SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

# Protestantisme Français

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

# Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

---

# Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

*Études, Documents, Chronique littéraire*

LVIII[e] ANNÉE

SEPTIÈME DE LA 5[e] SÉRIE

Janvier-Février 1909




PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1909

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## Le quatrième Centenaire de la naissance de Calvin, 1509-1909

L'année 1909 sera, dans l'histoire du Protestantisme, marquée par le quatrième centenaire de la naissance de Calvin. Le réformateur étant mort à cinquante-cinq ans, près de trois siècles et demi nous séparent de l'œuvre qu'il accomplit dans l'espace de trente ans au plus, puisque la première édition de l'*Institution* date de 1536.

A première vue ce recul de trois siècles et demi paraît bien suffisant pour apprécier en toute impartialité et l'homme et son œuvre. Mais cette dernière a marqué d'une empreinte trop profonde et trop vivace la mentalité religieuse d'une partie considérable du monde moderne pour qu'on puisse compter sur un jugement vraiment indépendant et surtout unanime, même parmi ceux qui se réclament d'elle.

Laissons de côté ceux qui continuent à honorer Calvin de leurs outrages; ceux qui reconnaissent les services incomparables rendus par la Réforme calvinienne, mais font leurs réserves sur la théologie du réformateur, ne sont-ils pas suspects à ceux qui ne distinguent pas entre le fond et la forme de son œuvre et refusent d'appeler « fils respectueux » quiconque s'écarte de l'enseignement de leur père spirituel?

Le monument international (1) dont la première pierre sera posée à Genève, fera comprendre tout d'abord que personne n'a le monopole du respect dont nous entourons ceux qui, après tout, nous ont donné l'exemple de la liberté avec laquelle nous les glorifions.

En outre, les manifestations diverses et multiples et surtout

(1) On a bien voulu nous laisser espérer, pour notre prochain fascicule, une esquisse du projet définitif.

les publications qu'a déjà provoquées cet événement et qu'il provoquera encore, vont permettre à passablement de gens pour qui Calvin est plus célèbre que connu, de rectifier leurs opinions à la lumière des faits et des textes. Les Français auront à leur disposition la réédition — partielle pour commencer — de l'*Institution* de 1541 (1), celle qu'on prépare, à Genève, de quelques opuscules français du réformateur (2), et la traduction d'une biographie condensée, objective et rédigée d'après les travaux les plus récents (3). En Allemagne va paraître une traduction de 670 lettres annotées et choisies de manière à former une biographie de Calvin écrite par lui-même (4), etc.

Faisons donc crédit à ceux qui voudront s'instruire — les autres ne comptent pas — et soyons persuadés que pour plus d'un adversaire — ou admirateur — se vérifiera une fois de plus la sagesse de cette parole, *Magna est veritas et prævalebit.*

N. W.

(1) Cette réédition, page par page, du texte si important au point de vue littéraire, de l'*Institution* de 1541, entreprise grâce à la générosité de la marquise d'Arconati-Visconti, se composera probablement de trois volumes. deux pour le texte lui-même et un troisième pour diverses introductions. On espère qu'une partie du texte pourra paraître en 1909.

(2) C'est M. le pasteur E. Choisy qui prépare, au nom de la Compagnie des pasteurs, ce choix d'œuvres françaises.

(3) Il s'agit de la biographie de Calvin par M. Williston Walker, professeur à l'université de Yale aux États-Unis.

(4) Cette traduction a été faite par M. le pasteur Rudolf Schwarz avec le concours de M. le professeur P. Wernle et paraîtra en deux volumes chez J. C. B. Mohr (P. Siebeck) à Tübingen.

Puisque nous venons de donner quelques notes bibliographiques, complétons celles que nous avons placées au bas de notre article sur *Calvin, Servet, G. de Trie*, etc., dans le *Bulletin* de 1908, p. 387-388. — Ainsi que nous l'avons marqué dans l'*Errata* à la suite des Tables du *Bull.* de 1908, le dernier article cité, celui de M. H. D. Foster, sur le programme de Calvin pour organiser à Genève un Etat puritain, a paru dans *The Harvard theological Review* d'octobre 1908. — Ajoutons trois articles, de l'abbé S. Coubé, sur Michel Servet, dans les *Questions actuelles* des 14, 21 et 28 novembre 1908, et une série de Notes à propos de Servet, par M. E. Doumergue, dans le *Christianisme au XX*e *siècle*, nos 48, 49, 50, 51, 52, 53 de 1908, et 1 et 2 de 1909. — Le même auteur avait pris la peine de réfuter, avec preuves à l'appui, dans la revue *Foi et Vie* des 1er et 16 février 1908, les calomnies rééditées par M. Ch. Merki dans son article du *Mercure de France* du 1er oct. 1907 sur Jean Calvin et la Réforme protestante à Genève (voy. *Bull.* 1907, note de la page 438). — Enfin M. l'abbé J. Rouquette a rédigé les fascicules 391 et 392 des *Questions historiques* publiées par Bloud et Cie en 1908, sous les titres suggestifs de *Les victimes de Calvin* et *Les Saint-Barthélemy calvinistes, l'Inquisition protestante*, 2 brochures de 64 p. in-12, chacune.

# Études Historiques

## LES PROTESTANTS DU DIOIS ET DES BARONNIES EN 1692 PENDANT L'INVASION DU DAUPHINÉ

### La Légende de Philis de La Tour La Charce. Sauvetage d'une statue en détresse.

Pendant la *Guerre de la Ligue d'Augsbourg*, Louis XIV ayant échoué dans son projet de rétablir les Stuarts sur le trône d'Angleterre, avait confié le commandement de l'armée d'Italie au maréchal de Catinat. Ce général, sans naissance, ne s'était élevé qu'à force de mérite. Comme Vauban dont il était l'ami, il joignait les vertus civiques aux qualités militaires et par sa tactique sage autant que savante rappelait Turenne.

Pour amener le duc de Savoie Victor-Amédée II à une action décisive avant l'arrivée des troupes alliées, il ravagea les campagnes du Piémont, fit couper les arbres, arracher les vignes, incendier les villes et les villages. Le duc ne put se contenir devant ces effroyables dévastations qui font souvenir de celles du Palatinat : il livra la bataille de Staffarde près de Saluces (17 août 1690), où il perdit 4 000 hommes, pendant que les Français eurent à peine 500 morts. La Savoie, Nice et une partie du Piémont se trouvèrent en notre pouvoir. Mais les Alliés, après beaucoup de temps perdu, avaient enfin rassemblé leurs contingents. Un parent de Victor-Amédée, le prince Eugène, dont Louis XIV avait refusé les services et qui était allé les offrir à l'Allemagne, arriva avec de puissants renforts. Les Français durent reculer vers le Dauphiné.

La concentration des ennemis se fit sous les murs de Turin. Leurs forces se composaient, d'abord, des troupes du duc de Savoie avec leurs auxiliaires habituels, les com-

pagnies de partisans Vaudois et les réfugiés français fournissant quelques escadrons de cavalerie et plusieurs régiments d'infanterie, à la solde de l'Angleterre ; — ensuite les Espagnols du Milanais, les contingents de Bavière et de l'Empereur qui avaient passé l'hiver dans la haute Italie, ou qui étaient venus à marches forcées du fond de l'Allemagne.

Il existe trois passages principaux que l'on suit habituellement pour pénétrer du Piémont en Dauphiné : ceux du mont Cenis, du mont Genèvre et du col de Tende. Les Alliés, mettant Catinat en défaut, les laissèrent de côté et suivirent le chemin pris en 1515 par François Ier dans son expédition en Italie et qu'illustra la bataille de Marignan ; c'est-à-dire celui qui conduit de la vallée de la Durance dans la plaine du Pô, montant de Guillestre au col de Vars sur le contrefort qui forme la berge droite de la vallée de l'Ubaye, coupant cette dernière pour franchir la grande chaîne au col de Larche, descendant le long de la Stura et débouchant à Coni dans le Piémont.

Suze et Pignerol, clefs du mont Cenis et du mont Genèvre semblaient, au contraire, à Catinat devoir être pour son armée des points stratégiques de première importance ; il renforça leurs garnisons et se tint lui-même avec la majeure partie de ses troupes dans la vallée de Pérouze comme dans un chemin couvert, prêt à marcher par sa gauche vers Suze, en passant par le col de la Fenêtre, et par sa droite vers Pignerol.

Avant le début des hostilités, Briançon fut réduite en cendres, par accident, le 26 janvier (1692). Bouchu, intendant-général du Dauphiné, écrivait au roi le 22 mars : « Le feu prit le 26 janvier dans le haut d'une maison située au milieu de la ville où était logée une recrue d'infanterie et il reste quelques soupçons que ces soldats menés par force, avaient pu y mettre le feu pour avoir une occasion de s'échapper. La ville a été brûlée en trois heures, moins l'église des Cordeliers (1).

(1) Afin de ne citer que des documents d'une authenticité absolue sur cette invasion et montrer la fidélité et le patriotisme inlassables des protestants du

Pendant que les ennemis faisaient leur concentration définitive, plusieurs compagnies isolées, détachées en avant-garde, se mettaient en route, pour franchir le col de Vars. Les routes étaient à ce moment de l'année presque impraticables : des montagnards seuls pouvaient




tenter une pareille entreprise. Le gros de l'armée, qui devait compter à la fin de juin 45 000 hommes, dont 10 000 de cavalerie, attendait un temps plus propice. Sous le commandement supérieur du duc de Savoie, géné-

Diois, des Baronnies et des Alpes, au moment où le grand roi s'acharnait à leur perte, nous reproduirons textuellement des extraits de la correspondance de Catinat à Louis XIV, des lettres de l'intendant Bouchu, de l'évêque de Gap, du commandant du Diois, Durfort de La Boissière, du marquis de Larray, et les articles de la *Gazette officielle* qui donnent exactement les rapports de l'intendant et du maréchal au ministre Pontchartrain et au marquis de Bar-

ralissime de vingt-sept ans, les Allemands avaient pour chefs le général Pallfy, le comte de Caprara ancien adversaire de Turenne, et le prince Eugène de Savoie-Carignan qui fut un des plus grands hommes de guerre de la maison d'Autriche. Les généraux des Espagnols étaient De Leganez, gouverneur du Milanais, Commercy et de Louvigny. Les réfugiés français au nombre de 2 800 étaient commandés au nom de Guillaume III, roi d'Angleterre, par le comte de Schomberg, fils de l'illustre maréchal, exilé de France à la Révocation et qui avait été tué en Irlande. Il était le protecteur des Vaudois : ceux-ci rentrés en grâce, depuis qu'on avait besoin d'eux, étaient 1 500 et servaient de garnisons à leurs vallées.

Une première « escarmouche eut lieu contre les Barbets, le 20 février, dans laquelle le fameux capitaine Barnabar fut tué ». D'ailleurs, l'envahisseur était plein de confiance; ses espions l'avaient mis au courant du petit nombre de troupes régulières dont disposait Catinat. Après avoir confié aux milices du Dauphiné le soin de garder Briançon, Seyne, Embrun, Gap et quelques autres petites places, il ne pouvait compter que sur 16 000 hommes. Aussi, Bouchu écrivait-il, le 10 mars, non sans inquiétude : « Notre faiblesse est connue des ennemis; ils en profiteront. Le maréchal n'a pas assez de troupes pour empêcher d'entreprendre sur les États de Sa Majesté. »

Entre temps le marquis de Tessé, le persécuteur des protestants du Diois et du Valentinois, demandait à Barbezieux s'il verrait quelque inconvénient à laisser assassiner le pasteur Arnaud, le héros de la *Glorieuse rentrée*; faisant remarquer combien cet événement jetterait de désarroi et de découragement parmi les Vaudois. Le Ministre de la Guerre répondit le 17 mars :

« Quant à ce qui (concerne) les gens dont vous vous servirez pour essayer de *se défaire du ministre Arnauld*, quoique je sois

bezieux : Archives nationales, G VII, 242, — Archives historiques du Ministère de la Guerre, 4 vol. in-f° nos 1165, 1166, 1167 et 1170 : *Ordres du roi et Lettres de Catinat*, etc... — Le lecteur jugera ensuite de quel côté se trouvent la vérité, la bravoure et l'honneur.

persuadé qu'il n'y a *point d'iniquité en cela,* cependant pour peu que vous en trouviez, je vous crois la *conscience assez forte pour la supporter,* sans qu'il soit besoin de vous en décharger sur personne et principalement à mon égard, *qui me contente de ce que j'ai sur la mienne...* »

Ce fils de Louvois avait vingt-quatre ans quand il tenait ce langage...

Deux autres persécuteurs des huguenots, Bouchu et le marquis de Larray essayaient d'indisposer Catinat contre ceux qui habitaient près des territoires occupés par l'ennemi : un moment, la bonne foi du maréchal fut surprise, et il dit au roi le 26 avril : « M. Bouchu et M. de Larray me donnent de grandes défiances des Nouveaux Convertis du Dyois et ils les trouvent capables de se soulever. J'envoie 400 dragons à Embrun. »

Les réformés de la province étaient si peu disposés à prendre les armes contre le roi, malgré les affreuses iniquités dont ils étaient victimes, qu'à ce moment même, ils s'enrôlaient pour marcher vers la frontière des Alpes. On lit, en effet, dans les *Délibérations consulaires* de la ville de Crest, des 3, 13 et 14 mai (1692) que le « premier président du parlement de Grenoble ayant ordonné la levée de 70 hommes pour le service de Sa Majesté, la ville leur a remis des chapeaux, des sareaux de toile, des bas, des souliers, des ceinturons et des épées, ainsi que des fusils avec leurs accessoires ». On lit ensuite : « Depuis, il s'est présenté un si grand nombre de volontaires qu'on a été obligé d'emprunter sur la taille de 1693 pour les armer et les équiper ». Les Diois se montrèrent tout aussi patriotes que leurs coreligionnaires du bas de la vallée, puisque le duc de La Feuillade les félicita, le 17 décembre 1703, ainsi que nous le verrons bientôt, de la fidélité et du courage qu'ils montrèrent, pendant cette formidable invasion.

Vers la fin de ce mois les compagnies d'avant-garde des Alliés entrèrent dans le Queyras, pillèrent Château-Queyras, Ristolas, Abriès et rançonnèrent les campagnes voisines.

Un grave événement rendit, à la fin du mois de juin, quelque espoir aux généraux français : l'arsenal de Turin s'embrasa comme une torchère colossale; « tout le matériel de guerre, 400 bombes 10000 fusils et 8000 mousquets, des affûts et des chariots furent perdus » (1).

Les envahisseurs s'avancèrent, alors du côté de Pignerol : aussitôt Catinat vint camper sur le plateau du col de Roche-Côtel. De cette position l'armée française, forte de 16000 hommes, dominait le camp de l'ennemi et empêchait le complet investissement de la ville. On s'observa pendant un mois. Pendant ce temps, Abriès, Molines, Aiguilles, Villvieille devenaient la proie des flammes.

Enfin, vers le 20 juillet, le gros de l'armée ennemie se mit en marche : la colonne principale devait remonter la vallée de la Stura, puis après avoir franchi les cols de Larche et de Vars, déboucher à Guillestre près de la Durance. Un corps de flanc venu des vallées vaudoises devait aussi converger sur le même point. De cet endroit, le duc de Savoie verrait s'élargir devant lui, par les vallées et les plateaux d'Embrun et de Gap, une route naturelle, jusqu'au cœur du Dauphiné. On espérait toujours que les protestants se décideraient enfin à se révolter contre le grand roi. Le plan des Alliés apparaissait clair, simple et précis.

Le général en chef, instruit des projets de l'ennemi, quitta son camp de Roche-Côtel et accompagné du marquis de Larray, se rendit à marches forcées dans la vallée de la Durance. Il confia un bataillon de son régiment de milices dauphinoises et deux compagnies du régiment irlandais de Clan-Carthy, à de Chalandière. et lui ordonna de défendre Guillestre jusqu'à la dernière extrémité, afin d'avoir le temps de renforcer la garnison d'Embrun; de plus, il envoya des troupes sur la ligne de défense de la Provence, notamment à Sisteron. Il fut efficacement secondé par le comte de Grignan, qui était à ce moment

(1) *Gazette officielle*, 28 juin 1692.

lieutenant-général et qui mit à la disposition de Catinat les compagnies des galères de la Méditerranée. Enfin, il concentra les chevau-légers et les dragons de son armée dans les plaines et sur les plateaux fertiles en fourrages, qui s'étendent à la droite de la Durance par Savines, Chorges, le col Bayard et Gap. Cette cavalerie devait barrer à l'ennemi la route de Grenoble et le rejeter en Provence, vers le col de Pontis. Il ordonna au maréchal de camp, Bachivilliers, de concentrer à Savines les contingents les plus rapprochés.

Guillestre, investie par 5000 hommes, capitula le 31 juillet, ainsi que nous l'apprend la dépêche suivante de la *Gazette officielle* : « La ville a été prise après cinq jours de siège; les Alliés y ont eu 400 hommes tués. Le sieur de Catinat a mis Embrun en état de défense. Il craint toujours les Nouveaux Convertis ».

Pendant le siège, Victor-Amédée avait franchi le col de Vars et avait massé une partie de ses troupes en avant de la place : il y laissa 8000 hommes pour protéger sa base d'opération et le 1er août marcha sur Embrun. Au pont Saint-Clément, son avant-garde se heurta aux 6 compagnies irlandaises de Clan-Carthy et les refoula vers la ville défendue par le marquis de Larray. A l'approche de l'armée ennemie Bachivilliers recula sur Savine, en coupant derrière lui le pont de la Clapière, et Catinat occupa le mont Genèvre avec 11 bataillons.

Victor-Amédée campa quelques jours sur la rive droite de la Durance, attendant le contingent qui marchait pour le rejoindre et la colonne des réfugiés de Schomberg. Celui-ci était entré dans les vallées vaudoises avec 2000 hommes auxquels venaient de se joindre 1500 Vaudois. Ces forces pénétrèrent dans le Queyras par les cols Saint-Martin et Lacroix : elles formèrent un effectif de 4000 soldats en y comptant un corps de 500 partisans qui étaient venus les renforcer. Aiguille fut investie. Le 3 août l'ennemi dressa ses tentes à Villevieille, en vue de Château-Queyras. Le lendemain, Schomberg fit sommer de Lesches, le gouverneur, de rendre la

place. A l'officier chargé de cette mission, le commandant répondit : « Vous devez connaître les Français; nous vous recevrons comme il convient. »

Le même jour, Bouchu informa la Cour de la capitulation de Guillestre et ajouta dans sa dépêche : « M. de Grignan a pris toutes les précautions nécessaires pour assurer la Provence et empêcher les Nouveaux Convertis de passer en Dauphiné. » Il la termina toutefois par ces mots : « Les Nouveaux Convertis de cette province ne vont pas aux prêches des ministres de M. de Schomberg. »

Catinat, informé de l'investissement de Château-Queyras prit avec lui 3000 hommes et partit au secours de la place. Le village fut incendié, mais l'ennemi, apprenant l'approche du général en chef, leva le siège de la citadelle et regagna Guillestre par le col Agnel, Molines et la vallée de Ceilhac.

Pendant ce temps le duc de Savoie avait été rejoint par les renforts attendus et entourait Embrun d'un cercle de fer et de feu. La ville était défendue par 3000 hommes : Victor-Amédée fit sommer le marquis de Larray de se rendre. — « Je m'efforcerai de mériter l'estime de Son Altesse royale » répondit le commandant. Les Alliés étaient au nombre de 20000. Les Savoisiens avaient à leur tête Parella; les Allemands, le prince Eugène et le comte de Caprara. Des deux côtés on déploya un grand courage.

Le 5 août, Bachivilliers, toujours retranché à Savines, écrivait :

« Il y a eu une rude escarmouche entre la garnison d'Embrun et les ennemis. M. de Catinat a toujours l'œil sur Pignerol. L'investissement d'Embrun est complet; des détachements ont été envoyés par les ennemis du côté de Queyras. M. de Catinat est parti le 6 août pour aller à eux, mais ils ne l'ont pas attendu. Le comte de Schomberg ne quitta pas cependant Queyras sans y avoir perdu du monde. »

Nouvelle dépêche publiée le 6 août par la *Gazette officielle* :

« Le duc de Savoie fit passer la Durance à son armée pour aller attaquer Embrun, dans l'espoir que cette place était dépourvue de

canons et de provisions. Il envoya sommer le marquis de Larray qui la commandait. — Le sieur de Catinat s'est emparé de Saint-Crépin près de Saint-Clément : Le comte de Schomberg assiégeait Queyras avec 4000 hommes; il s'est retiré. »

Le général en chef voyant Victor Amédée occupé au siège d'Embrun, vint camper avec le gros de son infanterie à Prelles au-dessous de Briançon. De là il était séparé des corps ennemis retenus à Guillestre et devant Embrun, par le long défilé de la haute Durance avec la barricade de Pertuis Rostan qui marquait la limite mérinionale du Briançonnais. Il choisit une position à cheval sur la Durance, à l'entrée de la plaine de Guillestre : sur la rive gauche, 3000 hommes se postèrent sur le plateau de Pallon; de l'autre côté de la rivière 2000 hommes s'établirent à La Roche-sous-Briançon. Le 13 août, le quartier général fut transféré de Prelles à Pallon.

Le siège d'Embrun continuait : le duc de Savoie expédiait partout des émissaires pour engager les protestants à se joindre à lui; ces derniers restaient inébranlablement attachés à leur devoir.

Enfin, le 15 août, la place se rendit : la garnison avait résisté héroïquement pendant dix jours; elle obtenait les honneurs de la guerre et sortait avec armes et bagages, « tambour battant, drapeaux déployés, mèche allumée ». Elle devait se retirer à Grenoble et ne plus servir pendant le reste de la campagne contre Victor-Amédée et ses Alliés; exception était faite en faveur du marquis de Larray qui était libre de servir de sa personne, avec quatre aides de camp. Les Français avaient eu 2 officiers tués, 3 autres blessés, 52 soldats tués et 86 blessés. Les ennemis avaient perdu 3000 hommes ou tués ou blessés (1). Depuis le jour où ils avaient franchi le col de Vars, les armes, les maladies et la désertion avaient réduit de 6000 combattants leurs effectifs. Léganez et le prince Eugène étaient blessés. A côté de la perte des hommes, il en était une encore bien plus dangereuse pour les projets

(1) La ville dut payer au vainqueur 15000 écus de contribution pour s'exempter du pillage.

du duc de Savoie : c'était celle du temps, c'était le retard causé par le siège d'Embrun, après ceux de Guillestre et de Château-Queyras, à la marche des colonnes envahissantes. Le précoce hiver des Alpes allait rendre leur retraite bien difficile; la fuite des jours était leur plus terrible adversaire, et le meilleur auxiliaire de Catinat. Celui-ci le savait, et malgré les critiques et les impatiences du roi, il resta, comme un autre *Fabius Cunctator*, fidèle à sa tactique de rester sur la défensive, de fatiguer l'ennemi, de ne lui offrir aucune occasion de se mesurer avec lui.

Bachivilliers avait perdu ses communications directes avec le général en chef, depuis le siège d'Embrun; toutefois, il avait trouvé un moyen de correspondre avec lui, en faisant passer les courriers qu'il lui envoyait, par la vallée du Champsaur, le col de Fressinières, où, au delà, ils retrouvaient la Durance, au pied des escarpements de Pallon. Sa cavalerie barrait toujours à Savines la route de Grenoble et il découvrait intentionnellement le chemin du col de Pontis et de la Provence. Quand la reddition d'Embrun fut imminente, il conduisit ses 3000 hommes de cavalerie à la Bâtie-Neuve, dans la haute plaine de Gap; il y fut rejoint par le marquis de Vins, maréchal de camp, qui arrivait du Midi, avec un régiment de dragons : ce dernier par droit d'ancienneté prit le commandement des troupes.

Le 27 août, l'avant-garde des Alliés forte de 4000 dragons et de quelques bataillons d'infanterie descendit par les deux rives de la Durance, passant à droite, au pied du mont Saint-Guillaume, à gauche par le pont de la Clapière et Pontis dont le village fut incendié, mais où Parella fut mortellement blessé. De là, rejointe par le reste de l'armée elle marcha sur la Bâtie-Neuve. De Vins ne l'attendit pas et divisant ses effectifs en 3 colonnes, il monta sur le Plan Saint-Guigues. Parvenu sur le plateau, il rangea ses troupes en bataille, face à l'ennemi.

Gap était découvert. Sur l'ordre de Catinat la garnison avait rejoint la cavalerie française, dont les escadrons

interceptaient la route qui conduit de la Bâtie-Neuve, par le village de La Rochette et le col de Manze, à Saint-Bonnet sur le Drac. Apprenant que les envahisseurs dirigeaient 3 bataillons vers le Dévoluy, de Vins alla camper vers Saint-Laurent-du-Cros. De son côté, Catinat prit avec lui 10 bataillons et les conduisit à Bourg-d'Oisans, puis se rendit auprès du marquis de Vins. En route, il avait rencontré Bachivilliers. Accompagné de ces deux officiers généraux, il examina la situation : elle lui parut excellente, aussi bien pour résister aux attaques de ses adversaires que pour couvrir la gorge de Corps.

Ceux-ci étaient à Gap où ils demandèrent d'abord 40 000 écus à la population ; puis sur les observations des consuls réduisirent cette contribution à 10 000 (1). Des détachements sillonnaient les campagnes voisines, commettant mille déprédations.

Dangeau rendant hommage à l'inébranlable fidélité des protestants à la mère patrie, écrivait le 23 août : « M. de Savoie espérait que les Nouveaux-Convertis mal intentionnés le reviendraient joindre, mais pas un n'a bougé; au contraire, ils sont tous venus donner des nouvelles assurances d'attachement, et ceux qui sont dans les troupes ennemies désertent fort et reviennent chez eux. »

Quelques jours plus tard, Louis XIV disait à Catinat, qui, dans un rapport, lui avait parlé avec éloge de leur courage : « Je suis bien aise que mes sujets Nouveaux Convertis se soient bien conduits jusqu'à présent, je leur donnerai avec plaisir, dans la suite, des marques de la satisfaction que j'ai de leur fidélité et de leur zèle. Vous pouvez les en faire assurer. Il ne me reste qu'à vous louer de votre bonne conduite. » — On sait comment il tint parole.

Pendant que le général en chef « étendait ses bataillons vers Saint-Bonnet, qu'il envoyait des munitions à Saint-Julien, dans Valgaudemar et que le comte de Grignan dirigeait des compagnies sur Sisteron », les paysans

(1) *Gazette officielle*, 6 septembre 1692.

dauphinois se soulevèrent dans le Trièves, au nord du Dévoluy, dans le Diois, les Baronnies, à l'ouest du fossé du Buech. Ces braves gens mirent à leur tête les rares gentilshommes qui ne servaient pas comme officiers dans les armées royales : 300 d'entre eux du seul village de Châtillon s'équipèrent et furent dirigés sur le camp retranché de Montbrand (1). Pour arrêter les incursions de l'ennemi et les pilleries des fourrageurs, les riverains du Buech et de la basse Durance retirèrent les bateaux et coupèrent les cordes des bacs, moyen de passage assez usité sur les cours d'eau. Dans les montagnes, les habitants interceptèrent, au moyen de tranchées et d'abatis d'arbres, les chemins descendant des cols dans leur pays.

La levée en masse des populations était trop favorable à la défense pour que Catinat négligeât de l'appuyer. A cet effet, il détacha du camp d'Aspres-les-Corps le régiment des dragons de Bretagne et celui de Ville milices, sous les ordres du marquis du Cambout, colonel de Bretagne. Celui-ci reçut en outre le commandement du Trièves et de la vallée du Buech. Cet officier choisit Aspres pour centre de sa ligne de défense et appuya sa droite à la place forte de Sisteron dont il renforça encore les effectifs.

Le cordon de milices de la région du Buech suffisait pour arrêter les détachements d'éclaireurs ou de pillards, mais que pouvait-il contre une marche offensive de l'armée alliée, victorieuse à Guillestre et à Embrun ! Cependant, cette armée restait obstinément cantonnée à Gap : qui donc arrêtait sa marche ? C'était Catinat, menaçant et prêt à couper la ligne de retraite des envahisseurs, s'ils commettaient l'imprudence de l'allonger sans mesure ; c'étaient les dissentiments et les divergences inévitables entre troupes et généraux de nationalités différentes ; c'était, enfin, pour le duc de Savoie lui-même, la maladie.

(1) *Archives municipales* de Châtillon, Cartons EE 9 et 10. — Saint-Férréol, gouverneur de Die, leur envoya des vivres et des munitions. Le marquis de Durfort de La Boissière fit occuper les cols de Menée et de Lus-la-Croix-Haute par 500 hommes ; il plaça un corps de troupes à Monetier-de-Clermont.



Château de La Charce, près La Motte-Chalancon (Drôme).

Le 29 août, à la Bâtie-Neuve, Victor-Amédée avait ressenti les premières atteintes de la petite vérole. Rentré à Embrun pour s'y faire donner les soins réclamés par son état, la duchesse, sa femme, vint l'y rejoindre quelques jours plus tard. L'armée d'invasion resta commandée par le général Caprara.

Les pillages et les incendies autour de Gap continuèrent encore pendant deux semaines. Le 1er septembre le prince Eugène passa le col Bayard à la tête d'un fort détachement, descendit dans la vallée du Drac et livra aux flammes Saint-Bonnet et quelques villages. Son but était d'entraver un retour offensif des troupes françaises du côté d'Aspres-les-Corps, en détruisant les subsistances sur leur chemin. La nouvelle de ces dévastations parvint à Grenoble et affola toute la population. Catinat manda auprès de lui, à son camp d'Aspres-les-Corps, les principaux députés du parlement, et après leur avoir montré les dispositions qu'il avait prises pour limiter les ravages de l'ennemi, il les chargea de rassurer leurs concitoyens. Le moment approchait, d'ailleurs, où les envahisseurs allaient quitter notre territoire : tous ces étrangers nés sur les plateaux de la Castille, dans les plaines de la haute Italie ou du Danube, éprouvaient une vague frayeur d'être emprisonnés dans l'enceinte des montagnes dont les crêtes secondaires elles-mêmes commençaient à se couvrir de neige. Mais avant de s'éloigner, Caprara voulut laisser un souvenir terrifiant de sa présence : pendant plusieurs jours des détachements sillonnèrent le pays, incendiant les hameaux et les bourgs, massacrant les habitants, détruisant les récoltes. Les bestiaux et le butin transportable furent expédiés à Barcelonnette dans la vallée de l'Ubaye (1). Quand les troupes françaises rentrèrent dans ces régions, elles virent avec horreur les cadavres d'un grand nombre de paysans restés sans sépulture sur les chemins. A Veynes, sur 206 maisons, 123 devinrent la proie du feu; plusieurs châteaux, notamment celui de Tallard, furent

(1) 40 000 têtes de bétail et les cloches des églises de Gap et d'Embrun.

détruits, le prieuré de Véras fut saccagé (1). Quelques compagnies eurent même l'audace de demander une contribution à Sisteron où commandait le brave de Valavoire, sous les ordres de l'intendant général de Langalerie : celui-ci répondit : « Venez la prendre. »

Enfin, apprenant que des renforts étaient envoyés à Catinat, par Barbezieux, ministre de la guerre, Caprara fit ses adieux à Gap en la livrant aux flammes; la cathédrale et 798 maisons sur 953 furent anéanties (2).

Les coalisés suivirent la route de Savines, gagnèrent Embrun d'où ils ne partirent que le 17 septembre, emmenant avec eux Victor-Amédée encore malade, et de là se dirigèrent sur Guillestre et le col de Vars. Harcelés en queue par de Vins et surveillés de près par Catinat, leur retraite cependant s'effectua dans un ordre si parfait et avec une telle habileté, qu'aucun de ces généraux ne parvint à les inquiéter sérieusement.

Pendant que l'ennemi reprenait ainsi la direction de Coni, tout en maudissant les huguenots dauphinois, qui sourds aux avances des traîtres avaient témoigné d'un patriotisme supérieur à tout éloge, Durfort de La Boissière adressait ce message à Pontchartrain, le jour de l'incendie de Gap :

« M. de Catinat ayant souhaité que je donne des ordres dans le Diois et les Baronnies en l'absence de M. de Larray, je crois qu'il est de mon devoir de vous rendre compte de la sage et bonne conduite des Nouveaux Convertis. Je n'entre point en aucun détail.., Sa Majesté en étant informé par M. de Barbezieux, à qui j'ai eu l'honneur d'en écrire : mais comme M. de Savoie a fait courir mille billets pour les soulever et que ça n'a servi qu'*à redoubler leur fidélité*, je prends la liberté de vous supplier humblement de

(1) Abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, dans les *Annales des Alpes* de janvier-février 1902, pp. 211-213.

(2) Parmi les lettres adressées par l'évêque de Gap, à Pontchartrain, à propos de la campagne de 1692, celles des 26 octobre et 26 novembre renferment des détails bien tristes. Après avoir étudié les moyens « de rétablir la ville ruinée par le duc de Savoie », le prélat constate que « dans son diocèse il y a 10.945 maisons brûlées et qu'il a 2.500 personnes à nourrir, moyennant 7.875 livres par jour. Il paie un tiers de cette somme et le roi les deux tiers. Il faudrait, dit-il en terminant, décharger l'Élection du dernier quartier de la taille et totalement de cet impôt, pendant 10 années. »

vouloir bien leur accorder l'honneur de votre protection, afin qu'il plaise à Sa Majesté de vouloir bien leur relaxer la taxe (1) qu'on a faicte sur les Nouveaux Convertis du royaume. »

Le 17 septembre, Bouchu revenant quelque peu sur ses préventions injustifiées devant la bravoure des réformés, disait de son côté : « Les Nouveaux Convertis du Dauphiné se sont comportés dans ces conjonctures d'une manière qui paraît rassurer sur leur conduite à l'avenir. »

On lit, encore, cet éloge ému accordé par Catinat aux huguenots, dans une dépêche qu'il adressait le 19 septembre, du camp de la Bessée à Barbezieux (2) :

« Le roi m'a fait l'honneur de me témoigner par deux différentes lettres la satisfaction qu'il ressentait de la bonne et sage conduite de ses sujets Nouveaux Convertis, et il a vu avec joie qu'ils lui étaient bons et véritables sujets et même disant qu'il leur en donnera des témoignages. Je vous assure qu'avec un véritable esprit de charité pour ces pauvres gens-là, j'ai appréhendé qu'ils ne fissent quelque chose mal à propos, pour les châtiments cruels que cela leur aurait attiré et qu'ils auraient mérités. J'ai toujours fait valoir, ayant l'honneur d'écrire au roi tout le bien que vous me mandiez de leur conduite. »

Enfin, le 20 septembre, Catinat écrivait, de nouveau : « Le roi a témoigné tant de satisfaction de la conduite des Nouveaux Convertis que je crois qu'ils en recevront des marques. »

Au mois d'octobre les deux armées se dispersèrent dans leurs quartiers d'hiver et la campagne s'acheva aux lieux mêmes où elle avait commencé. Le bassin du Guil, puis en aval du confluent de ce cours d'eau avec la Durance,

(1) Le 11 septembre 1692. — Cette taxe était imposée sur les protestants dans des « Roolles de tailles, faits et péréqués sur les Nouveanx Convertis et autres possédant biens taillables, qui ont fait profession de la R. P. R. jusques au mois de septembre 1683 ». Nous avons retrouvé quelques-uns de ces rôles à Saillans, 16 novembre 1685, 12 mars 1691 ; — à Aouste, 14 juillet 1692 ; — à Aucelon, 6 septembre 1691 ; — à Allex, 28 août 1691, 5 juillet 1692 ; — à Espenel, 5 septembre 1692, etc.

Il semble que Louis XIV ait fait droit *momentanément* à la requête de Durfort de La Boissière.

(2) Le camp de La Bessée, sur la Durance, au confluent de la Vallouise, avait été formé par Catinat avant la prise de Gap, pour garantir contre toute surprise Briançon, Château-Queyras et Pignerol.

les pays d'Embrun et de Gap, jusqu'au Buech ; la vallée du Drac jusqu'à Aspres-les-Corps, telles sont les parties du territoire français foulées par l'invasion de 1692. Cette étendue répond à peine aux deux tiers du département des Hautes-Alpes. Sa conquête éphémère coûta au duc de Savoie et à ses Alliés 10 000 soldats tués dans les sièges, enlevés par la maladie, ou par la désertion.

Ainsi, en face des régiments de Catinat s'était rassemblée une armée bien supérieure en nombre, commandée par les meilleurs hommes de guerre de la coalition. Surmontant la barrière des Alpes, cette armée avait pénétré dans le royaume, au cœur d'une province que l'on supposait peuplée de mécontents, où sa seule apparition, suivant le calcul de ses chefs, devait faire éclater une révolte formidable et causer à la France d'incalculables désastres. Et qu'était-il advenu de ces efforts, de ces menaces, de ces ambitieuses visées? — Une course, ou plutôt une pointe dans le Dauphiné et des ravages inutiles. Ce résultat était dû au génie de Catinat, à l'habileté de ses lieutenants, à l'endurance de ses troupes et surtout au patriotisme irréductible de nos vaillantes populations.

Hélas! par le traité d'Utrecht, Louis XIV céda au roi de Savoie les trois vallées Briançonnaises du bassin du Pô; en revanche ce dernier donnait à la France, celle de Barcelonnette ce qui était une bien mince compensation. Le Briançonnais méritait mieux, car il était une des plus respectables créations du moyen âge et il s'était spontanément donné à la mère patrie avec le reste du Dauphiné. Les protestants de France y comptaient plus de 11 000 coreligionnaires.

Un fait particulièrement intéressant, c'est que dix ans après la campagne dont nous venons de retracer les phases principales, l'évêque de Die, Gabriel de Cosnac, qui avait succédé à son oncle Daniel, reconnut lui-même la belle conduite de notre peuple huguenot dans ces circonstances si graves de notre histoire nationale. Le duc de la Feuillade ayant été nommé gouverneur du Dauphiné et de la Savoie, et la municipalité dioise l'ayant respec-

tueusement félicité de la charge de confiance dont il avait été investi, le nouveau titulaire répondit par la lettre suivante (1).

« A Chambéry, ce 17 décembre 1703,

« Messieurs,

« Le roy ayant destiné Monsieur le Maréchal de Tessé pour son armée de Séchia, m'a fait l'honneur de m'envoyer en sa place commander le Dauphiné et dans la Savoye. Je scay la confiance que vous aviez en luy; je scay qu'il n'a jamais employé que l'estime, la douceur et l'amitié pour maintenir vostre fidélité, laquelle à la vérité a déjà esté si éprouvée que l'attention de ceux qui sont chargés des ordres de Sa Majesté dans ceste province, doit estre bien plus tôt de vous marquer de la satisfaction que de prendre des mesures convenables contre les mouvements séditieux où les ennemis de l'Etat, et ce que je ne scaurois dire que pénétré de douleur, les membres mesmes de cet État, dont vous êtes entourez, employent touttes sortes de moyens pour vous engager.

« Pour moy, Messieurs, je vous diray que l'attachement inviolable que vous marquâtes à Sa Majesté sans qu'aucun de vous aud. s'en soit démenty, dans l'année fatalle où Monsieur le duc de Savoye pénétra jusqu'à Embrun, m'est demeuré dans le cœur, quoy qu'en ce temps je fusse encore bien jeune pour recevoir aussi vivement de pareilles impressions. Vous ne devez pas douter que l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde ne soit plus sensible et plus véritable que ne peut estre celluy d'aucun autre qui tiendroit ma place, puis qu'outre la qualitté de sujet zélé et celle de commandant, j'ai l'honneur d'estre encore Gouverneur de province et fils d'un père illustre qui a jouy avant moy du mesme avantage.

« Je vous prie, donc, Messieurs, d'estre persuadez que vous avez en moi un protecteur asseuré et un amy fidel. Je vous répons de la part de Sa Majesté qu'il vous regarde comme ses bons et

(1) On lit dans les *Délibérations consulaires* de la ville de Die (registre de 1701 à 1709, f°s 141 et 142) : « Et à l'instant mondit seigneur Gabriel de Cosnac ayant voullu luy-mesme faire lecture d'une Lettre du 17 du présent, escrite par Monseigneur le duc de La Feuliade, gouverneur de cette province et commandant en icelle et dans la province de Savoye, aux Nouveaux Convertis, afin de la randre publique, suyvant les intentions de mondit Seigneur le duc, il a esté unanimement conclu que ladite Lettre sera registrée dans les présents et qu'elle sera publiée à son de trompe, par tous les carrefours accoustumés.

« Gabriel de Cosnac, évêque, comte de Die; Daniel Isoard, lieutenant du maire; Daniel Gueymar, Louis Chion, consuls modernes, sieur Anthoine Boudrat, sieur Scipion du Pilhon, châtelain, Pierre Dailhe, curé, Anthoine Poudrel, François de La Morte, etc., etc. »

véritables sujetz et qu'il ne mettra jamais de différence entre les Nouveaux Convertis et les Anciens Catholiques, qu'en cas qu'ils ne fussent assez aveuglez, pour s'éloigner de la soumission et de la fidélité où les engage le bonheur d'estre nez sous sa domination.

« Je suis avec une sincère affection, Messieurs,

« Vostre très-humble serviteur,

« Le duc de La Feuillade ».

***

Bien que le nom de Philis de La Tour La Charce ne se rencontre pas *une seule fois* dans les documents officiels que nous venons de citer, on a cependant essayé de personnifier en elle le patriotisme et la fidélité, dont les montagnards du Dauphiné donnèrent des preuves si éclatantes en 1692. Une légende s'est peu à peu formée autour de l'héroïne, si bien qu'aujourd'hui, dans un certain camp, on ne l'appelle plus que *la Jeanne d'Arc*, ou *la Jeanne Hachette* ou *la Libératrice du Dauphiné!*

Romanciers, conférenciers, journalistes, historiens semblent s'être donnés le mot pour exalter cette femme devenue célèbre et ajouter des détails toujours plus merveilleux à ses premières biographies. Actuellement, on se sert de la modeste carte postale illustrée... pour populariser ses traits et sauver de l'oubli ses exploits glorieux. Nos lecteurs nous sauront gré de la leur présenter, tout d'abord. Son père était Pierre de La Tour La Charce, qui passa toute sa vie à guerroyer et devint, en 1652, maréchal des camps et armées du roi. Bien que protestant il avait pris part, en 1628, contre ses coreligionnaires, au siège de La Rochelle, ce qui ne l'empêcha pas, dans son testament du 15 novembre 1654, de « léguer aux habitants de sa terre des Plantiers (en Languedoc) l'emplacement d'un temple, aux réformés nécessiteux de La Charce (près La Motte-Chalancon) 100 livres, et pareille somme à ceux de Montmorin (Hautes-Alpes) ». Il mourut le 22 août 1675 « et fut inhumé le lendemain, dans le cimetière de ceux de la R. P. R. » Il avait épousé

sa cousine germaine, « noble damoiselle Catherine-Françoise de La Tour Gouvernet, dame de Mirabel, Montmorin et Sigottier ». Elle décéda le 17 mars 1709, à l'âge de 90 ans, ayant abjuré la religion protestante le 11 février 1686, entre les mains de l'évêque de Gap.

Philis vint au monde le 5 janvier 1645. Voci comment son père relate sa naissance :

« Le 5 (janvier) de l'an 1645, ma femme s'accoucha d'une fille à Montmorin. Elle y fut baptisée (nommée) par M. Bonnet, notaire à La Charce; elle a nom Philippe et on la nomme Philis. M. le Conseiller de Saint-Germain, l'oncle de ma femme à la mode de Bretagne, est son parrain, et Madame la Conseillère de Moret, sa marraine, laquelle étoit sœur de Madame de Mirabel, mère de ma femme, toutes les deux de la maison de Peire, près de Serre. M. de Jarjayes, fils d'une autre sœur de Madame de Mirabel, la présenta au baptême avec ma fille De Curban (1) ».

Parmi les autres enfants de Pierre de La Tour La Charce (2) et de sa compagne citons : Françoise mariée à François de Pontis, seigneur d'Urtis et de Curban, Achille, Marie, Pierre, Alexandrine, Suzanne, Marguerite, Louis, seigneur de Mirabel, René Scipion. — En 1675, il ne restait plus que Philis, Marie (Mlle des Plantiers), Pierre, marquis des Plantiers, Marguerite (Mlle d'Aleyrac) et Louis qui continua la branche de La Charce.

« Philis fut élevée par Antoinette de La Garde, femme de Guillaume de Lafont-Bois-Guérin, seigneur des Houillières, aide de camp des armées du roi et son lieutenant au gouvernement de Doullens (3). » Il était protestant.

En 1692, l'héroïne avait donc quarante-sept ans. Depuis six à sept ans, elle se proposait d'abjurer la religion de ses pères et faisait une active propagande parmi ses tenanciers en faveur du catholicisme qu'elle embrassa définitivement en 1693.

(1) M. Lacroix, archiviste de la Drôme, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1881, Article : *La Charce*, pp. 191 et suivantes.

(2) En 1619, Louis XIII avait érigé en marquisat la seigneurie de La Charce en faveur de René de La Tour Gouvernet, qui mourut peu après.

(3) *Bulletin... op. cit.*, p. 200.

Après la prise de Gap, comme des détachements ennemis sillonnaient les campagnes, incendiant villages et châteaux :

« MM. de Flotte, de Saint-Pierre, de Taillades, Lagier de Vau-



La prétendue libératrice du Dauphiné.
(Œuvre de Daniel Campagne.)

gelas et de La Cardonnière, à la tête de leurs compatriotes, vont attendre l'ennemi au Col de Cabre, où Philis de La Charce, en habit d'amazone, vêtue d'une cuirasse, l'épée à la main et le pistolet à l'arçon de sa selle, vient avec la troupe de défenseurs qu'elle a recrutés dans les Baronnies. D'abord, elle met en fuite

les bandes indisciplinées qui devançaient l'armée du duc, puis elle croise le fer avec les Barbets et les réfugiés français et les rejette sur la pente opposée du col. Les autres passages des Alpes (*sic*) dans le voisinage avaient été fortifiés par ses ordres, les ponts des torrents rompus, les routes barricadées et les défilés gardés. Les Savoisiens reculent devant une défense si vaillamment organisée et l'effet moral produit par l'éclatant succès de Philis est immense et décisif (1). »

Ce récit a évidemment été inspiré par un roman antérieur (2) que l'on a voulu embellir ou dénaturer, — comme on voudra, — et qui explique différemment la victoire de la Dauphinoise sur les coalisés. Mais quand on se livre à son imagination, celle-ci montre, comme le dit Malebranche, « qu'elle est toujours la folle du logis ».

L'auteur de ce roman raconte, donc, les amours de l'héroïne et du comte de Caprara, général de l'Empereur, qui avait promis d'épouser la future « Pallas », mais qui ne put tenir sa parole. Voici comment elle triompha de son admirateur dans le fameux combat que l'on place en 1694 (*sic*) :

« Au moment de partir pour la chasse avec quelques serviteurs, elle apprit que Caprara *avec tout son monde* se dirigeait vers le col (?); elle vola à sa rencontre. Armée de deux pistolets et d'un *sabre*, elle se fit accompagner de tous ceux qui se trouvèrent dans la maison... Elle reconnut son infidèle en la personne du commandant : ce dernier tirait son *sabre* pour se frayer un chemin, lorsque Mademoiselle de La Charce se montra, en criant : Achève, perfide ! pour venir à bout de tes héroïques entreprises, perce ce malheureux cœur...

« Le comte fut frappé comme d'un coup de foudre, en entendant cette voix si chère; son *sabre* tombe de sa main, lui-même chancelle, il est obligé de mettre pied à terre, et entraîné par son

(1) C'est un résumé de plusieurs ouvrages. Cf. Rochas : *Biographie du Dauphiné*, Paris, 1856, 2 vol. in-8°, — Le curé Albert : *Histoire du diocèse d'Embrun*, 1783, — Franck Maurice : *Philis de La Charce* : Conférences (1625-1701), Orléans, 51 pp. in-8°, — Du Boys : *Philis de La Charce, héroïne du Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle*, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. I, pp. 5 et suiv., — Abbé Lesbros : *Mademoiselle de La Charce*, Paris, 1883, 300 pp. in-8°. — Mme Louise Drevet : *Légendes dauphinoises : Mademoiselle Philis de La Charce*, Grenoble, Dauphiné, VIII, (roman).

(2) Anonyme : *Histoire de Mademoiselle de La Charce, de la Maison de La Tour-du-Pin en Dauphiné, ou Mémoires de ce qui s'est passé sous le règne de Louis XIV*, Paris, *A la belle image*, Gandoin, 1731, 452 pp. in-12.

inclination, il se trouva aux genoux de Mademoiselle de La Charce et se déclare son prisonnier. — Faites retirer vos troupes de ce lieu, dit-elle. Caprara répond : Vous serez obéie. Ainsi, vous aurez la gloire d'avoir fait tourner le dos à notre armée et d'avoir sauvé le Dauphiné au roi de France ! »

Nous n'aurions garde d'insister sur l'année où l'auteur, fort bien renseigné, comme on le voit, place cette scène qui rappelle de si loin et si mal celle du *Dépit amoureux*, ni sur l'âge de l'héroïne. Nous ferons simplement remarquer à ceux qui ont essayé de corriger et de modifier cette légende que l'armée des Alliés resta cantonnée à Gap, que les détachements ennemis ne dépassèrent pas la ligne du Buech et ne purent dès lors faire aucune apparition au col de Cabre fort au delà, que la plupart des réfugiés étaient restés à Guillestre avec le comte de Schomberg, et que les passages des montagnes, depuis Aspres-les-Veynes jusqu'à Sisteron étaient gardés par le comte de Grignan, le marquis du Cambout et leurs lieutenants aidés de nos population soulevées.

On cite encore un extrait du *Mercure Galant* (14 septembre 1692) où l'on peut lire ces mots :

« Le zèle qu'a fait paraître Mademoiselle Philis de La Charce, Nouvelle Convertie, pour le service du roi, ne doit pas être oublié. Elle a empêché la désertion des peuples... Elle s'est mise à leur tête, a gardé les passages, fait couper les ponts... Madame la marquise de La Charce, sa mère, exhortait les peuples de la plaine, à se maintenir dans le devoir, pendant que sa fille résistoit aux ennemis de la montagne. Madame d'Urtis, son aînée, fit d'un autre côté, couper toutes les cordes des bateaux qui traversoient la Durance, afin que les ennemis ne s'en pussent emparer... Pendant que Madame de La Cha.ce et ses filles donnent ainsi des preuves de fidélité dans la province, *où leur maison étoit autrefois souveraine*, M. le marquis et M. le comte de La Charce, qui sont actuellement au service, font connaître leur valeur et leur courage. »

Le *Mercure Galant*, journal de salon et de ruelles, s'occupait surtout des menus des fins dîners offerts par le roi, de ses pertes de jeu et des racontars de la Cour. Nous récusons absolument l'authenticité des nouvelles

tendancieuses dont il se fait l'écho et qui sont contredites par toutes les dépêches officielles que nous possédons sur l'invasion de 1692. Nous protestons en particulier, avec énergie, contre la prétendue *désertion des peuples*, au nom des enrôlements de volontaires signalés dans les *Délibérations consulaires* des villes de Crest, Châtillon, Nyons, Buis-les-Baronnies et Rosans, et au nom de la vérité historique, ainsi que du patriotisme intelligent et généreux dont nos paysans donnèrent des preuves pendant tout le cours de la campagne.

En ce qui concerne la parenté de la famille des La Tour La Charce avec la *maison souveraine* des La Tour du Pin, dauphins de Viennois, voici ce que nous lisons dans l'*Armorial du Dauphiné* de Rivoire de La Bâtie :

« De graves contestations généalogiques se sont élevées au sujet de l'origine de cette famille. Est-elle un rejeton de la maison souveraine de La Tour du Pin? N'est-elle, et cela serait encore fort beau, qu'une noble et ancienne famille sortie du Trièves et de la Val-Chevaleureuse, comme l'ont expressément écrit Chorier et Guy Allard dans leurs *Nobiliaires Dauphinois* et originaire de La Cluse? Nous n'entreprendrons point de trancher ici une question aussi délicate et nous nous bornerons à dire que MM. de La Tour du Pin, à tort ou à droit, sont aujourd'hui en pleine possession de ce nom illustre qu'ils n'ont commencé à prendre que vers la fin du XVII[e] siècle (1). »

D'autre part, dans les *Notes*, puisées aux meilleures sources, que M. Auzias, avocat, donne *sur Philis de La Tour La Charce*, cet auteur fait les mêmes réserves et complète comme suit le témoignage de Rivoire de la Bâtie, dont cependant les intentions bienveillantes envers les familles actuelles nobles du Dauphiné ne sont un secret pour personne :

« L'héroïne fut inscrite à son acte de naissance sous le nom de Philippe (Philis) de La Tour, en 1645.—Le 26 août de la même année, une fille de feu César de La Tour, marquis de La Charce et de Françoise de Saussans, étant âgée d'environ vingt ans, baptisée protestante, fait renouveler son baptême, à l'Église, sous le

(1) G. Rivoire de La Bâtie : *Armorial du Dauphiné*, Lyon, 1867, 819 pp. gr. in-4°, p. 738.

nom de Marie-Marguerite de La Tour. Son parrain est René de La Tour, seigneur et baron de Montauban, la marraine est Lucrèce de La Tour, marquise de La Charce, mère de Philis. Celle-ci signe Philis de La Tour, ou Philis de La Charce, jusqu'en 1688. Le 1er août 1688, elle signe encore Philis de La Tour La Charce. C'est seulement à partir du 19 janvier 1689, que, dans un acte de baptême rédigé par un notaire qui la désigne sous le nom de Philis de La Tour, elle signe Philis de La Tour du Pin La Charce (1). »

Il est donc vrai que jusqu'à cette date, elle ne s'était reconnue aucune parenté avec l'illustre et ancienne *maison souveraine* des seigneurs de La Tour du Pin, dauphins de Viennois (2).

On assure encore que le 22 septembre 1693, le marquis de Larray adressa de Fénestrelles le billet suivant à la « libératrice du Dauphiné » :

« Si le roi avait dans ses provinces beaucoup de personnes comme vous, il n'y aurait pas besoin d'y avoir des troupes, ni d'autres forces que celles de votre prudence et de votre zèle pour son service. Vous rassurâtes si fort le pays l'année dernière que nous vous devons la tranquillité qui s'y conserve. Il est vrai, Mademoiselle, que j'en ai rendu compte à la Cour. Elle appréciera certainement tout ce qu'il y a de grand, d'héroïque, dans votre conduite, et vous en serez récompensée par la reconnaissance et l'estime de Sa Majesté (3). »

Si le marquis de Larray a *vraiment* cru pouvoir accorder ces éloges à Philis de La Tour, on est en droit de se demander ce qu'il entend par ces mots : *Elle* (la Cour) *appréciera certainement tout ce qu'il y a de grand, d'héroïque, dans votre conduite*. S'il s'agit de l'action qu'elle a exercée sur ses vaillants coreligionnaires, nous savons ce qu'il en faut penser; et si l'on veut faire une allusion à des exploits militaires, on s'étonne que le défenseur

(1) Auzias, avocat : *Notes sur Philis de La Tour La Charce*, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. II, Grenoble 1866-67.

(2) Les lecteurs que la question de *l'origine princière* de Philis de La Charce pourrait intéresser trouveront dans les *Tableaux généalogiques de la Maison de la Tour du Pin* (1870) et dans leurs *Annexes* (1881) tous les détails possibles pour éclairer leur religion. Ils sont conservés aux Archives de la Drôme et dans bon nombre d'autres dépôts publics.

(3) *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. V, p. 28.

d'Embrun n'en ait jamais parlé dans ses dépêches à Pontchartrain et à Barbezieux.

Ce qu'il y a d'étrange est que dans le pays même qu'elle avait si brillamment défendu on n'avait pas entendu parler de ses victoires. En voici la preuve péremptoire.

Dans une missive adressée par Mme de La Bâtie à Mme de Léberon, sa cousine, en date du 8 février 1693, de Lettret, près de Tallard, on lit ceci :

« Je ne saurois assez vous témoigner ma reconnaissance de votre offre de nous donner retraite chez vous, si notre sort nous eût menés dans vos quartiers. C'est une chose bien pitoyable que d'être obligés de quitter ses maisons et de trouver partout où l'on s'arrête la frayeur et l'épouvante ; nul lieu de repos et de quiétude ; partout l'on fuyoit et l'on craignoit. Pendant deux mois et demi nous avons été en campagne. Nous nous arrêtâmes à Nyons dans la pensée, si l'ennemi s'approchait, de passer le Rhône. Nous apprîmes là le malheureux état où l'ennemi avoit mis notre pauvre Gap et ses environs. Sachant qu'il s'en étoit retourné, M. Toures alla voir nos chagrins de plus près et dès que je me suis pu retirer, tout incommodée que j'étois, à fort petites journées, je suis arrivée à un petit village nommé Lettret, à deux lieues de Gap et une promenade de la comté de Tallard. Une petite maison que j'ai acquise dans Lettret a été conservée, grâces à Dieu, dans les flammes de trois côtés ; la Durance étoit de l'autre, mais il n'y avoit personne pour éteindre le feu. Il est pitoyable de voir toutes les maisons brûlées, ce fort beau château de Tallard entièrement brûlé et tout le bourg qui est fort considérable... Tout ce pays est encore dans l'incertitude de ce qui se fera dans le printemps et si nos troupes seront encore les plus faibles (1). »

Voilà donc une dame appartenant à l'une des plus vieilles familles nobles des Baronnies, qui se trouvant dans un pays ravagé et incendié quatre mois auparavant par les envahisseurs, garde un silence absolu sur la « Jeanne d'Arc » qui en a débarrassé la contrée, au dire de ses admirateurs !

Cela est bien singulier.

Ce qui l'est encore davantage est l'extrême réserve observée par la marquise douairière de La Charce dans

(1) Archives de la Drôme, E. n° 892.

un Placet qu'elle adressa, le 8 juin 1703, au contrôleur-général des finances, sur les services rendus par sa fille, morte le 4 juin précédent (1), afin d'obtenir pour elle-même la pension de 2000 livres que l'on servait à la première, depuis le mois d'août 1694. Elle lui dit :

« Monseigneur,

« Ma fille aynée que vous honoriers dé l'honneur de vostre protextion vient de mourir, qui est pour moy à l'aage de quatre vingt trois ans, la plus grande perte que je pouvois faire, m'estant d'un grand secours par ses soins et par la pansion de deux mille livres dont Sa Majesté l'honoroit annuellement sur son trésor royal. J'ose vous supplier très humblement, Monseigneur, par *l'extrême besoin* que je en ay de me la procurer de Sa Majesté par vostre puissant crédit et je seray toute ma vye avec une respectueuse recognoissance,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéyssante
et très-soubmise servante.

« A Nyons en Dauphiné ce 8 juin 1703.
« FRANCOISE DE LA TOUR DU PIN, DOYRIÈRE DE LA CHARCE (2). »

On cite, aussi, un billet qu'un habitant de Gap, M. Souchat (?), aurait écrit à Mlle de La Charce :

« A Gap, ce 15 octobre 1692.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui, Mademoiselle, que je sais que vous faites revivre les Amazones Bien que nous soyons d'un

(1) On lit dans les registres de l'état civil de Nyons : « Du 4 juin 1703 Philis de La Tour du Pin de La Charce, a été ensevelie dans la tombe sépulcrale de la chapelle joignant celle de Saint-Crespin, occupée par les religieuses de Saint-Césaire. »

La *Gazette officielle* du 23 juin 1703 rapporte comme suit ce triste événement : « Demoiselle Philis de La Tour du Pin de La Charce, qui depuis sa conversion à la religion catholique avait donné autant de preuves de sa piété que de son zèle pour le service du roy, en plusieurs occasions, est morte à Nyons en Dauphiné, âgée de 58 ans. »

Ces quelques mots renferment le secret de la popularité posthume que ses admirateurs ont voulu lui faire.

(2) Archives Nationales : *Papiers du Contrôleur général*, Liasse G, VII, 466. *Dossier de M. de Grignan.* — Le comte de Grignan, lieutenant-général en Provence, recommanda vivement cette requête, par sa lettre du 7 juin 1703. La pension sollicitée fut accordée à la marquise douairière de La Charce.

pays perdu, nous avons ouï parler de vos exploits, et si nous avions été assez heureux pour avoir ici quelqu'un de votre valeur, nous aurions évité très assurément les maux que les ennemis nous ont faits. Si j'en étais cru, non-seulement M. l'Intendant, mais M. de Catinat publieraient si fort vos louanges à la Cour, que votre nom y seroit éternisé, puisque c'est à vous seule qu'on doit la conservation de votre pays (1). »

Il est à remarquer que M. l'abbé Lesbros, le panégyriste de Philis de La Charce, malgré toutes ses recherches, n'a jamais pu découvrir l'auteur de ce prétendu billet... Il serait cruel d'insister.

Une lettre de Mme de Sévigné renferme un passage des plus suggestifs que nous voulons rappeler ici : « J'ai vu, dit la spirituelle marquise, — (toujours bien informée et encore plus impartiale..., comme chacun sait), — Madame De Vins ; M. le chevalier y présentoit Mademoiselle de La Charce, autrement dit la *guerrière Pallas* : elle nous a conté *ses campagnes* avec beaucoup d'esprit »...

On assure en effet, qu'en 1694, sur les conseils de l'intendant Bouchu, « Philis se rendit à Paris. Elle fut reçue par Louis XIV qui la combla des marques de sa faveur, lui accorda une pension de 2 000 livres, comme à un colonel — (d'autres disent, avec un brevet de colonel) — et fit déposer au trésor de Saint-Denis son épée, ses pistolets et ses armoiries ».

Observons que Rochas qui complaisamment avait cru devoir insérer ce dernier détail dans sa *Biographie du Dauphiné*, l'a rétracté dans des notes manuscrites ; que jamais, ni blason, ni épée, ni pistolets n'ont été déposés à cette illustre abbaye et que le brevet de colonel est du domaine de la légende. En ce qui concerne la pension de 2000 livres, elle fut allouée à Mlle de La Charce, non pour ses services militaires... mais pour son prosélytisme religieux, ainsi que nous allons le voir.

(1) Albert Du Boys : *Philis de La Charce héroïne du Dauphiné au XVII*e *siècle* dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. I, pp. 5 et suiv.

M. de Vertron, l'éditeur de la *Nouvelle Pandore* (p. 405), lui dédia de son côté, le quatrain suivant :

Par la prudence et la valeur
La Charce surpasse Clélie;
Par l'esprit et par la douceur
D'Aleyrac surpasse Télie.

Mlle d'Aleyrac, sœur de Philis, jouissait de la réputation de femme lettrée.

Ajoutons que Mme Deshoulières étant venue habiter Nyons en 1672, se lia avec Mlle de La Charce et avec sa sœur cadette (1). Bien que celle-ci se rapprochât davantage d'elle par ses tendances poétiques, ses préférences furent pour la première à qui elle dédia en 1673 une pièce de vers sur la *Fontaine de Vaucluse* et adressa en 1685 une *Epître chagrine*.

Enfin, nous ne citerons que pour mémoire un article paru dans le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, le 30 novembre 1847, sous la signature de Mme Camille Lebrun, où l'on nous dépeint le château de La Charce, ses tourelles, ses grandes pièces meublées de chaises et de fauteuils « recouverts de cuir mordoré » — (l'auteur est-il bien sûr de cet important détail?) — et l'arrivée inopinée « d'un lieutenant de dragons envoyé par Catinat à Mlle de La Charce et à douze autres gentilshommes des environs pour les supplier d'armer leurs vassaux et de courir au secours du roi ». On ne mentionne pas le fameux combat du col de Cabre, mais on nous entretient d'escarmouches où Philis repoussa les ennemis : on ajoute : « Néanmoins Catinat déclara hautement que c'était elle qui avait sauvé le pays en cette grave circonstance » !

Qu'il est regrettable que l'illustre maréchal ne mentionne en aucune façon dans ses *Mémoires* cette démarche de sa part, pas plus que les coups d'épée et de pistolet

(1) La sœur cadette de Philis de La Charce, c'est-à-dire Mlle Marguerite d'Aleyrac, nous a laissé un *Madrigal sur la prise de Gand* (1677) et quelques autres pièces. Qu'il est fâcheux qu'elle ne parle jamais des chevauchées guerrières de sa sœur ! Les aurait-elle ignorées ?...

libéralement distribués aux envahisseurs par celle qui est devenue la *Libératrice du Dauphiné!*

* * *

Nos lecteurs trouvent, sans doute, qu'il est temps de revenir à la vérité historique et de leur indiquer les causes qui ont valu à notre héroïne, auprès de certains auteurs, une popularité que d'autres mettent si peu d'empressement à lui accorder. Nous sommes de leur avis, et nous allons essayer de les satisfaire.

Toute cette légende repose sur une équivoque.

Nous avons vu, il y a un instant, que la marquise douairière de La Charce avait abjuré le protestantisme entre les mains de l'évêque de Gap, le 11 février 1686. Il est à croire qu'elle mûrissait ce projet depuis assez longtemps, aussi bien que ses deux filles, qui suivirent son exemple, puisque nous lisons dans le *Mercure Galant* (14 septembre 1692) ces quelques mots : « Il y a peu d'années que Mlle d'Aleyrac, cadette de la maison de La Charce soutint le parti catholique contre les mutins qui s'étoient assemblés en Dauphiné, près de Bourdeaux et avaient baptisé leur assemblée du nom de *Camp de l'Eternel* (1). Elle est mainteuant à Paris ».

Quant à Philis, dès le commencement de 1686, nous la trouvons fièvreusement occupée à catéchiser les réformés de Nyons, de La Motte Chalacon, de La Charce, de Cornillon, de Montmorin, pour les amener à une abjuration. De cette date à 1702, elle est marraine de la plupart des enfants qui naissent dans les familles huguenotes, ainsi que nous l'apprennent les registres de l'état civil de La Charce, et de Montmorin. Déjà, le 15 janvier (1686) elle semble avoir contribué à faire entrer dans le giron

(1) Allusion au combat de la *Grange Brûlée* près de Bourdeaux, le 30 août 1683, où les 2 régiments de Barbezières et de Tessé massacrèrent une soixantaine de protestants, et à la suite duquel plusieurs prisonniers furent envoyés aux galères comme Coutaud de Beauvallon, et d'autres furent martyrisés comme Coutaud de Rochebonne, de Saillans. Cf. Brousson : *Apologie du projet des réformez de France*, s. l. n. d. 1684, in-12. p. 187.

de l'Église romaine « noble Henriette d'Alléoud de Cheylanne, qui renonça à toutes ses hérésies, notamment à celles de Calvin »; quatre jours après, à son instigation, l'une de ses parentes « noble Éléonore Arthaud de Montauban » crut devoir suivre le même exemple; l'année suivante, ce fut un ancien protestant, Charles de Laval, qui fit baptiser par le curé sa fille Lucrèce, dont le parrain fut « haut et puissant seigneur de Montauban ». Celui-ci aurait voulu que le vicaire-général de l'évêque de Die présidât en personne cette cérémonie, qui « eut lieu au château, à 10 heures du soir, aussitôt après la naissance de l'enfant » (20 juin 1687) (1).

La mère et la sœur de Philis la secondaient, d'ailleurs, de leur mieux dans son ardeur religieuse.

Cela dura jusqu'en 1692, au milieu de la tristesse indignée de ses braves coreligionnaires et de l'approbation enthousiaste de ses nouveaux amis. Mais l'on apprend, coup sur coup, l'invasion du Dauphiné par les coalisés, la prise de Guillestre, bientôt suivies par celles d'Embrun et de Gap. La population du Diois et des Baronnies se soulève contre les étrangers.

Quelle fut la conduite de Philis en ces dramatiques circonstances? Les uns assurent qu'elle apporta tous ses soins à mettre son château de Montmorin en état de défense; - d'autres qu'elle aida le marquis du Cambout et les gentilhommes venus pour lui prêter main-forte, à garder les défilés du Trièves, du Diois et des Baronnies (2); ceux-ci affirment, sans preuves, qu'elle défit les Barbets (?) en plusieurs rencontres; — ceux-là, soucieux de la vérité historique et reconnaissant qu'aucune dépêche officielle, aucune délibération consulaire des villes et des villages du Diois, des Baronnies et du Gapençais, aucun document d'une authenticité indiscutable ne mentionne ses exploits guerriers, croient qu'elle a calmé les protestants justement

(1) *Cahier des abjurations des habitants de la R. P. R. de La Motte-Chalancon*, GG 10, Archives municipales.

(2) Capitaine Perreaud, professeur adjoint d'art et d'histoire militaires à l'École de Saint-Cyr : *Campagne des Alpes 1692, Catinat et l'Invasion du Dauphiné*, Paris, 1892, 82 pp. in-12.

irrités des mesures iniques prises contre eux, depuis plusieurs années, qu'elle les a maintenus « fidèles au roi, à la patrie, à l'honneur » et par ses sages recommandations les a détournés de se joindre aux envahisseurs.

Ce sont là de simples hypothèses. Les réformés n'avaient pas besoin de ses conseils pour faire leur devoir : son crédit auprès d'eux devait être des plus restreints.

Nous sommes persuadé que son rôle pendant la campagne de 1692 a été des plus effacés.

Il est possible qu'elle se soit rendue à Paris en 1694, et que Louis XIV lui ait accordé une pension de 2000 liv. (1). Mais il est à remarquer que cette somme était prise sur la *Régie des biens des religionnaires fugitifs*, qu'elle fut d'abord allouée au père de Philis, puis, après la mort du marquis à sa fille (2) et au décès de cette dernière, à sa mère, alors âgée de 83 ans, ainsi que nous venons de le voir. Qu'a donc voulu récompenser le monarque? — « La piété autant que le zèle dont Mlle de La Charce avait donné des preuves depuis sa conversion à la religion catholique, pour le service du roi, en plusieurs occasions ». (*Gazette officielle*, 23 juin 1703).

A ce témoignage décisif, ajoutons cet autre qui n'est pas moins explicite et que nous rencontrons dans la lettre de recommandation adressée le 7 juin 1703, par le comte de Grignan, lieutenant-général en Provence, au ministre d'État, Chamillard, pour faire maintenir à Mme la marquise de La Charce la pension servie à sa fille. Il devait être fort instruit de la conduite de Philis en 1692, puisque Catinat l'avait chargé de garder, avec le marquis du Cambout, les passages, depuis les Baronnies jusqu'à Sisteron.

(1) Dangeau dit ces *seuls mots*, à la date du 9 août 1694 : « Le roi a donné ces jours passés une pension de 2 000 livres à Mlle de La Charce. »

(2) Archives du Ministère des Affaires étrangères : *État de répartition des fonds de la Régie des biens des religionnaires fugitifs*, volume 1553, pièce 427. — L'argent qui en provenait servait aux économats, aux hôpitaux catholiques, à la réparation ou à la construction d'églises catholiques, à l'achat de consciences faibles ou timorées parmi les protestants, à venir à l'aide de ceux qui avaient abjuré, etc. : Archives nationales, *Cartons des religionnaires fugitifs* : TT, 314, Mémoire de l'Intendant Bouchu.

« Monsieur,

« Je ne doute pas que le nom et la famille de M. le marquis de La Charce ne vous soient connus : c'est une maison aussi distinguée *par son zèle pour la religion depuis leur conversion* qu'elle l'est par sa qualité. Leur exemple jusques ici a soubstenu dans cette contrée du Bas-Dauphiné, *la foy des bons catholiques, comme il a esté la confusion de ceux qui n'ont fait que semblant de l'estre.* Mme la marquise de La Charce, la mère, âgée de quatre vingts ans est une personne d'un rare mérite. Monsieur son fils aîné a l'honneur d'estre gentilhomme de la Chambre de Monseigneur le Prince (1). Le cadet a veu brûler dans les Cévenes par la fureur des phanatiques, une belle terre et la seule maison qui lui restoit (2). Cette famille, Monsieur, vient de perdre Mlle de La Charce que l'on pouvoit regarder comme une espèce d'héroine et à qui tous *les services qu'elle a rendus à la Religion et au Roi, dans les premiers mouvemens de la conversion des huguenots* avoient attiré des bontés de Sa Majesté, une pension de 2000 francs.

« Permettez-moi, Monsieur, de joindre mes instantes prières à celles de cette famille qui s'est adressée à moy et dont je connois les *grands besoins* comme le mérite, pour obtenir du Roy la continuation de cette pension en faveur de Mme la M. de La Charce, la mère. J'ose avancer qu'il est de la piété et de la charité de S. M. *de soutenir des gens que l'on peut dire s'estre toujours signalés pour les interest de nostre Religion.*

« Je suis avec beaucoup d'attachement et de respect,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur

« GRIGNAN (3). »

Le 7e Juin, à Grignan, 1703.

(1) Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé.

(2) Il s'agit du château des Plantiers, en Languedoc, appartenant à René-Scipion de La Tour, comte de La Charce, baron des Plantiers et d'Aleyrac. Ces terres étaient entrées dans sa famille, par le mariage, en 1604, de son aïeul César de Gouvernet, depuis marquis de La Charce, avec Claude de Ginestoux, fille de Pierre de Ginestoux, baron des dits lieux et de Malerargues, et de Claude de Mandagot.

(3) Archives Nationales. — *Papiers du Contrôleur général*, Liasse G, VII, 466. *Dossier de M. de Grignan.* Cette lettre est du 7 juin et l'on remarquera que le Placet qui l'accompagne et que nous avons cité, est du 8 : — Ce placet n'est pas écrit de la main de la marquise de La Charce, mais seulement signé d'elle. La lettre du comte de Grignan est aussi seulement signée de lui. Nous l'avons reproduite avec son orthographe comme le Placet.

Les *grands besoins* de la marquise douairière de La Tour La Charce étaient arrivés à un tel point que sa situation était voisine de la misère, comme nous l'apprennent les *Délibérations consulaires* de Nyons. Comment, dès lors, sa fille aurait-elle pu équiper même un nombre restreint de tenanciers et faire l'achat de 200 chevaux, ainsi que le raconte gravement la légende ?

S'il reste encore l'ombre d'un doute dans l'esprit de nos lecteurs, nous les prierons de vouloir bien considérer que ces historiens consciencieux qui s'appellent La Plane (1) et Charronnet (2), dans les ouvrages qu'ils ont consacrés, l'un à Sisteron et l'autre au département des Hautes-Alpes, ne prononcent pas *une seule fois* le nom de l'héroïne et que M. l'archiviste actuel de Gap reconnaît que « les exploits de Philis ne sont établis sur aucun texte authentique » ; qu'enfin M. L'abbé Lesbros (3), l'aimable et dévoué panégyriste de « cette autre Pallas » a répondu exactement ceci au savant Champollion-Figeac démontrant dans ses *Chroniques Dauphinoises* (4), que ses exploits militaires sont du domaine du roman :

« Qu'importe un détail légèrement emphatique?... Où donc est le mal d'enfler un peu les belles actions, de poétiser un peu les caractères, de flatter à l'occasion les portraits des grands personnages »?

A quoi le scrupuleux érudit a répliqué :

« Évidemment, nous ne voyons aucun inconvénient très grave à cette manière d'écrire l'histoire, et c'est même la méthode la plus agréable pour les auteurs ; mais il faut aussi permettre aux chroniqueurs moins épris du merveilleux de pouvoir dire : Le livre de M. Lesbros contient l'histoire d'une femme remarquable du XVII^e siècle, qui a rendu des services au roi et à la religion, par son influence sur les Nouveaux Convertis, mais dont les exploits guerriers appartiennent à la légende (5). »

Il nous semble que la cause est entendue : nous savons maintenant le genre de *services* que l'héroïne a rendus *au roi, à la religion* et à notre Dauphiné.

*
* *

Ajoutons qu'à notre connaissance, il existe cinq portraits de Philis de La Charce : le premier peint par

(1) Ed. de La Plane : *Histoire de Sisteron, tirée de ses archives.* Digne, 1843 2 vol. in-8°. T. II, p. 730.

(2) Charronnet : *Les Guerres de religion et la Société protestante dans les Hautes-Alpes* (1560-1789), Gap, 1861, 528 pp. in-8°, livre III, p. 481.

(3) Abbé Lesbros : *Mademoiselle de La Charce*, Paris, G. Téquy, 1883, 1 vol. in-8° p. 180.

(4) Champollion-Figeac : *Chroniques Dauphinoises*, Vienne, 1884, t. II, p. 298.

(5) Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 299.

l'illustre Mignard est en la possession de M. le comte de Chabrillan, au château de Fontaine-Française; — le second est l'œuvre de Bonnard : à cheval, vêtue en amazone, sans armure et tournée à G.; dans le fond, des troupes en marche et un combat. Légende *: Philis de La Tour du Pin La Charce, fille du marquis de La Charce, lieutenant général des armées du Roy, laquelle en 1692, dans l'irruption du duc de Savoye en Dauphiné, fit armer sous les ordres du général de Catinat les communes de son canton et s'estant mis à leur tête*... 1695, R. B. Del.; — 3°. — On a aussi du même artiste une gravure de l'héroïne : en pied, debout, la main sur la hanche, la droite posée sur un cartouche à ses armoiries; dans le fond, un combat. (H. Bonnard, excud.) et au-dessous cinq vers latins et huit vers français en l'honneur de *Phylis* :

Cessez de nous vanter vostre gloire immortelle;
Amazone, cédez. Phylis, par sa valeur,
Ranime l'illustre Pucelle
Qui vangea nos aieux d'un insolent vainqueur.
Dans cette amazone nouvelle
Pallas recognoistroit tout son air, tous ses traits,
Ou du bonheur d'avoir mesme air, mesmes traits qu'elle,
Feroit ses plus ardents souhaits (1).

Un quatrième est dû à Legrip, 1856, mesurant 2 m. 15 sur 1 m. 40 : « cette peinture a été retirée des salles publiques du Musée de Versailles, comme composition sans autorité historique, au moment des récents remaniements, qui ont eu pour but d'assurer l'exposition en bonne place des documents authentiques de notre histoire (2) ». C'est cependant ce portrait que que l'on a choisi pour reproduire les traits de l'héroïne sur des milliers de cartes postales...

Un dernier est une lithographie sans aucune valeur iconographique et qui se trouve à la bibliothèque pu-

(1) Cette gravure fait partie de la collection de Bure, à la Bibliothèque nationale. On en a fait une belle photographie qui se trouve à Valence, à la *Société de statistique et d'archéologie de la Drôme*.

(2) Note du distingué M. de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles (26 août 1906).

blique de Grenoble. Cette ville a cru devoir donner le le nom de Philis de La Charce à l'une de ses rues.

On possède aussi une statue fort belle de la pseudo *Libératrice*. Elle est due au ciseau de Daniel Campagne, un sculpteur de grand talent.

Dans un but politique, autant que patriotique, M. Laurens, sénateur, maire de Nyons, avait formé en 1899 un comité et ouvert une souscription pour élever une statue à Philis. La somme recueillie et complétée par le promoteur du projet, s'éleva à 5000 fr. et servit à payer l'artiste chargé de l'exécution de l'œuvre. La statue fut exposée au Salon de 1900 et fut très remarquée. Un fondeur ayant été choisi pour la fonte moyennant une autre somme de 5000 fr. ce chiffre ne put être atteint, à cause du refroidissement de l'enthousiasme de la population mieux éclairée sur les prétendus exploits militaires de l'héroïne.

La statue, en détresse, paraissait ne devoir jamais orner le Champ de Mars de cette ville de province, quand, sur ces entrefaites, M. Laurens mourut. Nouvelles complications. Un procès était déjà engagé en 1901 entre les héritiers de ce dernier, Nyons et le fondeur, lorsque le représentant des premiers proposa à la municipalité de Grenoble de lui céder la statue au prix de 3000 fr., le surplus devant être payé par la famille Laurens et la ville de Nyons.

Comme M. le conservateur du Musée de Grenoble avait examiné à Paris le beau travail de Daniel Campagne et avait trouvé avec beaucoup de raison que c'était une œuvre d'art remarquable, il donna avec empressement un avis favorable au projet. — « Cette statue, en fonte de fer bronzé, mesure, dit-il, 3 m. 25, depuis le sol jusqu'à la main qui tient l'épée. Le mouvement de l'héroïne, montée sur un cheval qui se cabre, est d'une superbe allure; l'exécution de cet ouvrage est parfaite jusque dans les moindres détails; l'ensemble est très décoratif (1). »

Après avoir entendu un rapport de M. Capitant,

(1) Délibérations municipales de la ville de Grenoble, 9 octobre 1903.

professeur à la Faculté de droit, conseiller municipal, concluant à l'acceptation de la proposition présentée, ainsi que l'avaient décidé les commissions des Finances et de l'Instruction publique, la ville de Grenoble fit l'acquisition de la statue équestre de Philis de la Charce.

On assure qu'on la placera sur un des côtés du square de la *Place de la Constitution*, c'est-à-dire près du Musée et de la Préfecture.

Et c'est ainsi qu'un jour viendra où notre brave peuple saluera de ses enthousiastes acclamations la pseudo *Libératrice du Dauphiné* au préjudice de ceux qui versèrent leur sang pour la patrie et ajoutèrent une page glorieuse à notre histoire nationale !

André Mailhet.

# Documents

## POÉSIES INÉDITES DE CLÉMENT MAROT

On connaît l' « *Epistre d'Eustorg de Beaulieu à Clément Marot, poete du Roy, pour lors residant à Genève* », publiée au tome III, p. 746 de l'édition Guiffrey et tirée de la « *Chrestienne Rejouissance* » (s. l. 1546 in,-8°). L'exilé, après y avoir tant bien que mal lié connaissance avec son nouveau frère d'infortune, lui vante en ces termes les charmes de sa retraite champêtre :

Vien en vers moy ; car suis en un village
Tout circundé d'arbres, fueille et ramage,
Là où je n'oy que cors de pastoureaulx,
Voix de brebys, vaches, bœufs et taureaulx.
Mais plus me plaict encore telle brayrie
Que ne feroit toute la chantrerie
Du Papegay de Romme ou Antechrist
Dont le baptesme as doctement escript.

Il ne semble pas qu'on ait accordé à ce passage tout son intérêt. Et pourtant, sans forcer le sens du texte le moins du monde, il paraît bien que le dernier vers d'Eustorg de Beaulieu fasse ici allusion à une œuvre de Clément, où le poète aurait sans doute peint les cérémonies de la proclamation d'un pape sous l'image de celles du baptême d'un nouveau-né. Or aucune pièce actuellement connue de Marot ne répond à une telle donnée.

Toutefois, le hasard a mis sous nos yeux une poésie intitulée « *D'un Monstre nouvellement baptizé* », recueillie dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale et qui pourrait bien être le baptême du Papegay que rappelle notre auteur. Il s'agit du manuscrit 22560 (fr.), premier tome d'un recueil de quatre volumes de pièces de vers,

chansons, sonnets, triolets, sur les guerres de religion, formé par le chirurgien protestant Rasse des Nœux. Ces pièces concernent François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis, Marguerite de Valois, le Cardinal de Lorraine, Lizet, Poyet, Dolet, Calvin, Marot. Les vers qui nous intéressent se trouvent au verso du folio 203, seconde colonne, à la suite d'une pièce intitulée « *Les Papillons* » ; la fin est au recto, première colonne du folio 205. Voici ce morceau, porté sur le manuscrit sans date et sans nom d'auteur :

Nouvellement ainsi qu'on a escrit
A Romme est né pour tout vray l'Antechrist
Et fut porté baptizer bravement
En grand triomfe imperiallement.
   Premièrement pour sage femme et bonne
Allait devant une vieille matrone
Qui faire en tout à sa mode présume
Et se nommait, dit-on, dame Coustume.
   Après marchait sapience mondaine
Qui n'estoit pas en son aller soudaine
Ains se portoit en meure gravité
Avec maintien de grand sévérité
Portant le sel pour l'enfant baptizer.
   Puis cheminoit sans çà ne là vizer
Tout bellement en saffre (1) courtoisie
Le chef enclin Madame Hippocrisie,
Semblant avoir de tout l'enfant le soin
Et portait l'eaue pour servir au besoin.
   Après suivait en grand'devotion
De pas à pas sotte Imitation :
L'Aube portoit faitte de broderie
Et enrichie avecques pierrerie,
Tant que c'estoit une belle besongne
Or tout autour « le feu à qui en grongne »
Estoit escript pour la devise antique
Bien proprement en lettre Bullatique.
   Après marchoit en estat triumphant
Abuz Parrain lequel portoit l'enfant ;
Et Hérésie estant jeune pucelle
Et Tyrannie ayant trongne cruelle

(1) Safre, saffre, orfroi servant d'ornement (Godefroy, *Dict. de l'anc. langue franc.*), c'est-à-dire la courtoisie couverte d'orfroi.

Au près de luy çà et là se tenoient
Et par les bords le linge soustenoyent
Lequel estoit comme j'ay entendu
Dessus l'enfant jetté et estendu.
   Erreur, après, ce bon seigneur goutteux,
Tout contrefait, borgne, bossu, boytteux,
L'autre Parrain pour l'enfant rapporter
En plein chemin ne se pouvoit haster.
   Après alloyent les deux commères gentes
Qui à marcher sont assez diligentes,
Dame Avarice et Dame Simonie
Tenants propos et conférence unie
Bien d'autre cas que du faist du Baptesme :
Avoir de quoy, possible, estoit leur thesme.
   Et lors suyvoient les bourgeoises Romaines
Que l'on nommoit Traditions humaines ;
Ydolatrie et Blasphême y estoyent
Qui d'un accord un cantique chantoyent
Pour célébrer d'Antechrist la naissance
Et pour donner au peuple esjouissance
Qui de ce cas n'estoit pas irrité.
   En signe aussi de libéralité,
Le Jubilé jadis bien cher vendu
A tous sans pris fust partout espandu
Si largement que bulles et pardons
On prisoit moins qu'orties et chardons
   Or quand on vint à luy bailler le nom
Nom qui luy fust d'un immortel renom,
Un différent y eust non pas petit
Car un chascun selon son appetit
Vouloit nommer l'enfant. La bonne Mère
Estoit d'avis qu'on l'appelast St Père ;
Hippocrisie aussi la belle biffe,
Eust bien voulu qu'il fust nommé Pontife.
Mais les Parrains, puissants dominateurs,
Luy donnoient nom le Serf des Serviteurs ;
Idolatrie illec sans plus enquerre
Voulait qu'il fut appelé Dieu en terre.
   Le Prestre lors qui l'office faisoit
Et cest enfant Antechrist baptizoit
Voyant du nom la grand diversité
Et le discord, de son autorité
Luy qui estoit de nation gotthique
Luy imposa un nom fort autentique
Et quelque nom qu'on luy prononce ou jappe
Il le nomma et meit en nom LE PAPE.

Telle est la pièce. Elle est sans nom d'auteur, mais presque toutes les pièces de ce manuscrit sont anonymes. Le *Balladin* lui-même, que renferme le même recueil, est dans ce cas, à côté du « *Grup* » mis sous les initiales « Cl. M. », ce qui est une exception. Enfin les vers que nous proposons peignent bien le baptême du Pape. Avec Eustorg de Beaulieu on l'y nomme bien Antechrist; le ton est parfaitement celui de Marot, et les nombreuses personnifications de ce passage nous rappellent la manière du *Balladin* et de la *Complainte de Florimond*. Il n'est pas jusqu'à cette devise « le feu à qui en grongne » que nous ne retrouvions brodée, dans cette *Deploration de Robertet*, sur le manteau de la grand'dame romaine. Aussi, à défaut d'une preuve irréfutable, nous nous contenterons de ces très fortes probabilités pour attribuer cette pièce au poète de l'Adolescence.

Ces vers constituent alors une œuvre capitale dans l'histoire des idées religieuses de Clément Marot : non seulement leur ton de polémique y est d'une hardiesse remarquable, mais encore la date et les circonstances où ils ont dû être écrits paraissent d'un intérêt réel.

Si nous considérons que l'épître de Beaulieu est de 1543 et que la première œuvre de Marot à tendances réformées, la *Complainte de Florimond Robertet*, est de 1527, nous avons les deux dates extrêmes entre lesquelles nous devons situer notre pièce. Or, celle ci dut être composée à l'avènement d'un pape : entre 1527 et 1543, il n'y a de nouveau pontife qu'en 1534, année à laquelle nous lisons dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* : « En Septembre audict an mourut le pape Clement Septiesme, de poison, et fust esleu pape en son lieu canoniquement par les cardinaulx, le sixiesme Octobre ensuyvant audict an, Paul troisiesme de ce nom, et est genevoys, et estoit d'aage environ quatre vingt ans ou plus. — Le vingt sixiesme jour d'iceluy moys, fust faict asçavoir par les dixeniers de la ville de Paris, à la requeste du prevost des marchands et échevins, par les maisons qu'on feist les feux de joie aux carefours de la ville de

Paris, à cause de la nouvelle élection du dict Pape Paul. » Ainsi, selon toutes vraisemblances, notre pièce serait d'octobre 1534, ce qui nous révèle dès cette époque une netteté et une hardiesse de pensée qu'on ne se plaisait à reconnaître en Marot qu'aux dernières années de sa vie, aux tristes heures du *Balladin* et de la *Complainte d'un pastoureau chrétien*.

Ce n'est pas tout. De tels vers de Clément à une telle date éclairent peut-être bien un autre problème.

Tout d'abord, dans l'ordre du vingt-six octobre d'avoir à faire les feux de joie aux carrefours de la ville de Paris, nous ne sommes point porté à voir l'occasion de la pièce de Marot. En effet, dans son *Journal*, le Bourgeois de Paris écrit encore à l'année 1534 : « Environ le vingt-quatriesme jour d'octobre, furent affichez par hérétiques des placards contre le St-Sacrement de l'autel et honneur des saincts. » Or le vingt-quatre, si nous en croyons Marot et son épître à Couillart, le poète n'était pas à Paris. Il le répète d'ailleurs dans l'épître qu'il envoya de Ferrare au roi. Il était à Vauluisant, passa à Lorri, puis vint à Blois où il resta trois jours « aux dames devisant ». Le vingt-six, Marot était donc à Blois, et comme le lendemain ou surlendemain il était obligé à un départ soudain, il put fort bien ignorer sur le moment la proclamation du prévost des marchands de Paris : tout au moins la précipitation de sa fuite et des soucis singulièrement graves pouvaient-ils lui ôter tout loisir de rimer. Le ton même de la pièce eût été différent, si elle était sortie des mains du poète en exil ou traqué par la maréchaussée du roi. Si nous considérons enfin les deux premiers vers :

> Nouvellement ainsi qu'on a escript
> A Romme est né pour tout vray l'Antechrist.

Il semble bien qu'il faille placer la pièce à la suite de la nouvelle que dut recevoir la cour de la proclamation de Paul III, c'est-à-dire peu de jours après la première quinzaine d'octobre 1534.

Or dans la seconde quinzaine sont affichés les fameux placards, le dix-huit et le vingt-quatre, si nous nous en rapportons aux dires du Bourgeois de Paris. On connaît tous les sentiments de colère que l'événement souleva dans l'âme du roi. Entre autres mesures violentes, on promulgua une liste de soixante-treize luthériens qu'on sommait de rentrer à Paris sous trois jours, sous peine de bannissement et du feu. Des soixante-treize noms, nous en avons quarante-huit. Les six premiers sont des prédicateurs : Pierre Caroli, maistre Jehan Le Rentif, frère François Bertault, Jehan Couraul, François Quartier, Marc Richard, puis Marot : il est le septième, tandis que Fevret n'est que le vingt-sixième, Lyon Jamet le quarante et unième. On perquisitionna enfin chez le poète à Paris, ses livres furent saisis, et la colère de François I[er] fut telle contre son valet de chambre que celui-ci n'osa affronter sa présence :

A ta bonté je m'osay tant fier
Que hors de Bloys party pour à toi, Sire,
Me présenter, mais quelqu'un me vint dire : «
Si tu y vas amy, tu n'es pas sage ;
Car tu pourrais avoir mauvais visage
De ton seigneur. » . . . . . . . . .
Ainsi pour vray m'écartai de la court.

La place toute spéciale accordée à Clément Marot dans les poursuites qui suivirent l'affaire des placards a toujours paru quelque peu mystérieuse. Ne se trouverait-elle pas assez naturellement expliquée si, quelques jours auparavant, le poète a eu la hardiesse et la malchance de livrer aux seigneurs et aux belles dames de la cour le manuscrit d'une pièce aussi compromettante que notre *Baptême du Pape?* D'autant plus qu'un esprit déjà prévenu contre Marot pouvait avec quelque vraisemblance trouver un rapport entre ces vers et les placards, soupçonner même un de leurs auteurs possibles dans celui d'une telle satire. N'oublions pas en effet que les placards de 1534 commençaient ainsi : « J'invoque le ciel et la

terre en témoignage de vérité contre cette pompeuse et orgueilleuse messe papale, par laquelle le monde, si Dieu bientôt n'y remédie, est et sera totalement désolé, perdu, ruyné, abysmé. » Le premier article portait : « Le sacrifice de Christ a été parfait et ne doit jamais être réitéré par aucun sacrifice visible. Sont donc menteurs et blasphémateurs le pape et toute sa vermine de cardinaulx, d'évesques et de prebstres, de moynes et autres caphards, diseurs de messes, et tout ceux qui y consentent. » Ces attaques des placards contre le pape pouvaient assez facilement rappeler au juge la pièce qui courait à la cour sur l'élection du nouveau Pontife.

En résumé, bien des raisons nous portent à croire que les vers du recueil de Rasse des Nœux sont de Clément Marot. Si notre attribution est juste, il faut avouer qu'en raison de la date que nous sommes obligés de leur assigner, ils contribuent singulièrement à éclairer un point resté mystérieux dans la vie religieuse de Marot, les raisons des poursuites dont il fut l'objet en 1534.

R. Fromage.

---

## DÉCÈS DE RÉFUGIÉS FRANÇAIS A GENÈVE DE 1681 A 1710

En consultant le registre mortuaire de Genève pour un autre travail, j'avais été frappé du grand nombre de décès de réfugiés français qui y sont consignés aux dernières années du XVII^e siècle.

Ce « Livre des morts » n'est évidemment pas tenu selon les principes de la science démographique d'aujourd'hui. Il est en particulier impossible d'en tirer aucun renseignement utile sur les maladies ayant causé la mort. Les diagnostics du visiteur des morts d'il y a deux cents ans ne peuvent être identifiés avec les noms actuels de la pathologie. La seule maladie qui puisse être étudiée grâce à cette source de renseignements est la petite vérole.

dont j'ai pu suivre la marche à Genève en me basant presque uniquement sur le dépouillement du rôle mortuaire.

Ce registre donne des renseignements beaucoup plus précis sur la nationalité des morts : Quand il s'agit d'étrangers, leur nom est presque toujours suivi de l'indication de leur lieu ou au moins de leur province d'origine. Les éléments nationaux ou en train de se fixer, de la population sont classés sous les rubriques : citoyens, bourgeois, natifs et habitants.

En dépouillant le registre mortuaire pour les vingt-cinq années qui ont suivi la Révocation, soit du 1er janvier 1686 au 31 décembre 1710, j'ai pu relever la mention d'un peu plus de 4 000 décès de réfugiés français sur un total de 19 500 décès. Les réfugiés forment donc pour cette période de trente ans 20,5 pour 100 de la mortalité totale.

L'année 1688 est celle ou la proportion des décès de réfugiés fut la plus forte : 398 décès sur 998, soit 40 pour 100.

Ayant l'intention de donner plus tard des détails plus complets sur le Refuge à Genève après la Révocation, je me borne, pour aujourd'hui, à communiquer la liste des noms les plus notables rencontrés dans cette recherche. On trouvera donc dans les pages qui vont suivre les noms de réfugiés morts à Genève entre 1681 et 1710 et appartenant à des familles de gentilshommes, de pasteurs, de magistrats, d'officiers, de médecins et d'hommes de loi. En outre, quelques noms notables ou honorablement portés aujourd'hui ont été relevés. Il va sans dire que l'orthographe des noms de personnes et de lieux est celle du registre.

Cette mine de renseignements n'a pas encore, à ma connaissance, été régulièrement exploitée. En particulier, M. H. Bordier, qui a dépouillé dans les archives genevoises, pour la seconde édition de *la France Protestante*, le registre des réceptions à l'habitation et une partie des documents de la Bourse française, ne paraît

pas avoir utilisé le registre mortuaire. Il a probablement été rebuté par les lacunes et les imperfections que présente ce registre pour l'époque du premier Refuge.

Avant de céder la parole au livre des morts, il ne me reste qu'à signaler la forte proportion de femmes et de vieillards que l'on va trouver parmi ces noms. Les hommes valides allaient plus loin gagner leur vie ou offrir leur épée aux ennemis de leur persécuteur. Ils laissaient à Genève, premier port de refuge, leurs vieillards et leurs femmes délicates.

Dr. Léon Gautier.

---

## EXTRAITS DU REGISTRE DES MORTS

### Réfugiés français notables morts à Genève de 1681 à 1710.

**1681. — 20 janvier.** Maurice, fils de Spectable Jean Arché, ministre du St Evangile à Main en Daufiné, aagé de 5 ans, mort par accident, sa demeure à la Cité.

**1er juillet.** Damoyselle Elizabeth Dupuis, vefve de feu Monsieur Jean Huguetan, de Lyon, advocat, aagée de 56 ans.

**1682. — 25 avril.** Sieur Aymé Alérieu, de Montpelier, aagé de 16 ans, mort par accident d'un coup de pointe d'espée au costé de l'œil gauche, ayant esté traitté l'espace d'un mois.

**1683. — 9 décembre.** Noble Basile de Fonfroide [de] Nismes, aagé de 63 ans, mort de fièvre continue, sa demeure en la rue d'Enfer.

**1685. — 31 janvier.** Sieur Rhené Mazal, de St Jean de Cembre au Vivaret, notaire, aagé de 55 ans, mort étique, sa demeure au Logis du Mouton à St Gervais, assisté de la bourse françoise. (En marge : levé un extrait pour le Sr Jean Mazal, son fils, le 17 juillet 1723.)

**21 février.** Sieur Etienne Auger, de Besse en Daufiné, aagé de 46 ans.

**19 septembre.** Sieur Pierre Trossière, de Montauban, Premier Régent dans l'Académie de Puy Laurens, aagé de 45 ans, mort de fièvre continue avec inflammation de poulmons.

**1686. — 24 mars.** Samuel, fils de Noble Jean-François Tomasset et de Damoyselle Louyse de Bretigny, aagé de 17 ans, mort d'apoplexie.

**16 mai.** Sieur Louys Rambo, Advocat au parlement de Gre-

noble, aagé de huictante ans, mort par défaut de nature, sa demeure au Chasteau Royal, assisté de la bourse françoise.

**21 août.** Sarra, fille de Monsieur Charles Mauris, Ministre d'Esguière en Provence et de Damoiselle Barthelemie Naville, aagée de cinq ans, sa demeure rue de la Poissonnerie.

**1er octobre.** Sieur Jean de Leuzière, de St Jean de Gardonnenque en Languedoc, aagé de 63 ans, mort de fièvre continue.

**1687. — 19 juillet.** Sieur Balthazard Ribaut, d'Orange, chirurgien, aagé de 31 ans, mort étique.

**29 septembre.** Sieur Charles Aniel de Riés en Provence, habitant, Ministre du Saint Evangile, aagé de 65 ans, mort étique.

**10 octobre.** Damoiselle Magdelaine Pelouse, de Nismes, aagée de 50 ans, morte étique, sa demeure en la Grand' Isle.

**1688. — 10 janvier.** Dame Claude de Combelle, femme de Monsieur de Castillon de Beziers, aagée de 59 ans.

**2 février.** Damoiselle Marie de Mouron, fille de feu Noble Denis de Mouron et de Damoiselle Sicile d'Escofiat., aagée de 21 ans.

**18 février.** Damoiselle Marie Favin, vefve du Sieur Pierre Doublet de Paris, aagée de 61 ans, morte du miserere.

**10 mars.** Sieur Jaques Vareille, de Lyon, aagé de 50 ans.

**13 mars.** Spectable Chavanon, de Vibron aux Sevenes, ministre du St Evangile, aagé d'environ 58 ans, mort de fièvre continue, sa demeure aux Barrières, assisté de la bourse françoise.

**28 mars.** Damoiselle Magdelaine D'Escarron, de Montélimar, aagée de 60 ans, morte de fièvre continuë, sa demeure rue du Boule.

**17 avril.** Justine, fille du Sieur Alexandre Hevrard de Grenoble et de Damoiselle Catherine Cherru, aagée de huict ans.

**25 avril.** Damoiselle Jeanne Guiguer, vefve de Sieur Claude Turton d'Anonais en Vivaret, aagée de 66 ans.

**30 avril.** Sieur Toussaint Adamcourt, de Paris, marchand joaillier, aagé de 76 ans, mort par defaut de nature.

**14 mai.** Spectable François Murat, de Grenoble, Ministre du St Evangile, aagé de 58 ans, mort étique, sa demeure au Moulard, à la Roze.

**8 juin.** Damoiselle Marie Magdelaine Chomell, d'Anonay en Vivaret, vefve de feu Paul Tourton de Beaulieu en Vivaret apoticaire, aagée de 32 ans.

**15 juillet.** Sieur Vincent Barraquier, maistre chyrurgien, de la Coste St André en Dauflné, aagé de 46 ans.

**21 juillet.** Sieur Pierre de Ferron, de Chateaunet en Daufiné, aagé de 40 ans.

**10 août.** Noble François d'Ebrard Seigneur de Mirreval en Languedoch, Capitaine, aagé de 33 ans, mort de fièvre continue, sa demeure au Moulard à l'enseigne de la Roze; et a testé pardevant Egrège Grojean.

**20 août.** Marie Calandré, femme du Sieur Pierre Villard advocat, de Clermont en Languedoc, aagée de 67 ans.

**23 octobre.** Monsieur Du Ferron, de Chasteaunay proche Vienne en Dauliné, aagé de 83 ans, mort par defaut de nature, sa demeure à St Gervais, au Chasteau Royal.

**1689. — 6 janvier.** Damoiselle Jeanne de Rober, femme du Sieur Jean d'Aguabet, de Gabé dans le comté de Foix, aagée de 55 ans, morte hydropique, sa demeure en la rue des Chanoines, assistée de la bourse françoise.

**7 février.** Damoiselle Languiat de Bonjol, Vefve de Noble Charles de Caubet Seigneur de Falanot, aagée de 82 ans morte par défaut de nature.

**5 mars.** Damoyselle Marguerite fille du Sieur Pierre Margueritte, bourgeois d'Orléans, aagée de 27 ans.

**7 mars.** Sieur Claude Benguaron, de St Lorent en Languedoc maistre Chyrurgien, aagé de 60 ans, assisté de la bourse françoise.

**12 mars.** Anne fille du Sieur Jean Knoch pasteur en l'église de Nismes et de Damoyselle Louyse Bacüet, aagée de 15 ans.

**13 mars.** Sieur Michel Langlois cydevant Capucin, fils d'un Conseiller de Dijon, aagé de 60 ans, assisté de la bourse françoise.

**24 avril.** Sieur Jean Louys Nadal, de Lyon, marchand, aagé de 42 ans.

**29 avril.** Noble De la Pairière, Sieur de Beauregard, de Tombebœuf en Agenois, aagé de 40 ans, assisté de la bourse françoise.

**11 juillet.** Damoiselle Anne Grimodet, de Blois, aagée de 23 ans.

**11 août.** Noble Jacob de Magalon, d'Ambrun en Dauliné, aagé de 28 ans.

**11 septembre.** Damoyselle Hélène d'Angilbaut, Dame de Condorce en Daufiné, aagée de 43 ans.

**29 septembre.** Damoiselle Marie de Roque femme du Sieur Vigneviel, d'Angues, diocèse de St Pons en Languedoc, aagée de 42 ans.

**26 octobre.** Sieur Louys de Guiraudet, d'Alais en Languedoc, estudiant en philosophie, aagé de 23 ans.

**4 novembre.** Noble Charlemagne de Grimodet, de Blois, aagé de 54 ans.

**30 décembre.** Damoiselle Antoinette Chamier, vefve du Sieur Jean de Lion, de Montélimar, aagée de 70 ans.

**1690. — 11 janvier.** Aymé fils de feu Spectable Cäsar Rey, Ministre du St Evangile à Couche en Bourgougne et de Damoiselle Gabrielle de Choudan, aagé de 12 ans.

**23 janvier.** Magdelaine Clo, vefve de feu Sieur Nicolas, ministre du St Evangile à la Grave en Dauliné, aagée de 60 ans.

**2 février.** Anne-Magdelaine, fille de Sieur Gédéon Flour, ministre du St Evangile dans le Vivaret, et de Marie Rignol, aagée de 16 ans.

**5 février.** Damoiselle Magdelaine d'André, de Varette en Dauliné, aagée de 34 ans, morte étique, sa demeure en la rüe des Allemans, assistée de la bourse françoise.

**14 février.** Suzanne Scion, femme de Jaques Broutier, de l'Aragne en Daufiné, aagée de 45 ans, morte de fièvre continue, sa demeure en la rüe Verdaine, assistée de la Bourse françoise. (En marge : levé un extrait le 9 janvier 1708 pour N. Gaspard de Perinet marquis d'Arzillier).

**18 février.** Damoiselle Lucresse de Martinet, femme de Monsieur de Montaulban de Gergais, de St Paul Trois Chasteau en Daufiné, aagée de 25 ans.

**5 mars à 8 heures du matin.** Sieur Josué Janavel, du Val Luzerne et Capitaine auxdittes Valées, aagé de 73 ans, mort hydropique, sa demeure à la Magdelaine.

**6 mars.** Sieur Aymé de la Grange, de Couche en Bourgougne, aagé de 84 ans, mort par defaut de nature.

**21 mars.** Magdelaine, fille de Monsieur de Remolin d'Ambrun en Daufiné et de Damoiselle Elizabeth de Bardonnanche, aagée de sept ans.

**29 avril.** Damoiselle Marie Duras, de la Gresière en Vivaret, femme de Noble Anthoine du Tremolet, aagée de 40 ans.

**15 mai.** Anne-Marie, fille de Noble Anthoine de Belleau, d'Usès en Languedoc et de Damoiselle Catherine Nicolas, aagée de cinq jours, morte du malet.

**24 mai.** Damoiselle Catherine Arnaud, d'Ambrun en Daufiné, aagée de 13 ans.

**5 juillet.** Sieur de la Croisière, de la Beaufrère en Daufiné, aagé de 36 ans.

**21 novembre.** Noble François-Didier de Pluviane d'Ambel, Seigneur de Maille en Daufiné, aagé de 68 ans.

**27 novembre.** Damoiselle Jeanne de Costebelle, vefve de Alexandre Gaignard, de Gap en Daufiné, réfugiée, aagée de 50 ans.

**1691. — 8 janvier.** Sieur Salomon Girod, de Grenoble, aagé de 96 ans.

**6 février.** Sieur Anthoine Maurice, d'Orange, Capitaine, aagé de 78 ans, mort d'apoplexie, sa demeure à St Gervais. (En marge : levé un extrait pour MM. Maurice d'Orange le 14 juin 1724.)

**16 février.** Sieur Claude de Montallier en Languedoc, aagé de 36 ans.

**25 mai.** Damoiselle Marie, fille de Noble Abel Piozet Sieur de la Vallette et de Damoiselle Marie Babault, de Prüilly en Touraine, aagée de 45 ans.

**16 juin.** Laurent, fils du Sieur Jerosme Olivet Receveur du Roy à Nismes en Languedoc, et de Damoiselle Marguerite Guiraud, aagé de 18 ans.

**5 août**. Damoiselle Marie, fille de Noble Piozet de la Hausset et de défunte Damoiselle Marie de la Vallette, de Pruilly en Touraine, aagée d'environ 25 ans. Et a testé par devant Egrège Joli.

**24 septembre**. Charlotte, fille de Noble Jaques Souchet, Sieur de Moret et de Damoiselle Charlotte Amiot, aagée d'un an.

**3 novembre**. Judith Savornin, vefve de feu Spectable Pierre Maurice Ministre du St Evangile en l'église de Lourmarin en Provence, aagée de 70 ans.

**26 décembre**. Marie de Grégoire, vefve de Spectable Pierre du Masse ministre de l'Eglise de Vennes en D'Aufiné, aagée d'environ 60 ans.

**27 décembre**. Jaqueline Guenaud, vefve de Spectable Pierre Amiot, Docteur Médecin, de Gien-sur-Loire, aagée de 69 ans.

**1692. — 21 janvier**. Spectable Estienne Villardet, de St Valier en Daufiné, advocat au parlement de Grenoble, aagé de 43 ans. A testé par devant Egrège Comparet.

**6 février**. A esté apporté mort en ville le corps de Noble Samson de St Laurent de Martinet, natif de St Paul Trois chasteaux en Daufiné, de Vevay pour estre ensevely en ceste ville au cemetière de Plainpalais, estant aagé de dix ans.

**7 février**. Sieur Pierre Villion, de en Vivaret, Lieutenant Colonel de Cavalerie, aagé de 73 ans. Et a testé par devant Egrège Fornet.

**9 mars**. Damoiselle Esther de St Julien, vefve du Sieur Jean-Louis Masset, gentilhomme, de Condorset en Daufiné, aagée de 76 ans.

**15 avril**. Damoiselle Olympe de Kalstat (?), vefve de Noble Reynaud de Baron, Sieur de la Mauriace (?), gentilhomme de Nions en Daufiné, aagée de 63 ans.

**25 avril**. Estienne, fils de Spectable Daniel Guyraud, de Nismes en Languedoc, fidèle M. du St Evangile, et de Louyse Bacüet, aagé de douze ans.

**4 mai**. Damoiselle Magdelaine, fille de Noble Jean de Bar, Baron de Moissac en Guienne, et de Damoiselle Isabeau de Faure, aagée de seize ans.

**8 mai**. Pernette Dufour, vefve de Spectable Charles Agniel f. ministre de l'Evangile, habitant, aagée de 60 ans.

**3 juillet**. Damoiselle Olympe de Bousset, femme de Noble Seigneur de Boulayde (?), Sieur de Peyremeins près de Castres en Albigeois, aagée de 30 ans.

**18 juillet**. Damoiselle Isabelle de Bresmonde, vefve de Noble Seigr Charles de Bourgeois, Sieur de Montferrier, Maistre de camp de cavalerie, aagée de 50 ans.

**1er août**. Charles fils du Sieur Théophile Morisse (en marge : Maurisse), de Lourmarin en Provence, réfugié, docteur en médecine, et de Isabeau Matthieu, aagé de deux ans.

**3 août.** Noble Jean Veyres, Seigneur du Buy, de Chalançon en haut Vivaret, aagé d'environ 52 ans.

**12 novembre.** Noble Anthoine de Tresmoullet Seigneur de Chassère au bas Vivaret, aagé de 67 ans, mort hydropique, sa demeure en la Ruë de Coutance, assisté de la bourse françoise.

**1693. — 13 janvier.** Sieur Martin de la Bessère, gentilhomme, d'Alais en Languedoc, aagé de 60 ans.

**9 février.** Spectable Jean Pistord, docteur médecin, de Gex, aagé de 70 ans.

**29 mars.** Damoiselle Marie de Savournin, vefve de Noble Claude Deferron, de Chasteaunay en Dauliné, aagée de 85 ans, sa demeure au Chasteau Royal.

**31 mars.** Marie Levrat, vefve de Marin du Cré, de Collonge soubs La Cluze, laboureur, *aagée de 104 ans*, morte par defaut de nature, sa demeure au Perron.

**29 juin.** Spectable Paul Borelli, de Nismes en Languedoc, docteur médecin, aagé d'environ 60 ans, mort etique et hydropique, sa demeure en la rue de la Cité, et a testé par devant Egrège Fournet.

**14 juillet.** Paul, fils de feu Noble Paul de Mainvilliers, gentilhomme, de Mets en Lorraine, et de Damoiselle Marie de Grosjeux, aagé de 20 ans.

**15 juillet.** Noble Jean de Paine, Baron de Pouquaret aux Sevenes, aagé de 53 ans.

**19 août.** Damoiselle Elizabeth de Bresmond, vefve de Noble [Pierre?) D'Armand, Conseiller du Roy au parlement de Grenoble, aagée de 86 ans.

**18 septembre.** Olympe Gaignaire, vefve de Spectable Jean Gelin, de Chaumont en Dauliné, médecin, aagée de 60 ans,... assistée de la bourse françoise.

**20 septembre.** Gabriel, fils de feu Spectable Anthoine De Maffé de Vennes en Dauliné, advocat, et de Damoiselle Lucresse Citron, aagé de 15 ans, sa demeure à l'enseigne de la Sireine.

**2 novembre.** Jeanne Rancon, vefve de feu Louis Tourton, notaire royal, d'Anonay en Vivaret, aagée de 85 ans.

**11 décembre.** Samson, fils de Noble Christophle Hardy Seigneur de Beaulieu et de défunte Damoiselle Guichard, aagé de 19 ans.

**14 décembre.** Jean-Anthoine, fils de Nob. Anthoine Boeslaud d'Uzès en Languedoc et de Damoiselle Catherine Pujolas, aagé de deux mois, mort du malet (convulsions).

**1694. — 12 février.** Sieur Jaques Lhommeau, Sieur du Pont de Syvray en Poictou, Réfugié, aagé d'environ 65 ans.

**21 février.** Damoiselle Susane-Marie, vefve de Noble et Spectable Jaques Marschal Sieur de la Croix, f. m. du St Evangile de Dorpierre en Dauliné, aagée de 50 ans.

**21 mars**. Damoiselle Gabrielle de Choudens, vefve de Spectable Căsar Ray, de Rives en Daufiné, f. m. du St Evangile de Couche en Bourgogne, aagée de 50 ans.

**30 mars**. Marc, fils de feu Spectable Cæsar Rey, f. m. du St Evangile de l'Eglise de Couches en Bourgougne et de défunte damoiselle Gabrielle de Choudens, aagé de 31 ans... Et a testé par devant Egrège Fornet.

**17 may**. Damoyselle Louyse Borel, vefve du Sr Cæsar Revol de Die en Daufiné, Capitaine de Cavalerie, aagée de 68 ans.

**12 juillet**. Sieur Michel Dulac, Juge Principal au Seneschal d'Usèz, aagé de 69 ans.

**30 juillet**. Jaques, fils de feu Sieur Jaques de Rochemond, de Couches en la duché de Bourgougne, Capitaine au Regiment de Montauban en Piedmont et de Damoiselle Marie Bernard, aagé de onze ans, mort de la petite vérole.

**6 octobre**. Françoise Mollery, femme de Spectable David Fressinet, f. m. du St Evangile d'Anduse au haut Languedoc, aagée de 50 ans.

**1695. — 29 janvier**. Damoiselle Jeanne de Gennes, vefve de Spectable Matthieu de la Roque, Ministre du St Evangile en l'Eglise de Rouen, aagée de 75 ans, morte étique, sa demeure en la rue des Chauderonniers. Et a testé par devant Egrège Grosjean.

**8 mars**. Jean-Louys, fils de Noble Jean de Genaz Sieur de Beaulieu, d'Uséz en Languedoc, et de Damoiselle Toinette Gassaud, aagé de huict jours.

**14 mai**. Vincent, fils de Spectable Benjamin de L'Amande, docteur médecin, de Crest en Daufiné et de Damoiselle Marie d'Aleond, aagé de six semaines.

**27 juillet**. Damoiselle Jeanne de Bonne, vefve de Noble Charles d'Arbarestier Seigneur de Montclar en Daufiné, aagée d'environ 95 ans, morte par defaut de nature.

**1696. — 5 janvier**. Salomon Moëllon, Sieur de la Mouillière, aagé de 78 ans.

**7 janvier**. Noble Anthoine Boesleau, gentilhomme, d'Uséz en Languedoch, aagé d'environ 45 ans.

**22 janvier**. Alexandrine Sabattier, vefve de Noble Anthoine Maurice, d'Esguière en Provence, Capitaine, aagée d'environ 67 ans.

**5 mars**. Gabrielle fille de Spectable David Freschinet d'Anduze en haut Languedoc, f. m. du St Evangile, et de défunte Françoise Molleri, aagée d'environ 14 ans.

**15 mars**. Damoiselle Marthe, fille de Noble Jean-François de Bon, de Farges au pays de Gex, et de Damoiselle Louyse de Poncet, aagée de douze ans.

**23 avril.** Damoyselle Olympe Portal, femme de Noble Laurent de Cephise, de Donserre en Daufiné, aagée d'environ 44 ans,

**6 mai.** David, fils de Noble Jaques Vial, gentilhomme de D'Aillon en Daufiné, et de Damoiselle Catherine Bouffier, âgé d'environ vingt ans.

**22 mai.** Spectable Jean de la Porte, de Saint-Jean de Gardonningues en haut Languedoc, f. m. du St-Evangile aagé d'environ 55 ans.

**16 juin.** Damoiselle Magdelaine ..., femme de Noble de Geneyrargues, d'Anduze en Languedoc, aagée d'environ 44 ans.

**26 juin.** Anthoine, fils de feu Noble Rhené de Rochemond, de Couches en Bourgogne, capitaine d'infanterie, et de Marie Bernard (âge non indiqué).

**27 juin.** Spectable Pierre Dodet, advocat, de Nismes en Languedoc, aagé d'environ 81 ans.

**1er juillet.** Damoiselle Justine Matthieu, femme de Noble Marc de Beau Repaire en Daufiné, aagée d'environ 30 ans.

**16 juillet.** Catherine, fille de Spectable Jean Tendon de Montpellier, f. m. du St-Evangile, et de Damoiselle Marguerite Loze, aagée de cinq sepmaines.

**5 octobre.** Claude, fils de feu Spectable Gros, docteur en médecine, de Die en Daufiné, advocat, et de défunte ..., aagé d'environ 35 ans.

**5 octobre.** Damoiselle Catherine Morin, femme de Spectable Jean Payan, de St-Paul Trois chasteaux en Daufiné, advocat aagée de 36 ans. A testé par devant Egrège Morell.

**6 décembre.** Magdelaine Guyraud, vefve de Pierre Viard, de Sommières en Languedoc, capitaine de cavalerie, aagée de 60 ans. Et a testé par devant Egrège Fornet.

**21 décembre.** Damoiselle Marguerite Buve, vevfve de Noble Verderine, Conseiller au siège présidial de Montpellier, aagée d'environ 71 ans.

**1697 — 2 janvier.** Esther, fille de feu Spectable Samuel Du Clos, docteur médecin, de la ville de Mets en Lorraine, et de défunte..., aagée d'environ 60 ans. Et a testé par testament holografe.

**2 janvier.** Alix, fille de feu Spectable Jaques Canet, advocat, de St Ciergue en Quercy, et de défunte..., aagée d'environ 50 ans.

**12 janvier.** Damoiselle Anne Falaisau, vefve de Spectable Joseph Falaiseau, advocat au siége présidial de Tours en Touraine, aagée d'environ 80 ans, morte par défaut de nature.

**1er mars.** Magdelaine, fille de Noble Louys de Vignoles de Nismes en Languedoc, et de Damoiselle Louyse d'Aubais, aagée de 9 ans.

**25 avril.** Isabeau, fille de feu Spectable Jean Thier f. m. du

St-Evangile d'Ambrun en Dauliné, et de Marie Toulouson, aagée d'environ 22 ans.

**1er juin.** Spectable Jean Ruffier, f. m. du St Evangile en l'Eglise de Moline en Daufiné, aagé d'environ 70 ans.

**25 août.** A esté apportée morte en ville Damoiselle Justine de Payan, vefve de Noble Laurent de Martinet, Seigneur de Rossard, aagée d'environ 55 ans, morte d'apoplexie à Nyon.

**2 septembre.** Damoiselle Françoise Marie, fille de Spectable Jacob Jauthial, advocat, de Châlons-sur-Saône, et de Espérance Hermet, aagée d'environ 17 ans.

**28 novembre.** Damoiselle Lucresse de Montbrun, vevfve de Noble Alexandre marquis de la Chaux, aagée d'environ 50 ans, morte de la petite vérole.

**1er décembre.** Sieur François Favier d'Anduze en Languedoc, Ingénieur et entrepreneur d'ouvrages de fortification pour le Roy, aagé d'environ 67 ans. Et a testé par devant Egrège Morell.

**3 décembre.** Damoiselle Marie de Caumont, femme de Noble et Spectable François de Jousseau, advocat en la chambre de l'édict de Castres en Albigeois, aagée d'environ 42 ans.

**1698. — 22 janvier.** Noble et Spectable François de Jousseau, advocat en la chambre de l'édict de Castres en haut Languedoc, aagé d'environ 70 ans. Et a testé verbalement.

**16 février.** Damoiselle Anne Vassol vefve de Spectable Lazare Bonneau, advocat, de Châlons-sur-Saône, aagée d'environ 84 ans. Et a testé pardevant Egrège Morell.

**23 février.** Damoiselle Catherine Folchier, vefve de Spectable Noël Dupuy, de Vans en Languedoc, diocèse d'Usés, advocat au Parlement de Thoulouze, aagée d'environ 49 ans. Et a testé par devant Egrège Comparet.

**19 mars.** A esté apporté mort en ville Robert, fils de Spectable David Hugues, Sieur de Benivins (?), advocat de Grenoble, et de Anne Pelosse, aagé de cinq sepmaines.

**21 mai.** Alexandre, fils de Spectable Benjamin de la Mande, de Crest en Daufiné, docteur médecin et de Damoiselle Marie Fredollet, aagé d'environ 18 ans, mort par accident arrivé par un coup d'arquebuze au Plainpalais.

**27 mai.** Egrège Anthoine Girod, de Roman en Daufiné, cy devant procureur au parlement de Grenoble, aagé d'environ 84 ans.

**30 juin.** Damoiselle Marie de Sillot (?), femme de Noble Marc de Vesc, gentilhomme, de Loriol en Daufiné, aagée d'environ 52 ans. (En marge : levé un extrait le 17 octobre 1738 pour Madame Marsani (?) de Fonjuliane.)

**2 août.** Damoiselle Marie de Falaiseau, vefve du Sieur Jaques Gautier de Paizy, de Blois sur Loire, aagée d'environ huictante quatre ans.

**14 décembre.** Damoiselle Marguerite Armenaud, vefve du Sieur Pierre Marguerite, d'Orléans, Partisan dans les affaires du Roy, aagée d'environ 78 ans. Et a testé par devant Egrège Grojean.

**1699. — 22 janvier.** Spectable Jaques de Mesianne, Sieur de Badone (?), f. m. du St Evangile en l'Eglise en bas de Languedoc (*sic*), du dioceze de Nismes, aagé d'environ 75 ans. A testé par devant Egrège Bedevole.

**9 avril.** Damoiselle Jeanne-Marguerite, fille de Noble Henry de Martine, Seigneur de Sargy au pays de Gex, et de Damoiselle Juliane-Catherine D'Amon, aagée d'environ dix ans.

**24 avril.** Damoiselle Marguerite Gautier, vefve de Noble ... de Bourneau (?). Présidant à Saumur, aagée d'environ 86 ans. A testé par devant Egrège Martine.

**23 mai.** Damoiselle Françoise, fille de Noble Anthoine de la Maria, de Condorsel en Dauphiné, et de Damoiselle Olimpe de Qualica (?), aagée d'environ 35 ans.

**30 juin.** Anne fille de feu Spectable Pierre De Massé f. m. du St E. en l'Egl. de la Vallée de Quairas en Dauphiné, et de deffuncte Demoiselle Marie de Grégoire, aagée d'environ 28 ans, assistée de la bourse françoise.

**5 août.** Damoiselle Judith de Rafelis, vefve de Noble Alexandre de Fiilol, de Montelimar en Dauphiné, aagée d'environ 52 ans. Et a testé par devant Egrège Joly.

**30 août.** Pierre-Charles, fils de Noble Cæsar de Rigaud Sieur de Montioux proche de Montlimar, et de Damoiselle Judith de Pontcherra, aagé d'environ 3 ans.

**30 août.** Marie de Bossel (ou Bosset), femme du Sieur Cæsar de la Marre, de Meints en Daufiné, capitaine d'infanterie en Hollande, aagée d'environ 56 (ou 66) ans. Elle a testé par devant Egrège Joly.

**1er septembre.** Noble François Oudde, gentilhomme Bretton, aagé d'environ 74 ans.

**11 septembre.** Damoiselle Jeanne, fille du Sieur Jean Roch Lieutenant du Gouverneur du Chasteau de Gex, et de défunte Jeanne-Antoinette Rouph.

**13 novembre.** Pierre-François, fils du Sieur Jean-François de la Picardière, de St Marcelin en Daufiné, Réfugié, et de Damoiselle Lucrèce de Montauban de Villars, aagé de 8 jours.

**14 décembre.** Damoiselle Magdeleine, fille de feu Noble Jaques De Durand, President à Orange, Seigneur de Riconnières, Pont aux ails (?) et autres lieux, et de Damoiselle Jeanne de Joubert, aagée de 65 ans, a testé.

**1700. — 4 janvier.** Damoiselle Françoise de Vignole, vefve de Noble Jaques de Boeslau, de Nimes en Languedoc, Seigneur de Castelneau (âge non indiqué).

**7 janvier.** Damoiselle Anthoinette Du Verney, femme de Noble de Caunelle, de Merues au haut Languedoc, dépendance de l'Evesché d'Alèz, Seigneur de Balettier, aagée d'environ 55 ans, sa demeure au Moulard à la Rose.

**10 avril.** Noble Jean Caze de Montpellier, gentilhomme, aagé d'environ 92 ans, mort par deffaut de nature, sa demeure à la Cour de St-Pierre.

**10 mai.** Marguerite De Juste, vefve de Spect. Desahut, Docteur Médecin, de St Anthonin en Guyenne, aagée de 57 ans.

**21 août.** Noble Jaques D'Horte, gentilhomme, de Beziers en Languedoc, réfugié, aagé d'environ 56 ans.

**9 octobre.** Damoiselle Susanne Deplanche, veve de feu Spectable Osiata Bernouin, advocat, de Montelimar, aagée d'environ 80 ans.

**9 novembre.** François Desmaretz, ministre du St Evangile en l'Eglise d'Alez au Haut Languedoc, aagé d'environ 85 ans, mort d'hydropisie joint la vieillesse..... a testé olographiquement.

N. B. Toutes les dates ci-dessus sont données vieux style. Elles sont donc de dix jours en retard sur le calendrier usité en France jusqu'au 28 février 1700 et en retard de 11 jours pour les dix derniers mois de 1700. Les dates qui suivent sont données d'après le nouveau style grégorien entré en vigueur à Genève avec le nouveau siècle, soit le 12 janvier 1701.

**1701. — 20 janvier.** Jean-Jaques, fils de Jean-Jaques Soulier, de Ganges, Capitaine au service du Roy d'Angleterre, et de Dlle Isabeau De la Cour, agé de 3 jours, mort de convulsions.

**22 février.** Uranie Roman, vefve de feu Sr Getteau, de Die, Capitaine au service du Roy en France, âgée de 65 ans.

**5 mars.** Elizabeth, fille de Noble François de Mallelargues et de Demoiselle Françoise de Monceau, de Languedoc, âgée de 23 ans.

**1er avril.** Nicolas Chaumel, de Paris, Maître sculpteur, aagé d'environ 55 ans.... Assisté B. Fr.

**12 avril.** Anne De Bougnot, vefve de Spect. Jean Berne, advocat, de Valence en Daufiné, aagée de 85 ans, morte de décrépitude.

**5 juillet.** Samuel-François Jantial, fils de Spect. Aymé Jantial, de Chalon sur Saone, docteur médecin, et de Marguerite Gravier, agé de 15 ans.

**22 août.** Claudine de Suffise, vefve de Aymé de Ferréol, Sr du Mas, de Montelimard, agée de 60 ans.

**26 août.** Jeanne Bitri, vefve de No. Philippe-Christofle De Livron De Brue, pays de Gex, agée de 78 ans.

**1702. — 1er décembre.** Damoiselle Jeanne Guiraud, femme de Noble Claude d'Albenas, de Nismes, agée de 64 ans.

**7 décembre.** M. Jaques Rouvière, ministre du St Evang. d'Ales en Languedoc, âgé de 64 ans.

**1703. — 7 janvier.** Demoiselle Judith de Bardonnance, vefve de Mr Pierre Guichard, de Trièves en Dauphiné, agée de 77 ans.

**21 mars.** Mr Pierre Fise, docteur en droict, de Montpelier, âgé de 75 ans.

**16 juin.** Demoiselle Françoise De Vignole, fille de Noble Louis De Vignole, de Nimes, et de Demoiselle Madeleine de Basetris, agée de 12 ans.

**16 juin.** Noble Louys d'Aubais, marquis, de Languedoc, agé de 57 ans. A testé par Egrège Beddevole.

**25 juillet.** Andrienne Tandon, fille de Spectable Jean Tandon, Refugié, Ministre du St Evang., et de Marguerite Lause, agée d'environ 5 ans.

**12 août.** Demoiselle Elisabeth Capon, vefve de Noble Antoine de Ricard, de Montpellier, agée de 68 ans.

**30 août.** Sr. Jaques Chamier, de Montélimart. agé de 60 ans.

**30 août.** Jaques Marquis, fils de Mr Jaques Marquis, avocat, d'Orange, et de Dlle Marthe Pelet, agé de 2 ans, mort de la petite vérole,

**1er octobre.** Damoiselle Françoise Rosel (ou Roset), vefve de feu Spectable François Mallé, de St Hipolite, ministre du St Ev., agée de 78 ans.

**12 octobre.** Paul, fils de feu Mr Pierre Tremolière, de Paris, et de Damoiselle Susanne Joissin, agé de 15 ans.

**11 novembre.** François, fils de Mr Gabriel Convenant, Conseiller, d'Orange, et de Damoiselle Elisabeth Debenicroix, âgé de de 4 ans, mort de la petite vérole, à la Chasse Roiale.

**20 novembre.** Noble Jean De Bar, Refugié, Baron de Mausac, agé de 63 ans.

**20 novembre.** Sr Jaques Soulié réfugié, capitaine, de Gange en Languedoc, agé de 55 ans.

**27 novembre.** Demoiselle Anne De Richaut, vefve de Noble Barthelemi De Marole, de Vitri le François, agée de 30 ans.

**1er décembre.** Anne Delapile. vefve de Mr Gabriel Dedier grefier au parlement d'Orange, agée de 54 ans.

**1704. — 20 janvier.** Dame Madeleine de Brignac de Montarnaud, vefve de Messire Jean de Balthazard, de Simmern au Palatinat, agée de 76 ans.

**21 février.** Demoiselle Marguerite de Durand, vefve de M. Jean Louis Delafont, gentilhomme, de Nion en Dauphiné, agée de 68 ans,

**9 avril.** Demoiselle Toinette Renaud, femme de Mr André Corege, médecin, d'Orange, agée de 48 ans.

**10 avril.** Susanne Jartou, vefve de Mr Pierre-Anthoine Girod, Ministre du St Evangile de Serre en Dauphiné, agée de 66 ans.

• **12 avril.** Mr Benoist de la Reail, réfugié, advocat, de Beaulieu en Poictou, âgé de 71 ans.

**26 avril.** Madame Jeane Defrère Dubartas, femme de Noble D'Astor de Monbartier, Colonel. proche de Montauban, agée de 65 ans.

**1er mai.** Madame Louise Dingairesque, vefve de Messire Charles De Vignols, vicomte de Courmontaral en Languedoc. agée de 70 ans.

**9 mai.** Alexandre de Mallerargue, fils de Noble Cesar de Mallerargue, marquis, de Languedoc, chambellan et général-major du Roy de Pologne, et de Madame Louise De Juges, agé de 16 mois.

**17 mai.** Mr Vincent Vial, réfugié, avocat au parlement de Grenoble, agé de 85 ans.

**31 mai.** Demoiselle Esther Declave, vefve de Mr Jaques Loumau Sr Dupont du bourg de MaDieu en Poictou, agée de 76 ans.

**7 juillet.** Sr Paul Velet, réfugié, avocat, de Nismes, agé de 79 ans. A testé par devant Egrège Fournet.

**15 juillet.** Demoiselle Madeleine de Bonniot, veüve de Noble Gaspard-Etienne de Morar Seigneur de Cleles en Dauphiné, agée de 68 ans.

**1705. — 16 janvier.** Mr Jean Sorin, refugié, advocat, de Nismes' agé de 77 ans.

**12 février.** Demoiselle Jeanne Pelisson, veüve de Mr De Rapin, de Montauban, advocat au parlement de Toulouze, agée de 80 ans.

**22 mars.** Madame Madeleine de Vigniol, réfugiée, de Cornon en Languedoc, veüve de Mr Pierre de St Veran, Conseiller au Parlement de Toulouze, agée de 63 ans.

**5 mai.** Demoiselle Anne-Marie Derval, veüve de Mr Crassel, habitant de Lyon, agée de 80 ans. A testé par devant Mtre Girard.

**21 juin.** Sr Louis Say, réfugié, de Nimes en Languedoc, agé de 53 ans.

**1706. — 18 mai.** Demoiselle Marguerite de Roux, veüve de Mr Jean De Baudan, de Nîmes, agée de 65 ans.

**25 août.** Sr. Laurent Domergue, de Montpelier, agé de 56 ans.

**12 octobre.** Demoiselle Madeleine Reinaud, femme de Mr Jean Vigut, major de la garnison d'Orange, agée de 58 ans.

**1707. — 22 février.** Marie de St Laurent, fille de Noble Louis de St Laurent, Conseiller au parlement d'Orange, et de Dlle Judit de Sozin, agée de 30 mois.

**21 juillet.** Demoiselle Caterine Capitel, femme de Mr Vincent Ardin Seigneur de Clavillière, agée de 79 ans. A testé par devant Egrège Deharsu.

**1708. — 29 février**. Demoiselle Marie Devinay, vefve de Mr Antoine Bourget. M. du St Ev., d'Anonay, agée de 76 ans.

**7 juin**. Mr Laurent de Soufize, réfugié, de Donzer en bas Dauphiné, agé de 60 ans.

**13 août**. Demoiselle Marguerite Devinay, veuve de Mr Antoine Laurent, Docteur médecin, d'Anonay, agée de 74 ans.

**21 octobre**. Spectable Alexandre Devinay, d'Anonay, M. du St E., agé de 71 ans.

**13 novembre**. Demoiselle Jeanne Bourely, veüve de Noble Jean-Etienne de Chossegros, vivant Seigneur de Mimet en Provence, agée de 66 ans, a testé par devant Mtre Beddevole.

**1709. — 13 janvier**. Spectable Etienne Aunet, d'Orange, M. du St E., âgé de 74 ans.

**19 janvier**. Demoiselle Laure de Lange de Monmiral, femme de Noble Pierre de Beaucastel, de Courtaison principauté d'Orange, agée de 78 ans.

**12 février**. Jeanne Dupont, veüve de .... Soleil, M. du St E., du Vigan en Languedoc, agée de 70 ans, assistée à la Bource fr.

**2 mars**. Suzanne Felchère, veüve de Claude Roberty, de Vans en Languedoc, agée de 60 ans.

**8 juin**. Demoiselle Anne de Restauran, veuve de Mr de la Tour de Laleau, de Montélimard, agée de 67 ans, a testé devant Mtre...?

**29 juillet**. Jean-Daniel Vergne, fils de Spectable Charles Vergne, M. du St E. (de Montauban), et de Marie Connet, agé de 13 ans, mort de convulsions avec fièvre à l'Hôpital françois (dont son père était aumônier).

**1er décembre**. Jean Romagnac, fils de Spect. Hugues Romagnac, habitant, Min. du St Ev., et de Pernette la Combe agé de 14 jours, n'étant né à terme.

**3 décembre**. Pernette La Combe, femme de Spect. Hugues Romagnac, habitant, M. du St Ev. et Régent de la lère classe, agée de 35 ans.

**1710. — 24 mars**. Noble Gaspard de Perinet marquis d'Arzeliers, de l'Aragne en Dauphiné, agé de 65 ans, mort d'une gangrène à la jambe et au pié... A testé par devant Me Girard. (En marge : Levé un extrait le 9 mai 1710 pour Dame Marie Hardy sa veuve.)

**17 décembre**. Sr Gilles Desgatine, d'Alançon en Normandie, agé de 81 ans, a testé par devant Mtre Fornet.

---

# Mélanges

## QUAND BOLSEC COMMENÇA-T-IL A CALOMNIER CALVIN?

Ayant dû, à l'occasion de conférences sur Calvin, examiner d'un peu près les accusations portées contre lui par Jérôme Bolsec, je me suis demandé à quelle date quelques-unes d'entre elles remontaient. On sait, en effet, que la *Vie de Calvin* ne parut qu'en 1577. On a même reproché à Bolsec, à ce propos, d'avoir attendu aussi longtemps pour publier les accusations calomnieuses sous lesquelles, sachant bien qui en tirerait profit sans jamais chercher à en vérifier l'exactitude, il avait voulu accabler le Réformateur. Ce reproche est-il bien fondé pour quelques-unes? C'est ce que, malgré l'importance minuscule de la question, je voudrais rechercher.

Je relèverai d'abord l'affirmation de Bolsec lui-même (*Vie de C.* éd. de 1664, p. 7), qu'il a attendu longtemps avant de produire son œuvre ; et cette autre, de Haller à Bullinger, dans une lettre du 6 avril 1552 (*Op. Calv.*, Correspondance, à la date) que Bolsec voulait publier un livre contre Calvin, mais que le Magistrat de Berne le lui a interdit.

Ce que Bolsec aurait écrit, il n'est guère possible de le savoir. Sans doute, il aurait abondamment disserté sur la prédestination. Nous n'en sommes pourtant pas réduits à cette donnée si vague. En effet, d'une part, dès la fin de février 1552, nous voyons, d'après une lettre de Haller à Bullinger, que Calvin est très monté contre Bolsec à cause des calomnies qu'il répand ; et de l'autre, d'après un Mémoire de Calvin au Sénat de Berne, Mémoire que les Editeurs de Strasbourg placent à la même date (février 1552), nous voyons le Réformateur répondre à quelques-uns au moins des reproches qui lui sont adres-

sés. Or, deux de ces reproches sont très spéciaux et ne se trouvent, si je ne me trompe, que dans l'ouvrage de Bolsec : l'un, c'est qu'il veut remplacer le dimanche par le vendredi ; l'autre, c'est que, s'il a supprimé des fêtes chrétiennes, il en a créé une nouvelle, le mercredi. Autant que les documents permettent de le constater, Bolsec semble s'être ensuite tenu tranquille pendant quelque temps. Aussi bien veut-il essayer de rentrer à Genève, d'où il a été banni (fin 1551). Il fait deux tentatives, en mai-juin 1552, au moment de l'affaire Trolliet, ou Troillet, également relative à la prédestination ; et en juillet 1553, à la veille de l'affaire Servet. Dans l'un et l'autre cas, il essuie un refus, parce qu'il refuse lui-même de se rétracter.

La condamnation de Servet, sur laquelle il s'exprimera si différemment plus tard, au moins en ce qui concerne Servet, lui paraît, au contraire, une belle occasion de recommencer ses attaques.

Dès le 1er avril 1554, on le retrouve. Une lettre très curieuse, dont on ignore et l'écrivain et le destinataire, moine hier encore, en fait foi (*Incertus Incerto* disent les éditeurs de Strasbourg). Dans cette lettre, celui qui l'écrit reproche à son correspondant de prendre fait et cause pour Bolsec, Servet et autres. En même temps, il fait une sorte d'apologie de Calvin. Il répond à diverses accusations, concernant les mœurs et la doctrine du Réformateur. L'auteur de la lettre s'étonne que son correspondant ait pu accorder quelque confiance à ce brouillon (*turbulentus*) de Bolsec, qui procède par injures et par outrages, et qui ne craint pas d'accuser Calvin de gourmandise, d'hérésie, de vouloir faire ou de laisser faire de lui une idole, etc. Des injures, des calomnies, des reproches, quant aux mœurs, ce reproche de gourmandise, etc., tout cela nous le retrouvons en effet dans le pamphlet de Bolsec, la gourmandise, notamment, qu'on ne rencontre, je crois, que dans la *Vie de Calvin* par notre apostat (ch. XIV).

Assurément tout cela ne prouverait pas que Bolsec eût rien *écrit* et il paraît certain, en tout cas, qu'il n'a

rien *publié*. Mais voici qui paraîtra plus concluant, quant à ce qui aurait été écrit.

Le lundi 7 juin 1554, au Conseil de Genève, Calvin se plaint d'une « Epistre » anonyme, venue on ne sait d'où, « pleine de blasmes et moquerie et mesmement charge led. M. Calvin de beaucoup d'injures ». On décide d'en rechercher l'auteur. Calvin demande en outre « s'il a besoin de purgation, et quelle purgation luy sera nécessaire de faire ». Au reste, il n'est pas le seul blâmé : la Seigneurie (de Genève) et les bons voisins ministres le sont en même temps. Le 14, il revient sur cette « épistre... en laquelle il est tellement blasmé que sans estre purgé de cela il ne seroit suffisant ny capable pour servir à l'Eglise, et que si l'on voloit chercher l'on pourroit bien trouver en quelque façon qui a envoyé telle épistre; c'est pourquoy il a requys y adviser et à sçavoir si l'on le tient pour tel ». Des lignes qui suivent, il résulte que la Seigneurie et les juges de Servet sont également pris à partie. Le Conseil décide la lecture de l'épistre. On la lit le 21. Comme on ne sait d'où elle vient, le Conseil se borne à déclarer que l'on ne tient pas ces choses pour véritables, qu'on tient Calvin pour bon ministre, « non ayant fait ces choses y contenues, et ledit livre estre fauls, et auquel est mal escript contre ledit ministre et contre la Seigneurie ». On n'en recherchera pas moins l'auteur. Le 2 juillet on revient sur le « livre des blasmes », dont le but est « de se porter pour avocat de Servet, Hiérosme (Bolsec) et autres hérétiques (1), condamnant la puissance que exerçoit punition corporelle sur iceux. » On y accuse aussi Calvin d'être plus démesuré en tyrannie que pape ou evesque qui fut jamais en Genève. L'affaire revient encore plus d'une fois au Conseil, notamment au mois d'octobre. On accuse aussi Calvin d'hérésie, et c'est même le reproche auquel il paraît le plus sensible.

En 1555, il y a une recrudescence d'attaques contre

(1) Le fait que le « livre de blasmes » prend la défense de Bolsec, ne saurait infirmer mon hypothèse. Il va de soi, en effet, que B., voulant conserver l'anonyme, ne pouvait pas ne pas prendre sa propre défense.

Calvin. Bolsec n'est pas seul. Avec lui sont nommés les ministres Zébédée et Lange et un certain Fonsellet, personnage qui paraît, d'après ses lettres, fort peu intéressant. Cela en février. Le 1er mars, on écrit à MM. de Berne sur les « blasmes » de Hiérosme et autres et sur les injures et « plaquars » qu'ils répandent. MM. de Berne, qui ne pardonnent pas à Calvin de ne pas accepter leur hégémonie, ne font « guaire bonne response ». On insiste. Le 5 mars « les ministres de ceste cité (Genève) hont faict grandes remonstrances des bruys, injures et oultraiges, que l'on a impropéré à l'encontre de M. Calvin et nous, et aussy des calumnies faictes par les subjects et aulcungs ministres du pays de Berne », et on envoie à Berne Calvin et un autre ministre et deux des syndics. Enfin, le 18 mars, « la pluspart desdits Seigneurs de Berne ayans esté mal informez et estans irritez par les calumnies de plusieurs faulx détracteurs à l'encontre de M. Calvin et de ceste Eglise, ayans ouy la vérité du faict, montrèrent tous signes d'amitié » envers Calvin et l'Eglise de Genève.

C'est aussi à ce moment-là (mars 1555) que Bolsec disparaît de l'horizon. Tout au moins n'en ai-je plus trouvé de mention à partir du 29.

Parallèlement à ces données empruntées aux Registres du Conseil (*Op. Calv. Annales*), on trouve différents renseignements dans la Correspondance.

Ils nous révèlent quelques-unes des accusations, outre celles déjà mentionnées. Ainsi Fonsellet (juillet 1554) traite Genève de « Sodome abominable » où se trouvent des « bogres » et des « sodomites charnelz et spirituelz », et parle du « cruel Chaulvin ». Le 7 août, Calvin parle d'un libelle renfermant d'atroces infamies contre lui. Il est vrai qu'il en attribue la paternité à Castellion et consorts; mais il semble avoir renoncé bientôt à cette idée, puisqu'il n'en parle plus, et revient à Bolsec. Le 18 septembre 1554, il écrit à Bullinger qu'on le traite d'hérétique pire que tous les papistes; le 4 octobre les ministres de Genève se plaignent d'être traités d'hérétiques et Calvin

d'antéchrist par Bolsec et consorts. Le 30 octobre, Calvin dans une lettre de Bullinger, et les ministres de Genève, dans une autre à ceux de Berne, protestent contre les mêmes accusations et contre de nombreuses injures atroces (*multis atrocibus conviciis*). Le 27 novembre, les mêmes ministres se plaignent que Calvin soit traité de débauché (*nequam*), d'hérétique et de tyran.

Et ce qui montre bien que Bolsec est l'auteur ou l'inspirateur de toutes ces attaques, c'est que, le 4 décembre 1554, les ministres de Berne obtiennent qu'il soit chassé des terres de la République. Il est vrai qu'il obtient un sursis (Haller à Bullinger, 28 décembre 1554). En fait, il n'est chassé des terres de Berne qu'à la fin de mars (Farel à Haller, 29 mars). Et il l'est à la suite d'un procès en diffamation que lui ont intenté les ministres et le Conseil de Genève. On lit même, dans l'exposé des griefs de Calvin, où il se plaint de Zébédée, Lange, Fonsellet, etc., la plainte suivante contre Bolsec : « Et ne se contentant pas de mal parler, chante mesme par cy et là une chanson contre led. Calvin pleine d'infametez ». On sait que Bolsec versifiait volontiers. Une fois de plus cela devait ne pas lui réussir.

En résumé, donc, Bolsec semble avoir écrit contre Calvin, mais sans publier ni signer, dès le lendemain de son bannissement de Genève. Nous retrouvons dans les « epistre, plaquars, livre de blasmes », sans parler de la « chanson », dont se plaignent Calvin, les ministres et le Conseil de Genève, notamment après la condamnation de Servet, diverses accusations que nous retrouverons dans la *Vie de Calvin* et que, même, nous ne retrouverons que là. Malgré l'anonymat, et après une hésitation, on finit par connaître le coupable. Sans doute, il n'est pas seul, au moins en 1554 et 1555. Mais il est manifestement le chef de la bande.

Les accusations sont de diverses sortes. Les unes portent sur la doctrine : Calvin fait Dieu auteur du péché ; il est plus hérétique qu'aucun hérétique, il nie la divinité de Jésus-Christ et pense mal de la descente aux enfers

(Bolsec, *V. de C.*, ch. XXIII-XXVI). — D'autres, on l'a vu, ont trait aux cérémonies : Calvin veut substituer le vendredi au dimanche et créer une nouvelle fête chrétienne le mercredi, alors qu'il supprime les principales (Bolsec, ch. VI et X). — D'autres encore s'appliquent à son action et à son attitude à Genève : il est démesuré en tyrannie, cruel, et supporte qu'on fasse de lui une idole (Bolsec, ch. XII). D'autres, enfin, s'en prennent à sa valeur morale. il est gourmand et débauché (ch. XIV et XV). — Peut-être même y a-t-il déjà parmi les « infametez, injures atroces et oultraiges », l'affaire du fer rouge. On sait, en effet, qu'un autre Jean Calvin, prêtre, de Noyon, avec lequel on confondait à dessein (est-ce bien fini?) le nôtre, est condamné pour immoralité en 1550 (1). — Ce qui est certain, c'est qu'une calomnie, qu'on ne trouvera que dans Bolsec (ch. XI et ch. XV), est répandue dans le public réformé, celle d'avoir détourné à son profit 4 000 couronnes envoyées par la reine de Navarre, pour les pauvres et les exilés pour la foi. Un certain Piperinus qui l'a ouï dire, en écrit, tout ému, à Blaurer le 19 septembre 1555, puis à Calvin, le 15 octobre. Calvin répond le 18 et donne les preuves de son désintéressement. Il ne fait, il est vrai, aucune allusion à ces 4000 couronnes. Les éditeurs de Strasbourg s'en montrent surpris. Pour ma part, je le trouve naturel, à cause même des destinataires de la somme, au moins pour partie : je veux parler des exilés pour la foi. Le silence était de rigueur, à une époque où les lettres pouvaient si facilement se perdre ou être volées, tant était grande la différence d'attitude du frère et de la sœur vis-à-vis des Évangéliques.

Revenons à Bolsec. Ce qu'il avait écrit dès 1552, puis en 1554 et 1555, si ma supposition est fondée, comme je le crois, il l'aurait, en l'amalgamant tant bien que mal avec des données nouvelles, aussi peu dignes de foi que les premières, et en le poussant jusqu'à la mort de Calvin inclusivement, publié ensuite, en 1577, sous le titre

(1) DOUMERGUE, *Jean Calvin*, I, 435. Citations phototypées de Desmay et de Le Vasseur.

de *La Vie, Mort et Doctrine de Calvin* etc. Ce qui semblerait confirmer encore cette hypothèse, ce sont les défauts de composition de ce pamphet. On le dirait fait de pieces et morceaux juxtaposés. Le seul lien entre eux, mais celui-là aussi constant que solide, c'est la haine, doublée de mauvaise foi, qui les a inspirés.

PAUL DE FÉLICE.

---

## ÉVALUATION DE LA LIVRE TOURNOIS ET DES PRINCIPALES MONNAIES EN USAGE DANS LES PAYS DU REFUGE (1) 1685-1715

La réduction, en francs actuels, des diverses monnaies employées en France et dans les pays du Refuge, lors de la Révocation, est une des questions les plus difficiles à résoudre pour les historiens de ces temps-là. Après avoir consacré de longs mois à en chercher la solution, nous donnons ici le résumé de notre travail. Sans prétendre être arrivée à une parfaite exactitude, nous avons cherché à nous rapprocher, autant que possible, de la vérité, dans un domaine qui reste toujours incertain.

Il y a trois points à éclaircir, pour arriver à une estimation rationnelle des monnaies d'autrefois :

1° Quelle était la valeur de la livre tournois, en France, à l'époque indiquée?

2° Quel était le cours de la livre tournois, en Suisse, à la même époque?

La plupart des comptes dont nous avons à nous occuper ont été faits en Suisse, et en livres tournois, il faut donc chercher à convertir en livres les autres monnaies.

3° Quel a été dès lors l'abaissement du pouvoir libérateur des métaux-monétaires, ou, en d'autres termes,

1) Cette étude a été écrite en vue de notre monographie sur *Henri de Mirmand et les réfugiés de la révocation de l'édit de Nantes*, actuellement sous presse. Elle y paraîtra à l'appendice au N° 2.

quelle a été la baisse du numéraire, depuis 1685 à nos jours?

La réponse ne peut se trouver que chez les auteurs qui ont fait de cette question une étude spéciale et sérieuse. C'est aussi là que nous la chercherons.

Natalis de Wailly est l'écrivain qui a traité avec la plus grande compétence les variations de la livre tournois (1). Il l'a déduite du cours légal de l'or, combiné avec le cours légal de l'argent; aussi son appréciation nous servira-t-elle de base, tandis que le vicomte G. d'Avenel, dans des évaluations analogues, paraît oublier l'existence de la monnaie d'or (2).

Chacun sait que le cours de la livre tournois a subi en France, une dépréciation constante, avec des fluctuations de hausse et de baisse, depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale (3).

Nous allons rechercher ce qu'elle valait de 1685 à 1715, et pour être plus exacte, nous diviserons en deux périodes l'époque qui nous occupe :

*Première période allant de 1685 à 1699.*

A. — D'après de Wailly, la moyenne de la valeur de la livre tournois en France, pendant ces 14 ans, a été de fr. 1,75 (4)

B. — D'après le Professeur Dr Turler, archiviste de l'Etat de Berne, appuyé par Hanauer (5), la valeur de la

(1) *Mémoires sur les Variations de la livre tournois*, Lectures faites ne octobre 1856, par Natalis de Wailly, à l'Institut, et parues dans les *Mémoires de l'Institut de France*, t. XXI, Paris, 1857. — Tableau V, pp. 397 à 406.

(2) Vicomte G. d'Avenel, *Histoire économique de la Propriété*. Paris 1894. 4 vol. in-4°, t. I. — Et le résumé de ce travail, par le même auteur : *La Fortune privée à travers sept siècles*. Paris 1904, p. 70.

M. A. de Foville, membre de l'Institut, ancien Directeur de l'Administration des monnaies, dans son ouvrage : *La Monnaie, Économie sociale*, Paris 1907, p. 194, met en regard les tableaux de N. de Wailly et ceux du vicomte d'Avenel, il cite fréquemment ces deux auteurs.

(3) La livre tournois a valu en 1258, environ fr. 20, 26, en juillet 1720, fr. 0,41, en février 1793, fr. 0,98. (Natalis de Wailly, Tableau V, p. 398 et 406.)

(4) Natalis de Wailly, Tableau V, p. 404, 9 évaluations de la livre tournois pour cette période.

(5) Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, 1876-

livre tournois en Suisse, à la même époque, était de fr. 1,85.

Entre ces deux chiffres, nous prendrons une moyenne que nous admettons comme valeur de la livre tournois, pendant cette première période soit fr. 1.80.

*Deuxième période : de 1700 à 1715* (1) :

A. — Le tableau V, p. 404-5, de N. de Wailly nous donne pour cet espace de temps, 42 évaluations de la livre tournois, dont la moyenne ressort pour la France à fr. 1.54.

B. — Cette même évaluation est acceptée pour la Suisse, à fr. 1,54.

La diminution de la fortune publique, soit du pouvoir libérateur de l'argent, pris dans le sens de toute monnaie servant à l'échange des marchandises, a suivi une marche semblable à la dépréciation de la livre tournois.

Le vicomte d'Avenel en a fait une étude approfondie, basée sur tous les éléments de la production, du salaire et de la dépense. Il arrive à l'estimation suivante, pour le siècle de 1650 à 1750, en comparant le pouvoir des métaux monétaires d'alors, à leur pouvoir actuel, pris comme unité dans chaque quart de siècle, soit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| De 1650 à 1675 — 3 | — contre | 1 | valeur | actuelle | |
| De 1675 à 1700 — 2,33 — | — | 1 | — | — | |
| De 1700 à 1725 — 2,75 — | — | 1 | — | — | |
| De 1725 à 1750 — 3 — | — | 1 | — | — | (2) |

Notre calcul, basé sur les données qu'on vient de lire, se présente comme suit :

| 1re Période. — | La livre tournois — vaut. | | Multiplié par la baisse de la monnaie. | — Egal à |
|---|---|---|---|---|
| 1685-1699 — | fr : 1,80 | — | × 2,33 = | fr : 4,20 |

1877, 2 volumes. C'est un travail sérieux, où l'auteur estime aussi à fr. 1,85 la valeur de la livre tournois.

(1) Nous nous arrêtons à la mort de Louis XIV, après laquelle la livre tournois a subi une telle dépréciation, qu'on ne pourrait plus établir une moyenne raisonnable.

(2) Vicomte G. d'Avenel, *La Fortune privée*, p. 37. — M. A. de Foville, *La Monnaie*, p. 179.

| 2me Période. — | La livre tournois — vaut. | Multiplié par la baisse de la monnaie. | — Egal à |
|---|---|---|---|
| 1700-1715 — | fr : 1, 54 — | × 2, 75 = | fr : 4, 20 |

Nous arrivons ainsi à la somme de fr. 4.20, comme valeur de la livre tournois de 1685 à 1715.

Toutefois M. de Foville, qui a lui-même revu notre calcul et en approuve la méthode et les conclusions, y ajoute les deux observations suivantes, qui vont le modifier :

Il fait remarquer d'abord, que pour la période qui nous occupe, le multiplicateur auquel s'arrête le vicomte d'Avenel est un minimum, vu la cherté de ce temps-là puisque immédiatement avant et après, le pouvoir des métaux précieux est de 3 contre 1. Et d'autre part, le terme de comparaison que prend d'Avenel, est le quart de siècle 1875-1900, dans son ensemble. Or, de 1900 à 1908, les prix ont sensiblement augmenté. De ces deux observations, il ressort que le multiplicateur devra se rapprocher de 3 —, et que la valeur de la livre tournois, de 1685 à 1715, peut-être portée à fr. 5, — monnaie actuelle.

Ce résultat ayant été approuvé par d'autres personnes compétentes (1), c'est à ce chiffre de fr. 5 — que nous nous arrêterons, comme base de nos calculs, pour toutes les monnaies qui peuvent se réduire en livres tournois de France.

Il est à remarquer que les comptes des réfugiés en général, et ceux de la Direction de Berne en particulier, qui furent les plus importants, se faisaient en livres tournois de France.

(1) Entre autres M. le Dr C. Lardy, ministre de Suisse en France, fort versé dans ces matières, et N. Weiss, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français à Paris,

## Réduction en francs actuels, des principales Monnaies, employées de 1685 à 1715.

| Monnaies diverses. | Livre tournois. | Pouvoir multiplicateur, par la valeur de la livre tournois. | Valeur actuelle. |
|---|---|---|---|
| *Livre tournois* . . . . | 1 | × 5 | = fr. 5 |
| *Ecu de France* (monnaie de compte) . . | 3 | × 5 | = fr. 15 |
| *Reichsthaler, rixdale* . | 3 | × 5 | = fr. 15 |
| *Reichsgulden*, gulden ou florin d'empire. . | $1, 13^s, 4^d$ | × 5 | = fr. 8, 33 |
| *Florin de Zurich*, égal au Reichsgulden (1). | $1, 13^s, 4^d$ | × 5 | = fr. 8, 33 |
| *Livre de Zurich* (1/2 du florin, monnaie de compte) . . . . . . | $0, 16^s, 8^d$ | × 5 | = fr. 4, 16 |
| *Florin* ou *Gulden* de Berne (10 °/₀ de moins que celui de Zurich). | $1, 10^s$ | × 5 | = fr. 7.50 |
| *Livre de Berne* (1/2 du florin, monnaie de compte) (2). . . . . | $0, 15^s$ | × 5 | = fr. 3, 75 |
| *Couronne de Berne* (Kron). . . . . . . . | $2, 10^s$ | × 5 | = fr. 12, 50 |
| *Thaler de Berne*. . . . | 3 | × 5 | = fr. 15 |
| *Marc courant de Hambourg* (3). . . . . . | 1 | × 5 | = fr. 5 |

(1) Le florin (gulden) de Zurich est égal à 2 livres de compte = ou 40 schilling = ou 480 heller (denier). Il se divise aussi en 60 kreutzer et 480 heller. Le kreutzer vaut 8 heller.

| | | livre tournois | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| (2) La livre de Berne | vaut | 0,15 sous, | ou 7 1/2 batz | ou 1 | livre de Berne. |
| Le gulden, florin de Berne. | « | 1, 10 s. | « 15 « | ou 2 | « |
| La couronne de Berne . . | « | 2, 10 s. | « 25 « | ou 3 1/3 | « |
| Le thaler de Berne. . . . . | « | 3 — | « 30 « | ou 4 | « |
| 10 batz de Berne . . . . . . | « | 1 — | « 10 « | ou 1 1/3 | « |

Le batz est une monnaie très ancienne, datant du moyen âge et qui se trouvait aussi dans la Vénitie (*Repertorium zur Münzherr Bayern's* p. 823.)

(3) On avait à Hambourg et à Lübeck, le *marc courant* et le *marc banco*, ce dernier employé dans les affaires avait une plus grande valeur que l'autre. D'après une note de Mirmand, 128 marc banco faisaient environ 48 Rth. (pour reichothaler) de Brandebourg. Le marc courant équivalait à peu près à la livre tournois. — En 1854, le marc courant de Hambourg (taillé à 34 au marc de Cologne d'argent fin), valait fr. 1,528, et le marc banco (de 27 3/4 au marc de Cologne), valait fr. : 1,873. — La proportion était de 111 à 136. — 3 marc s'appellent un thaler et 2 marc, un florin. (Oscar Wüst, *Guide méthodique de l'enseignement du calcul* 1854, § 642.)

La Livre sterling valait même plus de 75 francs actuels, puisque Mirmand,

Les monnaies suivantes n'étant pas converties en livres tournois, nous indiquerons leur valeur approximative en francs, à l'époque du Refuge, d'après les auteurs qui ont traité ces matières. Cette somme sera multipliée par le pouvoir du numéraire à cette époque, en le portant à 3.

| Monnaies. | | Coefficient, Pouvoir du numéraire. | Valeur actuelle. |
|---|---|---|---|
| Le *florin de Hollande* . . | fr. 2,13 | × 3 | = fr. 6,39 |
| *Livre Sterling d'Angleterre* (1) . . . . . . | fr. 25 | × 3 | = fr. 75 |
| Le *florin de Genève* (2) . | fr. 0,50 | × 3 | = fr. 1,50 |
| *Livre courante de Genève*, valant 3 florins, et 6 sols . . . . . . . . | fr. 1,75 | × 3 | = fr. 5,25 |
| *Écu de Genève*, valant 10 florins et 6 sols. . | fr. 5,25 | × 3 | = fr. 15,75 |
| *Livre faible de Neuchâtel* (3). . . . . . . | fr. 0,55 | × 3 | = fr. 1,65 |
| *Écu de 30 batz de Neuchâtel* . . . . . . . . | fr. 4,20 | × 3 | = fr. 12,60 |

Voici quelques réductions des sommes employées pour les réfugiés; elles sont tirées des *Eidgenössische Abschiede* (Recès de diètes fédérales), ou des manuscrits conservés aux archives de Berne.

dans la liste de ses capitaux, comptait 2000 £ st. pour 11 000 Rth. soit 5 1/2 Rth. pour 1 £.

(1) Voir pour la Hollande et l'Angleterre : Pierre-Frédéric Bonneville, *Traité des monnaies d'or et d'argent qui circulent chez les différents peuples*, Paris, 1806.— (M. R. N. L. Mirandolle, *Une page de l'histoire du commerce de Rotterdam au commencement du XVIIIe siècle*, insérée dans le *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises wallonnes*, 2e série 1896, t. I, La Haye. Plusieurs lettres de M. Mirandolle de La Haye et de M. William Minet de Londres : — *Annuaire du Bureau des Longitudes*, Paris, 1838 et 1903.

(2) Eugène Demole, *Histoire monétaire de Genève 1535-1848*, Genève, 1887. Le florin de Genève se divisait en 12 sols, et le sol en 12 deniers.

(3) Cette livre, en usage vers 1685, égalait 4 batz ; elle se divisait en 12 gros, le gros en 12 deniers. Le batz, égal à 4 creutzer, valait 14 centimes, le creutzer 3 1/2 centimes; 3 gros valaient un batz. (Archives de l'État de Neuchâtel.) — M. William Wavre : *La grande lacune dans le monnayage de Neuchâtel, de 1714 à 1789*, inséré dans le *Musée Neuchâtelois*, 1893, novembre et décembre, p. 245 et 284.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 Reichsthaler | est égal à | 1,4/5 Gulden (1), | ou | = | 3 livres tournois. | | |
| 60 | — | = | 108 | — | = | 180 | — |
| 100 | — | = | 180 | — | = | 300 | — |
| 2000 | — | = | 3600 | — | = | 6000 | — |
| 13333 | — | = | 24000 | — | = | 40000 | — |

La proportion entre le gulden et la livre tournois était celle de 3 à 5. — 3 reichsgulden équivalent à 5 livres tournois. Il faut 1 livre, 13 sous, 4 deniers tournois pour faire un gulden, ainsi 13333 livres tournois valent 8000 gulden ou 4444 reichsthaler.

Parmi les sources que nous avons consultées, citons en première ligne, les *Eidgenössische Abschiede*, Vol. : VI. Abt : II. p. 532 et maints autres passages, qui indiquent les sommes employées au soulagement des réfugiés, puis les manuscrits conservés aux archives de Berne et de Zurich. On trouve à Berne les superbes comptes, établis par la Direction française de cette ville, pour la Chambre des Seigneurs, de 1694 à 1699, en livres et en couronnes; cela fait un volume par année.

C'était lors de la convention conclue entre Berne et les cantons évangéliques, pour faire vivre les réfugiés en Suisse.

Nous avons eu l'avantage d'être aidée dans nos recherches par les conseils de plusieurs savants, auxquels nous offrons ici nos remerciements, ce sont :

M. A. de Foville, à Paris, auteur de *La Monnaie*. M. William Minet, président de la Société huguenote de Londres.

M. R. N. L. Mirandolle à la Haye.

M. le Dr Riggauer, directeur du cabinet royal des monnaies, à Munich.

M. le Dr Ernest Lehr, à Lausanne, conseiller jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse.

M. le Profr Dr H. Turler, archiviste de l'Etat de Berne.

(1) Gulden, reichsgulden ou florin d'empire, c'est la même monnaie, et le florin de Zurich avait une valeur pareille, tandis que le florin de Berne valait 10 °/₀ de moins.

M. le Dr H. Nabholz, archiviste de l'État de Zurich.
Tous nous ont fourni de précieuses indications.

Disons, en terminant cette étude, que les résultats auxquels nous sommes arrivée, sont approximatifs, car en pareille matière, il y a un flottement inévitable. Nous espérons néanmoins que ce travail, en précisant la valeur de la livre tournois, et les rapports des divers systèmes monétaires entre eux, pourra rendre quelques services aux personnes qui s'occupent de l'histoire du Refuge.

MADAME ALEXANDRE DE CHAMBRIER.

Bevaix, 20 septembre, 1908.

---

# SÉANCES DU COMITÉ

*24 Novembre 1908.*

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Chatoney, H. Monod, J. Pannier, F. Puaux, E. Rott, R. Reuss, Tanon, J. Viénot et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Président explique au Comité la présence, dans la salle de lecture de la Bibliothèque, de quatre nouveaux meubles qui y ont été placés récemment contre les colonnes qui supportent la galerie du premier étage. Jusqu'ici notre catalogue ne se composait que de fiches que nous ne pouvions que très exceptionnellement communiquer au public, et qui, n'étant pas fixées dans les tiroirs, étaient souvent déplacées, ou plus exactement, replacées ailleurs que dans leur ordre alphabétique. De là la nécessité pour le bibliothécaire de faire lui-même la recherche du ou des livres que demandaient les lecteurs. Il a pensé rendre service à ces derniers en faisant recopier toutes les fiches, aménagées dans ces meubles de manière à ne pouvoir être déplacées. Désormais le lecteur pourra lui-même faire ses recherches dans n'importe quel tiroir, sans crainte de rien déranger, ce qui supprimera une perte de temps souvent considérable. Le travail, commencé pendant les vacances par un ancien prêtre dont l'écriture est très lisible pourra être terminé au courant de l'année prochaine.

M. Jacques Pannier croit qu'il faudrait profiter du quatre centième anniversaire de la naissance de Calvin pour faire poser une plaque commémorative sur la partie de la maison de ses parents qui existe encore à Noyon. Il s'entendra avec M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France et originaire de Noyon, sur la marche à suivre.

M. John Viénot rend compte du Congrès des sciences historiques qui s'est tenu à Berlin au mois d'août et auquel il a assisté avec le secrétaire. Ce dernier espère que quelques-unes des publications historiques allemandes intéressant la Réforme française pourront être obtenues pour notre bibliothèque, grâce aux relations faites à ce Congrès.

Le secrétaire donne ensuite les renseignements suivants sur la *Table générale du Bulletin*. Le manuscrit des lettres A à L est entièrement terminé et les deux lettres qui suivent très avancées. Quant à la *France protestante*, la multitude de petits papiers extraits des matériaux accumulés par feu A. Bernus ont été collés sur de grosses fiches in-4° avec des renvois aux dossiers ou à d'autres sources comme les papiers Pradel, travail préparatoire qui facilitera beaucoup la rédaction du complément de la lettre G.

**Bibliothèque.** — Elle a reçu de M. Perrier, juge de paix à Rive-de-Gier, le manuscrit des *Actes de l'Eglise de Dieu en Christ à Lyon* de 1830 à 1832; — par l'intermédiaire de M. le professeur E. Doumergue, de Montauban, un assez gros ballot des papiers qu'avait recueillis feu M. le pasteur Vielles. La majeure partie de ces papiers se compose malheureusement d'extraits presque toujours informes ou incomplets faits jadis aux archives de l'Hérault, par feu M. le pasteur Fraissinet; puis il y a un lot de sermons manuscrits du XVII<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de *Jugements* imprimés sur affiches et quelques pièces originales intéressantes qui ont été jadis signalées dans le *Bulletin*. — M. Legouis a envoyé une copie partielle des délibérations de l'ancienne Académie de Saumur. — Le président dépose une plaquette : *Antiferrier dédié à Monsieur du Plessi-Mornay par Daniel Couppé, pasteur de l'Eglise réformée de Tours*, La Rochelle, H. Haultin, 1615 — et la *Société des Textes français Modernes*, récemment fondée pour mettre à la disposition des travailleurs des réimpressions critiques d'œuvres littéraire rares, a bien voulu exceptionnellement nous offrir un exemplaire des deux premiers volumes qu'elle a fait paraître : Jean de Schelandre, *Tyr et Sidon* et Louis des Masures, *Tragédies saintes*. Paris, E. Cornély et C<sup>ie</sup>, 1907 et 1908.

---

*11 janvier 1909.*

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. R. Chatoney, G. Monod, P. de Félice, E. Rott et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président lit le texte de la lettre qu'il adressa le 26 novembre 1909 à M. Noël, sénateur de l'Oise et maire de Noyon, au sujet de la plaque à poser sur ce qui reste de la maison de Calvin. Cette lettre est malheureusement restée jusqu'ici sans réponse. Le secrétaire est chargé de voir M. Abel Lefranc et de se concerter avec lui à ce sujet. M. J. Pannier, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, envoie une note sur l'origine possible du mot marreau ou mereau.

Le secrétaire communique le faire part qu'il a reçu du décès d'un de nos membres honoraires depuis 1902, M. Emil Egli, professeur d'histoire ecclésiastique à Zurich; il y est mort le 31 décembre à soixante et un ans. C'était l'homme qui connaissait le mieux Zwingli et tout le mouvement provoqué par ce réformateur; sa modestie surpassait encore sa compétence exceptionnelle; il était le principal collaborateur de la nouvelle édition des œuvres de Zwingli que depuis plusieurs années il avait préparée et provoquée.

Il communique ensuite au Comité la liste des souscriptions reçues à ce jour pour le Monument de la Réformation. Elles atteignent le chiffre de 3596 fr. 20 pour 89 Églises et 5 particuliers. La Société a reçu jusqu'ici pour l'exercice 1908, 1040 fr. 90 de la part de 27 Églises.

Enfin il donne connaissance d'une lettre de M. le pasteur Cornet-Auquier qui demande qu'à l'occasion du 350e anniversaire de la fondation de l'Église réformée de Chalon-sur-Saône, lequel tombe sur l'année 1909, notre Société veuille bien tenir son assemblée générale à Chalon-sur-Saône. Quelques membres se demandent si nous ne devrions pas cette année convoquer la public parisien à une commémoration du quatrième centenaire de la naissance de Calvin. D'autres répondent que cela pourrait se faire peut-être avec plus d'intérêt après les réunions qui doivent se tenir à Genève en juillet et auxquelles nous sommes déjà invités. Dans ce cas il serait peut-être possible aux membres qui se rendront à Genève. de s'arrêter en route pendant un jour ou deux à Chalon-sur-Saône. Il est décidé que le secrétaire écrira à M. le Pasteur Cornet-Auquier pour le remercier de son invitation et lui demander si la commémoration à laquelle il nous convie ne pourrait pas être fixée par exemple deux jours avant celle de Genève,

ce qui permettrait aux membres du Comité de se rendre dans cette ville en deux étapes.

On parle enfin de la possibilité d'insérer au *Bullelin* un travail sur *Guizot et la crise intérieure du Protestantisme français au XIX^e siècle*. Ce travail touche à trop de questions encore brûlantes pour qu'il puisse être considéré comme appartenant à l'histoire ancienne du Protestantisme français.

**Bibliothèque.** — Elle a reçu beaucoup de livres et brochures qui paraîtront sur la troisième page de la couverture, et de M^me de Merveilleux, un *Sermon sur la Paix* de Pierre Rival, Londres 1713: — une feuille volante in-4° : *Mémoire de la Direction des Pauvres François réfugiés pour cause de Religion à Lausanne : Servant d'information du But et des motifs de la Lotterie qui lui a été permise par LL. EE. de la Ville et République de Berne* ; — et une plaquette in-4° : *Confession de Foy de Sa Majesté le Roy de Prusse. Laquelle il a fait proposer à tous les ministres des États protestants à Ratisbonne, afin d'obtenir la direction des Etats évangéliques. Traduit de l'Allemand par P. P. de N. Imprimé l'an MDCCXIX.*

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

---

## La politique religieuse de la Révolution française.

Tel est le titre d'une *Etude critique* de M. Emile Lafont, membre de la Société de l'Histoire de la Révolution française, parue chez Jules Rousset (1909, X-302 p. 3 fr. 50) et honorée d'une Préface de M. Louis Havet, dont la tendance anti-religieuse bien connue ne se révèle ici que par cette phrase discrète : « Chacun peut voir des millions d'hommes et d'hommes qui pensent, se réjouir du déclin de l'esprit religieux. L'histoire, d'ailleurs, n'est flatteuse ni pour les dévots ni pour les siècles de foi naïve. » L'histoire serait-elle flatteuse pour les peuples sans foi ? Non, car elle les ignore ou ne les nomme que pour les enterrer. Et le déclin de l'esprit religieux a toujours été le plus sûr symptôme de décadence : Car la foi, ou, si vous préférez, une foi, une aspiration quelconque vers un idéal surhumain est encore la meilleure force tonique. « Sans elle, la vie devient incolore, et son intérêt s'évanouit... (elle) nous devient à charge. Nous nous sentons malheureux comme le serait un homme condamné à séjourner dans l'obscurité ». Ainsi s'exprime M. Jean Finot dans la *Revue* du 1^er octobre (Cf. *Revue Chrétienne* du 1^er nov. p. 919). C'est si vrai que les rêves socialistes qui remplacent la religion traditionnelle dans l'âme des foules ouvrières prennent les

allures, les formes et jusqu'à l'intolérance d'un credo confessionnel (Cf. p. 142) et donnent souvent la même énergie que l'ancienne foi en remplissant le cœur d'espoir et lui permettant de supporter les malheurs présents par l'attente d'un avenir meilleur. M. Lafont est donc le jouet de la plus folle illusion, s'il croit que, délivrée du cauchemar religieux, « la terre désormais ne sera plus une vallée de larmes » et que, « les vieilles conceptions théologiques » s'effaçant, « la splendeur de l'existence et du monde naturel apparaît à nos yeux » (p. 3). Hélas non, c'est toute l'horreur de l'existence, c'est l'affreuse réalité de la misère humaine qui vont seules apparaître à nos yeux épouvantés. Mais regardez donc autour de vous! Déclin du sentiment religieux, n'est-ce pas synonyme de dépopulation, c'est-à-dire de mort à brève échéance.

Sans doute, M. L. ne pense qu'au catholicisme en disant qu' « un des mérites de la Révolution sera d'avoir brisé les chaines honteuses qui entravèrent douloureusement la pensée humaine ». Mais, même compris ainsi, son lyrisme optimiste est exagéré.

Voyons de plus près son livre, dont la moitié seulement contient l'essai de reconstruction historique de la politique religieuse. A partir de la page 145, ce ne sont plus que des pièces justificatives : brefs, rapports, lettres, discours, projets de loi, pétitions, décrets, instructions, etc., sur les troubles de 1791, l'institution de l'état civil, la suppression des frais de culte, la liberté de conscience, l'esprit laïque à la Convention, la déchristianisation, le culte de la Raison, les abjurations, la Séparation. Le récit proprement dit se déroule en 14 chapitres, depuis les premières mesures de la Constituante jusqu'au Concordat (1), le chapitre initial montrant l'importance si longtemps méconnue, proclamée surtout par Quinet—des questions religieuses (je dirais plutôt : de la question religieuse) dans l'étude de la Révolution, le chapitre final racontant la défense républicaine contre la réaction de l'an V, et la catastrophe de Brumaire, « dont les conséquences pèsent encore sur nous ».

Voici les passages qui nous semblent mériter une mention spéciale. P. 32 signale l'utopie de la Constituante, qui « veut créer, à côté du clergé réfractaire, un nouveau clergé à la fois catholique et constitutionnel », et la situation archi-fausse de ce clergé gallican, qui « prétend reconnaître le pape » lorsque celui-ci lui jette l'anathème ». Sans doute, « il valait mieux combattre la domination de Rome sans créer ce nouveau clergé » ; mais l'auteur oublie que le pays n'était pas mûr pour une mesure aussi radicale et qu'habitué depuis des siècles à subir cette domination, il la considérait encore comme une chose indispensable (2).

(1) « Contrat d'exploitation du peuple français passé entre le pape et le dictateur » (p. 141) et qu' « un acte de haute sagesse a enfin dénoncé ».

(2) La meileure preuve de la persistance de cette mentalité catholique est

P. 49, 56, 71, 89, 121 et 131 rappellent à propos que « les décrets sévères qu'elle (la Législative) porta contre les prêtres réfractaires doivent être regardés plutôt comme des moyens de défense que comme des mesures prises pour consolider la constitution civile » et que « cette sévérité est justifiée par la conduite de ces réfractaires qui... s'efforçaient d'allumer la guerre civile et n'avaient pas voulu se contenter de la liberté et des droits communs à tous les citoyens ». La politique répressive « s'accentua au fur et à mesure ... que le danger de la contre-révolution menaçait davantage ».

P. 86, nous voyons les Girondins se montrer « sur la question de la liberté des cultes, plus révolutionnaires et plus politiques que les Jacobins », dont « la mentalité est absolument opposée au véritable esprit de la Révolution » (p. 91). L'auteur semble s'en étonner : il y a pourtant assez longtemps qu'on a constaté que le jacobinisme n'est que du cléricalisme à rebours ! (Cf. p. 93, 94). La note de la p. 96 et la p. 274 mentionnent des abjurations de pasteurs.

P. 99 met en évidence que « les deux cultes de la Raison et de l'Être suprême avaient été d'inspiration bien différente », mais furent souvent, dans la pratique, confondus par la foule simpliste.

P. 100 et 103 rappellent la vraie signification du 9 thermidor, qui, loin d'être « une revanche du philosophisme » ou « le signal de la réaction » fut « surtout l'œuvre d'hommes qui veulent sauver leur tête ».

P. 109 souligne toute l'importance du décret de la Convention qui supprime les dépenses publiques du culte et qui « passe presque inaperçu aux yeux de beaucoup d'historiens ».

P. 127 dit à propos du régime de la Séparation qui fonctionna pendant près de sept ans : « Si les esprits y avaient été préparés dès l'origine, cette question religieuse n'eût pas été embrouillée par les difficultés de la Constitution civile, et peut-être la sécularisation de l'État eût-elle été définitive... Cette expérience doit nous enlever toute inquiétude dans l'accomplissement de l'œuvre de sécularisation que Bonaparte a interrompue et que nous reprenons aujourd'hui ».

P. 46. Lorsque, le 7 mai 1791, la Constituante proclama la liberté des cultes sans restriction, les députés du clergé « reprochèrent à l'Assemblée son esprit de persécution ». M. L. s'étonne de ce que « dans cette liberté pour tous, ils voyaient la persécution des catholiques ». Étonnement naïf, comme s'il en avait jamais

qu'encore le 1er juin 1792, l'arrêté de la Commune interdisant de contraindre à tapisser les maisons lors de la Fête-Dieu et de requérir la garde nationale pour les cérémonies du culte, provoqua des troubles et la protestation indignée de Robespierre (p. 62). Cf. p. 19.

été autrement. L'Église ne se sent libre que quand elle peut persécuter; sans cela elle s'estime persécutée.

Voici maintenant quelques affirmations qui nous semblent ou exagérées ou même fausses.

P. 44. Le décret du 28 janvier 1790 reconnut les droits politiques des Juifs du Midi, mais non de ceux d'Alsace, parce qu' « on prétendait que plus de la moitié des terres de la province étaient frappées d'hypothèques à leur profit et que par conséquent les biens des chrétiens passeraient entre leurs mains ». L'auteur ajoute : « Les événements ont prouvé que ces craintes n'étaient pas justifiées » et cite des chiffres à l'appui. Mais ces chiffres prouvent simplement que les craintes étaient exagérées; quiconque est au courant de la situation n'osera dire qu'elles étaient sans fondement.

P. 69, n. 2. « Sans l'hypocrisie d'une cour perverse et l'inertie d'un roi incapable, la Révolution s'accomplissait tout naturellement et sans grands soubresauts ». Voilà pourtant de l'historiographie par trop simpliste. Et les ambitions, et les passions, et les jalousies et les égoïsmes et les vanités et les partis pris, croyez-vous qu'ils auraient laissé faire sans soubresauts? Ce n'est pas sérieux.

P. 73. « La Révolution se montra fidèle aux principes de la plus saine philosophie lorsqu'elle admit le divorce ». Voilà qui est encore bien catégorique et absolu. Une philosophie non moins saine pourra objecter que deux époux sachant leurs liens indissolubles se sont peut-être souvent résignés à leur sort et ont fini par trouver dans cette mâle résignation le bonheur stable qu'une liberté plus grande ne leur aurait sans doute pas donné.

P. 85 et 240. Les belles phrases, généreuses peut-être, mais à coup sûr utopiques, de Rabaut Saint-Étienne et de Jacob Dupont sur les bienfaits inévitables de la propagation des lumières, par « les écoles primaires de France » qui « seront l'école du genre humain », sur ce que « tout peuple éclairé sera libre quand il le voudra», bien plus, sur ce que «les lumières amèneront nécessairement la liberté, parce qu'elles font connaitre les droits de chacun », semblent trouver le plein assentiment de M. L., qui n'a probablement pas fait d'enquête sur les effets moralisateurs de l'instruction actuelle. Sans doute, tous les Français connaissent à présent leurs droits ; mais c'était inutile de les leur apprendre : ils les connaissent depuis fort longtemps ; mais qui leur apprend que tout droit implique un devoir et que les devoirs grandissent avec les droits?

P. 139. Le philosophe aux yeux duquel la Révolution « n'est pas un accident de notre histoire » mais « l'aboutissant logique » et « a consolidé l'unité nationale » me semble avoir la vue un peu courte et l'esprit simpliste de l'historien de tout à l'heure. Le rouleau égalitaire et niveleur semble, à première vue, consolider l'unité

parce qu'il écrase tout, mais il n'y a de véritable et durable unité que dans l'harmonie des diversités et l'équilibre des inégalités (1).

Enfin il reste à relever quelques *errata* :

P. 62, l. 5 lire *dépense* publique. P. 83, l. 20, phrase incorrecte : comme si le sang d'un ennemi vaincu *fit* jamais triompher une idée !

P. 176, l. 7 d'en bas ; lire : le spectacle de *votre* vertu. P. 263, lire : 19 brumaire. Envoi *au* pape. P. 300, l'indication de la page initiale des 5 derniers chapitres est fausse et à rétablir ainsi : 91, 103, 111, 119, 129, 139.

TH. SCHŒLL.

---

HUGUES VAGANAY. *Le mariage, honni par Desportes, louangé par Blanchon, Le Gaygnard, Rouspeau.* Imprimé à 125 exemplaires. Mâcon, 1908, 32 pages in-4°.

Yves Rouspeau est un écrivain protestant du XVI[e] siècle, qui a une notice dans la *France protestante.* Les frères Haag y ont donné la liste de ses publications; on la trouve aussi, avec quelques détails de plus, dans le *Manuel* de Brunet.

M. Hugues Vaganay, bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon, vient de réimprimer un des ouvrages de Rouspeau, les *Stances chrestiennes des louanges du saint mariage, opposées aux Stances de mariage, de Philippe des Portes*, 1586.

Desportes, dans ses *premières Œuvres* (1573) avait publié une invective poétique contre le mariage, en 25 sizains :

> Escoutez ma parole, ô mortels esgarez,
> Qui dans la servitude aveuglement courez,
> Et voyez quelle femme au moins vous devez prendre :
> Si vous l'espousez riche,....
> Si vous la prenez pauvre,....
> Si vous l'espousez belle,...
> Si vous la prenez....,

Chacune de ces hypothèses est accompagnée de prédictions redoutables. Cette pièce donna lieu à un petit tournoi littéraire. Plusieurs poètes de l'époque entrèrent dans la lice, les uns pour appuyer, et la plupart pour combattre Desportes.

M. Vaganay a réuni en une plaquette, imprimée sur *Alliance Handmade paper*, les pièces principales de ce débat : les Stances de Desportes, et trois morceaux où, dans le même rythme que lui,

(1) Qui veut creuser davantage le sujet fera bien de lire, dans l'*Anticléricalisme* de M. Faguet, le chapitre sur la période révolutionnaire (p. 126), et surtout de méditer le chapitre initial sur l'irréligion nationale, qui donne la clef de toute notre histoire religieuse et de notre crise actuelle.

souvent avec les mêmes rimes, Joachim Blanchon (1583), Pierre Le Gaygnard (1585) et Yves Rouspeau (1586), ont pris la défense du mariage.

Rouspeau, comme les autres, reprend chacune des hypothèses qu'on a vues plus haut; il s'attache à montrer en chaque cas les beaux côtés du mariage. Je ne citerai que quelques vers :

...Voyés
Quelle femme il vous faut en mariage eslire :
Si vous l'eslisez riche et de bonne maison,
Bien nourrie et vestue en tout temps et saison,
Tous vos sens seront d'aise et de joye ravis
En parlant avec elle, et, parmi les devis,
Contant tout à loisir ses escus sur la table....
Si vous la prenez pauvre,...
De son ame, pour dot, vous aurez la sagesse
Qu'on doit plus que les biens de ce monde priser.

EUGÈNE RITTER.

---

### Encore le mariage de Bossuet.

Nous résumions dernièrement (*Bulletin*, mai 1908, p. 273) l'étude consciencieuse de M. l'abbé Urbain sur *Bossuet et Mlle de Mauléon*. C'est d'elle surtout que s'inspire le nº 9 de la Collection Arthur Savaète, à 3 fr. 50, intitulé *Autour d'une brochure. Lettres à M. Savaète, directeur de la Revue du Monde Catholique, sur le prétendu mariage de Bossuet. Avec un article posthume de Mgr Justin Fèvre* (sans date ni nom d'auteur, 196 p.). La 1re lettre expose les vues de M. Urbain, les 2e-5e celles de M. J. Gaignet, ex-supérieur de Grand Séminaire dans son *Etude critique* sur *Le prétendu mariage de Bossuet* (Bloud, 1907) (1), les 6e et 7e celles du R. P. Constant dans la *Revue du Monde catholique* du 15 juillet 1907. Les conclusions de l'auteur (p. 143) sont que: 1º les résultats fixés par l'enquête de M. Urbain n'ont point été infirmés, mais l'éclaircissement définitif de l'intrigue de Mlle de Mauléon dépendrait surtout des papiers intentionnellement détruits chez elle en 1714; 2º une autre difficulté, celle du nom de Desvieux, cité par deux auteurs indépendants l'un de l'autre et impossible à identifier avec ceux de Gary de Mauléon, n'a pas assez attiré l'attention de M. Gaignet; 3º ce dernier n'a introduit dans la question aucun élément nouveau, mais seulement un certain nombre d'erreurs, et n'a emprunté la matière de sa discussion qu'aux articles qu'il prétendait réfuter; il a fait œuvre de polémiste plutôt que d'historien; 4º un mystère subsiste, et l'on n'a pas réussi à prouver

(1) 64 p. in-12, 2e éd., nº 456 de *Science et religion. Études pour le temps présent*. Série des *Questions historiques*.

que le bruit du prétendu mariage dû aux réclamations de M^lle de Mauléon n'est qu'un racontar sans consistance, provoqué par un simple contrat de cautionnement.

L'article du protonotaire apostolique, Mgr Fèvre, intitulé *Nouvelles études critiques sur Bossuet*, a pour point de départ les *Etudes critiques* de Vincent Davin, chanoine à Versailles, publiées en 1903 par la même *Revue du Monde catholique*, puis à part en un volume de 372 p., résultat de 40 ans de travail aux archives de Paris et de Rome (même aux archives secrètes du Vatican), travail encouragé par Augustin Bonnetty, directeur de l'*Université catholique* et des *Annales de philosophie chrétienne*, ainsi que par Louis Veuillot et le cardinal Pitra, « prince de l'érudition contemporaine. » La tendance de Mgr Fèvre est suffisamment caractérisée par ce fait symptomatique qu'il ne trouve de meilleure conclusion que de reproduire le compte rendu de M. Lanson sur M. Urbain, dans la *Revue Universitaire* de décembre 1906.

En somme, qui a lu la brochure de M. Urbain ne verra rien de bien nouveau dans celle-ci, si ce n'est le développement, très intéressant sans doute, de certains détails de la question, et de longues polémiqnes moins intéressantes. Quant à la brochure de M. J. Gaignet, elle n'a aucune valeur critique, et le jugement de l'auteur *Autour d'une brochure*, rapporté ci-dessus, est même très modéré. C'est de l'apologétique pure, inspirée par un parti pris fort honorable peut-être, mais qui n'a rien à faire avec la recherche désintéressée de la vérité, s'il est permis d'appliquer un aussi gros terme à une question d'aussi mince valeur. A notre humble avis, la seule chose sensée à faire serait de laisser dormir en paix les cendres de Bossuet. Car, même si ce qu'on lui reproche était absolument prouvé, il resterait la sublime parole de Jésus : que celui qui est sans péché lui jette la première pierre.

Th. Sch.

---

## La Compagnie du Saint-Sacrement.

M. Rébelliau poursuit la série de ses travaux sur cette mystérieuse association, dont on ignorait naguère complètement l'existence, et dont l'influence paraît pourtant avoir été si profonde en raison même de son action cachée et des efforts convergents et si disciplinés de ses membres, efforts isolés et individuels en apparence et pour cela inaperçus, mais d'autant plus redoutables. Rappelons que M. R. s'en est occupé dans la *Revue des Deux-Mondes* (juil.-sept. 1903 et 1908), M. Allier dans la *Revue de Paris* du 1^er sept. 1906, et dans son livre : *La Compagnie du Très Saint-Sacrement*, M. Boudhors dans l'*Enseignement secondaire* de 1903, etc; que dès 1888 le R. P. Charles Clair, S. J., avait essayé en vain d'attirer l'attention des érudits « sur cette société, si

jalouse, et à juste titre, de son extrordinaire secret »; enfin que le R. P. dom Beauchet-Filleau et M. G. Guigne, archiviste du Rhône, publieront bientôt des documents sur les groupes de Paris et Marseille, comme le fait précisément M. R, dans la brochure que nous voulons signaler ici (1).

Elle apporte un complément d'informations considérable à ces Annales de René II de Voyer d'Argenson, publiées en 1900 et qui jusqu'à présent étaient le seul document imprimé, de quelque étendue, sur une Société dont le rôle a été capital dans l'histoire religieuse de notre XVII<sup>e</sup> siècle » et dont les « précautions destructrices » ont laissé échapper si peu de papiers. Ceux que M. R. révèle comprennent : 1° 58 lettres adressées par le supérieur et le directeur de la Compagnie de Paris à ceux de Marseille (décès de confrères et nouvelles spirituelles ou charitables) ; — 2° 89 circulaires imprimées, expédiées de 1645 à 1658 également de Paris à Marseille, sorte de faire-part de décès, « qui, du reste, portent assez souvent dans leurs marges des additions manuscrites » relatives soit aux mêmes nouvelles que dans les lettres, soit, « surtout dans les derniers temps » aux dangers menaçant l'existence de la Société. Ces documents confirment la relation de Voyer d'Argenson, mettent hors de doute « l'existence, conjecturée par M. Allier, d'une Compagnie de Brive », font remonter de quelques années la fondation de celles de Grenoble et de Montpellier, mais surtout nous donnent une foule de noms propres, classés dans l'Index alphabétique à la fin de la brochure, et qui « nous apprendront à quelles entreprises d'intérêt local des membres ont été mêlés — en d'autres termes la Compagnie elle-même, puisqu'elle n'intervenait jamais en corps ». Il faut donc savoir gré à M. R. de nous avoir fourni cette utile contribution (2).

TH. SCH.

---

## Henriette de Coligny (Madame de la Suze)

M. Magne, dont nous avons déjà signalé ici l'étude sur *Scarron et son milieu*, consacre à une arrière-petite-fille de l'amiral de Coligny le 2<sup>e</sup> vol. de sa série des *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle*. Que vient faire le nom de Coligny dans cette triste galerie? L'amiral n'aurait eu nul lieu d'être fier de ses descendants. Déjà le père de la *précieuse* qui nous occupe, Gaspard III, maréchal-duc de Châ-

(1) *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais, 1639-1662.* Champion, 1908, 129 p., 3 fr. 50.

(2) L'Appendice II nous apprend que le groupe de Marseille ne fut point fondé, comme on le croyait, par l'évêque de cette ville, François de Loménie, mort dès le 27 février 1639, mais par l'évêque de Grasse, Antoine Godeau, et autorisée, le 8 mars, par le vicaire-général, Louis Gantès, qui conserva son poste sous le successeur de Loménie.

tillon, prend un air bien piteux sous la plume de M. Magne, dont le style gouailleur, frivole et persifleur (1) augmente encore la gêne que l'on éprouve en présence de personnages si peu dignes de leur nom. Aussi éprouve-t-on une sorte de soulagement à voir Mme de la Suze faire, dès le 20 juillet 1653, en l'église des Billettes et soutenue par la reine et par Gaston d'Orléans (p. 83), ce que fera bientôt après cette autre contemporaine, plus illustre encore et qui ternit et gaspilla un plus grand héritage de gloire, Christine de Suède, dont les *Lettres secrètes* contiennent ces lignes piquantes et vraies même si elles devaient n'être pas authentiques : « La charmante comtesse de la Suze vient de mourir en chantant (2). Ce bel esprit femelle aimait tant la joie et les plaisirs qu'en peu d'années tout son bien fut dissipé, et elle mourut fort à propos, n'ayant plus rien à manger » (p. 255, nº 3).

Elle n'appartient donc au protestantisme que par des liens fort lâches qu'elle a fini par dénouer elle-même, ce qu'il n'y a pas lieu de regretter, et nous n'avons à la mentionner ici qu'à cause de son aïeul. Disons seulement que sa mère était Anne de Polignac, qu'elle fut reçue à l'hôtel de Rambouillet à 12 ans, avec sa sœur Anne (3) et la fille du prince de Condé, épousa le 9 août 1643, à Chatillon-sur-Loing, Thomas Hamilton, comte d'Hadington, enlevé bientôt par la phtisie, puis, le 26 juin 1647, Gaspard de Champagne, comte de la Suze, qui l'emmena d'abord dans son domaine de Belfort, mais avec lequel elle ne tarda pas à se brouiller et dont elle se sépara définitivement par divorce en 1661 (4).

En somme M. M. nous raconte une histoire assez peu édifiante en elle-même, mais qui le devient moins encore par le ton de son récit. Au reste son livre (5) témoigne d'une réelle érudition et d'une documentation consciencieuse ; un Index alphabétique des noms propres permet de s'y retrouver aisément, on y trouvera aussi des détails précis sur les deux frères de l'héroïne et sur la destinée

(1) Il semble s'évertuer à donner raison aux lignes cruelles de M. Faguet : « Le Français a une manie, qui est de rougir de la moralité et d'être un fanfaron de vices. La France est le seul pays du monde où la chasteté soit un ridicule », etc. Tout le chapitre auquel ces lignes sont empruntées (p. 45 de *L'irréligion nationale*, début de *L'anticléricalisme*) est à méditer ; il ne donne qu'un côté de la question, mais ce côté — le plus en vue, hélas — est tracé avec une vérité saisissante, qui éclaire toute notre histoire religieuse. Voir notamment la p. 6, sur nos guerres de religion.

(2) 9 mars 1673, âgée de 55 ans.

(3) Qui épousera, le 28 mars 1648, le duc Georges de Wurtemberg et habitera Horbourg et Riquevihr.

(4) Il se remaria en 1664 à Louise de Clermont-Gallerande, cousine germaine de sa première femme.

(5) *Madame de Suze (Henriette de Coligny) et la Société précieuse.* Documents inédits. Portrait inédit d'après Daniel du Monstier. Bibliographie des recueils La Suze-Pellisson. In-18, Société du *Mercure de France*, 1908, 331 p. 3 fr. 50.

des biens de famille. Enfin un précieux Appendice donne, entre autres pièces curieuses, le contrat du premier mariage, les actes du divorce, le signalement des pièces inédites (aux Archives Nationales) relatives à la famille directe de Mme de la Suze, et la table de ses poésies (1). TH. SCH

# CORRESPONDANCE

**Deux commémorations. — Marseille et Paris.** — M. le pasteur Edgar de Vernejoul, appelé naguère à la direction de l'Eglise chrétienne réformée de Marseille a eu l'heureuse idée de consacrer la première fête de la Réformation qu'il célébrait dans cette ville, au souvenir des galériens huguenots, à peu près totalement ignorés jusqu'alors de leurs coreligionnaires des XIXe et XXe siècles. Après une conférence donnée dans le temple de la rue Paradis, 183, le samedi soir 7 novembre, par notre collaborateur, M. P. Fonbrune-Berbinau, sur *Les forçats pour la Foi et l'Eglise protestante de Marseille après la Révocation*, et, à la suite de la prédication du lendemain, par le même, *sur l'esprit de la Réforme*, une plaque commémorative, placée en avant du chœur et à droite de la chaire, a été inaugurée, avec cette inscription :

A LA MÉMOIRE
DES FORÇATS POUR LA FOI
QUI ONT SOUFFERT EN HÉROS
SUR LES GALÈRES,
LES PROTESTANTS DE MARSEILLE.

Novembre 1908.

« Nous sommes euvironnés d'une
grande nuée de témoins » (2).

Nous félicitons M. de Vernejoul de son initiative et lui souhaitons des imitateurs. Il n'y a, en effet, guère d'Eglise protestante qui ne puisse trouver, dans son passé, un souvenir du même genre, digne d'être évoqué et perpétué.

A Paris les protestants de l'Eglise luthérienne et leurs amis furent convoqués au temple de la Rédemption le 29 novembre 1908. Ils étaient invités à y commémorer le premier centenaire de la constitution officielle de leur Eglise, obtenue en 1808, après deux années de démarches d'un consistoire officieux, grâce à une pétition de ce corps transmise à Napoléon Ier par le général Walther. Cette pétition aboutit à deux décrets, du 20 juillet et du 11 août 1908, autorisant la ville de Paris à acquérir l'église et le couvent

(1) L'épisode du pasteur Bruguier, à Lumigny (p. 65) demanderait à être éclairci autrement que par de simples insinuations.
(2) Voir la *Vie Nouvelle* du 29 novembre 1908.

des Carmes-Billettes et instituant à Paris une Église consistoriale luthérienne avec deux pasteurs affectés à ce lieu de culte et placés sur le même pied que leurs collègues réformés. Ces deux premiers pasteurs furent MM. Georges Boissard et J. J. Goepp et l'inauguration des Billettes eut lieu le dimanche 26 novembre 1809. La commémoration de cette date et des événements multiples qu'elle rappelait fut à la fois enthousiaste et solennelle. — Le souvenir en est conservé dans une brochure de 56 p. in-8°, *Centenaire de l'Eglise luthérienne de Paris*, renfermant la description de la Fête et le texte des discours qui y furent prononcés, — et dans un volume de 180 pages in-8° abondamment illustré, intitulé : *Un centenaire. L'Église évangélique luthérienne de Paris, 1808-19C8. Notice historique suivie de Notes et Documents par Aug. Weber, inspecteur ecclésiastique et président du Consistoire.* Cette notice, écrite d'après les documents originaux, est le développement, encore sommaire, mais précis et complet, des événements que M. Weber n'a pu qu'énumérer dans sa prédication du 29 novembre. Nous le remercions pour notre part de nous donner ce souvenir durable d'une fête et de beaucoup d'événements dont la mémoire aurait eu, sans lui, le même sort que beaucoup de faits qu'on regrette de ne plus pouvoir rappeler. N. W.

---

## Les Huguenots au sud de l'Afrique.

A M. le président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

A bord de l'Armadale Castle, le 11 janvier 1909 (au large de Ténériffe).

Nous revenons, mon ami M. le pasteur Frédéric Dumas et moi, du sud de l'Afrique, où le Comité des Missions nous a envoyés le représenter au Jubilé de la missiondu Lessouto. Cette entreprise d'apostolat, dont la beauté et la solidité nous ont vivement frappés, a été fondée, il y a soixante-quinze ans, par trois jeunes Huguenots ; un méridional, M. Arbousset, un Béarnais, M. Casalis, et un Picard, M. Gossellin. Le protestantisme français, dont votre Société recherche, écrit et conserve si jalousement l'histoire, a signé là un de ses chefs-d'œuvre les plus remarquables.

On ne l'ignore nulle part dans l'Afrique australe, où l'influence de la mission du Lessouto s'étend bien au delà des frontières géographiques du Basutoland. Dans toute la colonie d'Orange, en plusieurs provinces de celles du Cap et du Natal et jusque dans les grandes villes ou les centres miniers du Transvaal, des milliers de noirs se glorifient d'appartenir à l'Église *Fora*, c'est-à-dire, à l'Eglise française. Et les témoignages qui nous ont été apportés à Morija par les représentants autorisés de toutes les Églises et de toutes les missions protestantes sud-africaines, nous ont montré que cette Église y jouit d'une considération très particulière.

Mais, bien avant d'être représenté, dans cette région éloignée du globe, par la mission du Lessouto, le protestantisme français y avait déjà conquis une place d'honneur.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, les Huguenots de France, vous le savez, Monsieur, entrèrent pour une forte proportion dans la composition de cette race vigoureuse et prolifique des Boers, qui a si longtemps tenu en balance la nation anglaise. Vaincus enfin, après une lutte héroïque de part et d'autre, les Boërs semblent prendre aujourd'hui leur revanche en restant l'élément dominant de la population blanche, du Cap au Zambèze. Ce sont les fils de Boërs qui exerceront demain l'influence prépondérante, au sein de ces États-Unis sud-africains qui sont en train de se constituer. Or il est impossible de passer, comme nous venons de le faire, deux mois au sud de l'Afrique, sans être frappé de l'importance exceptionnelle de l'apport français dans le mélange de sang d'où va sortir une nationalité nouvelle.

Le lendemain de notre débarquement au Cap, nous allions visiter, dans la ville voisine de Wellington, le « Huguenot Seminary, » ou grand collège de jeunes filles fondé d'après les méthodes américaines. Le nom que porte cette splendide institution montre assez sous le patronage de quels souvenirs ses créateurs ont voulu la placer. Sur la ligne du chemin de fer, la gare de *Wellington* est précédée de la station de *Huguenot* (toujours la même hantise) et suivie de celle de *Malan*, un nom bien connu en France et fort répandu aujourd'hui en Afrique. Un peu avant se trouve la bifurcation pour le *French Hoek*, ou coin français, jadis colonisé par nos compatriotes qui y importèrent, en particulier, la culture de la vigne. Le cocher qui nous a conduits de la gare de Wellington au collège s'appelait *Théron* : lui aussi descendait de réfugiés. Au reste, les noms français abondent dans toute cette région : *Joubert*, *Dutoit*, *Duplessis* et tant d'autres. Le plus commun est le nom de *de Villiers*. Ils étaient trois frères de Villiers, partis de la Rochelle, qui débarquèrent au Cap de Bonne-Espérance il y a deux cents ans : aujourd'hui leurs descendants sont plus de 2.000. L'un d'eux occupe la plus haute situation dans la magistrature sud-africaine et préside la Convention qui prépare l'unification politique du pays.

Un très grand nombre des 500 jeunes filles qui étudient à Wellington portent des noms familiers à nos oreilles : celles même qui ont des noms hollandais ou anglais ont souvent reçu du sang français de leur ascendance maternelle. Si bien que M. Dumas, petit-fils, lui aussi, de réfugiés, a pu s'étonner et se réjouir, en parlant à cette belle et saine jeunesse, de ce qu'il retrouvait sur le sol africain un si grand nombre de lointaines cousines.

De Wellington, nous avons gagné Blœmfontein en 34 heures de chemin de fer. Dans notre wagon est monté un Boer de Prieska

ville située sur l'Orange, au bord de la colonie du Cap. Nous lions conversation. Lui aussi se glorifie d'être fils de Français : il s'appelle *Grové*, et nous fait observer que son nom prend un accent aigu, ce qui est un signe de son origine.

Plus récemment, en revenant du Lessouto, nous nous sommes trouvés, sur la même route, avec un autre compagnon de voyage établi aujourd'hui dans la colonie allemande du sud-ouest africain. Lui aussi était un Boer descendant de réfugiés huguenots. Il s'appelait *Leriche* et savait que ses ancêtres étaient venus de Marseille.

Et tous ces braves gens, qui ne connaissent pas un mot de notre langue, dont beaucoup ne savent même pas prononcer correctement leur nom, parlent de leur origine comme d'un titre de gloire.

Pénétrés de l'importance de l'élément huguenot dans la société sud-africaine, nous aurions voulu, M. Dumas et moi, employer les longues heures de loisir que nous allions trouver sur le paquebot à nous mettre mieux au courant de cette histoire. Nous avons demandé, au Cap, dans deux ou trois grandes librairies s'il y avait en anglais, un ouvrage quelconque qui la racontât et qui s'y rapportât plus ou moins directement. La réponse a été partout négative. On a bien ajouté que le sujet avait été traité en hollandais, mais sans nous donner le titre précis d'un volume (1). Au reste, nous ne lisons le hollandais ni l'un ni l'autre.

Ne pensez-vous pas, cher Monsieur, que nous aurions, nous Français, à faire revivre cette page de notre histoire? Il faudrait pour cela, aller puiser aux sources manuscrites qui subsistent encore au Sud de l'Afrique. On trouverait, dans les archives du Cap (et peut-être dans celles de la Haye) quelques documents sur cette poignée de protestants français que la Hollande envoya coloniser sa nouvelle conquête et qui y sont devenus tout un peuple. Mais il faudrait aller plus loin, visiter les Boers jusque dans leurs fermes et y consulter leurs papiers de famille. Tous ceux que nous avons interrogés nous ont dit qu'ils en possédaient. Ils les gardent comme des reliques, mais sont incapables de les lire. Et sans doute ils ne les garderont pas indéfiniment. Combien de ces papiers doivent avoir déjà disparu depuis que, en 1829, ces trois premiers envoyés de la Société des Missions, MM. Bisseux, Lemue et Rolland arrivèrent au Coin français? Vous n'ignorez pas que l'un d'eux, Bisseux, y fut retenu par les descendants des Réfugiés et devint leur pasteur, dans la Vallée du Charron. Il est mort en 1896, à 88 ans.

Peut-être pourrait-on provoquer, parmi les plus instruits de ces

(1) Voici, outre ce qui a paru dans le *Bulletin*, entre autres en 1882 (p. 408-423), une note que j'ai relevée il y a quelque temps : C. Spoelstra ; *Bouwstoffen voor de geschiedenis der nederduitsch—gereformeerde Kerken in Zuit-Africa*, 2 vol. in 8° Kaapstad, Dusseau. (Matériaux pour l'histoire des Eglises hollandaises de l'Afrique méridionale — on remarquera que le nom de l'éditeur est aussi un nom français.) Red.

arrière-petits-fils de Français, la fondation d'une Société d'histoire huguenote qui publierait un *Bulletin*, en hollandais ou en anglais.

Mais je préférerais de beaucoup voir un jeune Français, un étudiant en théologie, un candidat à l'agrégation d'histoire ou un élève de l'école des Chartes se rendre sur place et entreprendre ce pieux travail.

Il y a une quinzaine de jours, nous avions le plaisir d'être reçus à Johannesburg chez le Consul général de France, notre très sympathique et érudit coreligionnaire, M. Abel Chevalley. Il nous a lui-même signalé ce sujet d'étude comme digne d'attirer l'attention d'un jeune historien protestant. Il y aurait à dresser la liste des familles qui ont émigré au cap de Bonne Espérance, il y a deux cents ans, à rechercher ce que sont devenus leurs descendants, quelle proportion ils représentent aujourd'hui dans la colonisation blanche, quelles situations ils occupent. Puis on chercherait à élucider ce problème historique : comment se fait-il qu'au bout de si peu d'années, le français soit devenu complètement inconnu aux petits-fils des réfugiés? Nous savons que la prédication en français a été interdite à partir de 1739, et que le gouverneur hollandais Van der Stoel a pris pour proscrire notre langue des mesures dignes d'un ministre de Louis XIV. Mais pourquoi cette politique de rigueur! Et comment expliquer son succés si rapide et si complet?

Il m'a semblé, cher Monsieur, que la Société de l'histoire du protestantisme français était toute désignée pour s'occuper de cette intéressante question et qu'elle pourrait, tout au moins, la proposer à l'étude des lecteurs de son *Bulletin*.

Votre tout dévoué. JEAN BIANQUIS.

---

# NÉCROLOGIE

### Emil Egli.

En 1902, à l'occasion de son cinquantenaire, notre Société s'adjoignit, outre le président de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, sept membres honoraires qui, à des titres divers, avaient contribué à mieux faire connaître ou apprécier notre histoire. De ces sept membres trois, savoir MM. *Emilio Comba*, *Ernest Stroehlin* et *Henri Guyot* nous furent ravis en 1904, 1907, et 1908. Nous venons de perdre le 31 décembre 1908, M. Emil Égli, professeur d'histoire ecclésiastique à Zurich. C'était un des historiens protestants les plus remarquables à la fois et les plus modestes. L'histoire si complexe de la Réforme, désormais trop vaste pour être embrassée par un seul homme, est, en effet, en train de se renouveler complètement, grâce aux recherches approfondies entreprises dans les divers pays où elle joua un rôle prépondérant.

Pasteur à Cappel, puis à Aussersihl avant d'être appelé à Zurich comme professeur, Emil Egli s'attacha à l'étude du mouvement que symbolise la personnalité encore imparfaitement appréciée d'Ulrich Zwingli. Son premier travail, *Die Schlacht von Cappel* date de 1873. Il fut suivi d'une série d'autres parmi lesquels nous ne rappellerons que *Die Zuricher Wiedertaüfer* (1878); *Aktensammlung zur Geschichte der Zuricher Reformation* (1880); *Luther und Zwingli in Marburg* (1884); *Die Sanct-Galler Taüfer* (1887), etc. Ce n'étaient là que des travaux préparatoires pour une nouvelle édition, critique et complète, des œuvres de Zwingli. Dans le but de déblayer le terrain, d'élucider une quantité de questions de détail et, en même temps, d'intéresser le public cultivé, il fit paraître deux fois par an, à partir de 1897, un périodique admirablement rédigé et illustré. A côté de ces *Zwingliana*, deux fascicules, *Analecta reformatoria* (1899), recueillaient des études plus étendues sur des personnages secondaires. C'est en 1904 que parurent les premiers fascicules de *Huldreich Zwinglis Sämmtliche Werke* dont il rédigeait les introductions historiques. Le deuxième volume renfermant les écrits de Zwingli jusqu'en octobre 1523 venait de paraître et devait être suivi d'un ou même deux volumes de Correspondance, lorsque la mort terrassa la cheville ouvrière de cette difficile entreprise et émut douloureusement tous ceux qui avaient appris à connaître la grande valeur de l'homme et du savant. M. Émil Egli n'avait que soixante et un ans, mais son nom sera inséparable du héros qu'il aura contribué à mettre en pleine lumière.

Il nous faut mentionner aussi, parmi ceux de nos amis qui nous ont quittés à la fin de 1908, d'abord M. le pasteur et professeur **Edmond Stapfer**, qui bien que ne faisant pas partie de notre Comité, s'intéressait à nos études (1), et était avant tout un historien passionnément épris de vérité. Il est mort, à soixante-trois ans, le 13 décembre, entouré du respect et des regrets unanimes de ceux qui furent en contact avec lui.

Le même jour mourait à Londres, à quatre-vingt-cinq ans, un des membres de la *Huguenot Society*, aiusi que de la nôtre, M. W. **Morris Beaufort**, héritier d'un nom illustre dans l'histoire du Refuge (son père était l'amiral sir Françis Beaufort); — et cinq jours plus tard, le 18 décembre, nos collègues perdaient leur secrétaire honoraire, M. **Reginald Stanley Faber** un des fondateurs et des membres les plus dévoués de leur Société. Il est parti à soixante ans seulement, entouré des regrets attristés de tous ceux qui s'étaient attachés à cette nature d'élite. N. W.

(1) Voy. sa plaquette *Le Château de Talcy*, 1888.

*Le Gérant :* FISCHBACHER.

# Études historiques

## LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS EN SUISSE, DE 1693 A 1699 ET LA CONVENTION ENTRE BERNE ET LES CANTONS ÉVANGÉLIQUES

### I

La grande émigration des réformés français, qui, lors de la révocation de l'Édit de Nantes, abandonnèrent leur patrie pour cause de religion, ressemblait à un fleuve qui, pendant de longues années, ne cesse de couler.

La Suisse, proche voisine de la France, en fut la première envahie. A peine entrés sur son territoire, les réfugiés, délivrés de l'oppression sous laquelle ils avaient gémi si longtemps, se sentaient libres et heureux. Mais l'espace était restreint, le pays pauvre, dépourvu des industries qui devaient l'enrichir plus tard. Ses chétives récoltes ne lui permettaient pas d'entretenir un surcroît aussi considérable de population, surtout dans les années 1690 à 1700, où sévit la disette de blé. Il était difficile d'obtenir des approvisionnements de l'étranger; la France y mettait du mauvais vouloir et la guerre, des entraves. Les cantons réformés ne formaient que la moitié de la Confédération helvétique, et les cantons catholiques n'admettaient pas chez eux des exilés protestants.

Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, St-Gall, et à un moindre degré la partie réformée des cantons de Glaris, Appenzell (Rhodes Extérieures), Grisons (les Lignes Grises), les villes de Bienne et de Winterthur, et même celle de Mulhouse fournirent seuls les subsides énormes que nécessita cette invasion pacifique.

Nous ne parlons pas de Genève et de Neuchâtel, qui ne faisaient pas encore partie intégrante de la Confédération. Ces États firent largement leur devoir vis-à-vis des réfugiés, quoiqu'ils fussent dans des conditions différentes, et souvent plus difficiles que celles de la Suisse.

Ce flot d'émigrés, arrivant sans interruption de la France, des vallées Vaudoises, et plus tard de la principauté d'Orange, obligea la Suisse à leur chercher des retraites dans les pays protestants du nord de l'Europe, puisqu'elle ne pouvait leur offrir qu'un asile temporaire. Les réfugiés aussi y travaillèrent avec zèle.

De là, les trois députations successives, organisées dans ce but : celle de Brousson et de La Porte, en 1685, celle de Henri de Mirmand et du ministre Bernard, en 1688, celle de Rochegude et de La Grivelière, en 1698. Et comme les deux premières ne réussirent que partiellement, les chefs du Refuge : Henri de Mirmand, Lord Galway (autrefois marquis de Ruvigny), le marquis d'Arzeliers et d'autres furent amenés à former un vaste « Projet de Colonisation en Irlande », auquel Guillaume III et les Lords du Conseil d'Angleterre donnèrent leur assentiment et leur appui.

Après la conquête de l'Irlande qui dévasta ce pays, il s'agissait de le repeupler, et on pensa à le faire par le moyen de nombreuses colonies françaises; établies de proche en proche, afin d'y installer les émigrés en corps de nation.

Il s'en fallut de peu que ce projet aboutît. L'avenir de l'Irlande en aurait été transformé. Malheureusement, les énormes frais de la guerre de la coalition empêchèrent le roi d'Angleterre d'y consacrer les fonds qu'il avait promis pour la colonisation de l'Irlande, et le plan échoua. Guillaume III, après avoir adressé une première invitation officielle à six cents familles de réfugiés qui devaient venir s'établir en Irlande, en 1693, dut reprendre sa parole, et prier la Suisse de garder ses réfugiés jusqu'à nouvel ordre, en lui promettant l'envoi de 2000 livres (1)

(1) Voir pour toutes les réductions notre article sur l'*Evaluation des prin-*

sterling pour aider à l'entretien de ces exilés durant l'hiver suivant. Disons tout de suite que cette somme, longtemps attendue, ne fut jamais versée aux magistrats de la Suisse, ce dont nous avons trouvé la preuve certaine dans les lettres des ambassadeurs anglais, adressées à leur gouvernement (1).

Par ce fait, les cantons évangéliques se trouvèrent chargés d'environ dix milles réfugiés français, répartis entre eux. L'État de Berne, à lui seul, en avait à peu près les deux tiers (6162). Il est vrai qu'il était le plus riche et le plus considérable de tous, avec ses pays sujets de Vaud et d'Argovie ; mais il était tout à fait décidé à renvoyer de ses terres les réfugiés, qui ne savaient où aller, et il ne consentit à les garder, que sur l'offre charitable que lui firent les autres cantons, de l'aider à les entretenir.

Bâle, Zurich, Schaffhouse et Saint-Gall proposèrent d'abord de se charger de 2560 — réfugiés pauvres de Berne, tandis que cet État en garderait 2000 — pour sa part. L'affaire était conclue, quand les exilés, apprenant qu'on allait les séparer de leurs coreligionnaires et les envoyer en pays allemand, firent éclater leur désolation et prièrent la diète de revenir sur sa décision, car, disaient-ils, ils se voyaient sur le point de partir soit pour des contrées lointaines, soit, et c'était leur intime désir, pour rentrer en France, se figurant que Louis XIV leur permettrait un jour, dans leur patrie, le libre excercice de leur religion. Aussi leur cœur se fondait, à l'idée de se rendre dans les cantons allemands. Il fallut renoncer à ce projet. Les cantons évangéliques offrirent alors à Berne de con-

*cipales Monnaies en usage, dans les pays du Refuge* p. 72. La livre sterling d'alors vaudrait fr. 75, et 2 000 £ = fr. 150 000.

(1) Record-Office de Londres (Archives d'Angleterre). *State Papers. Foreign series. Switzerland.* N° 9. N° 3. Lettres d'Herwart, envoyé anglais à Berne, au chevalier Tranchard, ministre d'Etat à Londres, des 20, 30 janvier et 5, 15 décembre 1694. Lettres de feu J. H. Labhart, archiviste à Zurich, décembr 1899, et du Dr Professeur Turler, archiviste à Berne, janvier 1901. Les 2000 £, quoique payées à de longues échéances par la Trésorerie anglaise, furent détournées de leur destination : 500 £ restèrent à Londres, 500 £ en Allemagne pour les réfugiés, 1000 £ furent remises l'année suivante à Herwart, qui les garda pour une meilleure occasion, attendu, dit-il, que la Suisse s'était organisée pour entretenir ses réfugiés.

tribuer, par une subvention, aux dépenses de ses réfugiés. L'offre fut acceptée, elle se transforma l'année suivante (1694) en une Convention, par laquelle les quatre cantons sus-indiqués se chargeaient, chacun à tant pour cent, de la moitié des dépenses des réfugiés de Berne. Zurich prenait 39 p. 100 pour sa part, Bâle 25 p. 100, Schaffhouse 23 p. 100 et Saint-Gall 13 p. 100 soit 100 p. 100. De son côté Berne fournissait une somme égale à ce 100 p. 100. Les autres demi-cantons ou villes réformés prenaient part à cette œuvre charitable, par des subventions (1) spéciales.

Cette Convention dura cinq ans, de 1694 à 1699; elle fut religieusement observée.

C'est cette période que nous nous sommes proposé d'étudier, grâce aux comptes détaillés qui en ont été conservés soit dans les archives de Berne et de Zurich, soit dans les *Eidgenössische Abschiede* (Procès-verbaux des diètes fédérales) publiés par la Confédération, et surtout dans les pièces mss. annexées aux originaux de ces mêmes procès-verbaux qui se trouvent aux archives de Zurich.

Rappelons qu'à cette époque, l'année commerciale finissait en Suisse le 30 avril et recommençait le 1er mai; aussi les comptes de fin d'année se bouclaient après le 30 avril. Disons aussi que la *Direction française*, dont il va être question, était le Consistoire qui, dans chaque colonie française dirigeait l'Eglise des réfugiés. A Berne elle avait au-dessus d'elle la *Chambre des Seigneurs* instituée pour régir toutes les affaires concernant les Réformés français, et à laquelle elle devait rendre compte de ce qui se passait parmi eux.

Les Directions se composaient des pasteurs, des anciens et des notables Français; elles servaient d'intermédiaire

(1) Arch. de Zurich. *Allgemeine Eidg. Absch. B VIII, 153.* p. 361. Annexe mss : au protocole de la diète d'Aarau, du 25 septembre 1693. (Les archives de Zurich contiennent les manuscrits originaux des protocoles des diètes fédérales, ainsi qu'une foule de pièces annexes qui n'ont jamais été imprimées. Cette immense collection se nomme : *Allgemeine Eidgenössische Abschiede*, tandis que l'extrait des mêmes protocoles que fait publier le gouvernement fédéral, en une série de volumes in-4°, a pour titre : *Eidgenossische Abschiede*, soit par abréviation : *Allg. Eidg. Absch.*, et *Eidg, Absch.*

entre les autorités du pays et les réfugiés. A cette époque, la Direction de Berne avait à sa tête le pasteur Hollard et comptait des hommes distingués, tels que Cabrit, Couderc, Besombes, Mourgues, Mesmyn, etc. Elle envoyait aux diètes évangéliques ses délégués, qui faisaient des discours ou présentaient des requêtes superbes d'éloquence, de dignité, de sentiments élevés (1). Elle était en relation avec les autres Directions françaises de la Suisse et du pays de Vaud, et avec les pays étrangers. Enfin, c'est la Direction de Berne qui fut chargée par les diètes, de la distribution des secours, votés par les cantons, en faveur des réfugiés. Dès 1694, elle eut en main ces fonds et en rendit compte chaque année aux diètes fédérales. Les archives de Berne conservent ces comptes, tenus avec un ordre parfait. Chaque année forme un volume; ils sont établis à la fois en livres tournois de France et en couronnes de Berne.

Il faut remarquer que tous les réfugiés de la Suisse n'étaient pas à la charge des cantons. Un grand nombre d'entre eux exerçaient une industrie, ou avaient emporté de France quelques ressources, plusieurs même avaient pu sauver une partie de leur fortune, ceux-ci vivaient de leurs revenus et aidaient leurs frères misérables. D'aprés les rapports présentés aux conférences évangéliques qui étaient réunies lors des diètes, la proportion des réfugiés assistés dans le seul État de Berne, fut la suivante.

En 1694, 1900 assistés; en 1695, 1352 assistés; en 1696, 2000 assistés; en 1698, 2162 assistés; en 1699, 1800 assistés.

Aux autres réfugiés, le gouvernement fournissait les denrées à un prix bien inférieur à celui de revient.

## II

C'est à la suite de la conférence des 5 cantons évangéliques, réunie à Zurich le 14 janvier 1694, à propos du départ

(1) Voir, à la fin de cet article, la lettre que la Direction française de Berne adressait, le 11 septembre 1693, à la Chambre des Seigneurs.

éventuel des réfugiés de Suisse, qu'une première subvention fut offerte à Berne pour ses dépenses de réfugiés. Cet État se plaignait que, du fait des 1900 assistés qu'il entretenait et des denrées qu'il livrait à très bas prix aux autres émigrés, il avait dépensé en six mois 40375 couronnes. (La couronne à fr : 12,50 = 504680 francs). Zurich, Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall lui offrirent 15000 florins (francs 124950) pour les six mois, de la mi-octobre 1693 à la mi-avril 1694. Ce don fut accepté. L'on décida en outre que, pour faciliter le voyage des Français qui quitteraient la Suisse (1), Berne les ferait transporter jusqu'à Brugg, où les trois commissaires de Zurich, Berne et Schaffhouse les recevraient pour les mener à Schaffhouse. De là un pécule de voyage serait donné à chaque émigré, à raison de 3 Rth (2) : par adulte (à fr. 15 le Rth; soit fr. 45), et de 1 1/2 Rth par enfant (soit fr. 22,50). Pour subvenir à ces frais de route, les cinq cantons évangéliques résolurent de faire entre eux un fonds de 3000 Rth. (fr. 45000) selon le mode de répartition habituel (3).

## III

### 1re ANNÉE DE LA CONVENTION, DU 1er MAI 1694 AU 30 AVRIL 1695.

L'État de Zurich sollicité par les délégués de la Direction française de Berne, Besombes et Mesmyn, leur donna un brevet de subvention de 8000 florins (66640 francs à fr. 8,33 le florin). Les cantons de Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall, où ces délégués se rendirent ensuite, et où ils furent bien accueillis, complétèrent la somme convenue de 19200 florins, part des quatre cantons précités, pour l'entretien des Français nécessiteux à Berne, pendant les

(1) Un certain nombre de réfugiés quittèrent la Suise en 1694.

(2) Rth., Reichsthaler, ou rixdale. Nos réductions sont faites d'après l'article cité.

(3) Arch. Zurich. *Allg. Eidg. Absch.* B 73. fol. 5. Conférence des cinq villes évangéliques à Zurich, le 14 janvier 1694.

six mois de novembre et décembre 1694, janvier, février, mars et avril 1695.

Berne, de son côté, avait donné 19200 florins pour les mois d'avril-octobre 1694.

En tout 38400 florins (321800 francs) pour l'année entière (1).

## IV

### 2e année, du 1er mai 1695 au 30 avril 1696.

La Direction de Berne présenta, le 16 janvier 1695, à la diète d'Aarau, une lettre remarquable de tact, de piété de convenance, pour solliciter la continuation des dons de la Suisse, en faveur des réfugiés. C'était l'époque où les diètes fixaient le montant de leur contribution pour l'année suivante.

« Tous les efforts de ces pauvres gens pour se procurer des asiles, dit cette lettre, ont été vains jusqu'ici, et ceux d'entre eux qui sont partis sans avoir rien d'assuré, sont tombés dans une affreuse misère. Le nombre des réfugiés assistés n'est plus que de 1352, dont 796 à Berne et 556 dans le pays de Vaud. L'assistance régulière qui leur est allouée par la Direction, se monte à 4250 livres [tournois] par mois, soit 51000 livres pour l'année entière (255000 francs) ». C'est la somme que cette Direction réclamait à la diète, pour les besoins de l'année qui allait s'ouvrir. Elle témoignait sa reconnaissance aux cantons, qui, toujours, avaient répondu à ses demandes, elle promettait de faire des fonds qui lui seraient confiés l'emploi le plus judicieux, et de les dépenser avec toute l'économie possible.

Voici comment s'établirent les comptes de cette 2e année (2).

(1) Archives de Berne. *Protocole N° I bis — Octobre 1694 à août 1695* p. 190-191. Comptes de la Direction française de Berne. — *Protocole* (des séances) de la Direction française de Berne, 9 avril 1694.

(2) La livre tournois est comptée à fr. 5 — monnaie actuelle. Voir *Évaluation de la Livre tournois etc.*.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Reçu de Zurich . . . . . . . . . . . | 7 800 | livres | tournois. |
| — de Bâle . . . . . . . . . . . . | 5 000 | — | — |
| — de Schaffhouse . . . . . . . . . | 4 600 | — | — |
| — de Saint-Gall . . . . . . . . . . | 2 600 | — | — |
| Des 4 cantons évangéliques ensemble. . | 20 000 | — | — |
| De Berne seul . . . . . . . . . . | 20 000 | — | — |

| | |
|---|---|
| De Glaris. . . . | 900 livres t. |
| — Appenzell . . | 666, 13^s^,4^d^. |
| — Coire, Ligues | 974 |
| — Bienne . . . | 300 |
| — Mulhouse . . | 1 066, 13^s^,4^d^. |
| — Winterthur . | 166, 13^s^,4^d^. |
| — Divers. . . . | 441, 15^s^,9^d^. |
| Ensemble, livres | 4 515, 10^s^.9^d^. = l. 4 515, 10^s^,9^d^. |

Somme des Recettes. — Livres. . 44 515, 10^s^,9^d^.

| | | |
|---|---|---|
| Livres. | 44 515, 10^s^,9^d^. | Reçu des cantons et villes évangéliques. |
| — | 1 290, 9^s^. | Avance des Directeurs qui ont plus fourni que reçu. Ce déficit devra être couvert par les cantons. |
| Livres. | 45 805, 19^s^,9^d^. | Subvention de la Suisse = fr. 229 000. En outre, la Direction a eu comme ressource, les dons particuliers des sujets de LL.EE. et des Francais aisés. Ils se montent à : |
| Livres. | 11 660 | soit = fr. 58 300. |
| Livres. | 57 465, 19^s^,9^d^ | — = fr. 287 300. |

Somme totale des débours de la Direction de Berne pour les Français malheureux, l'an 1695-1696.

## V

### 3^e^ ANNÉE. DU 1^er^ MAI 1696 AU 30 AVRIL 1697.

Pour cette année-là, la diète de février 1696 n'accorda à la Direction de Berne que 40000 livres tournois, somme insuffisante, puisque l'année précédente en avait absorbé une plus forte, et que les dépenses des réfugiés augmentaient pour les causes suivantes :

1° La récente sortie de France d'un grand nombre de personnes.

2° L'arrivée des Vaudois du Piémont en Suisse, en juillet-août 1696.

3° La misère dans laquelle tombèrent maints réfugiés, par l'épuisement des ressources qui les avaient fait vivre jusqu'alors.

Aussi M. Mourgues fut-il délégué, par la Direction de Berne, à la diète du 18 novembre 1696, pour réclamer un supplément de 7800 livres, sans lequel on ne pouvait boucler l'année en cours. On ne se pressa pas de lui répondre, et Mourgues dut renouveler sa demande à la diète de Baden, du 21 juin 1697. Il ne demandait plus que 7411 l., 5 s, somme nécessaire pour terminer les comptes de la Direction, au 30 avril 1697.

On lui en accorda 7380 —, dont — 6000 — données proportionnellement par les 5 cantons évangéliques, — 900 — par Glaris, — 480 — par Mulhouse.

Les comptes se présentent comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Livres . . | 40 000 | fournies par les 5 cantons évangéliques. |
| — | 986 | — par Lord Galway. |
| — | 175 | — par une dame Du Pigni. |
| Livres . . | 41 161 | |
| — | 7 411, 5s | Avancés par la Direction pour solde de compte. |
| Total. . . | 48 572, 5s | (soit 242. 860 francs) dépensés, dont |

l'emploi est indiqué en détail dans les comptes de la Direction (1).

## VI

### 4e année, du 1er mai 1697 au 30 avril 1698.

La Direction française de Berne demanda à la diète de Schaffhouse, le 17 mars 1698, de bien vouloir continuer, et même augmenter la subvention des cantons, afin de ne pas avoir à y revenir au cours de l'année, par un nouvel appel de fonds. Par suite des trois causes

1) Arch. Berne. *Protocole N° 4*, p. 260-261. — Arch. Zurich. *Allg : Eidg : Absch :* B. VIII *155*, p, 302, et *156*, p. 223-225.

indiquées, plus haut le chiffre des assistés était remonté à 2162, qui se répartissent comme suit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Berne, | 784 assistés — | Moudon, | 116 — | Lausanne, | 462 |
| Payerne, | 53 — — | Aigle, | 85 — | Morges, | 138 |
| Yverdun, | 59 — — | Vevey, | 273 — | Nyon | 192 |
| | | | | Total (1) . . | 2162 |

A cette occasion Théodore Cabrit, délégué avec Mourgues, à Schaffhouse prononça un fort éloquent discours. Faisant allusion au traité de Ryswick, signé quelques mois auparavant, qui avait ruiné l'espérance des exilés français de rentrer dans leur patrie en y exerçant leur religion, Cabrit les représente comme seuls exclus de la paix dont l'Europe va jouir, et plus malheureux que jamais, Le trouble, la défiance et l'alarme sont entrés dans leur cœur. « Si, dit-il, Dieu, en leur commandant comme à Abraham, de sortir de leur pays et de leur parenté, y avait ajouté cette consolation : *Et va au pays que je te montrerai*, les inquiétudes de leurs amis seraient moins grandes; mais aucun asile ne leur est ouvert. »

Les réfugiés supplient les confédérés de continuer leur bénéficence, et même de l'augmenter, en raison de la disgrâce qu'éprouvent les exilés, « comme des pères d'autant plus tendres, envers leurs enfants plus malheureux ». Si cette source venait à tarir, ceux-ci risqueraient de faire naufrage dans l'ardeur de leurs maux; ils seraient tentés de rentrer en France pour s'y replonger dans la superstition. « Prévenez, magnifiques seigneurs, ce terrible malheur, en nous continuant vos bienfaits... Notre Grand Dieu vous en fera recueillir une riche moisson au dernier jour. » etc. (2).

Les dépenses et recettes de l'année s'élevèrent à 49 054 livres, 3 sous (245 270 francs) (3).

En juillet 1698, la direction de Berne proposa à la diète de Baden, d'envoyer une députation dans les États du

(1) Arch. Zurich. *Ibid* : *157*, p. 43 —, *158*, p. 17-18.
(2) Arch. Zurich. *Ibid*. *157*, p. 43.
(3) Arch. Berne. *Protocole N° 5*, p. 238-239.

Nord de l'Europe, afin d'y chercher de nouvelles retraites pour les réfugiés, puisque la France leur demeurait fermée. Cette proposition fut agréée et, du 3 août au 9 novembre 1698, le marquis de Rochegude et Loriol de la Grivelière parcoururent les pays protestants. Ils en rapportèrent les offres bienveillantes des princes de Hesse, du Brandebourg et de Bayreuth, disposés à recevoir des réfugiés dans leurs États.

Mais, trop pauvres pour faire les frais de leurs établissements, ces princes demandèrent à la Hollande et à l'Angleterre d'y contribuer par des collectes, ce qui fut fait (1).

## VII

5e ANNÉE, DU 1er MAI 1698, AU 31 OCTOBRE 1699 (18 mois).

Les fonds votés pour les réfugiés de Berne, par les cantons, se montèrent cette année à 40 300 livres (2). C'était encore trop peu, car dès le 22 décembre 1698, la Direction avait dépensé 24 482 livres, 6 s.

(De plus pour la députation de Rochegude, livres 2179, sans compter 600 livres données par les cantons pour cette députation.)

Il ne restait aux mains des directeurs à dépenser que 15 817 livres, 14 s.

(40 300 livres)

pour les derniers 6 mois de l'année.

Aussi la Direction adressa-t-elle, en date du 21 décembre 1698, une superbe requête aux : « Illustres, Magnifiques, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs » (les magistrats des cantons évangéliques), en présentant le

(1) Arch. Zurich. *Allg* : *Eidg* : *Absch.* B. VIII *158*, p. 17, 18, 20, 193, 195. *Eidg. Absch* : B VI, 2, p. 734.

(2) Dont 20 000 livres de Berne, 20 000 livres des quatre cantons évangéliques, plus 300 livres des seigneurs de Mulhouse. — Source : Arch. Berne. *Protocole N° 6*, mai à décembre 1698, p. 124. Compte de la Direction de la Colonie française de Berne.

compte de dépense des premiers six mois. Elle exprime, avec la reconnaissance des réfugiés, le désir qu'ils ont de décharger leurs protecteurs du fardeau qu'ils portent si généreusement depuis tant d'années, et demande la subvention qui leur est indispensable, pour terminer l'année en cours.

Cette demande fut renouvelée à la diète d'Aarau, du 9 janvier 1699, elle fut appuyée par les lettres d'Herwart, envoyé britannique et de Valkenier, envoyé hollandais en Suisse. Les cantons accordèrent un subside de 8 000 livres.

La situation se compliquait par la perspective du prochain départ des réfugiés, départ qui, en déchargeant la Suisse, allait l'obliger à un suprême effort, pour les transporter à la frontière, les munir d'un pécule de voyage, et même fournir une somme destinée à leurs futurs établissements. Herwart ne réclamait rien moins que cela. Il demandait encore à la Suisse de garder chez elle les vieillards, infirmes, veuves et enfants, incapables de gagner leur vie, et de les entretenir jusqu'à leur mort, ou jusqu'à ce qu'ils pussent se tirer d'affaire.

D'après le dernier recensement, il restait alors 6600 réfugiés dans le canton de Berne, dont 1800 assistés. Les autres vivaient de leur industrie ou de leurs dernières ressources, et si ceux-ci devaient quitter la Suisse, les uns ne trouveraient pas à gagner leur vie pendant dix-huit mois, les seconds n'auraient plus d'argent pour entreprendre le voyage. Il faudrait donc donner à tous une subvention proportionnée à leurs besoins.

Les directeurs des réfugiés et leurs représentants auprès des cours pressèrent autant que possible les collectes à la Haye et en Angleterre, pour faciliter l'établissement des réfugiés en Allemagne.

Valkenier engageait la Suisse à finir aussi bien qu'elle avait commencé, en couronnant une œuvre de miséricorde, partout admirée, vis-à-vis des réfugiés, sans se laisser arrêter par aucun motif.

Par lettres du 17 janvier 1699, les cantons répondirent

au roi d'Angleterre et aux États-Généraux, qu'ils accéderaient volontiers à leurs désirs, s'ils n'étaient eux-mêmes gênés par les conditions difficiles de la vie, qui se faisaient sentir aussi bien à la République et à ses pays sujets, qu'aux citoyens et aux Français réfugiés.

Ils promirent néanmoins de garder en Suisse les malades et les vieillards, pour en prendre soin, aussi longtemps qu'il le faudrait, et de remettre aux émigrés, à leur départ, les subsides nécessaires à leur voyage (1).

En vue de cet événement, les Suisses entamèrent des négociations avec l'ambassadeur français Puysieulx, afin d'obtenir du roi de France un passe-port, qui permît aux émigrés de descendre le Rhin, sans être inquiétés au travers de l'Alsace. La chose n'alla pas d'elle-même, et Louis XIV témoigna d'abord par un refus sa mauvaise humeur envers ses anciens sujets. Toutefois un arrangement fut conclu entre Puysieulx et les trois délégués suisses, réunis à Soleure: le statthalter D. Hess de Zurich, le banneret E. de Grafenried de Berne et le boursier A. Burckhart de Bâle, en avril 1699 (2).

Avant le départ des réfugiés, la Direction de Berne adressa encore deux lettres aux cantons évangéliques, l'une à la diète d'Aarau, le 6 juillet, l'autre au commencement de septembre 1699. Elles avaient pour but de remettre aux autorités suisses les derniers comptes des réfugiés, et d'obtenir d'elles le supplément nécessaire, pour combler le déficit considérable du dernier exercice ; car cet exercice s'étendit, non pas sur une année, mais sur dix-huit mois (de mai 1698 à fin octobre 1699).

Enfin l'exode de la plupart des émigrés français, établis en Suisse, eut lieu durant l'été de 1699. Il fut organisé et subventionné par les magistrats suisses.

Les Français descendirent le Rhin par petites troupes, en bateau, au nombre d'environ 4400 (3), dont un millier

(1) Arch. Zurich. *Allg. Eidg. Absch* : Annexes aux protocoles des diètes évangéliques. B VIII, *159*, p. 29, 32, 35, 41, 45, décembre 1698 et janvier 1699.
(2) Ibid. p. 17, 19, 101, 103, 105, 106, 108. Janvier et avril 1699.
(3) F. de Schickler. *Les Églises du Refuge*. p. 49.

se fixèrent dans la Hesse, plus de trois mille en Brandebourg, et un certain nombre à Bayreuth.

La Suisse conserva 900 malades, vieillards ou infirmes, dont 603 habitaient les États de Berne, et 297 les autres cantons. Elle en prit soin selon sa promesse. Plusieurs Français aisés demeurèrent aussi dans le pays.

Les comptes furent bouclés en octobre 1699, et la dépense s'éleva à 25 993 Rth., soit 389 895 francs.

| | |
|---|---|
| Plus pour les mois d'août, septembre et octobre 1699, à 7 077 livres tournois, soit. . . . . . . . . . | 35 385 francs |
| Total, en monnaie actuelle, environ. . . . . . . . . . . . . . . | 425 280 francs (1). |

Pour donner une idée des lettres de la Direction de Berne aux cantons évangéliques, citons un passage de la dernière, celle qui fut présentée par son député Couderc, en septembre 1699.

Après avoir témoigné sa reconnaissance pour les bienfaits de la Suisse et lui avoir recommandé les malheureux qui restaient dans le pays, Couderc ajoute :

« Permettez-moi de vous dire en toute humilité et avec tout le respect dont je suis capable, que nous servons tous un même maître. Nous avons été rachetés par un même prix, nous avons une même foi, une même espérance et nous prétendons de nous trouver bientôt dans la maison de notre Père Céleste. Nous avons cette confiance

(1) *Ibid. 159* — p. 402, 403. — *160*, p. 172, 174, 296, 327, 341.

Récapitulation des sommes votées par la Suisse pour les réfugiés, de 1693 à 1699.

| | |
|---|---|
| De la mi-octobre 1693 à la mi-avril 1694 . . . . . . | Fr. 124.950 |
| Fonds établi pour le voyage des émigrants . . . . | 45 000 |
| 1re année de la Convention 1694-1695 . . . . . . . . | 321 800 |
| 2e — — — 1695-1696 . . . . . . . | 229 000 |
| 3e — — — 1696-1697 . . . . . . . | 237 056 |
| 4e — — — 1697-1698 . . . . . . . | 245 270 |
| 5e — — — 1698-1699 . . . . . . . | 425 280 |
| Total . . . | Fr. 1 628 356 |

Non compris les subventions aux États allemands.

en vous, Souverains Seigneurs, que vous nous aiderez à faire notre chemin pour nous y rendre, et que vous laisserez tomber quelques miettes de votre subsistance.

« Vous êtes assis, Souverains Seigneurs, pour juger et pour décider du destin de tant de pauvres affligés qui sont errants pour la cause de Dieu. Quelle consolation et quelle joie n'aurez-vous pas un jour, de voir les délibérations que vous avez prises en leur faveur, écrites et enregistrées dans le Ciel ! Vous recevrez alors la louange d'avoir été les images de Dieu, qui est charité. En nous donnant vos aumônes, vous rendez à Dieu l'hommage que vous lui devez pour l'abondance et pour la paix dont il vous fait jouir. Vous lui prêtez, et il vous le rendra, nous l'en prions de tout notre cœur, etc... »

## VIII

Comme nous l'avons indiqué, les magistrats de la Suisse furent sollicités d'envoyer des subsides en Brandebourg, à Bayreuth, et en Hesse, pour y établir les réfugiés qui quittaient leur pays. Ainsi, par missive du 5/15 août 1699, adressée à son conseiller aulique Bondeli à Berne, Frédéric III électeur de Brandebourg fit savoir aux cantons évangéliques que, parmi les Français qui passaient journellement de Suisse en Allemagne, il se trouvait des personnes âgées et infirmes, des veuves et des orphelins. Ces gens, ayant vécu d'aumônes, ne pouvaient être reçus que dans un hôpital. Si donc la Suisse ne veut pas qu'on les lui renvoie, dit l'Électeur, il faudra qu'elle lui fasse tenir une somme assez considérable pour la création du susdit hôpital. Toutefois, S. Altesse S. ne se montrera pas inflexible pour garder ces pauvres gens.

Bondeli envoya au bourgmestre de Zurich la lettre de son souverain, en le priant d'employer ses bons offices, pour que les louables cantons aident l'Électeur à porter ce lourd fardeau, attendu qu'il fournit lui-même

plus de cinquante mille écus par an, pour l'entretien des réfugiés (750 000 francs) (1).

La Suisse décida que pour l'établissement des Français en Brandebourg, Berne donnerait 6 000 Rth., et Zurich, Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall aussi 6 000, « soit 12 000 Rth, environ 180 000 francs actuels (2).

En mars et avril 1699, le margrave Christian-Ernest de Bayreuth délégua le pasteur français E. Tholozan, d'Erlangen, aux cantons évangéliques, pour leur offrir de recevoir dans ses Etats un certain nombre de réfugiés, comme il l'avait fait treize ans auparavant. Accrédité par le margrave, Tholozan était en outre muni d'une lettre du Consistoire français d'Erlangen, pour les Seigneurs des cantons réformés, dont voici un passage :

« Ceux qui ont passé par vos États sont autant de voix qui publient votre libéralité. On a vu comment Dieu a béni visiblement les soins charitables de vos excellences, au temporel, comme au spirituel. Il a fait encore de vous, Magnifiques Seigneurs, un exemple singulier de son amour, en vous faisant voir de grandes révolutions, sans y avoir part, et en vous faisant jouir seuls d'une profonde paix, parmi les plus grands troubles et les plus violentes agitations de l'Europe entière. »

Après quoi, le consistoire priait LL. EE. d'aider par quelque secours, à l'établissement des réfugiés dans les terres du margrave. Les magistrats des cantons évangéliques répondirent le 10 juin au margrave, en le remerciant de ses bienveillantes intentions, et lui firent part de leur résolution, de payer le transport des réfugiés misérables, qui se fixeraient dans son pays, et de les aider par un subside à s'y installer(3).

Enfin Charles, Landgrave de Hesse, adressait de Cassel, le 26 juin 1700, une lettre aux cantons de Zurich

(1) Arch. Zurich. *Ibid* — *160* — p. 180. Lettre de l'Electeur de Brandebourg à Bondeli, à Berne, 5 août 1699.

(2) Arch. Zurich, *Promptuarium*. E. Exulanten sachen — 1699.

(3) Arch. Zurich *Allg. Eidg. Absch.* Annexes aux protocoles des diètes. B VIII. *159*, p. 123, 126, 128 et 130. Cette dernière est la réponse de la Suisse au margrave.

et de Bâle, pour les remercier de la somme de 3000 Rth : (15000 francs environ) que ces deux États avaient mise à sa disposition, en faveur des réfugiés français qui s'établirent en Hesse (1).

Certes, la Suisse a fait noblement son devoir vis-à-vis des réfugiés; nous sommes heureux de le constater par les documents de ses archives, et nous souhaitons que ses enfants soient toujours capables d'un pareil dévouement. Elle en a retiré maintes bénédictions, et nous dirions volontiers avec le consitoire d'Erlangen, que si la Suisse, au milieu des guerres et des révolutions qui ont désolé le monde, a eu le privilège de jouir presque constamment de la paix, et de conserver son autonomie, elle le doit peut-être à la généreuse hospitalité qu'elle a toujours exercée, spécialement à l'égard des réfugiés français.

Un bienfait porte en soi sa récompense.

## IX

Avant de terminer, disons un mot de la part que Genève et Neuchâtel prirent au Refuge. Le rôle de Genève fut aussi beau, et bien plus épineux que celui de Berne et de Zurich. Située aux portes de la France, soumise à l'influence et aux menaces de son puissant voisin, Louis XIV, dont elle subissait la pression, cette ville était le port du salut pour les malheureux fugitifs, qui se répandaient de là dans toute la Suisse. Genève n'a pas failli à sa tâche, elle l'a remplie avec un généreux dévouement, que Mirmand sut relever, quand il demandait à d'Herwart (en 1693) que les louanges données à la Suisse par l'envoyé de Guillaume III, et en son nom, fussent aussi décernées à Genève, qui les avait autant et mieux méritées.

(1) Arch., Zurich. Portefeuille intitulé : *Hesse. A. 191*. Lettre du Langrave de Hesse aux États de Zurich et de Bâle, du 26 juin 1700, scellée de son sceau et signée de sa main : « De vos Seigneurs, le compère affectueux et dévoué *Charles, Landgrave de Hesse* ». — Les cantons évangéliques avaient été parrains d'un prince de Hesse, en 1678, c'est pourquoi le Landgrave s'intitule leur compère. (Note de feu J. H. Labhart, archiviste).

Lorsqu'en août 1693, Genève renvoya ses réfugiés pour cause de disette, il se trouva qu'au bout de peu de mois, il y en avait de nouveaux, puisque le marquis d'Arzeliers écrivait quelque temps après : « Genève veut garder ses réfugiés. » — Il faut donc, ou que Genève n'eût renvoyé en 1693, qu'une partie de ses réfugiés, ou qu'il en fût arrivé dès lors un nombre assez considérable de France, pour motiver cette décision. C'est la dernière hypothèse qui est la plus probable.

Quant à Neuchâtel, dont la frontière la plus étendue touche à la France, ce petit pays était alors l'apanage des princes français de la maison de Longueville, dont la duchesse de Nemours fut la dernière représentante et souveraine de Neuchâtel, jusqu'en 1707.

Il ne pouvait être question pour le gouvernement des princes français catholiques, de prendre part officiellement aux dépenses du Refuge ; mais ce que ne faisait pas le gouvernement, ce furent les particuliers, les communes et les bourgeoisies qui le firent largement, grâce à leur autonomie et aux libertés rares et grandes pour l'époque, dont ils jouissaient.

Les réfugiés passèrent en grand nombre de France à Neuchâtel, durant tout le temps de l'émigration ; les archives de l'Hôtel de Ville de Neuchâchel, de la Bibliothèque des pasteurs, celles des paroisses de nos hautes vallées, comme le Locle et Couvet, le prouvent abondamment. A Neuchâtel, on conserve en sept volumes in-folio mss., les comptes des secours accordés par la ville aux réfugiés de passage, pendant l'espace de quinze ans (1683-1698).

Environ dix-huit mille de ces pauvres gens furent assistés. Et combien d'autres ne demandèrent aucun secours, et dont on a perdu la trace.

A Couvet, les comptes de la commune contiennent plusieurs listes de dons, faits à des réfugiés de passage, et souvent à la fin de l'année, une somme considérable est portée en une seule fois, comme aide à un groupe de

passants, réfugiés ou autres, ainsi : en 1683 — 436 passants étrangers, en 1687 — 376 idem, en 1691 — 982 idem, en 1692 — 855 idem, en 1695 — 856 idem, en 1697 — 389 idem, en 1698 — 623 idem, en 1699 — 740 idem, en 1700 — 290 idem (1).

Partout, dans notre petite patrie, les réfugiés furent reçus avec sympathie et affection. Le droit de naturalisation, la faculté d'être agrégés à une communauté ou à une bourgeoisie, leur fut accordé plus vite et plus largement dans le pays de Neuchâtel que dans les autres contrées de la Suisse. De là vient qu'il n'y eût jamais de colonie française à Neuchâtel. Les Français y devinrent Neuchâtelois, et nombre de familles, parmi les plus notables du pays, se souviennent avec honneur qu'elles descendent de réfugiés français.

Mme ALEXANDRE DE CHAMBRIER.

## ANNEXE

### LETTRE DE LA DIRECTION FRANÇAISE DE BERNE, AUX SEIGNEURS DE LA CHAMBRE DES RÉFUGIÉS, DU 11 SEPTEMRRE 1693.

La Direction de Berne, émue à la pensée de la désolation où se trouveraient les pauvres réfugiés, s'ils étaient obligés de quitter les Terres bernoises pour se rendre dans les cantons allemands, résolut d'écrire à LL. EE. la lettre suivante, pour les supplier de leur continuer leur bienveillance. MM. Cabry et Duncan furent chargés de la porter aux Seigneurs de la Chambre des réfugiés et de prier Monseigneur le sénateur Richner, qui en était le président, de la lire dans le Petit et le Grand Conseil. La voici :

« Magnifiques, Illustres et Souverains Seigneurs.

« Les pauvres Réfugiés français, réduits à la plus dure extrémité qu'il soit possible d'imaginer, n'ont absolument d'autre ressource que de recourir à la charité même de leurs illustres Bienfaiteurs, dont ils ont tiré jusqu'à présent les moyens de leur subsistance.

« Ils n'ignorent pourtant pas les efforts extraordinaires que LL. EE. ont été obligées de faire en leur faveur, ni les difficultés que les conjonctures du temps leur font trouver à les continuer

(1) Total 5547. — Communication de M. Gustave Petitpierre de Couvet.

à l'avenir. Dans cette vue, les suppliants ont mis tout en œuvre pour découvrir quelque retraite, et le public est témoin de la joie et de l'empressement qu'ils ont fait paraître à embrasser celle qu'ils croyaient leur devoir être ouverte en Irlande. Mais les pieuses intentions de S. M. B. à cet égard, n'ayant pu être exécutées cette année, ils ont jeté les yeux sur tous les endroits d'Allemagne et des autres États, où la Providence voudrait leur ouvrir un asile. Il y a même un très grand nombre de leurs compagnons de misère, qui ont quitté ces pays, sans autre espérance de pouvoir subsister ailleurs, que celle des promesses générales que tous les fidèles ont de la protection divine.

« Quelques-uns ont trouvé des personnes charitables qui les ont recueillis; mais les autres sont encore errants, entièrement incertains de leur destinée.

« Les Suppliants, que LL. EE. ont encore sur les bras, ne peuvent nullement se flatter de pouvoir trouver un refuge, s'ils ont le malheur de sortir de leurs États, et ils ne pourraient regarder cet ordre dont on les menace, que comme une nécessité qu'on leur imposerait de mourir de faim au pied de quelque buisson. Ils sentent déjà dissiper leurs alarmes par les considérations que leur fournit l'expérience du passé. Ils se persuadent, Souverains Seigneurs, que Dieu, pour la cause duquel ils ont l'honneur de souffrir, ne laissera jamais ralentir les tendres mouvements de charité qu'il vous a mis au cœur, et dont ils ont si abondamment éprouvé leurs effets. Que la misère de ceux que vous ne dédaignez pas d'honorer du nom de *Frères*, augmentant tous les jours, donnera une sainte émulation à votre charité. Et que, les comblant de nouvelles grâces, vous leur donnerez aussi de nouveaux motifs à témoigner leur reconnaissance, et à redoubler leurs vœux pour la prospérité de cet État, et de vos Illustres personnes (1). »

(1) Arch. Berne. Protocole de la Direction française, 11 septembre 1693.

# LES SAINTE-HERMINE, COUSINS DE MADAME DE MAINTENON

De nombreux ouvrages ont été écrits sur le rôle de Madame de Maintenon au point de vue de la persécution religieuse.

Nous n'avons pas la prétention de revenir sur cette question, et nous nous bornerons à apporter notre modeste contribution en donnant quelques détails et quelques documents sur la famille de Sainte-Hermine, liée par une parenté étroite à celle des d'Aubigné. Déjà, dans une intéressante étude parue ici-même, il y a quelques années, sous le titre de *Madame de Maintenon convertisseuse* (1), il avait été question de la famille de Sainte-Hermine et de ses rapports avec Madame de Maintenon. Nous apportons aujourd'hui un complément à ce travail, tant au point de vue généalogique qu'à celui des procédés employés par la célèbre marquise vis-à-vis de ses parents pour les ramener dans le giron de l'Église catholique.

On sait comment Madame de Maintenon avait converti ses neveux à la mode de Bretagne, les enfants de Philippe Le Vallois de Villette. M^me^ de Caylus le raconte dans ses mémoires : n'espérant pas ébranler la foi robuste de son cousin elle obtint de M. de Seignelay qu'on l'enverrait en mer faire un voyage au long cours et pendant ce temps fit enlever par M^me^ de Fontmort, à Niort, sa fille, enfant de 9 ans, dont la conversion ne fut guère difficile à obtenir : elle « trouva la messe du Roi si belle qu'elle consentit à se faire catholique à la condition de l'entendre tous les jours et qu'on la garantirait du fouet ». Ses frères ne furent guère plus difficiles à convaincre.

Le zèle de Madame de Maintenon triomphait donc, mais non pas auprès de tous ses parents : ses cousins de Sainte-Hermine étaient rebelles, et ses avances pas plus que ses menaces n'avaient pu les entamer. C'est avec

(1) V. *Bulletin* des 15 avril, 15 mai, 15 juin 1900

mélancolie qu'elle écrivait à son frère, en apprenant que la grâce aidée par les dragons du Roi venait de toucher près de 40000 Poitevins : « Je crois qu'il ne demeurera de huguenots en Poitou que nos parents ».

Ces parents étaient, avec M. de Villette, ses cousins de Sainte-Hermine de la Laigne. La famille de Sainte-Hermine dont l'origine nous est inconnue, mais que l'on voit figurer dans des documents certains dès l'année 1090 (*Gallia Christiania* p. 470), eut deux de ses membres aux croisades (1), et dont le zèle pendant les guerres contre l'Anglais avait mérité une donation faite à Arnaud de Sainte-Hermine, écuyer, par Charles d'Espagne comte d'Angoulême et connétable de France, donation confirmée par une charte du Roi Jean le 18 mai 1352 (Arch. nat. TT. 82), — habitait depuis le commencement du XIIIe siècle le château du Fa, construit sur les vestiges d'une forteresse romaine, près de Châteauneuf en Angoumois.

Un membre de cette famille, *Joachim*, avait, lors de la prédication de Calvin dans ce pays, embrassé le Protestantisme, et depuis lors, tous ses descendants avaient pratiqué cette religion, et versé leur sang pour la défendre. Joachim, lors de la première guerre de religion, commandait l'artillerie huguenote et son fils *Jean* (2), époux de de Lucresse de Lusignan, avait, en 1568, été gouverneur de La Rochelle pour le compte du prince de Condé. Celui-ci eut un fils nommé également *Jean* (3), qui fut gentilhomme servant du roi Henri de Navarre (Arch. nat. M. 534) et un autre fils, *Joachim II*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; *Hélie II*, son fils, épousa Isabeau de Polignac et fut gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Fort en faveur auprès de Henri IV, bien que n'ayant pas suivi, dans son abjuration, ce prince, leurs services furent un titre pour leurs descendants, dont l'un, pendant la minorité du roi Louis XIII, fut chargé de lever

(1) Eustache, 1191, Chartre de Saint-Jean d'Acre, Aimery, 1249 à Damiette.

(2) C'est par erreur que dans *La France Protestante* les frères Haag disent Joachim.

(3) MM. Haag le confondent avec son père.

en Saintonge plusieurs régiments de gens de pied français et de combattre les adversaires du roi et fut plus tard nommé commandant de la noblesse d'Aunis.

A la fin du XVIIe siècle cette famille se trouvait représentée par deux frères, l'aîné *Joachim III*, seigneur du Fa, colonel d'infanterie, et *Hélie*, seigneur de la Laigne en Aunis dont nous allons avoir à nous occuper.

Madame de Maintenon avait voulu, avec l'aide de Fénélon, ramener au catholicisme ses cousins de Sainte-Hermine. Elle y réussit avec la branche du Fa, et Hélie III fils de Joachim III et d'Anne de Polignac, le premier de la famille, abandonna le protestantisme le 30 novembre 1668.

Son oncle, Hélie de la Laigne, qui avait épousé à Niort, le 4 septembre 1649 (1) Madeleine le Vallois de Villette, fille de Benjamin de Villette et de Louise Arthémise d'Aubigné, tante paternelle de Madame de Maintenon, fut réfractaire aux avances de sa quasi royale cousine germaine.

Celle-ci prisait fort Madeleine de Sainte-Hermine, qui, disait-elle, dans une lettre à M. d'Aubigné son frère, « n'a pas grand esprit, mais c'est une très bonne femme », et lui conseillait, pour amender sa jeune femme dont les allures la scandalisaient, de lui faire fréquenter « ses filles qui sont du même âge » (2). (Mme d'Aubigné avait alors un peu plus de quinze ans.)

Elle avait favorisé les fils de sa cousine, qui, bien que protestants, comme M. de Villette leur oncle, servaient dans la marine dès 1670. Quoique presque enfants (3), sur le navire le *Sans Pareil*, en 1672, ils firent

(1) Contrat du 14 août 1649.

(2) Elles étaient deux, Madeleine-Sylvie, l'aînée qui épousa Alexandre Dexmier d'Olbreuse, et Anne-Marie-Françoise qui devint comtesse de Mailly.

(3) Les fils d'Hélie de Sainte-Hermine étaient : 1° *Henri-Louis*, marquis de Sainte-Hermine; entré dans la marine en 1670, il mourut capitaine de vaisseau le 28 mai 1700. Il avait épousé, en 1688, Marguerite-Geneviève Morel de Putanges qui ne lui donna que des filles. — 2° *Hélie*, comte de Sainte-Hermine, mort le 14 janvier 1707, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur de la cavalerie et des dragons. — 3° *Philippe*, chevalier de Sainte-Hermine entré dans la marine en 1672, lieutenant de vaisseau en 1686 et que MM. Haag ont pris pour son frère aîné à qui ils prêtent ses aventures. — 4° *Jean-Pharamond*, entré dans la marine vers 1680 et qui, après être devenu lieutenant

preuve d'un courage au-dessus de leur âge, et assistèrent aux combats contre Ruyter, devant les îles Lipari, le 8 janvier, ainsi qu'à la bataille d'Agosta, le 22 avril, dans laquelle le célèbre amiral trouva la mort. Enfin, le 2 juin, ils se distinguèrent sous Duquesne à la bataille de Palerme, si bien que l'un d'eux fut chargé de porter une nouvelle au roi.

Est-ce que dans la suite ils ne tinrent pas ce qu'annonçaient leurs précoces exploits, ou leur religion leur fit-elle du tort dans l'esprit du ministre, toujours est-il qu'en 1679, Madame de Maintenon, voulant les recommander auprès de Seignelay, se fit répondre « que c'était la considération qu'il avait pour elle, qui l'avait empêché de dire au roi que l'aîné ne fait rien qui vaille ». — « Je voulus le faire souvenir des bons témoignages que l'on en avait rendu, mais il me répondit qu'il était paresseux, inhabile et inappliqué, et que les officiers généraux, sous lesquels il avait servi en sont très mal satisfaits. Tout cela finit donc par me trouver trop heureuse qu'il ne fît pas pendre votre neveu (la lettre est adressée à M. de Villette, 28 décembre), pour lui promettre de le bien quereller et lui demander que le quatrième (Jean Pharamond) fut officier ».

L'obstination de ses cousins de l'un et l'autre sexe à rester protestants devenait scandaleuse, aussi Madame de Maintenon résolut d'y mettre bon ordre. Elle les manda auprès d'elle (décembre 1680. Mlle de Mursay (de Villette), dont nous avons relaté plus haut l'enlèvement à Niort, « trouva sur la route de Paris M. de Sainte-Hermine, une de ses sœurs (Madeleine-Sylvie), et Mlle de Caumont, aussi étonnés qu'affligés de me voir. Pour moi, contente d'aller sans savoir où l'on me menait, je n'étais ni étonnée, ni affligée de rien, mais comme les autres étaient des personnes faites que Madame de Maintenon avait demandées à leurs parents, il avait été décidé dans le Conseil des Hugnenots qu'on ne pouvait les lui refuser puis-

de vaisseau, finit ses jours comme abbé de N.-D. d'Angle, au diocèse de Luçon.

qu'elle ne demandait qu'à les voir et qu'elle promettait de ne les pas contraindre dans leur religion. On eut donc pour elle cette complaisance d'autant plus volontiers, qu'on n'avait rien à craindre de leur légèreté, et, en effet, la résistance de ces jeunes personnes fut infiniment glorieuse au calvinisme. Nous arrivâmes ensemble à Paris où Madame de Maintenon vint aussitôt me chercher et m'emmena seule à Saint-Germain (1) ».

Madame de Maintenon qui venait de convertir un des fils de M. de Villette, le jeune de Mursay, marin de 14 ans, et cela sans plus de peine qu'elle n'en allait avoir avec sa sœur, se rendait compte en écrivant à son frère que « M. de Sainte-Hermine... arrivé aujourd'hui... je crois, me donnera plus de peine ». Elle ajoute : « J'aurai dans peu de jours Mlles de Sainte-Hermine, de Caumont et de Mursay, j'espère que je n'en manquerai pas une. Mais j'aime *Minette* (c'était Anne-Marie-Françoise de Sainte-Hermine la plus jeune des demoiselles de la Laigne, âgée d'environ 13 ans et que ses parents avaient jugé prudent de ne pas envoyer à la terrible convertisseuse ! que j'ai vue à Cognac et si vous pouviez me l'envoyer vous me feriez un extrême plaisir : il n'y a pas d'autre moyen que la violence, car on sera bien affligé dans la famille de la conversion de Mursay. Il faudrait donc que vous obtinssiez d'elle de m'écrire qu'elle veut être catholique : vous m'enverriez cette lettre-là, je vous enverrai une lettre de cachet avec laquelle vous prendriez Minette chez vous jusqu'à ce que vous trouvassiez une occasion de la faire partir, ce qui se trouve assez aisément, outre que vous, M. de Xaintes, M. de Marillac, M. de Tours, et enfin je trouverai des amis sur toute la route et si on me l'envoyait à Richelieu je ne serais pas en peine du reste. Travaillez à cette affaire, j'ai de l'inclination pour cette petite fille, et vous m'obligeriez en faisant une bonne œuvre ».

Cette machination devait échouer, mais un peu plus

(1) *Souvenirs* de Mme de Caylus. Voyez également « Madame de Maintenon convertisseuse » par M. Gelin (*Bulletin*, 15 avril 1900.)

tard Madame de Maintenon parvint à obtenir de ses parents et à faire abjurer la pauvre Minette, que Saint-Simon appelle « une demoiselle de Poitou qui n'avait pas de chausse, que Madame de Maintenon avait fait venir de sa province pour demeurer chez elle à Versailles » (1).

Mais revenons à nos jeunes voyageurs auprès desquels Madame de Maintenon n'avait guère de succès : « M. de Sainte-Hermine écoute et répond fort honnêtement à tout ce que je lui dis sur la religion, mais jusqu'à cette heure il ne me donne nulle espérance (23 décembre 1680). Je le menais samedi avec moi à Paris où j'allais voir Mme de Fontmort (2) et mes nièces; je les trouvais toutes enlaidies, dont je fus bien fâchée, mais je ne reconnus en façon du monde Mlle de Saint-Hermine... (*Madeleine-Sylvie*). Je ne me console pas d'avoir manqué *Minette* » (*Anne-Marie-Françoise*).

Malgré les moyens puissants dont disposait Madame de Maintenon, l'attachement des jeunes Sainte-Hermine à la foi de leurs pères fut inébranlable et, têtus comme les mules de leur Poitou, ils y retournèrent huguenots comme devant. « M. de Sainte-Hermine part dimanche avec ses sœurs, ils ont tous fait une belle résistance et font une belle retraite; je suis persuadée qu'ils s'en repentiront. La petite de Mursay dit qu'elle les attend pour cela dans la basse-cour de la Laigne. » (Lettre de Madame de Maintenon à M. d'Aubigné 5, février 1681.)

Cette petite de Mursay, toute jeune qu'elle était, savait déjà voir d'où venait le vent, aussi sa tante la poussait-elle à la cour ainsi que son jeune frère « qui, disait-elle, réussissent fort bien et profiteront, je crois, de leur bonheur. Je suis fâchée qu'*aucun* Sainte-Hermine ne l'ait partagé car j'aime leur mère et leur nom. » (14 mai 1682.)

(1) Elle épousa le comte de Mailly en 1687 et devint plus tard (1692) dame d'atours de la future duchesse de Chartres puis de la reine. Elle mourut le 6 novembre 1734, âgée de 67 ans.

(2) Sœur de Mme de Villette « accoutumée à changer de religion, qui venait de se convertir pour la seconde ou troisième fois » (*Souvenirs* de Mme de Caylus.)

Mais Madame de Maintenon n'était pas pour rien une d'Aubigné. Sa tenacité inlassable avait obtenu, quelques années après, la conversion de plusieurs des enfants d'Hélie de Sainte-Hermine, seigneur de la Laigne. Elle l'avait flatté et recherché, fait venir à Maintenon pour lui faire voir cette belle propriété : elle avait obtenu la garde de sa plus jeune fille Anne-Marie-Françoise et l'avait convertie. Il semble bien que le second fils, Hélie, ait aussi embrassé la religion catholique vers la même époque, car il continuait à l'armée comme capitaine du régiment, colonel et général des Dragons, une carrière qui devait être brillante. L'aîné Henri-Louis, ne devait pas tarder, lui aussi, à se convertir (1), car sa carrière maritime se poursuivait sans entraves et le roi lui accordait en juin, 1686, une pension annuelle de 1500 livres, plus une autre de 3000 livres le 7 mars 1688 (Arch. nat. O[1] 32, fol. 164). Cette même année il est capitaine des vaisseaux du roi. Tout semble bien indiquer la récompense d'une conversion désirée en haut lieu et profitable à son auteur. Après avoir commandé avec distinction, le 10 mai 1685, au combat de la baie de Bantry, un des navires envoyés en Irlande pour opérer un débarquement en faveur de Jacques II, et monté l'*Intrépide* au combat de La Hogue (1692), il meurt le 28 mai 1700, laissant six filles qui feront de brillants mariages.

Enfin, le plus jeune Jean-Pharamond devait, après avoir été lieutenant de vaisseau, devenir d'abord prieur de S[t]-Etienne d'Ars, puis ensuite abbé de N.-D. d'Angle, qualité qu'il possédait lorsqu'il assista, en 1715, au mariage d'une de ses nièces dont nous venons de parler (Françoise-Adelaïde) avec le marquis de Sailly. Il est donc probable que sa foi protestante n'avait pas non plus résisté ou était sur le point de faiblir.

Cependant, le troisième fils Philippe, resté enseigne de vaisseau, sans doute pour lui inculquer le repentir prédit par

(1) Il se remaria le 26 février 1688, à Saint-André-des-Arts à Paris : il était donc catholique à cette époque. Nous pensons qu'il avait embrassé cette religion vers 1686.

Madame de Maintenon, résistait toujours avec une énergie d'autant plus méritoire que sa santé était dans un état pitoyable (1).

C'est ce moment que saisit Madame de Maintenon pour vaincre par la violence cette résistance qui commençait à l'exaspérer, à une époque où tout cédait devant elle et où sa puissance était sans égale dans le royaume.

Les promesses étant restées infructueuses, la persuasion sans effet, les menaces n'ayant pas ébranlé la fermeté de cet enseigne de vaisseau, elle allait employer des moyens plus énergiques.

Seignelay ordonne, le 16 mars 1686, à M. de la Reynie de mettre le chevalier de Sainte-Hermine à la Bastille et en même temps il écrit au gouverneur de cette prison, M. de Besmaux : « Je vous escris ce billet pour vous dire que M. le chevalier de Sainte-Hermine qui sera conduit à la Bastille par ordre du Roy est parent de Madame de Maintenon, et comme il est fort infirme, il faut, s'il vous plaist, que vous ayez soin de luy faire donner tout ce qui luy sera nécessaire ». (O[1] 30 fol. 96). Toutefois, si on devait lui épargner les souffrances physiques, on comptait sur la contrainte morale pour avoir raison de sa fermeté, et, dès le 23 mars, on commence par le priver de la présence réconfortante de son frère.

« Le roy à sceu que le sieur de Sainte Hermine qui est à la Bastille estoit souvent veu par son frère aisné (2) et quoique Sa Majesté vous ayt permis de lui laisser voir quy il voudroit, elle n'a pas entendu que cela veust s'estendre jusqu'aux gens de la R. P. R., aussi vous ne devez pas laisser entrer led. S[r] de S[te]-Hermine aisné ni personne de lad. religion ». (O[1] 30 fol. 107.)

Ce n'était qu'un commencement : Le 20 avril 1686, M. de Besmaux recevait le billet suivant du secrétaire

(1) Il avait demandé en 1685 un congé pour sortir du royaume et « mourir tranquillement dans la crainte de sa religion ». (*Bulletin*, 15 mai 1900). Fénelon avait tenté vainement de le convertir.

(2) Henri-Louis était donc resté protestant et ce n'est pas lui, comme le prétendent les auteurs de la *France protestante*, qui était enfermé à la Bastille.

d'État : « Le Roy m'ordonne de vous escrire que mon intention est que le chevalier de Sainte-Hermine ne voye point sa mère ny aucun de sa famille ».

Il avait donc le droit de voir qui il voulait pourvu que ce ne fussent pas ceux qui l'aimaient, mais des indifférents venant dans sa cellule le harceler et ajouter la torture morale de leur obsédant prosélytisme aux souffrances que sa maladie lui faisait subir.

Pendant ce temps son vieux père, huguenot endurci, était flatté par Madame de Maintenon qui l'avait fait venir avec sa femme auprès d'elle et cherchait à faire pression sur son esprit en lui montrant la différence de traitement qu'elle savait faire entre ceux de ses enfants qui obéissaient à ses suggestions et ceux qui s'y montraient rebelles. A celui-ci la Bastille, à la demoiselle de Sainte-Hermine (1) le couvent des nouvelles catholiques, prison à peine déguisée. Aux autres des pensions, de l'avancement, des faveurs, de brillants mariages !

Le vieil Hélie de la Laigne souffrait en silence et refusait toujours de se convertir, mais cette lutte épuisait le peu de forces que l'âge lui avait laissées et ce vieillard de près de 80 ans avait à subir les assauts répétés de Madame de Maintenon à qui s'était joint M. de Villette, neveu de M^me^ de Sainte-Hermine de la Laigne, qui, après avoir été un huguenot intraitable, était devenu un catholique militant, brûlant de convertir les membres de sa famille restés fidèles à la foi qu'il avait abandonnée.

Son zèle de Nouveau Converti était même, semble-t-il, intempestif, car Madame de Maintenon lui écrivait en 1687 (4 sept.) « Prenez garde à toutes les affaires dont vous vous chargez, car il serait désagréable qu'elles ne se trouvassent pas comme vous les avez proposées. M. de Seignelay a persuadé au roi que M^lle^ de Saint-Laurent (2) était

(1) *Bulletin*, 15 mai 1900.

(2) C'était une Sainte-Hermine de la branche aînée qu'on avait d'abord mise dans un couvent de La Rochelle, puis, en août 1686, amenée « avec le moins de frais qu'il se pouvait aux nouvelles catholiques à Paris ». (Arch. nat. O [1] 30, f° 290), où elle resta jusqu'au 25 avril 1687.

sur le point de faire sa réunion et si elle part sans que cela soit fait, on en sera assurément mécontent. Ne vaudrait-il pas mieux la remettre aux Nouvelles catholiques et qu'elle s'en démêlat comme il lui plairait? Je vous avoue que je n'aime point à me charger envers Dieu, ni devant le roi de tous ces retardements de conversion et que j'aurais aussi du chagrin à vous voir déplaire quand vos intentions sont bonnes... »

La vieille Mme de Sainte-Hermine avait été convertie comme son frère M. de Villette, mais plutôt de force que de gré. Aussi avait-elle marié sa fille aînée, Madeleine-Sylvie à un protestant Alexandre Dexmier d'Olbreuse (1) frère de Léonore, femme de Georges-Guillaume de Brunswick Lunebourg, duc de Zell.

Ils songeaient à se réfugier dans les États de leur beau-frère, comme le montre cette lettre que Besmaux, touché du sort de son prisonnier, adressait (28 avril 1686) à Seignelay : « Le chevalier de Ste-Hermine vous supplie très humblement de lui vouloir permettre de voir sa mère et Madame sa sœur mariée avec M. d'Olbreuse qui a la permission du roi de s'en aller à Zell : Je vous supplie de ne pas trouver mauvais que je le fasse ; vous m'avez ordonné de lui faire tout le plaisir que je pourrais et d'en avoir soin : il guérira de son hydropisie et frère Marc le tirera d'affaire, son remède opérant beaucoup » (Arch. de la Bastille). Malgré son état de santé pitoyable le malade supportait stoïquement la persécution ; il ne cédait point, aussi ne faisait-on rien pour adoucir son malheureux sort : « Le roy veut bien que Mme la marquise de Langer voye son mary, mais Sa Majesté ne veut pas qu'elle couche à la Bastille. Il faut que vous empeschiez M. de Ste Hermine de voir aucun nouveau catholique, hors de M. de Ste-Hermine son frère (2), estant nécessaire qu'il n'ayt commerce qu'avec des anciens catho-

(1) Leur fille Madeleine-Sylvie d'Olbreuse, épousa Christian von Bulow, grand bailli du pays de Zell et ancêtre du chancelier actuel de l'Empire allemand.

(2) Sans doute Hélie qui était catholique, les lettres précédentes nous ayant montré qu'on se méfiait de la sincérité d'Henri-Louis le frère aîné.

liques. » (lettre du secrétaire d'État à M. de La Noue 18 sept. 1686. Arch. nat. O[1] 30 fol. 314.)

Cependant Madame de Maintenon, si dure pour le pauvre huguenot hydropique, comblait de ses faveurs « *Minette* » sa préférée, la mariait « moitié gré moitié force, » dit Saint-Simon, au comte Louis de Mailly (1687), promenait « la nombreuse noce » à St Cyr, y compris le vieux Sainte-Hermine, « qui, je crois pourtant, écrivait-elle à Mme de Brinon, n'ira pas plus loin » (il mourut en effet quelques mois après) (1).

Pendant ce temps l'état de santé du prisonnier avait empiré, sans doute, car nous voyons, le 17 avril, arriver l'ordre de le « transférer du château de la Bastille à la maison des prêtres de l'Oratoire de la rue St-Honoré (O[1] 31 fol. 77). Peut-être n'était-il pas transportable à ce moment, malgré le fameux remède du frère Marc, puisque sa mère et sa sœur obtinrent la permission d'aller le voir à la Bastille le 6 mai.

Mme de Sainte-Hermine, quoique convertie, en apparence tout au moins, n'était pas bien en cour car elle « n'a point communié et c'est son mari qui l'en a empêchée, je suis indignée contre de pareilles conversions. L'état du chevalier de Sainte-Hermine est déplorable, mais il n'a rien de honteux et celui de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme! » (Lettre de Madame de Maintenon à M. de Villette, 4 septembre 1687.)

La grandeur d'âme du chevalier de Sainte-Hermine commençait à émouvoir ses persécuteurs, car nous voyons son sort s'améliorer un peu. Le 22 septembre, il obtient la permission de sortir de la maison des pères de l'Oratoire lorsqu'il le désirera, à la condition d'y rentrer tous les soirs. (Arch. O[1] 31, fol. 198 et 208). Enfin, peu après,

(1) Madame de Maintenon écrivait le 3 novembre à M. de Villette : « L'état où est M. de Sainte-Hermine me fait craindre qu'il ne meure dans les mauvaises dispositions où il est et qu'il ne fasse quelque extravagance qui embarrasse Madame sa femme ; elle est peu propre à prendre un bon parti, vous entendez bien ce que cela veut dire, mais assurément nous hasardons quelque aventure désagréable s'il meurt sans nous... »

D'après Dangeau il mourut le 24 décembre 1687.

ne pouvant décidément le convertir, on se débarrassa de lui, en donnant l'ordre, le 27 janvier 1688, au « capitaine de la Pommeraye, exempt de la prévôté de l'hôtel, de conduire jusqu'à Mons en Haynaut le chevalier de Ste-Hermine détenu à la Bastille ». (Arch. nat. O[1] 32, fol. 62).

La *France Protestante* nous apprend qu'il se retira en Hollande et suivit Guillaume en Angleterre avec le grade de major dans le régiment de Schomberg et qu'il mourut en 1715.

René Pétiet.

---

# Documents

## POÉSIES INÉDITES DE CLÉMENT MAROT

### II (1)

Il est certain que l'œuvre religieuse de Clément Marot devait nous réserver des surprises et peut-être bien les pièces les plus hardies et les plus intéressantes sont-elles encore à trouver. Les édits de l'ombrageuse Sorbonne ne furent sûrement point les seuls à travailler à leur disparition ; car l'auteur lui-même avait tout intérêt à ne point trop répandre des vers aussi dangereux.

Si la pièce intitulée : « d'un monstre nouvellement baptizé » paraissait déjà bien intéressante, celle qui va faire l'objet de ces lignes ne l'est pas moins. C'est tout un poème qui compte environ trois cent soixante vers et dont la vigueur est digne des Réformés les plus violents au XVI[e] siècle. Souvent, Calvin, Marcourt, Farel ne seront pas plus hardis ; parfois même, les questions les plus brûlantes de la controverse religieuse ne seront pas abordées par eux avec plus de netteté et d'intransigeance que par le « Sermon notable pour le jour de la Dédicace. »

Tel est en effet le titre de la pièce que nous présentons aujourd'hui, et dont nous devons le texte à la très grande amabilité de M. Théophile Dufour. Nous lui en adressons ici tous nos remerciements.

Ces vers encore inconnus étaient cependant signalés depuis quelque temps. Voici les renseignements que fournit M. Th. Dufour lui-même dans sa notice bibliographique sur le catéchisme de Calvin (page 161), à propos de « La Bergerie » : Les registres du Conseil donnent sur l'impression de ce livre à Genève les détails suivants :

(1) Voy. plus haut, p. 44-50.

« 2 septembre 1539. Jo. Michiel, imprimeur. Lequelt par cy devant az pryer luy volloyer donner licence de imprimer certaen lyvres composées à laz gloyre de Dieu, lesquieulx ont esté visité par maystre Anthoine Marcour, predicant, lequelt présentement icy az fayct relation que, àz son advys, il son composé selon Dieu. Toutesfois az esté résoluz que maystre Morand les doyge encore visité ».

« 5 Septembre. Licence à Jo. Michiel, imprimeur. Ayans aoys laz relation des prédicans az esté donné licence au dictz imprimeur de imprimer ung livre nommé « laz Bergerie » et ung autre qui ce nomme « Terribilis est locus iste ». Et quan aux aultres lyvres que il ne les doyge pas imprimer. » (Vol. 33, f^os 268 V° et 273 V°).

La Bergerie, dite « la Bergerie spirituelle, envoyée au Roy » dans le catalogue de 1551 (D'Argentré, t. II, p. 175) est attribuée comme la pièce qui la suit à Clément Marot, et cet opuscule a été indentifié avec le Sermon du Bon et Mauvais Pasteur. Quant à la seconde pièce « Terribilis est locus iste », il faut y voir le « Sermon notable pour le jour de la Dédicace », qui précisément est à plusieurs reprises coupé par cette phrase latine, et dont les caractères gothiques, dans l'édition signalée par la notice bibliographique sur le catéchisme de Calvin, sont bien ceux de Jean Michel; M. Th. Dufour fait même remarquer que l'initiale gravée P du recto du folio 2 se retrouve à la page 3 de « L'Exposition sur les deux épîtres de Saint-Pierre » imprimée dans le même atelier. Cet opuscule est donc bien celui que les registres du Conseil désignaient en septembre 1539 sous le titre énigmatique de « Terribilis est locus iste ».

C'est ce texte, que M. G. Guiffrey avait l'intention de comprendre dans son édition de Marot, et que nous donnons dans son ordonnance exacte des feuillets.

L'exemplaire, qui faisait partie de la bibliothèque de M. Ad. Gaiffe et qui passa dans celle de feu M. le professeur Stroehlin, est un petit in.-8° de 8 feuillets, non chiffrés, comprenant vingt-huit lignes à la page en caractères gothiques. Au verso du premier feuillet est un avis au

lecteur de 8 vers; le verso du feuillet 8 porte au bas : « Amen : — Fin du Sermon de la Dédicace ».

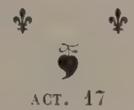
Brunet (t. V. col. 409) dit avoir vu un exemplaire de ce même poème qui se trouvait relié à la suite des œuvres de Marot, édition de Lyon, Jean Barbou, 1539, et imprimé avec les mêmes caractères. Pour notre part, nous n'en avons point trouvé trace.

Mais on nous signale un autre exemplaire du Sermon notable à Nantes, au musée Thomas Dobrée (catal. t. II. Imprimés, 1e partie.), exemplaire analogue à celui de Genève.

## ¶ SERMON NOTABLE

POUR LE IOUR DE LA

DÉDICACE



ACT. 17

Dieu qui a faict le mõde & toutes les choses qui sont en iceluy | comme ainsi soit qu'il soit Seigneur du ciel & de la terre | il ne habite point aux temples faictʒ de la main : & n'est pas servy par les mains humaines.

NOUVELLEMENT IMPRIME

1539.

## ¶ AU LECTEUR

Ne croys (Lecteur) ce grãd troupeau tõdu :
Qui le croyra il sera confondu
Ne croys aussi ces doubteurs | ces rabis |
Si tu les croys | pour vray | tu errabis.
Laisse moi lá ceste troupe Romaine
El gaste tout, & tout en enfer meine.
Croys seulemẽt Jésus Christ ton sauveur :
Car par luy as du père la faveur.

¶ SERMON DU IOUR DE LA DEDICACE

¶ TERRIBILIS VERE LOCUS ISTE.

euple Chrestie | ce q̄ i'ay recité |
Et ¶ posé devāt voʒ reverēces |
Vault tout autant (au moins cōme ie penses)
Mis en francoys | cōe il fait en latin
Quē diriez vō'mōsie' maistre martī
Et en latin il ne vault de rien mieulx
Quē bō frācoys | quoy quē disent les dieux :
Quād tout est dict | sans q̄ riens desguisiōs
Il vault autant comme si nous disions
A dire vray | c'est un terrible lieu
Que le moustier | quō dit la maison Dieu :
Mais de scavoir que ce lieu soit terrible |
C'est peu de cas : il fault s'il est possible
Sçavoir pourquoy il est ainsi nommé :
Car sur ma foy | il n'est point mesnommé |
Et les parrains qui ainsi le nommérent
Estoyent bien gens qui vérité aymérent |
Ou c'estoyent gens | qui no' prophetisoyēt |
Comme iadis les Pontifes faisoyent |
Non entendantʒ ce que l'Esperit Sainct
Disoit par eulx | qui avoyēt le cœur fainct.
Vraymēt ce lieu sur tout autre est terrible
Puant | infect | ord | ⁊ sale ⁊ horrible :
Non pas de soy : mais pour les gros abuʒ
Que font léans ces gros Asinabus.
Or pour autant quon dit communémēt
(Et on dit vray | ou la commune ment)
Que les prescheurs qui Marie ne saluent
En leurs sermons | en Luthériens se muent.
Pour vous oster totalle occasion
D'avoir de moy si fole opinion :
Présentons luy salut accoustumé
Et sans raison rythmans | disons Ave.

¶ Terribilis vere locus iste.)
C'est ut supra | comme i'ay recité.
Peuple seduict | quon appelle devot |
Veulx tu scavoir pourquoy est si tenot |
Si furieux | espouvantable | horrible
Ce beau moustier | où ainsi l'on ecrible?
Si tant soit peu tu veulx pēser aux choses
Qu'on faict ꝯ dict en ce moustier | ie te oses
Bien asseurer | que sçauras promptement
Pourquoy on la nomme si proprement.
Peuple, dy moy | n'est pas un lieu terrible
Fort dangereux | cruel | ꝯ horrible |
Qui iour ꝯ nuit est plein de gros larrons |
Plus inhumains que pendardz ꝯ marrons.
Doubter ne fault que ne soit bien terrible
Très dangereux | très cruel ꝯ horrible.
Peuple | entēdz biē | ce moustier ce beau tēple
Que maintenant tu regarde ꝯ contemple |
Est un tel lieu. C'est une vray spelonque
De gros larrōs | si au mōde en fut oncque.
Et si tu veulx bien entendre qui sont
Ces gros larrons. Ce sont ceulx qui y font
A tes despens tous les iours tant de mines |
Et plus que toy se vantent estre dignes.
M'ētendʒ tu bien? Or oy | ce sont les p̄bstres
Qui en tout lieu veulent estre les maistres.
Que si ces dieux me vouloyēt cōtredire
Qu'ilʒ soyēt larrōs : lors ie voudrais leʳ dire
Ne seroit pas larron bien approuvé |
Un malheureux que l'ōn aurait trouvé
Vendant bien cher ce qui ne seroit pas sien |
Mais qui seroit de tous le commun bien?
Oy, il nest hōme (ou il sent sa iument)
Qui en voulsist faire autre iugement.
Or maintenant | vous | prestres | appelez |
Qui iusque à un trestous estes pelez |
Faictes ainsi | vous vēdeʒ leurs vrays biēs
A tous Chrestiens; sans argēt ilʒ n'ōnt riēs |
Concluez donc | estes vous pas larrons?
Mais pour certain | trop mal vō rēbarrōs
En vous disant que gros larrōs voʼ estes.

C'est trop peu dict | vous estes de ces bestes
Que Jésus Christ nomme ravissãs loups |
Pour en un mot vous bien blasonner tous.
Votre moustier | une droicte forest |
Et a été iadis ꝗ encore est.
Oy, mais comment? Elle est plus dãgereuse
Cent mille foys et trop plus périlleuse
Qu'autre forest que ie congneusses onc |
Combiẽ qu'elle eust | ou de large ou de long |
Et la raison y est bien apparente.
On scayt assez | que une personne gente |
Qui passera par une grand forest
N'aura iamais fascherie ou arrest |
Si tant soit peu elle est accompaignée |
Car les malings | qui sont la vray meignée
Du grand Sathan | ne destrousserõt point
Ceulx qu'ilʒ verrõt en troupe | c'est un poĩct :
Mais vo' caphardʒ | vo' estes d'autre sorte
Et trop plus fins cest hõneur ie vo' porte :
Car un de vous | destroussera mille hommes |
Voire cẽt mil | ꝗ d'eulx aura grãdʒ sommes
En plein midy | sans que iamais s'estonne
En sa forest. Et ce une main bretonne?
Oy | s'il en est : elle a tousiours sa proye
(Ie pry celuy quil l'a veu | qu'il me croye)
Et d'autant plus que croist la compaignie
D'autant sera plus grand la pillerie :
Homme n'y a ꝗ feust il du tout chauve |
Qui de la main de ce prestre se sauve.
Et oultre plus | ès forest de ce monde
On pert les biens | on pert le corps immõde :
Et puis cest tout; mais aux lieux q̃ ie blasme
On pert les biens, on pert le corps | ꝗ lame.
On y pert tout | ꝗ sans y riens gaigner :
Cela me fait ces moustiers dédaigner.
Mais põrsuivos espluchãs ces raisõs |
Pourquoi ce fut que ces belles maisons
En bon françoys | terribles furent dictes,
Escouteʒ donc | o Chrestiens | ꝗ me dictes :
N'est pas ce lieu malheureux ꝗ terrible |
Où ce prestrail se mocque de la bible?

Quād to' les iours | ꝯ devāt tout le mōde
(Qui doibt iuger ce bestiail immonde)
Il la vous lit | il la porte | il la baise :
Et vous luy fait des mines plus q̄ seize :
Couvrir la | font de veloux | d'argent | d'or |
Pōr la Toussaīctʒ | les Roys | Callimador |
Et cetera | chascun en son degré |
Cuydant que Dieu leur en sçaura bon gré.
En leur autel tant doulcemēt la touchent :
Sus un carreau triumphant ilʒ la couchēt :
Quand on la lit | trestous debout ilʒ sont :
Et en ce poinct tous la court vo' lui font.
Vous iureriez par saint Luc | ꝯ saint Gile |
Qu'ilʒ n'aymēt tous riens tant q̄ L'evāgile :
Mais Dieu cōgnoist q̄ ce ne sont q̄ mines :
Et trop souvent le déclarent par signes.
Car s'il advient que l'on tienne propos
De L'evāgil : soubdain tous ces suppostʒ
S'amasseront | ꝯ seront aux escoutes |
En s'efforceāt des maīs | des piedʒ | des coutes
De recueiller des ꝓpros d'un paovre homme
Un certain mot que l'idole de Rome
N'approuve pas : pourtant qu'il est cōtraire
A ses canons | qui taschent nous distraire
De l'evangile | ꝯ puis l'ont ilʒ ouy |
Ilʒ sen courront | à leurs dieux disantz ouy
C'est un Luther | il est digne de mort
Et à leur voix | voylà un homme mort |
Qui a osè l'evangile prescher |
Que ces caphardʒ sēbloyent tenir tāt cher.

¶ Terribilis vere locus iste
Terribilis ꝯ Benedicite |

N'est pas ce lieu dangereux ꝯ terrible
Trop plus que n'est de l'exprimer possible ?
Où sont entreʒ ces gros loups ravissans
Qui soubʒ leurs piedʒ vo' tiēnēt lāguissās
Tous les Chrestiēs, que Jésus Dieu ꝯ hōe
A racheptez | non le Pape de Romme ?
Qui meschamment au lieu d'évangélistes
Envoye prescher de gros veaux cabalistes
Par ces moustiers où ce prestrail impu r |

Qui se dit sainct | net | angélicque | ꝯ pur |
A tous Chrestiēs (q̄ eust il la bouche close)
Par plusieurs foys vent une mesme chose :
Et nonobstant | il la dit tousiours sienne.
Sans confesser iamais qu'elle soit tienne
Peuple aveugle | ꝯ d'erreur tout farsi |
Que si tu veulx bien entendre cecy |
Tant seleumēt pense à tes cymetières |
Et promptement entendras les matières.
Tu voys à lœil que tousiours ilʒ te vēdent
Le fons | ꝯ tous les iours y prétendent
Qu'il est à eulx | leur fais ie donc iniure
Quand ie leur dys : Par l'éternel (ien iure)
Je suis certain que vrays larrons vo' estes :
Car tout ainsi que vrays larrōs vo' faictes
Nenny | nenny | ie ne leur en fais point |
Je suys certain ꝯ bien seur de ce poinct.
O que ce lieu est bien dict furieux |
Dont les recteurs sont tous plus curieux
De leur prouffit | ꝯ parement du lieu
Quilʒ ne sont pas de la gloire de Dieu :
Et sentent tous si très fort leur ramage |
Qu'ilʒ ayment mieulx bien parer un image
Que revestir un chrétien tout nud |
Qui pour certain iamais ne leur a nu.
I'ay veu des gēs rythmās sus alquemye :
Et pour rythmer | disoyēt | l'art qui n'est mye :
Voulans monstrer q̄ l'art des alquimistes
N'est riēs | non plus que celuy des thomistes
Mais si est si | sauve leur révérence |
Ilʒ ne font tous (croyez) que rêver | en ce :
Ie scay très biē | q̄ plusieurs gens s'en meslēt
Qui n'y font riens | ꝯ très mal s'en desmêlent
La faulte vient de leur gros esperit
Qui n'est pas prou sage | meur | ꝯ perit
Pour desmêler matière si profonde :
On pert le sens | moins sage que s'i fonde :
Mais vous debvez entendre ꝯ bien sçavoir |
Qu'il en y a qui sont gens de sçavoir |
Ou pour le moins | cauteleux ꝯ bien fins |
Qui sçavent bien parvenir à leurs fins.

Entre ceulx là, to' ces prestres tant mistes |
Et tāt gorriers | sont parfaictz Alquimistes;
Et de tous ceulx | qui de cest art s'empeschēt
Il n'y a gentz qui tant bien s'en despêchent
Que font ceulx là : ilȝ font le diable ꝯ pl' |
Tant séculiers | que ceulx qui sont reclus.
To' les humains qui se aydent de la pierre
Que vo' sçavez | hau | mōsie' maistre pierre |
Nen font riēs plus | sinon q̄lȝ vo' choisissēt
Quelque métal commun q̄lz convertissent
En un certain aultre plus précieux |
Et mieulx au gré des avaricieux.
Mais ce prestrail de vertu indigent
Convertit tout en or | ꝯ en argent.
Chose n'y a en ce visible monde
Que ce prestrail qui partout est immonde
(Tant convoite la malheureuse gent)
Ne mue soubdain en or | ꝯ en argent |
Par la vertu | ou par la diablerie
De leur vieil art | ꝯ damnée alquimye;
On peult dōc veoir | ꝯ clairemēt cōgnoistre
Que ce bestail en cest art est le maistre.
Mais ce n'est riens de ce que ie propose :
Non seulement il fait d'une autre chose
Or | ꝯ argent. Mais (chers) entendez bien |
Or ꝯ argent il vous crée de rien.
Et quant en moy cecy ie consydère |
Ie ne puis veoir pourquoy ce beau S. Père
S'appelle Dieu, sinon pour ceste cause.
I'entendz très bien que la Sorbonne cause |
Et nous produit quelques autres raisons :
Mais de cela compte nous ne faisons.
Car il n'y a cil | qui sache qu'il die |
Non plus qu'un gey en cage | ou une pie.
Ilz parlent tous de leur Dieu par faveur :
En leurs propos n'y a riens de saveur :
Mais la raison que ie dys est bien claire |
Et à tout hōme | qui veut veoir | elle esclere.
Quāt au p̄strail | q̄ soubz ce dieu bataille
Et ne veut poīt au Roy payer la taille :
Mais grād argent font de riēs en ces lieux :

Ie accorde bien qu'ō peult les nōmer dieux.
Mais pour autant que le Pape de Rōme
Crée d'un riens une plus lourde somme |
Et que de luy ont leur authorité :
Je suis d'advis qu'il a bien mérité
D'estre appelé à Rōme | ⁊ aultre lieux
Le plꝰ grād Dieu | les aultres petis dieux.
¶ Terribilis vere locus iste.
Icy Chrestiens ie me sens incité
A maintenant vous faire une demande.
Dictes moy dōc Chrestiens | je vous demāde ;
Est point ce lieu | un bien horrible lieu |
Où promptement pour servir nostre Dieu
Seront receuz | ⁊ bien salariez
Asnes | putiers | ivrongnes | usuriers ?
Mais gens lettrez | chastes | de Dieu amys
Par ces messieurs iamais n'y sont admis :
Ou s'ilz y sont | iamais cruelle envye
N'aura repos | qu'īlz n'ayent perdu la vie.
Et qui seront leurs envyeux mauldictꝫ ?
Ce sont ceux là (⁊ point ne me gaudis)
Qui se diront leurs compaignons feables |
Et sont cruelz | ⁊ mauvais cōme diables :
La raison est : car ilz sont tous nourris
Cruellement | (que fussent ilz pourris)
Ilz sont nourris de sang | ⁊ chaire humaine |
Comme l'on tient en l'Eglise Romaine.
S'esbahit on doncque si ces Romains
Sōt tant cruelz | tāt fiers | tant inhumains !
¶ Terribilis vere locus iste.
Ie m'attens bien que ie seray cité |
Si ces larrons scavent ce que ie dys :
Car trop avant icy ie contredys
Aux gros abus q̄lz font en leurs moustiers |
Où ie ne voys pas bien fort vouluntiers :
Car ie cōgnoys que ce sont lieux terribles :
On n'y faict riens selon les sainctes Bibles.
Avecque Dieu | l'on sert aux créatures |
Qui est tout droict contre leur escriptures
Qui bien exprès disent qu'on serve à Dieu
Tant seulement ; mais en ce gentil lieu

Vous voyez bien que tout on y adore |
Et n'y a riens dont ce prestail ne dore
Ses doigtz sacrez | ie vous dy sacrilèges;
Il n'y a riens | de cela ie les pleges,
Ilz sont tous gens de sacrée practique;
Qui ne prent bien | il leur est héréticque :
Il est Luther | il est Luthérien |
Il est meschant | pire qu'un Arrien |
Il laisse aller tous les droictz de l'église.
Cela n'est pas la facon ne la guise
Des vrays Romains vrays ecclésiastiq̃s |
Qui autremēt sont nommez catholiques.
Ostez | ostez (disent tous ces Ragos)
Jettez le au feu, car il sent ses fagots.

¶ Terribilis vere locus iste

L'homme est heureux qui aura résisté
A ces moustiers | pour leur crédit abattre
Maīt bō Chrestiē po' vray s'ē est fait battre
Iusque à la mort : tesmoing le bō Estienne :
Et Dieu me doint que son party ie tienne.
Mais ie vo' pry, n'est pas ce lieu terrible |
Puant | infect | périlleux ꝯ horrible |
Où ce prestrail jour | ꝯ nuict parle ꝯ chante
En perroquet. Et sans honte se vante
Que de vray pain il fait Christ hōe ꝯ Dieu :
Quand il l'a fait | tout en ce mesme lieu |
Sans différer | en troys il le dessire :
Puis en son sang il plonge le beau sire :
En ce moustier | pour tenir garnison :
Et cela fait, il le met en prison.
Après cela | devant tous il le prent :
Finablement à fins deniers le vent
Quand il l'a mis bien finement en paste |
Où bien souvent il périt ꝯ se gaste.
Aucunes foys la vermine le ronge |
(Il est tout vray | ne pensez que ie songe)
A l'aultre fois un vieil Singe se range
A s'en aller en un moustier | ꝯ mange
Ce Dieu de pain. Et quād ilz pevēt prēdre
Singe | souris | ou Rat | qui entreprendre
A bien osé de menger leur beau Dieu :

Soubdainement ilʒ cōdamnent au feu,
Non seulement la malheureuse beste,
Mais Dieu aussi : et en font la feste.
Voilà comment prestres traictēt leur Dieu :
En la parfin ilʒ le jectent au feu.
Mais sçavo' quoy? Po' toutes ces iniures
Et griefʒ | ⁊ tortʒ q' sont très grādʒ (i'en iures)
Une foys l'an ilʒ le portent jouer |
Et en chantant ilʒ le vous font rouer
Tout à l'entour du village ou parroisse
Puis chacū scait | q̄ quād ilʒ disent messe,
Il le vous font tous danser sur le poing :
Et puis après vous en monstrent un coing
A ceulx qui sont en ce moustier tout mucre |
Où ces messieurs leur font faire le sucre :
Puis en chantant ilʒ le flattēt ⁊ baisent :
Et par ainsi leur paovre Dieu appaisent.
Voylà Chrestiens | aucune des raisons |
Po'quoy moustier | q̄ sont plaīs de poisōs |
Sont baptiseʒ | ⁊ appeleʒ terribles.
On les povoit bien appeler horribles.
Quand à bastir ce sermon ie me pris
Je ne vouloye | ⁊ oncques n'entrepris
A deschiffrer trestoutes les raisons
Pourquoy moustier q̄ sont belles maisons
A chatʒ huants | furent nommez terribles :
J'eusse entrepris choses bien impossibles |
Mais ie vouloye en suyvant l'escripture
Vous proposer une briefve ouverture |
Dōt vo' puissiez veoir les aultres raisons
Po' quoy ce lieu dont si grād cas faisons
Est iustement dict ⁊ nommé terrible :
Mais de tout riens | si ne voyez la bible :
Donc s'il vous plaist vous verrez | ⁊ de près
Les grandʒ abus qui sont icy exprès :
Et par ceulx ci des aultres iugerez
Pour l'advenir ⁊ bien vous garderez
De ces larrōs qui sont en si grand nombre.
Et soubz le nom | soubz le prétexte ⁊ umbre
De Dieu vivant | des sainctz et de l'Église
Ont fait damner (quelque chose qu'ōn lise)

Aux froictz canõs maîte fême et maint hõe
Qui se fioyent à l'eglise de Rome.
Quand vous verrez ces larrons se planter
Au beau milieu du moustier ꝯ chanter
Terribilis locus iste pensez
En votre cœur | ꝯ souvent repensez :
Puisque ainsi est | que ce p̄restrail luymesme
Qui est gressé ꝯ marqué du Sainct Chresme
Confesse ꝯ dict que ce lieu est terrible ;
En doubtons nous? ah il n'est pas possible
Qu'il ne le soit : car l'église de Rome
Qui sans parler ne ment ainsi le nomme.
Or les raisons pourquoy il est terrible :
Vous les voyez icy | mieulx en la Bible :
Et Dieu nous doint à tous si bien les veoir
Que par son Christ salut puissions avoir.
Amen.

Fin du sermon de la Dédicace

R. Fromage.

---

# NOTES SUR SAMUEL CHAPPUZEAU

## I. — Contribution de S. Chappuzeau au Dictionnaire historique de Moreri.

J'ai trouvé à la Bibliothèque Mazarine une lettre inédite de Chappuzeau à Thierry, libraire à Paris, lettre datée de Cell le 25 juin 1686. Elle est remplie de détails sur la collaboration de Chappuzeau au Dictionnaire de Moreri et accompagnée d'un projet pour le 3e volume de l'édition que Thierry avait l'intention de donner au public. Comme elle n'est pas sans intérêt pour l'histoire des lettres, elle mérite d'être publiée. La voici :

A Cell, le 25 de juin 1686.

Monsieur,

Je n'ay (1) reçu qu'avant hier votre dernière lettre du 30 may, par la voie de Hambourg et sous le couvert de M. Monicart,

(1) Je conserve l'orthographe de Chappuzeau.

secrétaire de M. Bourgeauville, Envoyé de France en notre Cour (1). De la sorte, elle a demeuré plus de trois semaines en chemin, au lieu où nous recevons d'ordinaire nos lettres de Paris, le huitième jour. Ce que j'ay cru, Monsieur, vous devoir marquer, afin que vous ne m'accusiez pas de négligence à vous répondre et que si nous avons à l'avenir quelque commerce ensemble, nous cherchions quelque voye plus pronte et plus commode pour nous écrire, de quoy ce vous parleray à la fin de cette lettre. L'ouvrage que vous avez en vue et auquel vous ne voulez rien épargner, mérite que je vous donne sincèrement mes avis, d'autant plus, Monsieur, que vous témoignez avoir quelque confiance en moy : Et si vous le trouvez bon, vous me renverrez ces mêmes avis, avec ce que vous aurez résolu à côté [de] chacun avec le conseil des amis capables, que vous pourrez consulter, ayant laissé pour cela une colonne vide, afin que je connaisse clairement vos intentions et que les puisse mieux suivre. Mais avant cela, Monsieur, je répondray distinctement aux premiers articles de votre dernière lettre.

Chappuzeau se justifie du reproche de plagiat (2). Ses sources.

Vous me marquez, en premier lieu, qu'ayant parcouru le manuscrit de la *Bibliothèque Universelle* que j'avais rédigé pour feu M. Widerhold (3) vous aviez observé qu'il était composé des trois sortes d'ouvrages différents, du Dictionnaire de feu M. Moreri,

(1) En août 1682, Chappuzeau quitta Genève « pour servir Monseigneur le duc de Cell, chef de la puissante Maison de Brunswick Lunebourg, lequel l'avait honoré de la charge de « gouverneur de ses Pages qui sont en bon nombre et tous de bonne maison ; employ qui se donne ordinairement dans les Grandes cours qu'à des personnes qui ont plus de qualité et de mérite ». Lettre de Chappuzeau au Conseil de Genève, 23 août 1682.)

Son fils, Christophe avait déjà l'honneur d'être depuis six ans (1676) au service du même maître dont il était le secrétaire.

(2) Pour plus de clarté, j'indique en marge l'objet de chaque paragraphe.

(3) C'est la *Bibliothèque universelle* ou *Abrégé méthodique de l'histoire et de la géographie ancienne et moderne* etc., in-folio 4 vol. Genève Widerhold (Voy. *Journal des Savants*. Mars 1681). Ces quatre gros volumes, proclamait le trop confiant Samuel, seront « comme des Archives publiques pour l'éternité ». L'ouvrage devait s'imprimer à Genève, mais ce projet n'eut pas d'exécution. En effet, à la date du 25 juillet 1681, Jean Girin et Barthélemy Rivière libraires de Lyon, qui le 15 mai de la même année, avaient obtenu les privilèges de réimprimer leur Dictionnaire de Moreri (1er édition 1 vol. Lion 1673) « transigèrent avec Widerhold sur un arrêt du Conseil du Roi, obtenu par eux le 22 avril, lequel arrêt révoquait le privilège accordé à Widerhold le 4 février 1677 à l'effet d'imprimer et vendre le livre intitulé : « *Lexicon universale historico - geographico - chronologico - poetico - philologicum*, du professeur bâlois J. J. Hoffman, imprimé à Bâle pour Widerhold de Genève en 1677 (2 vol.) et les deux parties convinrent que Widerhold remettrait à Girin et à Rivière « toute la composition qu'il peut avoir de la Bibliothèque universelle et qui est à la lettre M » moyennant qu'ils lui donneront 3300 livres et 20 exemplaires du grand Dictionnaire de Moreri. Il s'engageait en même temps à cesser de faire travailler Chappuzeau à cet ouvrage et par contre, ceux-ci s'abstiendront d'user du bénéfice de l'arrêt et permettront à Widerhold de

de celui d'Hoffman (1) et des matières que j'avais recherchées d'ailleurs, lesquelles vous paraissent d'un bon goût et être fidèlement extraites des auteurs que je cite, que le premier savoir Moreri y est tout entier, etc. C'est là, Monsieur, le même reproche que me firent autrefois MM. Girin et Rivière pour décrier un ouvrage qui pouvait nuire au leur (2), qui a causé un si long procès et dont après de longues veilles (3), j'ai été si mal recom-

continuer sans trouble son *Lexicon Universale* (Archives du notaire Grosjean à Genève XI, 383, voir France protestante). Widerhold dut donc remettre à Girin et Rivière le manuscrit de la Blibliothèque universelle. Comme ces libraires de Lyon avaient cédé à leur créancier Thierry à Paris, la moitié de leurs privilèges du 15 mai 1681 concernant le Moreri, pour jouir de ces privilèges conjointement avec eux, il n'est pas étonnant que Thierry ait eu entre les mains dans la suite le manuscrit de Chappuzeau.

(1) Chappuzeau le reconnait lui-même : « Le Lexicon universale de M. Hoffman, si généralement estimé de tous les savants et qui a été bien reçu de toute l'Europe m'a servi de fondement pour composer la Bibliothèque universelle. J'en ay tiré tout le bon suc et je n'y ai rien laissé que ce qui ne pouvait en nulle manière s'accommoder avec notre dictionnaire français et que donner du dégoût et de l'ennui au lecteur.

(Prospectus de la Bibliothèque universelle « par le sieur Chappuzeau. Genève s. d. (1681) in-4° 1 vol.)

(2) Girin et Rivière avaient entrepris d'empêcher que « la Bibliothèque universelle ne parut en France et qu'elle ne fut débitée dans toute l'étendue du royaume ». Ils s'étaient pourvus devant le Conseil du Roi. Dans leur requête, ils attaquaient Chappuzeau et l'accusaient non seulement d'être plagiaire et de dérober les écrits des autres pour s'en faire honneur, mais encore de remplir ses ouvrages de termes injurieux contre l'État et la religion. Ils avaient fait en outre courir des libelles sur l'œuvre de leur concurrent. Dans ces libelles, comme dans le *Journal des Savants* (mars 1681) ils parlaient avec mépris d'un livre dont la publication pouvait compromettre le succès de leur Moreri. (Voir : Requête de Chappuzeau au Conseil du Roi. Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy t. 64, fol. 232 à 237).

(3) La faveur dont jouit le Dictionnaire de Moreri auprès du public dès son apparition (1673) fut pour Chappuzeau un puissant stimulant. S'il entreprenait de rassembler dans un vaste ouvrage « l'histoire de tous les siècles et de tous les pays », « de parcourir toutes les mers et toutes les terres et tout ce qui s'est fait de mémorable sur l'un et l'autre élément »! Le plan de sa *Bibliothèque universelle* une fois conçu, il se mit à l'œuvre pour réaliser un dessein qu'il avait pris, parait-il, avant Moreri lui-même (Cf. dans cette même lettre infra) avec une ardeur qu'accélérèrent le succès mérité du *Lexicon Universale* d'Hoffman (1677) et la certitude d'un gain immédiat que lui assuraient les traités faits par lui avec le libraire Widerhold (22 janvier et 21 mars 1677 — 17 janvier et 4 septembre 1679. Archives du notaire Grosjean à Genève, IV. 502. Par la dernière convention, Chappuzeau, qui, dès 1677, avait fourni à Widerhold 400 feuilles de la *Bibliothèque universelle* finissant avec la lettre C, s'engageait à remettre 6 feuilles d'impression chaque semaine, à n'entreprendre aucun ouvrage ni aucun emploi quel qu'il soit pendant tout le temps que celui dont s'agit durera, auquel il devra travailler incessamment et sans discontinuation, à rendre l'ouvrage parfait et dûment achevé le 1er octobre de l'année 1680. » (passim, *France protestante*. Bibliothèque Universelle de Chappuzeau). Il consacre donc ses jours et ses veilles à son nouveau recueil auquel, tant par le bel ordre que par le choix des matières et par le soin qu'il prend de ne fâcher aucune des deux religions, il y aura moins à redire qu'à ceux qui

pensé. J'avoue, Monsieur, que, dans cet ouvrage, j'ai fait des extraits de François de Mézeray, d'André du Chesne, de M[rs] de Sainte-Marthe, de Plutarque, de Josèphe, de Strabon, Pline, de Cluvier et de cent autres auteurs et nullement de M. Moreri qui n'a jamais connu ni par conséquent cité plusieurs de modernes dont je me sers comme Spelman, Spencer, Ritterchusiuse, Louis du May etc., tous grands généalogistes et historiens avec lesquels j'avais commerce et que j'avais été voir dans leur pays (1). J'avoue encore que dans mon manuscrit l'article d'Enguerrand de Marigny est mot pour mot tout semblable à celuy du Dictionnaire de feu M. Morery et l'un et l'autre sont mot pour mot tout semblable au texte de M. de Mézeray, dont nous avons tous deux tiré cet article. Si donc M. Moreri et moi avons puisé dans la même source, et si j'ay été plus bas que lui, je veux dire après luy, puis-je avoir troublé son eau et aurait-il eu lieu de me faire l'injuste querelle que le Loup fait à l'Agneau? L'eau et le soleil sont à tous les hommes et il est permis de même à tous les hommes à l'égard des auteurs ce qui est permis aux abeilles à l'égard des fleurs (2). Nous nous pillons tous les uns les autres et feu M. Moreri ne m'a pas épargné dans mon Europe vivante (3). Mais, bien loin que je m'en

l'ont précédé » (Lettre de Chappuzeau à Spon de Lyon — 1679). Il enquête auprès de ses amis. « Je vous remercie, écrit-il en 1679, à Spon, de m'avoir envoyé une liste des hommes illustres modernes avec les Abrégés de leur vie. Je serai bien aise encore si vous pouvez tirer de chacun des ordres religieux qui sont dans Lyon, Jésuites, Mendiants et autres, un Abrégé de ce qui se peut dire de plus particulier sur chacun des dits ordres et de plus avantageux, principalement de leur antiquité, de leurs privilèges et prérogatives, de leurs grands hommes et du nombre de leurs provinces et de leurs maisons ». Il recueille des Mémoires de toutes parts, compulse les généalogistes et les historiens, rassemble les observations de ses voyages, fait œuvre moult laborieuse.

(1) Chappuzeau qui eut, « dès sa jeunesse la démangeaison de voyager et de connaître le génie des différents peuple de l'Europe », est un cosmopolite, un écrivain vagabond toujours par monts et par vaux. Il visita toute l'Europe, hors l'Espagne, la Turquie et la Russie.

(2) C'est le droit au pillage qu'il proclame. Il le fait si ingénuement que ce serait cruel le de lui reprocher. Il a souvent pillé les autres et s'est pillé lui-même, mais il dévoile ses larcins avec tant de naïveté et de candeur qu'on reste désarmé. Combien ont volé comme lui... et ne l'ont pas dit!

(3) Vaste compilation sur laquelle Chappuzeau comptait beaucoup pour édifier sa fortune. Le titre, qui est un chef-d'œuvre d'annonce à grand fracas, vaut la peine d'être reproduit en entier : « *L'Europe vivante ou Relation nouvelle historique et politique de tous ses estats, selon la face qu'ils ont sur la fin de la présente année 1666, représentés en divers tableaux qui en découvrent l'étendue, la qualité, les forces, le commerce, les révolutions, la religion, le gouvernement, les pretentions et les intérêts suivis des Portraits et des alliances des Rois et des princes où il est traité de l'Etat de leurs cours, du Génie de leurs peuples, des universités et bibliothèques célèbres, des Académies d'Eloquence et des Personnes illustres dans chaque profession avec un recueil des choses les plus mémorables qui se sont passées dans l'Europe depuis la paix générale; des Révolutions, des prodiges, des guerres, des attentats, des traités de paix,*

fâche, il m'a fait honneur. Ainsi, lorsque l'on m'accuse d'avoir fait un vol à feu M. Moreri, on me réduit à la nécessité de découvrir ensemble et son larcin et le mien et d'indiquer les lieux où nous avons fait nos coups. Mais, quoiqu'il m'ayt devancé dans l'exécution d'un dessein que j'avais pris, avant luy, et qu'il soit allé le permier en course, il s'en faut bien, qu'il ayt écumé toutes les mers, il m'en a laissé plus de deux tiers et puisque cette sorte de piraterie est non seulement permise mais qu'elle est aussi très glorieuse, je me persuadais alors, qu'on me donnerait retraite avec mon butin dans tous les quartiers du monde où il pourrait aborder aussi agréablement qu'on l'a donnée à feu M. Moreri, puisque je serais revenu, si l'on m'avait laissé faire, avec un vaisseau trois fois plus grand et plus riche que le sien et où il se serait trouvé incomparablement plus de raretés, que les Princes, les Curieux, auraient été bien aises de voir. Plusieurs même de ces Princes et autres Personnes de la première qualité de diverses endroits de l'Europe m'ont envoyé depuis et m'envoient encore des mémoires de leurs maisons et de leurs Chanceleries et que feu M. Moreri n'a jamais eu. Joint que dans mon dernier manuscrit je ne me restreignois pas, comme il a fait aux seules matières historiques et géographiques mais que j'embrassais quantité d'autres bonnes choses et plus de 5000 articles nouveaux, qu'il ne s'était point avisé de mettre dans son Dictionnaire. Je me contenterai de vous donner ici, Monsieur, une preuve de ce que je dis.

Dans le dit dictionnaire de feu M. Moreri, depuis le mot : Hollande jusque au mot « Hongrie » inclusivement, ce qui ne contient pas tout à fait deux pages, si j'ai bonne mémoire, il n'y a que six articles, et, dans mon manuscrit qui est entre vos mains, il y en a 32 de plus dont il y en a 3 de considérables. Et cela comprend, quoy qu'assez abrégé non pas deux pages d'impression mais dix huit. Quelle proportion y a-t-il, Monsieur de 2 à 18 et de 6 à 32. Peut-on dire, après toutes ces remarques que je viens de faire, que j'aye copié M. Moreri et qu'il soit tout entier dans mon manuscrit. On peut dire de même de lui, qu'il est tout entier dans Strabon, dans Plutarque, dans Mézeray et dans tous les auteurs anciens et modernes dont il a fait des extraits. En voilà assez pour cet article.

*des grands desseins, des nouvelles découvertes, des actions solennelles, des Morts, des naissances, des mariages illustres.* Genève. Widerhold. 1666.

Ce premier volume fut suivi en 1669 de *l'Europe vivante ou relation nouvelle, historique et politique de tous ses Etats de 1666 à 1669.* » Genève Widerhold 1669.

Enfin la publication fut complétée en 1671 par : *l'Allemagne protestante ou Suite de l'Europe vivante, qui contient la Relation d'un voyage fait en Allemagne aux mois d'avril, may, juin, juillet et août de l'année 1669.* Genève Widerhold 1671.

La Bibliohtèque universelle est-elle toute de la même main ?

Vous me marquez, Monsieur, en second lieu que parmi les cahiers de mon manuscrit, il se trouve quelques feuilles des lettres P et S qui semble d'une autre main. C'est de la mienne mesme. Si je ne me trompe, et je vous diray de bonne foy, que feu M. Widerhold me prie de faire quelques articles de ces deux lettres, pour montrer dans un voyage qu'il fit en 1679 par toute la France, que l'ouvrage était bien avancé, quoiqu'il y eust encore un grand hiatus entre la lettre M. et la lettre P. Vous qui estes de la profession, pouvez aisément juger par là qu'elle était sa vue.

Corrections des deux premiers tomes de Moreri.

Vous me parlez en troisième lieu, Monsieur, des corrections que je pourrais avoir de deux premiers tomes de feu M. Moreri (1). Il est vrai que j'avais fait plusieurs remarques sur les erreurs que j'avais découvertes mais dans l'injustice que l'on me fit de me dépouiller de mes manuscrits (2) avec un... de Genève sur un arrêt du conseil de France et dans le dépit que j'eus de me voir frustré d'un labeur de 4 années (3) et des avantages que j'en pouvais retirer, j'abandonnais généralement tous mes manuscrits aux sieurs Girin et Rivière, toutes ces corrections et d'autres papiers qui m'auraient pu servir à l'avenir si j'avais continué l'ouvrage. Dans ces remarques ou corrections (4) il paraît que feu M. Moreri était moins bon géographe que bon historien, qu'il tombait souvent dans des erreurs grossières et palpables et qu'il ne se montrait pas exact dans les Descriptions géographiques comme par exemple, si j'ai bonne mémoire, lorsqu'au mot : « Egypte de la 1re édition, il dit qu'elle est à un tel degré d'élévation, ce qui ne se peut dire que d'un lieu particulier et non d'un royaume qui comprend plusieurs degrés de latitude ou parallèles, comme encore en divers endroits, où parlant de l'Angleterre il l'appelle une île au lieu que pour parler juste et en géographe, il fallait mettre nécessairement la Grande Bretagne. En visitant quelque papier, j'ay trouvé ce brouillon que je vous envoie, s'il vous peut servir pour une nouvelle édition. Je me souviens icy que me rencontrant à l'Isle (5) et mangeant avec M. le

(1) Les amis de Moreri, surtout Parayre, commis de M. de Pomponne dont les enfants avaient eu Moreri comme précepteur, continuèrent le Dictionnaire sur le même plan et donnèrent en 1681 (Lyon. Girin, Rivière 2, vol.) la seconde édition entreprise par Moreri, édition qui fut suivie en 1683 d'une troisième moins correcte que les précédentes.

(2) Suivant la transaction du 25 juillet 1681 entre Girin et Rivière d'une part et Widerhold, libraire à Genève, d'autre part (Voyez *suprà* note 3 p.142.)

(3) De la fin de 1676 au début de 1681.

(4) Si Chappuzeau avait fait des Remarques ou Corrections au Dictionnaire de Moreri, c'est peut-être qu'il avait été déjà pressenti en vue d'une édition corrigée et augmentée ou encore qu'il voulait s'approprier plusieurs articles de Moreri pour sa *Bibliothèque universelle*.

(5) Lille.

Maréchal d'Humiére il fit apporter à table le Dictionnaire de Moreri, et me témoignant d'être fort fâché qu'au mot Creuant qui est le nom de sa maison il avait eu de si mauvais mémoires, il commanda dès lors à son secrétaire de m'en donner d'autres pour un ouvrage de même nature que je commençais à nouveaux frais et que j'ay fort avancé (1). Je vous en parlerai dans mes

(1) L'ouvrage que commençait alors Chappuzeau (1683) est son « *Nouveau Dictionnaire historique, géographique, philologique et chronologique*, dont il fit imprimer le titre avec une préface où il rend compte de son dessein à Cell 1694 et dont un Projet imprimé parut encore en 1697. Chappuzeau y explique toutes ses vues, marque les différences entre Moreri et son dictionnaire, déclare « qu'on y trouvera » parmi une infinité d'autres matières, ce qui regarde la situation des peuples, leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement et ce qui concerne les Maisons Royales et la généalogie des grands seigneurs. On devait y trouver en particulier avec beaucoup d'étendue tous les Electeurs, tous les princes et tous les comtes de l'Empire ; leurs alliances, leurs intérêts, leurs principales actions. Vous y verrez par cet endroit-là continue Bayle sur le même ton, les pays du Nord et le reste de l'Europe protestante. » On voit que Chappuzeau embrassait bien des choses. Il conclut par ces mots que « tout cela n'a jamais été rassemblé jusqu'à ce jour, en un même ouvrage et sous un seul alphabet ».

Cet ouvrage « qu'il avait fort avancé — pour lequel les fers étaient presque au feu » en 1686 (voyez *ibidem*) et qui longtemps après (1694 et 1697) n'était encore qu'annoncé mais annoncé pompeusement, n'a pas paru. Chappuzeau est mort sans avoir pu le donner au public (1701).

Bayle, dont le témoignage est toutefois quelque peu suspect puisqu'il avait à redouter la concurrence de Chappuzeau, écrit de Rotterdam le 31 mars 1698 : « Il n'y a que peu de jours que le Sieur Westein, libraire d'Amsterdam (c'est le principal des associés pour l'impression du Dictionnaire de Ch.) me dit qu'il doutait beaucoup qu'on le mît jamais sous la presse. L'auteur a envoyé une partie considérable de son Dictionnaire au dit Westein mais on lui demande à voir le tout, avant que de commencer. La précaution et juste à cause que l'auteur, étant avancé en âge, on peut craindre que, s'il restait seulement un tome à faire, sa mort ne lui permît pas de l'avancer. » Chappuzeau ne pouvait pas fournir le tout. En effet, l'ouvrage n'était pas achevé. Il y travaillait encore en 1699 comme on le voit dans une lettre qu'il écrit de Cell le 25 juin 1899 à M. Tronchin, professeur en Théologie à Genève (Cf. Read *Bulletin de la Soc. du Prot. français* t. 21 p. 273, année 1872), lettre où il demande de lui envoyer « tous digérés les articles de la ville de Genève et de l'Etat, et ceux de Calvin et autres de nos docteurs de ce siècle et du précédent, ayant laissé des lacunes pour les remplir quand il aura reçu de bons mémoires ». Dans cette même lettre il insinue qu'on lui reprochait encore (non sans raison) des ressemblances avec le Dict. de Moreri et nous apprend qu'il était entré en pourparlers avec Messieurs les libraires de Genève pour l'impression de son Grand Dictionnaire « auquel il a travaillé pour sa propre satisfaction et pour apprendre mille belles choses qu'il aurait ignorées, sans son application à ce travail. »

L'ouvrage ne fut pas mis sous la presse, malgré les espérances de succès qu'avait conçues Chappuzeau à la vue du grand débit du Dictionnaire de Bayle et de deux nouvelles éditions de Moreri faites en Hollande avec les corrections de Le Clerc. Chappuzeau eut le tort de l'avoir fait attendre trop longtemps et de mourir. Quel était au juste ce Dictionnaire, placé sous le patronage des Princes protestants de l'Allemagne ? La lecture du Projet imprimé

avis. Pour finir ces articles des corrections que je pourrais faire encore, si je revoyais les deux volumes, je vous diray, Monsieur, que m'étant occupé depuis plus de 30 ans et en Hollande et ailleurs de ces sortes d'ouvrages, à force de travail, je croy y avoir acquis quelques lumières et en avoir la clef. Pour ce qui est de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Angleterre et des Royaumes du Nord, il y a deux ans que j'y fis un troisième voyage exprès dans toutes les cours des Princes où j'eus l'honneur d'être bien reçu (1) pour m'instruire exactement de l'état présent des choses et ce fut dans le dessein de produire dans quelque temps un ouvrage pour lequel les fers sont presque au feu, et vous m'avouerez, Monsieur, qu'un homme qui a vu plus d'une fois comme moy toutes les parties de l'Europe, hors l'Espagne, la Russie et la Turquie, en peut parler avec bien plus de fermeté sur la foy de ses yeux et les instructions qu'il a prises dans les pays que ceux qui ne connaissent les mêmes pays que par les yeux d'autruy et par des Relations qui ne sont pas toujours bien fidèles. Joignez qu'il y a près de quarante ans que je fais mon unique

et le savoir-faire bien connu de Chappuzeau qui, mieux que personne, exploitait ses propres productions comme celles des autres et tirait d'un même sac beaucoup de moutures, laissent supposer qu'il était une mise en œuvre de l'Europe vivante et de l'Allemagne protestante, une compilation d'Hoffman et surtout de Moreri, complété par lui en 1689, une refonte de sa Bibliothèque universelle. Bibliothèque universelle, Théâtre du Monde, Dictionnaire historique, géographie, chronologique, philologique, autant d'incarnations successives de Vischnou! Loin de moi la pensée de rabaisser le mérite réel de Chappuzeau. Son Dictionnaire était un ample ouvrage qui, à en juger par les témoignages des contemporains, par le Supplément de Moreri, la lettre à Spon, la lettre à Tronchin, le plan annexé à la lettre que nous publions, le Projet imprimé à Cell, contenait une foule de renseignements précieux. Je me propose au reste de publier prochainement, d'après des documents inédits, une étude plus approfondie sur le grand Dictionnaire de notre Chappuzeau.

(1) 1684. Chappuzeau avait fait en Allemagne en 1665 et 1669 deux grands voyages pour recueillir dans les différents cours de l'Empire, les matériaux de son Europe vivante et de son Allemagne protestante. Ce pays ne lui était pas inconnu. Il y était venu pour la première fois en 1650. Il arrivait de Hollande, débarqua à Brême et séjourna tout un hiver (1650-1651) à Cassel où la landgrave Amélie l'employa comme secrétaire. Il y retourna encore en 1671, en 1672 et en 1674 et finit par s'installer à Cell en 1682. De Genève où il acheva ses études, où il demeura plusieurs années et où il revint souvent il parcourut toute la Suisse notamment en 1669. Il avait eu le loisir de bien connaître les Pays-Bas puisqu'il fit d'abord en Hollande un long séjour (quatre ans à partir de 1647) et qu'il y resta ensuite plus de deux ans (de 1658 à 1661) comme précepteur du Prince d'Orange, le futur roi d'Angleterre, Guillaume III. Ses voyages en Angleterre sont de 1647 et de 1667. En 1671 il va au Danemark : « Partout il remporte des marques de la bonté des souverains et de leurs ministres, et fait des observations dont, à son humble avis, un curieux qui veut connaître le monde ou un ministre d'Etat peut tirer quelques lumières utiles ».

étude de l'histoire et de la géographie (1) qui ne peuvent marcher l'une sans l'autre et ayant tâché surtout de connaître à fond tout ce qui se peut savoir de la géographie ancienne et moderne (2).

En quatrième lieu, vous m'avertissez que dans mon travail je prenne garde qu'on suive en France la Religion Romaine (3). Je sais bien, Monsieur, que je dois considérer que c'est pour M. Thierry que j'écris et non pas pour moi et soyez sûr que je ne tomberai pas dans l'inadvertance de celui qui a écrit le troisième volume des Relations de J. B. Tavernier (4) où dans l'histoire de la persécution du Japon, il fait parler un Protestant comme parlerait un enfant de Saint Ignace de Loyola. Je say, Monsieur, parler toutes sortes de langages, réservant mes sentiments in-petto.

Chappuzeau saura se rappeler qu'on suit en France la religion romaine.

Au reste, si après avoir lu mes avis, vous jugez à propos que je travaille, pour éviter de tomber dans aucune redite des deux premiers volumes de Moreri, il serait bon que je les eusse devant les yeux et ayant donné ceux que j'avais à Genève quand je vins

Demande de Livres et indication des moyens de correspondre

(1) Chappuzeau avait pour ces sciences une véritable prédilection. C'est l'histoire et la géographie qu'il enseignait au Prince d'Orange; c'est une histoire que la landgrave de Hesse-Cassel, Amélie-Elizabeth le chargea de rédiger, l'histoire de sa régence: c'est la géographie qu'il demanda au Conseil de Genève, en 1663, d'enseigner en particulier; c'est une chaire d'histoire et de géographie à l'Académie de Genève qu'il sollicita du même Conseil en octobre 1681. Nombreux sont ses ouvrages d'histoire et de géographie. Outre la *Bibliothèque universelle, l'Europe vivante* (2 vol. 1666, 1669) *l'Allemagne protestante* (1671) je mentionnerai : l'*Orbis physicus ou résumé de Géogranphie générale* 1665, la *Description de la Hesse* 1667, la *Relation de l'état présent de la Bavière* 1673, la *Relation sur la Savoie* 1673, l'*Idée du Monde au introduction méthodique à l'étude de l'histoire et de la géographie* 1690.

(2) Remarquons dans tout ce paragraphe l'habileté que déploie Chappuzeau pour décider le libraire à confier à sa compétence la rédaction du Supplément de Moreri.

(3) Etait-il besoin de faire pareille recommandation à Chappuzeau qui dans son Prospectus de la *Bibliothèque universelle*, Genève (1681) écrit : « Je ne me montrerai point partial ni en matière de, religion, n'y en matière d'Etat dans un livre qui doit être vu de tant de personnes de diverses nations et de diverses créances. De toutes les religions, je ne touche que le nom sans me mêler d'examiner la doctrine. Je n'emploie pas de termes injurieux à l'exemple de l'Auteur du Dictionnaire (Hoffmann — Sa *Bibliothèque universelle* devait tout d'abord n'être qu'une traduction française du *Lexicon universale*), et c'est comme la civilité et la bienséance veulent qu'on agisse dans le monde en traitant honnêtement les gens, de quelque religion, de quelque nation et de quelque condition qu'ils puissent être ».

(4) On sait que les deux premiers vol. des *Relations* du fameux voyageur Tavernier furent rédigés par S. Chappuzeau. Elles parurent en 1676 (Paris. Clouzier 2 vol.). Le 3e vol. des autres éditions est l'œuvre du « fade et sec » La Chapelle, secrétaire du Président de Lamoignon. Chappuzeau avait renoncé à poursuivre le travail n'ayant pu décider Tavernier à supprimer le jugement qu'il porte sur la conduite des Hollandais dans les Indes (Voy. *Défense de Chappuzeau contre une satire intitulée : l'Esprit de M. Arnaud*, La Haye 1691) et n'ayant pu se résoudre à dire du mal des Hollandais.

il y a 4 ans en Allemagne (1) vous pourriez, Monsieur, donner ordre au sieur Konig, fameux libraire de Hambourg qui est toujours bien pourvu de livres français ou à quelque autre de votre connaissance de Francfort de m'en fournir un exemplaire comme aussi les trois volumes de Hoffmann d'où il y a encore et particulièrement du troisième de très bonnes choses à tirer pour votre dessein, lesdits livres ne se trouvant point au lieu où je suis quoi qu'il y ait 2 ou 3 belles Bibliothèques qui me sont ouvertes. Pour ce qui est des fautes où Hoffmann tombe quelquefois dans les matières du temps, aussi bien que feu M. Morery qui a bien voulu me consulter souvent à Lion (2) sur son ouvrage, j'espère de le pouvoir découvrir et d'éviter les écueils où ils ont heurté. Enfin, Monsieur, pour ce qui regarde les livres ou papiers que nous aurions à nous faire tenir l'un à l'autre, vous pouvez choisir des trois voies que vous vous proposez, ou en vous adressant à Paris, à M. Roger Costar, demeurant, si je ne me trompe, rue des Péronnelles, près de la Cornemuse, c'est l'Agent de M. le Duc de Celle. Je lui écrirai — ou par la voie de Metz et de Francfort, adressant vos lettres au dit Francfort à M. Jacob couvreur marchand banquier, mon correspondant et ami et au dit Konig marchand libraire à Hambourg ou tel autre qu'il vous plaira m'indiquer et aussi tôt vostre réponse reçue et vos dernières conclusions prises, je mettrai la main à l'œuvre et travailleray incessamment.

*Avis de Chappuzeau.*

Quel sera le titre du 3e vol. de Moreri ?

1. Il est bon, Monsieur, de savoir premièrement quel titre vous voulez donner à votre troisième vol., afin de diriger au même point les matières que l'on y veut faire entrer. Il faut me l'envoyer tout au long.

Il veut être chargé seul de l'ouvrage.

2. L'uniformité du style et du tour qu'il faut donner aux choses étant principalement à considérer, il serait bon, ce me semble, qu'il n'y eust qu'une personne qui mist la main à ce troisième volume, et qui donna la forme aux matières qui se pourront rassembler de divers lieux. D'ailleurs si quatre ou cinq hommes travaillent séparément au même volume et loin l'un de l'autre sans

(1) En 1682, il quitta Genève pour s'installer à Cell où il resta jusqu'à sa mort (1701) (Cf. note 1, p. 142).

(2) Ce ne peut pas être à l'époque où Chappuzeau était correcteur d'imprimerie à Lyon (1651-1658). En effet Moreri est né en 1643, C'est entre 1666 ou plutôt 1669 et 1673 (Dict. de Moreri). Moreri vint de bonne heure à Lyon où il publie des œuvres galantes et des pièces en vers (1666 et 1669). Il y fut prêtre cinq ans de 1668 à 1673. S'il consulta Chappuzeau, c'est après la publication de l'*Europe vivante* (1666-1669) et peut-être aussi de l'*Allemagne protestante* (1671), pendant les années qui précédèrent immédiatement l'apparition de son fameux Dictionnaire (1673 première édition).

se rien communiquer, il arrivera souvent, comme vous le marquez dans votre lettre, qu'ils traiteront les mêmes articles, que si, selon votre projet ces quatre hommes prenaient chacun leur département l'un dans la première Antiquité, l'autre dans le Moyen Age et un troisième dans les choses de notre temps, ou que se partageant les trois parties du grand continent si l'un s'attachait à l'Asie, l'autre à l'Afrique et un troisième à l'Europe, ajoutons un quatrième pour l'Amérique où depuis la domination des Espagnols il s'est passé bien des choses considérables et où il a paru des hommes illustres dans les célèbres universités du Mexique, de Cusco ou de Lima et qui n'a été que légèrement touché dans les deux premiers volumes, sans parler des nouvelles découvertes et des colonies, comme de la Caroline par les Anglais qui se font d'an en an, si, dis-je, chacun de ces quatre hommes prenaient de la sorte leur département sans entrer dans la moisson de son compagnon, il arrivera encore, que pour ranger les choses selon l'ordre des lettres de l'Alphabet, il faudra prendre à toute heure, un article de l'un, puis un article de l'autre, et, ainsi, par cet entrelacement, il sera difficile de juger sur le pied de l'impression de la quantité du travail de chacun, pour le prix que vous proposez pour chaque feuille (1). Mais enfin, quand on pourrait trouver les moyens de remédier à cette difficulté, le plus grand mal que je voy est comme je dis, le défaut d'uniformité du style et mesme de la manière concise et méthodique dont les matières doivent être couchées dans ces sortes de Dictionnaires où avec le savoir il faut une certaine routine qui ne s'acquiert que par un long usage et beaucoup de temps (2). Car enfin, s'il ne s'agissait icy pour moi seul que de 50 ou 60 feuilles de composition pour joindre au travail des autres personnes que vous employez, cela ne vaudrait pas la peine de se mettre en besogne et de faire un étalage de livres et d'ailleurs je ne voudrais pour si peu de chose rompre le dessein que j'ay formé d'une nouvelle méthode de Dictionnaire dont je vous envoie le plan et auquel je travaille depuis 3 ans et pour lequel un riche libraire de mes amis me veut faire d'honnêtes conditions (3). Il ne me reste presque plus que de mettre mon ouvrage au net, car comme vous me marquez, Monsieur, que vous ne voulez point épargner

(1) Chappuzeau n'a en vue que la rétribution du travail. La perspective d'un gain partagé ne lui sourit guère. Thierry fit la sourde oreille. L'abbé de St-Ussans et d'autres compilèrent avec lui le Supplément de 1689. (Cf. Marchand. *Dict.* 1759. t. II, p. 288).

(2) Sous entendez : « Or, cette routine, je l'ai ».

(3) Hâtez-vous de me désigner, semble-t-il dire à Thierry, ou gare la concurrence ! » On trouvera plus bas le plan de la nouvelle méthode de Dictionnaire. C'est le plan de son *Dictionnaire historique et géographique* qu'il intitule avec emphase : le *Théâtre du Monde*.

l'argent pour avoir un bon ouvrage, je n'épargne pas aussi ma peine pour limer ce que je fais. Mais s'il s'agit de composer pour vous un volume entier de 3 à 400 feuilles, je veux bien de bonne foy désister de mon entreprise en votre faveur par l'estime que j'ay pour vous sur la réputation que vous vous estes acquise de faire choix de tout ce qu'il y aura de meilleur et de plus curieux dans tous mes manuscrits pour votre troisième volume (1).

Il soumet à Thierry son Projet ; « le Théâtre du Monde. »

3. Cela supposé, vous pouvez me marquer précisément ce qu'il vous plaist que je touche de toutes les diverses matières exposées dans les 3 vol. du projet que je vous envoie croyant que dans le premier qui traite de science et des arts, de dignités, tant ecclésiastiques que séculières, etc. il y a des choses très curieuses et très nécessaires à toutes sortes de professions et qu'elles feront valoir votre troisième volume.

*Titre du Dictionnaire du S^r^ Chappuzeau.*

Le « Théâtre du Monde » divisé en trois tomes.

Le premier contient une introduction nécessaire pour bien entendre la géographie et l'histoire ancienne et moderne où il est principalement traité des sciences et des arts (1); des dignités tant ecclésiastiques que séculières : des Temples, des fêtes et des jeux publics de l'Antiquité; des périodes et distinctions de temps, des Monnaies, des Mesures et des Poids, des Animaux les plus rares tant de l'air que de la terre et de l'eau; des perles, des pierres précieuses (2), des métaux, des aromates et autres richesses de l'Orient et de l'Occident.

Le second, la description géographique, historique et chronologique des Continents, Iles, presqu'îles, Isthmes, Montagnes et promontoires ; des Mers, golfes, détroits, Lacs et rivières, des Empires, royaumes, provinces, Républiques, Villes, etc. La situation, l'étendue, les bornes, la qualité, les Richesses et les Forces de chaque pays, le Gouvernement, la Religion, le Génie, les Mœurs et les coutumes des peuples, l'histoire des conciles généraux et particuliers et autres assemblées ecclésiastiques, et celle de plusieurs illustres familles de tous les États de la chrétienté, en parlant des lieux qui ont donné leur nom à ces conciles et à ces familles (3).

(1) L'offre est alléchante.

(2) Cf. l'*Idée du monde ou introduction facile et méthodique à l'histoire et à la géographie* (Cell t. 1,2 et 3, 1690).

(3) Bonne occasion d'utiliser, comme dans l'*Europe vivante*, son *Histoire des joyaux et des principales richesses de l'Orient et de l'Occident*, tirée des « manuscrits du plus fameux voyageur de notre siècle » (Tavernier dont Chappuzeau publia les Relations en 1676, 2 vol.) Genève Widerhold, 1665.

(4) N'est-ce pas en partie le programme de l'*Europe vivante* (1666)?

Le troisième, les Vies des Empereurs, des Rois, des Princes, des Grands Capitaines : celles des pontifes et patriarches de l'Eglise judaïque et de l'église chrétienne, des docteurs orthodoxes des hérésiarques, des auteurs fameux et généralement de toutes les personnes célèbres et de l'un et de l'autre sexe en toutes sortes de professions : Avec l'origine et la propagation des Ordres religieux et Militaires, l'histoire Mythologique des dieux et des héros de l'antiquité païenne et celle de plusieurs familles considérables de notre Europe, dont les noms, selon le plan de cet ouvrage, ne pouvaient entrer dans le tome précédent. Le tout recueilli des auteurs les plus renommés de l'antiquité et de notre temps dans l'ordre de l'alphabet et accompagné de l'étymologie de plusieurs noms et d'Observations curieuses sur les difficultés tant de la Géographie que de l'histoire et de la Chronologie (1).

Nécessité pour lui de ravoir ses manuscrits de la « Bibliothèque universelle ».

4. De plus, dans mes manuscrits que vous me marquez avoir entre les mains et dont j'ay été mal récompensé, il y a quantité d'articles curieux et importants qui pourraient entrer dans le dit volume mais qui auraient besoin d'être retouchés et auxquels j'avais dessein de donner un meilleur tour si j'eusse continué de travailler pour feu M. Widerhold, surtout les articles des sciences et des arts, des dignités et des charges et d'autres encore géographiques et historiques et il y en a plus de 2000 qui ne sont point dans les 2 premiers volumes de Moreri. Ainsi si j'avais ces manuscrits je refondrai toutes ces matières (2) bien mieux que tout autre à qui elles paraîtront un labyrinthe par mille renvois et avec les nouvelles que j'ay par devers moy et que je mettrai en ordre et au net je pourrais dans l'espace d'un an (3) vous fournir de quoi remplir un juste volume. Les Cahiers que je vous livreray de temps en temps, comme vous le souhaitez, seront toujours fort nets, sans donner de peine au compositeur, et je souhaite que tant que pour l'orthographe que pour la ponctuation, l'ouvrage sorte de dessous la presse aussi correct que le manuscrit (4).

(1) Ici s'impose un rapprochement avec le Dictionnaire Moreri et le Lexicon d'Hoffmann. Voyez aussi plus haut note 1 p. 147, et comparez pour l'ensemble avec le « *Dessein d'un nouveau dictionnaire historique, géographique, chronologique et philologique*, Cell 1694, in-4°).

(2) Voyez *supra*, note 4, p. 147.

(3) La promesse de fournir le tout dans un délai rapproché ne peut que flatter le libraire Thierry et le décider à traiter ferme avec l'optimiste Chappuzeau.

(4) Chappuzeau cherche habilement à rentrer en possession des manuscrits « dont on l'a injustement dépouillé » — La dernière phrase, qui est d'un scepticisme mélancolique est à relever. Je ne puis m'empêcher en la lisant de songer à ce qu'il dit tout à la fin de son *Europe vivante* (1666) : « La pluspart de ceux qui sont à la Presse ne savent pas lire, et ne visent qu'à expédier, parce que leurs gains sont petits. De là vient que l'on voit dans une

Le 3e volume doit-il former un livre à part ?

5. Enfin, il faut savoir si ledit troisième volume doit être un Alphabet nouveau (1), d'Articles tout nouveaux et s'il ne sera plus parlez d'aucun de ceux qui composent les deux premiers volumes. Pour mieux m'expliquer, supposez qu'il eût été oublié quelque chose de considérable, soit pour l'histoire, soit pour la géographie dans un article des dits deux premiers volumes ou qu'on eust passé légèrement par dessus ou enfin qu'on pust discourir quelque chose de curieux pour ajouter, je désire savoir si dans le 3e volume vous souhaitez qu'on recouche de nouveau le même article.

Chappuzeau renouvelle le vœu d'être seul à diriger les matières.

6. Ces choses ayant été par vous et par vos amis mûrement examinées, vous me ferez savoir, Monsieur, par voie sûre et sans perdre de temps, si vous trouvez à propos que je sois le seul je ne dis pas à recueillir mais à diriger les matières et à quel nombre de feuilles, plus ou moins, vous voulez que monte le troisième volume. En attendant votre réponse, je demeure, Monsieur, votre fidèle serviteur.

Chappuzeau.

L'édition, projetée par le libraire Thierry parut en 1689, trois ans après la lettre que nous publions. Dans l'intervalle, la seconde moitié des Privilèges accordés à Girin et Rivière avait été, par une Sentence de la Conservation de Lyon (8 février 1687) adjugée à Thierry, déjà possesseur d'une moitié, et acquéreur de fond de librairie de ses deux insolvables confrères. Le 30 juin 1688, un arrêt du conseil du Roi confirma Thierry dans ses droits de propriété et suivant cet arrêt, droit exclusif lui fut donné d'imprimer, débiter et vendre le Dictionnaire de Moreri. La nouvelle édition comprenait sous un nouveau titre un 3e volume ou Supplément. Selon Prosper Marchand (p. 288, tome II de son Dictionnaire, La Haye 1759) ce suplément avoit été « compilé par Samuel Chappuzeau » et par d'autres. Selon l'auteur de la Préface de l'édition de Moreri (1699) « ce volume de Supplément

impression tant de choses qui choquent la vue, tant de lettres usées, tant de lettres tombées, tant de lettres renversées, tant de lettres transposées et en un mot tant de fautes qui sont autant de coups de poignard à un Autheur ».

(1) Voyez Moreri (préface de l'édition de 1699) : « Les Hollandais ont été les premiers qui ont distribué et mis en place dans les 2 premiers vol. de Morery, les articles du Supplément, imprimé à part. »

avait été composé sur les Mémoires de diverses personnes savantes et principalement sur ceux de M. Chapuzeau. » C'est, ajoute cet auteur, un témoignage que lui devaient du moins les Compiateurs, après avoir tiré mot pour mot de ses manuscrits les articles les plus remplis d'érudition ». Ainsi, d'après cette dernière opinion, Chappuzeau n'aurait pas été chargé de compiler le Supplément et on aurait utilisé sans vergogne ses manuscrits. Comme Marchand désigne de son côté Chappuzeau comme un des compilateurs, on hésite à se prononcer. Disons toutefois que Chappuzeau ne souleva en 1689 ni dans la suite aucune protestation, ce qui semble indiquer qu'une entente s'était établie entre Thierry et lui (1). Il faudrait mettre la main sur la réponse de Thierry à la lettre qu'on vient de lire : la question serait tranchée. En tout cas, le mérite de Chappuzeau n'en a pas moins été proclamé et bien légitime est la part qui lui revient dans le juste succès du Dictionnaire de Moreri (1689).

**II. Les Frayeurs de Crispin par le sieur C...**
1682, in-12 Leyde. Félix Lopez.

Cette comédie en un acte se trouve sous le nom de Chappuzeau dans le catalogue de la Bibliothèque royale de Berlin. Elle est aussi à Wolfenbüttel avec les mots « par Crosnier, autrefois attribuée à Samuel Chappuzeau ». Quel en est l'auteur?

Crosnier, dont la vie est tout à fait ignorée, n'est connu, disent presque tous les bibliographes du théâtre, que par une Comédie en un acte, en vers libres, mêlée de danses et de musique ; « *l'Ombre de son Rival*. La Haye, Gérard Rammazein » datée, selon les uns de 1681, selon les autres de 1683 L'édition qui est à la bibliothèque de

(1) Il faut pourtant rappeler que la même année (1689) Chappuzeau publiait à Genève pour le compte de l'heritier Widerhold, une traduction française avec additions et corrections du *Lexicon universale* d'Hoffmann, modifié par lui Or, cet ouvrage offre beaucoup d'analogie avec le Supplément de l'édition de Moreri. L'habile Samuel aurait-il touché des deux mains et exploité deux fois la même veine? C'est fort possible.

l'Arsenal porte la date 1683 et offre une épître dédicatoire signée Crosnier, épître où l'auteur nous apprend que « c'est la première comédie qui soit partie de sa plume ». Dans le catalogue de la Vallière par Nyon (p. 445 et 446) deux autres pièces sont mises sous le nom du même Crosnier : 1° les *Bagolins*. Comédie en un acte en vers par le sieur C. Amsterdam. Henri Schelte 1705. 2° *Germanicus*, Leyde, Lopez s. d. in-12. Or, les Bagolins offrent une ressemblance frappante avec l'Ombre de son Rival. Même intrigue, même dénouement, des vers identiques. Quant au « Germanicus » dont la dédicace porte la signature : « Crosnier », c'est tout simplement le Germanicus de Boursaut (1673) reproduit mot pour mot. Reste donc au compte de l'impudent Crosnier — et encore y a-t-il lieu d'émettre un doute légitime — la seule « *Ombre de son Rival* », pièce en dessous du médiocre. Cette pièce, aussi négligée que les *Bagolins*, au point de vue typographique, serait, suivant Brunet et Barbier, le prototype des *Frayeurs de Crispin*. Leyde F. Lopez 1682 « simple réimpression de l'*Ombre de son Rival*.

Or, à moins d'admettre que l'édition de l'*Ombre de son Rival* 1683 ne soit pas l'édition princeps, ce qui est fort peu probable, ce sont au contraire les *Frayeurs de Crispin* qui ont précédé l'*Ombre de son Rival*. Comme l'*Ombre de son Rival* est la première comédie de Crosnier on est forcé de conclure que les *Frayeurs de Crispin* sont parties d'une autre main. Il suffit en outre de confronter et de lire les deux pièces pour voir qu'elles n'offrent entre elles aucune ressemblance et que la comédie : « les *Frayeurs de Crispin* » est aussi vive et aussi amusante que l'autre l'est peu.

Est-ce une raison pour l'attribuer à Samuel Chappuzeau? Peut-être. L'estimable facilité de Chappuzeau qui n'a point donné au théâtre moins de huit pièces, non dépourvues de mérite ; l'éloge de son Paris, qui est au début ; les nombreuses imitations coutumières de Corneille et de Quinault ; un passage relatif à l'Hôtel de Bourgogne, où quelques-unes de ses comédies furent représentées non

sans succès; le soin matériel apporté à l'édition imprimée en caractères elzéviriens (Cf. *Damon et Pythias*. Amsterdam, Ravenstein 1657. *Armetzar*, Leyde, Elzévier 1658 et aussi *Colloques d'Erasme*, Leyde, A. Vingart 1653. jolie édition de Chappuzeau qui s'annexe aux Elzéviers) peuvent sembler des motifs suffisants pour ne pas lui en dénier la paternité. J'ajoute qu'à cette époque (1682) la comédie en un acte avait un regain de faveur et que Chappuzeau, qui était toujours à l'affût des occasions, a dû tout naturellement songer à exploiter la mode comme il l'avait déjà exploitée vingt ans auparavant, avec le *Colin Maillard*, comédie facétieuse en un acte, représentée à l'Hôtel de Bourgogne (1662).

J. Caullery,
Professeur de Lettres.

---

# Mélanges

## LA CONFESSION DES PÉCHÉS DE LA LITURGIE

### des Églises réformées de France insérée dans un livre de piété catholique

S'il y a un document authentique de la piété calviniste c'est bien la *Confession des péchés* qui ouvre chaque exercice du culte public, et dont on attribuait jusqu'ici l'origine à une prière improvisée par Théodore de Bèze au Colloque de Poissy. On sait aujourd'hui, grâce aux travaux de M. Erichson, qu'il faut y voir une adaptation du formulaire introduit dans l'Église de Strasbourg par le réformateur Bucer : traduction ou paraphrase de la main de Calvin lui-même qui y a mis l'empreinte personnelle de son style et de ses idées et y a accentué notamment la doctrine réformée de la pénitence.

Notre étonnement fut grand lorsque le hasard nous amena récemment à feuilleter un petit recueil de prières catholique (1), publié pour la première fois en 1587 avec l'approbation de deux docteurs de Sorbonne et réimprimé depuis en 1601 et en 1615 à Paris, avec la même appro-

(1) *Thesaurus precum ex variis sanctorum patrum scriptis in communes locos digestus unde christiano facile est expromere cujusvis à Deo auxilii rogationem.* Parisiis, apud Abel l'Angelier, in primâ columnâ aulae Palatii 1601, in-12 600 p., plus 2 feuillets non numérotés, pour l'index et l'approbation des docteurs. — Une réimpression (Parisiis apud Eustachium Foucault, viâ Iacobaea sub signo Coclœe, 1615), reproduit exactement le texte de 1601 et jusqu'aux erreurs de paginations telles que : p. 265 à 268 notées deux fois, p. 241 à 244 omises, le texte n'ayant du reste pas de lacune. Je me fais un plaisir d'offrir mon exemplaire de cette dernière édition à la bibliothèque. Malgré des recherches très actives je n'ai pu voir la première édition qui, d'après la date de l'approbation des docteurs J. Prévost et Nic. Roguenant, donnée le 4 février 1587, devrait être de cette année-là. Ou faudrait-il supposer que, les troubles de la Ligue aidant, le manuscrit n'a trouvé d'éditeur que quatorze ans plus tard? Le désarroi où sont actuellement les grandes bibliothèques théologiques des couvents et des séminaires n'est guère propice à ces sortes de recherches bibliographiques. Mais je me permets d'en signaler l'intérêt à ceux de nos lecteurs qui seraient en mesure de s'en occuper.

bation. En tête du volume, après la préface, et bien en évidence on trouve tout d'abord comme une prière recommandée « pour tous les temps » notre *Confession des péchés* traduite dans un latin auquel on ne peut reprocher qu'une exactitude trop littérale, ainsi qu'on en jugera en rapprochant le texte français dont la vigoureuse sobriété apparaît d'autant mieux par cette comparaison :

*Confessio peccatoris ad Deum omni tempore faciunda.*

DOMINE Deus æterne pater et omnipotens, confiteor coram sacrosancta maiestate tua, et agnosco ingenue me esse miserum peccatorem, conceptum ac natum in corruptelà et iniquitate, propensum ad scelerate agendum, ad recte quicquam efficiendum prorsus ineptum : atque me vitio meo et culpa legem tuam sanctam ac mandata violare, nec unquam desinere ab hoc tam perverso more profiteor, unde interitum et exitium æquissimo tuo judicio accersivi. Ego tamen Domine condolesco et ægrē fero ita graviter te à me fuisse offensum ac damno meipsum ac vitium meum, idque vera resipiscentia facio, et simul opto, ut gratia tua meæ calamitati succurrat. Itaque Deus et Pater clementissime, ac omni misericordia praestantissime, mei jam misereri digneris, nomine(1) JesuChristi Filii tui Domini mei, et deletis omnibus inquinamentis et sordibus meis, largire mihi et auge quotidie sancti Spiritûs tui dona, ut serio et exanimo scelera quibus totus scateo agnoscens, tangar eo doloris sensu, qui synceram in me pœnitentiam pariat, quæquidem ab omnibus peccatis me abstrahens, fructus justiciæ et integritatis proferat tibi suaves et gratos, Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

*Confession*

SEIGNEUR Dieu, Père éternel et tout-puissant, nous confessons et recognoissons sans feintise devant ta saincte Majesté, que nous sommes pauvres pécheurs, conceus et nais en iniquité et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien, et que de nostre vice nous transgressons sans fin et sans cesse tes saincts commandemens : en quoi faisant nous acquérons par ton juste jugement ruine et perdition sur nous. Toutesfois, Seigneur, nous avons desplaisir en nous mesme de t'avoir tant offensé, et condamnons, nous et nos vices, avec vraye repentance, désirans que ta grâce subvienne à nostre calamité.

Veuille doncques avoir pitié de nous, Dieu et père très benin et plein de miséricorde, au nom de ton fils Jésus Christ notre Seigneur : et en effaçant nos vices et macules, eslargi nous et augmente de jour en jour les grâces de ton Saint-Esprit afin que recognoissans de tout nostre cœur nostre injustice nous soyons touchez de desplaisir qui engendre droite pénitence : laquelle nous mortifiant à tous péchez, produise fruitz de justice et innocence qui te soient agréables, par iceluy Jésus Christ nostre Seigneur. Amen.

(1) Ed. de 1615 : *domine*, faute d'impression et non-sens.

L'auteur, ou plutôt le compilateur du *Thesaurus* n'a pas jugé à propos de faire connaître son nom, qui a échappé à la sagacité des bibliographes. Dans son épître au lecteur il indique le but qu'il s'est proposé en réunissant comme en un « promptuaire » des formules de prières, des effusions pieuses empruntées principalement aux Pères de l'Église, et à quelques auteurs ascétiques plus récents tels qu'Érasme, Louis Vivès, Jean de Rochester, etc. Il a cherché surtout l'édification et a voulu évidemment atteindre une catégorie particulière de lecteurs plus préoccupés de vie spirituelle que de dévotions populaires. C'est aux lettrés qu'il s'adresse, et l'on discerne le choix d'un humaniste chrétien cherchant à répondre aux besoins religieux des hommes de son temps et de sa culture. C'est, en un mot l'eucologe d'un étudiant pieux et instruit — *pietas literata* comme on disait au XVI^e^ siècle — attaché à la tradition catholique et gallicane dans ce qu'elle a de plus sain et ayant subi l'influence rénovatrice de la Réforme sans abandonner l'antique édifice des Pères (1).

Comment et pourquoi l'auteur incontestablement catholique du *Thesaurus* a-t-il fait une place d'honneur à la confession des péchés de la liturgie huguenote?

Serait-ce dans le but d'attirer à l'Église romaine des Protestants en parlant leur langage, comme ces missionnaires de Louis XIV qui « alléguaient force textes de la Bible française en leurs sermons » pour se donner accès auprès des âmes simples? Cela paraît peu probable, d'après l'ensemble du livre qui exclut toute idée de prosélytisme et de polémique ecclésiastique.

Il s'agirait beaucoup plutôt, croyons-nous, d'une réelle infiltration protestante dans la piété catholique française, non pas dans la théologie, dans la doctrine, ou

(1) On comparera dans le même ordre d'idées un petit manuel religieux rédigé par Pierre Pithou, et imprimé en 1684 par son arrière petit-fils Claude Le Peletier pour ses enfants, sous ce titre *Petri Pithoei comes theologus sive spicilegium ex sacra messe*, 244 p. in-12. Il est surtout composé de citations bibliques et est encore plus indépendant de la forme romaine que notre *Thesaurus*.

dans les rites, dont l'opposition sera de plus en plus radicale à mesure que les confessions de foi et les définitions dogmatiques s'affirmeront les unes en face des autres, hostiles et irréductibles, mais par un christianisme sincère et de « droite pénitence », tel que notre Confession des péchés le représente en peu de mots et tel que le réalisait dans la vie de chaque jour tout un peuple de réformés, illustres ou obscurs. Le Protestantisme a été surtout une réaction contre l'idolâtrie du vulgaire et contre le paganisme renaissant dans les classes supérieures. Moins radicale dans son principe, mais presque aussi absolue dans ses effets a été la protestation janséniste, au siècle suivant, et sa parenté avec le calvinisme — ce frère injustement renié, — n'est plus guère contestée de nos jours. Le *Thesaurus precum* n'est pas un livre janséniste puisqu'il n'y avait pas encore de jansénistes en 1587. Mais il aurait été infailliblement considéré comme tel un siècle plus tard, si d'autres manuels plus en vogue ne l'avaient, comme il est probable, fait oublier. Il suffit de parcourir ce petit volume aux pages 273 : *Ante sacram synaxim*, 412 : *Contra tyrannidem... sathanae* 434 : *Sub cruce et afflictione*, 468 : *pro pace ecclesiae*, 493 : *Pro felici ex hac vita discessu*, 582 : *Ad sanctos cum Christo viventes*, pour en reconnaître l'esprit. On s'étonne de ne pas lire son titre sur les listes de l'*Index librorum prohibitorum*.

On aime à penser que ces méditations et ces prières animées d'un souffle chrétien très pur et précédées d'un texte liturgique vénérable et familier, ont consolé et édifié plus d'un de ces « Nouveaux Convertis » que des circonstances impérieuses avaient remis sous le joug de Rome, et qui avaient dû abjurer, des lèvres plus que du cœur, les principes professés dans leur enfance (1). Ne

(1) Beaucoup de huguenots convertis de gré ou de force sont devenus des catholiques sincères. Le nombre de ceux qui ont occupé un rang élevé dans l'Etat ou dans l'Eglise est important, comme on peut le voir par exemple en lisant les biographies réunies par Perrault sous ce titre : *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Paris 1696, 2 vol. in-f°. A côté des renégats vulgaires comme Pellisson, qui cherchèrent à se faire pardonner

serait-ce pas de ce côté qu'il faudrait chercher la solution de ce petit problème de bibliographie historique et religieuse?

H. DANNREUTHER.

---

# LE PROTESTANTISME DANS LE POITOU, L'AUNIS ET LA SAINTONGE AU MILIEU DU XVIII^E SIÈCLE

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, dans sa livraison du mois d'août 1908 a publié, sous le titre de *Mémoire sur les Religionnaires*, *Etat actuel des Religionnaires*, un « Extrait des *Mémoires instructifs* sur la défense des frontières maritimes du Poitou, de l'Aunis de la Saintonge et des îles adjacentes, présentés au Roi par M.          , commandant en chef pour Sa Majesté dans ces provinces, année 1746, 1747 et 1748 ». D'après une note de la Rédaction, ce mémoire aurait été copié à la bibliothèque de Rouen par M. Léon Massiou et extrait d'un manuscrit accompagné d'une « carte générale de la direction des fortifications du pays d'Aunis qui comprend les isles de Poitou, Aunis, Saintonge, Médoc, Guyenne et isles adjacentes, représentée de basse mer de maline. »

Nous reproduisons la première partie de ce mémoire qui donne d'intéressants renseignements sur l'état du Protestantisme dans cette région de la France soixante ans après la Révocation. Le reste du mémoire renferme

leurs origines il y eut aussi des caractères nobles et des âmes fidèles qui n'abandonnèrent pas, en quittant la Réforme, les habitudes de penser et de croire qui avaient formé leur caractère religieux et moral. Le chartreux Noël-Bonaventure d'Argonne écrit dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature* publiés sous le pseudonyme de Vigneul-Marville (Rotterdam 1700, p. 177) : « Nous avons dans l'Église Romaine plusieurs grands hommes de ce siècle, qui sont sortis d'entre les protestants : M. le Cardinal du Perron, M. de Sponde, M. Holstein, M. Cotelier, et le Père Morin, de l'Oratoire... »

des conseils qu'on devine ou connaît sur les moyens d'amener ces hérétiques à composition.

N. W.

On estime qu'il y a, dans le Poitou, 40 000 religionnaires, 6 000 en Aunis, 4 000 à la Rochelle, 30 000 en Saintonge, 5 000 dans l'île de Ré et 5 000 dans l'île d'Oléron, le tout compose environ 90 000 hommes dont la moitié est armée.

Pradon, Bessay, Olivier et quelques autres prédicans venant même des pays étrangers parcourent alternativement ces provinces et tiennent de fréquentes et nombreuses assemblées où ils prêchent, marient et batisent. Ils ont des émissaires nommés pour indiquer les jours et les lieux où elles devront se tenir, ainsi que des collecteurs pour recevoir les rétributions qu'on leur donne, dont la répartition se fait par rolle proportionnellement aux facultés de chaque religionnaire, ce qui leur produit plus de 60 000 livres qui sortent tous les ans de ces provinces. Il y a des particuliers qui font les fonctions de prédicans en leur absence, en sorte que ces sectaires sont continuellement instruits et confirmés dans leur erreur.

Les religionnaires refusent hautement de présenter leurs enfants à l'église pour être baptizés : le peuple se marie sans aucune forme de justice ny de cérémonie de l'églize, par de simples conventions qu'ils appellent *adouage* que les prédicans confirment aux assemblées,

Les notables et les plus riches particuliers élisent des domiciles momentanés dans chaque ville et notamment à Paris et à Bordeaux, surprennent des certificats de confession pour être mariés par un prêtre qu'ils séduisent ou par des ministres et reviennent aussitôt chez eux, professant publiquement la religion prétendue réformée.

Les enfants des peuples de la campagne ne vont plus aux écoles de chaque paroisse pour y être instruits ; ceux des villes et principalement des plus riches habitans restent dans leur maison paternelle pour y être élevés seulement dans leur secte.

Les habitants de la campagne ne se cachent plus de la sépulture de leurs morts qu'ils enterrent en plein jour et souvent avec de nombreuses assemblées de parents qui accompagnent le corps.

Ceux de la ville n'avertissent jamais de la maladie, ni de la mort de quelqu'un de leur famille ; ils les transportent publiquement pendant la nuit à leurs campagnes pour les enterrer dans les jardins et autres lieux destinés à leurs sépultures.

Tous ces abus qui contreviennent aux ordonnances du roy

augmentent journellement le nombre des religionnaires. Le peuple adoptant volontiers cette hérésie par un esprit d'indépendance et de libertinage, les plus éclairés la soutiennent par amour-propre ou par opiniâtreté; les uns et les autres ne respirent également que la liberté.

Ce party forme, dans ces provinces, un corps séparé de sentiment de l'Église autant que de l'interest de l'État.

Il y a peu de noblesse religionnaire et l'on pense qu'elle peut être retenue par son devoir, mais leurs enfants n'étant pas instruits dans la religion catholique, leur postérité se soutient dans l'erreur.

Les plus riches négociants dissimulent et se conduisent avec circonspection, moins comme citoyens et sujets fidèles au roy, que par la crainte de perdre les avantages actuels de leurs commerces. Ils conservent leurs richesses en effets dont ils puissent disposer à tout événement: leurs enfants sont instruits et confirmés publiquement dans l'erreur qu'ils perpétuent à leur postérité.

Les sentiments du peuple se manifestent aussitôt qu'il arrive quelque succès sur mer aux ennemis et l'on voit éclater leur satisfaction par l'espoir d'en être protégés : alors ils agissent ouvertement, insultent les catholiques, déclament contre leurs dogmes et les cérémonies de l'Église, injurient les prêtres et les menacent. Ils s'assemblent publiquement avec leurs armes et les assemblées sont annoncées dans tout le corps de religionnaires par des émissaires. Les peuples des différentes provinces, des isles et des villes même s'y rendent en grand nombre. Les plus riches particuliers et notamment les fermiers s'empressent à donner retraite aux prédicans : ils rétablissent l'ordre dans les assemblées et commandent une garde pour leur seureté.

Telle est la situation et l'esprit *républicain* de ce parti religionnaire qui exige autant d'attention pour les contenir pendant la guerre que de précautions pour s'opposer aux entreprises de l'ennemy....

---

# AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

## Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

*A Paris, le 19e janvier 1686.*

... L'on parle d'une ligue entre les couronnes du Nord et les princes protestans d'Allemagne pour la conservation de leur religion.

Depuis l'accommodement de la ville d'Amsterdam avec le prince d'Orange Van Beuninghue (*sic*) ne s'y tient pas en seûreté. On croid qu'il se va établir ailleurs.

Les Estats Généraux prétendent avoir cette campagne 40.000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie et 60 vaisseaux de guerre. Ils ont fait prier Mr d'Avaux, de ne point faire dire la messe la nuit de Noel, crainte d'émotion, parce qu'ils ne seroient pas les maistres de la populace pendant la nuit, à quoy il a donné les mains pour ne point commettre le respect qu'il est dû à S. M.

Le Roy d'Angleterre fait aussi un armement considérable. On dit qu'il va faire publier deux Déclarations. La première pour faire sçavoir que le Roy son frère est mort dans la communion de l'Eglise Romaine, et l'autre pour faire sçavoir qu'il ne peut plus recevoir le serment du Test, cela estant contraire à la Religion qu'il embrasse.

L'Archevesque de Cantorbery a suspendu *ab officio et beneficio* l'Evesque de Londres pour avoir reçû à sa communion les Protestants de France qui sont contraires aux dogmes de l'Eglise (Fol. 102).

L'on a commencé à Rouen à mettre dans des convents les hommes et les femmes qui restent de la Religion. Mr de Basoche, autrefois conseiller au Parlement de la mesme ville, a esté r'enfermé dans les Carmes.

L'on parle d'une Déclaration qui condamnera les hommes qui resteront de la Religion aux Galères. et les femmes à estre r'enfermées pour toute leur vie. Il n'y avoit plus la semaine passée que 97 familles dans Paris de la Religion, qui ne faisoient pas plus de 7 à 800 personnes. L'on prétend qu'il en couste desjà au Roy plus de 14 millions, ce qui est cause que le Roy a retranché quantité d'autres dépenses, mesmes sur ses bâtiments.

(1) Voy. *Bull.* 1908, p. 551-562.

Le Roy a établi un nouveau conseil pour les affaires de la Religion, composé de Mr le Chancelier, de l'Archevesque de Paris, du marquis de Signelay, de Mr Pussort, et du père de la Chaise.

Du Héron, conseiller et fils du conseiller de parlement de Rouen, voyageant en Allemagne a fait la campagne d'Hongrie. En s'en retournant il prit querelle avec un des principaux officiers, qui parloit mal des princes, et particulièrement du Roy : ce que du Héron ne pouvant souffrir, il luy répondit avec grande vigueur. Ils s'écartèrent et se battirent ensuite à coups de pistolets. Du Héron fut manqué ; mais il n'en fit pas de mesmes ; car il cassa le bras à cet officier. Le Roy a approuvé l'action et l'a mis sous sa protection.

L'Ambasadeur de Hollande est allé faire un tour en son pays pour ses affaires particulières.

Le comte de Locowits a eû audience particulière du Roy, qui fit mesme attendre S. M. Il s'est plaint des infractions faites au traité de Munster et particulièrement à l'égard des villes d'Alsace où les Magistrats protestans ont estés changez. Il semble que l'Empereur et la maison d'Austriche veuillent prendre les Religionnaires en leur protection (Fol. 102 v°).

*A Paris, le 23 Janvier 1686.*

... Le Pape est toujours invisible ; il n'a point paru au Consistoire des festes de Noël. Il n'y avoit que 9 cardinaux et fort peu de prélats. Le cardinal Ludovisio, doyen du Sacré Collège luy ayant voulu souhaiter les bonnes festes, il luy ferma luy-mesme la porte avec les verouils. S. S. a envoïé la tarte bénite au cardinal d'Estrées qui officia le jour de St Estienne. S. S. signe présentement toutes les expéditions.

... L'on n'a point de nouvelles de la prorogation du Parlement d'Angleterre.

Plusieurs de nos Religionaires réfugiez en Angleterre et en Hollande s'en reviennent, n'ayant pas trouvé les choses comme ils se l'estoient imaginé. Ils sont à la charge de l'Estat et ceux de leur vacation (*sic*) ne les peuvent souffrir, parce qu'ils leur ostent le pain de la main. Il y a mesme des ministres qui veulent revenir.

Les nouveaux Convertis des Sevennes et du Vivarez se sont assemblez à Noel sur les ruines de leurs temples pour y faire leurs prières. Le marquis de Bouflers et l'Intendant sont allez sur les lieux afin d'informer et de les faire arrêter.

Le Roy donne pension à tous les officiers de guerre qui se sont faits catholiques : 600 livres aux colonels ou mestres de camp, 400 livres aux capitaines de cavalerie, 200 livres aux lieutenants, 100 livres aux cornettes, 75 livres aux maréchaux de logis,

et 33 livres à chaque cavalier, 300 livres aux capitaines d'infanterie, 150 livres aux lieutenants, aux enseignes 75 livres, aux sergents, 40 livres et aux soldats 20 livres. (Fol. 101.)

...La raison pour laquelle le Roy demanda à l'ambassadeur de Hollande à sa dernière audience le sujet de l'armement que vouloient faire les E. G. (*Etats Généraux*) c'est parce que cet ambassadeur supplia le Roy de la part de ses maistres de luy dire pourquoy il envoïoit des troupes sur la Saare et dans l'Alsace; à quoi il répondit que c'estoit la coutume d'en user ainsi tous les ans pour ne pas laisser tousjours les troupes dans les provinces et dans l'oisiveté.

L'on doit faire vendredy le service solennel pour le feu Chancelier (1). L'on a fait de grands préparatifs. Tous les bancs de l'église St Gervais sa paroisse sont ostez. L'Autel est présentement sous le crucifix. L'Evêque de Troye y officiera, et celuy de Meaux y fera l'Oraison funèbre (2). Les Dames y seront placées dans le chœur, et les cours souveraines n'iront point en corps, n'ayant pù avoir un prince du sang pour conduire le deuil, mais chacun ira comme amy de la maison.

Cardet, qui est à Vincennes à commencé à parler, mais ce qu'il a dit est tenu fort secret. (Fol. 101 v°).

*A Paris, le 26 Janvier 1686.*

... Dans une des dernières assemblées qui se tiennent tous les jeudis chez la Reine de Suede, où plusieurs sçavans de Rome s'assemblent, il fut mis sur le tapis sçavoir si le Roy très-chrétien avoit bien fait de révoquer l'Edit de Nantes et d'obliger tous les Protestans françois de se faire catholiques. La question ay nt esté long-temps agitée, un Jésuite prit la parole et par un discours judicieux, il fit voir que le Roy, comme chrétien et bon politique avoit bien fait, et le prouva par l'écriture, par l'authorité des Pères par aussy l'exemple des Constantins, Théodose et autres Rois, et finit son discours par un éloge du Roy. La Reine, après avoir résumé toutes les opinions de ceux qui avoient parlé, fut d'un sentiment contraire, et témoigna par des paroles peu dignes d'une Reine l'aversion qu'elle avoit pour le Roy et pour les Fran-

(1) Le Tellier, signataire de la Révocation; voir plus haut, p. 30, note 1, au 24 octobre 1685.

(2) Il faut rappeler ici l'appréciation du marquis de Sourches sur cette oraison funèbre qui marque une sorte de déception des contemporains : « ...Monsieur l'évêque de Meaux prononça à Paris, dans l'église de Saint-Gervais, l'oraison funèbre de feu M. le Chancelier Le Tellier, duquel il avoit été ami particulier; mais, quoique cette pièce d'éloquence fût assez belle, le public ne trouva pas qu'elle répondit à l'ancienne réputation de ce prélat. » (I, p. 358.)

çois. La compagnie se retira fort scandalisée de son discours et des termes dont elle avoit usé.

Le chevalier Trumbal a fait office icy de la part du Roy d'Angleterre pour le prince d'Orange, afin qu'on lui restitue sa principauté avec les mesmes droits et dans l'état qu'elle estoit avant qu'elle fut saisie; ce qui ne peut avoir aucun effet, tant parce que ce seroit une retraite pour tous les Religionnaires et mécontents, que parce que cette principauté est disputée par la maison de Longueville, véritables héritiers des princes d'Orange de la maison de Châlons, dont l'instance est pendante au Grand Conseil.

Le Roy d'Angleterre a remis son voyage à un autre temps. Il n'a plus aucuns domestiques protestans, les ayant obligé de se deffaire de leurs charges. Il a mis des catholiques en leur place.

... On tient que si le Roy le juge à propos qu'il fera entrer des troupes dans Londres. La Reine a esté un peu indisposée.

Les Ambassadeurs de Venise ne sont pas satisfaits des honneurs qu'on leur a rendus à cette cour. Ils en demandent qu'on ne veut pas leur accorder (Fol. 103).

Lundy dernier 21 de ce mois, Castelman est party de Londres pour son ambassade de Rome (1). Il s'est embarqué dans un yack pour mettre pied à terre à Dieppe. La plupart des Anglois qui sont icy sont allés au devant de luy. Le gros de l'équipage passe le détroit et va attendre à Livourne. S. M. B. luy donne 20 mille guinées pour faire son voyage et se mettre en équipage. Il ne prendra point de franchise à Rome; mais il ne cédera point à l'Ambassadeur d'Espagne, les Roys d'Angleterre estans en possession d'avoir le pas sur les Roys de Sicile et d'Aragon.

Les Dames Le Cocq et Muisson ont esté mises, celle-cy chez Mme de Miramion (2) et l'autre chez les Nouvelles Converties. Mr Le Cocq est allé au Mans. L'on a permis au marquis de la Roche-Giffart et à sa femme de sortir du royaume. Ainsi le marquis de Thiange et sa femme entrent présentement dans tous les biens de la maison de Vieville. Le marquis de Bordage, par le conseil de sa femme, est sorty du Royaume (3). Il quitte 60 mille livres de

(1) Voir plus haut, p. 90, au 21 novembre 1685.

(2) Sur les Miramionnes, voir O. Douen, *La Révocation à Paris*, t. I, p. 272. Sourches, t. I, p. 286.

(3) Cf. Sourches, au 18 janvier, t. I, p. 353, avec sa note 3. Son nom est cité, avec celui d'autres Protestants poursuivis, que nous rencontrerons dans la suite de cette chronique, dans la première des *Lettres pastorales* de Jurieu, datée du 1er septembre 1686. Il fut condamné aux galères. Citons ici quelques extraits de ces lettres, et particulièrement les noms propres, dont plusieurs figurent dans les *Nouvelles*.

*Lettre* | (sic) *Pastorales | addressées aux fidèles | de France, | qui gémissent | sous la captivité | de Babylon. | Ou sont dissipées les illusions que M. de Meaux | dans sa lettre Pastorale, et les autres Convertis- | seurs emploient dour séduire. Et où l'on trouvera | aussi les principaux évènements de la pré-*

rente. Il a abandonné tous ses biens et toutes les espérances qu'il pouvoit avoir à la cour (1). L'on a envoyé ordre au Prémier Président de Bretagne et au Procureur général de mettre tous ses biens sous la main du Roy.

Par les soins de Mr Macquières, procureur général au parlement de Toulouse tout le comté d'Avignon s'est converty.

Il revient tous les jours des réfugiez de Suisse qui n'ont pû trouver les moyens d'y subsister, non plus que plusieurs autres en d'autres endroits.

Le Roy a donné une pension de 1500 livres au Président Barentin.

Le Roy a fait enlever Mlle de la Force qu'on a mise dans un convent à Toulouse.

Sa Majesté a fait mettre dans plusieurs convents plusieurs Damoiselles à qui il a donné des pensions (Fol. 103 v°) (2).

*sente per-* | *sécution.* | Seconde édition | à Rotterdam, | chez Abraham Acher, Marchand Librai- | re, proche la Bourse, 1686. | Avec privilège de Nosseigneurs les Estats. | (B.N. Ld 176, 549).

« Opposés premièrement à cela (l'objection sur la facilité des conversions dont on a tiré argument : « Si votre religion était véritable vous y tiendriez davantage », en réponse au prélude de Bossuet. Je ne m'étonne pas que vous soyez revenus en foule, etc.) premièrement plus de cent mille personnes qui sont sorties du Royaume depuis un an... Opposés plus de quarante mille prisonniers...

Opposés des personnes de qualités, comme M. le Marquis du Bordage condamné aux galères, et ensuite à une prison perpétuelle; M. le Marquis de la Musse qui attend tous les jours la même condamnation; Monsieur le Marquis de Rochegude, Messieurs ses fils; M. le Marquis de Cagni, M. Beringhen et toute sa famille, M. le Marquis de Langé, M. le Marquis de l'Ile du Gât dans la citadelle d'Angers... Les fidèles de Dieppe, du Havre, et autres lieux qui sont dans les prisons d'Aumale. » (p. 12) « Opposés plus de six cents personnes qui sont actuellement aux galères pour la Religion : C'est un compte fait non par l'esprit d'hyperbole; mais par un Catholique Romain, Officier dans la marine et demeurant à Marseille (dans une lettre du 27 de juin 1686). M. Louis de Marolles Avocat de Sainte-Menehoud... M. de Lezan... (p. 13). La mort est plus facile a souffrir que la question ordinaire et extraordinaire... (p. 114). » — Relevons aussi quelques noms dans la *Listes de Martyrs* de la page 14 : « Le sieur Teissier Viguier de Durfort dans les Cévennes... pendu... Le nommé Gysor, brûlé vif à Nérac, à soixante-dix ans passés »... Fabières condamné et différé... Rey, de Nismes, après avoir prêché 8 ou 9 mois dans les Cévennes, exécuté à Beaucaire le 7 août ». Et Jurieu conclut : « Déjà nous voyons la vanité de ces bravades, qu'en quatre mois on n'entendroit plus parler de Huguenots en France. Ces beaux projets sont échoués, et la difficulté se trouvera à la queûe ». (p. 16).

(1) Sourches écrit : « Il perdoit tous ses services et laissoit en France cinquante mille livres de rente, qui alloient être confisquées et il s'exposait à mourir de faim avec toute sa famille » (*Ibid.*)

(2) Notre chroniqueur est ici assez incomplet sur la question des réfugiés Il faut recourir à Sourches qui ajoute, en date du 20 janvier, à ses informations sur la fuite et la capture de M. du Bordage : « On apprit dans le même temps que La Mulonnière, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou... (Cf. plus bas, au 2 février 1686, p. 172), homme de mérite... mais de la religion prétendue réformée et fort opiniâtre, avoit pris aussi le parti de sortir du royaume,

*A Paris le 30e Janvier 1686.*

Le Pape est encore plus inaccessible qu'il n'a jamais esté, ce qui fait que l'on ne sçait point le véritable estat de sa santé. Cela obligea les Cardinaux d'y aller le sçavoir eux-mesmes. Il a refusé audience au Cardinal Howart qui avoit à lui parler des affaires de la dernière conséquence pour l'Angleterre.

Les habitants de Mondovis ont encore fait une sédition, ce qui a obligé le Duc de Savoye d'y envoyer des troupes pour les contenir dans leur devoir.

L'on n'a point encore de nouvelles que Castelman soit arrivé à Dieppe. L'on sçait qu'il y va avec luy plus de 200 Gentilshommes Anglois des deux religions (Fol. 104).

Le Roy d'Angleterre a rendu deux écrits publics de la main du feu Roy son frere, qui donnent à connoistre que ce prince estoit véritablement catholique Romain, et qu'il ne connoissoit qu'une seule Eglise continuée depuis Jésus Christ, dont le Pape estoit le chef et légitime successeur. S. M. B. a entièrement abrogé le serment du Test, ne voulant plus qu'il se fasse ny le recevoir. La convocation du Parlement a esté publiée au 20 de may, non pas pour tenir aucune séance, mais qu'alors il fera sçavoir quand il le voudra tenir. Le Parlement tenu en Escosse avoit déjà supprimé le Test (Fol. 105).

Le Roy a témoigné estre fâché de ce que le marquis de Bordage a esté arresté sur les frontières auprés de Dinan (1). Il s'est servy de la parole qu'il avoit donnée au Roy pour se sauver plus facilement.

L'on a mis en prison plusieurs femmes de cette ville qui chantoient des pseaumes. Mlle Chabot, tante du duc de Rohan, est convertie.

Le siège de l'Église de Sens estant vacant, le chapitre a nommé 4 grands Vicaires pour exercer toute la jurisdiction qui luy estoit dévolue. Ils ont esté avertis que cela seroit fort mal reçû icy, et qu'on pourroit bien envoyer les 4 Grands vicaires exercer leurs

mais qu'il avoit été pris sur la frontière. Et l'on n'entendoit alors parler d'autre chose que de gens qui se sauvoient, dont les uns étoient arrêtés, et les autres étoient *assez malheureux pour se sauver*. » (*Ibid.*, p. 355). Il faut lire la curieuse note où Sourches explique ce malheur : demeurer « dans une mauvaise religion » et perdre « tout leur bien ». Sourches signale aussi la conversion de M. de Villette... proche parent de Mme de Maintenon, comme un fait appris « dès la fin du mois de décembre passé. » (*Ibid.*, p. 355).

(1) Sourches annonce aussi l'arrestation du marquis : « Vers le 20 de janvier, on apprit que le marquis du Bordage avait été pris avec toute sa famille auprès de Mons, et même que sa femme avoit été blessée d'un coup de mousquet, on sut aussi qu'on les avoit menés prisonniers et séparés en différentes places des conquêtes du Roi, soit pour leur faire leur procès, soit pour essayer de les convertir. » (*Ibid.*, p. 355).

fonctions aux 4 coings du Royaume. Ils ont pris meilleur avis en nommant pour Grand Vicaire l'Evesque de Poictiers, nommé par S. M. à l'archevesché de Sens, qui ne peut avoir ses Bulles à cause des démêlés que nous avons avec la cour de Rome. (fol. 105)

*A Paris, ce 2 fevrier 1686.*

Le Duc de Savoye à l'exemple du Roy veut faire convertir tous les Religionaires qui sont dans les valées de Luserne, d'Angrogne, de Spein, le berceau du Calvinisme et le reste des anciens Vaudois qui s'étoient retirez dans ces quartiers là; ce prince va les contraindre. Ils ne pourront plus estre secourus de personne comme ils estoient autrefois (1).

L'Empereur fait tout ce qu'il peut pour obliger tous les princes des Estats de l'Empire de luy donner du secours pour la campagne prochaine. Apparamment que ses troupes seront nombreuses. Le Roy luy en a aussi promis, mais on ne sçait pas si c'est comme Roy de France ou bien en considération de l'Alsace ou des autres estats séparés de l'Empire et unis à la France.

L'on tient que le Roy d'Angleterre n'est point content du jugement favorable qu'a obtenu milord de la Mere, par lequel il est absous du crime de haute trahison, quoyque tous les juges fussent les plus affectionnez à S. M. et les principaux officiers de son conseil. Il a fait publier une Quovarento, terme du pays, pour obliger tous ceux qui possèdent des biens qui ont autrefois esté à l'Eglise, à apporter les titres en vertu de quoy ils en jouissent; ce qui donne de l'inquiétude à bien des gens. Néanmoins on dit que cela ne regarde que ceux qui les ont usurpé sans titre valable mais ceux qui en jouissent par vente faite de l'autorité des roys Henry VIII, Édouard VI et de la Reine Élisabeth ne seront point recherchez. Il est à remarquer que tous ces biens ne sont estimez et vendus en Angleterre que la moitié des autres héritages.

Le roy a osté la charge de Grand Ecuyer au Comte d'Armont sa créature parce que, dans une desbauche, il dit en beuvant la santé du Roy : « Que Dieu le bénisse, mais que le Diable emporte celuy qui l'a fait papiste. » Sa charge a esté donnée au baron de Douvres qui est neveu de milor Germain (Fol. 105).

Le Roy a donné permission au marquis de Ruvigny, cy devant Agent général de ceux de la Religion, à sa femme, deux de ses enfants et trois de ses Domestiques de se retirer en Angleterre, où il ne laissera pas de rendre de bons services au Roy (2).

1. Cf. Sourches, au 17 février : « On sut en même temps que les huguenots de la vallée de Lucerne, en Piémont, avaient pris les armes... Dès que le Roi eut appris cette nouvelle... il envoya ordre à six mille hommes de ses troupes de passer les Alpes... sous la conduite de M. de Catinat..., etc. » (*Ibid.*, p. 363).

(2) Sur Ruvigny et son père, voir plus haut, p. 20, au 19 sept. 1685.

Le Duc de la Force a eu ordre du Roy de se retirer dans sa maison de la Boulaye en Normandie, où un exempt des Gardes du corps lui tiendra compagnie, sa femme dans un convent, ses filles à Ste-Marie et ses fils aux Jésuites. Son frère Montpouillant a esté mené à la Bastille. La Melonière (1), Lieutenant colonel du Régiment d'Anjou a esté pris en se sauvant par Montald à Richeville au travers de la Flandre espagnole. Il menaça les habitans de les brusler s'ils s'y opposoient. On veut mettre la Melonière au conseil de guerre et luy faire son procès comme à un déserteur.

Le Marquis de Bordage a esté mené dans la citadelle de Lille, avec sa femme et 4 autres Dames. On dit qu'elle est morte estant tombée de cheval (2). Ce marquis dit qu'il n'avoit d'autre dessein que de mettre ces Dames en sûreté hors du Royaume (3). Le Roy a donné 10 pistoles à chaque païsan qui a aidé à le prendre, et 1000 livres tous les ans de rabais au village de Tarbais. Lorsque l'on apprit cette capture au Roy, le maréchal de Créquy fut le seul qui exagéra les services que ce marquis avoit rendus. Varenne, lieutenant colonel, demande à revenir et sa grâce.

Bertillac, brigadier et inspecteur de cavalerie en Alsace, a trouvé un nouveau expédient pour convertir officiers et soldats qui demandent du temps pour estre instruits. Il leur dit qu'ils le pourront plus facilement quand ils seront entre 4 murailles (4).

Le Roy a fait un fonds pour rétablir toutes les Eglises qui ont autrefois esté ruinées par les Religionaires. L'on a destiné 200 mille livres pour le Languedoc. L'on tient que toutes les pensions que le Roy donne aux nouveaux catholiques se montent à 14 cent mille livres.

Il y a 4 jours que le Nonce eût audience extraordinaire du Roy, S. M. se plaignit des perpétuelles infractions que faisoient les Espagnols et que si S. S. n'y donnoit ordre, il seroit obligé de se faire justice et à ses sujets (Fol. 105 v°).

*A Paris, le 5e février 1686.*

Le Pape, pour obliger le roi de Pologne de se mettre cette année de bonne heure en campagne, fait un fonds pour luy envoyer

(1) Voir plus haut, p. 169, note 2, au 26 janvier.

(2) La nouvelle est démentie plus bas, p. 174, au 9 février 1686.

(3) Sourches écrit, au commencement de février : « Dans le même temps, on avait envoyé l'abbé de Grancey à M. du Bordage pour essayer de le convertir mais, comme il n'avoit point voulu l'écouter, le Roi avoit commandé qu'on lui fit son procès à la rigueur. » (*Ibid.*, p. 362).

(4) Il faut ici réparer, à l'aide des *Mémoires* du Marquis de Sourches une omission de notre chroniqueur. On y lit au commencement de février : « En ce temps-là, le marquis de Bougy, ci-devant mestre de camp du régiment colonel-général de la cavalerie et qui étoit huguenot, crut avoir bien pris ses mesures pour sortir du royaume par la Franche-Comté... mais il fut arrêté comme il étoit près de passer en Suisse et conduit prisonnier dans la citadelle de Besançon. » (Sourches, t. I, p. 361).

une somme considérable. Quand le dernier courrier est party de Rome pour la France, il y avoit 55 jours que S. S. estoit dans la solitude et que personne n'estoit entré dans sa chambre, à l'exception de deux ou trois qui ont accoutumé de le servir. Il a une main enflée, et on croit qu'il devient éthique (*sic*).

Le comte de Melgar, gouverneur de Milan, ayant fait ériger sa statue dans une des principales places de cette ville pour servir de monument à la postérité des grandes actions qu'il a faites pendant son gouvernement, un capitaine espagnol ne pouvant souffrir cette vanité, s'avisa d'aller faire ses ordures au pied de la statue et d'en barbouiller le visage, à la grande risée de tout le peuple, qui, le matin, vit ce beau masque. Le Gouverneur, outré d'un tel affront, promit 400 pistoles à celuy qui découvriroit l'autheur. Le Gouverneur a, de son authorité, fait étrangler ce capitaine.

L'armement de mer dont a fait tant de bruit en Hollande, ne sera pas si grand que l'on avoit publié, les fonds ne se trouvant pas pour faire une telle despence.

Milord de la Mere a esté remercier tous ses juges. Il a fait demander au Roy la permission de luy aller baiser la main. Il a esté fort bien reçû. Il poursuit présentement dans la justice ordinaire, Saxon, principal témoin qui a déposé contre luy, afin de le faire pyloriser comme un calomniateur; mais l'Artourné (*sic* pour l'attorney) qui est comme en France procureur général le poursuit comme criminel de haute trahison pour avoir esté du party de la dernière rébellion.

Les dernières lettres d'Angleterre portent que le Roy a mis un nouveau Gouverneur dans la Tour, qui est catholique.

L'on a donné un second ordre au Duc de la Force d'aller de la Boulaye à Quimpercorantin.

Mr Muisson a enfin fait abjuration; le procureur général le mena il y a 4 jours saluer le Roy (Fol. 106).

Mr de Saint-Martin ne sort point de sa maison ny mesme de son lict. Il n'a ny valet ny servante. Sa femme va au marché et son fils va faire les commissions en ville.

Mr de Paris dit ces jours passez qu'il ne restoit pas plus de 80 Religionnaires à Paris, dont il n'y a qu'un tiers d'hommes.

*A Paris, ce 9e février 1686.*

La Reine Christine de Suède, impatiente de sçavoir la santé du Pape et le sujet qui le rendoit si longtemps invisible envoïa quérir son confesseur pour luy en demander des nouvelles. Il assura cette princesse que sa santé estoit assez bonne. Allez, lui dit-elle, mon Père, vous devriez mourir de honte et de confusion, vous qui gouvernez sa conscience, de ne le pas obliger à faire les fonctions qu'il doit faire. Il y a deux mois entiers qu'il n'a rien

signé et qu'il n'a vû personne; ce n'est pas s'acquitter de son devoir, et luy fit une réprimande fort sévère. Il faut néanmoins tenir une congrégation pour les affaires d'Angleterre qui pressent entièrement. Le cardinal Howard la demande avec instance.

Il y a deux ordinaires que le courier d'Angleterre a manqué. On dit que Mr Barillon avoit fait sçavoir par son courier que le Roy d'Angleterre avoit fait abroger toutes les loix pénales contre les catholiques faites par la Reine Elizabeth; mais il faut attendre la confirmation de cette nouvelle.

Monsieur et Madame Muisson ont voulu faire leur conversion pendant la nuit. Il reprendra sa place au Parlement et on dit que le Roy a la bonté de luy donner 25 mille livres pour le dédommagement de toutes les pertes qu'il a voulu souffrir.

L'on avoit commencé de faire le procès au Parlement de Brisach à 16 persones de la Religion qui s'estoient voulu sauver; mais au moyen de leur conversion le Roy a fait surseoir, à la réserve d'une jeune damoiselle qui a esté plus opiniâtre que les autres. Ceux qui s'estoient voulu sauver du costé de la Flandre ont esté envoyez dans les citadelles de Cambray, de Tournay et de Lile.

La marquise du Bordage n'est point morte (1).

Plusieurs matelots des Isles de Ré et d'Oléron, qui sont de la Religion, sont revenus dans leurs maisons. La marquise de la Ferté en Normandie, fille du feu Caron, n'ayant pas voulu suivre l'exemple de son mary a esté mise dans un convent (Fol. 107).

Le Roy a donné sa maison de Brest aux Jésuites avec 2 mille livres de rentes des terres qui en dépendent. Les Estats de Bretagne leur ont donné 40 mille livres pour mettre cette maison à leur usage. Ils doivent enseigner les mathématiques maritimes à tous les officiers et cadets et loger tous les aumôniers des vaisseaux.

Il se fit hier un service en Sorbone pour feu Mr le Chancelier. Le Sieur Hersan Docteur a fait l'oraison funèbre en latin qui a ravi l'assemblée (Fol. 107 v°).

*A Paris, le 13e février 1686.*

Le Pape a enfin paru. Il a assisté à un consistoire qui s'est tenu pour les affaires d'Angleterre. Son sentiment estoit que son Nonce Dada ne parût point publiquement en cette qualité, mais que S. M. B. qui estoit sage et prudente, en feroit comme elle le trouveroit à propos.

L'on a représenté à S. S. que le nombre des cardinaux qui restoit n'estoit pas suffisant pour le grand nombre des Congrégations qu'on estoit obligé de tenir à cause que les affaires avoient augmenté. S. S. a permis à son neveu de porter la perruque courte pourvu qu'il fût toujours habillé fort modestement. Il ne veut

(1) Voir plus haut, p. 172, au 2 février 1686.

point qu'il sorte du Vatican et ne se peut déterminer quel estat il veut qu'il embrasse. Il ne veut point qu'il soit marié; il ne veut pas aussi le faire cardinal.

L'on a voulu faire une ordonnance dans les États généraux pour chasser tous les moines et religieux des Provinces Unies. La ville d'Amsterdam n'a point voulu y consentir, ce qui a empesché la province d'Hollande d'y avoir conclu. Ainsi l'affaire est demeurée sans exécution.

Un ministre françois a presché dans une ville d'Hollande qu'on n'y devoit point souffrir publiquement les Papistes pour le ressentiment qu'on devoit avoir de tout ce qu'on avoit fait en France contre leurs frères. Le magistrat a fait venir le prédicateur et luy a dit que ses discours estoient séditieux et capables de troubler le repos de l'Estat, qu'à l'avenir il eut à prescher contre les vices et une bonne morale.

.. Les Irlandois catholiques à qui Cromwell avoit osté les biens à cause de leur religion, espéroient que le Roy estant catholique, les retabliroit dans iceux, mais S. M. B. n'a pas trouvé à propos de rien innover (Fol. 108).

On tient que le Roy d'Angleterre veut que monseigneur Dada fasse publiquement ses fonctions de Nonce et qu'il ait une chapelle publique chez luy. Dans peu on sçaura de quelle manière cela aura esté exécuté. L'on avoit oublié de remarquer que S. M. B. faisant mademoiselle Sidler (*sic* pour Sidley) (1) comtesse Dorcester, luy avoit imposé de se retirer de la cour.

Les loix pénales n'ont pas esté révoquées en Angleterre par aucun édit; mais elles ne sont plus exécutées. Mais si quelqu'un s'avise de poursuivre un catholique pour sa religion, le juge répond qu'il a les mains liées et que le Roy s'est réservé d'en connoître.

La princesse de Tarante, tante de Madame a eu permission de se retirer du Royaume avec deux filles de sa religion seulement (2).

Il ne se tient point un seul conseil pour les affaires de la Religion où le Roy ne fasse des libéralités fort considérables aux nouveaux catholiques. Ces jours passez le marquis de Sourches, grand prévost de France, tomba évanoui d'une vapeur; il le falut emporter et n'est revenu qu'avec une grosse fièvre. Cela a empêché le jugement d'un officier appelé l'Estang, accusé de cet assassinat qui se fit l'esté passé à Versailles.

*A Paris, le 16e février 1686*

Le Roy de Pologne a dessein de faire une levée à ses dépens de 6000 hommes et de commencer la campagne beaucoup plus tost que les années passées, persuadé qu'il est que cela avancera beaucoup le grand dessein qu'il a de mettre la couronne sur la

(1) Voir plus haut, p. 90, note 3, au 21 novembre 1685.
(2) Voir plus haut, p. 560, au 9 janvier 1686.

teste de son fils, assûré qu'il est que la France n'y mettra point d'empeschement, mais au contraire l'assistera puissamment. Et c'est là le principal sujet pourquoy le grand chancelier de Pologne est venu en France.

Il est mort à Berlin vingt François protestants en deux jours, de chagrin et de misère. Cela fait voir que l'Électeur de Brandebourg ne tient pas bien les belles promesses qu'il avoit fait publier d'assister tous les François qui se voudroient retirer chez luy pour cause de Religion. Il a pourtant fait plusieurs gratifications.

La comtesse Dorcester (1) se retire en Hollande où S. M. B. luy fera tenir ses pensions et où tous les revenus luy seront portez. Un vaisseau prest à venir en France a esté arresté dans un port d'Angleterre à cause de la grande quantité de François qui estoient dedans pour revenir. L'Ambassadeur de France l'ayant seû en a porté ses plaintes à S. M. B. On ne doute point qu'il n'en ait main levée. S. M. B. a fait faire icy des plaintes de ce que l'on retenoit plusieurs Anglois qui s'estoient habituez en France et qui n'ont point esté naturalisez. On les veut obliger aux dernières Déclarations que le roy a faites. Cette affaire est en négociation.

Le maréchal de Schomber a la permission de se retirer avec sa femme et un de ses fils en Portugal où il est Grand de cette couronne, fort estimé pour les bons services qu'il y a rendus (2). Son séjour n'y sera pas inutile pour le service du Roy, non plus que celuy du marquis de Ruvigny en Angleterre.

Le Duc de la Force esperoit, pour son retour de s'estre fait catholique, le Gouvernement de Guyenne avec 190 mille escus pour payer ses deptes; mais au lieu de cela il a eu le séjour de Quimpercorantin.

Mr Duquesne va se retirer à la maison d'Eaubonne en Suisse On luy a supprimé son marquisat et toutes ses pensions. (En marge on lit, au crayon, d'une main récente: *erreur*.)

Par les Déclarations qui ont esté données en faveur des Curez, les Bénédictins seuls y perdent 20 mille livres de rentes. On prétend que c'est Mr le Chancelier qui a donné lieu à ce règlement, y ayant plus de vingt ans qu'il avoit cela dans le teste. Il se minute encor une autre Déclaration pour le Règlement des Ecclesiastiques.

Le mariage du prince de Tingris est remis après les Pasques. Celuy de Mr d'Ervard (3), conseiller à la cour avec mademoiselle de Bretonvillers est consommé. Elle a eu CC mille livres au contrat et aura encore CC mille livres. Mlle Roland est bien trompée: elle espréoit le morceau pour elle.

Eugène Griselle.

(*A suivre.*)

(1) Voir plus haut (p. 175), au 13 février. — (2) Voir Sourches, t. I, p. 317. — (3) Voir plus haut, p. 556, au 29 décembre 1685.

# SÉANCES DU COMITÉ

*9 février 1909*

Assistent à la séance sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. d'Amboix de Larbont, G. Bonet-Maury, Chatoney, P. de Félice, H. Monod, J. Pannier, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott et N. Weiss. M. J. Viénot se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président souhaite, au nom du Comité, la bienvenue à notre nouveau collègue M. le général d'Amboix de Larbont, qui représente parmi nous un des plus anciens noms huguenots, et une province qui s'est particulièrement distinguée dans la lutte pour la liberté religieuse.

Le secrétaire rend compte de la demande qu'il a faite auprès de M. Abel Lefranc. Celui-ci l'a assuré que ni le sénateur ni la municipalité de l'Oise ne pourraient voir de mauvais œil qu'une plaque commémorative soit posée sur ce qui reste de la maison de Calvin à Noyon et lui a conseillé d'aller voir directement M. Noël, sénateur de l'Oise et maire de Noyon.

Puis il communique au Comité la réponse de M. le Pasteur Cornet-Auquier. Elle fixe *provisoirement* l'assemblée générale de notre Société à Chalons-sur-Saône, au lundi 5 juillet et propose un programme d'après lequel M. le pasteur Cornet-Auquier se chargerait de raconter l'histoire du protestantisme à Châlons depuis 1560 jusqu'à 1685 et demanderait au président et au secrétaire de compléter cet exposé historique en se chargeant des périodes antérieure et postérieure à celle qu'il traiterait lui-même. Le président remarque que d'après une invitation parvenue de Genève à l'Union des Églises Unies, les fêtes commémoratives du 400e anniversaire de la naissance de Calvin commenceront avant le 5 juillet et qu'il faudrait par conséquent fixer la date de l'assemblée générale au jeudi 1er juillet. Le secrétaire correspondra dans ce sens avec M. Cornet-Auquier. Plusieurs membres du Comité se proposent d'accompagner le président et le secrétaire à Châlons, en se rendant de Paris à Genève.

Le secrétaire est prié ensuite de donner quelques détails sur le premier fascicule du *Bulletin* de 1909, après quoi, il signale dans l'article nécrologique, la mort d'un de ses membres honoraires, M. William Morris Beaufort, trésorier de l'Église épiscopale française de la Savoy, et, comme l'explique le président, fils de l'amiral sir Francis Beaufort, qui inventa, pour les marins, un système de cryptographie d'une simplicité extrême en même

temps que combiné de manière à ne pouvoir être découvert par les non initiés. — Quelques jours après ce décès, nos collègues anglais perdaient aussi leur aimable et dévoué secrétaire honoraire M. Reginald Stanley Faber qui était l'un des fondateurs, avec M. A. Giraud Browning, de la Société huguenote de Londres.

**Bibliothèque.** — Le président dépose une copie ancienne d'un bref adressé par le pape Paul V à Sully pour l'encourager à abjurer le Protestantisme. — M. Henry Wagner nous a envoyé une collection des généalogies qu'il a dressées avec beaucoup de patience et de précision. Voici la liste des familles auxquelles elles sont consacrées : Auber, Baril, Berchère, Chalié, Comarque Combrune, d'Abzac, de Langle, Desaguliers, de Varennes, de Vaynes, du Moulin, Dury, Ferard, La Chaumette, La Primaudaye, Ligonier, Liron, Mallet, Maty, Petitot, Portales, Reneu, Romilly, Saint-Leu, Silvestre, Teulon, Trapaud. — M. le pasteur Guion, de Guelma, nous a fait don d'un psautier, Amsterdam 1644, qui manquait à notre collection. — Enfin nous avons reçu les 5 à 600 volumes envoyés par la marquise d'Arconati-Visconti ; — et, de la part de M. E. de Faye, une collection, reliée, de pamphlets ou brochures ayant trait à la disruption de l'Église protestante d'Écosse en 1840, et années suivantes.

---

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

---

## Une paroisse parisienne avant la Révolution.

C'est d'une paroisse catholique qu'il s'agit, de celle de Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marcel, supprimée par décret du 4 février 1791, qui réduisit à 33 les 52 paroisses de la capitale : « son territoire et celui de Saint-Martin-du-Cloître furent réunis pour former la circonscription... de Saint-Marcel » avec l'ancienne collégiale de ce nom comme église. Son existence vient d'être ressuscitée par M. l'abbé Jean Gaston, vicaire à Saint-François-de-Sales, pour fournir une « contribution à l'histoire religieuse et artistique de l'ancien Paris » qui sort du cadre habituel de ce *Bulletin* et n'y pourrait être introduite avec quelque raison que si elle s'occupait, fût-ce incidemment, du protestantisme parisien (1). Il n'en est rien. C'est à peine si quelques allusions, plus ou moins aimables, rappellent la présence d'une confession

(1) Ce qui eût été facile, plusieurs membres et non des moindres, des familles importantes des *Gobelins* et des *Canaye* ayant adhéré à la Réforme *dès l'origine*, — puisqu'un Canaye correspondait déjà avec Farel — et ayant été persécutés pour cette raison jusqu'à l'époque de la Révocation. (*Réd.*)

rivale, allusions du genre de celle-ci : « Les dernières années du curé Eustache Savary furent attristées par l'apparition de la Réforme... Il ne vécut pas assez pour être témoin des scènes de carnage qui ensanglantèrent la maison du Patriarche et l'église Saint-Médard le 27 décembre 1561. Mais dès 1560, les calvinistes s'étaient enhardis jusqu'à briser une image de N.-S. qui se trouvait au-dessus de la porte de la Maladrerie Saint-Valère, rue de Lourcine. Une procession de réparation fut ordonnée, etc. » (p. 37). Ou bien p. 46 : « Le nouveau curé dut connaître de vives émotions, lorsque le 17 juillet 1590 les troupes du sieur de Châtillon, qui logeaient à Gentilly, envahirent l'église des Cordelières, profanèrent et pillèrent le couvent... Qui sait si Saint-Hippolyte n'eut pas à souffrir de leurs déprédations, car ces compagnies logèrent le soir à l'abbaye... ».

Le jansénisme n'est pas mieux traité que le protestantisme : « Pourquoi faut-il, lisons-nous p. 97 à propos du curé Ravissas (1703-1733), que nous ayons à signaler chez un curé aussi zélé et aussi charitable un attachement opiniâtre au jansénisme, dont il ne se départit jamais. Son nom se trouve au bas de toutes les requêtes adressées au cardinal de Noailles par le groupe janséniste des curés de Paris et de la banlieue. Il ne se départit, pas même à la mort, de sa funeste erreur. »

Saint-Hippolyte, démoli partiellement en 1807 et complètement en 1867, « fut l'église paroissiale de la Manufacture royale des Gobelins. Elle a vu se dérouler sous ses nefs de brillantes processions où Lebrun figurait en qualité de marguillier d'honneur. Mignard a admiré ses précieux vitraux... Tous les grands noms des Gobelins figuraient sur ses registres, » qui brûlèrent en 1871 ; mais l'auteur a « dressé un répertoire de plus de 600 actes qui leur sont empruntés, et au jugement de plusieurs personnes compétentes, ce répertoire ne sera pas la partie la moins utile ». Il comprend la période de 1604 à 1791 et figure en appendice, p. 156-185. Le volume compte 208 p., est orné de 12 gravures et plans, et a paru à la librairie des Saints-Pères en 1908.

Th. Schoell.

---

## Portraits de Madame de Maintenon.

Madame de Maintenon est une de ces personnes qui continueront encore longtemps à faire noircir du papier. Le grand nombre de documents émanant d'elle ou la concernant, qui ont été publiés (1), n'ont pas réussi à éclaircir définitivement les côtés mys-

(1) En dernier lieu par M. le Comte d'Haussonville et M. G. Hanotaux, sous le titre de *Souvenirs sur Madame de Maintenon*, en 3 vol. in-8, chez Calmann-Lévy.

térieux d'un caractère et d'une carrière assurément peu ordinaires. On trouvera, plus haut, p. 117-128, sur ses cousins de Saint-Hermine, une étude qui ajoute quelques traits à ceux que notre collaborateur M. H. Gelin a rassemblés ici-même, en 1900, sur *Madame de Maintenon convertisseuse*, et qui faisaient suite à son étude critique sur *Françoise d'Aubigné*, extraite en 1899 du *Mercure Poitevin*. Nous voudrions signaler aujourd'hui à ceux que le sujet intéresse deux publications récentes qui permettent, l'une et l'autre, de se représenter la célèbre petite-fille du grand Agrippa d'Aubigné, au physique et au moral, du moins autant que cela est possible à deux siècles de distance et d'après des renseignements, sinon absolument dignes de foi, du moins contemporains.

M. Henri Gelin a publié en 1907, dans les *Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, et fait tirer à part, en un volume de 128 pages in-8° (Niort imprimerie Th. Mercier), une curieuse *étude iconographique* sur la célèbre marquise. Nous avons ajouté ce qualificatif au travail de M. Gelin, non seulement parce qu'il y a réuni une foule de renseignements curieux, mais encore parce que, malgré cette abondance, il ne formule guère de conclusion ferme. Parmi les nombreux portraits qu'il énumère et qui se trouvaient surtout à Saint-Cyr, il y en a à peine deux ou trois au plus qu'il veut bien considérer comme de véritables portraits, et encore! En réalité il n'y en a qu'un seul, une *gravure* de Giffart exécutée en 1687, alors que Madame de Maintenon avait 52 ans dont il dit (p. 48) : « On ne se fût pas permis d'offrir à la toute-puissante marquise un portrait qui ne l'eût pas satisfaite au point de vue de l'art et de la ressemblance. » Après cette gravure, M. G. consent à discuter et à admettre comme pouvant représenter Madame de Maintenon la peinture attribuée à Mignard qui est au Louvre et date de 1694 — mais n'est probablement pas de Mignard — et une autre, au musée de Versailles, peut-être de 1692, et attribuée à Ferdinand Elle. Cet Elle, ou très vraisemblablement *Elie Ferdinand*, qu'il ne faut pas confondre avec son fils *Louis*, était un des huguenots qui fit partie de l'Académie de peinture et de sculpture, en fut exclu le 10 octobre 1681 à cause de sa religion, et qui abjura et fut en conséquence réintégré le 1er décembre 1685 (*Bull.* 1907, p. 67). Nous donnons, grâce à l'obligeance de M. G., la reproduction qu'il a publiée du portrait de Madame de Maintenon tenant entre ses genoux, sa nièce Françoise-Amable d'Aubigné, fille de son frère, et qui devint Mme de Noailles.

Nous nous garderons bien de discuter les attributions ou les critiques de M. Gelin. Nous vivons à une époque où les œuvres jusqu'ici les moins contestées sont considérées comme apocryphes ce qui est facile, vu l'absence absolue de certificats d'origine. Ainsi l'on se demande pourquoi le portrait de Madame de Maintenon appartenant à M. Léon Dru et qui a été reproduit en tête du tome II



Madame de Maintenon, d'après E. Ferdinand.

1692.

des *Souvenirs sur Madame de M.*, serait moins authentique que celui d'après lequel a été exécutée la gravure de Giffard, et surtout comment l'artiste moderne qui l'aurait exécuté s'y serait pris pour en « emprunter » les éléments « aux toiles de Ferdinand et de Mignard ». Nous hasarderons une seule remarque. Parmi les portraits devant représenter Madame de Maintenon figure en première ligne l'émail de Petitot dont on a ici une reproduction sous les yeux. La ressemblance entre cet émail et le portrait de Giffard que M. Gelin affirme ressembler à l'original est *frappante*. Elle est même tout à l'avantage de Petitot où l'expression et le mouvement de la figure paraissent bien plus naturels que dans la gravure de



Madame de Maintenon,
d'après Petitot.

Giffard. M. G. ne l'en considère pas moins comme « un apocryphe évident » (p. 55).

Oui, si cet émail devait être *postérieur à 1687*. Or il est très évidemment *antérieur*, puisqu'à cette date Petitot était une des victimes de la Révocation. Pourquoi donc ne pas admettre, — puisque Giffard n'a très certainement pas gravé son portrait *d'après nature*, mais sans doute d'après une peintnre ou un dessin ou disparus ou non encore retrouvés, que cet original est à la base du travail de Giffard et de Petitot et a été reproduit, plus artistiquement par ce dernier que par le premier? Petitot était un artiste trop célèbre, trop apprécié à sa juste valeur, aussi bien — fait rare — par ses contemporains que par les modernes, pour qu'on puisse affirmer que les nombreux portraits de personnages officiels de son temps, qu'il a exécutés, n'ont aucune valeur documentaire.

L'autre volume sur Madame de Maintenon dont il me reste à

dire quelques mots, a été écrit par M. T. Pilastre. Il est intitulé : *Vie et caractère de Madame de Maintenon d'après les œuvres du duc de Saint-Simon et des documents anciens ou récents*, in-8° de 170 pages ornées de reproductions de portraits, vues et autographe (Paris, Alcan, 1907). M. Pilastre a réuni dans cet intéressant volume qu'on consultera d'autant plus volontiers qu'il se termine par un index, tous les principaux jugements émis sur Madame de Maintenon par ses contemporains et par quelques modernes. Cette collection de remarques et d'appréciations diverses auxquelles ont donné lieu les événements successifs de la carrière si mouvementée et si remarquable de la dernière femme du grand roi, est extrêmement instructive et piquante. On ne peut pas dire que l'objet de toutes ces réflexions ait eu, de son temps, ce qu'on appelle « une bonne presse ». Si ici, comme ailleurs, il faut sans doute tenir compte de la malignité humaine et de l'envie que devait faire naître une fortune extraordinaire, — il n'en est pas moins vrai qu'on éprouve une impression peu sympathique. On rend justice à l'intelligence, à la beauté, à la volonté, mais on cherche le cœur et — quelque surprenant que cela puisse paraître — la conscience.

N. WEISS.

---

## Un nouveau portrait de Coligny.

On trouvera plus loin, en tête de la « Correspondance », l'échange de lettres qui eut lieu entre le président de notre Société d'Histoire et le directeur du *Gaulois* à propos de ce « nouveau portrait », c'est-à-dire du résumé écrit à l'usage des lecteurs du *Gaulois*, par l'auteur d'un livre intitulé *L'amiral Coligny, la Maison de Châtillon et la révolte protestante* (Plon). Cet auteur est le même M. Charles Merki qui fit paraître dans le *Mercure de France* du 15 octobre 1907, sur ou plutôt contre *Jean Calvin et la Réforme protestante de Genève*, une collection d'outrages que M. le professeur E. Doumergue s'est donné la peine de contrôler dans deux articles de *Foi et Vie* (1er et 15 février 1908), et dans laquelle il n'a pas pu découvrir une seule ligne qui ne fût une calomnie.

Peine superflue en vérité, cette littérature ne prenant les allures de l'histoire que pour exprimer sous cette forme l'antipathie ou plutôt le sentiment de répulsion que certains bons catholiques (1) feignent d'éprouver à l'endroit du Protestantisme.

S'il en était autrement, on ne lirait pas dans le *Mercure* (1907, p. 425), des phrases comme celle-ci: « Philippe II n'a jamais été sym-

(1) Dont quelques uns eurent des ancêtres qui n'eurent pas assez de courage ou de vertu pour rester huguenots.

pathique... Cependant, il y a une autre grandeur chez cet homme voué à l'exécration universelle et dont toute la vie, tous les actes, toute la politique furent implacablement dominés par la Raison d'État ». Essayez de comprendre ce que c'est que cette raison d'État, avec deux majuscules, ou plutôt demandez-le à l'auteur, il sera bien embarrassé pour vous répondre.

Il en serait de même si vous lui demandiez comment il peut écrire de Coligny (*Gaulois* 30-31 janvier 1909) (1) : « Personnage de petite valeur — de second ordre, qui s'est trouvé placé au premier plan — il ne cherchait que sa grandeur personnelle et l'influence politique de son parti » et ajouter, en guise de preuve sans doute, « il avait du lion, mais aussi du renard » dit Brantôme », — car un personnage qui a du lion n'est pas précisément « de petite valeur » ! Puis, à quoi bon consacrer à un si petit personnage une aussi copieuse série d'injures? L'auteur l'a senti apparemment puisqu'à la fin de ce remarquable article il se demande : « Mais que reste-t-il alors de ce grand homme ?... Il reste *l'attitude*, plus importante qu'on ne pense. Nul n'incarna davantage le caractère hargneux du protestantisme ». Vous avez bien lu, n'est-ce pas ; ce sont les protestants qu'on traite avec cette aménité modern style qui ont « le caractère hargneux. » Songez donc, ils n'ont même pas l'idée de trouver naturelles des phrases comme celle-ci : « Coligny, éventré dans un coin comme une bête malfaisante, fut traîné dans la boue aux hurlements de la populace » — ou celle-ci que l'auteur prête à l'amiral, et qui est vraiment bien en situation : « Encore, si c'était l'épée d'un cavalier, mais l'épieu d'un goujat !... » (2).

N.W.

---

(1) Nous ne citons pas le livre qui, bien entendu, ne nous a pas été adressé pas plus qu'aucun autre publié par la maison Plon.

(2) Le *Journal des Débats* a cru devoir faire ses réserves en ces termes: « Ce n'est point par des déclamations violentes qu'on peut faire avancer la vérité »... Mais l'auteur de cette note, qui signe B. P., l'a fait précéder de ces « considérants » qui prouvent qu'au fond il ne critique que le ton du livre de M. M. : « A coup sûr Coligny fut un chef de parti, ne séparant pas son ambition de la question religieuse... ne combattant le gouvernement d'alors que quand il lui était démontré qu'il ne pouvait l'exploiter à son profit.,. Si les protestants s'allient aux Anglais et aux Allemands, les catholiques font venir des mercenaires italiens, suisses et espagnols. Si les protestants massacrent et brûlent, les catholiques se vengent... Si l'amiral Coligny ne peut se défendre de complicité dans l'assassinat du duc de Guise... » etc.

Or, M. B. P. le sait aussi bien que moi, s'il est un fait établi, c'est le désintéressement de Coligny et l'exploitation du pouvoir par les Guises ; — que ces derniers et non les protestants, firent les premiers appel à l'étranger — que les guisards commencèrent par massacrer et brûler; — que jamais on n'a pu et on ne pourra démontrer la complicité de Coligny dans l'assassinat de François de Guise... etc.

# CORRESPONDANCE

## Coligny et le journal : « Le Gaulois ».

Nous tenons à conserver le texte de ces deux lettres qui s'expliquent d'elles-mêmes :

Monsieur le Directeur,

Veuillez permettre à un abonné de bien longue date de vous exprimer la pénible surprise que lui a fait éprouver, à la lecture du *Gaulois* du *dimanche* (31 janvier) l'inqualifiable « nouveau portrait de Coligny », que vous avez été « heureux de faire connaître à vos lecteurs », comme « une étude si *bien documentée* et si intéressante ».

Cette surprise, il n'a pas été seul à la ressentir en trouvant, après les recherches approfondies des historiens modernes, en plein xx$^e$ siècle et dans un journal de la valeur du *Gaulois*, une page que l'on croirait empruntée aux plus odieux pamphlets du xvi$^e$.

Ce serait sans doute l'occasion de rappeler et de reproduire une fois de plus les paroles si concluantes de Bossuet : « Tout ce qu'on employait pour décrier l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire ». (*Histoire de France* (livre xvii).

Agréez je vous prie, Monsieur le Directeur, l'expression de mes très distingués sentiments :

B$^{on}$ F. de Schickler
Président de la Société de l'histoire
du Protestantisme Français.

Monsieur,

Le *Gaulois* a le plus grand respect de toutes les confessions religieuses, il ne combat que les ennemis de la religion. Je me garde toujours et prie mes rédacteurs de se garder de tout ce qui pourrait éveiller les susceptibilités, même les plus chatouilleuses, tenant que toute croyance mérite qu'on s'incline devant elle. J'ai relu l'article auquel vous faites allusion, je me permets de vous faire remarquer que le Rédacteur avait eu soin, dans la note qui précède l'article, de faire toutes les réserves. J'estimais donc qu'aucune conscience ne pouvait se troubler, mais puisque je me suis trompé, puisqu'une personnalité telle que vous prend la peine de m'avertir, je m'en vais redoubler de vigilance.

Veuillez croire, Monsieur, je vous prie, à mes sentiments les plus distingués.

Arthur Meyer.

**Pierre Lorient.** — Je lis toujours le *Bulletin* avec un vif intérêt, en particulier ce qui s'y rapporte aux pasteurs du Désert. C'est dire que je remercie M. Th. Rivier pour les renseignements qu'il nous fournit sur Jacques Bombonnoux et Jean Martel (pages 472-477). Mais les détails qui suivent, sur Pierre Lorient, me laissent perplexe. C'est la première fois qu'il est question de ce pasteur du Désert qui aurait exercé son ministère à Nîmes, vers 1735, et aurait été banni du royaume, après deux ans de réclusion dans la citadelle de Montpellier. Comment se fait-il que les historiens du Désert gardent sur lui un silence absolu? Ce champ pourtant a été moissonné avec tant de soin qu'il reste à peine quelques épis à glaner. Or ni Charles Dardier, si bien informé et si minutieux, ne cite le nom de Lorient dans les quatre volumes de ses *Lettres de Paul Rabaut* aux notes si abondantes, si précises et si complètes, ni M. Edmond Hugues ne parle de lui, soit dans son livre sur *Antoine Court*, soit dans ses trois volumes sur les *Synodes du Désert*. Il est bien question (t. II. p. 296 de ce dernier ouvrage) d'un P. Lorient, dont le nom figure, en 1763, au bas du certificat de consécration de Lanne, dit Dubois; mais il se signe « V. D. M. et prédicateur de la cour du prince d'Anhalt-Cöthen » et on ne saurait le confondre avec le prédicant illettré qui aurait, plus de vingt ans auparavant, adressé une demande de secours aux « Bourguemaîtres de la Noble ville de Saint-Galle (*sic*). »

Cette lettre, elle-même, n'est-elle pas étrange? L'auteur parle, en 1750, de la persécution qui dure « depuis 10 ans » et semble ignorer qu'elle remonte à la Révocation.

Il parle de la religion réformée comme de la « plus pure de toute la terre. » Il dit qu'il a prêché la nuit dans le Déserts (*sic*) de France, comme les Apôtres de notre Divin sauveur autrefois dans le désert de la Judée. » Il se signe « Pierre Lorient, ci-devant Ministre du Saint-Evangile en France sous la croix et, maintenant, voyageur comme nos pères autrefois, Abraham, Isàc et Jacob. » — Il est bien évident qu'on ne retrouve pas, dans ces lignes, le sobre langage des pasteurs du Désert. Qu'est-ce à dire? Aurions-nous affaire, ici, à un faux frère qui aurait pris indûment le titre de pasteur pour mieux capter la bienveillance des Saint-Gallois? — Je n'ose pas répondre par l'affirmative, mais j'ai des doutes. *Adhuc sub judice lis est.*

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations dévouées

D. Benoit.

---

**A la Gaumine** (voy. *Bull.* 1908, p. 573). — Le dictionnaire de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, indique l'étymologie de cette locution en ces termes :

« Tiré du nom propre de Michel Gaumin ou Gaulmin, intendant

sous Louis XIII et Louis XIV, dont le mariage fit grand bruit. » — Ces mots sont suivis d'un renvoi au *Mémoire sur le mariage des protestants*, cité dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, ouvrage de Lacurne, savant du XVIIIe siècle, publié par L. Favre, Paris, 1875. — Littré a cité Lacurne d'après le manuscrit.

On voit que Gaumin a ici le prénom de Michel, tandis que Moreri, la *Biographie Universelle*, la *Nouvelle Biographie générale*, et le *Manuel du libraire*, de Brunet, lui donnent celui de Gilbert (1). Il y a lieu d'examiner la question de plus près, et de voir le texte du *Mémoire* cité.

E. Ritter.

Ce *Mémoire* est celui qui parut en deux parties en 1787 (A Londres) Le passage auquel on renvoie se trouve à la fin du deuxième mémoire, dans la *Quatrième observation* qui traite « *des moyens de constater l'état de ceux qui sont déja mariés hors de l'Église et de ceux qui sont issus de pères et mères, aïeuls, morts, dont le mariage n'a pas été célébré dans l'église.* » (P. 136 et ss.) L'auteur dit que le premier moyen, c'est de rechercher l'inscription de ce mariage dans les registres secrets tenus par les pasteurs du Désert, mais il ajoute que ces registres n'existent sans doute que pour les provinces où les protestants étaient nombreux. Puis il continue :

« Mais dans les autres provinces, il y a aussi des familles protestantes répandues de côté et d'autre, au sort desquelles il faudra pourvoir.

« Je ne sais comment ceux-là se sont mariés. Ils ont peut-être contracté de ces unions que les lois ont déclarées illicites, qu'on nommait *Mariages par paroles de présent*, ou *Mariages à la Gaulmine*.

« Ils en ont conservé des actes, on pourra les produire, et ces actes étant signés de gens qui n'existent plus, ne seront pas suspects.

« S'il y en avait qui n'eussent gardé aucun vestige de leur union, il faudrait bien admettre en leur faveur une possession d'état!...

On voit que Lacurne ou Littré se trompent lorsqu'ils écrivent que ce mariage contracté « *en présence d'un prêtre catholique, mais sans qu'il bénit les époux* », était « réputé valide ». Il était parfaitement « illicite » ainsi que le constate le ministre d'État Lamoignon de Malesherbes, qui recherche précisément, dans cette partie de son second mémoire, le moyen de le rendre « valide ». (2)

N. W.

(1) M. J. Pannier nous fait remarquer que Gaumin, possesseur d'une belle bibliothèque était en rapport avec Samuel Bochard (voir une lettre de ce dernier, du 13 oct. 1650 à M. Giraud, reproduite d'après l'autographe de la Bibliothèque de notre Société, par M. Galland, parmi les pièces justificatives de son *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen*, Paris, 1898, p. 483). —

(2) *L'Histoire de France* publiée chez Hachette sous la direction de

**D'Amouin de Ladevèse.** — A propos de cette branche de la feuille d'Amouin, citée dans le dernier fascicule du *Bulletin* (1908, p. 453), M. Jean Jalla, archiviste de la société d'Histoire Vaudoise, nous écrit, que dans les registres des vallées Vaudoises du Piémont figurent, comme parrains, en octobre 1723, Sr *Charles Ladevèse*, marchand à Turin, et en 1724, Sr *Henry Devèze*, aussi marchand à Turin.

**Un Faux en citation :**

M. Marius Tallon a publié en 1887, sous ce titre : *Fragment de la guerre des Camisards*, un mémoire anonyme, qu'il a enrichi de notes. A la dernière page de ce mémoire, p. 81, on lit celle-ci que je transcris textuellement : « Les auteurs de *La France protestante*, art. Abraham Mazel, affirment que c'est Cavalier et Miremont, qui après avoir engagé Abraham Mazel et les autres à rentrer en France, *instruisirent Basville du retour des chefs camisards.* » Le fait, s'il était vrai, serait loin d'être glorieux pour Cavalier.

L'assertion me parut tellement osée que, sans tarder, j'ouvris *La France protestante* pour consulter l'article dont M. Marius Tallon invoquait l'autorité. On y lit ce qui suit : « Abraham prêta une oreille complaisante aux propositions de Miremont et Cavalier... Il fit partir en avant deux prophétesses, Marie Desubas et Elizabeth Catalon, qui eurent le courage de s'avancer jusque dans les environs de Nîmes, tenant partout de nombreuses assemblées. Elles en tinrent une, entre autres, au mois de juin 1709, qui fut surprise et elles tombèrent elles-mêmes entre les mains des soldats. Deux lettres que l'on trouva sur elles, l'une de Cavalier, l'autre de Miremont, *instruisirent Basville du retour des chefs camisards.* »

Je crois qu'il est difficile de concevoir plus odieuse falsification de texte que celle dont s'est rendu coupable M. M. Tallon. Elle permet de disqualifier son œuvre historique. Faire peser sur la mémoire de Cavalier et de Miremont, à l'aide d'un faux voulu et prémédité, l'accusation d'une aussi infâme trahison, appelle la plus sévère condamnation.

FRANK PUAUX.

---

M. Ernest Lavisse, écrit ceci; (dans la 4e livraison du tome VIII, p. 369) : « D'assez nombreux curés, par tolérance ou pour de l'argent, conféraient le sacrement sans exiger la confession préalable, sans même bénir les époux (mariages dits *à la gaumine*). C'étaient, écrit l'évêque de Périgueux, la plupart des curés ordinaires. A plus forte raison, les prêtres vagabonds et misérables. » En note on lit : « Plusieurs jurisconsultes gallicans tenaient que la bénédiction sacerdotale n'était pas indispensable à la validité du mariage. »

## Le forçat pour la foi, Salomon Bourget.

Rots le 13 mars 1909.

Monsieur.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt à la page 91 du bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français (numéro de janvier-février 1909) que M. le pasteur Edgard de Vernejoul, mon parent, appelé à la direction de l'Église chrétienne réformée de Marseille, avait eu l'heureuse idée de consacrer la première fête de la Réformation qu'il célébrait dans cette ville au souvenir des galériens huguenots « à peu près totalement ignorés jusqu'alors de leurs coreligionnaires des XIX^e et XX^e siècles ».

Et que M. N. W. avait ajouté : « Nous félicitons M. de Vernejoul de son initiative et nous lui souhaitons des imitateurs; il n'y a en effet, guère d'Église protestante, qui ne puisse trouver dans son passé un souvenir du même genre digne d'être évoqué et perpétué ».

La lecture de cet article m'a donné l'idée de faire connaitre aux lecteurs de l'histoire du Protestantisme français que mon cinquième aieul avait eu l'*honneur* de ramer sur les galères du roi et je vous envoie copie de deux pièces sur cet événement, dont je possède les originaux, et qui sont classées dans mes archives de famille :

PREMIÈRE PIÈCE.

« Vu par nous Conseiller du roy en ses conseils, intendant géné-« ral des galères de France, le 20 juin 1713.

« N° 20.889.

« Nous, Jean-François de Rozel et Charles Français Blondel de « Jouvencourt, conseillers du roy, commissaire-ordonnateur, et « controleur des galères de France : — Certifions à tous qu'il ap-« partiendra, que suivant les ordres du roy adressés à monsei-« gneur le maréchal de Tessé, Chevalier des ordres de Sa « Majesté, général des galères, et en son absence à celui qui les « commande et à M. Arnoul conseiller du roy en ses conseils, inten-« dant général des dites galères en date du 17 may 1713 et à nous « remis, nous nous sommes transportés sur l'une des dites galères « la PHARRINE et trouvé le nommé Salomon Bourget, forçat, agé de « 63 ans, natif de Croissy en Normandie, condamné par jugement « de M. l'intendant de la généralité d'Alençon rendu le 8 avril 1697 « à servir sur les galères de Sa Majesté. Lequel Salomon Bourget « nous avons fait détacher de la chaine en nos présences, donné « pleine et entière liberté, à condition néanmoins de passer sur « le champ par mer dans les païs étrangers, et de ne plus rentrer

« dans le royaume, à peine d'être remis en galère pour le reste de « sa vie suivant les ordres du Roi. En foi de quoi nous lui avons fait « expédier ces présentes pour lui servir et valoir ainsi que de rai- « son. Prions et requérons tous gouverneurs et lieutenants de Roy, « maires, échevins, prévots, capitaines de port et passages de lais- « ser seurement et librement passer le dit Bourget afin de jouir de « la liberté à lui accordée par Sa Majesté. Délivré à Marseille sous « le sceau royal de la marine le 20 juin 1713.

« Suivent trois signatures.

« Sceau à la cire rouge. »

Seconde pièce.

« Nous soussignés pasteurs de l'Église de Genève attestons que « Salomon Bourget de Croissi proche Falaise, en Basse Normandie, « agé de 56 ans, est du nombre des fidèles confesseurs, qui ont « souffert les rigueurs d'un triste esclavage dans les galères pour « la profession de l'Evangile. Il a été condamné à ce genre de sup- « plice l'an 1697, pour assemblée pieuse, et, dans les diverses souf- « frances auxquelles il a été exposé, il a toujours fait paraître un « fidèle attachement au pur service de Dieu, glorifiant son saint « nom par la foi et par la patience, et édifiant ses frères par sa « piété et par sa bonne conduite. Nous bénissons Dieu de la déli- « vrance qu'il lui a accordée, de même qu'à plusieurs autres de nos « frères et, dans le dessein qu'il a d'aller au pays de Brandebourg, « Nous l'accompagnons bien volontiers du présent témoignage, afin « qu'il soit reconnu pour un fidèle témoin de la Vérité, digne de l'af- « fection, de l'estime et des soins de tous ceux qui aiment vérita- « blement le Seigneur Jésus, à la grâce duquel nous le recom- « mandons, de même qu'à la bienveillance de nos frères. Fait à Ge- « nève ce 28 juillet 1713.

« *Signé* : Bertini, pasteur,
« Calandrini, pasteur,
« B. Pictet, pasteur,
« Léger, pasteur,
« Sartoris, pasteur,

« Approuvé par les commissaires de l'Ex... des louables cantons « à Morge ce 5 août 1713.

« *Signé* : Dunt ».

Salomon Bourget, sieur de Beaupré, dont le père et l'aïeul appartenaient à la religion prétendue réformée, avait épousé Jeanne Houel le 29 janvier 1680.

Un de leurs enfants, Jacques Bourget de Beaupré avait épousé Madeleine Bourdon le 31 janvier 1712.

Ils avaient eu plusieurs enfants dont l'un, nommé Jacques, avait épousé Jeanne Bouffay le 10 août 1751 ; plusieurs des enfants issus de ce mariage avaient été volés à leurs parents en 1773 et élevés catholiques. L'aînée, trop âgée pour être volée utilement, avait épousé Jacques Mesnil en 1782 ; de ce mariage étaient issus, entre autres enfants, une fille qui avait épousé en 1813, Jean-Baptiste Beaujour, mon grand-père.

Les descendants de ces Bourget de Beaupré sont encore nombreux : malheureusement, par suite de l'enlèvement des enfants et des mariages mixtes, tous sont aujourd'hui catholiques, à l'exception des descendants de Jean-Baptiste Beaujour, mon aïeul. L'un de ces descendants est mon père, auteur de l'*Essai sur l'histoire de l'Église Réformée de Caen.*

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments de considération les plus distingués.

A. Beaujour.
Ancien magistrat
Sécrétaire du Conseil presbytérial
de l'Église réformée évangélique de
Cherbourg (Manche).

---

## Gérard de Saint-Amant. Son origine.

En parcourant le volume *Les Verriers du Languedoc* par Saint-Quirin, j'y vois cités des *Girard*, gentilshommes verriers, en assez grand nombre, auxquels on peut rattacher vraisemblablement notre Antoine Girard, appelé aussi Marc-Antoine de Gérard, écuyer, Sr de Saint-Amant, notre poète rouennais, fils d'Antoine G. et d'Anne Hatif, baptisé à Quevilly le 30 septembre 1594.

Né en 1551, mort à Rouen le 18 novembre 1624 à 75 ans, sur la paroisse de Saint-Sever, et ancien du Consistoire de Rouen-Quevilly, le père de notre poète était un *grand marchand*, au dire de M. E. Lesens, dans sa notice sur *Le poète Saint-Amant, de l'Académie française et sa famille.* Ledit poète, toutefois, fut commissaire ordinaire de l'artillerie de France. Il fut créé, en 1646, *gentilhomme ordinaire* de la reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague. En 1643 il avait accompagné à Londres (à quel titre ?), l'ambassadeur de France, comte d'Harcourt. J'ai tout lieu de supposer que le nom de *Saint-Amant* provient de quelque fief faisant partie des terres possédées en Languedoc par les *de Girard* et que ce n'est, ni de l'abbaye de filles de St-Amant de Rouen, ni de la paroisse du même nom, attenante à l'abbaye, ni aux environs ou en Normandie qu'il convient d'en chercher la prove-

nance. Peut-être S[t]-Quirin ou un de nos lecteurs pourrait-il élucider ce point intéressant ?

R. Garreta.

---

## Jean Cousin.

En 1884, je communiquai à feu M. Henri Bordier une série de documents que j'avais recueillis sur le peintre sculpteur Jean Cousin, qui passait pour huguenot au XVI[e] siècle, ce que confirment, entre autres, ses relations directes et intimes. Parmi ces documents se trouvait un extrait du registre des causes expédiées au siège de la prévosté de Saint-Germain des Près, constatant que le 5, 8 et 12 mai 1562, un Jehan Cousin plaidait contre Nicolas Yon, son débiteur. M. Bordier (*F. P.* IV, 862), remarque à ce propos, « que cette mention isolée ne se rapporte pas nécessairement à notre artiste. « Or, je vois, dans un article de l'*Indépendant Auxerrois* du 9 octobre, 1908, qu'on a bien voulu me communiquer et dans lequel M. Maurice Prou résume une étude de M. Maurice Roy, conseiller à la Cour des Comptes, qu'après avoir, vers 1540, habité à Paris, rue Vieille du Temple, Jehan Cousin le père vint s'installer « dans un hôtel considérable qu'il fit bâtir rue des Marais (actuellement rue Visconti) », laquelle rue des Marais relevait bien de la prévôté de Saint-Germains des Prés (1). M. M. Roy ajoute qu'en 1562, un des gendres de Jehan Cousin était déjà en possession d'une partie de cette maison. La mention ci-dessus, du 5 au 12 mai, se rapporte donc bien, croyons-nous, à Jean Cousin qui *fut mis aux prisons de M. l'Abbé de Saint-Germain des Prés comme huguenot* », le 21 juillet 1562, d'après le *Journal de 1562*, puis jeté à la rivière où il périt parce qu'à « toutz les bords y avoit des gens pretz à l'assomer s'il fût abordé » ; renseignement confirmé par l'*Histoire ecclésiastique* et par Crespin (*F. P.* IV, 835 856) (2).

N. W.

(1) Je crois du reste, me rappeler que dans le registre que j'ai cité, Jean Cousin y est dit habiter la rue des Marais.

(2) Et dont M. Maurice Roy ne semble avoir tenu aucun compte.

---

*Le Gérant :* Fischbacher.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2045.

# Études historiques

## SUR LES ÉGLISES RÉFORMÉES DE L'ILE-DE-FRANCE (1)

---

### Le Protestantisme à Claye de 1554 à 1700.

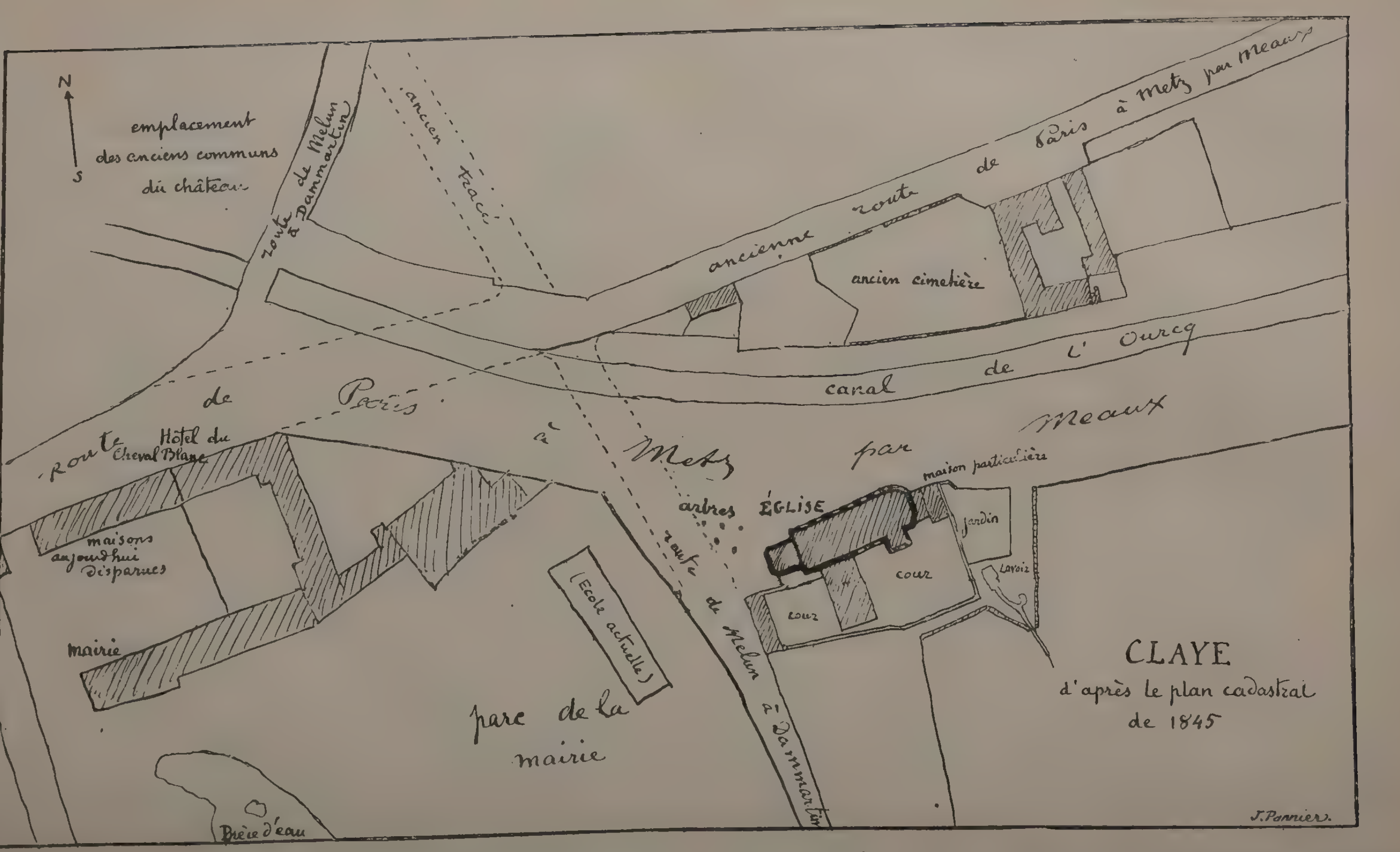
---



I

Claye est un bourg de la Brie dont la majeure partie est sur la rive droite de la Beuvronne, petit affluent de la Marne, à 28 kilomètres de Paris et à 14 kilomètres de Meaux, sur la route de Paris à Metz. La plaine et les vallons sont couverts de champs fertiles. Autrefois il y avait plus de bois et un grand nombre de vignes. La physionomie du pays a été quelque peu modifiée par le tracé du canal de l'Ourcq, notamment à l'endroit même où, sur la rive gauche de la Beuvronne, la grand'route croisait la route de Melun à Dammartin. Actuellement l'ancienne grand'route gravit une côte au nord du canal tandis que la nouvelle le longe au sud, en laissant à droite, en contre-bas, la mairie, l'hôtel du Cheval Blanc et l'école (derrière lesquels le parc communal s'étend

(1) Voir les études précédemment parues dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, sur *Grigny* (1900, p. 225), *Ablon* (1901, p. 286), *le Plessis-Mornay et la Norville* (1901, p. 169), *Charenton* (1906, p. 295).




PLAN DE CLAYE (L'ÉGLISE ET SES ABORDS).

jusqu'à la Beuvronne), puis, après la route de Melun, l'église. Or, suivant une tradition locale, cette église n'est autre qu'un ancien temple protestant.

Elle se compose de deux parties bien distinctes, manifestement élevées à des époques différentes; la plus récente est une grosse tour carrée surmontée d'un clocher pyramidal couvert en ardoise, et restauré au milieu du XIX[e] siècle. La largeur de cette tour est un peu moindre que la largeur de l'église elle-même dans l'axe de laquelle elle se trouve. Evidemment on entrait autrefois directement de l'extérieur à l'intérieur par la porte qui conduit aujourd'hui de la tour à l'église.

Très simple à l'extérieur, avec ses murs bas, percés de petites fenêtres cintrées, et avec son toit en tuiles tout uni, cette église est très simple aussi à l'intérieur. Sauf une toute petite chapelle de date plus récente, ajoutée au sud du chœur, elle se compose d'un vaisseau unique : au bout d'un rectangle très long proportionnellement à sa largeur, un chœur très petit; ni bas-côtés, ni transept. Six fenêtres dans le mur septentrional, deux seulement en face, vers le chœur que deux autres fenêtres éclairent à droite et à gauche de l'autel. Sur le côté nord une chaire assez belle, mais beaucoup plus récente que l'édifice. La voûte est polygonale; le plafond qui est le plus grand des cinq côtés du polygone, est supporté par une poutrelle verticale appuyée sur une poutre horizontale assez joliment sculptée avec élégants supports latéraux contre les murs; cette partie visible de la charpente comporte ainsi huit poutres et poutrelles en T renversé. Au chevet de l'église sont accolés de petits bâtiments anciens.

Le sol de l'église est incliné en montant vers le chœur, et la nef est orientée suivant les règles habituelles, ce qui serait plutôt de nature à faire croire que l'édifice a été primitivement destiné au culte catholique. Il est vrai qu'il peut avoir été également construit pour le culte réformé par un architecte catholique, ou habitué à suivre ordinairement les règles catholiques, et la simplicité du cadre primitif, encore très apparente sous les ornements

La Maladrerie. — Ancienne route de Paris à Meaux. — Ancien cimetière (arbres). — Eglise (ancien temple?) — Clocher plus moderne.



ÉGLISE DE CLAYE.

modernes, confirmerait l'idée d'une affectation première au culte réformé.

L'ensemble rappelle d'ailleurs — autant qu'on en peut juger d'après de vieilles estampes, — l'aspect des temples construits en 1606 à Charenton et en 1630 à la Rochelle (Villeneuve) (1).

A propos de ce dernier ou d'un autre temple rochelais, converti, lui aussi, en église « papiste », un visiteur écrivait dans son journal de voyage, en plaignant ses coreligionnaires dépossédés :

Et sic non vobis nidificatis aves (2).

Il se pourrait aussi que la tradition locale relative à l'église de Claye repose sur ce fait que, pendant un certain temps, une chapelle catholique ait été transformée en temple protestant.

D'après une autre tradition il y aurait eu un cimetière protestant à l'*Arzilière* (ou l'Orsilière) dans la propriété appartenant actuellement à M. Vincent. L'Arzilière est une ferme située au sud-est du bourg, près de la rive droite de la Beuvronne, au point où se rejoignent les chemins traversant les hameaux de Voisins et de Villaine.

Enfin une ancienne église paroissiale se serait élevée autrefois dans la propriété appartenant actuellement à M. Gignoux. Un ancien cimetière, aujourd'hui désaffecté et couvert de grands arbres, se trouve sur la pente entre l'ancienne route de Meaux et le canal.

Deux grandes maisons à Claye prétendent au titre de château. L'une d'elles s'élève à peu près sur l'emplacement d'un château ayant appartenu au XVIIIe siècle à la famille de Polignac. La mairie et l'hôtel du Cheval Blanc en occupent partiellement les dépendances, et le parc communal représente une portion de l'ancien parc seigneurial, à l'ouest de l'église. C'est de ces côtés que s'élevait probablement le château de Claye au temps des seigneurs

(1) Reproduites dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du prot. fr.* de 1906, p. 326 (tirage à part, p. 40) et 1895, p. 370.

(2) *Journal* d'Élie Brackenhoffer, 11 mars 1645, cité par H. Lehr, *Protestants d'autrefois; sur mer et outre mer*, Paris, Fischbacher, 1907, p. 19.

protestants. C'était une construction flanquée de tourelles dont Chastillon nous a transmis l'image.

## II

Ce qui est *certain* c'est qu'il y a eu à Claye, depuis l'édit de Nantes — et peut-être auparavant — jusqu'à la Révocation, des seigneurs et des habitants protestants et un lieu d'exercice du culte public qui, après celui de Charenton, était le plus proche de Paris à l'est de la capitale.

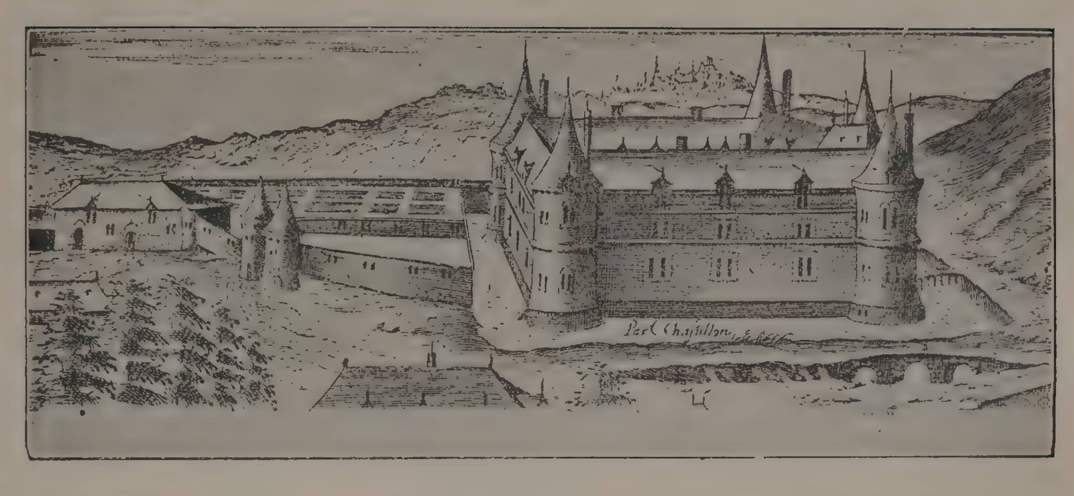
Le fait que Claye est une étape ordinaire sur la route entre Paris et Meaux, ces deux berceaux de la Réforme française, explique suffisamment que cette localité ait été l'une des premières à accueillir les « Bibliens » dès le second quart du XVI^e^ siècle.

A la fin du XV^e^ siècle déjà la seigneurie de Claye appartenait en partie, — ainsi que celle de *Souilly*, village situé un peu plus haut, au nord-ouest de Claye — à une famille d'origine berrichonne : les *Anjorrant* (1). En 1498 *Louis Anjorrant* était avocat du roi à la cour des comptes. Son fils *Renaud*, sieur de Souilly, fut, semble-t-il, un des premiers qui se déclarèrent pour la Réforme; quand la persécution sévit à Paris et aux environs, il se réfugia à Genève; il y fut reçu « habitant » le 10 décembre 1554 (2), « bourgeois » en 1566 (3), membre du conseil des Deux Cents en 1570. Son fils aîné *Jean* porta ce prénom comme filleul de *Jean Calvin*. Voilà l'histoire religieuse de Claye reliée par là plus directement encore à l'influence du grand réformateur français.

(1) *France protestante*, 2^e^ édition, t. I, col. 266 et suivantes. Leurs armes étaient : d'azur à trois fleurs de lys naturelles d'argent, tigées et feuillées de sinople.

(2) *France protestante*, 1^re^ éd., I, 112 ; II, 516. Les archives de Seine-et-Marne (B, 918) renferment un « Acte d'échange entre Regnault et Jean Anjorrant de biens situés à la Villette lez Paris contre des immeubles au territoire de Souilly, provenant tant des propres dudit sieur Jean Anjorrant que de la succession de feu maître Louis Anjorrant son père, en son vivant président aux requêtes du palais à Paris ».

(3) Le 31 janvier 1556 « *Regnaulx Anjorrant*, filz de feu *Loys*, natifz de Paris » verse 10 écus et 1 seillot (*Livre des bourgeois*, édition Covelle, 1897, p. 241).



CHATEAU DE CLAYE

Estampe de Chastillon).

Pour la première fois, à la fin de juillet 1562, l'*Histoire ecclésiastique* mentionne expressément « le ministre de Claye » sans dire son nom. « Estant venu se plaindre [à Meaux] des outrages que les soldats que Strossy, conduits par Bordat, lieutenant d'iceluy, avoient fait tant à luy qu'aux autres de ce lieu, et s'adressant pour en avoir justice à un nommé Parcalus, qui avoit esté establi chef de la ville par ceux de la Religion, pour toute response il en receut un soufflet (1) ».

En 1567 lorsque se font les préparatifs pour la seconde guerre, fin septembre, « le ralliement des réformés » fut à Claye (2).

Un parent de Renaud (son frère probablement), *Jean Anjorrant*, resta plus longtemps en France, quoiqu'il eût aussi adhéré à la Réforme. Son nom figure en 1562 sur une liste de suspects qui étaient conseillers au Parlement de Paris (3).

Il mourut cette même année. Sa femme *Catherine de Budé* était fille du célèbre professeur au Collège de France. Le 16 février 1563 le parlement rendit, pour cause de religion, un décret de prise de corps contre « damoyselle Catherine Budé, vefve de feu maistre Jean Anjorrant, en son vivant conseiller et président ès enquestes de ladite court », et contre *quarante-quatre habitants de Claye* parmi lesquels « *Crespin Le Brun*, procureur fiscal de lad. d[lle] au lieu et village de Claye, *Alexandre Quèntin*, hôte des Trois Couronnes dud. lieu; *Nicolas Savenières*, l'aîné, cordonnier; *Nicolas Savenières* le jeune, sergent; *Claude Riberolles*, demeurant à la Corne du Cerf dud. lieu, *Jehan Bonnefon* dit *Raoulquin*, le contrerolleur *Le Blanc*; *Gilles Lescaille; Jehan Troisvalletz*, un appelé le *Pédagogue*, *Jehan* et *Quentin les Bienvenuz*, *Eustache* et *Noël Delor*, joueurs d'instruments; la femme du seigneur de Maure-

(1) *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, etc., l. VII, p. 352 (édition Baum, t. II, p. 442).

(2) A. d'Aubigné, *Histoire universelle*, l. IV, ch. VII (éd. de Ruble, t. I, p. 232).

(3) *France prot.*, 1[re] éd., IV, 211.

gard, etc. (1) ». Un autre Jean Anjorrant figure sur les registres catholiques de Claye en 1580.

Le plus ancien recueil conservé à la mairie de Claye aux archives de l'état civil (GG. 1, 1577 à 1674) commence par un baptême du 26 juillet 1577. Le curé s'appelait alors *Reynaut* (son nom ne figure pas sur la plaque fixée, au XIX^e siècle, dans l'église, à gauche de l'entrée). Dès le mois suivant, au baptême de « *Jehan* filz de Philippe *La Feulle* et *Artuze de la Motte* » apparaît, comme parrain « Monsieur *Jeh. Anjorrant*, conseiller du roy en sa court de parlement, receu à la survivance de son père, M. Claude Anjorrant de Claye, seigneur de l'Arsilière». Il y a un second parrain (« M. Anthoine Roy »). De même dans un acte qui concerne bientôt plus directement encore la famille Anjorrant :

Du VIII^e septembre 1580 a esté baptizé *Claude* filz de Mons^r M^e Jehan Anjorrant chevallier seigneur de Claye, conseiller du roy en sa court de Parlement, receu à la survivance de Mons^r M^e Claude Anjorrant son père conseiller en icelle, et damoyselle Anthoinette Huraud, ses père et mère; les parins sont pour M^r Claude Anjorrant Mons^r Pierre de Lascours (?) conseigneur de Claye et seigneur de Lagny (2), Mons^r Pierre Fort advocat en la d. court, et la marine damoyselle Clere de Pilloy vefve de feu M^r Loys Huraud prieur de Monmagny (3) et dame de Messy (4) en partie.

(*Signé*) REYNAUT.

Le registre des testaments commencé également en 1577 renferme, après un acte du 23 septembre 1580, une particularité extrêmement intéressante (fol. 59 et suivants) : quatre pages d'écriture où deux lignes de modèle sont reproduites par une main malhabile, entre autres cette maxime :

Détourne toy du mal et approche du bien,
Pour le mettre en effort et point au delà.

(1) Arch. nat., registre criminel du Parlement de Paris, n° 130, f° 292; cité dans la *France prot.*, 2^e éd., t. III, col. 380.
(2) A deux lieues au sud de Claye, sur la Marne.
(3) Au nord de Saint-Denis.
(4) A deux kilomètres au nord de Claye.

Ces pages sont signées : *Claude Deobonne* (1). Puis, après une liste des « noms de ceulx qui ont des vignes », de l'écriture du curé Reynaut, reparaît cette autre écriture, et on lit cette fois (fol. 64) :

Nostre père qui es ès cieux, ton nom soit sanctifié, ton règne advienne, ta volonté soit faicte en la terre comme au ciel, donne nous au jour d'huy nostre pain quotidien, et nous pardonne nos offenses ainsy que nous pardonnons à ceux qui nous offensez (*sic*), et ne nous induis point en tentation maies (*sic*) nous délivre du mal, car à toy est le règne la puissance et la gloire ès siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(*Signé*) : CLAUDE DEOBONNE.

La forme du singulier employée en s'adressant à Dieu, et la présence de la doxologie finale, dénotent ici incontestablement une inspiration protestante ; il y avait alors, au presbytère de Claye, un jeune homme à qui, semble-t-il, le curé apprenait non seulement à écrire, mais à prier à la façon des réformés. Après des baptêmes de 1585 — toujours célébrés par le même curé *Reynaut* — nouvelle page d'écriture de Claude Deobonne (fol. 79) :

Commencer fault les bien former
Quant quoy puisse escrire vistement.

Après le « Morteloge des obits de l'Église de Claye », auxquels le prieur et le vicaire de Souilly doivent parfois assister, il y a dans ce premier recueil de registres une lacune qui va de 1585 jusqu'à 1617, où commence un registre plus petit.

Cette période de trente-deux ans fut précisément celle durant laquelle s'organisa l'Église réformée de Claye.

Le fils de Renaud Anjorrant, *Jacob*, né à Genève en 1566, fut à diverses reprises l'agent diplomatique de cette ville auprès des rois de France et d'Angleterre ; il signait : « *Soully-Anjorrant* » (2), et, à chacun de ses voyages, il est probable qu'il vint voir ses cousins de Claye ; en tout cas il s'occupa constamment des intérêts

(1) S'agirait-il d'Eaubonne à deux lieues au nord-ouest de Saint-Denis ?
(2) *Bull. hist. prot. fr.*, XIII, 204.

des Églises réformées. Ses principaux séjours à Paris datent de mars 1601, mai 1603, février 1610, octobre 1610 à octobre 1611 (1), 1612, 1616, 1617, 1619, janvier 1624 à mai 1625 : ce fut alors qu'il conféra pour la première fois avec Richelieu ; en 1629, âgé de 63 ans, il vint une dernière fois à Paris. La *France protestante* et d'autres ouvrages en ont parlé assez longuement pour qu'il soit inutile d'insister ici.

Son cousin *Pierre Anjorrant*, conseiller au Parlement de Bretagne, fils d'un *Jehan Anjorrant* qui paraît le mari de *Catherine Budé* (et peut-être, en secondes noces, celui d'*Anthoinette Huraud*), était mort également à Genève, dès 1589 (2), mais d'autres membres de la famille restèrent à Claye. *Marie*, fille d'un Jean Anjorrant et de *Sidonie Turquan*, fut baptisée par un pasteur en 1596 (3).

Sur les registres de l'Église de Paris on lisait également, en 1595, un acte de baptême célébré sans doute au culte qui avait lieu sous les auspices de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, soit au Louvre, soit à l'hôtel de la princesse : « Le IX mars fut baptisée *Jehanne*, fille de *François Disper* et de *Genefiefve Perot*, présentée par *Pierre Mouzot* serviteur domestique du Sieur de Claie, et *Suzanne*... femme d'*Anthoine Budé* receveur de Claye (4) ».

*Jeanne Anjorrant* épousa *Daniel Tissard*, sieur de *Biche-Toucheronde*. Le château « ou pour mieux dire petite maison seigneuriale » de Biche (5) est dans l'Orléanais, tout près de Marchenoir où il y avait une Église réformée. Mais D. Tissard et sa femme n'en pourvurent pas moins, ainsi que leur fils Daniel, à l'exercice du culte

(1) Il est par exemple parrain à Charenton le 31 juillet 1611 (*Bull. hist. prot.*, 1872, p. 269).

(2) *Fr. prot.*, 2e éd., I, 267.

(3) La *Fr. prot.*, 2e éd., I, 274, dit à tort : « à *Charenton* » où le culte ne fut célébré qu'à partir de 1606.

(4) *Bull. hist. prot.*, 1872, p. 219 ; il semble difficile qu'il s'agisse du 4e frère de Catherine Anjorrant, Antoine de Budé, mort en 1590 et qui avait épousé (en premières noces du moins, Marie Le Blanc, fille de Marguerite Anjorrant. (*Fr. prot.*, 2e éd. t. III, col. 374).

(5) Histoire manuscrite de la ville de Marchenoir (Loir-et-Cher), par M. Péan, IIe partie, p. 35) ; « le rez-de-chaussée est un caveau qui a servi de sépulture à la famille Tissard » (*Bull. hist. prot.*, 1863, p. 46).

dans leur fief de Claye, après l'édit de Nantes (vérifié le 25 février 1599 au Parlement), en vertu de l'article 7 concernant les seigneurs hauts justiciers.

## III

Ce fut même à Claye que se réunit le premier synode provincial des pasteurs et anciens des Églises de l'Ile-de-France sous le régime nouveau, dans la première année du XVII[e] siècle. Comme le synode national avait eu lieu à Jargeau le 9 mai 1601, et que Jacob Anjorrant y avait assisté, comme d'autre part il quitta Paris à la fin du mois, il y a lieu de penser qu'avant son départ il ne fut pas étranger à la préparation du synode provincial tenu dans le fief familial de Claye.

Un document du 30 mai 1601, déposé actuellement aux archives municipales de Vitry-le-François, donne les noms des pasteurs dont la plupart furent sans doute présents à Claye, et nous renseigne sur la répartition géographique des Églises du bassin de la Seine à cette époque : l'Église de Claye est la troisième nommée, après celle de Paris (dont le temple était alors à Ablon), et celle de Mantes qui, pour tous les protestants dispersés à l'ouest, jouait un rôle analogue à celui de Claye pour la partie orientale de la région parisienne.

## IV

Voici la liste des pasteurs de Claye, encore incomplète, telle que nous avons essayé de l'établir d'après les actes des synodes provinciaux et nationaux du XVII[e] siècle. (Les dates sont celles auxquelles se rapportent les documents utilisés) :

1601, *Élie* d'*Arande*, encore en 1603 (1).

(1) Synode de Gap (Quick, I, 251 ; Aymon, I, 287 : *Daronde*). Il est pasteur à Amiens en 1607.

1614 à 1617, *David Chauveton* (1).

Le synode de Vitré, constatant qu'il était parti en Basse-Guyenne, près de son père « vieux et caduc », avait ordonné qu'il rembourserait ses frais d'études à la province d'Ile-de-France (1617); le synode suivant l'en dispense à cause de sa « pauvreté ».

1622, *Duchat*, qui eut maille à partir avec le contreversiste catholique Véron (2).

1625, *Billot* (*Isaac*), après lequel on trouve en 1637 son fils ou son neveu *Pierre Billot* (3). Nous avons vu dès 1601 un *Billot* sur la liste des proposants entretenus aux frais de la province de l'Ile-de-France. C'était probablement Isaac. Sous le ministère de Pierre se déroulèrent plusieurs événements que nous raconterons ci-après.

Il desservait également en 1637 l'église d'Armainvilliers. Entre les deux Billot on trouve en 1626 *Jacobé* (4), qui, en 1625, comme pasteur de Château-Thierry, avait siégé au synode provincial de Charenton en même temps qu'Isaac Billot et qu'un *ancien* (ou délégué laïque) de l'Eglise de Claye nommé *Nicolas Courtier* (5). Il lui arriva de remplacer Drelincourt dans la chaire de Charenton (6).

1649, *Isaac Albouy* : il siège sans ancien au synode provincial de Vitry-le-François (7); 1653-1657, *Gaspard Tricot*; 1660, *François Bancelin* (8); 1661, *Isaac Constans*; 1665-1669, *Daniel Despotz* (9). Il ne survécut pas long-

(1) Synodes de Vitré (Aymon, II, 116) et d'Alais (II, 154).

(2) Douen, *Révocation à Paris*, I, 252. La *France prot.*, 2e éd., V, 625, l'appelle *Eudothée* et dit qu'il fut ministre à Claye de 1617 à 1619.

(3) *France prot.*, 2e éd., II, 564. Quick (II, 386) l'appelle *Belot*. Il avait soutenu en 1636 à Sedan, sa thèse qui figure dans le *Thesaurus disputationum* de J. de Vaulx son condisciple (*Fr. prot.*, 2e éd., t. V., col. 383). Un autre Billot, David, étudie à Sedan aussi en 1640 (*Bull.*, 1905, p. 112, et cf. 1886, p. 514).

(4) Synode de Castres, Quick, II, 231.

(5) *France prot.*, 2e édit., t. V, col. 1023.

(6) *Bull. hist., prot.*, 1872, p. 325, (20 septembre 1626). Vers cette même époque, une personne originaire de Claye, *Sarah Michel*, épousait à Charenton *Antoine Gobelin* (septembre 1625; *Bull. hist. prot.*, 1855, p. 495).

(7) *Fr. prot.*, 2e éd., V, col. 609, et I, col. 93.

(8) *Bull. hist. prot.*, 1869, p. 512.

(9) Ces quatre derniers pasteurs sont signalés par M. Auzière, dans son répertoire des anciennes Églises réformées, ms. déposé à la bibl. de la Soc. de l'histoire du protestantisme.

temps à la suppression de l'exercice, étant mort avant 1674 (1).

***

Voici d'autre part la liste des prieurs curés de Claye telle qu'elle est inscrite sur une plaque commémorative à gauche de l'entrée de l'Église : 1598 François Bachelot; 1606 Jacques Heynault; 1609 Alain Chevalier; 1611 Louis Foucard; 1614 Jacques Dangalis; 1617 Jacques Châtelain; 1626 Nicolas Le Meignen; 1653 Nicolas de Rost; 1664 Louis de Cestre; 1665 Eustache Thomassin (jusqu'en 1690).

## V

Les registres paroissiaux de Claye, dont nous avons déjà signalé la lacune à partir de 1585, existent de nouveau après 1617, tenus par le curé *Chastellain*. Il inscrit 19 baptêmes en 1617, 18 en 1618, etc. Il y a eu en 1908 à Claye 41 naissances pour une population de 1828 habitants. Les catholiques de Claye étaient donc il y a trois siècles certainement moins de mille (il y avait, en moyenne beaucoup plus d'enfants par famille alors qu'aujourd'hui).

(1) M. H. Stein a bien voulu me signaler un document conservé aux Archives nationales (Y. 228 : 143e vol. des *Insinuations du Châtelet*, fol. 454-5). C'est un contrat de mariage passé « par devant Simon Couroy, tabellion juré, commis, institué, » à ce faire estably, ès baillage, baronnye et chastellenye de la Ferté au Col et Chauvigny, pour et de par Monseigneur le comte de Roucy, seigneur, baron et chastellain des dits lieux. » Le futur époux est « Me Pierre de Vrillac, licencié ès lois, advocat au Parlement de Paris, bailly et lieutenant général des baillage et chastellenie de la Ferté au Col et Chauvigny, demeurant à la Ferté », et la future épouse n'est autre que « damoiselle *Jeanne Jacob, veufve de feu Me Daniel Despotz*, vivant Ministre de la Religion prétendue réformée à Claye, demeurant aussi de présent en la ville de la Ferté. » On a tout lieu de croire qu'elle était devenue catholique avant de contracter (et peut-être *pour* contracter) ce second et plus brillant mariage, car elle promet de le faire « sollempniser *en face de l'Église* le plus tost que commodément faire se pourra ». Les conditions du contrat sont toutes favorables à l'épouse : elle n'apporte à la communauté « aucune chose », tandis que M. de Vrillac lui constitue un douaire « préfix » de quatre mille livres, et promet, si elle meurt avant lui, de « payer aux père et mère de ladite future la somme de deux cents livres par an ». Le contrat est signé chez elle « en présence de Me Simon Couroy le jeune, greffier au baillage de la Ferté, et Robert Josse, habitant audit lieu » le 28 avril 1674.

Quant au chiffre de la population protestante, la découverte des registres tenus par les pasteurs pourrait seule fournir les éléments d'un calcul analogue et d'une comparaison intéressante.

A cette époque la famille de Claude Anjorrant — en partie du moins — paraît avoir été catholique :

Le 12 juillet 1619 fut baptizé *Louys*, filz de messire *Claude Anjorrant*, chevalier seigneur en parti de Claye et seigneur de Gonesse et aultres lieux, et de très vertueuse dame *Marguerite Feydeau*, ses père et mère. Le parin très sage et discrette personne messire N. *Feydeau*, sieur de Brou (1), conseiller du roy en son conseil d'État, son grand père maternel, la mareine dame *Claire de Faulcon*, femme de Messire *Geofroy Lulier* sieur de la *Malmaison*.

*Signé* : CHASTELAIN.

En 1621 Claude Anjorrant — parrain dans un baptême — est qualifié « conseigneur de Claye et seigneur du fief de Sully, commissaire général des guerres ».

De 1626 à 1647 un nouveau cahier renferme les actes faits par « frère *Nicolas Le Meignen*, prestre religieux profez de l'abbaye de Notre-Dame de Chaage, diocèse de Meaux, prieur curé de l'église Saint-Étienne de Claye ».

Ce moine se trouva mêlé à plusieurs des incidents les plus violents de l'histoire de Claye.

Elie Benoit, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes*, nous dit qu'il y eut avant juin 1637 quatre arrêts rendus par le conseil du roi pour interdire l'exercice du culte public à Claye (2) ; c'est dire combien les autorités ecclésiastiques et judiciaires saisissaient volontiers toute occasion de contester aux réformés les droits qui leur avaient été accordés par l'Édit. Le prétexte ordinairement invoqué contre les réformés de Claye était que le seigneur ne résidait pas habituellement dans son château, mais les données des divers arrêts ne s'accordent pas sur la durée des absences de D. Tissard (qui allait probablement tantôt à Paris, tantôt à Biche en Orléanais).

(1) A deux lieues au sud-ouest de Claye.
(2) I, II, 565.

Toujours est-il qu'en février 1635 il était bien présent à Claye, puisqu'on lui reproche plus tard d'avoir agi alors avec une regrettable vivacité (1). Laverdin, sergent à cheval du Châtelet, dans une déposition de 1636, se plaint que « le 7 février 1635 il avait assisté le commissaire Périer en une information qui se faisoit aud. Claye à l'encontre d'un nommé *Le Grand*, de la R. P. R., à cause d'une émotion qu'il fit le jour du Saint Sacrement pendant la procession : lequel Tissard pour ce sujet fit enlever ledit Laverdin de son lict dès quatre heures du matin, par cinq personnes de ses gens en son chasteau et le traînèrent le long du chemin etc. ».

Après une violente altercation le seigneur de Claye renvoie le sergent en lui disant que « s'il entendait encore parler de luy il l'estropierait ». Or, il ne l'estropia point, quoiqu'il eût encore à en entendre parler.

Un arrêt du 20 juin 1636 ayant défendu « de faire l'exercice en aucun lieu si ce n'est que les seigneurs y résident », commandement fut fait « à *Pierre Billot*, ministre trouvé preschant dans la maison seigneuriale en l'absence du sieur *de Biche*, seigneur en partie dudit Claye, qui ne fait *aucune résidence depuis dix ou douze années* ».

Un arrêt du 4 juillet constate que « ledit Billot et ses assistants ont sur l'heure obéi, et même le concierge de ladite maison seigneuriale a rendu la clef du *lieu auquel se faisait le presche* ;... néanmoins ils retiennent leur ministre qui ne laisse pas de faire led. exercice avec eux en particulier et aller aux lieux circonvoisins ». Et l'arrêt interdit de faire aucun exercice. Mais le seigneur de Claye fait aussitôt de pressantes démarches et le 8 juillet obtient que contrairement à l'arrêt précédent, le culte puisse continuer à être célébré. « Le scel qui avait été apposé sur la serrure de la porte du temple est brisé, les affiches portant le texte de l'arrêt du 4 juillet sont arrachées, les habitants font le prêche audit lieu sous l'authorité de Daniel

(1) Filleau, *Décisions catholiques* (1668), p. 369.

Tissard, seigneur en partie dud. Claye, lequel, bien qu'il y ayt *plus de vingt ans* qu'il ne réside, se serait néanmoins expressément transporté depuis huit jours en ça pour y faire dire le dit presche sous prétexte d'un arrêt de nostre Conseil qu'il a subrepticement obtenu sur requeste le 8 juillet, et iceluy exploiter sans commission ny sceau, par lequel il luy est permis de faire l'exercice pour luy et sa famille ». Ainsi s'exprime, du moins, un nouvel arrêt du Conseil privé en date du 15 juillet donnant ordre de surseoir à l'exécution de l'arrêt du 8 et assignant à quinzaine D. Tissard et le ministre Billot (1).

Six mois se passent en enquêtes et procédures.

Le sergent Laverdin (déclarations des 24 juillet et 14 août) reconnaît avoir, le 11 juillet, « baillé copie de l'arrêt du 8 obtenu par Tissard, à frère Nicolas Le Meignen, prestre curé de Claye; pour faire laquelle signification ledit Tissard l'aurait envoyé quérir en sa maison par Jean Despots, son procureur fiscal audit Claye, qui auroit dit audit Laverdin qu'il allast parler audit Tissard, et, estant arrivé en son chasteau, luy auroit commandé d'aller signifier ledit arrest, ensemble de lever le scellé mis et apposé contre le presche, lever les copies desdits arrests qui estoient apposées tant contre ladite porte que contre le poteau et carcan, que contre l'orme attenant d'iceluy au principal carrefour dudit Claye (2). Ce que ledit Laverdin a dit avoir esté refusant de faire, pour n'estre ledit arrest scellé, et luy auroit dit qu'il n'estoit en bonne forme; sur laquelle réponse ledit Tissard luy auroit dit de quoy il se soucioit, et qu'il vouloit absolument qu'il fît ce qu'il luy commandoit, jurant qu'il l'en acquitteroit; à quoy ledit Laverdin fit reponse qu'à mal exploiter il n'y avoit point de garant. Néanmoins attendu les menaces et jurements dudit Tissard... il auroit esté contraint de signifier l'arrest et lever les copies apposées

(1) Filleau, *op. cit.*, p. 368.

(2) C'est-à-dire, je pense au croisement des anciennes routes de Paris à Meaux et de Melun à Dammartin, vers l'endroit où passe actuellement le canal, au nord de la petite place plantée d'arbres à côté de l'Église.

contre l'orme...; et pour le regard de la porte dudit presche, auroit déclaré que le scellé étoit déjà rompu et hors de dessus la serrure ».

Suit un « exploit de commandement » à *Lesculé*, notaire royal à Claye, pour être adjoint à l'audition des témoins; ce qu'il refuse de faire.

Enfin, le 12 décembre 1636, le roi en son Conseil ordonne que les arrêts des 20 juin et 4 juillet (interdisant le culte) seront excécutés, sans s'arrêter à celui du 8 juillet (autorisant le culte), et « fait itératives defenses auxdits Tissard et Billot et tous autres, sur peine de 3000 livres d'amende et punition corporelle » ; le sergent Laverdin est condamné de son côté à « dix livres d'amende en œuvres pies »; Tissard, Billot et Laverdin sont condamnés aux dépens.

Au printemps de 1637 les poursuites recommencent contre les protestants de Claye : « ils se seroient vantez, et notamment le sieur de Biche, de faire faire le presche au préjudice des défenses de Sa Majesté, réitérées par plusieurs arrests, et particulierement par iceluy du 12 décembre 1636. »

D'où s'ensuit, le 21 avril 1637, un nouvel arrêt du Conseil privé réitérant les « défenses au sieur de Biche de faire aucun exercice public ou particulier de la R. P. R. ». A remarquer que l'arrêt affecte de qualifier D. Tissard sieur *de Biche* et non plus seigneur *de Claye*. Les deux titres lui sont accordés ensemble dans un cinquième arrêt du Conseil, toujours sur le même sujet, qui résume les procédures antérieures et la situation à cette date; aussi le citerons nous *in extenso* (1) :

ARRÊT DU CONSEIL PRIVÉ DU 23 JUIN 1637.

Entre messire Claude de la Place prestre, prédicateur à Paris, et le procureur de sa Majesté aux requestes de l'Hostel joint, demandeurs et requérans l'entérinement d'une requeste du 15 juillet 1636 tendante afin que défenses soient faites à toutes

(1) Filleau, *op. cit.*, p. 366 et 367.

personnes de la R. P. R., mesme à Daniel Tissard seigneur en partie de Claye et de Biche, de faire dire le presche audit lieu de Claye, pour la contravention par lui faite aux Edits de Sa Majesté et qu'il ne fait sa demeure et résidence audit lieu de Claye, ni aucun de sa famille depuis vingt ans et plus, et à Pierre Billot ministre ny à tous autres, de faire ci-après aucun exercice de ladite R. P. R. soit en public ou en particulier, et ce nonobstant l'Arrest du Conseil du 8 desdit mois et an lequel sera cassé, d'une part; — et les dit Tissard, Billot, et Jean Laverdin sergent au chastelet de Paris défendeurs d'autre.

Veu par le roy en son Conseil ladite requeste, arrest du 15 desdits mois et an, contenant qu'il entend doresnavant faire sa demeure audit lieu de Claye et là y establir son vrai domicile avec toute sa famille, comme y ayant cy devant demeuré, le tout pour satisfaire aux Édits faits en faveur de ceux de la R. P. R., le dit arrest du 8 desdit mois et an obtenu par ledit Tissard, par lequel il luy est permis de faire l'exercice de ladite R. P. R. pour luy et sa famille seulement lorsqu'il sera en ladite maison. Edit de Nantes art. 7.

Arrest du conseil du 20 juin 1636 par lequel défenses sont faites à toutes personnes de la R. P. R. de faire exercice de leur dite religion en leurs maisons nobles s'ils s'y rendent actuellement ou leurs familles, comme aussi aux ministres de faire le presche et exercice d'iceluy hors le lieu de leurs demeures et résidences ; procès-verbal de signification dudit arrest et publication dudit au lieu de Claye, contenant que la clef du temple où se faisait le presche en ladite maison seigneuriale de Claye a esté livrée et ledit temple fermé, attendu ce qu'il résultoit de la déclaration dudit Billot ministre, concierge de ladite maison, et anciens faisant profession de la R. P. R., que ledit Tissard ny aucuns de sa famille ne faisoient aucune résidence audit lieu, du 24 desdits mois et an.

Autre procès-verbal contenant que le scel a esté apposé à la porte dudit temple du 29 dudit mois.

Arrest du Conseil du 4 juillet audit an par lequel défenses sont faites ausdits habitans de Claye faisans professìon de ladite R. P. R. et audit Billot ministre et à tous autres d'y faire cy après aucun exercice soit en public ou en particulier tant et si longuement que les seigneurs dudit lieu n'y feront leur résidence actuelle.

Procès-verbal du 12 desdits mois et an en exécution de l'arrest du 4 juillet contenant la visitation dudit temple de la porte duquel ledit scel avoit esté levé et osté et les affiches desdits arrests déchirées du 12 juillet audit an.

Déclaration dudit Laverdin sur ce qu'il avoit exécuté ledit

arrest dudit 8 juillet sans estre scellé, du 24 desdits mois et an.

Arrest du Conseil du 21 avril 1637 par lequel est ordonné qu'il sera informé, donné advis à S. M. des contraventions faites à ses édits par les habitants de Villiers le Bel, Claye, Ablon, la Norville et autres lieux circonvoisins.

Procès-verbal contenant l'audition faite d'aucuns habitans de Claye sur la contravention ausdits édits et certification que depuis ledit Tissard n'a fait aucune résidence ni aucun de sa famille en ladite maison, du 18 juin 1637.

Requeste du procureur de S. M. ausdites requestes de l'Hostel du 22, tendante à ce qu'il luy fust permis de vérifier que ledit sieur de Biche n'a fait sa demeure actuelle ny aucun de sa famille, audit lieu de Claye, depuis sa déclaration du 4 juillet; — et en conséquenee de ce que l'Arrest du 8 sera cassé et iceluy de Biche privé de pouvoir à l'advenir introduire ledit presche audit lieu de Claye en conséquence de ladite déclaration.

Procès-verbal de signification de ladite requeste audit sieur de Biche desdits jour mois et an.

Appointement en droit du 2 septembre 1636. Ecritures desdites parties.

Tout considéré, le Roy en son Conseil, sans s'arrester audit arrest de son Conseil dudit 8 juillet a fait défenses audit Tissard d'introduire à l'advenir le presche audit lieu de Claye, et audit Billot et tous autres ministres d'y prescher, et encores audit Billot de prescher partout ailleurs qu'au lieu de sa résidence. Comme aussi à Sadite Majesté fait défenses à Jean de Romme soy disant maistre d'école à Claye d'enseigner la jeunesse en quelque lieu sorte et manière que ce soit, soit audit lieu de Claye ou ailleurs à peine de punition corporelle, et audit Laverdin d'exécuter les arrests par extraits et non scellés.

Ordonne S. M. que le présent arrest sera leu et publié à Claye et lieux circonvoisins, condamne ledit Tissard aux dépens.

Fait à Paris le 23e jour de juin 1637.

FAYET.

Ordre du même jour, pour la signification par huissier.

Il y a lieu de faire quelques remarques sur ce que nous apprend cet arrêt.

1° Il n'est pas rendu à la requête du curé de Claye, mais d'un « prestre predicateur à Paris », c'est-à-dire d'un missionnaire, M. Claude de la Place, et du procureur du roi ;

2° Le Conseil admet l'allégation d'après laquelle

D. Tissard n'aurait pas « fait sa demeure » à Claye depuis « vingt ans et plus », alors que nous avons vu qu'il y demeurait en 1635 et qu'un arrêt précédent évaluait son absence à une durée beaucoup moindre;

3° L'arrêt du 8 juillet 1632 favorable aux protestants est reconnu en bonne forme, mais il n'en est pas moins cassé;

4° Le culte public et particulier était interdit, par l'arrêt du 4 juillet 1636, seulement « tant que les seigneurs ne feront leur résidence actuelle à Claye »; l'arrêt du 23 juin 1637 interdit sans aucune réserve à D. Tissard « d'introduire à l'advenir le presche audit lieu de Claye, et audit Billot et à tous autres ministres, d'y prêcher »; en outre il est défendu à Billot « de prêcher partout ailleurs qu'au lieu de sa résidence ». La liste du synode national le dit, cette année-là, pasteur de *Armainvilliers et Claye;* il a donc pendant quelque temps résidé ou du moins exercé son ministère alternativement à Claye et dans une autre partie de la Brie, à cinq lieues au sud-est, au nord de Tournan. Le culte était en effet célébré au château d'Armainvilliers sous les auspices de la veuve de Pierre de Béringhen, valet de chambre de Louis XIII; elle mourut en 1639 (1). Un avocat de Paris, Baudouin, essaya alors de faire prêcher près de là, dans sa maison de Champrosé, mais cela lui fut interdit par arrêt du parlement en 1642 (2).

Enfin l'arrêt de 1637 nous apprend qu'outre le prêche qui se faisait « au temple en la maison seigneuriale » les réformés avaient établi à Claye une école, et il est interdit au maître d'école, Jean de Romme, « d'enseigner la jeunesse » en même temps qu'il est interdit au ministre Billot de prêcher.

Ces affaires de Claye eurent un grand retentissement à cause des principes qui étaient en jeu, et aussi à cause de la proximité de la capitale, où résidaient une partie des

(1) *Fr. prot.*, 2e éd., II, 338.
(2) *Bull.*, 1897, p. 666, et *Fr. pr.*, 2e éd., I, 1010.

accusateurs et des accusés ainsi que les juges. Dans une lettre inédite, sans date, mais qui paraît remonter à la fin de juin 1636 ou au commencement de juillet, le célèbre pasteur parisien Daillé écrivait à Rivet (professeur de théologie en Hollande) au sujet d'un arrêt « tout fraîchement donné » qui paraît bien être celui du 20 juin 1636 : « L'arrest fut *dès le lendemain* signifié et exécuté à Claye à huit lieues d'ici, et l'exercice interdit *avec une extrême violence, le ministre tiré de sa chaire,* précisément sur l'article de la prière pour le roi, et le temple fermé et scellé (1). » Les *Décisions catholiques* de Filleau et les considérants des arrêts du Conseil de 1637, qui s'étendent si complaisamment sur les actes un peu vifs de D. Tissard, ne parlent pas de ces violences autrement graves exercées par la partie adverse.

## VI

Le culte public fut probablement suspendu à Claye pendant quelques années. En 1644 D. Tissard vint y habiter quelques mois et on n'osa l'empêcher d'y faire de nouveau prêcher, en sa présence, un ministre. Le prêche semble avoir continué ensuite : même en l'absence du seigneur pendant quelque temps. D. Tissard épousa en avril 1646, au temple de Charenton, Judith Hardy, fille de François, sieur des Loges, conseiller secrétaire du roi, et de Marie Galland (2).

Quelques années après le bourg de Claye, comme tous les environs de Paris, eut horriblement à souffrir des troubles de la Fronde. Un registre d'actes paroissiaux commencé en 1647 cesse brusquement en octobre 1651 ; pour 1652 il n'y a que trois actes sur une feuille volante. Or on peut voir dans les *Mémoires* de Turenne qu'à la fin de juin 1652 il fit passer la Marne à ses troupes à Lagny et (par la route qui précisément traverse Claye) il

(1) Bibliothèque nationale, Ms. fr., 17822, fol. 35 v°.
(2) *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 275.

alla « se loger près de Dammartin (1) ». Quelques semaines plus tard l'armée du roi refait la même route en sens inverse. Elle comptait alors (mi-août) 28 escadrons et 5 000 fantassins. En septembre 1652, à son tour, l'armée des princes parcourt le pays dévasté.

Que devint, pendant et après les troubles, l'Église réformée de Claye? Nous n'en savons rien jusqu'en 1661, époque où elle reparaît... pour disparaître de nouveau. D. Tissard est mort, sa veuve est retirée à Biche, près d'Orléans. Un arrêt du 23 mai, rendu à la requête de l'évêque de Meaux, fait défense aux protestants de s'assembler au château de Claye, et interdit aux pasteurs de Meaux, Lizy, la Ferté, Paris et Orléans, de faire à Claye « aucun exercice de leur religion, sous peine de mille livres d'amende, » enjoignant en même temps auxdits religionnaires de tapisser leurs maisons le jour de la Fête-Dieu, et, sur leur refus, permettant aux catholiques de les faire tapisser à leurs frais. Il paraît (remarque la *France protestante*) (2) que les protestants de Claye obtinrent la cassation de cet arrêt, ou tout au moins qu'ils surent l'éluder : « En 1668 le roi chargea en effet le lieutenant général au présidial de Meaux et le capitaine de cavalerie *du Houx* de régler définitivement cette affaire. Les deux commissaires mandèrent devant eux les parties et après s'être fait présenter les titres sur lesquels les protestants fondaient des droits contestés par les catholiques, ils rendirent leur sentence qui supprima l'exercice à Claye ».

## VII

Depuis quelques années les efforts des convertisseurs avaient des effets dont il reste la trace dans les registres paroissiaux. Nous n'avons pu, malheureusement, les consulter qu'en grande hâte et on aurait sans doute bien des actes intéressants à y relever. J'ai noté, en 1665, les

(1) *Mémoires*, édition Cam. Rousset (1872), p. 157 (Bibliothèque de l'armée française.)
(2) 2e éd., t. I, col. 275.

fiançailles et le mariage de « François Métayer, officier de Mme de Claye de Biche, natif de Poitou (1) et habitant depuis longtemps de cette paroisse, avec Marguerite Durand, native de Chambly, proche de Meaux ».

En 1669, le 29 juillet, « a été enterré dans la *vieille église* dudit Claye, sur le soir, un laquais de Mme de Claye Anjorrant nommé Jean Malta, natif de Bourgogne, décédé au matin du mesme jour après avoir reçu chrétiennement *tous les sacrements*; ledit enterrement fait en présence de Me Mathurin du Verger pbre curé de Tremel en Bretagne demeurant pour le présent chez ladite dame de Claye, et de M. François Michel, ecclésiastique, et de quantité d'autres habitans dudit lieu ».

Cet acte nous montre qu'à cette époque le culte catholique était célébré dans la *nouvelle* église — l'église actuelle, qui peut-être servait encore de temple l'année précédente — ; c'est la première fois que nous en trouvons la preuve documentaire. Le même acte nous montre que les luttes religieuses ne se livrent plus, comme au début, seulement entre protestants et catholiques originaires du pays même ; un jeune protestant bourguignon reçoit à la fois « tous les sacrements », depuis le baptême jusqu'à l'extrême-onction, et c'est un prêtre breton qui préside dans « la vieille église » un enterrement sensationnel.

Deux faits ont contribué à battre en brèche d'une façon terrible le protestantisme à Claye, à cette époque : la conversion du seigneur et l'intervention très active et directe de l'évêque de Meaux, qui n'était autre que Bossuet lui-même.

Il fait pourchasser dans tous les environs les réformés privés du culte public dans le bourg même. Anne Hervart, conseiller au parlement de Paris, possédait un château à Bois-le-Vicomte, à deux petites lieues au nord-ouest de Claye (une ferme s'y trouve aujourd'hui), et une maison à Mitry village proche de ce château (2). L'un des

(1) Le pasteur de Saint-Quentin à cette époque, Jean Métayer, était né à Dammartin au nord de Claye, et sa mère s'appelait Jeanne Cochart.

(2) « Bois-le-Vicomte » figure dans l'angle inférieur gauche du plan de Gomboust (1653), planche VII, parmi les « Maisons royales et remarquables

pavillons du parc renfermait une chapelle où Hervart fit prêcher les pasteurs de Paris. Ce qu'ayant appris, l'évêque de Meaux adressa un placet au roi pour faire interdire cet exercice. Aucune suite ne fut d'abord donnée à cette affaire. Bossuet revint à la charge, et nous possédons la requête où il conteste minutieusement les droits du seigneur, la distance de ses propriétés jusqu'à Paris, etc. (1).

On y lit entre autres :

Comment le Sr Hervart pourroit-il établir son droit prétendu de faire prêcher au Bois-le-Vicomte au préjudice de l'article XIV de l'édit de Nantes qui fait défense de faire aucun exercice de la R. P. R. à cinq lieues de la ville de Paris ? Il dit à cela qu'il ne faut pas mesurer les lieues scrupuleusement. En effet il ne parle pas avec scrupule lorsqu'il en compte près de six de Paris au Bois-le-Vicomte, et qu'il ne marque pas les chemins les plus courts pour y aller. Il n'y a que quatre lieues de Paris au Bois-le-Vicomte quand on y voudrait aller par Livry et le Vert-Galand, etc.

Le Sr Hervart ne peut aussi prétendre de pouvoir faire prêcher à Mitry où il a une maison avec droit de haute justice, car, par son aveu, Mitry n'étant éloigné du Bois-le-Vicomte que de trois quarts de lieue qu'on pourrait réduire à moins, Mitry est dans l'espace des cinq lieues dans lequel l'exercice de la religion ne peut être permis, etc.

Quant à la modération que le Sr Hervart dit avoir gardée en ne recevant pas en son château plus de trente personnes hors le nombre de sa famille, on n'a pas compté ce nombre assez exactement pour le déterminer, mais on sait qu'il y a reçu souvent en en un même jour jusques trois carrosses pleins de personnes de sa religion avec leur suite, que *tous les habitants du village de Claye* (où l'exercice de la R. P. R. a cessé depuis *qu'il a plu à Dieu d'en appeler le Seigneur à la véritable Église*) *y ont été admis*, aussi bien que ceux des autres lieux voisins ; qu'il s'y est

aux environs de Paris. » On y voit entre le fossé et la cour du château, trois pavillons distincts.

En 1682 Hervart, en qualité de commissaire de la R. P. R. défendait, contre l'opinion du commissaire catholique M. de Ménars, les droits des protestants à continuer leur exercice à Bois-le-Roi (dans le même département de Seine-et-Marne) ; cf. acte du 16 mai 1682 (*Arch. nat.*, TT 235, n° 199), publié par M. Stein, *Curiosités locales*, Fontainebleau, 1902, p. 82.

(1) *Bibl. nationale*, recueil Thoisy, XXXIII, fol. 361. M. N. Weiss a publié ce document dans le *Bull. de la Soc. d'hist. du prot.*, 1897, p. 665. Il le croit de 1684 ou 1685. Nous ne serions pas surpris qu'il fût un peu antérieur.

fait des assemblées pour des baptêmes; que la cène s'y est faite aussi quelques fois, etc.

Nous ne savons quel fut le résultat *immédiat* de cette requête, mais Anne Hervart finit par se convertir pour rester en France lors de la révocation de l'édit de Nantes.

## VIII

Les mesures vexatoires contre les protestants se multiplient de plus en plus à mesure qu'on approche de cette date fatale du 22 octobre 1685.

Avant de supprimer le culte public à Charenton il fut question (en février 1685) de le transférer à Claye (1) où l'avertissement pastoral de l'assemblée du clergé n'avait pas été publié en 1682.

Comme les parents et la sœur d'Anne Hervart, beaucoup de protestants de Claye et des environs émigrent. Ils prennent la route de Sedan (2), celle des Pays-Bas ou bien (comme les Anjorrant dès 1554) celle de Genève. D'autres n'ont pas ce courage héroïque de tout sacrifier à leur foi, et ils abjurent. Les registres paroissiaux enregistrent ces abjurations tantôt solitaires, tantôt collectives.

Pourtant les choses ne marchaient pas assez bien au gré de Bossuet. Une plaque dans l'église rappelle qu'il y vint prêcher « le samedi 8 décembre, fête de la Conception de la Sainte Vierge ». Le résultat pratique de ce sermon ne se fit pas attendre, mais il fut assez maigre : deux jours après, le lundi 10 décembre, une dizaine de protestants se convertissent : trois commerçants assez notables sans doute et six illettrés (ou prétendus tels).

Voici la mention inscrite par le curé sur son registre :

Nous prieur curé de Claie soussignez certifions avoir reçu le 10e jour de ce mois l'abjuration de la Religion prétendue ref. entre nos mains et la profession de foy cath. apost. et romaine de *Ben-*

(1) Douen, *Révocation à Paris*, I, 549.

(2) Ainsi peut-être Louis Poupart, « bourgeois de Claye », dont le fils naît vers 1687 (cf. art. sur *les Protestants de Sedan : Poupart de Neuflize etc.*, dans le *Bull. hist. prot.*, 1896, p. 347).



ÉGLISE DE SOUILLY.

*jamin Godde*, chirurgien, de *Madeleine Courtier*, veuve et maistresse de l'hostellerie de la Corne (1) à Claie, de *Madeleine Collebert* aussy veuve et maistresse de l'hostellerie de la grosse tasse dudit lieu, de *Madeleine Chupret* femme dudit Godde, de *Anne Bonneville* femme de *Louis Bailly*, d'*Elisabeth Villerost* veuve de Boilrau et de Caffié successivement, de *Anne Coulon* femme de Pierre Bailly vigneron, d'*Elisabeth Cochart* et de *Jeanne de Leuxe*, avec serment sur les saints évangiles en présence de deux témoins à ce faire apposez; ledit acte fait sur une feuille de papier imprimé où est ladite abjuration et profession de foy signé desdits Godde, Courtier, Chupret, de J. Goulet Me d'escolle de Claye et de J. Thuret marchand demt à Lisy, et de nous prieur curé, les autres ayant déclaré ne scavoir escrire, aprés quoy ils ont tous à genou reçu l'absolution de l'excommunication encourue à cause de de leur hérésie susdite en laquelle ils avoient vécu cydevant.

D'autres abjurations sont enregistrées peu à peu dans les mois et les années suivantes, après avoir été obtenues par des moyens variés, souvent par des actes de pression révoltante. Les choses allèrent même si loin à Claye et aux environs, qu'il y eut un épilogue fort inattendu : un des convertisseurs se convertit; un ecclésiastique, frappé d'horreur pour les procédés employés par ses confrères et et ses supérieurs — notamment par Bossuet — et rempli d'admiration pour la fermeté des protestants, quitta les rangs des persécuteurs pour ceux des persécutés : c'était le propre prieur-curé de Souilly, paroisse contiguë à celle de Claye (le village est réuni aujourd'hui à cette commune); il était chanoine de Sainte-Geneviève et s'appelait *Pierre Frotté* (2).

Le 24 mars 1686 Bossuet avait publié sa fameuse *Lettre pastorale* racontant avec quel succès il avait obtenu d'innombrables conversions, « sans qu'aucun des nouveaux catholiques ait souffert dans sa personne ni dans ses biens ». Le curé de Souilly contint encore trois ans son indignation, mais, en août 1689, il suivit ses anciens voi-

(1) Cette maison, bien bâtie et ornée de très jolis balcons en fer forgé, appartient à M. Guichard, à l'obligeance duquel je dois maint renseignement (44 *ter*, Grande Rue, au coin de la ruelle de Beaubourg). Peut-être est-ce la même auberge qui est désignée dans un acte de 1563 ci-dessus cité comme « la Corne du cerf », où demeurait déjà un protestant.

(2) *France prot.*, 1re édit., V, 181; 2e édit., IV, 483 et VI, 746.

sins de Claye sur une terre de « refuge », à Londres; et le 1er février 1690 il mit la dernière main à une lettre adressée à Bossuet, qui parut à Rotterdam, « chez la veuve de *Henri Godde* » (une ancienne famille protestante de Claye), sous ce titre : « *Les motifs de la conversion de Pierre Frotté* » (1). Il commence ainsi :

Monsieur,

J'ai demeuré trop longtems dans votre Église, j'ai été trop longtems témoin de ses violences et de ses cruautés contre ceux qu'elle nomme injustement hérétiques, pour ne pas comprendre à quel excès de fureur elle se seroit portée contre moi si, après avoir abandonné sa communion, j'avois été assez malheureux pour retomber sous sa puissance. C'est, Monsieur, ce qui m'a obligé de quitter tout ce que j'avois en France pour venir donner gloire à Dieu, dans des pays où les âmes, étant en liberté, peuvent le servir selon la pureté de l'Évangile.

Malgré ses prédications souvent hardies « contre les abus de la puissance ecclésiastique » il a longtemps joui de la faveur de Bossuet, « et je ne sçai, dit-il, si la crainte de paraître ingrat envers vous et de vous déplaire ne m'a point fait différer, un peu de temps, de rendre à Dieu ce que je lui devois... Enfin je me sentis assez de lumière et de résolution pour exécuter le dessein, que je méditois depuis plusieurs années, de renoncer à une religion qui me paraissoit tenir du judaïsme et du paganisme. Je fis aussitôt transporter à Paris mes meubles pour les vendre et tâcher d'avoir de quoi faire un pèlerinage semblable à celui d'Abraham lorsqu'il quitta sa patrie.

Vous avez beaucoup contribué, Monsieur, à ma conversion par votre conduite... Je n'ai pu voir vos excès contre les réformés de votre diocèse sans avoir pitié d'eux... Je n'ai pu comparer votre manière de faire des missions avec votre *Lettre pastorale* sans dire que vous n'êtes pas sincère... Vous vous vantez que vos prétendus nouveaux catholiques « sont revenus *paisiblement* à vous », vous les en prenez à témoin; « *vous le sçavez* », dites-vous. Oh! Monsieur, comment pouvez-vous dire cela? N'ay je pas vu de me yeux la violence que vous avez exercée en personne contre toutes ces gens... Ils n'ont abjuré que par la crainte des gens de guerre que vous avez fait passer et repasser dans votre diocèse, au temps de vos missions, et par des menaces continuelles que vous leur avez faites, même dans les sermons que vous avez faits à

(1) Le *Bull. de la Soc. d'hist. du prot. fr.* en a donné le texte complet en 1864, p. 97 à 112.

Claye en présence de M. l'intendant, que vous disiez en chaire être votre second dans cette expédition...

Quel nom voulez-vous que nous donnions à ce que vous avez fait à Claye quand de votre part on y défendit à *Benjamin Gode*, chirurgien, d'exercer sa profession, quand on ôta à la veuve *Testard* le plus grand de ses deux enfans ; quand on enleva par votre ordre la femme nommée *Boisseleau* pour cette seule raison qu'elle sçavoit parfaitement son catéchisme et qu'elle encourageoit merveilleusement ses compagnes à tenir bon contre vos tentations ; quand, ayant fait venir avec vous à Claye les cuirassiers commandés par M. de la Chaise, neveu du Père de la Chaise, vous assemblâtes les protestans de ce lieu chez M. d'Hérouville, maître d'hostel du Roy, et que vous leur dites que s'ils ne signoient l'abjuration, vous feriez le lendemain entrer chez eux des gens de guerre *qui leur feroient tourner la cervelle* (1).

... Pour ce que je vous ay vu faire encore à Claye pour pervertir le sieur *Isaac Cochard* malade à la mort, pardonnez-moi, Monsieur, et ne m'accusez pas d'emportement, si je l'appelle *fureur* ; cecy, je vous le confesse, m'a trop vivement frappé l'imagition et trop sensiblement blessé le cœur, cecy efface trop bien la fausse idée que vous voulez donner de votre douceur, pour ne pas vous estre reproché (2). Ce fidèle, voyant la désolation de l'Église et la chute de ses frères, ne craignoit rien tant que de succomber avec eux. Il s'encourageoit nuit et jour par la parole de Dieu à combattre le bon combat ; il envisageoit avec plaisir la mort prochaine comme un port assuré contre l'orage de votre persécution ; il se consoloit de se voir prêt à partir de ce monde, pourvu qu'il pût emporter avec lui le dépôt de la foi, et le représenter tout entier à son Juge.

Vous vous opposâtes à ce pieux dessein, Monsieur, d'une manière bien étrange. Nous vous vîmes entrer chez ce pauvre moribond, accompagné de M. l'intendant, de M. le lieutenant général de Meaux, ayant une lettre de cachet à la main ; le prévôt des maréchaux étoit aussi présent avec ses archers, une charrette était toute prête à la porte pour enlever le malade, c'est à dire pour le faire mourir.

Oh quel apostolat ! Est-ce là l'équipage d'un prédicateur évangélique ? Vous luy fîtes une longue controverse pleine d'injures, et le voyant constant dans sa foy, ne criâtes-vous pas à sa porte, tout enflammé de colère, « *que sitost qu'il seroit mort on le jettast à la voirie comme un chien ?*

(1) A la date du 15 juin 1686 on écrit (*Bull. hist. prot.* de 1908, p. 556, n. 2) « Les dragons sont à Meaux *après avoir fait changer Claye* ».

(2) Cochard a ssiste comme *ancien* de Claye au synode provincial de Charenton en 1669 (Archives nat., TT. 321 ; *France prot.*, 2e éd., IV, 484).

Vous retournâtes vers luy, vous le tentâtes par promesses et par menaces, vous luy dîtes que vous luy alliez, faire enlever son cher fils unique, c'est à dire que, subtil et ingénieux tentateur, vous l'éprouvâtes par l'endroit le plus sensible, vous luy déchirâtes les entrailles...

Il semble que Bossuet réussit à faire abjurer, du moins en apparence, et pendant quelques mois, le vieil Isaac Cochard et son fils (1). Toujours est-il qu'auprès de beaucoup d'habitants de Claye des procédés analogues réussirent médiocrement. En 1700, il se montre encore peu satisfait de la quantité et de la qualité des « nouvaux catholiques », sans doute mal convertis. Quinze ans après la Révocation il adresse à M. de Pontchartrain un *Mémoire* qui commence ainsi :

Le nombre des réunis est d'environ deux mille quatre cents répandus en cinquante ou soixante paroisses du diocèse de Meaux. Mon dessein est de pourvoir principalement et d'abord aux plus grands lieux dont l'exemple fera plus d'effet dans le voisinage »... (entre autres) : « Claye, où était un prêche »... ; « Il faudrait un ecclésiastique pour Claye et pour les environs, outre le curé du lieu (2).

Ainsi, jusqu'aux derniers jours de sa vie, Bossuet ne cessa de s'acharner contre les protestants de Claye. Une dernière mention de son passage en ces lieux — après sa mort — est conservée par une inscription qui, dans l'église, fait suite à l'indication du sermon prononcé au lendemain de la Révocation : « Le mercredi soir, 16 avril 1704

(1) D'après un ordre du 19 mars 1686 (Arch. nat. O1.30, f. 105), le père devait être mis dans la prison de Meaux et le fils à l'Hôpital général de cette ville. Nous devons cette indication à l'aimable érudition de M. Fonbrune-Berbinau, mais quinze jours après, ces instructions étaient annulées. Le *Bull. hist. prot.* de 1856, p. 117, a publié une dépêche à M. de Ménars ainsi conçue : « Les nommés Cochard père et fils s'étant convertis il n'y a qu'à renvoyer les ordres qui avoient esté adressez au lieutenant général de Meaux pour les faire arrêter, parce *qu'ils n'avoient esté expédiés* qu'à cause de leur religion, *à la prière de M. l'évêque de Meaux* » (2 avril 1686). Enfin un troisième document (dépêche de Seignelay à M. de Ménars, 26 août 1687), informe l'intendant que les biens de Cochard, religionnaire, de Claye, *absent*, sont demandés par le curé de Claye, Thomassin, pour les employer à l'agrandissement de son église (Arch. nat. O1. 31, f. 179).

(2) *Œuvres complètes* de Bossuet, éd. in-12, 1846. t. XXVI, p. 340 ; et *Bull. hist. prot.*, 1856, p. 218.

le corps du même prélat, décédé à Paris, fut apporté dans dans cette église, et gardé pieusement pendant la nuit. Une messe fut célébrée avant le départ pour Meaux le lendemain matin jeudi, jour de ses obsèques à la cathédrale ».

Avec « l'aigle de Meaux » finit l'histoire des luttes qu'eurent à subir pendant deux siècles les pauvres brebis du petit troupeau protestant de Claye. On regrette de ne connaître que les incidents les plus pénibles de leur histoire, ceux qui se trouvent presque exclusivement consignés dans les sèches formules des annales judiciaires et dans les requêtes passionnées de leurs adversaires. Les années de l'existence de cette Eglise les plus heureuses furent sans doute celles qui n'ont pas d'histoire, lorsque, paisiblement, le pasteur prêchait au temple de Claye ou qu'il parcourait les plaines et les vallons de la Brie, visitant ses paroissiens disséminés ; lorsque tant de familles de paysans et de petits bourgeois dont le labeur contribuait à la prospérité économique du pays affermissaient chaque jour leur foi par la pratique du culte domestique et la lecture de la Bible. Peut-être la découverte de quelque « livre de raison » nous permettra-t-elle un jour de pénétrer plus avant dans l'intimité de ces protestants de l'Ile-de-France aux siècles passés, grâce à quelques pages naïves comme les feuilles où l'écolier de 1580 apprenait à écrire :

Détourne-toy du mal et approche du bien pour le mettre en effort.

JACQUES PANNIER.

---

# Documents

## POÉSIES INÉDITES DE CLÉMENT MAROT (1)

### III

A la suite des deux importants inédits de Clément Marot, que nous avons fournis, nous présentons maintenant une série de pièces extraites d'un manuscrit du XVI^e siècle appartenant à la bibliothèque cantonale de Lausanne et qui furent, en 1844, l'objet d'une notice par Fréd. Chavannes (B. N. Inv. Réserve Ye 3712). Ce manuscrit est un très petit in-folio de 272 pages, accompagné de deux appendices, constitué sans doute à Genève au milieu du XVI^e siècle et comprenant des pièces de Marot dans sa première moitié.

Toutes ces poésies semblent être des dernières années de sa vie : c'est du moins ce qui paraît bien ressortir des quelques dates certaines que nous pouvons attribuer à plusieurs d'entre elles. L'épître aux deux sœurs savoisiennes que contient ce manuscrit et que Guiffrey a publiée, se place vers l'année de la fuite à Ferrare (1534) ; le Dieu Gard, l'Adieu de France à l'empereur sont du retour de l'exil (1537) ; les pièces contre Poyet doivent être contemporaines de sa chute (août 1542) ; l'épître au Roi touchant les psaumes est du début du séjour à Genève (1543) ; enfin le premier couplet d'une chanson inédite que contient le même manuscrit est cité dans l'Apologie pour Hérodote de H. Estienne qui le donne sans nom d'auteur et en place la date de composition en 1544.

(1) Voyez plus haut, p. 129-141.

Commençons par les trois épigrammes contre Poyet : elles débutent par une pièce intitulée : « *dizain de Marot, du chancelier Guillaume Poyet* » (1). La voici :

Un hault cuyde (2), par ung trop entreprandre,
Accompagné de superbe sçavoir,
Voulant (3) chescun en son estat reprandre.
On fait aveulhe (4) cil (5) qui pansoit tout voir
Car, pressumant la congnoissance avoir
De tous deffaultz, ne cogneust-on sa faulte,
Jusques à tant que de sa charge haulte,
Par cas soubdain, orgueil au bas l'eust mys.
Peu servira sa langue doulce et caulte
Au relever, car il est sans amys.

Au bas de la page qui renferme ces vers, se trouve un quatrain, intitulé dans les éditions de Marot : « *D'un gloryeux emprisonné, pris du latin* ». Le rapprochement de ces deux pièces nous semble bien indiquer qu'elles sont dirigées contre le même personnage, et leur sens ne fait que confirmer cette hypothèse. Le poète y écrit en effet :

Tu t'esbays dont poin[t] l'on ne souspire
Et qu'on rid tant qui se tiendroitde rire
De voir, par force, à présent estre doux
L'amy de nul et l'ennemy de tous.
Mot : Vive pillage.

Cette dernière ligne, fait remarquer Chavannes, paraît une devise, comme les auteurs du temps en mettaient volontiers à la suite de leurs écrits, Ici, ce « mot aurait une intention satirique contre les malversations dont Poyet était accusé ». Ces deux pièces se trouvent enfin complétées par quelques autres vers recueillis dans le même ma-

(1) Bibl. cant. de Lausanne, ms. 1016, p. 33.
(2) Croit.
(3) Vouloir.
(4) Aveugle.
(5) Celui.

nuscrit, sans nom d'auteur, mais mêlés à des dizains de Marot et dirigés contre le même personnage :

De cruauté Néron a eu le pris,
Tarquin d'orgueil, Apius d'injustice.
Demostenes est taxé d'avoir pris
Quelque tallans pour déguizer justice,
Trébonien couronpu d'avarice
Vandoit des loix les expocissions
Verrès Romain fit mout d'exations.
Cathelyna, cest effronté manteur,
Fut pront et caulte en ses sedicions
En tous ses dictz do[u]ble et symulateur.
Les sept sont mors, mais qui les veult ensuivre,
Angers les fait en ung Poyet revivre (1).

Telles sont les trois pièces. Quant à Guillaume Poyet né vers 1474, il était bien fils d'un avocat d'Angers. Lors du procès qu'intenta la duchesse au connétable de Bourbon, Poyet qui plaida pour cette princesse déploya des talents qui lui méritèrent les faveurs de la cour. Pourvu de la place d'avocat général en 1531, il fut nommé, trois ans après, président à mortier, et en 1538, il remplaça du Bourg dans la dignité de chancelier. Il s'y fit rapidement de nombreux ennemis, et dès 1537, on lançait contre lui un poème latin intitulé : « *De improbis Guillelmi Poyeti moribus* » (Manuscrits de Dupuy 736). Quand la cour se trouva divisée entre les deux partis, du connétable de Montmorency et de l'amiral Chabot, Poyet, qui s'était fait ordonner prêtre à l'âge de plus de 60 ans, consentit à devenir l'instrument de la haine du connétable, dans l'espoir d'obtenir par sa protection le chapeau de cardinal. Il se livra donc à l'examen le plus scrupuleux de la vie de Chabot et le trouva coupable de 25 délits dont chacun emportait la peine capitale. Poyet présida lui-même le tribunal chargé de juger l'amiral, et, dans la copie qu'il fit de l'arrêt des juges, il changea différentes dispositions en les

(1) Manuscrit de Lausanne, p. 152.

aggravant. La falsification fut reconnue et Chabot ne tarda pas à être rétabli dans toutes ses dignités.

La disgrâce de Montmorency qui suivit ne pouvait manquer d'entraîner celle de Poyet. Dans un moment d'humeur, il s'était permis quelques réflexions sur les abus qui résultent du pouvoir des femmes dans les cours, et la reine de Navarre s'était promis de s'en venger. D'un autre côté la duchesse d'Étampes ne pardonnait point à Poyet l'acharnement avec lequel il avait poursuivi Chabot. Les princesses se réunirent pour le perdre dans l'esprit du roi, et il fut enfermé à la Bastille le 2 août 1542. Or, Marot, protégé de Marguerite de Navarre, auteur d'aimables vers en l'honneur de la duchesse d'Étampes, ne pouvait être en bons termes avec le chancelier Poyet. N'oublions pas aussi que ce dernier s'opposa autant qu'il lui fut possible à la fondation du Collège de France, et que Marot, dans son épître au roi écrite de Ferrare, attaquait les ennemis de la trilingue Université dans des termes suffisamment précis pour que le chancelier se pût sentir piqué. Aussi est-il intéressant de voir se confirmer dans les trois pièces que nous avons citées, une bien dangereuse inimitié que nous pouvions certes soupçonner, mais que rien encore n'établissait en fait.

*
* *

Passons maintenant à une suite de dizains que renferme le même manuscrit. Ils sont donnés sans nom d'auteur; mais leur brièveté explique que le copiste, qui les a même inscrits sans titre, n'ait point répété le nom de Marot pour chacun d'eux. De plus, ils sont précédés et suivis de pièces mises sous le nom de notre poète. Au milieu d'eux, se trouvent enfin intercalées la dernière épigramme contre Poyet, et que toutes les vraisemblances nous ont fait attribuer à Clément Marot, ainsi que l'épigramme : *De la Sorbonne un docteur amoureux*, laquelle figure dans les éditions de notre auteur. Voici le texte de ces diverses pièces, que Chavannes s'accorde à mettre

sous le nom de Marot et que nous pouvons considérer comme quasi inédites (1) :

Depuys le temps que Dieu forma la tour
De vive foy pour le salut deffandre,
Tousjours Sathan a myné à l'antour,
Taschant l'abactre et la faire dessandre.
Et pour plustout la consumer en cendre,
Et ruyner par assault et famyne,
A congrégé une horrible vermyne
De gris caffardz pour estre ses myneurs,
Qui n'ont soucy que de faire la myne;
Dont, à bon droict, sont dictz frères myneurs.

Ces jours ung moyne alloit cheux ung libraire
Pour demander la Vérité cachée (2)
On la luy nye et mon asne de brayre,
Sus, sus, dit-il, qu'elle me soit cherchée.
La feme lors, de ce propotz faschée,
Que ce cagot parloit en connestable,
Elle empogna au froc le vénérable
Et le frocta come avoit mérité,
Allés, dit-elle, allés de par le dyable,
C'est vostre habit qui cache vérité.

Au jugement d'entre nous autres saiges
Où présidoit Mynus ardentibus (3),
Après avoir révolvé les passages
De nous décrectz déduictz par Cornibus (4),
Interdisons comme Juges d'abutz
Qu'il n'y ayt maistre ne pédagogue
Aye alléguer, en nostre sinagogue,

(1) Manuscrit de Lausanne, p. 153 et ss.

(2) Allusion à la moralité intitulée *La vérité cachée devant cent ans*, voy. Th. Dufour, *Notice bibliographique sur le catéchisme et la Confession de foi de Calvin*, etc., p. 113.

(3) Allusion au Doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Paris.

(4) *Pierre Descornes* ou *Cornu*, † 22 mai 1542, était un des plus fougueux adversaires des « Luthériens » (Voy. N. Weiss, *La Chambre ardente*, 1889, p. XXIII).

Grec ny hebrieu, et ce, sur telle amande,
Que de trois ans n'aye ce qu'il demande,
De nous honneurs ; enjognons au surplus
Que Sorbonne luy mande
Que de la foy il ne s'en mesle plus (1).

Quant à mon nom assemblés vous serez,
Ou deux ou trois, dict Jésus à Mathieu,
Et que de moi vous propotz dresseres,
J'en seray près, voire droict au millieu.
Or, cy je viens ores parler de dieu
Affin qu'il soit, comme il dict, avec moy,
On le deffent et, sur peyne d'esmoy,
Ou bien d'avoir liez piedz (2), mains et genoulx.
Bien doit avoir le diable avec soy
Qui ne veult pas que dieu soit avec nous.

N'est héritier auquel ne plaist lecture
Du testament que son père a laissé,
Encore moins qui de guarder n'a cure
Entre ses mains l'escript du trespassé,
Ou, pour le vray, quant tout est bien pansé,
Plus vault ung seul parfaict observateur
Du testament, que cent et ung lecteur[s].
Si croyons donc que Jésus nous est père,
Lisons, guardons en tout, sans vitupère,
Le bon voloir de nostre testateur.

Hélas, mon dieu, ton yre soit tornée
Vers moy ton serf, qui me poursuys sans cesse.
La peur que j'ay faict que l'âme estonnée
Donne à mon cœur une extrême détresse,
Le sens me fault et vertu me délaisse,

(1) Le 30 avril 1531 (1530, a. o.) la dite Faculté de théologie avait condamné ces deux propositions : « La saincte Escripture ne se peult bonnement entendre sans la langue grecque, hébraïcque et autres semblables » et « Il ne se peult faire qu'un Prédicateur explique selon la vérité l'Epictre ou l'Evangile sans lesdites langues » (Duplessis et Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 78).
(2) Piedz devrait être supprimé.

Tousjours, ayant douleur devant mes yeulx.
Je te réclame et appelle en tous lieux,
Pour mettre fin à l'enuy qui me poinct.
Si tu ne veulx, hélas, m'envoyer mieulx,
Au moingtz, mon Dieu, ne m'abandonne poinct.

### Dizain.

Je dors en paix seurement en ma couche,
Ayant par foy Jésus Crist embrassé,
Car son amour cy fort au cueur me touche
Que j'ay pour luy tout autre délaissé.
Je suys à luy par luy ci annessé
Que rien ne sçay, ayant tout entendu,
Fors luy pour moy en croix mort estandu.
C'est ma deffance et pavoys secourable
Par quy je croy et espère, en temps deu,
Avoir repotz en gloire perdurable.

### Huitain.

Certaine femme, allant oyr la messe,
A la mercy du chat mest son disner,
Estant venue, elle crye sans cesse
Contre son chat qu'elle voyt desjuner.
Or quant sa sœur oyt celle indigner,
Il fait, dit-elle, en bonne heure des siennes,
Car vous devyez avec vous le mener
N'estoit que là ne vont que chiens et chiennes.

### Dizain.

Or sa, Jenyn, disoit le bon curé,
Voicy ton dieu qui te vient voir en couche,
De luy qui a pour toy tant enduré,
Piedz, mains et chef recevras de ta bouche.
Jenyn respont : a que ma dent y touche
Poinct ne m'advyene en ce tormant icy.
Messire Jean luy dit, pourquoy cecy,

C'est luy entier, cy vray qu'il est huy feste.
Lors Jenyn crye, ostez le chef ausi
Car j'ay faict veu ne manger jamais teste.

**Dizain.**

Ung homme ayant ung chesne vermoulu,
Il dit en soy, j'en feray ung ymage,
Aussi, alors que du gland j'ay voulu,
Tu as plustout à mon pré faict domage,
Tu m'ayderas, en te faissant homage,
Veu qu'autrement jamais bien ne me fis.
L'ymage faicte, il luy demande ung filz,
Par plusieurs jours, mais, perdant sa poyne,
Je sçavois bien, dit-il, qu'en crucifix
Tu ne vouldrois non plus que fis en chesne.

**Dizain.**

Ainsi que aux champs le vicaire sortoit
Le dieu de paste, en dysant son brevyère,
Il voit un vent qui son dieu emportoit,
Non pas au ciel, mais dedans la ryvière;
Lors, en passant auprès d'une ravyère,
Secrètement il y prant ung naveau
Dont fait ung dieu qu'il baille à Jehan le Veau.
Luy, demy mort pour le mal qui l'agrave,
Mais néanmoins goustant ce dieu nouveau,
Mon dieu, dit-il, que tu me sens la rave.

**Dizain.**

Guillot, ayant desjuné de matin,
Panse d'aller accomplir sa neufvaine;
Luy donc, estant voué à S[t] Martin,
Il part, il court, il se met hors d'haleine.
Or, là venu, la soif tant le pourmeine,
Qu'il prant le pot au S[t] vinage et boit;
Mais aussitôt que le curé le voit,

A luy s'escrye, affin qu'il ne l'esgoutte.
Las, dit Guillot, je fay ce que l'on doit,
Et vous rompes ma dévotion toute.

Ung million de dizains bien rythmez
Ne comprandroient le dysme des offrandes
Que font les gens en herreur abysmez
Pour leur grand bien, si tu le leur demandes.
Sainct Claude donct atrappe des plus grandes,
Et S[t] Anthoine est après ung jambon,
Sainct Guillemyn ne prant rien cy n'est bon,
Mais S[t] Pensart, s'il n'en a, il s'en vange,
Et puis S[t] Loup faict tant qu'il a ung don
De deux poulletz lesquelz S[t] Regnard mange.

**Dizain.**

Nostre Seigneur est en son propre corps
Monté aux cieulx, comme dit l'escripture,
Dont doit venir juger les vifz et mors,
Et par ainsi je ne l'atens qu'alors
Réallement en son corps et nature.
Je ne le cherche en nulle créature,
En pain ne vin, le croyant estre aux cieulx.
Ce néanmointz, prenant ce que peu dure;
Et ayant foy qu'il est ma nourriture,
Adonc je prans son vray corps précieulx.

Ce digne corps de Crist nostre saulveur
Repaist le myen en nourissant mon âme,
Mais ce n'est pas par charnelle saveur,
Ne que ma dent soubz le signe l'entame.
Son corps le myen vivifie et enflame
Et, le mangeant toutesfois ne périt;
C'est donc par foy que ce corps me nourist,
Non pas ainsi que le pain que je touche,
Ou il fauldroit que son sainct corps pourist,
Car dehors va ce qu'il entre en la bouche.

**Dizain.**

Martin et Jean, passant près de l'es[g]lize,
Où y avoit des prestres hault chantans,
Martin lui dit, escoute, que j'eslize,
La voix du myen entre ceulx que j'entens.
Myen, respond Jehan, tu n'es où tu prétentz,
Povre Martin, es tu en lieu prophanne,
Pour y cuyder oyr braire ton asne?
Martin luy dit, j'estois bien plus avant,
Car, en oyant des gros asnes l'organe
Je pansois estre à ung molin à vent.

O, bien heureux qui a passé son eage
Dedans le cloutz de son propre héritage,
Et n'a de veue eslo[i]gné sa maison,
En jeunes ans (et) en vieille saison,
Qui, d'ung baston porté et secouru,
Va par les champs où jeune il a couru,
Les siècles longtz pas à pas racontant
Du test champestre où il est habitant.
Nul accidant d'inco[n]stante fortune
Luy a mo[n]stré sa fureur importune.

Tels sont ces quelques dizains transcrits avec leurs multiples fautes de copie. A côté des railleries ordinaires que nous trouvons contre les prêtres et les moines, nous n'avons pas besoin de faire remarquer des vers d'une portée autrement précise : et nous comprenons que Marot n'ait pas laissé imprimer de telles pièces. Il s'y moque du culte des saints; la représentation de la divinité en image y est raillée. Le mystère de la transubstantiation y est rejeté et l'hostie nettement bafouée. Nous ne possédions pas encore de Marot des textes aussi significatifs et le faisant adhérer d'une façon aussi complète aux dogmes de la Réforme. Nous remarquerons enfin que quelques passages de ces poésies nous confirment dans

l'opinion qu'elles datent des dernières années du poète : la dernière spécialement a été composée en exil et l'allusion que l'auteur y fait à sa « vieille saison » nous porterait à la croire composée lors du second exil, celui de Genève.

Il nous reste maintenant à donner une chanson pieuse de notre auteur, conservée dans le manuscrit sous le titre : *Chanson faite par Clément Marot*.

Vous perdes temps de me venir reprandre
De ne plus voir la dyvine escripture ;
Plus m'en blasmes, plus m'en venes reprandre,
Tant plus me plaist d'en oyr la lecture.
Ce que dieu nous comande,
Fault-il qu'on le deffande
Par tormens et menasses?
Cessez vous grantz auldasses,
Que l'Eternel ne branle sa main destre
Pour vous mo[n]strer que luy seul est le maistre.

Povoir n'aves, cy dieu ne le vous donne,
De faire mal à ceste chair mortelle ;
Poinct de la mort, certes, je ne m'estonne,
Sachant pour vray que l'âme est immortelle.
La mort luy faict passage
Pour sortir de sa caige
Où elle est enfermée
O mort donc bien heurée,
O douce mort qui de prison deslivre
Le nostre esprit, pour mieulx le faire vivre.

Or vienne donc la mort tant bien heureusse
Par qui espérons de voir nostre bon maistre,
Gla[i]ve tranchant ny flame douloreuse
Ne me feroit renyer à sa lectre.
Celluy, par qui j'espère
De voir nostre bon père,

Clèrement face à face.
Mon Dieu, mais quant sera-ce?
Non pas cy tost que notre âme souhaitte
Mais toutesfois sa volunté soit faicte.

Cette chanson composée en 1544, selon H. Estienne, offre, comme le fait remarquer Chavannes, une circonstance qui mérite d'être remarquée : c'est d'offrir dans la première strophe une réminiscence de la chanson XXXI de Clément Marot, ainsi conçue :

Vous perdez temps de me dire mal d'elle,
Genz qui voulez divertir mon entente;
Plus la blamez, plus je la trouve belle;
S'esbahit-on si tant je m'en contente!
La fleur de sa jeunesse
A votre advis rien n'est-ce,
N'est-ce rien que ses grâces?
Cessez vos grandz audaces,
Car mon amour vaincra vostre mesdire;
Tel en mesdict qui pour soy la désire.

Ce détail n'est d'ailleurs pas sans intérêt et il nous permet de rattacher cette pièce à cet esprit général moitié profane, moitié pieux, qui fit éclore la chanson religieuse à la cour de France. En effet, sous l'influence des idées nouvelles et de la princesse de Navarre, on abandonna les couplets mondains et, sur les vieux airs, on rima de pieuses chansonnettes. Dès 1532, *Chanter pour servir Dieu toute sa vie*, se disait sur l'air d'une chanson de Marot. De *Ma chère dame ayez de moi mercy*, on faisait *Mon créateur ayez de moi mercy* et une strophe toute profane du poète devenait :

Puisque de vous je n'ay aultre visage
Rendre m'en vais à Dieu que je dessers
Pour le prier que si chacun se perd
A son escient je n'en souffre dommage.

Adieu la chair, adieu mondain servage,
Adieu vous dys, monde pernicieux :
Je n'ai pas eu de vous grand advantage,
Du Seigneur Dieu j'espère beaucoup mieux.

Peu scrupuleuse adaptation de la chanson :

Puisque de vous je n'ay autre visage
Je m'en voys rendre hermite en un désert,
Pour prier Dieu, si un autre vous sert,
Qu'autant que moy en votre honneur soit sage.
Adieu amours, adieu gentil corsage.
Adieu ce tainct, adieu ces frians yeulx.
Je n'ay pas eu de vous grand advantage ;
Un moins aymant aura peut-être mieulx.

Enfin, d'autres airs à la mode, *Ce qui m'est dû et ordonné*, *Jouissance vous donneray*, *Sus le pont d'Avignon j'ouïs chanter la belle*, *Trop penser m'y font amours*, *Las qu'en dit-on en France des gens de Luxembourg*, prêtaient leurs rythmes à plusieurs des chansons spirituelles de Marguerite. La chanson inédite que nous présentons ici est un nouvel exemple de la même mode.

En résumé, ces poésies de Clément Marot, révélées depuis 1844, toutefois, pour ainsi dire encore inconnues, sont cependant loin d'être sans intérêt pour les idées religieuses de notre poète, quoiqu'elles soient de moindre étendue que nos deux précédents inédits. Cette dernière chanson nous offre une nouvelle preuve de cette mode qui semble avoir préparé l'immense succès des psaumes ; les trois pièces contre Poyet nous font entrevoir une intrigue que nous ignorions encore dans la vie de Marot ; enfin, les autres dizains nous fournissent des textes dont la précision nous aide à pénétrer de plus en plus sûrement dans les opinions réformées de l'exilé de Genève.

Telles sont les pièces que Fréd. Chavannes a comprises dans sa publication. A leur suite nous donnons une « *Epistre de Marot* », qui dans le manuscrit précède la

chanson et qui cependant n'a pas encore été imprimée. Chavannes écrit en effet à son sujet : « La versification en est tellement mauvaise que, malgré toutes les fautes dont le copiste seul pourrait être responsable, il en reste assez pour convaincre que Marot n'a jamais rien écrit de semblable. Le fond des idées n'est pas supérieur à la forme. » Or dans cette épître, la versification, un peu dans le genre lâché des coq-à-l'âne, n'est pas plus mauvaise que dans beaucoup d'autres pièces dont la copie n'est guère meilleure. Quant au fond, lui aussi, il n'est pas pire que beaucoup de textes attribués à notre poète et, comme nous le verrons, il constitue un plaidoyer aussi curieux que naïf, écrit par Marot dans un de ses accès de piété, en faveur de Genève. Bref, la pièce est loin de manquer d'intérêt et les scrupules de Chavannes paraissent excessifs. Voici ce texte que M. N. Weiss nous a très aimablement procuré. (Ms Lausanne, fol. 113) :

Je panse bien que tu t'esbayras
Très cher amy, quant plus ne me verras
Auprès de toy, et que de ma présence
Seras frust[r]é, mais il faut que tu panses
Combien que griefve l'abcence des amys
Me soit par trop, cy est ce que je suys ravys,
Pour m'assenter de la présence tienne,
En la vraye voye de liberté crestienne
Et ay laissé le chemin des mauditz
Pour quelque fois aller en paradis;
Car ay trouvé ung lieu qui est propice
A ung chescun qui vouldra fuyr vice
Là où l'on sert seullement à ung Dieu;
Et où tu es il n'y a celluy lieu,
Soit grand cité, ou ville, ou village
Qui n'aye le sien; n'esse pas grand domage
Que tant de gens ayent ceste follie
D'aymer ainsi meschante idolâtrie?
D'aultre costé celluy tant soit habille
Qui se dira amy de l'évangille

Là où tu es ne vivra longuement,
Mais, où je suys, le Dieu du firmement
Nous a donné le bien et ceste grâce
Que tous les jours publicquement en place
Nous en avons une belle lesson.
Je croy, amy, que cy ung peu le son
Tu avois oy de ce dyvin parler,
Jamais d'ici ne t'en voudres aller.
S'il fault parler de vie pollitique,
Il n'y a lieu, tant soit-il autentique
Où la justice soit gardée en ce point
Come est icy, car certes ne fault point
Que présidens prolongent les procès,
Vienent icy aulcunement faire ex[c]ès,
Ne que advocatz, affin qu'on leur promette
Aulcuns pressens, ils portent leur cornette;
Tous procureurs serrent leur escriptoire,
En ce lieu cy ne se fait inventoire,
Mais ausi tost et à ung mesme instant,
S'aulcun y a qu'il se forvoye tant
Faire à aultruy ce que il ne vouldroit
Lui estre fait, soudain on fera droit
A ung chescun, ainsi que Jesus Crist
L'a comandé, et n'y a[u]ra nul escript
D'aulcun procès, mais soudain on randra
A ung chescun ce que luy appertiendra.
Voillà coment, par bonne unyté
Somes remys tretous en charité.
Quant il n'y a[u]roit autre bien en se lieu
Sinon d'avoir cy cher l'honneur de Dieu
Come on a, il est à prefferer
A ce lieu là où tu veulx demeurer.
Icy n'y a orgueil ny avarisse,
Là où tu es, c'est vertu, non pas vice,
De s'orgueiller et n'estyment ordure,
Ains, ung grand bien, de cometre usure.
Icy n'avons aulcune ire n'envye
Sçachant qu'en brief nous fault finer la vie,

Mais par dellà on aurait beau courir
Pour en trouver ung qui pense à mourir.
Icy ne resne ceste luxure infâme,
Car il n'y a celluy qui n'aye sa propre feme,
Et par della, du peuple le grant disme
N'en usent point, mais, une concubyne
On leur permect et, que dire je n'ouse,
Le plus souvant l'ung de l'autre l'espouze
Va usurpant, sans avoir nulle crainte
De Jésus Crist la parolle tant saincte,
Du bon sainct Pol qui est tant bien notée
A la segonde espictre à Thimotée,
Où il nous mo[n]stre, quoy qu'on sache crier
Qu'ung temps viendra que de se marier
On deffendra, et cella se doit faire
Aux derniers temps : pansons à nostre affaire
N'ayant regard à ce qu'est transsitoire,
Ains demandons de Dieu l'honneur et gloire,
Entre les biens de la terre tant beaulx
Et entre ceulx qui promènent ès eaulx,
Mettes vous pas trop grande différance?
Oy vrayement et non seullement en ce
Avons herrés, mais vous est bien advis
Que la couleur diverse des habitz
Rent l'home sainct ou la doctrine saincte
Croyes qu'en brief une dure complainte
Sera sur ceulx qui sont tant abusez
Dont je vous prye, à ce fait advisez
Vous souvenant de se très bel exemple
Du beau linceul mo[n]stré, comme il me semble
Au bon Sainct Pierre et coment luy fut dit
Que jamais plus différance il ne mist
Entre les biens de Dieu sanctiffiés.
Regardes donc cy en Dieu vous fies
Ains aulcuns certains jours pour la chair
Et à celluy seroit bien vandu cher
Qui en useroit en guise de poisson
Tant luy vauldroit manger de la poizon

Et n'y a[u]roit qui le seut secourir
Que tout soudain on ne le fît mourir.
Ne voilla pas trop grande cruaulté!
Mais nous icy, en pure liberté
De vrays crestiens, et les biens et les grâces
Nous sont icy par grandes efficasses,
Sans mectre en rien aulcune différance.
Je ne dis pas que bien par pénitance
Il ne nous falhe masserer quelque temps,
Mais çais tu bien come cella j'entens :
Quant conoissons la chair estre rebelle
A l'esprit, d'une fasson très belle,
A force jeunes nous la randons subjecte
Et par ainsi, sans que jamais on mette
Ung jour qui soit destitué et préfix,
Servons toujours au sainct crucifix,
Nous crucifiant nous mesmes par bonté
Sellon la paix de nostre volunté.
Voyllà ainsi, mon cher amy, coment
Gardons de Dieu le sainct comendement.
Non que de nous nous ayons ce povoir
Mais ung chescun, en faisant son devoir
Tache acquérir du seigneur Dieu la grâce,
Affin que après, nous puiss[i]ons face à face
Le voir là haut tre[s]tous en paradis.
Pour le présent ung à Dieu je te dis ;
En ce faisant, je te laisse à penser
Si de venir tu te dois advancer.

A notre avis, il n'y a pas de raison de mettre plus en doute l'authenticité de cette pièce que de celles qui l'accompagnent. Le style même rappelle assez souvent la manière de Marot ; et il n'est pas jusqu'à cette expression :

Affin que après, nous puissions face à face
Le voir là-haut trestous en paradis,

que nous ne retrouvions dans le sermon du Bon et du

Mauvais Pasteur, à propos de la mort, où le poète écrit :

> Mais peindez là que triompher nous face
> Nous faisant voir Jésus-Christ face à face.

Quant à la citation de Saint Paul, elle n'est pas pour nous étonner : c'est une source dont s'est souvent souvenu l'auteur du sermon et de la complainte de Florimond Robertet. Il faut remarquer enfin que toutes les particularités de détail de notre épître concordent étrangement avec la situation de Marot. L'auteur y apparaît bien comme un réfugié qui a fui précipitamment. Il rappelle bien longuement les lenteurs des procès et l'avarice des gens de justice, ce qui conviendrait fort à l'auteur de l'Enfer ; il traite aussi d'une façon bien spéciale la question du carême, ce qui ne devait pas moins préoccuper un homme qui plusieurs fois fut inquiété pour avoir mangé de la chair en carême. Enfin, il parle de la corruption des mœurs et du concubinage avec une insistance telle et dans des circonstances où le sujet pouvait être si facilement évité que nous ne pouvons encore manquer de nous souvenir des démêlés de Marot avec les dames de Paris et surtout avec Ysabeau dont nous aurons lieu de reparler plus loin. En conséquence, nous pensons que nous n'avons pas à hésiter pour ajouter cette nouvelle épître aux poésies déjà publiées par Fréd. Chavannes.

R. Fromage

---

# PRÉCISIONS DOCUMENTAIRES SUR L'HISTOIRE DES CAMISARDS

Il n'y a pas d'épisode de notre histoire qui continue à être plus outrageusement défiguré que celui de la guerre des Camisards. Les historiens impartiaux ou simplement équitables ont depuis longtemps reconnu qu'elle fut provoquée par les excès de la persécution. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans un des derniers fascicules de l'*Histoire de France* publiée chez Hachette sous la direction de M. E. Lavisse :

En province (dans le Midi notamment,) nombre de petites communautés, urbaines ou rurales, fanatiques, de seigneurs besogneux, de curés grossiers, ne pensaient qu'à éterniser un régime d'espionnage et de rapine qui, en les enrichissant, les flattait. « Les curés de Languedoc, écrit en 1704 Villars, ne peuvent pas perdre l'habitude de faire trembler toutes leurs paroisses. » Les intendants et les commandants militaires qui, eux aussi, avaient senti grandir par la persécution leur importance, ne changèrent rien, pour la plupart, à leur conduite. Ils ne renonçaient complètement à aucune des coercitions antérieures. Presque partout ils continuaient à enlever, quand bon leur semblait, les enfants; en Poitou, d'Ableiges et d'Estrées, recommençaient par instants, sans que la Cour les désapprouvât, la dragonnade. En Languedoc, Bâville, sans se soucier d'un édit qu'il avait déconseillé, laissait faire comme par le passé, ses agents ecclésiastiques ou laïques.

Deux d'entre eux — dans le diocèse de Nîmes, M. de Saint-Cosme, gentilhomme converti, dans le diocèse de Mende, François de Langlade du Chayla, archiprêtre, — étaient infatigables à pourvoir de victimes les tribunaux, par leurs dénonciations et leurs battues. Lors même qu'ils n'obtenaient point de châtiment corporels, les confiscations de terres, les amendes à payes solidairement, qu'ils faisaient prononcer, ruinaient vite, en un pays maigre, les cultivateurs mal notés et exaspéraient tout le monde. Les fuites en masse avaient recommencé. Un convoi de fugitifs, arrêté par l'archiprêtre de Mende, ayant été enfermé par lui dans sa maison du Pont-de-Montvert, une troupe de paysans, conduits par quelques prédicants, Gédéon Laporte, Pierre Esprit, Salomon Couderc, Séguier (1), Abraham Mazel, força et brûla

(1) Séguier était le surnom de Pierre Esprit.

sa maison, le tua, brûla le castel de Ladevèze après en avoir massacré les habitants (1).

Cet exposé qu'on ne saurait taxer de partialité puisqu'il a été rédigé par M. le professeur A. Rébelliau reconnaît un certain nombre de faits essentiels qu'il est impossible de nier ou de passer sous silence à moins de fausser l'histoire ou de la rendre incompréhensible.

Il évite néanmoins de préciser le rôle capital que jouèrent justement Saint-Cosme et du Chayla (2) dont les crimes lassèrent une patience qui, jusque-là, ne s'était pas démentie et déchaînèrent des colères d'autant plus terribles qu'elles avaient été plus longtemps contenues. L'année passée M. Ch. Bost a déjà relevé ici-même (*Bulletin* 1908, p. 219 et ss.) tout ce qu'avait de tendancieux et d'inexact le récit publié par l'abbé Rouquette sur l'*abbé du Chayla et le clergé des Cévennes*. Nous allons revenir sur ce point et sur quelques autres en opposant à une légende qui n'a que trop duré quelques textes *officiels* et indiscutables. Ils serviront de contrepartie à un véritable pamphlet (3) du R. P. J.-B. Couderc, intitulé *Victimes des Camisards* (Récit, Discussion, Notices, Documents), qui a paru en 1904 (Paris, P. Téqui), et montreront comment on croit donner le change en passant sous silence des documents gênants et *nullement inédits*. — Commençons par

**L'abbé du Chayla.**

D'après le R. P. J.-B. Couderc, cet archiprêtre n'était rien moins qu'un saint qui se distingua, entre autres, en

(1) *Histoire de France*, t. VIII, p. 378-9 (Hachette, 1908).

(2) Nous ne voudrions pas chicaner M. Rébelliau sur les *Sources* qu'il indique au bas de la page 378 du tome VIII de l'*Histoire de France*, pour le chapitre où il traite de l'Insurrection des Cévennes. Mais il nous permettra de nous étonner qu'après avoir cité Louvreleuil, Brueys, La Baume, etc., il ait négligé de citer l'*Histoire* (anonyme) *des Camisards* de 1744 et 1754, 2 vol.; celle surtout d'Antoine Court (*Histoire des troubles de Cévennes*, 3 vol. 1760); celle de Cavalier, publiée en Anglais et plus importante qu'on ne croit; les documents publiés dans les *Chroniques de Languedoc*, etc.. Il aurait dû signaler aussi les deux brochures de M. Ch. Dardier, *La révolte des Camisards justifiée* et *Encore la Révolte des Camisards* (1889 et 1890), les mémoires du baron d'Aigaliers publiés par Frosterus ainsi que la brochure de ce dernier et celle de Dardier sur le maréchal de Montrevel, les mémoires de Bonbonnoux, etc.

(3) Malgré les promesses du titre, le caractère pamphlétaire de ce livre

établissant partout des « bureaux de charité »; il va jusqu'à écrire cette phrase étonnante (p. 55) : « *mais précisément le bien qu'il faisait irritait les hérétiques* ». Voici comment il raconte les faits qui provoquèrent l'assassinat de l'archiprêtre :

Le 22 juillet 1702, l'abbé du Chaila était au Pont-de-Montvert où depuis un mois, aidé de deux religieux, les Pères Capucins Ignace de Beaujeu et Alexandre de Miribel, il exerçait son zèle apostolique. Quoique le régent des écoles et le fermier du seigneur logeassent dans le château, il n'avait pas de peine à y trouver du logement pour lui. Il restait même encore quelques pièces où ceux qui commandaient dans la contrée enfermaient quelquefois leurs prisonniers, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les ordres de de leur chef.

On avait arrêté, dans diverses assemblées, six jeunes gens armés... On y détenait aussi, depuis deux jours, un guide qui conduisait dans les pays étrangers trois filles déguisées en garçons que l'on avait dès le lendemain transférées à Mende. Il restait à peine à ce château l'apparence d'une maison ordinaire. Le subdélégué de l'intendant avait cru devoir ajouter à de faibles clôtures deux sentinelles et des ceps, instrument fait de deux pièces de bois entaillées que, faute de fers, il avait fait mettre aux pieds de ses prisonniers et dont on a fait dans le *Théâtre sacré* une description effrayante.

L'auteur protestant de la nouvelle histoire des Camisards qui prétend que les prisonniers avaient été faits par l'abbé du Chaila, à la tête d'une troupe de soldats, et qu'ils étaient les restes de ceux que ce missionnaire avait fait *pendre sur-le-champ*, ne trouvera sans doute pas mauvais que nous nous soyons abstenu de partager le ridicule d'un pareil récit...

Mais si ces prisonniers n'étaient point les restes des cruautés de l'abbé du Chaila, ils furent le prétexte de celles des prophètes ...

Ce récit inséré dans le volume du R. P. J.-B. Couderc entre guillemets (p. 58-59) est emprunté à un manuscrit de la bibliothèque de Nîmes, intitulé *Histoire des troubles des Cévennes* (1), par l'abbé Valette, prieur de Bernis. Ce manuscrit dont les auteurs catholiques font

éclate dès la première ligne, dans cette prétendue définition de la guerre des Camisards, qui n'est qu'une audacieuse contre-vérité : « La guerre des Camisards fut une explosion de rage anti-catholique habilement préparée » (p. 3).

(1) Ou, plus exactement, *Histoire des Prophètes des Cévennes*, n° 13 848 du catalogue de la Bibliothèque de Nîmes.

beaucoup de cas, n'est nullement, comme on pourrait le croire et comme on le laisse quelquefois entendre, une *relation contemporaine* des événements qu'il raconte, puisque son auteur naquit à Nîmes en 1712 seulement, c'est-à-dire plusieurs années après la fin du soulèvement des Camisards. Ceux qui auront lu attentivement le fragment ci-dessus, auront d'ailleurs remarqué que l'abbé Valette y cite le *Théâtre sacré des Cévennes* qui parut en 1707 et ce qu'il appelle « la nouvelle histoire des Camisards », qui n'est autre chose que l'*Histoire des Camisards* parue à Londres en 2 volumes en 1744 et 1754 (1). Plus loin (Couderc, p. 63), il cite même une phrase empruntée à l'*Histoire* d'Antoine Court, laquelle parut en 1760. Le manuscrit Valette fut donc rédigé *près de soixante ans après les événements* et les citations qu'on lui emprunte prouvent qu'il n'est guère qu'une compilation tendancieuse et généralement malveillante (2).

A son récit qui représente l'archiprêtre du Pont-de-Montvert comme un pauvre innocent qui n'avait rien fait du tout que de *loger* dans le château où « ceux qui commandaient dans la contrée », et le « subdélégué de l'intendant » enfermaient les protestants qu'ils avaient arrêtés, on pourrait opposer la relation, autrement précise et circonstanciée d'Antoine Court, qui dit expressément ceci, à propos du guide dont parle l'abbé Valette :

J'ai eu divers entretiens avec ce guide, et j'ai appris de sa propre bouche les circonstances de sa capture et de celle de sa

(1) C'est, en effet, à la page 107 du tome I de cet ouvrage, qu'on lit le passage que l'abbé Valette traite de ridicule : « L'abbé commença par en *faire pendre quelques-uns sur-le-champ.* »

(2) Michel Nicolas (*Hist. litt. de Nîmes* II, 220) écrit que l'abbé « homme instruit et tolérant distingue, avec autant d'esprit que d'impartialité, le protestant éclairé et raisonnable du protestant exalté et fanatique », mais il ajoute : « on désirerait seulement qu'il eût reconnu que sans l'absurde révocation de l'édit de Nantes qui les força à prendre les armes et qui les poussa à une exaltation toujours produite par la persécution, les protestants des Cévennes auraient continué d'être des citoyens paisibles. » Ces lignes justifient mon appréciation. En effet, se refuser à voir dans le soulèvement des Camisards une révolte provoquée par l'excès des persécutions, c'est se condamner à n'y rien comprendre et à tracer des événements une esquisse tendancieuse, en même temps qu'accueillir avec complaisance tout ce qui noircit les victimes.

troupe; leur emprisonnement; les mauvais traitements qu'ils éprouvèrent de la part de l'abbé, et la manière dont ils furent délivrés de ses mains; aussi bien que les circonstances de la mort de cet ecclésiastique. Massip et sa troupe avoient été arrêtés par le s[r] d'Escalier, capitaine de bourgeoisie au Pont-de-Montvert (1).

Et plus loin, il ajoute :

Ceux qui m'ont servi de guides dans le récit que je viens de faire, ne sont pas seulement un brave des Cévennes (voiés la préface de la nouvelle Histoire des Camisars), mais *plusieurs centaines de ces braves, que j'ai consultés*, qui se sont trouvés en personne, sinon dans toutes les occasions, au moins dans un grand nombre; et entre lesquels, il y en avoit qui après Séguier, pouvoient passer pour les chefs de l'entreprise; tel étoit un *Abraham Mazel*, tel un nommé *Rampon*, etc. et auxquels j'ai été à portée de faire des questions et de démêler leurs idées mêmes. J'ai eu encore pour guide le témoignage de plusieurs habitans du lieu même où se passa la sanglante tragédie, auprès de qui je me suis instruit plus d'une fois en la matière : et nombre de Mémoires dressés sur les lieux et par des personnes impartiales (2).

Il résulte de ces déclarations formelles d'Antoine Court que nous n'avons le droit de récuser son récit que lorsque nous avons *la preuve formelle qu'il s'est ou a été trompé*. Or, ni l'abbé Valette qui l'a eu sous les yeux, ni le R. P. Couderc qui suit aveuglément le prieur de Bernis, ne se donnent la peine de discuter les faits à la charge de l'abbé du Chayla, énumérés par Antoine Court. Ils les passent purement et simplement sous silence, ce qui est assurément plus commode que de les discuter.

Nous rappellerons donc, pour ce qui regarde les *exactions* exercées par l'archiprêtre, le document accablant,

(1) Tome I p. 43. La relation de Massip se trouve Ms. Court n° 17 K.
(2) *Ibid.* p. 52. La preuve de l'exactitude de ces affirmations de Court se trouve encore aujourd'hui dans ses manuscrits conservés à la Bibliothèque de Genève, et, en copie, à celle de notre Société. Le n° 30 de cette collection, intitulé *Recueil et Mémoires sur les Camisards*, t. I, renferme, entre autres, des notes ou *Éclaircissements* rectifiant le récit de Louvreleuil et émanant de Jacques Morin dit Saltet. Ces notes, jointes à celles de Rampon (Msc. Court n° 17 K) qui était, comme lui, du pays, permettraient de reconstituer le drame dans ses moindres détails et donnent, sur la conduite de l'archiprêtre, des renseignements aussi précis que peu édifiants.

puisqu'officiel et confidentiel dont le *Bulletin* de 1906 a publié un résumé (p. 417 à 425), — c'est-à-dire le relevé, par le sieur Rouvière, juge royal à Marvejols, des poursuites intentées dans le diocèse de Mende, aux nouveaux convertis pendant les deux années et six mois qui s'écoulèrent d'octobre 1685 à mars 1688. Ces poursuites s'étaient faites « *sous l'œil et avec l'assistance de l'abbé du Chayla* », *et se répétèrent encore pendant plus de dix années après 1688.* Qu'on se représente la somme d'iniquités et de ressentiments accumulée pendant ces années de terreur ! Les événements de 1702 ne furent que la *goutte qui fait déborder le vase.* Et bien que l'abbé Valette et le R. P. Couderc feignent de les ignorer, ils ne sont nullement légendaires, comme le prouve la pièce officielle suivante, c'est-à-dire le *Rapport du Comte de Peyre au ministre de la guerre*, en date du 19 août 1702, car on pense bien que la tragédie du mois précédent fut aussitôt suivie d'une enquête *dont ce rapport donne le résultat :*

Monseigneur, voici ce qui s'est passé depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire ; je n'ose, Monseigneur, m'expliquer en bien des choses, parce qu'on est averty de tous ceux qui écrivent à la Cour et on trouve des moyens de leur faire de la peine. Je suis avec mon respect ordinaire, etc.

Montbreton Peyre (1).

A la Baume, le 19 Août 1702.

Les Commissaires du Présidial de Nimes venoient juger à Marvéjolz et furent arrêtés à Florac pour faire le procès aux scélérats des Sévennes. Ils ont condamné le nommé Esprit, prédicant fanatique, le nommé Nouvel et Bonnet.

Le premier a eu le poing coupé au Pont de Montvert et a été brûlé tout vif; il a avoué avoir été présent à tous les crimes contenus au précédent mémoire sans vouloir déclarer aucun complice.

Le nommé Nouvel a été roué et brûlé devant le château de Ladevèze; le nommé Bonnet pendu à Saint André de Lancise.

Il résulte des informations ou par les déclarations des suppli-

(1) Le comte de Peyre était lieutenant général de la province du Languedoc depuis 1695; il avait succédé au marquis de Montanègre.



VUE DU PONT DE MONTVERT

(Cliché obligeamment communiqué par M. P. Téqui. La maison à l'angle de droite du *petit* pont, est celle qu'occupait l'abbé du Chayla.)

ciés que l'attroupement fut résolu le 22e juillet, à la foire de Barre, que ce fut en vue de délivrer sept personnes que l'abbé du Chayla avoit en prison chez lui, supposant qu'ils devoient quitter le Royaume, auxquels il donnoit lui même les étrivières chaque jour (1), et avoit inventé un supplice qu'il leur faisoit souffrir, leur mettant les pieds au milieu d'un gros poutre qui les obligeoit à dormir tout droits;

Que ces prisonniers, ayant eu la liberté, commirent tous les assassinats, sacrilèges et incendies et tuèrent eux-mêmes l'abbé du Chayla et les prêtres qui étoient ses confidents;

Que la plupart de ces attroupés sont des gens que l'abbé du Chayla avoit envoyés à Montpellier pour les faire enrôler dans les levées qu'on y a faites ou qu'on les dénonceroit d'avoir été dans les assemblées (2).

Ces gens là avoient ensuite déserté et emporté des armes desquelles ils se sont servis.

L'on ajoute que l'argent que le Roy donnoit pour des charités ou pour des espions étoit employé à d'autres usages.

Monsieur de Basville a écrit à Messieurs du Présidial de lui

(1) « Voici de la façon qu'il s'en prenoit envers les pauvres prisonniers après ses interrogats et ses feintes, pour leur faire avouer s'ils avoient été à telle ou telle assemblée, s'ils y avoient vu quelqu'un de leur connoissance et s'ils savoient que leurs voisins y fussent allés : Il leur arrachoit avec des pincettes les poils de la barbe ou autres endroits du visage; d'autres fois il prenoit avec les pincettes des charbons ardents et il les leur mettoit sur la paume de la main, après quoi il les contraignoit à fermer leur main pour les faire brûler davantage; et lorsqu'ils refusoient de le faire, lui-même, avec ses mains, leur serroit le poignet jusqu'à ce que le charbon étoit entièrement éteint et étouffé. D'autres fois il leur faisoit investir les cinq doigts de chaque main de coton détrempé et garni de graisse ou de cire, après quoi il faisoit allumer la mèche qui étoit au delà de la pointe des doigts, de sorte qu'à mesure que le feu descendoit vers la main, le doigt séparoit la flamme qui l'investissoit et dont le sang des doigts qui se brûloient couloit ensemble avec la graisse de la chandelle. C'est ce qu'il avoit fait, à part plusieurs autres, à Pierre Solier, du lieu de Reynol, paroisse de Saint-Germain et dont il porta la marque jusqu'à sa mort, ayant la plupart des ongles contrefaits (*chose que j'ai vue et avec lequel j'ai parlé plusieurs fois*). On l'accusoit d'avoir été à une assemblée et on vouloit le lui faire déclarer, mais il supporta cette cruelle gehenne sans rien avouer, non plus que d'autres qui étoient exposés à ces tourmens qui leur faisoient jeter des cris et des gémissements qui auroient attendri les pierres même, mais qui ne pouvoient attendrir le cœur de ce cruel lion de l'abbé du Chayla ». (Note J. Morin, Msc. Court n° 30, fol. 32 v°).

(2) En 1701 il semble que les curés des Cévennes avaient la charge de fournir au roi les recrues qui lui étaient nécessaires, en désignant, à cet effet, les jeunes N.C. opiniâtres. On trouve, dans des rapports officiels d'ecclésiastiques, des phrases comme celles-ci : « J'ai cinq garçons entêtés pour le service de S. M. » (curé d'Aulas)... « J'ai une jeunesse nouvelle convertie opiniâtre et de qualité requise pour servir S. M. » (curé de Saint-Marcel de Fonfoulhouse; Ribard, *Notes d'Histoire cénevole*, Ganges, 1889, extraites des arch. du Languedoc). Jacques Morin déclare formellement que c'était une des pratiques coutumières de du Chayla (Msc. Court, n° 30, fol. 33 v°).

envoyer toutes les procédures, qu'il vouloit connoître de la suite de cette affaire, et voudroit bien qu'on n'en eût pas tant connu.

Messieurs du Présidial ont fait quelque difficulté, disant qu'ayant pris connaissance de cette affaire qui de droit leur appartenoit, Monsieur de Basville ne pouvoit connoître des suites à leur préjudice, et néanmoins ils lui ont envoyé extrait de toutes les procédures.

Dans cet attroupement il n'y avoit que de misérables paysans.

L'on persiste à dire que si le commandement des Sévennes pouvoit changer, que tout y seroit tranquille et en repos, la dureté avec laquelle on les a gouvernés ayant tout gâté (1).

Ou je me trompe fort, ou ce rapport dont chaque ligne est à méditer, fera réfléchir ceux qui voudraient se débarrasser *par omission*, des témoignages recueillis et examinés, entre autres, par Antoine Court.

Remarquons d'abord le billet qui le précède et en donne le sens. Le comte de Peyre écrit qu'il « *n'ose pas s'expliquer en bien des choses* (2) ». Il y avait donc déjà à ce moment des manœuvres destinées à étouffer la vérité, impression confirmée par cette phrase du rapport :

(1) Dépôt de la Guerre, vol. 1614, p. 46. — Dans un autre *Mémoire* antérieur conservé dans le même volume 1614 du Dépôt de la Guerre, fol. 38, le même comte de Peyre raconte en détail ce qui se passa le soir du 24 juillet 1702 au Pont de Montvert. Voici le commencement de ce récit qui prouve que les paysans exaspérés n'avaient réellement l'intention que de délivrer les captifs et qu'ils ne passèrent aux voies de fait qu'après avoir essuyé un coup de feu d'un des valets de l'abbé : « Le 24 de juillet, sur les dix à onze heures du soir, cinquante à soixante hommes armés arrivèrent au pont de Montverd, se saisirent des avenues et des deux ponts au bout d'un desquels étoit la maison où logeoit M. l'abbé du Chaila, dans laquelle certain nombre étant entrés, *un de ses valets tira sur eux un coup de fusil comme ils montoient le degré*, et voiant cette deffance, ils en sortirent et prirent le parti d'y mettre le feu. M. l'abbé du Chaila s'étoit retiré dans un cabinet où, se voiant pressé par le feu, attacha ses draps à une fenêtre par où il descendit au bord de la rivière; deux de ses valets en firent de même, un desquels ayant été aperçu, fut blessé de trois balles qui lui persèrent la gorge. L'autre sollicita son maître de le suivre, ce qu'il ne voulut pas et se coucha contre la muraille, en chemise ; il y fut aperçu par la clarté du feu, on le prit, on le conduisit sur le petit pont où on lui donna un nombre infini de coups de poignard. » — Ce coup de feu fut tiré lorsqu'après avoir délivré les captifs qui étaient dans une sorte de rez-de-chaussée ou de sous-sol, les assaillants montèrent l'escalier à la recherche de l'abbé.

(2) Il ne faudrait pas s'imaginer que le comte de Peyre était favorable aux nouveaux convertis. Il était, au contraire, leur adversaire acharné. Dans ses *Éclaircissements* Jacques Morin l'appelle « le furieux et méchant comte de Peyre » et dit « qu'il mourut avec la réputation d'un exacteur et d'un tyran parmi ses vassaux, quoique papistes. C'étoit un ravisseur de biens qui désoloit ses paysans ».

« M. de Bâville... *voudroit bien qu'on n'en eût pas tant connu* ».

Mais, passons au rapport lui-même. Après avoir mentionné l'exécution barbare d'Esprit, de Nouvel et de Bonnet, il constate que les insurgés n'avaient d'autre but que de délivrer les sept personnes que du Chayla avait incarcérées *sous prétexte* qu'elles voulaient émigrer. Leur prétendu crime n'était donc pas prouvé. Or, pour ce crime supposé, le charitable archiprêtre « *donnait* » à ces malheureux, « *lui-même les étrivières chaque jour et avoit inventé un supplice qu'il leur faisoit souffrir, leur mettant les pieds au milieu d'un gros poutre qui les obligeoit à dormir tout droits* ».

La cruauté de l'abbé du Chayla n'était donc pas imaginaire, et ce n'est pas, comme l'écrit l'abbé Valette, « le subdélégué » de l'intendant qui avait « cru devoir ajouter à de faibles clôtures, deux sentinelles et des ceps », c'est-à-dire prendre quelques précautions élémentaires pour empêcher l'évasion des prisonniers.

Ensuite le rapport explique que *ce ne furent pas les gens attroupés pour les délivrer* qui incendièrent la maison et tuèrent du Chayla, mais *les prisonniers eux-mêmes*, dès qu'ils eurent recouvré la liberté. Le meurtre de l'abbé est donc un *acte caractérisé de représailles accompli par les victimes des sévices qu'elles avaient subies*.

Troisième rectification. Les émeutiers étaient des paysans que l'archiprêtre avait « enrôlés dans les levées », en les menaçant, s'ils résistaient, de les « dénoncer d'avoir été dans les assemblées », et c'est en désertant qu'ils avaient emporté les armes dont ils étaient munis.

Enfin l'argent que le saint homme s'était fait donner pour ses fameux « bureaux de charité » ou « pour des espions étoit employé à d'autres usages ».

La fin de ce bref, mais significatif rapport, n'est pas moins intéressante que le reste.

Il en résulte que Bâville s'efforça vainement de dessaisir le présidial, afin de pouvoir étouffer l'affaire et « que si le commandement des Cévennes pouvoit changer,

que tout y seroit tranquille et en repos; *la dureté avec laquelle on les a gouvernés ayant tout gâté* ».

Ce ne sont donc pas les protestants qui ont inventé la prétendue légende que l'exaspération fut le résultat des mesures arbitraires et cruelles de Bâville et de ses sbires! Ce qui est au contraire essentiellement légendaire c'est que « *la guerre des camisards fut une explosion de rage anticatholique habilement préparée* ! » (Couderc p. 3).

Mais, dira peut-être quelque lecteur incapable d'admettre que des adversaires ne soient pas de bonne foi, si le R. P. Couderc et d'autres avaient connu ce document accablant, ils se seraient empressés de rendre hommage à la vérité. *Or ils le connaissaient* (1). L'abbé Couderc cite, entre autres, à la page 73 de son pamphlet, le vol. 1614 du Dépôt de la Guerre dans lequel il se trouve, et *il n'est d'ailleurs nullement inédit*, *puisqu'il a été publié tout au long par M. Roschach*, *dans le tome* XIV, p. 1582, *de l'Histoire générale du Languedoc !*

N. Weiss

(1) Déjà du temps de Brueys lequel, dans son *Histoire du Fanatisme* (1737) I, 303, écrivait ces lignes qui sont, en réalité, un aveu de la culpabilité de Du Chayla : «En historien fidèle, je ne puis taire ici qu'il se répandit après sa mort des bruits injurieux contre lui. On dit que la foi des nouveaux Catholiques du pays étant encore infirme et chancelante, il n'avoit *pas assez ménagé des vaisseaux fragiles : que son zèle pour eux avoit été mêlé de trop d'amertume*; et que cette conduite avait révolté les esprits et porté les religionnaires à secouer un joug qu'il ne leur rendoit pas assez léger. » Comme on le voit, en pesant les jolies phrases que j'ai soulignées, il n'est pas impossible d'accorder ce texte avec les précédents.

# Mélanges

## AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

### Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

*A Paris, le 20e février 1686.*

...Le pape envoye CC mille escus en Pologne pour la campagne prochaine et une pareille somme à l'Empereur. L'on a si grande envie que l'on fasse une promotion qu'on croid que S. S. la fera en Caresme. S. S. a défendu dans tout son Estat les perruques et son neveu a eû bien de la peine de la porter.

L'on embarque à Civitaveche un bel ouvrage de sculpture que Dominico Guidi a fait. C'est une Groupe (*sic*) de plusieurs figures qui représentent les principales vertus du Roy.

...L'Édit que le duc de Savoye a fait publier contre les Religionnaires des vallées de Luserne et autres adjacentes (2) s'exécute à la rigueur, d'autant plus que ce prince est assûré que la France luy envoyera 10 ou 12 mille hommes s'il en est besoin.

...Les Estats Généraux continuent de solliciter les villes et les provinces pour que l'on chasse de tout l'Estat les Religieux : mais on ne croid pas qu'ils en puissent venir à bout.

C'est en Irlande, et non pas en Hollande que le roy d'Angleterre a trouvé à propos que la princesse Dorcester se retirast (3). Ce prince veut que son fils naturel qui est ici à l'Académie aille faire cette année sa première campagne en Hongrie. On luy fait ici un grand équipage. Le Roy d'Angleterre fera faire publiquement le service du bout de l'an du feu Roy son frère estant mort en la communion de l'Eglise Romaine. Il y a eû querelle dans l'antichambre du Roy entre le comte de Grafton fils naturel du feu roy et Talbot, comte de Schafbury (en marge : *Shreswbury*). Ils se sont battus dans Debac. Se dernier y a esté tué.

Le Roy a eû une longue conférence dans son cabinet avec le maréchal de Schomber; mais S. M. ne l'a pû le persuader de se faire catholique; il auroit bien voulu se retirer en Angleterre ou en

(1) Voyez plus haut pp. 165-176.
(2) Voir plus haut au 2 février 1686.
(3) Cf. au 21 nov. 1685, p. 90, note 3.

Hollande; mais S. M. veut que ce soit en Portugal. Depuis ce temps là ce maréchal paroit fort triste et inquiet et le Roy ne le regarde plus quoyqu'il se présente devant luy. Il a voulu aborder S. M., mais elle luy tourna le dos (1) (Fol. 110).

Les exhortations que fait tous les dimanches à St André des Arcs le Vicaire produisent de grands fruits et fortifient beaucoup les Nouveaux Catholiques.

L'Archevesque de Lion a envoyé faire ses plaintes ici contre le Sr de Bercy, Intendant de la province de ce qu'en toute rencontre il en use incivilement avec luy qui est Archevesque et Lieutenant de Roi. Il pourra bien estre révoqué.

...Madame Dervar (d'Hervart) (2), la mère, et sa fille la marquise de Gouvernay ont la permission de se retirer en Hollande aussi bien que M. de St Martin, conseiller à la cour (3). L'on espère que le marquis de Bordage et la Melloniere (4) se feront catholiques. Bricmont leur en a donné l'exemple.

L'on fait sortir du Régiment des Gardes-Suisses tous ceux qui ne sont point catholiques. On les met dans un autre régiment de la mesme nation qui sont au service du Roy (Fol. 110, v°).

*A Paris, le 23e février 1686.*

...Le pape a du chagrin de ce que la congrégation politique n'a rien statué sur les affaires d'Angleterre; mais elle craignoit qu'il n'arrivast quelque trouble dans ce Royaume au sujet de tous ces changemens, n'estimant pas que les affaires de la religion y soient bien assurées.

...L'Electeur de Brandebourg a chassé de toute la Poméranie et de la marche de Brandebourg les Jésuites ; on dit qu'il en veut faire autant de ceux qui sont dans ses Estats au deça du Rhin. Ils ont un fort beau collège à Clèves. On croid que cela se fait en haine de ce qui se fait en France au sujet de ceux de la Religion.

...Le duc de Grafton s'est retiré en Hollande après avoir tué Talbot en duel, les loix d'Angleterre pour les duels estant pareilles à celles de France. Un astrologue avoit prédit à Talbot qu'il mourroit avant 25 ans. Il ne s'en falloit que 4 ou 5 jours qu'il n'eût cet âge. Il fit tout ce qu'il put pour retarder le duel, mais il ne put éviter son malheur. (Fol. 111).

Le comte de Roye qui est en Danemarc a mandé à sa femme de venir le trouver, dont elle avoit déjà la permission du Roy. La Reine de Danemarc a écrit à cette comtesse en des termes fort obligeans

(1) Voir *Mémoires du marquis de Sourches*, t. I, p. 359.

(2) Voir plus haut, p. 36, note 2, au 10 novembre et p. 356 au 28 déc. 1685.

(3) Cf. plus haut p. 173 au 5 février 1686. Sourches (*op. cit.*), p. 36, raconte l'échec de l'abbé de Grancey auprès de M. de Bordage.

(4) Voir plus haut p. 170, au 30 janvier et p. 172, au 2 février 1686.

pour luy témoigner la joye qu'elle avoit de l'avoir auprés d'elle (1).

Le Duc de la Force est toujours à la Boulaye. Il n'a point recû d'ordre d'aller à Kimpercorentin, non plus que M. Duquesne en Suisse (2).

Dupré, Résident de S. M. à Genève a mandé que la pluspart de ceux qui s'estoient retirez en Suisse revenoient et que si S. M. vouloit prolonger le terme, il n'y en auroit pas un qui ne retournast.

L'on va révoquer la Déclaration qui porte confiscation des biens de ceux qui sont sortis hors du Royaume, S. M. se réservant la disposition d'en user comme elle le trouvera à propos. Cela se fait à dessein de rendre les biens à ceux qui reviendront ou bien à leurs héritiers qui seront catholiques.

Après que les lettres de Mr le chancelier (3) eurent esté enregistrées à la Chambre des comptes, le premier Président Nicolaï dit qu'il s'en alloit pour huit jours à sa maison de Presles, où en se retirant le soir de l'appartement de sa fille dans le sien et ne voulant pas qu'on luy portast un flambeau, on ne sçait pas de quelle manière il est tombé du haut en bas de sa montée. On le trouva presque froid, ayant une jambe cassée et la cervelle au vent. Du moment qu'on en sçeût ici la nouvelle, Mr Fieubet mena à Versailles Mr Nicolaï son fils, lequel estoit desjà Avocat général dans la mesme chambre. S. M. luy a donné la charge de son père avec dispense d'âge. C'est le 8e de son nom qui possède cette belle charge. S. M. luy dit qu'il la rempliroit bien.

L'envoyé d'Angleterre a fait icy de grandes réjouissances pour le jour de l'avènement à la couronne de S. M. B. et a fait de grands festins aux Dames... (Fol. 111, v°).

*A Paris, le 27e février 1686.*

Le pape n'a point empesché qu'il y ait eû des Opera pendant le carnaval à Rome.

La fille de la marquise de Thiange épouse le prince de Salviati. Il a fait un présent de 20 mille escus à cette Damoiselle.

(1) Cf. Bull. 1908, p. 561, au 16 janvier 1686. Sourches écrit, au 15 mars : « Ce fut dans le même temps que Mme la comtesse de Roye vint prendre congé du Roi, pour se retirer en Danemark auprès du comte, son mari : spectacle qui donna de la compassion à tout le monde, de voir une femme de cette qualité abandonner ses enfants, ses biens et son pays pour une religion aussi fausse que celle qu'elle professoit, et dans laquelle, selon toutes les apparences, elle vivoit de bonne foi. » Il ajoute aussi cette note : « Elle étoit sœur de MM. les maréchaux de Duras et de Lorge. Ce fut ce dernier qui la mena à l'audience du Roi, et comme il étoit fort tendre naturellement, il fondit en larmes et donnoit envie de pleurer à tout le monde. » (p. 367).

(2) Cf. plus haut, p. 172, au 2 février et p. 173, au 5 février 1686.

(3) Il s'agit du chancelier Boucherat, successeur de Le Tellier. Cf. *Bull.* 1908, p. 561 et plus haut, p. 166, aux 12 et 19 janvier 1686.

Le Duc de Savoye ayant envoyé signifier ses ordres aux Protestants des vallées de Luserne et autres circonvoisines pour l'exécution de son Édit, ils ont supplié le commandant de ces troupes de vouloir bien surseoir l'exécution jusqu'au retour des Députez qu'ils ont envoyé à Turin.

Le marquis d'Arcy Ambassadeur de France à Turin y faisant son entrée n'a point voulu souffrir que les carrosses du prince de Carignan précédassent les siens. Le Duc de Savoye a jugé cette affaire en faveur de l'Ambassadeur de France au préjudice de son sang et les carrosses du prince ne s'y sont point trouvez.

...Il y a icy un Envoyé du prince Palatin qui a esté long-temps sans donner sa lettre à Mr de Croissy qui ne la vouloit pas recevoir. C'est au sujet de Cardet et de des Vallons (1). Il a mandé qu'il a fait informer avec toute l'exactitude possible sur cette accusation et qu'il n'a point trouvé que les 3 personnes qu'il tient toûjours prisonniers à Manheim fussent en aucune façon coupables; mais on n'est pas satisfait icy de cette conduite. C'est en France que l'on sçait comme les choses se sont passées et où l'on a preuve du délict (Fol. 112).

L'Electeur de Cologne demande aux Hollandois qu'ils ayent à luy restituer la ville de Mazières dépendante de l'Evesché de Liège. Il demande aussi qu'on luy restitue Wich qui est la partie de Mastric au deçà de la Meuse. Cela pourroit bien troubler le repos de Provinces Unies, la demande de cet Electeur estant très juste, mais aussi très importante aux Hollandois.

Le Duc d'Ormont, depuis la mort du dernier de ses fils, veut se retirer à la campagne et a abandonné sa charge de grand maitre de la maison du roy d'Angleterre, auquel cas Milord Malgrave auroit cette charge, et Milord Valgrave auroit la sienne de Grand Chambélan.

L'on a trouvé dans cette ville quelques Religionnaires de l'un et l'autre sexe, cachez dans les lieux retirez et dans des greniers. On les a mis à la Bastille et ceux aussi qui leur donnoient retraite qui seront condamnez à des fortes amendes.

Castelman (2) ambassadeur d'Angleterre pour Rome est arrivé icy. Il doit y faire quelque sejour et saluer le Roy.

L'on travaille à faire des Règlemens pour le Clergé. On tient que c'est à Mr Talon Avocat général à qui le roy a donné cet employ, qu'il en a conféré avec ceux qu'il a crû les plus capables, mesme avec des docteurs de Sorbone. Il y a 45 articles. On ne verra plus à l'avenir personne posséder deux Bénéfices, ny les curez et chanoines estre conseillers dans les Parlements ny autres jurisdictions.

(1) Cf. *Bull.* 1908, p. 266.
(2) Cf. plus haut, p. 170, au 30 janvier 1686.

Quand le Roy donna la charge de premier Président de la chambre des comptes à Mr Nicolaï, il fut proposé au Conseil que de deux ans il n'y prendroit sa place à cause de son jeune âge; mais Mr le contrôleur général parla si fortement en sa faveur que le Roy consentit qu'il entrast dès à présent en fonction. Il doit estre reçû la semaine prochaine... (Fol. 113).

*A Paris, le 2e Mars 1686.*

...Le Roy envoye des troupes au Duc de Savoye pour faire obéïr ses sujets Religionnaires qui prétendent luy empêcher l'entrée dans leurs vallées du Piedmont. Il y a 6 régiments d'infanterie, dont Nave, nouveau converty, est Brigadier, 2 Régiments de cavalerie et 2 de dragons, dont Longueval, mestre de camp des Dragons est Brigadier. Ces troupes seront commandées par Catinat maréchal de camp et gouverneur de Casal et se joindront à celles du Duc de Savoye. Et le tout obéira à dom Gabriel, bâtard de Savoye, grand oncle du Duc d'à présent qui sera volontaire dans son armée. Cette expédition ne peut pas durer long-temps, les Religionnaires estans sans munitions, sans secours et sans espérance d'en recevoir (1).

Le Cardinal Mellini en retournant de sa nonciature a passé par Milan, où il a accommodé la noblesse avec l'Archevesque pour un grand différend qui a duré depuis un long-temps avec beaucoup d'aigreur entre les parties. Il s'y est acquis beaucoup d'estime aussy bien qu'à Rome où il a fait de grands présents. S.S. s'est tout de nouveau r'enfermée dans sa solitude, et est aussi invisible que jamais (2)...

L'Electeur de Brandebourg attend pour envoïer les 7 mille hommes qu'il a promis à l'Empereur qu'il ait touché le payement qui luy doit estre fait. On luy vouloit faire ce payement à Vienne, mais il l'a fallu porter à Lipsick.

Il y a eû du bruit à Edimbourg contre les catholiques qui revenoient de la messe. Le Chancelier du Royaume y a pensé estre mal-traité. On a pris et déjà exécuté les plus mutins. Gregory et Levintz, 2 des Juges d'Angleterre, ont esté déposez par le Roy qui estoit mal satisfait de leur conduite. Il a dit à Gregory qu'il fera bien de marcher droit. On dit que le marquis de Flamarin qui s'estoit retiré en Angleterre à cause d'un duel, y a espousé Nelgouvin, une des maîtresses du feu Roy d'Angleterre, qui avoit esté comédienne. (Fol. 111).

Il y a deux nouveaux Brigadiers d'Infanterie depuis peu

(1) Cf. Sourches, au 17 février, p. 363. Sans signaler la conversion de Naves « lieutenant-colonel du régiment de Bourbonois » il donne sur lui cette note favorable : « C'étoit un garçon qui servoit depuis longtemps, et il n'y avoit peut-être pas en France, un meilleur officier d'infanterie que lui. » (p. 364).

(2) Voir plus haut, p. 166.

convertis, La Nave et La Borde, ausquels S. M. a donné des pensions, aussi bien qu'au comte de Clermont d'Amboise et à un gentilhomme de Dauphiné. On a encore mis à la Bastille plusieurs obstinez de la Religion.

...Bercy Malon est de retour icy, révoqué de l'Intendance du Lionnois; on estoit mal satisfait de sa conduite.

Le Duc de Villeroy est allé prendre possession du gouvernement de Lion et du Lionnois...

Le Comte de Castelman, ambassadeur d'Angleterre pour Rome, fit jeudy une visite de cérémonie à Mr le Nonce.

...Il y a grand différend entre le grand Prévost de France comme Prévost de l'Hostel et le Chastelet, pour le scellé du feu maréchal d'Estrades. La force est demeurée au grand Prévost (1). (Fol. 113, v°).

*A Paris, le 6e Mars 1686.*

...Le Pape a présentement quelque raison de se tenir caché, luy estant venu une tumeur dans un certain endroit qu'on croid que cela l'obligera de se faire faire l'opération. Il ne void que ses chirurgiens et domestiques particuliers.

...Le comte de Crécy a déclaré à la diète de Ratisbonne de la part du Roy, que S. M. demande un Acte au prince Palatin, par lequel il déclarera que la prise de possession qu'il a faite du Duché de Simmeren et autres seigneuries appartenantes à Madame ne préjudiciera point aux prétentions de cette princesse, et qu'au refus que cet Électeur en fera, S. M. est résolue de s'emparer de tous ses Éstats qui sont au deçà du Rhin, sans y prétendre aucun droit et que cela puisse troubler la paix générale (2). Cet Électeur veut bien accepter la médiation du pape, mais non son arbitrage pour les intérests qu'il a à demesler avec Madame; ce que l'Empereur n'aura pas fort agréable. (Fol. 114).

...Les enfans du duc de la Force que le Roy avoit fait mettre dans le collège des Jésuites, ont fait abjuration avec grande cérémonie.

Plusieurs gens des Sevennes mal convertis ont voulu prendre les armes. On les est allé attaquer dans le bourg de Saint Jean d'Argonnet. Ils ont esté battus et on en a mis plusieurs prisonniers... (3).

(1) Sourches, tout grand prévôt qu'il est, ne signale pas dans ses *Mémoires* ce triomphe personnel. Ce silence est à son éloge.

(2) Plus clairvoyant, le marquis de Sourches, annotant la phrase : « Sa Majesté protestoit qu'elle se serviroit de la voie des armes », ajoute cette note ironique : « C'étoit là un beau prétexte pour recommencer à mettre le feu dans toute l'Europe. » (p. 362).

(3) « Vers la fin de février, on eut nouvelle qu'il y avoit eu quelque mouvement dans les Cévennes où quelques huguenots, mal convertis, s'étaient

...Par arrest du Conseil a on sursis à la levée du scellé apposé chez le mareschal de l'Estrades jusqu'à ce qu'on ait décidé à qui il appartient du grand Prévost ou du Lieutenant civil...

...On a défendu aux Prélats qui estoient autrefois membres de l'Empire et qui sont présentement dans l'obéissance du Roy, de prendre la qualité de Prince de l'Empire... (Fol. 114 v°).

*A Paris, le 9e Mars 1686.*

...Quelques troupes du Duc de Savoye ayant voulu descendre dans les vallées de Luserne, ils ont esté repoussez par les Religionnaires. Il faut attendre que les forces que le Roy envoye à ce prince les aient jointes pour les réduire. Ils ont pour tout commandant un ministre, si ce n'est que quelques-uns de nos fugitifs s'y soient retirez. Ils n'ont que 20 mille pistoles et 20 mille sacs de bled pour fournir à toute leur dépense. Ils ont présenté une Requeste à leur Prince, ou plûtost ont ordonné un manifeste au public par lequel il justifient leur conduite. Il est d'abord fort soumis et fort respectueux ; mais il finit par des paroles fort menaçantes et fort séditieuses... (Fol. 115).

...L'on a arrêté dans le parc de Ste Jame à Londres un homme qu'on a soupçonné d'avoir de mauvaises intentions contre le Roy d'Angleterre.

Il n'est jour que l'on n'arrête icy quelque personne de la Religion. Le marquis de la Perrine, sa femme et ses fils, ont esté mis à la Bastille, et ses filles aux Nouvelles converties. (en marge : « D'autres disent Perré et que sa femme est aux Religieuses de Ste Anastase. ») (1).

Bissy, officier dans les troupes, qui se vouloit sauver, ira aux Galères, à moins qu'il ne se fasse catholique (2).

assemblés et avaient pris les armes, mais cela fut dissipé en très peu de temps ». (Sourches, t. I, p. 365).

(1) Il s'agit de Jean Guichard, marquis de Peray et de sa femme Catherine de Courcillon de Dangeau, mis à la Bastille par ordre du 2 mars.

(2) Tout entier au récit des fêtes et des mariages, Sourches ne dit rien ici de ces arrestations ou évasions. Il avait signalé, en février, celle du marquis de Bougy, omise ici par notre chronique, à moins qu'il n'y ait quelque déformation de nom. « En ce temps-là, le marquis de Bougy, ci-devant mestre de camp du régiment colonel-général de la cavalerie, et qui étoit huguenot, crut avoir bien pris ses mesures pour sortir du royaume par La Franche-Comté, s'imaginant que les passages étoient gardés moins exactement de ce côté-là que du côté de Flandre et d'Allemagne ; mais il fut trompé dans son attente et il fut arrêté comme il étoit près de passer en Suisse et conduit prisonnier dans la citadelle de Besançon. » — Suit cette note sur Bougy : « Son père étoit un Normand qui, étant devenu par ses services lieutenant-général des armées du Roi, avoit épousé en Gascogne une héritière qui lui avoit donné beaucoup de biens ; mais son fils en avoit déjà égréné une bonne partie. » (p. 361). On lit encore au 9 avril suivant : « On sut dans le même temps que le marquis de Bougy, n'ayant point voulu se convertir en Franche-

...L'Archeveque de Tours ayant appris la mort funeste de feu Mr Nicolaï son frère est tombé en apoplexie, laquelle s'est changée en paralysie.

...Les mal convertis des Sevennes ont esté battus par le marquis de Boufflers.

...Castelman est party pour Rome. Il n'a point esté à Versailles. (Fol. 115 v°)

EUGÈNE GRISELLE.

(*A suivre.*)

---

# SÉANCES DU COMITÉ

---

*9 mars 1909.*

Assistent à la séance, sous la présidence du baron F. de Schickler, MM. d'Amboix de Larbont, G. Bonet Maury, Paul de Félice, H. Monod, J. Pannier, R. Reuss, E. Rott et N. Weiss. — M. F. Puaux se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire rend compte de sa visite à Monsieur le sénateur Noël qui est en même temps maire de Noyon. Il s'est montré favorable au projet de poser une plaque sur ce qui reste de la maison de Calvin, à l'occasion du retour, en 1909, de la date quatre fois séculaire de sa naissance ; il est persuadé que la ville de Noyon ne peut que gagner à ce qu'on y recherche les traces du réformateur. Il a donc transmis la demande de notre président à son adjoint en le chargeant de l'enquête nécessaire, et il a promis de lui en demander le résultat. M. Pannier voudrait qu'une commission de la société se rendît à Noyon pour voir sur place si la question peut être résolue.

Le président rend compte d'un entretien qu'il a eu avec M. le pasteur Lacheret, président du Comité général qui s'est organisé pour recueillir des souscriptions pour le Monument international de Genève. M. Lacheret s'est demandé s'il ne conviendrait pas d'organiser une solennité pour lancer cette souscription. Plusieurs Eglises, entre autres, celle de l'Oratoire à Paris, ayant

Comté où il avoit été fait prisonnier, le Roi avoit ordonné qu'on lui fit un procès dans les formes, et qu'il avoit été effectivement tout près d'être condamné aux galères, mais que s'étant converti, le Roi lui avait pardonné. » (p. 374).

décidé de rappeler le souvenir de Calvin à l'un des cultes de la fin du mois de juin, et notre Société ne pouvant tenir facilement son assemblée générale à une époque rapprochée de celle des fêtes de Genève auxquelles plusieurs d'entre nous doivent participer — on décide de modifier le projet de nous arrêter, à cet effet, à Chalon-sur-Saône en nous rendant à Genève. L'assemblée générale de notre Société est reportée après les vacances où il sera possible de rendre compte de ce qui se sera passé à Genève, et peut-être d'attirer plus particulièrement l'attention sur le rôle joué par Calvin en France. L'Eglise de Chalon n'en pourra pas moins célébrer l'anniversaire de sa fondation avec le concours d'un ou de plusieurs membres de la Société.

Le président communique ensuite la correspondance qu'il a échangée avec le directeur du journal *Le Gaulois* au sujet d'un prétendu *nouveau portrait de Coligny* inséré dans ce journal par un M. Ch. Mercki. Le *Gaulois* n'ayant pas inséré la protestation de notre président, le comité décide qu'elle sera publiée dans le *Bulletin* avec la réponse de M. A. Meyer.

**Bibliothèque**. — Elle a reçu depuis la dernière séance, de la part de M. E. Vincens, fils de Madame Vincens, en littérature Arvède Barine, plus de trois cents volumes d'histoire et de littérature que le secrétaire a été autorisé à choisir dans sa bibliothèque. Ce don, joint à celui de Madame d'Arconati-Visconti augmentera nos collections d'un millier de volumes pour lesquels il faudra faire de la place sur nos rayons.

### *11 mai 1909.*

Assistent à la séance MM. P. de Félice, J. Pannier, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott, et N. Weiss. M. le président, baron F. de Schickler, retenu ailleurs, et MM. G. Bonet-Maury et Henri Monod se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. J. Pannier revient sur la question de Noyon. Le secrétaire rappelle ce qui a été consigné dans nos derniers procès-verbaux et explique, d'après quelques renseignements qu'il a pu se procurer, pourquoi nous n'avons pas encore reçu de réponse. M. Pannier propose alors que nous organisions une petite excursion à Noyon pour le lundi de Pentecôte et voyions par nous-mêmes ce que nous pourrions obtenir des intéressés à l'apposition d'une plaque sur la maison de Calvin. Après une conversation sur ce sujet, on rédige une note qui sera adressée le soir même à nos principaux journaux religieux et dans laquelle nous demandons que les adhérents veuillent bien envoyer leur nom au secrétaire avant le 25 mai.

Le secrétaire informe ensuite le Comité qu'ayant été averti que le 24 mars on allait célébrer à Berlin le vingt-cinquième anniversaire de la participation de M. le Dr Richard Béringuier au Consistoire de la Colonie française de Berlin, il envoya au jubilaire, au nom de notre Société, une lettre de félicitations que confirma, le jour même, ce télégramme de notre président : « Pour le jubilé consistorial du vingt-quatre, les vœux et cordiales félicitations des membres et président du Comité de l'Histoire du Protestantisme français, baron Schickler »

A cette occasion, le secrétaire informe ses collègues que deux publications périodiques très utiles pour l'histoire du Refuge huguenot ont cessé de paraître. La première est le journal *Die französische Colonie* auquel M. R. Béringuier collaborait activement et qui nous renseignait sur l'histoire des réfugiés en Prusse et généralement en Allemagne. Il paraissait à Berlin, par fascicules mensuels depuis 1887 et a cessé avec le dernier fascicule de 1906 (1). Nous venons aussi de recevoir la dernière livraison du tome IX et dernier du *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises wallonnes* fondé, en 1885, par nos amis si tôt disparus W. N. Du Rieu, F. H. Gagnebin et A. J. Enschédé. Espérons que des circonstances plus favorables permettront de faire revivre des publications qui empêchaient tout au moins les comtemporains de perdre entièrement le souvenir de leurs ascendants et de la cause pour laquelle ils avaient dû quitter leur patrie.

**Bibliothèque**. — Le bibliothécaire présente, de la part de Madame Alexandre de Chambrier, le premier volume des *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, que M. Arthur Piaget, archiviste de l'État, vient de faire paraître et qui renferme un grand nombre de pièces du plus haut intérêt, notamment pour l'histoire de l'activité réformatrice et des procédés usités par Guillaume Farel. — La bibliothèque a reçu aussi, en mémoire de feu M. Eugène Hepp, un certain nombre de dossiers intéressants pour la situation et la statistique de nos Églises protestantes de France à la veille de la Séparation ; — enfin, de la part du président une importante histoire des cours allemandes depuis la Réformation : Dr Eduard Vehse, *Geschichte der deutschen Höfe seit der Reformation*, en 48 volumes (Hamburg, Hoffmann u. Campe, 1851 à 1860).

(1) Une table générale comprenant les années 1887 à 1899 a paru en 1900. Ce journal avait été précédé par *Die Kolonie* que M. Muret dirigea de 1875 à 1877 et qui reparut de 1880 à 1882 sous la direction du recteur Bonnel. La publication des *Geschichblaetter des deutschen Hugenottenvereins* qui comprend aujourd'hui 12 volumes, de 10 fascicules chacun, consacrés à des monographies d'Églises du Refuge, parait aussi arrêtée avec le 8e fascicule du vol. XIII.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

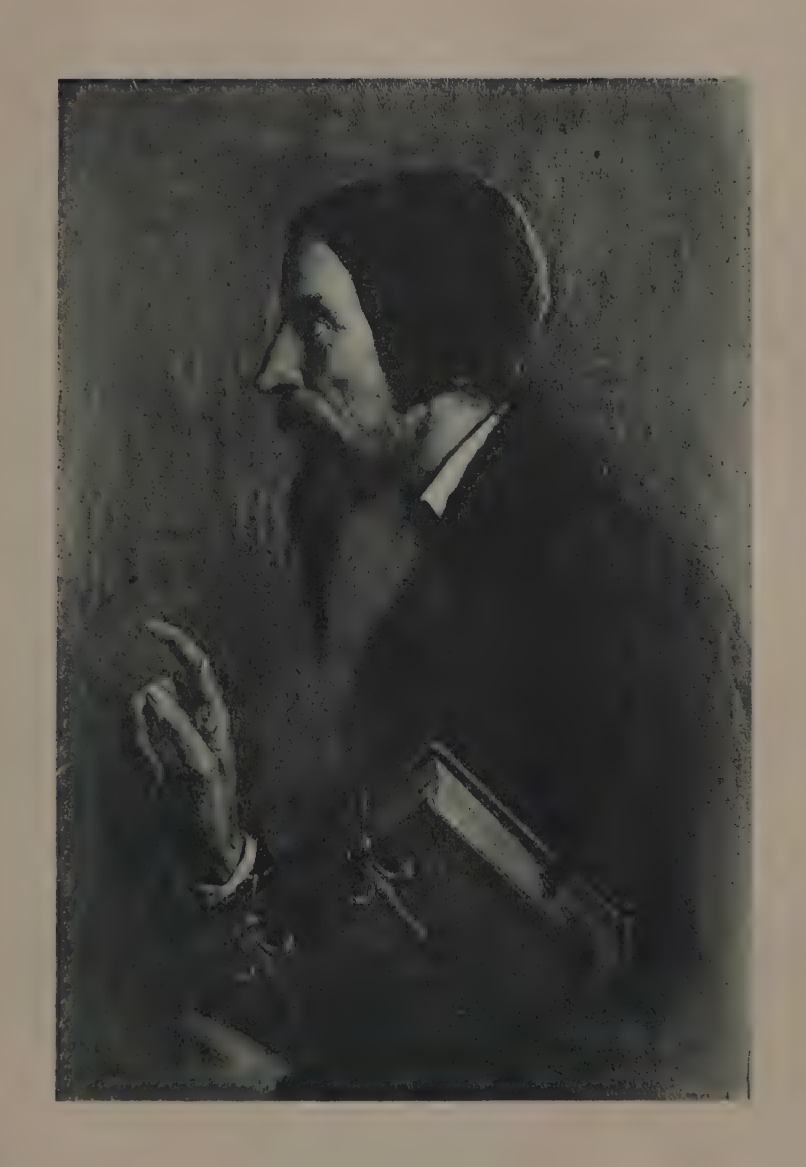
## A propos du quatrième centenaire de la naissance de Calvin. Le Monument. Les commémorations et publications.

Quand ces lignes paraîtront, nous serons tout près de la date fixée pour la commémoration solennelle de l'anniversaire du 10 juillet 1909 et du mouvement religieux et social développé et organisé par l'homme né ce jour-là à l'ombre de la majestueuse cathédrale de Noyon. Nous ne pouvons donc plus différer de montrer des esquisses du projet architectural qui a été approuvé par le jury du Monument international de la Réformation.

La date de 1559, fort intelligemment choisie pour indiquer aux artistes les événements qu'ils étaient invités à nous rappeler, est une des plus importantes de la Réforme dans les pays de langue française. Calvin avait alors tout près de cinquante ans. Il touchait, à la fois, au point culminant et au terme de sa carrière terrestre. Il était sorti victorieux de la longue lutte qu'il avait soutenue à Genève et il y couronnait son œuvre en fondant, au milieu d'une véritable disette, l'Académie dont les nombreux élèves allaient répandre dans toute l'Europe et jusqu'au delà des mers, son esprit, son enseignement et son idéal.

Mais, à ce moment même où, malgré l'extrême délabrement de sa santé, le réformateur pouvait considérer son œuvre comme définitivement fondée, se dessinait un retour offensif et concerté des puissances inféodées à la papauté. La réconciliation de l'Espagne et de la France par le traité de Cateau-Cambrésis (2-3 avril 1559) fut regardée comme le signal de la collaboration de ces deux nations pour l'écrasement de l'hérésie.

En France, le procès intenté au conseiller du parlement, Anne du Bourg (avril-mai 1559), prouvait qu'on y était décidé à ne plus ménager rien ni personne, et, chose étrange, tant y était grande l'assurance des disciples de Calvin, qu'ils choisirent ce moment pour convoquer à Paris, siège et centre de la réaction, le synode destiné à organiser leurs Églises naissantes (25 mai 1559) ! — Genève se sentait tellement visée et menacée qu'on y résolut aussitôt de la fortifier et qu'avec un entrain admirable, tous, bourgeois, refugiés, professeurs, étudiants et pasteurs mirent la main à cet ouvrage. Si la petite cité ne fut pas attaquée ce fut uniquement parce que chacun de ceux qui convoitaient cette gloire se méfiait des intentions des autres.



Voilà pourquoi les promoteurs du Monument ont choisi le projet qu'on a appelé *le mur des réformateurs.* « Dressé contre les « murailles authentiques de la cité du XVI^e siècle, incorporé à ce « qui reste de sa physionomie, un rempart de granit dira le lien « séculaire qui, depuis Calvin, rattache Genève au monde protes- « tant. Sur le mur symbolique court, en lettres monumentales, à « l'antique, l'inscription *Post Tenebras Lux* qui domine tout l'en- « semble de l'œuvre commémorative. Cette devise qui est, à la « fois, la devise de Genève et, pour les réformés, l'expression « figurée du résultat de la Réforme, détermine le caractère que la « sculpture devra donner au groupe central des réformateurs. »

Telles sont les paroles par lesquelles le jury explique et justifie la pensée qui a dicté son choix et dressé le programme dont devront s'inspirer les sculpteurs. On peut, en effet, se figurer les quatre réformateurs devant un pan des murs nouvellement édifiés au commencement de cette année 1559, puisque Calvin et Bèze étaient à Genève où Farel venait souvent et que Knox allait quitter définitivement. — Nous espérons que chaque protestant réformé, conscient de ses origines et de ses privilèges, et surtout chaque Église réformée apportera une pierre à l'érection de ce mur symbolique. La Société de l'Histoire du Protestantisme français s'est inscrite pour la somme de mille francs.

*
* *

Le retour, après quatre siècles, de la date de la naissance de Calvin a provoqué jusqu'ici un intérêt beaucoup plus grand hors de France qu'en France même. Il ne faut pas trop s'en étonner. Les vaincus ont toujours tort dans le pays où ils ont été vaincus. La situation précaire du protestantisme français l'a contraint à concentrer ses efforts sur la lutte pour la vie et sur les divisions intestines qui surgissent presque fatalement au sein d'une minorité disséminée, par petits groupes éloignés les uns des autres, sur un vaste territoire. Il a ainsi perdu peu à peu le contact avec ses origines ou du moins gardé un souvenir très vague des réformateurs et trop longtemps négligé de défendre leur mémoire contre des calomnies et des préjugés dont le moindre est qu'ils furent des étrangers et des ennemis de l'unité nationale. Il en est résulté que, jusque dans les dernières années du XIX^e siècle, on a à peine soupçonné en France l'importance du rôle de Calvin dans le développement religieux, politique et social du monde moderne.

En Allemagne où ses idées et ses disciples ont été combattus avec tant d'acharnement au XVI^e et au XVII^e siècle, leur influence n'a pas cessé de grandir depuis lors. C'est ce qu'on a fait ressortir avec éclat devant de grands auditoires lors de la 13^e assemblée

générale de l'Alliance réformée d'Allemagne réunie du 20 au 22 avril à Barmen-Gemarke, à la fois pour le 25e anniversaire de la création de ce *Reformirter Bund* et le 400e anniversaire de la naissance de Calvin (1). C'est ce qui ressort, avec plus d'éclat encore, du grand nombre de publications consacrées au réformateur en Allemagne. Nous avons déjà cité (voy. plus haut, p. 6), les deux gros volumes (xxiv-498 et xx-496 pages in-8°) intitulés *Johannes Calvins Lebenswerk in seinen Briefen* (Tübingen, Mohr, 1909), dans lesquels un jeune pasteur de Thurgovie, M. Rudolf Schwarz a présenté une biographie étendue de Calvin écrite par lui-même, c'est-à-dire dans une série de 759 de ses lettres traduites fidèlement en allemand, choisies, classées et datées avec le plus grand soin, de manière à le faire connaître sous ses aspects les plus divers. Cette importante collection de lettres précédées de notes historiques sommaires, rendra les plus grands services à ceux qui n'ont pas le loisir de se plonger dans les 10 volumes in-4° qui renferment la correspondance du réformateur dans l'édition des *Opera* des savants strasbourgeois. Ce qui en augmente encore la valeur, ce sont les deux avant-propos qui précèdent chaque volume et dans lesquels le savant professeur bâlois Dr Paul Wernle a mis en lumière, avec beaucoup de force et d'impartialité, les traits principaux du réformateur tels que les révèlent ces lettres (2).

A plusieurs reprises déjà le *Bulletin* a eu l'occasion d'attirer l'attention sur les travaux consacrés à Calvin par le Lic. August Lang, prédicateur au dôme et « privat-docent » à Halle. C'est lui qui était tout naturellement désigné pour écrire au nom de l'Association allemande d'histoire de la Réforme (*Verein für Reforma-*

(1) Déjà le 12 janvier le Conseil supérieur de l'Église évangélique unie de Prusse où les luthériens sont en majorité, avait recommandé la commémoration de cet anniversaire au culte du 11 juillet, ainsi qu'une collecte pour le « Fonds du jubilé de Calvin ». — Les Allemands ont, en effet, sur la proposition du Dr Brandes prédicateur de la cour à Bückeburg (cf. *Reformirte Kirchenzeitung* du 24 février 1907), décidé de ne pas affecter leurs contributions au monument international, mais à une fondation destinée à mieux faire connaître et apprécier l'œuvre de Calvin. — La mémoire du réformateur a été et sera encore rappelée, à l'étranger, ailleurs qu'en Allemagne. Ainsi le 21 mai les deux grandes Églises presbytériennes d'Écosse, l'Église nationale et l'Église Libre unifiée, ont célébré un service commémoratif à la cathédrale St-Gilles d'Edimbourg. L'Église réformée de Bohême et de Moravie a convoqué pour le même objet, à Prague, un congrès international, qui se réunira du 28 au 30 juin. La Hongrie sera représentée aux fêtes de Genève par une députation importante et a entrepris de faire connaître Calvin par une série de publications destinées aux intellectuels et au peuple (voy. la *Semaine religieuse* de Genève du 13 mars et du 5 juin 1909).

(2) Un choix plus restreint avait déjà été publié par Maria von Born, *Calvin-Briefe in Auswahl und Uebersetzung, mit Vorwort von K. Müller-Erlangen.* Elberfeld 1902.




PROJET DU MONUMENT INTERNATIONAL DE LA RÉFORMATION, VU DU FACE.

*tionsgeschichte*), une biographie destinée au grand public, mais reposant sur des études personnelles approfondies. *Johannes Calvin, ein Lebensbild zu seinem 400 Geburststag am 10 Juli 1909* (Leipzig, R. Haupt, 222 pages in-8°), forme le 99e fascicule des publications de cette Société ; c'est certainement un des meilleurs récits que nous possédions pour orienter rapidement le lecteur sur la vie et l'activité du réformateur (1).

Je ne puis guère qu'énumérer les autres publications venues à ma connaissance. Le professeur E. Knodt, docteur en théologie, et le Dr P. Paulsen ont fait paraître, l'un et l'autre, des biographies relativement étendues. La première (*Johann Calvin, Mittheilungen aus seinem Leben und seinen Schriften*, avec portrait, un vol. de IV-305 p. in-8°, Herborn, Buchhandlung des Nassauischen Colportagevereins, 1909) renferme de nombreux extraits des écrits de Calvin ; — la deuxième (*Johannes Calvin, ein Lebensbild aus dem Reformationszeitalter*, avec portrait, un vol. de 177 p. in-8°, Stuttgart, C. Belcer, 1909), paraît inspirée par le travail du professeur américain W. Walker (2).

Puis il y a toute une série d'écrits populaires, du doyen A. Baur-Weinsberg, *Johann Calvin*, IV R. 9 H. des *Religionsgeschichtliche Volksbücher* (48 p. in-16, Tübingen, Mohr, 1909) ; — de G. Sodeur, *Johann Calvin*, 247e vol. de la collection *Aus Natur und Geisteswelt*, 100 p. in-16, portrait, B. G. Teubner, à Leipzig, 1909, dont le style limpide et la division en courts paragraphes rappellent le descendant de réfugiés français ; — du pasteur G. Baijer qui a dramatisé sa narration, ainsi que l'indique ce titre, *Johann Calvin, Sein Leben und Wirken, dem evangelischen Volke frei nach den Quellen* (134 p. in-18 illustrées, Buchhandlung des Erziehungsvereins, Neukirchen, Kreis Mörs) ; — du pasteur G. Heidenmüller, *Johann Calvin, ein Lebensbild* (132 p. in-16, P. Wunschmann, à Wittenberg) qui écrit, comme Baur-Weinsberg et Sodeur, que le réformateur livra Servet à l'inquisition ; — du pasteur E. Kochs, dont le récit animé et abondamment illustré (*Johann Calvin ein auserwähltes Rüstzeug Gottes*) remplit près de 80 pages du *Christlicher Volkskalender* publié par la maison des

(1) M. Lang y reprend, entre autres, son étude sur la conversion de Calvin (Cf. *Bull.* 1898, 48 et 1907, 282), et maintient, — contre K. Müller d'Erlangen — que le canevas du discours de Cop conservé à Genève a pour auteur Calvin et constitue le premier témoignage authentique de ses nouvelles idées religieuses.

(2) Rappelons pour mémoire, mais en faisant les plus expresses réserves sur les conclusions de l'auteur, les 6 conférences données à Princeton aux États-Unis, en octobre 1898, par le célèbre Dr A. Kuyper (*Stone Lectures*), publiées en hollandais sous le titre de *Het Calvinisme*, et en allemand (trad. de Martin Jaeger) sous celui de *Reformation wider Revolution*, un vol. de 196 p. in-8°, R. Christi à Gr. Lichterfelde, 1904.




PROJET DU MONUMENT INTERNATIONAL DE LA RÉFORMATION, VU DE PROFIL.

Diaconesses de Kaiserswerth pour 1909; — enfin de Friedrich Oehninger dont la plaquette, *Johannes Calvin, Licht und Finsterniss wie es leuchtet aus seinem Leben und Wirken* (46 p. in-8° carré, F. Blanke, à Emmishofen, 1909), est une des mieux rédigées et illustrées de cette série.

Une mention spéciale est due à deux essais de résumer en quelques pages condensées l'influence de Calvin dans l'éducation religieuse de l'humanité. L'auteur du premier est le Lic. Bernhard Bess qui a eu l'idée d'un livre intitulé *Unsere religiösen Erzieher*, (Nos éducateurs religieux, un vol. de 265 p. in-8°, Quelle et Meyer, à Leipzig, 1908) et composé d'une série d'articles sur Luther, Calvin, Spener, Gœthe et Schiller, Schleiermacher et Bismarck. Nous aurions des réserves à faire sur l'influence religieuse bienfaisante de Gœthe et surtout de Bismarck, mais devons reconnaître que les 40 pages consacrées par M. B. Bess lui-même à Calvin, caractérisent d'une façon remarquable les principaux traits de sa physionomie morale. — Le professeur bâlois Wilhelm Schlatter est l'auteur du deuxième essai qui ne comprend que 27 pages, en tête de la *Neue Christoterpe* pour 1909, c'est-à-dire d'un recueil annuel fondé, il y a trente ans, par R. Kögel, E. Frommel et W. Baur (chez C. E. Müller à Halle a. S.). Ces pages intitulées *Zum Gedächtniss Johannes Calvins* sont une apologie enthousiaste et convaincante, grâce à d'excellentes citations, de ce que nous devons à la conception si élevée et si conséquente de la vie chrétienne telle que Calvin la comprit en l'appliquant avant tout et sans défaillance à lui-même (1).

N'oublions pas, enfin, que le savant professeur d'Erlangen, Karl Müller, traduit en ce moment même en allemand les principales pages de l'Institution ainsi qu'une série de commentaires de Calvin (Buchhandlung des Erziehungsvereins à Neukirchen); — qu'à l'occasion du 4e centenaire du réformateur, M. Ulrich Hildebrandt a composé un choral-cantate, en quatre langues sur des paroles tirées de l'Ecriture sainte par le Dr Jules Smend, professeur à Strasbourg (F. Leuckart à Leipzig); — que M. Wilhelm Conrad a dramatisé la vie de Calvin sous le titre de *Calvin, ein Volksabend* (F. E. Perthes à Gotha); — et que M. le pasteur W. Rotscheidt a fait paraître une collection de poésies allemandes sur la vie du réformateur, *Johann Calvin im Spiegel der Dichtung*, chez G. Diederich à Elberfeld (2).

(1) Rappelons encore l'article non moins remarquable que nous avons déjà cité, sur l'influence, plus profonde qu'on ne croit, exercée par Calvin sur la Réformation allemande, article inséré par le pasteur H. Schütte sous le le titre de *Calvins Einfluss auf die deustche Reformation* dans les *Deustch-evangelische Blätter* de mars 1907 (E. Strien à Halle a. S.).

(2) Je n'ai pas pu voir l'étude que j'ai vu citer du professeur Troeltsch de Heidelberg, sur Calvin et le Calvinisme dans *Die Cultur der Gegenwart.*

***

A Genève M. Ch. Borgeaud a réimprimé en une élégante brochure de 50 p. in-8°, illustrée de quatre planches hors texte, sous le titre de *Jubilé de 1909. Schola genevensis 1559, les pages d'histoire universitaire* consacrées à Calvin et à Bèze dans sa grande histoire de l'Académie de Genève (Genève Kündig 1909, 3e éd.). — M. le pasteur H. Denkinger a écrit une bonne brochure populaire (*Triomphes de l'Evangile, troisième série, Jean Calvin* 1509-1564, 54 p. in-16, Genève Jeheber 1909), dont les 33 illustrations ont été en partie empruntées au travail analogue du pasteur E. Kochs que j'ai cité tout à l'heure. — M. le pasteur E. Choisy a fait paraître de son côté, à l'adresse d'un public plus cultivé, dans le format et avec les illustrations de la plaquette de F. Oehninger, une notice exacte et au courant des derniers travaux, *Jean Calvin, sa vie et son œuvre* (46 p. in-8° carré, Genève, Jeheber 1909) (1).

Je devrais pouvoir consacrer un compte rendu particulier à un recueil de textes qui, s'il ne se rapporte pas directement à Calvin, est pourtant de nature à mieux faire connaître l'époque et le pays où il devait donner toute sa mesure. M. Arthur Piaget, archiviste de l'État à Neuchatel dont nous avons déjà parlé ici à propos de ses *Documents inédits sur G. Farel* (1897), a découvert et fait paraître un premier volume de 170 *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, qui embrassent les années 1530 à 1538, c'est-à-dire la période héroïque de la Réforme dans cette partie de la Suisse. Il y a là une série de pièces du plus haut intérêt qui nous permettent de voir et d'entendre tout autrement que ne le ferait un récit historique, les choses et les gens au milieu desquels s'est déployée l'activité foudroyante et batailleuse de « maître Guillaume ». On comprend, rien qu'en parcourant ces textes écrits sous l'impression même des événements, quel effet a dû produire, sur le timide jeune homme de 27 ans qu'était Calvin lorsqu'il s'arrêta à Genève, l'apostrophe véhémente du rude montagnard dauphinois. Tous ces textes sont édités avec un soin et une érudition qui les placent à côté de ceux — qu'ils complètent d'ailleurs — du regretté bénédictin de la Réforme dans les pays de langue française, A. L. Herminjard. On y trouvera de nouveaux renseignements, non seulement sur Farel, mais sur un homme qui rendit de grands services à la Réforme et dont on ne connaissait même pas l'écriture, Robert Olivetan (2); — sur Thomas de la

(1) La librairie Atar (Genève Corraterie) commence à faire paraître sous le titre de *Jubilés de Genève en 1909*, une série de trois cahiers illustrés avec profusion et avec goût. Ils formeront un album artistique au prix de 5 francs, où l'on retrouvera tous les souvenirs évoqués par ces solennités.

(2) En tête du volume qui compte 604 pages in-8° — Neuchâtel, Archives de

Planche dit Barbarin dont Herminjard faisait deux personnages distincts; — sur le polémiste à l'emporte-pièce Antoine de Marcourt; — sur Pierre Caroli dont M. Piaget a retrouvé au Vatican une épître en vers adressée a François I[er]; — sur Christophe Fabri, etc., etc. Les grandes bibliothèques devront se hâter d'acquérir ce recueil qui n'a été tiré qu'à petit nombre et dont l'usage est facilité par de copieuses tables parmi lesquelles la table des cotes des pièces originales, qu'Herminjard n'a pas indiquées.

***

L'Amérique nous a donné la biographie de Calvin de M. Williston Walker sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, et un solide et lumineux travail de M. Herbert D. Foster, *Calvin's programme for a puritan state in Geneva* (*Harvard theological Review*, oct. 1908). Cette étude démontre, avec preuves à l'appui, que c'est bien à Calvin que remontent les idées religieuses et ecclésiastiques qui caractérisent dans son ensemble le christianisme si vivant et si actif des États-Unis. — M. Louis F. Benson, directeur du *Journal of the Presbyterian historical Society*, y a étudié en deux articles (mars et juin 1909, Philadelphia, Witherspoon building), le rôle de Calvin comme créateur du chant des psaumes dans le culte public (*John Calvin and the Psalmody of the reformed churches*). — Enfin, on a réimprimé à Philadelphie (Allen, Lane et Scott, 1909), un article sommaire qui avait paru dans *The Presbyterian quarterly Review* de 1876, de Thomas Balch sur *Calvinism and american Independence*, un des premiers essais de rattacher les idées d'indépendance politique à la réforme calvinienne.

La *Société d'Histoire vaudoise* a fait paraître *Pour les enfants des vallées*, une petite brochure de 16 pages — 17 février 1909, *Jean Calvin, réformateur de Genève, et bienfaiteur des Vaudois* — où l'on regrette de lire que Michel Servet était un « monstrueux blasphémateur ». — La *Société d'Histoire du protestantisme belge*, se souvenant qu'Idelette de Bure, femme de l'anabaptiste Jean Stordeur, puis de Calvin, était liégeoise, a eu l'idée d'ouvrir une souscription pour offrir à la ville de Liége une copie du portrait de cette jeune anabaptiste conservé au musée de Douai et qui a été reproduit et commenté dans ce *Bulletin* par le soussigné, (1907 p. 222).

l'Etat, 1909, — M. Piaget a placé une reproduction en fac simile de l'unique lettre d'Olivétan, c'est-à-dire de *Louis Olivier, maître d'école* qu'il a retrouvée. — Citons aussi, comme ayant paru en Suisse (dans la *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne*, janvier-avril 1909, Bridel), un article du professeur P. Lobstein, sur *La Connaissance religieuse d'après Calvin, étude d'histoire et de dogmatique.*

* * *

C'est aussi à la Société d'Histoire du protestantisme belge que nous devons un des rares travaux sur Calvin parus en France. Sous ses auspices notre collègue, M. le pasteur G. de Félice a donné, dans plusieurs villes de Belgique et ailleurs, deux conférences qu'il a rédigées et publiées dans le *Bulletin* de la Société (1908) sous le titre de *Jean Calvin, I L'homme*; *II Quelques accusations, Bolsec, Servet* (tirage à part de 56 p. in-8°, imprimerie de Nessonvaux, 1909).

L'étude de M. Gonzague Truc sur *Les fondements psychologiques du Calvinisme* (*La Revue des Idées*, 15 août 1908), signalée ici l'année dernière (*Bull.* 1908, p. 388) est extrêmement curieuse comme témoignage de la mentalité d'un de nos élèves de l'enseignement secondaire supérieur qui a découvert Calvin et essaie de raisonner l'impression profonde qu'il a reçue. Il vaudrait peut-être la peine de discuter et surtout de rectifier, dans une de nos revues, cette impression qui se ressent du caractère superficiel des études historiques dans les écoles où se forme notre personnel enseignant.

Notre collègue M. Jacques Pannier qui a collaboré à la réédition de l'Institution française de 1541, a inséré dans la Revue chrétienne quelques pages sur *Calvin écrivain, sa place et son rôle dans la formation de la langue française, quelques appréciations anciennes et modernes* (16 p. in. 8°. Paris Fischbacher 1909). Parmi celles de Calvin lui-même, il aurait pu citer cette phrase caractéristique : « Quand j'eusse bien peu amener des sens subtils, si je me fusse estudié à subtilité, j'ay mis tout cela soubs le pied et me suis tousjours estudié à simplicité » (*Opera* IX, 893). Ceci signifie que s'il avait voulu, comme certains humanistes, jongler avec les idées et les mots, faire parade de sa culture, le brillant étudiant de Paris, Orléans et Bourges y aurait aisément réussi, mais c'est à dessein qu'il sacrifia tout, fond et forme, à la sincérité et à la simplicité.

Dans le *Bulletin historique et philologique* du *Comité des travaux historiques et scientifiques* de 1908 (p. 277-290, tirage à part de 16 p. in-8°, Impr. nat. 1909), M. E. Grave a recherché ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans la tradition d'après laquelle Calvin aurait résidé à Hazeville et à Enfer, commune de Wy-Joli-Village dans le Vexin (canton de Magny-en-Vexin, Seine-et-Oise), et y aurait même écrit son Institution. Le résultat de cette enquête est « que Calvin n'a jamais séjourné à Hazeville ; que le pavillon de Calvin n'est pas contemporain du réformateur ; que le hameau d'Enfer a toujours porté ce nom ; que la dame Marguerite de la Saussaye n'a jamais possédé le manuscrit de Calvin ; et qu'enfin le protestantisme n'a pas été pratiqué ouvertement dans le Vexin avant 1560 ».

*
* *

M. l'abbé Rouquette me dispensera de discuter sa brochure sur les *Victimes de Calvin* (64 p. in-16, Paris Bloud, 1908) qui débute, entre autres, par cette ligne : « Le personnage n'est pas intéressant — il fallait du sang à cette âme de boue. » Elle énumère, comme il était facile de le deviner, les principaux procès suivis de condamnations capitales, qui eurent lieu à Genève et qu'on met, comme l'indique le titre, à la charge de Calvin. L'auteur n'a pas l'air de se douter que si le rôle de Calvin a été considérable, en matière criminelle l'autorité appartenait à un tribunal régulier qui jugeait en toute liberté et qui appliquait la loi. Or, en matière d'hérésie, cette loi qu'on reproche à Calvin et à ses contemporains d'avoir appliquée, qui l'avait élaborée, si ce n'est la Sainte Église catholique, apostolique et romaine, laquelle avait façonné aussi, sur ce point et sur d'autres, la mentalité des réformateurs ? D'où il résulte que « les victimes de Calvin » sont avant tout des victimes d'un système de gouvernement spirituel qui fut appliqué sans pitié pendant tout le moyen âge et dont la Réforme ne parvint à se débarrasser que peu à peu. — La deuxième brochure de l'abbé Rouquette, intitulée : *Les Saint-Barthélemy Calvinistes* (64 p. in-16, Paris Bloud, 1908), ne se rapporte à Calvin que par ces lignes de la page 33 : « Suivant à la lettre la recommandation de Calvin au marquis de Poët, ils (les protestants massacreurs et pillards) s'enrichirent. » Ainsi l'honorable abbé fait remonter à Calvin, qui les blâma énergiquement, les excès de l'époque des guerres de religion, sur la foi d'une lettre qui est un faux, car tous les historiens savent que la prétendue lettre de Calvin au marquis de Poët n'a jamais existé.

*
* *

La traduction en français de la biographie de Calvin par M. Williston Walker paraît en ce moment même à Genève, chez Jullien, sous le titre de *Jean Calvin, l'homme et l'œuvre* (XXVI-504 p. in-8° avec 20 illustrations, à 3.50) et sous le patronage de l'Association pour le monument international de la réformation à Genève. Voici l'*avant-propos de l'un des traducteurs* qui mettra le lecteur au courant des raisons pour lesquelles cette édition a été entreprise :

« Il n'y a guère de pays où Calvin soit aussi peu connu et ait été moins sérieusement étudié que dans sa patrie. On peut même dire que ceux qui auraient voulu le connaître d'un peu près n'avaient pas à leur disposition de biographie en français digne d'un tel sujet.

« Il y a plus d'un demi-siècle, à une époque où le culte de l'histoire impartiale était peut-être plus en honneur que de nos jours,

M. Jules Bonnet avait été *officiellement* chargé de recueillir la correspondance du réformateur, et l'on prêtait au célèbre historien Mignet, « à qui appartenait l'initiative de ce recueil (1) », l'intention de tracer du mouvement religieux et social inspiré par Calvin, un de ces tableaux historiques où il excellait (2). Il se borna, sous forme de compte rendu des *Lettres françaises* parues en 1854, à en rédiger une esquisse magistrale dans neuf articles du *Journal des Savants* (1856-1860) où ils restèrent malheureusement ensevelis.

« La biographie populaire de Félix Bungener, *Calvin, sa vie et son œuvre*, parue en 1862, — au moment où les savants strasbourgeois Baum, Cunitz et Reuss lançaient le prospectus des *Opera Calvini*, dont la publication devait se poursuivre pendant trente-huit années, — n'existe depuis longtemps plus en librairie. — *L'Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin* commencée par J.-H. Merle d'Aubigné en 1863, devait s'arrêter, avec le huitième volume (1878), à la mort de Luther, survenue 18 années avant celle de Calvin. Pendant que cette publication, plus littéraire que strictement historique, se poursuivait, et au moment où MM. Baum, Cunitz et Reuss commençaient à faire paraître la volumineuse et si importante correspondance du réformateur (3) (1872), un pasteur alsacien, M. G.-A. Hoff, écrivait une *Vie de Jean Calvin* qui n'est pas sans mérite, mais qui, éditée par la Société des traités religieux, resta absolument inconnue du grand public.

(1) Voy. la belle préface des *Lettres de Jean Calvin*, I, p. XXI.

(2) Et dont il avait écrit un chapitre remarquable dans son mémoire intitulé *Etablissement de la Réforme religieuse et constitution du Calvinisme à Genève*, lu à l'Académie des Sciences morales et politiques les 15 et 22 nov. 1834 et réimprimé dans ses *Mémoires historiques* (1854). — Voici, après 1834, dans leur ordre chronologique, les principaux travaux biographiques consacrés à Calvin en France et dans la Suisse française : — 1852, l'article des frères Haag dans la *France Protestante*, t. III; — 1854, les *Lettres de Jean Calvin*, publiées par Jules Bonnet, deux volumes in-8°, ne contenant que les lettres françaises et qui n'eurent pas de suite; — 1856-1860, les articles de Mignet (*Journal des Savants*, déc. 1856; février, mars, juillet, août 1857; janvier, mars, déc. 1859; février 1860); — 1862, F. Bungener, *Calvin, sa vie et son œuvre*, un vol. in-18; — 1863-1878, J.-H. Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin*, 8 vol. in-8°; — 1872, G.-A. Hoff, *Vie de Jean Calvin*, un vol. in-18; — 1877, Ch. Dardier et A. Jundt, articles *Calvin* et *Calvinisme* dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, t. II; — 1882, H.-L. Bordier, article *Calvin* dans la 2e édition de la *France Protestante*, t. III; — 1888, Abel Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, un vol. in-8°; — 1898, A. Lefranc et E.-H. Vollet, articles *Calvin* et *Calvinisme* dans la *Grande Encyclopédie*, t. VIII. — Je ne mentionne ici que les études *biographiques* proprement dites parues en français. Il sera amplement question, plus loin, des travaux importants consacrés à telle ou telle partie de l'œuvre du réformateur, par exemple par Ch. Borgeaud, E. Choisy, A. Rillet, A. Roget, etc.

(3) Concurremment avec celle, embrassant un champ beaucoup plus étendu, que publiait, depuis 1866, A.-L. Herminjard et qui s'arrêta, malheureusement, en 1897, à l'année 1544.

« En dehors de ces ouvrages, il n'y avait que les articles biographiques, d'ailleurs remarquables, de la *France Protestante* (1852 et 1882), de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (1877) et de la *Grande Encyclopédie* (1898), ce dernier seul postérieur au volume par lequel M. Abel Lefranc avait renouvelé l'histoire de la *Jeunesse de Calvin* (1888).

« En attendant l'achèvement, encore éloigné, du *Jean Calvin*, commencé par M. E. Doumergue en 1899, rien n'était donc plus désirable qu'une biographie à la fois assez détaillée pour mettre le lecteur français au courant de tout ce qui a été publié depuis près d'un demi-siècle, et assez résumée pour donner sans sécheresse, une idée complète, « objective », de ce que fut Calvin, de ce qu'il voulut et de ce qu'il accomplit. Ce livre, un étranger, familiarisé avec l'histoire religieuse de l'Europe occidentale, que Calvin modifia si profondément, mais éloigné de nos divisions confessionnelles, politiques et ecclésiastiques, était peut-être mieux placé qu'un Français pour l'écrire avec impartialité.

« M. Williston Walker est professeur d'histoire ecclésiastique (= histoire de l'Eglise chrétienne) à l'université bien connue de Yale, à New Haven, dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique. Il a donc été élevé dans un pays où le calvinisme a exercé une influence religieuse et sociale prépondérante et d'autant plus remarquable qu'il s'y est développé librement, sans être assombri et déformé par les luttes sanglantes qui ailleurs l'ont discrédité, en déshonorant ses bourreaux.

« Un livre dans lequel M. Walker réussit à condenser, en moins de cinq cents pages, la substance de son enseignement sur le développement de l'ensemble de la Réforme, intitulé *The Reformation* (1), le désigna à l'attention d'un de ses collègues, M. Samuel Macauley Jackson, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de New-York. Celui-ci avait entrepris de diriger la publication, sous le titre de *Heroes of the Reformation* (2), d'une série de biographies critiques des principaux réformateurs ; il confia à M. Walker celle de Calvin qui parut en 1906 sous le titre de *John Calvin, The Organiser of Reformed Protestantism* (3).

(1) New-York, Ch. Scribner's Sons, 1901. Ce volume est le neuvième d'une série de 10, intitulée *Ten Epochs of Church History* (dix époques d'histoire de l'Eglise).

(2) Jusqu'à ce jour il a paru neuf biographies de ces « *héros de la Réforme* » (New-York, Scribner's Sons), savoir celles de *Martin Luther*, *Philippe Mélanchthon*, *Désiré Erasme*, *Théodore de Bèze*, *Ulrich Zwingli*, *Jean Calvin*, *Thomas Cranmer*, *John Knox* et *Balthazar Hübmaier*.

(3) Ce qui signifie *Jean Calvin, l'organisateur du Protestantisme réformé*. Les mots français d'*organisateur* et de *réformé* ne rendant pas exactement le sens d'*Organiser* et de *Reformed*, nous avons préféré le titre français plus simple et plus court, qui correspond, d'ailleurs, bien au contenu du volume, de *Jean Calvin, l'homme et l'œuvre*.

« Ce volume avait, sur toutes les autres biographies antérieures de Calvin, l'avantage de s'appuyer, d'abord sur la collection complète des *Opera*, terminée en 1900, puis sur un grand nombre de travaux critiques, parus surtout à l'étranger. J'eus aussitôt la pensée qu'il y aurait intérêt et profit, pour des Français, d'y contempler Calvin en quelque sorte du dehors, tel qu'a pu se le représenter un de nos contemporains, étranger à tout ce qui nous divise en France, mais rompu aux discussions théologiques d'autrefois et d'aujourd'hui, et capable de dégager, de la masse des documents originaux étudiés de première main, le caractère et le rôle historique et mondial du réformateur (1).

« Madame Weiss a bien voulu entreprendre la tâche ardue de rendre en français le sens exact et, autant que possible, le style de l'original anglais. J'ai revu ce travail et, avec l'autorisation de l'auteur, en ai çà et là précisé ou légèrement retouché la rédaction surtout au point de vue bibliographique. Enfin, *l'Association du Monument international de la Réformation*, à Genève, ayant résolu de le publier sous son patronage, son président, M. le professeur Lucien Gautier, s'est obligeamment chargé de revoir encore ma revision et d'en corriger avec moi les épreuves, ce dont lui sauront gré tous ceux qui, dans un livre d'histoire, apprécient l'importance de l'exactitude, cette forme matérielle de la vérité (2). »



J'ajoute à ces quelques notes bibliographiques un portrait moderne de Calvin que j'ai cru intéressant de faire connaître. En 1858 un des professeurs de Strasbourg qui s'était occupé avec prédilection de l'histoire de la Réforme française et qui eut peut-être le premier l'idée d'une édition critique et complète des œuvres de Calvin, feu M. Guillaume Baum désirait avoir un portrait du réformateur peint par un véritable artiste. Il réunit à cet effet tous les portraits contemporains qu'il put trouver et les remit à Albrecht Anker, l'artiste suisse bien connu par le sentiment profond qui se dégage de ses tableaux de genre. M. Anker étudia consciencieusement les documents que lui avait remis M. Baum et il en résulta une belle peinture que je vis pour la première fois l'année dernière à Strasbourg, dans le salon de la veuve de mon ancien professeur. Madame Baum consentit gracieusement à en faire faire une photographie dont nous la remercions de pouvoir offrir à nos lecteurs cette reproduction.

(1) Nous aurions mauvaise grâce à ne pas rappeler qu'un peu après le volume de M. Walker, mais encore en 1906, parut à Paris le *Calvin* de M. A. Bossert. C'est un portrait beaucoup plus sommaire que celui du biographe américain et qui n'a d'ailleurs pas la prétention d'être une étude critique approfondie.

(2) M. Gautier a bien voulu prendre aussi la peine de rédiger l'index.

C'est certainement une des plus heureuses interprétations artistiques de la figure traditionnelle du réformateur, moins dure et sèche, même que le portrait d'Ary Scheffer (1). A tous ceux qui s'associent à ce jubilé elle rappellera que l'étude impartiale et approfondie de Calvin a été rendue possible par le labeur acharné de trois des hommes de science et de conscience qui illustrèrent les dernières années de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg telle que quelques-uns d'entre nous ont eu le privilège de la connaître. A un âge où l'on songe à la retraite, MM. G. Baum, E. Cunitz et E. Reuss s'attelèrent à cette tâche écrasante qui a pu être heureusement menée à son terme par trois de leurs élèves, MM. A. Erichson, P. Losbtein et L. Horst. Ainsi, grâce à ces Alsaciens et à leur abnégation, la ville de Strasbourg, où Calvin passa les années les plus heureuses de sa vie tourmentée, devait transmettre aux Églises de France pour lesquelles cet homme d'étude devint un homme de combat, l'expression authentique et fidèle de sa pensée. N. WEISS.

*P.-S.* — Au moment de donner le bon à tirer de cette livraison, je reçois le beau volume du professeur viennois, D. Dr Loesche, *Luther, Melanthon und Calvin in Oesterreich-Ungarn, zu Calvins vierter Jahrhundertfeier, mit archivalischen Beilagen* (X-372 p. in-8°, Tübingen, Mohr, 1909, index), lequel comble une lacune dans la littérature calvinienne. Il expose, en effet, d'après des documents en partie inédits, l'influence souvent profonde exercée par Calvin sur les destinées du protestantisme en Autriche-Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie, Galicie et Transylvanie. C'est un important chapitre d'histoire, — à peu près entièrement (2) négligé jusqu'ici par les biographes de Calvin, — et que l'anniversaire de 1909 aura heureusement fait sortir de la plume, si compétente, du biographe du réformateur Jean Mathesius (3). N. W.

---

## Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy (4).

Avec ce troisième volume, digne des précédents que nous avons signalés ici-même (*Bull.* XXXVII, p. 327 ; XLII, p. 105 ;

(1) Quelques exemplaires de ce portrait, tirés à part et pourvus d'une légende sont en vente chez M. Fichbacher, 33, rue de Seine.

(2) M. Walker y touche néanmoins ; — cf. aussi une note du *Bulletin* de 1893, p. 552. — A relever, dans ce livre, p. 225, entre autres, cette phrase caractéristique d'une lettre (non réimprimée dans les *Opera*) de Calvin à J. Augusta (29 juillet 1540) : « Si je dois me marier, je le ferai pour que, déchargé de beaucoup d'embarras, je puisse mieux servir le Seigneur. »

(3) Au dernier moment je reçois aussi un petit recueil de *Poésies huguenotes* que M. Daniel Benoît a fait paraître à Toulouse (Soc. des public. morales) à l'occasion du même anniversaire calvinien.

(4) Depuis la fin des guerres de religion jusqu'à la Révolution française,

LIII, p. 275 ; LV, p. 467), M. G. Hérelle achève son histoire documentaire du groupe des Églises réformées de la région de Vitry. En mesurant la somme énorme de recherches et de labeurs que cet ouvrage représente on pourrait presque se demander si la destinée de cinq petites communautés provinciales, fraction minime d'une Église qui fut elle-même en France une minorité, valait la peine d'être racontée avec un tel luxe de documents et une pareille abondance de preuves.

Mais en achevant la lecture de ce livre, on est obligé de reconnaître que l'auteur n'a pas perdu son temps et que cette reconstitution produite à l'aide de tant de matériaux retrouvés et réunis dépasse infiniment les limites de ce petit coin de Champagne et l'intérêt confessionnel ou généalogique de quelques familles dispersées ou éteintes.

C'est une histoire-type, en quelque sorte, et qui n'avait pas encore été écrite avec les procédés critiques et la méthode rigoureuse que nous trouvons dans l'ensemble et dans les plus petits détails des travaux de M. Hérelle. Sans faire tort aux monographies qui ont été rédigées antérieurement pour telle autre province, on peut dire que l'historien du protestantisme dans n'importe quelle région trouvera profit à s'inspirer de ce modèle. L'auteur ne plaide pas, il ne s'indigne pas, on pourrait dire qu'il raconte à peine. Et cette masse de menus faits, de noms propres, de textes qui auraient isolément peu d'importance acquiert une valeur historique considérable par les rapprochements et les conclusions qui s'imposent au lecteur le plus prévenu. Si Elie Benoit, pour ne citer qu'un de nos anciens historiens, avait apporté cet ordre et ce savoir-faire à la mise en œuvre des matériaux énormes qu'il a plutôt remués que classés, nous posséderions l'histoire générale et définitive du protestantisme français qui est encore à écrire.

Les cinq parties de cet *Appendice*, précédées de douze pages de bibliographie des sources manuscrites et imprimées et suivies de copieux *errata*, comprennent : 1° (p. 15 à 95) : une *chronique* substantielle de chacune des Églises de l'ancien colloque de Vitry, depuis l'évangélisation du Perthois par Fornelet. La liste des pasteurs jusqu'à la Révocation y est donnée avec les détails biographiques qui ont pu être retrouvés, ainsi qu'un aperçu statistique de la population de chacune des communautés, et les noms, par ordre alphabétique, des principales familles. M. Hérelle a eu accès à des archives particulières qui ont révélé

recueillis et publiés par G. Hérelle, professeur de philosophie, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique — tome III Appendice : Chronique sommaire des Églises. — Conversions. — Inhumations. — Fugitifs et réfugiés. — Biens confisqués. 1 vol. in-8°, 525 pages. Paris, Alphonse Picard, éditeur, 1908.

des faits inédits, comme par exemple les dragonnades de Nettancourt, l'apostasie du pasteur Serval, l'origine du célèbre Lestocq, issu d'une très modeste famille d'Heiltz-le-Maurupt, etc.

2° (P. 97 à 176) un chapitre très documenté sur les *conversions* extorquées par la force ou l'adresse, aux environs de la Révocation. Tout une organisation avait été créée pour séduire ou intimider les réformés de la région. Le registre des abjurations de l'évêché de Châlons contient 1275 noms. En outre, M. Hérelle a extrait d'autres documents un grand nombre d'autres noms qu'il a disposés en listes alphabétiques. Le succès des convertisseurs fut plus apparent que réel, et l'enquête de 1698 prouve que dès que la persécution se relâcha, presque tous les nouveaux convertis qui n'étaient pas sortis du royaume renoncèrent aux pratiques du catholicisme pour revenir à leurs premières croyances.

3° (P. 177 à 206) des notes sur les *inhumations* de religionnaires sans poursuites criminelles, il est vrai, mais dans la forme odieuse que relate par exemple le procès-verbal des funérailles de Mme de Thoiras, au château du Tronc (p. 199.). Le corps est transporté le soir dans une fosse creusée entre deux allées de charmes, sans aucune cérémonie, après quoi la terre est foulée aux pieds par quatre domestiques, en présence de la famille. Souvent les cadavres étaient enfouis dans « un détour de la maison » de sorte, remarque M. Hérelle, « que la ville de Vitry et ses environs se peuplèrent de tombes éparses ; et les morts demeurèrent au milieu des vivants comme pour entretenir chez leurs coreligionnaires de farouches rancunes ».

4° (P. 207 à 486) Dès le XVIe siècle beaucoup de Champenois avaient échangé contre la liberté de conscience des pays évangéliques l'existence précaire que l'intolérance des adversaires leur faisait dans leur patrie. Plusieurs familles étrangères ont leurs ancêtres dans nos vieilles provinces françaises. Mais c'est surtout au XVIIe siècle que le *mouvement d'émigration* se dessina. M. Hérelle fait l'histoire du Refuge et montre un commencement d'exode de 1665 à 1669, puis la fuite en masse, vers septembre 1685. Des émigrés, les uns comme M. de Beauvau d'Épense et l'apothicaire Garnier sont *autorisés* ; d'autres comme les ministres, les relaps, les galériens graciés sont *bannis*; le plus grand nombre enfin sont *fugitifs*, malgré les édits. La ville de Vitry se vide de ses meilleurs éléments et cette « désertion » amène sa déchéance. L'auteur a eu la patience de suivre en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, les réfugiés de Vitry et des environs et en a dressé — on devine au prix de quelles recherches — un catalogue biographique qui est assurément la partie la plus méritoire de son livre. Sous 398 noms de famille, il comprend 2067 noms de personnes, dont la ville de Vi-

try fournit à elle seule la moitié. Plusieurs occupèrent, à l'étranger, de hautes fonctions. Six furent membres de l'Académie de Berlin, 2 de la Royal Society de Londres, 25 ministres de l'Évangile, 37 officiers, 40 médecins, apothicaires et chirurgiens. Tous les corps d'état, toutes les industries ont leurs représentants. (Les 2 marchands de *cheveux* p. 485, ne seraient-ils pas des marchands de *chevaux*??) En général les réfugiés champenois furent bien accueillis, mais, parfois, le pain de l'exil était amer. (Voir p. ex. p. 438 les difficultés suscitées par les gantiers de Zurich, ou p. 463 l'anecdote comiquement navrante sur le proposant Varin et l'algarade qu'il s'attira de la part du roi Frédéric-Guillaume pour s'être habillé à la française trop élégamment au gré du rude monarque.)

5° (P. 487 à 508) La *confiscation* opérée sur les biens des consistoires et des fugitifs donne lieu à une étude des plus approfondies. L'usage fait des biens saisis, l'administration de ces biens, les différents systèmes essayés par le fisc pour en tirer parti, l'insuccès moral et matériel de l'opération, ont été examinés avec soin par M. Hérelle, et l'aridité des documents analysés n'empêche pas que de curieux rapprochements s'établissent entre les diverses époques où d'analogues « modifications de propriété » ont eu lieu. Les liquidateurs des biens du clergé catholique en 1790 n'ont eu qu'à s'inspirer des précédents de 1685 pour conduire leurs opérations, et ceux de nos contemporains qui ont à poursuivre la même besogne se trouvent en présence des mêmes difficultés. La confiscation de 1685, si elle ruina d'innombrables familles, ne procura pas à l'État « tous les secours qu'on en attendoit ». Cela devait se répéter, mais qui donc a jamais profité des leçons de l'histoire?

Remercions encore M. Hérelle du monument — *aere perennius* — élevé par sa science et son labeur à un petit peuple qui, grâce à lui, n'aura pas obscurément souffert et lutté pendant deux siècles pour une grande cause digne d'un meilleur sort. Ne voudra-t-il pas achever son œuvre en sauvant de l'oubli ce qui reste à raconter des autres protestants de Champagne, ceux de Troyes, de Châlons, d'Aÿ, de la Brie?

H. Dannreuther.

---

## Fénelon et Mme Guyon (1).

Dès 1717 et 1718, les *Lettres* de Mme Guyon et ses *Discours chrétiens et spirituels* donnaient quelques fragments de sa correspon-

(1) D'après M. Maurice Masson, Hachette 1907. XCV-379 p. in-16. 3 fr. 50. Cf. *Revue des Deux Mondes* (15 janv. 1909) : *Fénelon avant le préceptorat du duc de Bourgogne*, par M. Strowski, notamment depuis la p. 294, où l'influence de Mme Guyon est aussi fort bien caractérisée.

dance avec Fénelon, sans toutefois le nommer. Mais ce n'est que juste cinquante ans plus tard que le pasteur piétiste vaudois Jean-Philippe Dutoit, dit Dutoit-Mambrini, ami des disciples hollandais et allemands de Mme Guyon et disciple enthousiaste lui-même de cette « femme divine, le plus grand hérault de l'amour pur, la première sainte après Marie », comme il l'appelait, publiait à Lyon (sous le titre de Londres) une nouvelle édition de ses *Lettres chrétiennes et spirituelles*. Le dernier de ces cinq volumes était en grande partie consacré à la correspondance secrète de Fénelon avec son amie, c'est-à dire aux lettres inédites, non classées d'ailleurs, et conservées, semble-t-il, dans l'ordre du manuscrit, retrouvé, dit Dutoit, « par ce qu'on pourroit appeler un tissu de miracles ». Lorsqu'en 1828 l'abbé Gosselin publia la *Correspondance générale de Fénelon* en onze volumes, il exclut ces lettres dites secrètes, assuré, « que tous les lecteurs judicieux sauront gré d'avoir laissé dans l'oubli des pièces manifestement supposées en tout ou en partie ». Cet arrêt péremptoire d'un juge qui paraissait compétent fit que depuis lors la correspondance secrète resta inutilisée. Guerrier (1881) et P. Janet (1892) semblent en ignorer l'existence; et quand (1892) la *Revue internationale de l'enseignement* réédita les trente-huit lettres de Fénelon, M. Ritter les y présenta comme « aussi inconnues que si elles étaient inédites », les estimant toutefois authentiques, sans que cet aveu soulevât la discussion attendue. Seul M. Brunetière, dans son *Fénelon* de la *Grande Encyclopédie*, exprima un avis sur ces documents « dont l'authenticité n'est pas tout à fait démontrée, mais paraît infiniment probable ». Puis le silence s'est refait et n'a pas même été interrompu par le *Fénelon et Bossuet* de M. Crouslé (1894).

Ce sont ces lettres, avec les réponses de Mme G. (ces dernières en petits caractères et souvent réduites), que M. Maurice Masson nous offre encore une fois avec des notes explicatives, bibliographiques, biographiques, grammaticales, etc. et une substantielle et judicieuse introduction critique qui, « de cette authenticité de vraisemblance et de sentiment » qu'invoque M. Brunetière, « voudrait essayer de conduire le lecteur à une certitude ». Car « on ne trouvera pas dans cette correspondance une seule proposition théologique, un seul conseil de direction intérieure, que Fénelon eût pu désavouer plus tard; ce sont les mêmes goûts spirituels, les mêmes aspirations, la même doctrine. Dès 1689, en parlant du pur amour, de la sainte indifférence, du sacrifice de l'éternité, il s'approche des formules mêmes où il s'arrêtera huit ans plus tard dans les *Maximes*. Pour lui déjà, le vrai christianisme c'est l'amoureuse liberté des enfants de Dieu, suivant son impulsion en toute souplesse et petitesse et humblesse d'esprit, sans motif intéressé et sans crainte servile, c'est ce haut idéal de sainteté

affranchie, dont les *Lettres spirituelles* sont le manuel admirable. Dans les deux correspondances, c'est le même vocabulaire, parfois très spécial dans sa technicité mystique... Il suffit de lire une lettre de Fénelon avec la réponse de Mme G., pour sentir immédiatement, par le contraste des « écritures », l'authenticité de toutes deux ».

Outre l'histoire et l'authenticité de la correspondance secrète, l'introduction de M. Masson en expose l'état actuel et raconte tout le détail des rapports entre les deux correspondants, depuis leur rencontre préparée à Beynes, chez la duchesse de Charost en octobre 1688, alors que « dans l'abbé mondain, presque précieux (il avait 37 ans) restait quelque chose du Gascon idéaliste : esprit ardent, imagination aventureuse et privée du sens de l'impossible, mêlant dans ses aspirations et dans ses projets le fantastique et le réel. »

Nous ne pouvons suivre ici les péripéties, les causes, les troubles, les singularités, de cette amitié si importante pour la psychologie religieuse et même la psychologie tout court. Disons seulement que les lettres de Mme G. expliquent « comment certaines préoccupations religieuses manquent à l'œuvre de Féneon, comment d'autres y prédominent et en négligant les puétilités, ou les bizarreries d'expressions, on y verra présentées, sous une forme moins habile et plus diffuse, les idées mêmes que F. plus tard apportera en remède à ses dirigés ». Rappellons aussi qu'alors « il avait déjà une petite santé vacillante, qu'il soignait comme un vieillard » ; qu' « au 1er choc, il avait le corps et le cœur en souffrance » ; qu' « à cet homme faible » et pourtant ardent, « qui ne se trouvait aucune consistance en aucun sens, il fallait un soutien et un réconfort, » que « l'amitié lui était indispensable... moins encore pour s'appuyer sur elle que pour lui *dire tout*, pour décharger en elle un cœur fragile qui ne pouvait garder ses émotions, et où les peines, trop longtemps contenues, auraient grossi jusqu'à le crever » (p. LXXXIII. Ce sont les propres termes de Fénelon.)

Enfin, pour effleurer encore une tout autre face du problème, n'oublions pas « l'admirable souplesse de son tempérament méridional ». Car certaines contradictions, certaines... inconséquences obligent M. Masson à rappeler « qu'il était un pur Gascon et que la vérité a plus de souplesse sur les bords de la Dordogne », et à parler même d' « un fond de mensonge et d'insincérité » que Fénelon d'ailleurs « confessait avec une très belle humilité », puisque « tout homme est menteur » (p. XVIII).

Quant aux lettres elles-mêmes, l'ensemble de la doctrine quiétiste est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici des extraits. Au milieu de beaucoup de verbiage et de puérilités, elles

renferment des pensées admirables, des images belles ou touchantes, et de profondes expériences psychologiques, susceptibles d'intéresser le lecteur le moins théologien. Car, on l'oublie trop souvent, la psychologie religieuse n'est pas un champ à part et qui puisse être séparé à volonté du domaine général de la psychologie; c'en est au contraire la partie centrale, et vouloir l'exclure de son investigation, c'est se condamner à ne connaître que les abords et à ignorer le fond même du cœur humain. Qu'on le veuille ou non, le sentiment religieux se mêle à toutes les manifestations de la vie psychique et son absence fait aussitôt apparaître toute existence comme décolorée, flétrie, superficielle et partant sans lendemain.

Les 139 lettres sont suivies de 17 poésies spirituelles échangées entre F. et Mme G. et dont « l'authenticité ne saurait faire de doute », mais qui n'enrichiront guère ni la littérature française, ni la poésie religieuse.

Enfin, un triple index, grammatical et sémantique, du vocabulaire mystique, et des noms propres, clôt ce volume indispensable à tous ceux qui voudront se familiariser avec le quiétisme, c'est-à-dire avec une des pages les plus curieuses de l'histoire religieuse et une des faces les plus instructives du problème religieux.

Th. Sch.

---

## Les Origines de la Réforme.(1)

Le t. I de l'ouvrage de M. Imbart de la Tour a été « consacré à l'étude du milieu social où la Réforme a pris naissance (2). » C'est le milieu moral et religieux que « veut décrire le présent volume ». Celui-ci établit dès l'abord « qu'il serait puéril de contester que, dans la 2e moitié du xve siècle, le catholicisme ait traversé une crise redoutable » qui « prépare et explique en partie les déchirements qui vont ébranler l'Europe ». Car l'agonie du moyen âge « n'entraîne pas seulement des changements profonds dans la structure des États : elle provoque des transformations dans l'Église même. Elle agit sur son action (*sic*) extérieure et publique » aussi bien « que sur l'état intérieur » et « sur le système intellectuel ». Quant « à présenter le catholicisme comme en pleine dissolution, incapable de se régénérer lui-même, rendant ainsi inévitable et nécessaire une forme nouvelle du christianisme », cela « paraît être une opinion assez commune », mais « il est douteux qu'elle réponde à la réalité ». Car « la Réforme n'est point venue au moment où l'état de l'Église était le plus corrompu,

(1) D'après M. Imbart de la Tour, t. II. *L'Église Catholique. La crise et la Renaissance.* Hachette, 1909. VIII-592 p. 7 f. 50.

(2) Voy. *Bulletin* de 1905, p. 564.

sans espoir de relèvement possible, mais à une époque où, comme toutes les autres, l'institution religieuse réparait ses ruines ». C'est « un phénomène analogue à celui que Tocqueville a observé pour... la Révolution », qui « se faisait déjà avant 1789 ». Et l'auteur se demande si « nos historiens ont prêté une attention suffisante à ce travail intérieur du catholicisme, avant Luther ». Cette considération l'« a conduit à restituer au grand effort de régénération religieuse tout son rôle dans l'histoire des premières années du XVI^e^ siècle » et à se demander, d'autre part, « dans quelle mesure ce progrès de la conscience chrétienne était en harmonie ou en contradiction avec la culture nouvelle de l'Europe ». En effet, ne voyant dans «la restauration de l'art, de la littérature, de la philosophie antique qu'une réssurrection du paganisme », certains « historiens ont conclu, ou à l'opposition de la Renaissance et du catholicisme, ou à la corruption du catholicisme par la Renaissance », ramenant « ainsi le problème des origines de la Réforme à une évidente simplicité... Cette explication peut être celle d'une doctrine métaphysique », mais l'auteur ne pense point qu'elle soit celle de l'histoire. Tout au moins ne peut-elle rendre compte de certains faits, de celui-ci, entre autres, que la hiérarchie et les grands esprits du catholicisme aient adopté la culture nouvelle, et en l'adoptant, n'aient pas cru déformer, mais élargir la religion... L'auteur ne se flatte pas de résoudre ces problèmes », mais « a conscience au moins de ne se prononcer que sur un ensemble de documents qui autorisent à conclure », et « de ne point séparer l'histoire de la religion, de l'histoire de la société »; il affirme que l'Histoire des Papes, de M. Pastor, l'a « beaucoup aidé dans ses recherches ».

Tel est le résumé de la Préface et voici maintenant le plan de l'ouvrage : I. Théocratie et nationalisme : La papauté à la fin du moyen âge ; le gallicanisme ; le concile de Pise. — II. Les abus ; l'anarchie organique ; le désordre des bénéfices ; la fiscalité ; la crise morale. — III. La culture nouvelle ; caractères généraux de la révolution intellectuelle ; la Renaissance française ; l'humanisme chrétien. — IV. Léon X et la Renaissance religieuse : le Concordat de 1516 ; les réformes (spontanée, administrative, conciliaire) ; la vie intellectuelle.

Dans tout le cours de cet exposé, la préoccupation du protestantisme se fait sentir pour ainsi dire à chaque page ; son ombre plane sur tout le récit et son influence latente provoque des réactions constantes. Mais il est rarement pris à partie directement, on le combat presque toujours sans le nommer; on se contente de faire sentir discrètement qu'il est de trop, qu'on se serait fort bien passé de lui, que tout était en meilleure voie de s'arranger, quand il est venu tout gâter, en véritable enfant terrible. Nous ne suivrons

pas l'auteur sur ce terrain. Car rien n'est plus facile que de reconstruire l'histoire comme elle aurait pu ou dû se développer, si tel ou tel fait ne s'était pas produit. C'est là le domaine de la fantaisie. Nous ne voulons nous occuper que de ce qui *est* ou a été, convaincu que ce qui se produit *doit* se produire selon des lois que nos chétifs raisonnements humains ne sauraient influencer, étant à peine capables de les entrevoir ou de les deviner.

Parmi les passages à noter comme particulièrement caractéristiques ou comme répondant plus spécialement aux préoccupations ordinaires de ce *Bulletin*, citons la fin du livre II, sur les conséquences de la décadence morale, l'hostilité de l'opinion publique, l'affaiblissement du gouvernement spirituel, le clergé cessant d'être l'organe directeur de la nation; ou tout le chapitre sur l'humanisme (p. 397), qui combat les tendances directrices du catholicisme médiéval, à savoir la tendance intellectualiste et la tendance sociale, et renouvelle la religion, en la considérant moins comme un système que comme une vie, en ne cherchant plus dans la théologie une extension syllogistique du dogme, mais l'étude de la parole de Dieu, en limitant l'autorité du dogme, réagissant contre les pratiques, développant la liberté intellectuelle, la vie intérieure et le sens spirituel du christianisme, affaiblissant en un mot le sens social du catholicisme au profit de l'individualisme religieux, et ne cherchant à réformer l'Église que par le progrès intérieur, la diffusion de l'Évangile et une renaissance de l'Apostolat; — ou encore l'avortement de la réforme générale (p. 525), le retour aux anciens abus, l'échec partiel de la réforme intérieure et monastique, qui, devenue une opération de police, provoque la haine et la révolte dans les corps religieux; — ou enfin les déviations de l'humanisme (p. 563), qui ne réussit pas à restaurer l'unité intellectuelle; le courant mystique et fidéiste, qui remonte à Lefèvre, est dirigé à la fois contre la scolastique et l'humanisme et prétend conduire par le mysticisme à la révélation.

TH. SCH.

---

## La bourgoisie française au XVII^e^ siècle (1).

Cette *étude sociale* veut ressusciter une « classe de la société, dégagée du fatras de l'histoire générale et envisagée, au point de vue de la vie publique et politique, dans son action exclusivement

(1) *La vie publique — Les idées et les actions politiques. 1604-1661*. Avec 8 planches hors texte. Alcan, 1908, in-8° de 432 p. Par N. Ch. Normand, l'auteur de l'Histoire Ancienne des peuples de l'Orient.

Cf. G. Fagniez *La femme et la société française dans la première moitié du* XVII^e^ *siècle : l'enfance et l'éducation*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1909.

personnelle ». La classe moyenne, dont il s'agit ici, « a joué sous l'ancien régime, un rôle capital. Par la puissance économique que lui assure le développement du commerce et de l'industrie, par les progrès de la richesse mobilière qui s'est constituée à côté de la richesse foncière, par la valeur politique que lui apportent les charges administratives dont l'hérédité est établie, par les services multiples qu'elle rend à l'autorité royale, elle a passé depuis longtemps au premier plan de l'histoire. C'est surtout pendant les cinquante premières années du XVII^e^ siècle que s'accomplit cette évolution intéressante. De là l'importance du livre où M. N. étudie ce grave et redoutable problème de notre histoire politique, économique et sociale. » (Ch. Dufayard, dans la *Revue Universitaire* de mars 1909, p. 273).

Appliquée à l'époque actuelle, une telle étude serait bien compliquée par l'émiettement de la classe moyenne : à l'époque choisie, elle est, non seulement encore possible, mais, « par certains côtés, profitable même au temps présent », et, de plus, a l'avantage « de nous montrer comment l'action politique d'une classe sur laquelle reposait alors presque tout l'effort de l'existence nationale a été entravée par des causes purement économiques ». Enfin, « c'est une page de l'histoire de la bourgeoisie française où l'on retrouvera peut-être avec surprise, soulignés par les contemporains, plus d'un trait de caractère et plus d'une tare où il fallait bien qu'il y eût une part de vérité, puisqu'ils servent encore aujourd'hui d'arguments aux adversaires de la classe moyenne ».

Deux parties, indiquées par le sous-titre : I *Vie publique* « de chacun de ces petits mondes dont l'ensemble constituait une organisation forte et serrée que l'influence de l'argent peut seule dissoudre », c'est-à-dire « étude des lois financières qui ont modifié déplorablement l'esprit de la bourgeoisie » et « classement hiérarchique des différentes fractions de la classe moyenne ». II. *Idées et actions politiques*, soit l'analyse du « retentissement qu'eut la transformation financière de la bourgeoisie sur son action politique, et des « mouvements qu'elle suscita ou laissa faire ». Quant aux deux dates extrêmes de 1604 et 1661, la 1^re^ est celle « de la paulette qui créa le Droit annuel, assura ainsi l'hérédité des offices et marque un moment capital dans l'histoire de la bourgeoisie française, celui où elle va donner naissance, avec la complicité du pouvoir, à une ploutocratie judiciaire qui essaiera en vain de prendre sa part du gouvernement de l'Etat. La 2^e^ date correspond aux débuts du pouvoir personnel de Louis XIV : elle marque à son tour un point non moins précis et non moins déterminé, celui où le développement et l'action politique de la classe moyenne subissent un arrêt momentané, dû sans doute à l'autorité absolue du monarque, mais plus encore à l'origine

financière et au fonctionnement vicié par l'argent de cette nouvelle aristocratie ».

L'auteur juge la bourgeoisie sévèrement. Voici, par exemple, ce qu'il dit de sa « folie française des offices » : « Cédant à l'instinct de la race, fait de vanité, d'économie et de prévoyance un peu mesquine, les parents travaillèrent désormais avec rage pour procurer à leurs enfants l'accès si envié de cette nouvelle aristocratie. C'était non seulement décrasser la famille en élevant le fils plus haut que le père, mais c'était aussi — sentiment bien français — assurer à l'héritier du nom et de la fortune l'exemption de certaines charges, une position fixe... Les petits bourgeois eux-mêmes cédèrent à la tentation... La vanité, le besoin de paraître, la convoitise de la situation officielle s'étendaient ainsi du plus petit au plus grand, et le nombre des officiers dépassa presque le chiffre des malheureux citoyens chargés de les entretenir... et partout, dans les œuvres sérieuses, comme dans les romans, on voit flétrir cette aristocratie de robe, *universelle aragne*, qui s'étend, attire à elle toutes les forces du pays, en tarit à son profit la richesse et constitue une redoutable association qui n'a qu'un but, reprendre au centuple sur le justiciable les sommes considérables qu'elle a été obligée de verser au trésor ».

Un dernier mot. On s'attendrait à trouver dans ce livre des traces de l'influence protestante, alors encore puissante. Il n'en est rien, soit que les huguenots ne se fussent pas distingués, sur ce point, de leurs concitoyens catholiques, soit, espérons-le plutôt, que l'auteur ait laissé volontairement cette influence dans l'ombre. Il ne la signale que pour la fronde bordelaise (p. 401) : « Le contact continuel des commerçants bordelais avec leurs clients d'Angleterre avait émancipé les esprits, les souvenirs et les regrets des protestants de la région y entretenaient une opposition sourde que la moindre occasion pouvait transformer en guerre ouverte. Sous cette double influence, renforcée par des désirs très nets et très précis de liberté commerciale, on remuait à Bordeaux des idées singulièrement plus révolutionnaires qu'à Paris... L'Angleterre, qui était le meilleur marché des crus de Bordeaux, y apparut en même temps comme le meilleur modèle à suivre en temps de révolution. »

Cette page est la seule allusion au protestantisme que nous ayons trouvée dans le volume. C'est dire qu'il ne rentre qu'indirectement dans le domaine de notre *Bulletin*.

Th. Sch.

---

*Le Gérant :* Fischbacher.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2146.

# Études Historiques

## LE MEURTRE DU CONSUL LOUIS DE BAGARS (1691)

Le 28 juillet 1691, Carrier, prêtre et prieur de Lasalle (Gard), L. Sarrasin, prêtre et curé du même lieu, et Massabieau, prêtre et prieur de Saint-Bonnet de Sallendrenques, inscrivaient sur le registre paroissial de l'Église de Lasalle les mots suivants : « A esté enterré dans notre cimetière, sieur Louis de Bagars, cy-devant ministre, assassiné par le chemin de Pommaret au col du Marcou, fusillé et percé de cinq coups de dagues en haine de la R. C. A. et R. que Dieu lui avait fait la grâce d'embrasser (1). » La mort de Louis de Bagars fut attribuée par Bâville et ses subordonnés à cinq prédicants du Languedoc sur lesquels la justice du roi parvint à mettre la main : Etienne et Paul Plan, Pierre Gay, Paul Colognac, et Papus de la Verdogie dit *La Rouvière*. Colognac fut condamné par l'intendant comme l'auteur direct du meurtre. Quelques-uns de ces accusés ayant été défendus autrefois par Brousson en particulier et de nos jours par M. D. Benoît qui s'est fait spécialement l'avocat de Colognac, il n'est pas indifférent d'examiner avec quelque détail si l'intendant s'est trompé dans ses réquisitions, et si c'est « calomnier » (2) les hommes que nous avons nommés que de leur attribuer la mort de l'ancien pasteur.

En 1682, les Bagars comptaient à Lasalle deux chefs de famille, Louis de Bagars, bourgeois (66 ans) époux de Jeanne de La Foux, et Jean de Bagars (57 ans) consul de l'année, notaire depuis 1643, époux de Mar-

(1) Mairie de Lasalle.
(2) Expression ancienne. *Bull.* X, 274.

guerite de Novis. Le 5 février, Jean de Bagars vendit son étude à Louis Ressaire, un catholique, originaire de la Bastide d'Engras. La déclaration du Roi « pour exclure ceux de la R. P. R. d'exercer les offices de notaire... » ne devait être datée que du 15 juin 1682, mais une décision de l'autorité provinciale précéda, dans le Languedoc au moins, les ordres du Roi, car les cinq notaires protestants de Lasalle achèvent leurs registres, en 1682, par des actes qui sont compris entre le 29 janvier et le 12 février, et Ressaire seul continue leurs fonctions (1). A vrai dire, les notaires réformés essayèrent de tourner la loi. Le registre de Ressaire pour les années 1682, 1683 et 1684 est d'une telle diversité d'écritures qu'il est certain que les actes, s'ils furent signés par le seul tabellion qui eût le droit de les enregistrer, furent rédigés par ses confrères interdits. Jean de Bagars demeura protestant jusqu'à la dragonnade. Le 11 octobre 1685, il abjurait dans l'église de Lasalle avec son futur gendre Ant. Raujoux, et le 14 novembre, reprenait l'enregistrement de ses actes notariés.

Louis de Bagars, le frère du notaire, avait en 1682 quatre enfants : 1° Pierre, docteur en droit, juge et baillif de Sallendrenque ; 2° Marguerite, mariée (à Bréau) avec Fulcrand de Quatrefages de la Roquette (2) ; 3° Anne, veuve de Pierre des Vignolles (3) ; 4° Louis, le ministre qui devait mourir si tragiquement.

Nous ne connaissons de la carrière pastorale de Louis de Bagars, que quelques dates. Le 3 mai 1671 il est inscrit au livre du Recteur de l'Académie de Genève (4). Le 5 mars 1677, sa signature, avec son titre de « propo-

(1) M. P. Gachon (*Quelques préliminaires de la Révocation... en Languedoc*), ne parle pas d'une mesure de ce genre. Mais voir : Ribard, *Notes d'Histoire Cévenole*, p. 255, une lettre de M. Veyret, avocat protestant de Nîmes, à M. de Pépin, Sieur du Cayla, résidant à Valestalières (Monoblet), du 22 février 1682. « Les procureurs et notaires se sont dépouillés de leurs charges sans que nous en ayons perdu aucun [c.-à-d. aucun n'abjura], ce qui donne du chagrin à nos ennemis, et cela a fort consolé nos Eglises. »

(2) En 1687 elle avait cinq fils et deux filles. Son mari était noté comme « faisant très bien », aux yeux de l'Eglise (*Bull.* XLVIII, 641).

(3) En 1691 elle était remariée avec Louis Joubert, capitaine d'infanterie au régiment de Flandre.

(4) *Ludovicus de Bagars, Sallensis ex Cebennis 3 maii.*

sant », figure au bas d'un acte religieux célébré dans le temple de Lasalle. Le 15 juillet 1678, dans les mêmes conditions, il signe comme « ministre d'Aigremont » (près Lédignan, Gard), et, le 17 mars 1679, comme « ministre de S. Félix de Palières ». Il assiste au synode provincial du Vigan le 26 août 1681, qui examine et reçoit neuf proposants nouveaux, et il est désigné, en tant que ministre de Saint-Félix, en même temps que le ministre Darvieu, de Soudorgues, pour imposer les mains au proposant Isaac Teissier, de Durfort, nommé à Saint-Roman de Codières (1). Louis de Bagars et Darvieu eurent la prudence — qui était de la faiblesse — de ne point se mettre au nombre des zélateurs qui, lors des mouvements de 1683, encouragèrent les protestants de Saint-Hippolyte à reprendre et à continuer leur culte, malgré la démolition de leur temple. Ils assistèrent tous deux, mais sans être accompagnés d'un de leurs Anciens, à l'assemblée convoquée à Colognac (7 sept. 1683) par le comte du Roure, en vue de faire cesser l'exercice illégalement repris, surent se garder de toute démarche aventureuse, et demeurèrent, au milieu de 1684, avec le pasteur de Durfort, les seuls ministres de la région à qui leurs charges eussent été conservées, leurs collègues et voisins de Monoblet, S[t]-Roman de Codières et Lasalle ayant dû fuir en Suisse pour éviter de cruelles condamnations. Le 4 juillet, le présidial de Nîmes décide de raser les temples de Cros, Monoblet, Valestalières, Colognac et Lasalle. Le temple de Saint-Félix, qui demeure debout encore, réunit le dimanche, les paysans des environs. Des réformés de Cros y viennent entendre le sermon, des protestants de Colognac y apportent des enfants au baptême.

Mais les circonstances délictueuses entraînant la suppression de l'exercice public dans une communauté avaient été si habilement multipliées, il était si facile à un catholique mal intentionné de les découvrir ou de les faire naître, que les procès s'accumulaient contre les tem-

(1) Mairie de Lasalle. *François Teissier...* par J.-J. Faure, Lausanne, 1877, p. 78.

ples qui subsistaient encore. Le temple de Toyras (annexe de Saint-Félix) est condamné le 20 février 1685, celui de Soudorgues, le 21; Saint-Félix est interdit le 30 septembre. Il ne restait que Durfort, qui reçut le coup de grâce le 4 octobre « le dernier des Cévennes ». A cette date, la dragonnade avait commencé. Montpellier s'était « catholicisé en corps de communauté » le 29 septembre. Nîmes avait fait de même le 3 octobre. Le 11 octobre, les dragons étaient à Ganges; le 15 ou le 16 à Lasalle. Noailles « ne savait plus que faire des troupes, tout se convertissant dès leur arrivée ».

Les pasteurs n'étaient point encore atteints expressément par ces mesures violentes. Aucun acte officiel de la cour ne les avait ordonnées. Elles ne visaient, en Languedoc, comme dans la Guyenne, le Béarn et le Poitou, qu'à dresser des listes de convertis si nombreuses, que rien dès lors n'empêchât le roi de révoquer l'édit de Nantes, devenu inutile par la disparition des protestants. On sait que l'édit de Révocation (du 18 octobre), en constatant le fait, édicta des mesures propres à empêcher tout retour offensif d'une hérésie vaincue, chassa de France les pasteurs qui ne voudraient point abjurer, et offrit à ceux qui se feraient catholiques, une pension viagère, d'un tiers plus forte que les émoluments que leur avaient servis leurs Eglises. 137 pasteurs du Languedoc quittèrent la province avec des passe-ports réguliers qui leur furent accordés du 24 octobre au 30 novembre (1). 45 autres préférèrent l'abjuration à l'exil (2), et, parmi eux, quelques-uns des collègues les plus rapprochés de Louis de Bagars : Annibal Darvieu, de Soudorgues, qui reçut 450 livres de pension, Jean Dumas de Durfort, taxé à 600 livres; et enfin Louis de Bagars lui-même, qui se contenta de 350 (3).

(1) Arch. Languedoc (Préfecture de l'Hérault) C. 279. *Etat des certificats donnés aux ministres pour sortir du royaume*. L'état porte le nom de 145 pasteurs, mais sur le nombre 8 abjurèrent, dont le nom se retrouve sur la liste mentionnée dans la note qui va suivre. Il ne faut pas oublier que de nombreux pasteurs avaient déjà quitté le Languedoc avant les jugements de 1684.

(2) *Ibid*. C. 279. Liste publiée, *Bull*. XXXII, 408.

(3) En valeur actuelle, la livre représentait environ cinq francs.

De quelle valeur morale était la conversion de ces ministres ? Il est superflu de se le demander. Les uns, les meilleurs, gardèrent l'âme ulcérée jusqu'à la fin par l'acte d'hypocrisie qu'ils avaient commis, et entretinrent, parmi les Nouveaux Catholiques, dans l'attente d'une délivrance prochaine, l'horreur de l'Église persécutrice (1). D'autres, pour apaiser leur conscience, s'efforçaient de persuader à leurs anciens paroissiens qu'il était bon qu'ils fussent demeurés dans le royaume, même au prix d'une apostasie, les encourageaient à répéter leurs anciennes prières, leur conseillaient de communier comme ils faisaient eux-mêmes, « après avoir bien déjeuné », et leur assuraient qu'ils pensaient constamment à sortir de France (2). D'autres vivaient d'une existence retirée, jouissant de leur pension en cultivant leurs terres, se faisant modestes devant la répulsion qu'inspirait aux protestants zélés leur indifférence satisfaite (3).

Le ministre converti Cheiron, de Nîmes, prenait son parti des circonstances plus allégrement. « Le plus fort l'emporte ! » disait-il, et il avait accepté la charge de premier consul de la ville, pendant que son ancien collègue Paulhan, devenu catholique également, était promu conseiller honoraire au présidial. Louis de Bagars devait aller plus loin encore. Il s'était retiré à Lasalle, auprès de sa famille. Son père et sa mère, la femme de son frère le bailli, avaient abjuré ensemble le 13 octobre. A cette date, le bailli Pierre était déjà catholique, car la veille il

(1) Bâville dut, par exemple, faire informer contre le pasteur de la Coste, à Saint-Étienne Valfrancesque, et l'exiler à Carcassonne (G. 165 C. 274). Le pasteur Isaac Dumas, de Soustelle, était en 1690 relégué à Narbonne (C. 170).

(2) François Dumas, ministre de Vézenobres. C. 167. (Voir abbé Rouquette : *les Poètes Cévenols*, p. 20.)

(3) C'est le cas de Darvieu, retiré dans sa ferme de la Selve, près de Sauve. Interrogé en 1697 sur une assemblée secrète qui s'est tenue près de chez lui, il déclare que les assistants, plutôt que de passer devant sa maison pour se rendre au lieu marqué, ont fait à droite et à gauche de son logis un détour de 150 à 200 pas, « car les N. C. depuis sa conversion le craignent, le haïssent, et lui disent mille injures ». (C. 176, dossier de l'Assemblée du Bois du Ranc. v. Douen, *Les premiers pasteurs du désert*, II, 283. C'est l'assemblée dont il est question *Bull.* XXXIX, 1902).

signait un acte d'abjuration en qualité de témoin. La conversion de son frère le pasteur attira sur lui la bienveillance de l'intendant. Dès le début de 1686, il portait le titre de « subdélégué » de Bâville. En cette charge il était appelé à informer contre les Nouveaux Convertis qui montraient déjà ce que valait leur prétendue soumission. Il ne se déroba point à ses devoirs nouveaux. Le 21 février, il dresse procès-verbal d'un conflit armé qui a mis aux prises les soldats cantonnés à Lasalle et des protestants qui vers Saint-Félix, à cent mètres du temple où son frère prêchait cinq mois auparavant, leur ont tiré des coups de fusil. La procédure, poursuivie par Bâville en personne, aboutit à l'exécution de Teissier, viguier de Durfort, dont Louis de Bagars a consacré le fils, maintenant exilé en Suisse (1). Le 31 mars, il verbalise contre le « crime » d'Antoine Dumas, de Lasalle, qui dans l'église du lieu a interrompu le sermon du missionnaire Aiguisier (2). Enfin lorsque en août 1687 les négociations entamées à Lasalle entre le maître de camp Dugua et Vivens, décident celui-ci à quitter la France avec les autres prédicants, c'est Pierre de Bagars qui, avec un officier, conduit la première troupe de 45 personnes jusqu'aux frontières d'Espagne (3). Lorsque deux ans plus tard Vivens revint dans les Cévennes, Pierre de Bagars veillait encore aux intérêts du catholicisme. Ce fut lui qui par l'interrogatoire d'un prisonnier, Louis Manoël, arrêté par une patrouille (26 août 1689), put apprendre le premier à Bâville que le célèbre prédicant était dans le pays depuis trois semaines (4). Un mois après, il interrogeait encore deux habitants de Lasalle coupables d'avoir laissé échapper de leur maison un individu suspect que le R. P. Gélibert y avait enfermé (5).

Pierre de Bagars poussait son propre fils Louis dans la voie où il marchait lui-même. Ce dernier, âgé de 15 ans

(1) Arch. Langued. C. 166.
(2) *Ibid.* C. 164.
(3) Archives particulières.
(4) Arch. Langued. C. 170, dossier David Quet, prédicant.
(5) *Ibid.* C. 170.

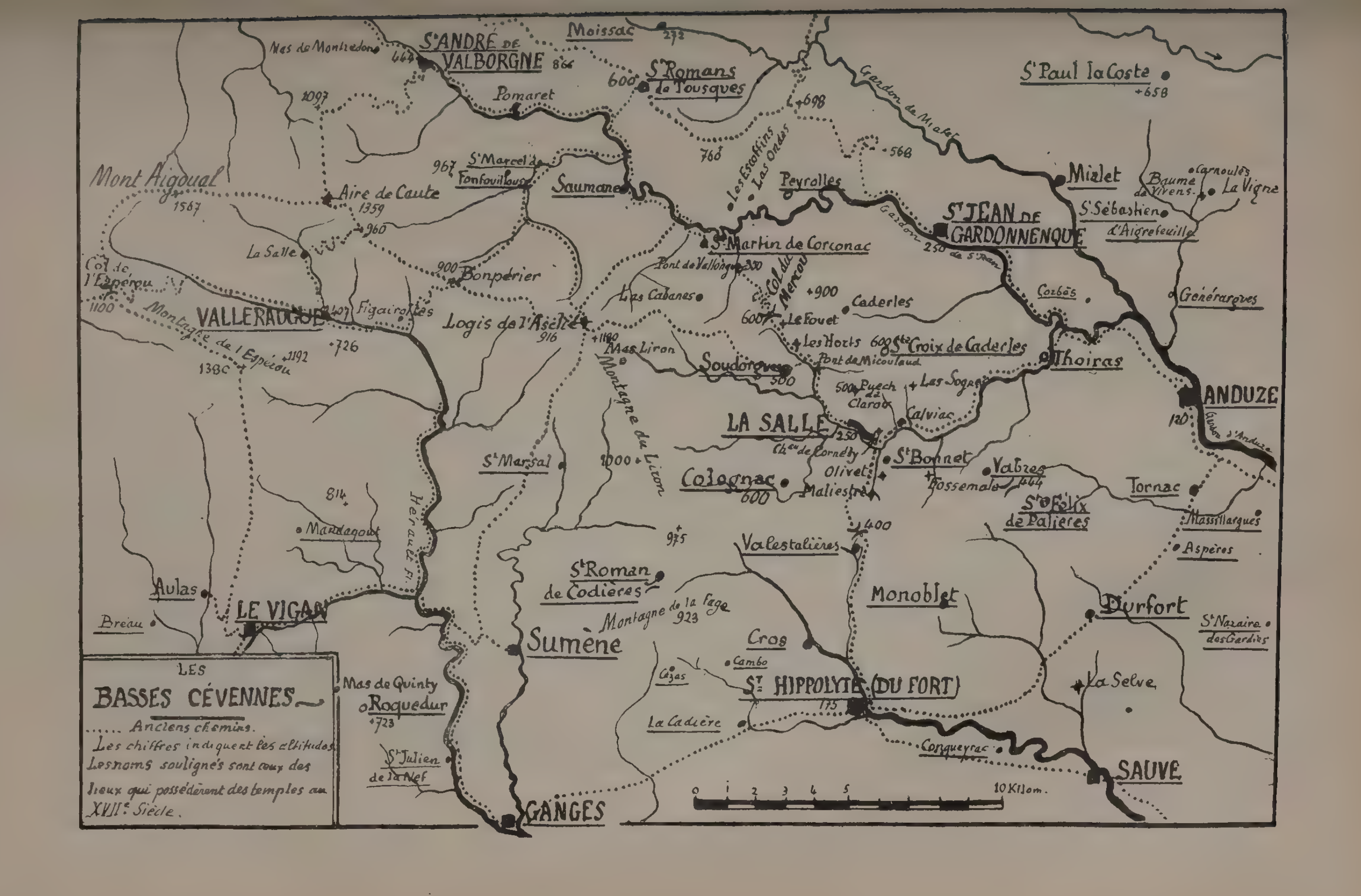
à la Révocation, avait abjuré comme son père et sa mère (1). Le bailli devait en 1691 acheter pour lui la charge de lieutenant de milice bourgeoise. Le jeune homme se trouva ainsi à la tête de l'un de ces détachements composés de catholiques que Bâville avait organisés dès 1688, qu'il créait dans tout le Languedoc pour suppléer au manque de troupes régulières, et dont la fonction consistait spécialement à courir sus aux assemblées et à pourchasser les prédicants.

Il paraît cependant que la colère des Nouveaux Convertis se portait moins contre le bailli et son fils que contre leur frère et leur oncle, le pasteur apostat. Les religionnaires gardaient pour les ministres pensionnés une persistante répugnance. Il avait fallu donner à Cheiron une escorte de soldats pour le protéger dans la ville de Nîmes. Les esprits n'étaient pas moins surexcités dans les Cévennes. On se souvenait que Bagars avait donné la cène le jour même où était rendu l'arrêt fatal qui condamnait son temple de Saint-Félix (2), que « ce jour-là il avait prononcé anathème contre ceux qui abandonneraient la profession de la vérité ». Le *Maranatha* mystérieux de Saint Paul (I Corinthiens XVI, 22) qu'il avait prononcé contre les traîtres, en les excommuniant suivant la formule de la discipline (3), s'était donc retourné contre lui. « Le peuple qui l'avait en exécration, l'appelait *Maranatha*, dit Brousson, les catholiques romains faisaient de même (4). » Méprisé par ses anciens coreligionnaires et plaisanté par les nouveaux, il ne lui restait que la ressource de prouver son zèle à l'intendant. Il n'y manqua point. Consul de Lasalle en 1686, puis en 1690 et en 1691, il allait fournir au début de cette dernière année une preuve de son dévouement à l'Église, qui devait décider de sa perte.

(1) Celle-ci s'appelait Anne de Mestre.
(2) *Bull.* VIII, 5.
(3) *Discipline des Égl. Réf. de France*, chap. v, art. 16. Forme de l'excommunication.
(4) *Relat. des merveilles...* p. 53.



Les hauteurs boisées qui environnent le vallon de Lasalle, les plateaux de Sainte-Croix de Caderles, de Soudorgues, de Colognac, de Monoblet et de Vabres, avaient été pendant l'été et l'automne de 1690 un des séjours favoris des prédicants. Vers le mois de novembre, à Caderles, Brousson avait réuni presque tous les prédicateurs itinérants qui sous sa direction et celle de Vivens essayaient avec l'ardeur ingénue de leurs exhortations populaires, de restaurer les Églises détruites. Ceux-ci comptaient à Lasalle de fidèles amis. Des femmes, des jeunes filles, leur portaient, dans leurs retraites, dans les taillis de chênes verts, ou sous les châtaigniers, de l'argent, des vivres, des vêtements. Encouragés par ces complicités, les prédicants eurent la témérité de descendre dans le vallon, et jusqu'au bourg. Dans les derniers jours de janvier 1691, une assemblée religieuse se tint dans le Mas de la Vivaryé, chez Guillaume Fournier, tout près de l'unique rue qui forme l'agglomération de Lasalle. L'entreprise était osée, elle ne demeura point secrète, et le matin du 30, l'ancien pasteur devenu consul, avec son neveu Louis de Bagars lieutenant de bourgeoisie, un maréchal de logis et quelques cavaliers du régiment du Châtelet (compagnie de Duminy) se mirent en mesure de fouiller le mas de la Vivaryé et les métairies voisines. Du mas du Solier, ils montent au Puech de Clarou. Arrivé devant la maison d'Étienne Dolmet, un soldat en voit soudain sortir deux hommes qui prennent la fuite vers le sommet de la montagne, à toutes jambes. Il appelle ses compagnons qui accourent hors d'haleine. Seul, le jeune Louis de Bagars peut, avec le soldat, poursuivre quelques instants les deux fuyards, dont l'un porte « un manteau ou brandebourg obscur doublé de rouge. « Le dragon tire un coup de mousqueton sur l'homme au manteau, qui tombe, mais se relève, pour « grimper le bois de toute sa force » et disparaître du côté de Soudorgues. Un jeune garçon du Puech de Clarou fournit le lendemain le nom



LES
BASSES CÉVENNES
...... Anciens chemins.
Les chiffres indiquent les altitudes.
Les noms soulignés sont ceux des lieux qui possédèrent des temples au XVII.e Siècle.
St ANDRÉ DE VALBORGNE
Moissac
St Romans de Tousques
St Paul la Coste
Mialet
St JEAN DE GARDONNENQUE
ANDUZE
Mont Aigoual
Aire de Caute
Saumane
Peyrolles
St Martin de Corconac
VALLERAUGUE
Logis de l'Asclier
Bonpérier
Soudorgues
LA SALLE
Thoiras
St Bonnet
Colognac
Valestalières
Tornac
Durfort
Monoblet
St Marsal
St Roman de Codières
Montagne du Liron
Sumène
LE VIGAN
Aulas
Mandagout
Roquedur
St HIPPOLYTE (DU FORT)
GANGES
SAUVE
La Salle
Figairolles
Pomaret
Caderles
Ste Croix de Caderles
Calviac
Vabres
St Félix de Palières
Cros
La Cadière
Conqueyrac
La Selve
St Nazaire des Gardies
Massillargues
Aspères
Générargues
St Sébastien d'Aigrefeuille
Hérault Fl.
Breau
Montagne de l'Espérou
Montagne de la Fage
10 Kilom.

des deux inconnus. Une demi-heure après la surprise, au Pont de Micoulaud, il avait rencontré Étienne Plan, de St-Martin de Corconac, qu'il connaissait pour l'avoir vu à Lasalle travailler de son métier de cadissier, et celui-ci, ému et essoufflé, lui avait dit « qu'on venait de tirer sur son frère (1) ». Étienne et Paul Plan étaient connus comme prédicants. Si le consul Bagars sut leurs noms, ils surent sans aucun doute également que c'était lui qui avait conduit le détachement contre eux. Le jour même deux femmes étaient arrêtées à Lasalle, et une information ouverte au sujet de l'assemblée soupçonnée. Le surlendemain Bagars faisait saisir et séquestrer les meubles du mas de la Vivaryé. Quelques patrouilles ordonnées par lui allaient jusqu'à Caderles se saisir de quelques réformés suspects. Il n'en fallut pas davantage pour que désormais le bruit courût dans toute la région que l'ancien pasteur « devenu un insigne persécuteur, conduisait et commandait lui-même les soldats lorsqu'ils cherchaient les saintes assemblées et les ministres de l'Évangile pour les prendre morts ou vifs (2) ».

Les ennemis déclarés des prédicants savaient ce que pouvaient leur coûter leurs efforts. Vivens et ses compagnons cheminaient armés, personne ne l'ignorait dans les Cévennes, et leurs balles ne visaient pas uniquement les soldats du roi. Aux environs de Lasalle, l'espion Mielgues, de Caderles, le curé Refrégier, de Peyrolles avaient été tués (31 oct., 5 nov. 1689). En avril ou mai 1690, au logis de l'Asclié, sur un passage très fréquenté du chemin de crêtes qui menait de Lasalle à l'Aigoual, un certain Carbonnel avait été assassiné. Le 3 octobre 1690, le vicaire de Soudorgues, Grégoire Cabanes, ayant surpris au mas de Briontet deux prédicants attablés, avait reçu un quart d'heure après, au valat

(1) Arch. L. C. 171 (L'information fut faite par Pierre de Bagars). Le frère d'Etienne Plan dont il est question ici est sans doute Paul, qui prêchait. Le troisième frère, Pierre, n'accompagnait pas toujours ses aînés. (Sur les frères Plan, voir *Bull.* XLVI 505. Il y aurait à rétablir dans un meilleur ordre chronologique les faits rapportés, p. 507 et 508).

(2) Brousson. *Relat. des Merveilles*, p. 53.

des Horts, une balle au travers du corps, qui l'avait tenu deux mois au lit. Le 28 ou le 29 octobre, à Roquedur, près du Vigan, le corps du fermier du mas de Quinty, David Séverac, capitaine de milices, avait été retrouvé assommé à coups de pierres avec un billet vengeur piqué sur la poitrine. L'exaspération des prédicants se doublait au printemps de 1691 des espérances qu'ils fondaient sur l'arrivée prochaine dans le Languedoc d'un corps de soldats étrangers. C'est au début de mars, en effet, que Brousson, d'accord avec Vivens, écrivit au comte de Schomberg le fameux « billet » qui joua un rôle si grave dans son procès. Les deux pasteurs y suppliaient leurs amis du Piémont de jeter dans les Cévennes 2 000 hommes, ou 1000, ou « au pis 500 hommes choisis, et des officiers surnuméraires ». Ils affirmaient que « le coup sûr », était de débarquer le contingent, le soir, entre Montpellier et Aigues-Mortes, de le mener pendant la nuit jusque vers Cannes (entre Quissac et Saint-Mamert). De là les soldats prendraient entre Durfort et Saint-Félix, passeraient proche de Lasalle, et gagneraient les environs de Saumane, dans la vallée Borgne. C'était à peu près le cœur des Cévennes, où le peuple se ramasserait de tous côtés (1).

Il importait, par conséquent, en 1691, de préparer spécialement la région de Saumane et de Lasalle au rôle spécial qu'elle allait bientôt jouer.

Brousson pensait avant tout à éveiller la piété des réformés, Dieu ne devant délivrer son peuple que si celui-ci lui rendait gloire par une consécration totale à la vérité. Vivens qui ne distinguait point entre le droit à la résistance collective et la légitimité des représailles individuelles, prétendit continuer ses exécutions. Le matin du 19 mai, près d'Aire de Caute (entre Valleraugue et Saint-André de Valborgne), le curé Vernède, de Saint-Marcel de Fonfoulhouse (près Saumane) tombait frappé d'une balle. Brousson, dont le compagnon ordinaire,

(1) Douen, II 116.

Henri Portal, avait eu cependant sa part dans l'affaire, protesta hautement contre le nouveau meurtre, dit à Vivens qu'il était « un homme de sang » et redescendit immédiatement vers Anduze.

Vivens et ses amis demeurèrent entre l'Aigoual et Durfort, poursuivant leur œuvre de prédication et d'intimidation.

La mort de Bagars entrait dans leurs plans. Il ne paraît pas assurément qu'ils y eussent songé longtemps d'avance, mais les circonstances leur offrirent une occasion de nettoyer le pays d'un homme dangereux.

Les détails de l'assassinat ayant fourni matière à quelques discussions, on nous excusera de donner aux pages qui suivent la forme d'un exposé critique.

Le récit de l'affaire nous a été conservé d'abord dans la double déposition d'un homme qui accompagnait Bagars et faillit périr avec lui, Antoine Gervais (30 ans), facturier de laines à Lasalle, qui remplissait dans le bourg les fonctions d' « huissier » et de « vallet des consuls ». Le 18 décembre 1691, dans des conditions que nous dirons plus loin, il racontait la scène au Fort de Saint-Hippolyte devant le subdélégué Daudé, du Vigan (1).

* * *

Le matin du 27 juillet 1691 (2) Gervais partait de Lasalle, et par le chemin royal qui par le col du Mercou menait à Saumane, puis à Saint-Romans ou à Saint-André de Valborgne, conduisait à Pomaret, près de Saint-André, deux chevaux au consul Louis de Bagars, et au sieur Valmalle, de Saint-Hippolyte (3). Les deux hommes avaient « pris les eaux » dans le hameau, depuis quel-

(1) Arch. L. C. 171. Dossier des accusés pris au Mas de Montredon (S. André de Valborgne).

(2) Il dit « en août ». Le registre curial de Lasalle nous permet de corriger la date. Bagars ayant été enterré à Lasalle le 28 juillet, nous supposons qu'il est mort la veille.

(3) Le col du Mercou est encore franchi par la route qui joint Lasalle à l'Estréchure. La route actuelle monte lentement sur chaque versant, sur le flanc des pentes. L'ancien chemin suivait de chaque côté le fond des ruisseaux pour attaquer le col en rudes zigzags.



Le versant nord du col du Mercou et l'ancien chemin royal.
A gauche le *valat* où était embusqué P. Colognac.

Vue prise en hiver, cliché J. Dagnière.

ques jours, aux « sources de la santé » qui y sont connues encore, et ils pensaient rentrer le soir à Lasalle. Tous deux montent sur les bêtes que leur amène le valet, lequel suit à pied. Au crépuscule les trois hommes sont au Pont de Vallongue, et soupent au « logis » où les voyageurs faisaient halte avant de gravir le versant nord du col du Mercou. On repart, on atteint les lacets que le chemin royal, au milieu des chênes verts et des châtaigniers décrit sur la raide pente, et dont un sentier de montagne abrège par instants les méandres. « Le S^r de Valmalle étant le premier, le déposant [Gervais] venait après, avec le S^r de Bagars, à une portée de pistolet, et le déposant ayant pris un sentier, dans le temps que le S^r de Bagars était au tournant du chemin, il aurait entendu devant lui le S^r de Valmalle qui cria : « Ah! Messieurs que voulez-vous faire! » et à même temps, il vit deux hommes qui étaient à sept ou huit pas de lui [Valmalle], par-dessus le chemin, qui lui lâchèrent deux coups de fusil, et led. S^r de Valmalle se sauva au galop [vers le haut], ayant tombé son chapeau; et s'étant tourné vers le S^r de Bagars il [Gervais] vit qu'il mit pied à terre et prit la fuite en bas, quittant le chemin royal et suivant le vieux sentier, criant : « Ah! mon Dieu! je suis mort! » Et à même temps deux autres hommes qui étaient par-dessus le chemin lui tirèrent deux coups de fusil et le manquèrent, et le S^r de Bagars, courant toujours pour aller rejoindre [au bas des lacets] le grand chemin qui menait par une pente plus douce au Pont de Vallongue], deux autres hommes qui sortirent du bas du ruisseau lui tirèrent, desquels coups il tomba à terre. Et dans le moment tous six allèrent sur le déposant, lui demandèrent d'où il était, s'il connaissait ces gens-là, et le répondant ayant répondu qu'il ne les connaissait pas, ils lui dirent pourquoi il portait une [petite] épée et une manche doublée de rouge avec des boutons d'étain. Et leur ayant répondu qu'il était un huissier, ils lui prirent sa casaque, son ceinturon et son épée, le ceinturon étant de peau blanche piquée de soie blanche et couleur d'or

avec une boucle de laiton, et lui dirent qu'il fallait penser à mourir. Et l'auraient tué sans ce qu'il leur demanda plusieurs fois la vie, et l'ayant lâché, ils dirent : « Il est bon qu'il apporte la nouvelle que le persécuteur est mort. » Et ils allèrent sur le Sr de Bagars avec leurs bayonnettes à la main le poignarder tout mort, après avoir rechargé leurs fusils ; ayant, outre cela, pris le sac de selle du Sr de Bagars que le déposant portait, avec le chapeau du Sr de Valmalle. »

Une seconde déposition de Gervais (1) est, dans l'ensemble, identique à la première. Gervais ajoute seulement qu'il a fui, vers le bas de la côte, dès qu'il a vu Valmalle attaqué. Il modifie son premier témoignage sur un seul point. Ce sont les deux hommes qui ont tiré la première fois sur Bagars qui, après la fuite éperdue du consul, ont marché les premiers sur Gervais, et c'est pendant qu'il était menacé par eux et par les deux compagnons venus de plus haut, qu'il a entendu résonner plus bas *un seul coup de feu*, celui qui a tué Bagars. Le meurtrier et un autre compagnon sont alors montés à leur tour vers le prisonnier, annonçant la mort du consul ; et, proposant de laisser la vie au valet, ils l'ont fait relâcher après l'avoir eux-mêmes dépouillé. Un dernier détail a son importance. Parmi les deux hommes qui sont les premiers venus sur Gervais, l'un avait « un justaucorps jusqu'en bas et les cheveux [cachés] dans une coiffe. » Celui-là est le seul ensuite qui ne soit point « descendu sur le corps de Bagars pour le poignarder ».

A ces deux dépositions du valet des consuls de Lasalle, correspond exactement la double déposition de l'un des hommes qui s'étaient embusqués pour attendre l'apostat, et qui révéla à Bâville le nom des coupables. Pierre Valdeyron (20 ans) tisserand, du Mas de La Salle (paroisse de Valleraugue) avait vu pour la première fois Vivens dans une *cerclière* (2) voisine de Calviac (près Lasalle) au

(1) Arch. L. C. 172. 2 juin 1692 à Valleraugue, devant Daudé. Dossier Etienne et Paul Plan.
(2) Bois taillis de jeunes châtaigniers.

début de juillet 1691, et s'était mis de la troupe armée qui le suivait. Sous le nom de guerre de *Languedoc*, il devait l'accompagner pendant six mois et demi. En janvier 1692, saisi dans les environs d'Anduze alors que Vivens était dans la grotte de Carnoulès (près St Sébastien d'Aigrefeuille), il fut conduit au fort d'Alais, parvint à cacher son nom, fut enfin reconnu dans des circonstances qui demeurent obscures, confronté avec un dragon d'Anduze, nommé Liron, ami comme lui de Vivens, et conduisit enfin les soldats d'Alais jusqu'à la retraite du prédicant. Il semble assuré que la vie et la liberté lui avaient été offertes pour le prix de sa trahison ; cependant il fut gardé quelque temps dans les prisons d'Alais ou de Saint-Hippolyte. Interrogé d'abord par Bâville lors du procès fait au cadavre de Vivens (cette déposition est perdue), il répondit une seconde fois devant le subdélégué Daudé au fort d'Alais le 26 février 1692, et rapporta le détail de ses courses errantes, avec une minutie qui confond. L'exactitude de ses souvenirs nous est garantie, cependant. Un autre des compagnons de Vivens, Abraham Ducros, de Lasalle, dit *Chrestien*, dans un interrogatoire daté également du fort d'Alais, et du 26 février, raconta un voyage d'un mois qu'il avait fait de Lasalle vers le Vigan avec Vivens et sa bande (1), et son récit tout aussi détaillé concorde avec celui de Valdeyron. Nous ne possédons point, pour la partie de la déposition de ce dernier qui concerne l'affaire de Bagars, des moyens de contrôle aussi rigoureux, mais des témoignages relatifs aux assemblées secrètes tenues aux environs de Lasalle en juillet et en septembre 1692, avant et après la mort du consul, et qui s'accordent avec les souvenirs de Valdeyron, nous ôtent toute raison sérieuse de douter de sa sincérité. Il n'apparaît pas, d'autre part, qu'il ait voulu charger d'une responsabilité particulière tel de ses anciens compagnons. Il ne parle point par vengeance. Il a pris simplement le parti de tout dire. C'est tout au plus, on va le voir, s'il cherche

(1) Arch. L. C. 172. Dossier Liron. La déposition de Valdeyron est dans le même dossier.

une fois à pallier sa propre culpabilité, comme s'il doutait encore des promesses qui lui ont été faites.

Suivons maintenant le récit qu'il fait du meurtre.

***

Après une assemblée pieuse qu'il a tenue au *Valat* (ruisseau) de Fossemale (entre Lasalle et Monoblet) vers le 15 juillet 1691, Vivens, avec son suivant ordinaire, Papus de la Verdogie (dit *La Rouvière*) et avec Valdeyron, se réfugie près de Lasalle, dans la *cerclière* d'Olivet. Le prédicant David Gazan (dit *La Jeunesse*, de S[t]-Marcel de Fonfoulhouse) et son frère Jean; le prédicant Paul Colognac (de Cros, dit *Dauphiné*) avec David Grevou (dit *La Verdure*, de S-Martin de Corconac) et Jacques Capieu (dit *La Bonté*, de S[t]-Paul la Coste) les y rejoignent. Vivens confère avec les nouveaux venus, puis il part, avec Valdeyron et *La Rouvière* « comme pour aller prendre les eaux de Pommaret ». Ils vont au Mas du Fouèt (sur le versant sud du col du Mercou), passent le lendemain jusqu'au Mas de Las Ondes (au nord de S[t]-Martin de Corconac), puis le jour suivant jusqu'à un *valat*, près de la fontaine de Pommaret, où Vivens prit les eaux pendant six jours, les allant querir de nuit à la fontaine. « Le cinquième jour [26 juillet] le cadet Espaze [Jean Espaze 22 ans, faiseur de bâts, du Mas de Liron, paroisse de Soudorgues], vint dire à Vivens que *La Jeunesse*, les Plan [Étienne, Paul, et aussi Pierre ?] et *Dauphiné*, le priaient de leur envoyer *La Rouvière* pour leur aider à assassiner Bagars, consul, que c'était mettre en repos le lieu de Lasalle. Et *La Rouvière*, Valdeyron et Espaze étant partis, allèrent rejoindre Étienne Plan, *Dauphiné* et Pierre Gay [de Sumène, il allait devenir prédicant], qui étaient le long de la côte du col de Mercou vers le [sur le versant du] Pont de Vallongue. Les Sieurs de Valmalle et Bagars étant venus, Valdeyron et *La Rouvière* étant plus haut que les autres firent signe à Valmalle de passer... » Contrairement à Gervais, Valdeyron prétend donc que les deux hommes postés le plus haut ne tirèrent point. C'est qu'il est l'un des deux.

« Valdeyron ayant entendu tirer de suite, et on dit que Bagars était mort, sans que Valdeyron l'ait vu... », ce qui est vrai, car au témoignage de Gervais, Bagars est tombé au bas de la côte, loin des quatre premiers compagnons, et sa fin n'a été connue d'abord que par le témoignage du meurtrier, lorsqu'il est monté vers ses amis. Valdeyron ne parle point des coups de bayonnette donnés au cadavre, il désigne *Dauphiné* comme l'auteur direct de la mort du consul (nous reviendrons sur ce point), et continue : « Et de là Valdeyron et *La Rouvière* allèrent rejoindre Vivens [à Pommaret] et partirent à l'instant avec ledit Vivens et *Cévennes* [c'est un Cévenol dont le vrai nom était Pomaret] et allèrent à Las Ondes dans un *valat*. »

Le 2 juin 1692, à Valleraugue, Valdeyron était appelé à confirmer son témoignage, qui devait servir à confondre Étienne et Paul Plan, lesquels venaient d'être arrêtés. Il renouvela ses premières déclarations, ajoutant qu'à la cerclière d'Olivet, aux divers prédicants qui avaient conféré avec Vivens, il fallait ajouter les trois frères Plan. Mais il mit en avant le personnage de *Cévennes* pour s'innocenter cette fois de toute participation au meurtre, dont il n'aurait eu connaissance que par *Cévennes* lui-même. Le cadet Espaze, affirma-t-il, vint trouver Vivens à Pomaret, où celui-ci était avec *Cévennes*, *La Rouvière* et Valdeyron. Il demanda *La Rouvière*, de la part de *La Jeunesse*, les Plan et *Dauphiné* qui attendaient Bagars à son retour des eaux. « Ils croyaient n'être pas assez forts pour entreprendre l'action, à cause qu'on disait que le sieur Villeneuve (*sic*) devait descendre avec le S^r^ de Bagars; mais que pourtant ils l'entreprendraient, forts ou faibles ». *La Rouvière* n'ayant pas voulu y aller seul, *Cévennes* [et non plus Valdeyron] partit avec lui. Le soir, dans la nuit, *Cévennes* [et non Valdeyron] revint sans fusil, portant la nouvelle que Bagars était tué. Valdeyron ajoute, et avec raison comme on verra, que *La Rouvière* ne rejoignit pas Vivens immédiatement, mais seulement quatre ou cinq jours plus tard, et au Mas de Las Ondes. A part la substitution intentionnelle de *Cévennes* à Valdeyron, le nom

des acteurs du drame est le même. « *Cévennes* dit à Vivens qu'ils étaient six : *Dauphiné* [Paul Colognac], Étienne Plan, Pierre Gay, *La Rouvière*, Espaze et lui ».

D'autres dépositions confirment, en tout ou en partie, l'exactitude des détails précédents. Le sieur Fabre, de Montredon (près Lasalle), tenait de Gavanon, un jeune homme de Lasalle qui suivit Vivens à la fin de septembre 1691, que *La Rouvière* avait été de l'action, en même temps que *Dauphiné*, les Plan (*sic*) « et d'autres » (1). Guillaume Ducros, de Lasalle, frère d'Abraham, avait entendu, vers novembre 1691, Espaze le cadet raconter à quelques amis que l'affaire avait été accomplie par Espaze lui-même, *La Rouvière*, *Languedoc* [Valdeyron], Gay, *Dauphiné*, et les Plan, qui « deux jours durant avaient attendu Bagars à demi-côte du col du Mercou » (2). Papus enfin (*La Rouvière*), bien qu'il ait nié avoir pris part lui-même à l'assassinat, donna les noms des Plan, d'Espaze et de Colognac (*Dauphiné*), et, dans la chambre de torture y ajouta, non pas le sien, mais ceux de Pierre Gay et de *Languedoc* (3).

On pourrait objecter, à vrai dire, que Gervais, six mois après le meurtre, crut reconnaître deux des assassins dans deux personnages dont l'un n'a pas été nommé encore. Le 17 décembre 1691, à Saint-Hippolyte, il était mis en présence du cadavre de David Grevou (*La Verdure*) et des prisonniers Jean Gazan, Jean Espaze [le cadet], et David Teyssonnières (dit *La Violette*, de Cros, 19 ans) ramenés par les soldats des environs de Saint-André de Valborgne. Le 18, après avoir examiné le mort et les vivants « pendant deux jours et à divers reprises », il donnait du meurtre de Bagars le récit que nous avons déjà mentionné, et déclarait reconnaître Teysonnières pour l'un des premiers qui avaient tiré sur le consul, et Grevou pour l'un des derniers « le dit Grevou faisant

(1) Arch. L. C. 174, dossier Papus [*La Rouvière*]. Déposition du 9 mars 1695.
(2) Même dossier. Dép. du 9 octobre 1693 (provenant du dossier Paul Colognac, lequel se trouve C. 173).
(3) *Ibid.* C. 174 dossier Papus. Dernier interrogatoire du 8 mars 1695; interrog. à la question 8 mars.

plus le méchant qu'aucun des autres » (1). On pourrait s'étonner également que Gervais n'eût point reconnu Espaze qui lui fut présenté. Mais il faut songer que le valet des consul savait peu vu les agresseurs de son maître, et sous les arbres, et au crépuscule ; que Grévou, abattu de mort violente était mort depuis le 16 décembre au soir, et que Teyssonnières gisait percé de plusieurs coups de bayonnette. Ce sont là tout autant de conditions qui expliquent que Gervais ait commis une triple erreur.

Nous ne comprenons point en effet comment ni Grevou ni Teyssonnières n'auraient été mentionnés par Valdeyron, Ducros et Papus, et nous croyons par conséquent pouvoir affirmer sans la moindre hésitation que participèrent à l'embuscade : le prédicant Paul Colognac (*Dauphiné*) ; Pierre Gay et Papus qui devaient devenir prédicants à leur tour ; Valdeyron et Espaze, qui suivaient les prédicants comme « accompagnateurs », et enfin Étienne Plan, compagnon ordinaire de son frère Paul, et prédicant comme lui, et qui avait tenu à venger sur le consul le coup de feu que son frère avait reçu au Puech de Clarou.

Il est même possible d'aller plus loin, et d'assigner à quelques-uns de ces hommes leur rôle particulier dans l'affaire.

Valdeyron et *La Rouvière*, d'après Valdeyron lui-même, étaient postés plus haut que leurs compagnons. Les meurtriers, pour dissimuler au moins quelques traits de leur signalement, avaient caché leurs cheveux [longs] sous leur coiffure. *La Rouvière*, plus précautionneux encore, avait quitté son justaucorps et mis « une veste blanche » (2).

Entre les deux hommes qui tirèrent les premiers sur Bagars, Gervais a remarqué celui qui avait un « justaucorps vert boutonné jusqu'au haut ». Valdeyron, dans sa seconde déposition, nous apprend que c'était Étienne Plan, qui pour se déguiser, « avait mis son justaucorps

(1) Arch. L. C. 171. Dossier des accusés du Mas de Montredon.
(2) Une « camisolle blanche » dit Gervais, quand il lui fut confronté, et qu'il le reconnut (C. 174, 6 mars 1695).

tourné [à l'envers], la doublure verte paraissant, comme si c'était le justaucorps d'un dragon, étant boutonné jusqu'au fond ». Quelques mois après l'assassinat, le tailleur Grail, de Lasalle, grand ami des prédicants, fuyant une arrestation imminente, vint joindre Vivens au château de Rouville (près de Saint-Jean), et Valdeyron l'entendit dire que la casaque doublée de vert avait été faite par lui pour Etienne Plan, et qu'après l'affaire, le même Plan lui en avait fait découdre la doublure, trop compromettante pour lui.

Enfin Colognac était embusqué au plus bas de la pente, dans le creux du ruisseau qui, à gauche du chemin, descend du col. Gervais le reconnut formellement pour être venu à lui « le dernier, du fond du *valat*, après avoir tiré sur Bagars » (1). Il n'est pas douteux en effet que ce ne soit Colognac qui ait tué l'ancien pasteur qu'il déclara, lors de son procès « avoir ouï prêcher quand il était à Saint-Félix ». Dans sa première déposition, Valdeyron affirme qu'il n'a pas vu tomber Bagars, mais il ajoute : « ayant ouï dire à *Dauphiné* que son fusil ayant manqué, il l'avait tué d'un coup de pistolet, lequel pistolet Marion Vestieu, de Saint-Hypolyte leur (*sic*) avait donné, avec son semblable qui avait appartenu au sieur Vestieu son frère qui est sorti du royaume » (2). Il répète, dans sa seconde déposition, que « Dauphiné a fait le coup, et tué Bagars d'un coup de pistolet ». Enfin Abraham Ducros (*Chrestien*), dans le procès d'Étienne et de Paul Plan, témoigna à Valleraugue, le 2 juin 1692, qu'il avait entendu dire à *Dauphiné* prédicant, que c'était lui qui avait tué d'un coup de pistolet le sieur de Bagars, « lui ayant montré le pistolet, *disant qu'il aimait mieux celui-là que l'autre* ». Ce détail n'est point de ceux que l'on invente.

Le meurtre consommé, et Gervais relâché, l'« habillé de vert », Étienne Plan, s'éloigna seul, tandis que les

(1) Arch. L. C. 173 dossier Paul Colognac. Confrontationde Gervaisà Colognac, 6 octobre 1693.

(2) Jean Vestieu, de Saint-Hippolyte [et non Vestier], un jeune homme, exclu de l'amnistie de 1683 pour avoir pris part aux mouvements de Saint-Hippolyte, avait fui à Genève (P. Gachon... p. CXXVIII).

cinq autres allaient regarder le corps de Bagars, auquel *La Rouvière* (au dire de Guillaume Ducros et de Gervais) donna plusieurs coups de bayonnette. Gervais dépouillé de son uniforme et meurtri de coups de pied, courut à Lasalle donner avis de l'événement. Le soir même, à dix heures, au logis de l'Asclié, l'hôte Toussaint Carbonnel (un parent de celui qui avait été tué dans la maison quinze mois auparavant), dut sortir de son lit et ouvrir la porte à quatre hommes qui se disaient « des troupes du Roi » (1), et qui entrèrent armés de fusils, de bayonnettes et de pistolets. Il leur donna du pain et du vin. Trois se mirent à table, *La Rouvière*, Capieu et Gay (?), deux de taille assez bien prise et assez grande, un autre un peu courbé, « vêtu d'un justaucorps bien boutonné, de couleur brune avec des parements de manche rouges », qui était le justaucorps d'uniforme de Gervais. Un quatrième, de petite taille, le visage assez blanc, jeune, les cheveux noirs, courts, et un peu crêpés, « faisait sentinelle à la porte, venant prendre de temps en temps à manger et à boire, et retournant toujours à la porte pour y faire sentinelle ». C'était Paul Colognac (et Carbonnel le reconnut plus tard sans hésiter) plus agité que ses amis parce qu'il avait plus à craindre (2). Les quatre hommes disent à l'hôte que le consul Bagars vient d'être tué, qu'il ne tardera pas à voir arriver chez lui la compagnie de Lasalle. Une heure après leur départ, en effet, la compagnie de dragons était à l'Asclié, et y resta jusqu'au jour (3). Les fugitifs avaient gagné le Vigan. Capieu y fut arrêté par un soldat de bourgeoisie, puis relâché.

*La Rouvière*, quelques jours plus tard, vint retrouver Vivens au Mas de Las Ondes, mais celui-ci, avant son retour, avait pu conférer avec les autres prédicants. Il avait appris au Mas, que *La Jeunesse*, Grévou, et les Plans, au lieu de fuir, étaient demeurés sur un haut con-

(1) Des milices, naturellement.

(2) Voir *Bull.* LI 413, le signalement de Colognac. Confrontation de Carbonnel à Colognac, 6 octobre 1693. C. 173 dossier Colognac.

(3) Déposition Carbonnel, 11 oct. 1693 (C. 174 dossier Papus. La déposition provient du dossier de Colognac).

trefort du Mont Liron, dans un bois qui dominait la *claie* (1) des Cabanes (paroisse de Saint-Martin de Corconac). Avec Valdeyron et *Cévennes*, il monta passer deux heures avec eux, trouva dans la troupe le cadet Espaze et le jeune Jean Gazan, eut une conversation particulière avec *La Jeunesse*, Etienne et Paul Plan, se fit montrer la petite épée de Gervais, qu'Étienne Plan avait gardée, en même temps que le ceinturon de peau blanche (2), et comme le prédicant avait aussi rapporté du Mercou le chapeau de Valmalle, et se trouvait en avoir deux, Vivens, usant de l'autorité que lui reconnaissaient ses compagnons, fit remettre une des coiffures à Valdeyron (3).

* * *

On verra plus loin les conséquences que la mort de Bagars produisit dans sa propre famille. Elle ne provoqua point dans le vallon de Lasalle un redoublement de rigueurs, car l'audace des prédicants s'y accrut étrangement pendant les mois de septembre et d'octobre. Mais quelques-uns des meurtriers tout au moins portèrent cruellement la peine de leur attentat. Il nous reste à examiner comment ils se défendirent, et ce que valent leurs dénégations.

Jean Espaze, le premier saisi au Mas de Montredon (Saint-André de Valborgne) ne fut pas reconnu, nous l'avons dit, par Gervais, et fut condamné aux galères simplement comme complice des prédicants, par le comte de Broglie (13 janvier 1692).

Valdeyron, après avoir livré Vivens, donné le nom de ses hôtes et fourni la liste des assassins de Bagars, fut utilisé comme témoin, et laissé en liberté.

Etienne et Paul Plan furent arrêtés à Figueyrolles près de Valleraugue le 1er juin 1692. Daudé recourut à Valdeyron et à Gervais pour les charger du meurtre. Au-

(1) Petite maison à un étage, aménagée pour le séchage des châtaignes.
(2) Etienne Plan devait bientôt donner le ceinturon à Teyssonnière (qui en fut trouvé porteur).
(3) Déposition Valdeyron C. 172.

cun des témoins n'incrimina Paul Plan, qui fut seulement accusé de « s'être tenu aux avenues. » Les dépositions étaient formelles contre Etienne. Celui-ci se contenta de répondre « qu'il n'avait tué personne, qu'il ne savait si les autres l'avaient tué [Bagars], qu'il ne pouvait répondre que de lui-même. » Il est vrai, en effet, qu'il n'avait point « tué » le consul. Il nia d'ailleurs s'être trouvé, avec son frère, au Puech de Clarou. A la torture (16 juin) les deux frères n'opposèrent aux questions qu'un mutisme obstiné ou des dénégations. Ils furent pendus le même jour. Leur seule qualité de prédicants les vouait d'ailleurs à la mort (1).

Pierre Gay, devenu prédicant, fut pris au Mas de Maliestre, près de Lasalle, le 17 décembre 1692, en même temps qu'Antoine Compan, des Bousquets (paroisse de Soudorgues), ce dernier soupçonné d'avoir blessé le vicaire de Soudorgues. Tous deux nièrent avoir pris part à la moindre violence. Gay prétendit qu'au moment de la mort de Bagars, il s'était trouvé « dans un désert, tout seul, n'étant pas en bonne santé ». Transférés à Montpellier ils furent sans doute soumis à de nouveaux interrogatoires, qui nous manquent. Tous deux furent envoyés aux galères (2).

Restent Papus et Colognac. Papus de la Verdogie devait être arrêté le dernier à Montpellier le 7 février 1695, sous le nom d'*Olivier*. Bâville ne découvrit que le 6 mars qu'il tenait *la Rouvière*, le « valet » de Vivens. Confronté à Guillaume Ducros et à Gervais (6 mars), il nia formellement être le personnage qu'ils reconnaissaient en lui. Le 7 mars, il refusait encore d'avouer à Bâville, qu'il était le compagnon de Vivens. Ce ne fut que le 8, dans son « dernier interrogatoire » qu'il convint de son nom véritable. Il déclara que Vivens « leur faisait voir par des passages de l'Écriture Sainte que l'on pouvait assassiner... et leur disait aussi que si un loup venait dévorer le troupeau il fallait tuer le loup ». Il dit avoir eu

(1) Arch. L. C. 172. Dossier incomplet. Il manque des interrogatoires subis par les accusés à Montpellier.
(2) *Ibid.* C. 172 dossier Compan et Gay.

connaissance du meurtre de Bagars, mais s'être trouvé dans l'impossibilité de l'empêcher. Usant enfin du même subterfuge que Valdeyron dans sa seconde déposition, il prétendit que Vivens, de Pommaret, avait envoyé au col du Mercou « *Cévennes* et *Languedoc* », mais non point lui-même. A la torture (8 mars) il nia avec la même énergie, persista dans son système de défense et signa le procès-verbal sans le moindre tremblement, avant de marcher à l'échafaud où il fut rompu vif comme « assassin et pertubateur du repos public (1) ».

Paul Colognac avait montré la même obstination. Il n'avait point caché son nom lors de son arrestation à Nîmes (1er octobre 1693). A Montpellier, où il fut immédiatement conduit, Bâville armé de la longue déposition de Valdeyron l'interrogea avec une habileté consommée. Il le questionna d'abord sur sa vocation de prédicant, puis sur quelques détails du voyage qu'il avait fait vers le Vigan en octobre 1691, en compagnie de Vivens, et dont l'accusé reconnut l'exactitude. Brusquement enfin il lui demanda « s'il ne connaissait pas Marion Vestieu, et si elle ne lui avait pas donné deux pistolets? (2) ». Colognac répondit non, comme à toutes les questions qui suivirent, et qui étaient relatives à la mort du consul. Le 6 octobre, il nia encore, après avoir été confronté à l'interrogatoire de Valdeyron, à la déposition d'Abraham Ducros, à Gervais et à Carbonnel, qui le reconnurent. Un nouvel interrogatoire du 11 (3), ironique évidemment de la part de l'intendant, ne lui fit pas avouer qu'il eût porté le justaucorps de Gervais, ni le chapeau de Valmalle. Le 12, dans le « dernier interrogatoire », Bâville lui représenta vainement que « la déposition de Valdeyron était véritable [en ce qui concernait son rôle dans l'assassinat], puisqu'il avait convenu de tous les faits sauf de celui-là. » Colognac déclara qu'il n'était point présent au meurtre. A la question, le 13, le

(1) Arch. L. C. 174. dossier Papus.

(2) Voir *Bull.* XXX, 71, où Marion Vestieu, sur la copie des Papiers Fraissinet, est devenue « Mairon, vestière », de même que plus bas *Les Plans* sont devenus *la Plaine*. Le dossier Colognac se trouve C. 173.

(3) Résumé seulement *Bull.* XXX, 73.

greffier note que le bourreau ne lui tira pas un aveu. « Il n'a fait que crier : « Mon Dieu, aie pitié de moi! » Sur la roue, le même jour, à Marsillargues, où il fut conduit, il pardonna à l'exécuteur, à ses juges et à ses ennemis, et ne montra « aucun signe de bon chrétien », entendons, naturellement : de catholique.

.*.

Après les témoignages formels que nous avons rappelés plus haut, faut-il prêter aux dénégations d'Étienne Plan, de Gay, de Papus et de Colognac, la valeur qu'y attachent certains écrivains protestants? Il suffira de rappeler que Papus ne convint qu'à la dernière extrémité avoir été compagnon de Vivens, et que Colognac nia avoir présidé des assemblées dont les assistants fussent armés. Bâville ne s'y trompait point. Il ne voyait dans les démentis que lui opposaient les accusés, que des efforts résolus pour échapper au supplice de la roue. Mais nous pouvons, dans leur ténacité à nier l'évidence, découvrir un autre sentiment que la peur, à savoir une révolte forcenée contre le sort qui leur était fait, et contre l'injustice effroyable de la justice qui les accablait. Dans leurs âmes frustes et naïves, où la colère avait éclaté en violences brusques, brûlait une exaspération analogue à celle à laquelle Brousson donna libre cours en 1693, lorsqu'un placard de Bâville le déclara « perturbateur du repos public (1) ». Avec une dignité hautaine, qui contraste avec les mots respectueux par lesquels elle s'exprime « Permettez-moi, dit-il, de représenter à Votre Grandeur, avec une humilité profonde et dans la nécessité d'une juste défense, que je ne puis pas vous reconnaître pour mon juge... parce que depuis l'abolition des Édits... nous sommes privés de nos juges légitimes, et traités non plus en personnes libres, mais en esclaves... Je déclare que j'appelle de vos ordonnances devant le tribunal de Dieu qui est le Roi des rois... le souverain juge du monde, et un juste juge, qui est le maître que je sers. »

(1) Douen. *Les premiers pasteurs du Désert*, II, 218.

Le meurtre de Bagars n'était point pour les prédicants un assassinat, mais comme celui de Séverac, une manifestation de la justice de Dieu, dont ils étaient les exécuteurs. Lorsque P. Colognac, dans une lettre, conservée dans son dossier, écrivait au Sieur Moynier, de Cros, qu'il était « extraordinairement affligé » d'apprendre les « calomnies atroces » qui couraient sur lui dans son vallon natal, et de se savoir « accusé d'être un meurtrier » et de vouloir tuer Moynier, quand il disait « je ne crois pas qu'il y ait personne dans le monde qui ait sujet de plainte contre moi » (1), il ne raisonnait point autrement que Vivens lui-même. Celui-ci qui avait dans son souvenir le meurtre du curé Réfrégier, de Séverac et du curé Vernède, écrivait aussi à l'un de ses parents de Valleraugue, dans une lettre que nous publierons ailleurs : « Y a-t-il aucune créature qui se puisse plaindre que je lui aie jamais fait aucun tort? Eh quoi ! si je ne veux pas révolter des étendards de mon Sauveur (*sic*), faut-il me faire la guerre et me maudire comme un scélérat? »

Brousson lui-même, bien que les violences de Vivens ne convinssent point à sa nature, et bien qu'en fait, depuis 1691 il cheminât seul et sans armes, ne répudia jamais publiquement la solidarité qui le liait à Vivens, et couvrit toujours les colères de ses compagnons les plus fougueux d'excuses qui lui paraissaient naturelles. Il suffit de le lire de près, pour constater que s'il voile parfois, en avocat consommé, pour les besoins d'une cause qu'il plaide auprès des autorités françaises et des pasteurs du Refuge, certains faits dont il a été témoin, il les connaît dans toute leur brutalité, et atteste néanmoins qu'il en tient les auteurs pour de bons ouvriers de l'œuvre divine. Que l'on pèse par exemple les quelques mots qu'il consacre dans sa *Relation des merveilles*, à Colognac et à la mort de Bagars (2) « *On a prétendu* qu'en l'année 1691 ce jeune homme avait été présent lorsqu'on avait tué dans les Cé-

(1) Arch. L. C. 173. Publiée *in extenso*. Abbé Rouquette *Les Poètes cévenols*, p. 29.

(2) P. 53. C'est nous qui soulignons.

vennes un ministre apostat appelé Bagars... Comme de berger, il [Bagars] était devenu un loup ravissant qui faisait plus de ravage dans la bergerie du Seigneur que ses anciens ennemis, quelques jeunes hommes, *transportés de zèle et d'indignation, comme autrefois Elie*, le tuèrent dans un chemin. Brousson n'avait pas... approuvé cela, et *il n'avait pas ouï dire* que le frère Colognac eût été présent à cette action. Depuis ce temps-là, il avait plusieurs fois vu Colognac durant deux ans et demi, et il lui avait toujours paru *fort sage, d'une vie pure et sainte, plein de zèle et de piété.* » Si l'on songe qu'après avoir blâmé « certaines actions qu'un zèle qui ne lui paraissait pas assez modéré » avait fait commettre au frère Vivens, Brousson de même proclame qu'au reste, la vie de celui-ci « était *pure et sainte et qu'il avait une piété angélique* », on croira fort possible de conclure des lignes qui concernent Colognac que Brousson avait au moins quelques doutes sur sa parfaite innocence.

Ce que Brousson dit de *La Rouvière* est tout aussi caractéristique. Il écrivit de la Haye le 19 mars 1695, quand il apprit la mort du jeune prédicant (1) : « Les juges iniques qui l'ont condamné à un supplice barbare s'imaginent qu'ils en ont eu un légitime prétexte, à cause que feu notre frère Vivens et ceux qui l'accompagnaient, *défendaient leur propre vie contre ceux qui voulaient les massacrer. Mais cela ne les excuse ni devant Dieu ni devant les hommes.* » Peut-on nier, devant ces paroles, que Brousson savait l'accusation de Bâville contre Papus, fondée *en fait*, et connaissait la participation de Papus au meurtre de Bagars?

Il est constant, sans doute, que les réfugiés de Hollande ne crurent point à la culpabilité de Papus, ni à celle de Colognac. « L'histoire de Paul Coulougnac surnommé Dauphiné » dont nous ne connaissons que le titre, exaltait la piété du prédicant et l'innocentait de tout crime (2). La « Relation » de la vie et de la mort de Papus (3), déclare

(1) Douen II 242. C'est nous qui soulignons.
(2) *Bull.* X, 275.
(3) *Bull.* X, 269. Imprimé d'après une copie manuscrite dont le début avec le titre et la fin sont perdus.

que ce dernier a été condamné sur deux faux témoignages. (Ce sont ceux de Gervais et de Carbonnel, qu'il paraît impossible de récuser). Elle s'indigne qu'un même crime ait pu être imputé à Papus, à Colognac, et à « un jeune homme roué en 1691 à Montpellier». Or ce jeune homme, qui est Jean Roussel, de Caderles, était accusé de la mort de Séverac, et non point de celle de Bagars, qui vivait encore quand Roussel mourut, et il ne faut pas oublier que Bâville avait recueilli les noms de six coupables dans ses enquêtes touchant l'assassinat du consul. Les publications pieuses de la Hollande doivent être sérieusement contrôlées. Ecrites loin du Languedoc, d'après des relations fautives, dans un milieu ardent qui transformait les nouvelles d'après ses espérances, elles sont souvent sujettes à caution. Comment oublier que Daniel de Superville, par exemple, dans sa 2e lettre sur les « devoirs de l'Église affligée », combattit violemment « les noires calomnies » suivant lesquelles Brousson aurait voulu introduire en France des armées étrangères. Ces « calomnies » répétaient cependant un fait aujourd'hui avéré (1).

***

Colognac et Papus, pour ne parler que d'eux, sont donc du nombre des prédicants cévenols qui au col du Mercou assassinèrent l'ancien pasteur Louis de Bagars. Il faut le reconnaître sans ambages. Mais s'il est vrai que pour juger équitablement des hommes il convient de se remettre dans leur milieu, il ne sera pas inutile, en terminant, de rechercher quelle impression produisit sur la famille du consul sa dramatique fin. Or, si extraordinaire que le fait puisse paraître, pour son frère — Pierre le bailli, qui instruisait les procès faits aux Nouveaux Convertis, — pour son neveu Louis, le lieutenant de milice bourgeoise, la mort de Bagars parut un avertissement du ciel (2).

Le soir du 1er octobre 1691, Brousson quittant le

(1) Voir Fonbrune-Berbinau. *Daniel de Superville*, 1886, p. 127.

(2) Pour ce qui suit voir l'interrogatoire d'Anne Baudoin, de Caderles, au fort de Saint-Hippolyte, du 11 novembre 1691, conservé C. 191 dossier Brousson.

château de Cornely (Lasalle) pour aller célébrer un culte près de la métairie de Las Sognes, et conduit par une jeune fille de la maison, Louison de Bringuier (18 ans), fut averti par elle, en chemin, que le jeune Louis de Bagars assisterait au culte, dont elle lui avait donné avis. Brousson la blâma fort d'avoir pris une telle décision sans la lui avoir communiquée d'avance, mais il ne recula point. Arrivé à une *claie* de M. de Calviac, Brousson rencontra le lieutenant de bourgeoisie qu'accompagnait une fidèle amie des prédicants, Anne Baudoin, de Caderles (19 ans). Il le prit à part, causa longuement avec lui, et dans l'obscurité les assistants entendirent bientôt pleurer le neveu du pasteur apostat. On atteignit enfin le lieu désigné pour l'assemblée. Brousson prêcha, donna la cène, et fit, en terminant « un discours à Bagars, sur son heureux retour », après quoi il lui remit plusieurs de ses sermons manuscrits. Le fils les donna au père, celui-ci eut l'occasion de les montrer au comte de Broglie, prétendant les avoir trouvés sous une pierre à la porte de son jardin. Anne Baudoin gronda son ami d'une imprudence si grande. Il répondit que « cela était pour le mieux, et pour faire voir la beauté des sermons. »

Le jeune de Bagars n'avait que 21 ans. Il s'employa pour les prédicants dans la mesure de ses forces, trouva le moyen d'envoyer à *La Jeunesse*, qui lui avait demandé des armes, quelques pistolets, une épée, et de la poudre qui provenaient d'une distribution faite à la milice, le reçut chez lui, assista à ses assemblées. Le bailli Pierre, sachant le zèle d'Anne Baudoin, « la tira un jour à part, dans une chambre de sa maison, et la loua beaucoup sur sa conduite, et sur la confiance que les prédicants avaient en elle l'exhortant d'être secrète. » Il affirma qu'il souhaiterait d'avoir une conférence avec Brousson, ajoutant qu'il l'avait connu. Il déclara qu'on avait tort de souffrir aux assemblées de la jeunesse, qu'il n'y fallait que d'honnêtes gens, et qu'il convenait de ne les faire que dans les maisons.

Un changement si radical doit-il être attribué à la

peur? Prétendra-t-on que les deux Bagars, par leurs protestations d'amitié, entendaient simplement échapper à des représailles dont ils avaient éprouvé l'horreur? Un mot du jeune homme montre au contraire que leur douleur avait été sérieuse et morale. La mort du consul, du ministre pensionné, loin d'être envisagée par eux comme un odieux assassinat, avait été pour leurs cœurs un coup de la colère céleste, qui blesse et qui guérit. « Le Sieur de Bagars fils dit à Anne Baudoin que depuis la mort de son oncle, ils vivaient d'une autre manière dans leur maison, qu'il y avaient les Testaments, qu'ils faisaient des lectures tous les soirs et la prière. »

Assurément cette ardeur ne dura pas longtemps. Dès le mois de novembre, de nouvelles enquêtes ordonnées par Bâville provoquèrent à Lasalle de nombreuses arrestations. Le bailli dut reprendre son rôle d'administrateur avec d'autant plus de sérieux que son fils était plus compromis. Il réussit, nous ne savons comment, à éloigner de sa demeure les sévérités de l'intendant, enrôla son fils dans les troupes régulières (1), ne s'exila point, et mourut à Lasalle en 1720, à 82 ans. Il n'eut rien d'un héros. Du moins la commotion morale qu'il ressentit en 1691 nous aide à comprendre la ferveur religieuse que répandirent dans toutes les Cévennes les premiers prédicants même par leurs violences, même par leurs meurtres. Le bailli Bagars, en ne maudissant point les assassins de son frère, le pasteur devenu persécuteur, nous interdit de les traiter autrement que lui. Il permet aux protestants de France de conserver pour la personne et pour l'œuvre des premiers prédicateurs une pieuse reconnaissance.

Ch. Bost.

(1) Le 9 mai 1699, Louis de Bagars est « lieutenant de dragons »; en 1706 « capitaine de dragons de Pezoux: en 1718 « capitaine de dragons au régiment de Bauffremont. » (Actes notariés de Lasalle).

# Documents

## LES COMMELIN DE DOUAI

### JEHAN COMMELIN, MARTYR, (1567)

A plusieurs reprises déjà le *Bulletin* a mentionné les noms de *Commelin* et *Crommelin* (1). C'est surtout à la famille Crommelin, originaire de Courtrai, et qui s'établit à Saint-Quentin, que des notices ont été consacrées. Des Commelin résidaient dès le commencement du XVI$^e$ siècle à Douai. La *France protestante* (2$^e$ éd., t. IV, p. 912) et le *Bulletin* (article de M. J. Pannier, t. XLV, p. 243), semblent admettre qu'il s'agit là de deux branches d'une seule et même famille. Il ne nous le paraît pas. Tout d'abord l'orthographe de ces deux noms est suffisamment différente pour éviter une confusion qui n'a d'ailleurs pas été faite au XVI$^e$ siècle. Les documents de cette époque qui se rapportent aux Crommelin de Saint-Quentin, écrivent : *Crommelin*, *Crommelick* ou *Cromelincq*. Tous ceux qui concernent les Commelin de Douai, et que nous avons eus entre les mains portent : *Commelin*, *Commelinus* ou *Commelijn*. Nous avons trouvé une fois *Joannes a Commelyn*.

En second lieu dans la « Généalogie du nom, maison et famille des Crommelin », écrite en 1712 par le réfugié Jacob Crommelin (*Bulletin*, t. VII, p. 478), celui-ci ne fait aucune mention d'une branche de sa famille qui aurait habité Douai. Il remonte jusqu'au milieu du XVI$^e$ siècle ; si une parenté quelconque avait, à cette époque, uni les deux familles, il l'eut, semble-t-il, indiqué,

(1) *Bull.*, t. VII, p. 478; t. VIII, pp. 461, 548; t. XLV, p. 242.

ne fût-ce qu'à cause des persécutions qui s'abattirent sur les Commelin de Douai, et la dispersion qui s'ensuivit.

Il y a enfin une troisième raison qui nous prouve qu'il s'agit là de deux familles distinctes. Les Crommelin portaient au XVI[e] siècle : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable (Crommelin ancien) (1). Les Commelin portaient : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois licornes naissantes d'argent, accornées et crinées d'or. Ces armes, qui se retrouvent dans des ouvrages du XVII[e] siècle écrits par des Commelin réfugiés en Hollande, sont portées par les derniers descendants — à notre connaissance — des Commelin, les Commeline, d'Angleterre. Ceux-ci sont établis dans ce pays depuis 1620. Un James Commeline fut naturalisé anglais en 1640 (2).

*
* *

Les détails concernant les Commelin qui habitaient Douai au XVI[e] siècle sont peu abondants. Nous rencontrons quelquefois leur nom, mais restons dans l'ignorance sur les liens de parenté qui unissaient entre eux ces membres d'une même famille.

Jérôme Commelin, dit Saint-André, est le plus connu. Il gagna Genève pour fuir la persécution et s'y établit comme imprimeur. Il fut appelé à Heidelberg par l'électeur palatin qui lui confia le soin de sa bibliothèque. Il mourut en 1598.

Comme Jérôme, et peut-être avec lui, Toussaint Com-

(1) Ces armoiries furent modifiées en 1596. Jean Crommelin qui s'établit à Saint-Quentin, épousa le 17 décembre 1595, Marie, fille de Jacques de Semery, seigneur de Camas. Ce mariage fut honoré de la présence de Madame Catherine de France, sœur du roi Henri IV, qui accepta aussi d'être marraine du fils aîné de Jean, Pierre Crommelin, né au château de Mouy-Saint-Far, le 28 novembre 1596 (*Bull.*, t. VII, p. 480, 481). En souvenir de ce fait, les armes suivantes furent concédées aux Crommelin : Parti ; au 1 d'azur à une fleur de lys d'or à la bordure componée des mêmes émaux ; au 2, de Crommelin Crommelin moderne). De nos jours encore les Crommelin tiennent beaucoup à cette fleur de lys.

(2) Ces renseignements nous ont été fournis par le colonel C.-E. Commeline de l'armée anglaise, qui possède encore la lettre de naturalisation de son aïeul.

melin quitta Douai pour Genève. En 1560, sa fille Antoinette y épousa en secondes noces Antoine Cauvin, frère du réformateur Jean Calvin (*France prot.*, t. III, p. 639; t. IV, page 913.)

Nous trouvons à Emden, comme prédicant, Jacques Commelin frère de Jérôme. Il était né à Gand. En avril 1566, il s'inscrivit comme étudiant à l'Académie de Genève. Il a laissé des poésies latines imprimées en 1568. En 1575, il était encore à Emden (1).

Un Martin Commelin faisait partie en 1544 de la communauté calviniste secrète de Douai. Crespin nous le dit « riche et libéral envers les povres ». Il avait été vivement remué par le martyre de Maître Pierre, curé de Douai, exécuté par le feu en 1538, et « fut lors avancé en la « doctrine de l'Évangile: si que depuis il alla tousjours « de plus en avant en la conoissance d'icelle ». La persécution le força à émigrer, et il se rendit avec de nombreux compatriotes en Angleterre, où se formèrent plusieurs colonies de Flamands et de Wallons. Mais la mort d'Édouard VI et l'avènement de Marie (1553) obligèrent les exilés à fuir leur refuge. On sait le triste voyage qu'ils firent de Gravesend aux côtes de Norvège, et de là en Danemark où, pas plus que dans l'Allemagne luthérienne, on ne voulut leur permettre de s'établir. Jean Utenhove qui nous a laissé le récit de cette lamentable pérégrination rapporte que Martin Commelin mourut en touchant le sol de l'Allemagne. Le sénat de Wismar, se conformant aux usages du temps, confisqua ses bagages, et ce ne fut qu'à grand'peine que son parent et légitime héritier, Étienne Rosée, put en obtenir la restitution (2).



Nous désirons grouper ici quelques renseignements sur un autre membre de cette famille, Jehan Commelin.

(1) *Biogr. Universelle* (Bruxelles 1843-47), t. V, p. 147. — *Livre du Recteur*, (Genève 1860), p. 14. — *Werken der Marnix-Vereeniging* (Utrecht, 1870-89), Sér. III, Ve partie, p. 309.

(2) Crespin, éd. de Toulouse, I, 343. — Rahlenbeck, *Réfugiés belges du*

que ne mentionnent ni le *Bulletin*, ni la *France protestante* (1). Il était aussi originaire de Douai, et y était probablement né (2). L'année de sa naissance ne nous est pas connue, mais nous savons qu'il était grand-père en 1567. On peut donc approximativement la fixer au premier quart du XVI[e] siècle. Il se voua au commerce et chercha pour ses affaires un centre plus actif que ne l'était sa ville natale. Peut-être séjourna-t-il quelque temps à Valenciennes. Il est une fois indiqué comme venant de cette ville, dans le journal manuscrit de Ph. Campaneus auquel nous empruntons plusieurs détails le concernant (3). Il est certain, en tout cas, que c'est à Gand qu'il s'établit. Il y acheta une maison à la rue du Bourg (Burchstraete). Cet immeuble qui avait appartenu à

XVI[e] *siècle en Angleterre*, p. 11 (Extrait de la *Revue trimestrielle*, 2[e] série t. VIII, Bruxelles, 1865.)

(1) Les sources auxquelles nous avons puisé sont :

I. Manuscrits : a) Aux *Archives du Royaume*, à Bruxelles, dans les *Papiers d'État et de l'Audience*, le reg. 530 (Conseil des Troubles, vol. 36 : *Sentences*).

b) A la *Bibliothèque royale*, à Bruxelles : le manuscrit n° 16892-93 : *Diarium rerum Gandavensium ab anno M. D. LXVI usq. ad annum M. D. LXXXV Æ. C. per magistrum* PHILIPPUM CAMPANEUM. — Ce *Diarium*, inédit, a pour auteur, comme son titre l'indique, Philippe van Campene, qui fut avocat au Conseil de Flandre. Il appartenait au parti catholique. Son journal est écrit avec grand souci de vérité. Au XVIII[e] siècle il existait une traduction manuscrite flamande, passablement abrégée sur bien des points, de ce Diarium. Cette traduction avait été faite par J. G. van Male, curé de Bovekerke-lez-Dixmude, qui appelait notre auteur Philippe de Kempenaere : elle a été publiée à Gand en 1839 par PH. B(LOMMAERT), sous ce titre : *Vlaemsche Kronijk, of Dagregister van al het gene gedenkwardig voorgevallen is, binnen de stad Gent, sedert den 15 july 1566 tot 15 juny 1585*, door PH. DE KEMPENAERE. Nous ne citons pas cet ouvrage, ayant toujours pu recourir à l'original latin déposé à la Bibliothèque royale.

II. Imprimés : a) C. EN PH. VAN CAMPENE, *Dagbœk, behelzende... gebeurtenissen... te Gent, sedert het begin der godsdienstberœrten tot den 5[en] April 1571*, édité par FR. DE POTTER, Gand, 1870. — C'est une chronique flamande écrite par Corneille van Campene, le frère de l'auteur du *Diarium* mentionné ci-dessus, et continuée par Philippe lui-même, pour les années 1567 à 1571.

b) J. VAN DEN VIVERE EN EENIGE ANDERE..., *Chronycke van Ghendt...*, édité par FR. DE POTTER, Gand, 1885.

c) B. DE JONGHE, *Gendsche geschiedenissen...*, 1566-1585 (3[e] éd.), Gand (1781).

d) M. VAN VAERNEWYCK, *Mémoires d'un patricien gantois sur les troubles religieux en Flandre*, trad. en franç. par H. VAN DUYSE, Gand, 1905-06.

(2) « Joannes a Commelyn, duacensis. » *Diarium*, fol. 71 v°, 149 v°. — « Jean Commelyn, de Douai. » VAN VAERNEWYCK, II, 283. — « Jan Commelijn, van Douay. » *Dagbœk*, 122.

(3) « Joannes Commelinus, Valenchenas, mercator frumenti... » *Diarium*, fol. 56 v°.

Me Charles de l'Espinoy, conseiller au Conseil de Flandre, avait une valeur locative d'au moins 20 livres de gros (1). Jehan Commelin était marchand de grains et d'autres denrées; ses affaires prospéraient. Sa fortune était estimée de 700 à 800 livres de rente (2). Lorsque les idées religieuses nouvelles se firent jour à Gand, elles trouvèrent en Commelin un fervent adhérent; il y a tout lieu de croire qu'il en était partisan dès son arrivée dans cette ville, puisque nous voyons à Douai déjà plusieurs membres de sa famille les avoir acceptées. Il suivait assidûment les prêches de la nouvelle religion tant à Gand qu'à Anvers, lorsque ses affaires l'y appelaient. Sa fille avait épousé un protestant et nous savons que son petit-fils fut baptisé protestant. Nous donnons plus bas la sentence portée contre lui, qui nous fournit tous ces détails.

A la fin de l'année 1566 la persécution contre les adhérents des nouvelles doctrines avait subi un considérable ralentissement dans les Pays-Bas. Le nombre des sectaires et leurs violences l'avaient momentanément arrêtée. Ils avaient reçu l'autorisation de se réunir ouvertement et même de construire des temples à proximité immédiate des principales villes. A Gand la communauté calviniste se mit sans tarder en devoir de profiter de ces circonstances favorables : le 28 octobre 1566, à 8 heures du matin, douze députés désignés à cet effet se réunirent, et communiquèrent leurs projets à toute l'Église au culte de l'après-midi. Jehan Commelin fut choisi comme trésorier général (3). Les collecteurs versèrent entre ses mains

(1) « ... thuus van Jan Commelijn, stænde in de Burchstræte, wijlen tœbehoort hebbende Mr Chærles Lespinoy rædt ordinaire sConijncs ons gheduchts heere in zijnen Rædt van Vlænderen... verhuert es gheweest voor XX lib. gr. » *Dagbœk*, p. 163. — « Domus Joannis Commelyn in platea dicta Burchstrate... fuit locata XX lib. » *Diarium*, fol. 71 v°. — Sur Charles de l'Espinoy, voir *Biographie nationale*, Bruxelles, 1866 et suiv., t. V, p. 404.

(2) « Jean Commelin, riche marchand de grains, disposant de sept ou huit cents livres de rente par an demeurait à la rue du Bourg [de Bruges] et tout récemment avait acquis pour sept cents livres de revenu annuel de la ville de Gand et du comté de Flandre. » Van Vaernewyck, t. II, p. 221.

(3) « ... smorghens ten acht hueren zoo wæren vergaedert de ghedeputeerde van den voorseyde guesen [gueux] om elcanderen te sprecken hoe ende jn wat manieren datse huerlieder keercke mæcken zouden : ende dærtœ wæren ghecozen twælf mannen... De zelve waeren bij den predicant tsachternœns

les sommes considérables qu'ils recueillirent pour l'édification du nouveau temple, et lui-même veillait aux dépenses que nécessitait l'entreprise.

Le temple calviniste de Gand ne dura pas longtemps : il fut brutalement démoli le 9 avril 1567 (n. s.) par des troupes envoyées à cet effet, tambour et fifre en tête (1). C'est que la Gouvernante Marguerite de Parme, un instant effrayée par l'audace des sectaires, s'était ressaisie. Les concessions faites furent retirées ; un régime d'oppression succéda aux quelques mois de détente qui avaient marqué la seconde moitié de l'année 1566. Celui qui avait pour tâche d'extirper complètement l'hérésie vint remplacer Marguerite : le duc d'Albe arriva dans le pays. Il ne tarda pas à exercer une terrible répression. Partout parviennent des citations à comparaitre devant le Conseil des Troubles institué à Bruxelles. Du 16 janvier au 10 février 1567 (1568 n. s.) une série de citoyens de Gand (150 environ) sont cités : ce sont ceux qui ont dirigé ou favorisé la nouvelle religion. Dix-huit des plus notables osent se rendre à Bruxelles pour se justifier. Jehan Commelin est de leur nombre (2). Il est convoqué avec d'autres au palais du prince pour le 3 mars. Là avec plusieurs de ses concitoyens, il est, ainsi que son fils, arrêté vers 9 heures du soir et jeté en prison (3). Son procès fut

jnt laetste vande sermœne uuytghelesen ende huerlider ghemeente te kennen ghegheven, ende huerlieder ontfanghere generæl was *Jan Commelijn*, granier. » *Chronycke van Ghendt*, p. 218.

(1) Voir le pittoresque récit de VAN VAERNEWYCK, t. I, pp. 432-435.

(2) « Die X^a^ [feb. 67] Bruxellæ in curia principis prælecta sunt nomina diversorum incolarum huius urbis [Gand] qui partim præsentes, partim absentes fuerunt causa religionis. Quorum omnium primus fuit Franciscus Huerebloc, quem sequebant plurimi alii, ut Joannes Commelinus,... et plurimi alii cives numero centum et quinquaginta, quorum quidam erant capita novæ religionis, qui vulgo vocabantur lingua flandrica consistoriantes; alii vero auditores et studiosi prædictæ religionis. » *Diarium*, fol. 56 r° et v°. — Voir aussi : VANDER VYNCKT, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, Bruxelles, 1836, t. I, p. 270.

(3) « Die iij^a^ [mar. 67] ...omnes præfati citati presentes sub vesperam iussi sunt venire ad curiam principis, ubi sunt capti et carceri traditi. Inter quos fuerunt... Joannes Commelyn cum filio..., et aliquot alii quorum quidam fuerunt constitoriantes tempore novarum concionum. Alii vero aliorum criminum fuere rei contra majestates divinas et humanas, utpote qui in proprias ædes receperunt concionatores, eos foventes, et adiuvantes omni ope, consilio et auxilio. » *Diarium*, fol. 58 v°. — Le 4 mars on apprend à Gand

rapidement mené; le 6 avril la sentence suivante fut prononcée contre lui :

Le Prévost de l'hostel de sa Majesté ayant veu le procès de Jehan Commelin par lequel il appert que ledict Commelin auroit receu des mains des collecteurs par l'ordonnance d'aulcuns des consistoriaulx divers deniers jusques à notable somme et par la mesme ordonnance exposé lesdicts deniers à l'édification du nouveau temple, ayant aussi esté présent où a esté levé l'enfant de sa fille à la nouvelle mode et au nouveau temple; et qu'il auroit esté continuellement aux presches tant à Gand qu'Anvers; qu'abbandonnant l'anchienne foy catholicque et tenant la partie de la nouvelle religion contrevenant les ordonnances de Sa Majesté; et après que tout a esté veu — ledict prévost, par l'advis des conseillers de Sa Majesté et de ladicte court, a condempné et condempne par ceste que ledict Jehan Commelin doibt estre exécuté par l'épée et ses biens confisquez au prouffict de sa dicte Majesté. Ainsy pronunché en la ville de Bruxelles, le vj° d'apvril 1567 devant Pasques (1).

Le même jour Jehan Commelin fut décapité avec son fils hors des murs de la ville. Plusieurs autres Gantois périrent en même temps, les plus notables par l'épée, les autres par la corde (2). Le journal de Campaneus rapporte que les condamnés se réconcilièrent avec l'Eglise catholique et reçurent le sacrement de l'autel. Il est probable cependant que tous n'abjurèrent pas. En effet van Vaernewijck nous raconte que quelques jours auparavant, « il s'en trouva d'assez imprudents pour combattre la croyance générale de l'Eglise avec tant de témérité qu'ils semblaient se croire en plein Genève. » Et il ajoute : « Dieu sait ce qu'il leur en coûtera (3) ». De grandes sommes furent offertes pour racheter les principaux d'entre eux, Jehan Commelin et son fils en particulier (4); mais ce fut en vain : le duc

« ...dat zy ghecoort ende ghevanghen wierden, tsavents ontrent den IX hueren, onder de welcke zyn... Jan Commelijn metzijne sonen..., etc. » *Dagbœk*, p. 109.

(1) *Archives du Royaume*, à Bruxelles. *Papiers d'État et de l'Audience*, Reg. 530, (*Conseil des Troubles*, 36), fol. 75 r° et v°.

(2) Nous n'avons pas trouvé la sentence portée contre Commelin fils. Son arrestation est rapportée : *Diarium*, fol. 58 v° et *Dagbœk*, p. 109; — son exécution, *Diarium*, fol. 62 v° (voir ci-dessous). — Cf. aussi au sujet de la mort des nombreux Gantois : Van Vaernewyck, II, pp. 283-284. — Juste, *Histoire de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II*, Bruxelles, 1855, t. II, p. 455. — Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, t. I, pp. 415, 416.

(3) Van Vaernewyck, t. II, p. 222.

(4) « Die vj<sup>a</sup> [ap. 67] multi Bruxellæ morti sunt adiudicati cives, et incolæ

resta inflexible — si tant est que l'offre soit parvenue jusqu'à lui. La confiscation des biens des condamnés rapportait d'ailleurs plus au trésor que ne l'eût fait leur rançon. Le fisc ne tarda pas à s'en emparer. La mise en location des maisons des Gantois exécutés fut annoncée le 30 juillet 1568 par Jean van den Poele, receveur : le 4 août la maison de Jehan Commelin était louée pour trois ans au prix de 10 livres de gros (1). Cinq ans plus tard, le 24 septembre 1573, elle était vendue à vil prix (2).

Telles sont les informations que nous avons pu réunir sur Jehan Commelin. Il s'en faut de beaucoup que nous ayons là un portrait : ce ne sont que quelques lignes d'une physionomie que nous devinons sympathique. Jehan Commelin nous apparaît comme un homme religieux, intègre, entreprenant et énergique. Son attachement à une doctrine persécutée, la confiance de ses coreligionnaires, la réussite de ses affaires, son courage à se présenter à la citation du duc d'Albe, nous en semblent les preuves. Il nous a paru intéressant de faire sortir de l'ombre cette figure presque inconnue (3).

JEAN MEYHOFFER.

huius urbis, qui etsi pœniterent suorum criminum, et sese per confessionem et sumptionem corporis dominici reconciliassent catholicæ ecclesiæ, nihilominus sumptum est de iisdem ultimum supplicium, partim per capitis diminutionem, et partim per patibulum, licet pro quorundam redemptione multum pecuniæ offerebatur ut pro Joanne Commelyn, filio eius, etc... » *Diarium*, fol. 62 v°. — Cf. *Dagbœk*, p. 122.

(1) *Diarium*, fol. 71 r° et v°. — *Dagbœk*, pp. 161 et 163. — VAN VAERNEWYCK, t. II, p. 448.

(2) *Diarium*, fol. 149 v°.

(3) M. Meyhoffer me permettra d'ajouter une note à son très intéressant document. On a vu, ci-dessus, p. 321-322, que deux membres de la famille du martyr Jehan Commelin, savoir *Jérôme* et *Toussaint Commelin* se réfugièrent au XVI<sup></sup>e siècle à Genève et qu'en 1560 la fille de ce dernier, *Antoinette*, y épousa en secondes noces *Antoine*, frère du réformateur Jean Calvin. Or on se rappelle peut-être que le musée de Douai renferme un portrait de jeune femme du XVIe siècle sur lequel se trouve la double inscription : *femme de Jan Calvein* (*Bull.* 1907, 222). Cette légende ne s'explique bien que si on suppose qu'elle a été inscrite sur la peinture lorsque la personne que celle-ci représente, c'est-à-dire la jeune femme de l'anabaptiste Jean Stordeur, fut devenue l'épouse du réformateur. Si ce portrait était à Douai au XVIe siècle, ce qui est fort possible, celui qui le possédait a pu fort bien, non seulement savoir qui était Calvin, mais encore tenir à fixer ainsi un fait fort intéressant, vu la notoriété du réformateur. Et qui sait si ce portrait ne se trouvait pas dans la famille dont un membre s'allia à celle de Calvin ? N. W.

# UN CHAPITRE DE GÉOGRAPHIE HUGUENOTE
# LE MOYEN-POITOU
# PROTESTANT AU MILIEU DU XVIII[E] SIÈCLE (1)

Au lendemain du vote de la loi de séparation des Églises et de l'État qui va très probablement amener un remaniement des anciennes Églises officielles, en certaines régions, en particulier dans le Poitou, il est peut-être utile, il est assurément intéressant de connaître comment, dans cette province, furent organisées les Églises après la tourmente qui suivit la révocation de l'édit de Nantes.

Parmi les manuscrits composant le fonds Gobineau (2) retrouvés par nous, il y a quelques années et déposés aujourd'hui à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, se trouve un document utile à ce sujet.

C'est un état qui fournit la liste des premières Églises de cette région. Il y en avait 14. Chaque Église était divisée en un certain nombre de quartiers. Le document relève les noms de ces quartiers, avec ceux des bourgs, villages, hameaux et fermes isolées qui le composaient.

En l'absence du pasteur, toujours errant, sans domicile fixe et qui ne pouvait ainsi connaître tous les fidèles, chaque quartier était placé sous la surveillance d'un *ancien*, homme de confiance, éprouvé, chargé d'exercer une certaine discipline morale, de distribuer les méreaux les jours de Cène et de percevoir les honoraires. Le nom du quartier était celui de la résidence de l'ancien, ce qui explique que beaucoup de ces noms de quartiers, loin d'être des bourgs ou des villages importants, se trouvent

(1) La carte qui accompagne ce travail, dressée sous les yeux de M. Maillard, a dû être considérablement réduite pour pouvoir être reproduite ici. Il faudra donc la consulter avec une loupe, bien que les noms aient été transcrits lisiblement.

(2) *Bull.*, X, 83. — XXXVI, 432. — XXVIII, 216[ss]. — XLIII, 224-235.

être souvent de simples hameaux ou même des fermes.

Lorsqu'en 1736, les premiers pasteurs Chapel (1), Michel Viala (2), J.-B. Loire (3), vinrent travailler en Poitou, leur premier soin fut d'essayer de reconstituer les Églises disparues.

Dans la correspondance qu'ils entretinrent avec Ant. Court et Court de Gébelin on trouve la trace de leurs efforts.

Le 20 novembre 1740, Viala écrit :

« J'arrivai en Poitou à la fin du mois dernier, après avoir soutenu les travaux d'un long et périlleux voyage. La confusion qui « régnait parmi les fidèles de cette province et surtout l'intrusion de certains esprits turbulents qui s'opposaient à l'établissement de l'ordre, me firent douter d'abord de la réalité de mes « desseins. Mais la Providence, dicipant les difficultés, m'ouvrit « bientôt un vaste champ que j'ai cultivé depuis avec efficace. J'y « ai formé vingt-quatre églises ; il est vrai qu'il y en a quatre où j'ai « trouvé des opposants assez opiniâtres. Mais, j'espère que ceux-ci se rangeront aussi par la suite et que nous aurons occasion « de former dans la même province plus de dix autres églises « dans les lieux que je n'ai pu visiter (4). »

De son côté, Loire écrivait quelques mois après, le 14 mars 1741.

« Je suis arrivé dans ce pays le 12 du mois d'octobre dernier ; « j'y ai trouvé un très grand peuple affamé de la parole de Dieu. « M. Viala y a formé 26 arrondissements assez considérables, sans « ceux qui sont encore à former... La moisson est grande, mais il « y a peu d'ouvriers... Je suis seul dans ce pays et je ne sais lesquels contenter les premiers... Quand il y aurait deux « ministres et quatre prédicants ils auraient encore du travail « autant qu'ils en pourraient faire (5). »

Le passage de ces deux pasteurs dans la province n'ayant été que de très courte durée, leur œuvre ne put

(1) *Bull.*, XI, 81. — XXXV, 436. — XXXVI, 679. — XXXIX, 645. — XLIII, 146. — XLVI, 504. — XLVIII, 346.

(2) *Bull.*, XI, 81. — XLIV, 373. — XLVIII, 342. — XLIX, 9.

(3) *Bull.*, III, 314. — IX, 250. — XLVIII, 344.

(4) *Papiers Ant. Court.* Genève. Tome XIII. N° 1, p. 173ss.

(5) » » » » » p. 263.

jeter de profondes racines. C'est aux premiers pasteurs fixes que revient l'honneur d'avoir relevé les brèches et reconstitué les Églises. Ces deux premiers pionniers sont Gounon dit Pradon (1) et Pélissier dit Dubesset.

Lorsqu'en 1744, Gounon arriva en Poitou, son premier soin fut de rétablir l'ordre et d'organiser les Églises. Dans une lettre à Court de Gébelin, à la date du 15 août 1745, il raconte comment il s'y est pris.

« Vous me demandez, dit-il, de vous apprendre mon état et « celui des églises que j'ay. Pour ce qui est de moy, je vous « diray que, depuis 15 mois que je suis dans le Poitou, je me « suis parfaitement bien porté. Loué soit Dieu ! L'air du Poitou « m'est fort favorable et je m'y plais extrêmement. D'autant plus « que je vois que mon ministère n'y est pas inutile. J'ay découvert « vert un grand nombre de Protestants qui répondent fort bien à « mes vues, faisant paraître beaucoup de piété et de zèle, ne « manquant pas une assemblée... Nous avons, dans le Haut et le « Bas-Poitou, trente églises, mais depuis le 16 courant de l'année « dernière que je commençay à prêcher le jour, j'ay rangé cela « en douze arrondissements, pour la commodité des Églises et de « nous... Dans chaque arrondissement j'ay établi un corps de « consistoire pour veiller sur les affaires, pour faire régner l'ordre « et pour faire observer la Loi de l'Église (2). »

La pièce qui suit est, selon toute probabilité, le classement ainsi fait, en 1744, par Gounon et son collègue Pélissier.

Nous possédons le méreau de chacune de ces quatorze Églises énumérées dans cet état, plusieurs avec deux, trois, et jusqu'à cinq variétés. Si on en connaît un plus grand nombre, c'est que les Églises furent augmentées dans la suite. Au tome II, p. 149, de son *Histoire de la Restauration du protestantisme en France au* XVIII^e^ *siècle*. M. Ed. Hugues donne, à la date de 1774, une nouvelle liste des Églises du Poitou et qui s'élève à vingt-neuf, Haut et Bas-Poitou compris et, encore, ajoute-t-il, en note, « cette liste ne doit pas être complète ».

(1) *Bull.*, XI, 245. — XII, 122. — XXXVIII, 219. — XLVI, 588. — LIV, 387.
(2) *Papiers Ant. Court.* Genève. Tome XVII. N° 1, p. 151-154.

Les quatorze Églises de notre état embrassent la partie classique du protestantisme poitevin des Deux-Sèvres et qui s'étend sur les arrondissements de Niort et Melle, avec extension sur la partie limitrophe de la Vienne, du côté de Lusignan et Couhé.

Dans cet espace, avant la séparation, il y avait 37 paroisses officielles, avec 42 pasteurs.

Les limites de ces quatorze Églises ne correspondent à aucune de nos divisions actuelles, civiles ou religieuses, c'est un groupement arrangé plutôt d'après les limites naturelles. Pour qui connaît un peu le pays, il est facile de s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur la carte qui accompagne ces lignes.

Th. Maillard.

---

# ÉTAT DES ÉGLISES DU HAUT-POITOU

## AVEC LA NOMENCLATURE DES BOURGS, VILLAGES, HAMEAUX ET FERMES QUI LES COMPOSAIENT AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE

### I. — Église de Saint-Maixent (1).

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| Saint-Maixent. . . | Le dit Saint-Maixent. | Saint-Maixent. | Saint-Maixent. |
| | Pissot. | Saint-Martin de Saint-Maixent. | » |
| De La Bizière. . . | La Bizière (2). | Exireuil. | » |
| | La Fortranche. | » | » |
| | La Touche Poupard. | Saint-Georges de Noiné. | » |
| | Vinché. | Saivres. | » |
| | L'Houmée. | Saint-Georges de Noiné. | » |
| | La Métiverie. | Saïvres. | » |
| | Chisseré. | » | » |
| | La Meurtrière. | Saint-Georges de Noiné. | » |
| | L'Houmeau. | Saivres. | » |
| | Maunay. | » | » |
| | La Coutancière. | » | » |
| | Sous-le-Bois. | » | » |
| | La Briaudière. | » | » |

(1) *Bull.* I, 236. — III, 118. — IV, 228, 322, 352. — VII, 431. — XV, 518. 380. — XXIV, 367. — XXVII, 117. — XXVIII, 170. — XXXVIII, 110, 214. — XL, 212, 655. — XLII. 424. — XLIII, 127, 138, 148. — XLV, 53, 168. — XLVII, 527. — XLIX, 109. — L. 557, 560, — LII, 409. — LIV, 90, 300, 330, 349, 395. — LV, 483.

(2) Lieu de naissance du pasteur François Brunet en 1781.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| La Bizière. . . . . | La Chaillochère. | Saivres. | Saint-Maixent. |
| | Saugé. | » | » |
| | Exireuil. | Exireuil. | » |
| | Le Pinier. | Saivres. | » |
| | La Blanchardière. | » | » |
| | La Roche. | Exireuil. | » |
| | La Mimardière. | Saivres. | » |
| | Couché. | Nanteuil. | » |
| | La Bernatière. | » | » |
| | L'Audonnière. | » | » |
| | La Goubaudière. | » | » |
| De la Saraudière . | Vix. | Saivres. | » |
| | Magnou. | » | » |
| | Saivres. | » | » |
| | Combré. | » | » |
| | Lugné. | » | » |
| | Tindeure. | » | » |
| | La Couture. | » | » |
| | L'Herbaudière. | » | » |
| | La Thibaudière. | » | » |
| De Pellevoisin . . | Paunay. | Saivres. | » |
| | Perré. | » | » |
| | Mautré. | Azay-de-Brulé | Azay-le-Brulé (1). |
| | Puiblain. | » | Saint-Maixent. |
| | Verrière. | » | » |
| | La Brousse-d'Azay. | Azay. | Azay. |
| | La Crote. | » | » |
| | La Grange aux Moines. | St-Martin de St-Maixent. | Saint-Maixent. |
| | La Fenouillère. | » | » |
| | Geoffret. | » | » |

(1) *Bull.*, XLIII, 147.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Chamier . . . | Cerzeau (1). | Azay. | Azay. |
| | Mons. | » | » |
| | Fenouix. | Breloux. | La Crèche. |
| | Monfreteau. | Azay. | Azay. |
| **II. — Église de Cherveux** (2). | | | |
| De Coutant. . . . | Coutant. | Augé. | Azay-le-Brulé. |
| | La Coutinière. | Azay. | » |
| | La Rochette. | Augé. | » |
| | La Folie. | » | » |
| | Peumant. | » | » |
| | La Cour d'Augé. | » | » |
| | Le Pin d'Augé. | » | » |
| | Saint-Hilaire. | » | » |
| | Esset. | » | » |
| | Boiségu. | » | » |
| | Vuzé. | La Chapelle-Bâton. | Saint-Maixent. |
| | La Bertonnière. | Augé. | Azay. |
| | Bonnay. | La Chapelle-Baton. | Saint-Maixent. |
| | Bessé. | Cherveux. | Cherveux. |
| | La Grange-Neuve. | » | » |
| | Beauvais. | » | » |
| | Marcusson. | Augé. | Azay. |
| | Le Breuil de Bessé. | » | » |
| De la Grange de Maulvault. . . . | Maulvault. | Cherveux. | Cherveux. |
| | La Carte. | » | » |
| | Lussay. | » | » |

(1) *Bull.*, LII, 446.
(2) *Bull.*, IV, 232. — XLIII, 127. — LII, 423. — LIV, 304, 349, 357, 396.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Fonverrines . . | Fonverrines. | Azay. | Azay. |
| | Civrais. | Cherveux. | Cherveux. |
| | | » | » |
| | Le Chatellier. | » | » |
| | La Balaizerie. | » | » |
| | Chavant. | » | » |
| | La Chaume. | » | » |
| | Creusé. | Breloux. | La Crèche. |
| | Bédane. | Azay. | Azay. |
| | La Petite-Valette. | » | » |
| De Boisragon . . . | Boisragon (1). | Breloux. | La Créche. |
| | Drahé. | » | » |
| De Champdenier . | Champdenier (2). | Champdenier. | Saint-Maixent. |
| | Rouvre. | Rouvre. | » |
| | La Barre-de-Rouvre. | » | » |
| | Tripozeau. | Cherveux. | Cherveux. |
| | La Bernière. | » | » |
| | Le Breuil de Saint-Cristophe. | St-Christophe. | Saint-Maixent. |
| De la Brange . . . | La Brange. | » | » |
| | Saint-Gelais (3). | Saint-Gelais. | Chauray. |
| | Le Quéray. | » | » |
| | Le Prieuré d'Availles. | » | » |
| | Rignelaire. | François. | La Crèche. |
| | Le Grand Dognon (4). | » | » |
| | Les Groies. | Saint-Gelais. | Chauray. |
| | Chalusson. | » | » |
| | Le Breuil-Gallerit. | François. | La Crèche. |

(1) *Bull.*, II, 200. — XI, 245. — XLVI, 157. — XLIX, 240.
(2) *Bull.*, IV, 322. — XV, 518. — XLVII, 139. — LII, 571. — LIV, 313, 333.
(3) *Bull.*, IV, 232. — LIV, 396.
(4) *Bull.*, I, 384. — II, 232,

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUME ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| | **III. — Église de Niort** (1). | | |
| De François. . . . | Le bourg de François. | François. | La Crèche. |
| | Ruffigny. | Chavagné. | Chavagné. |
| | La Petite-Garnerie. | Breloux. | La Crèche. |
| | La Pérée. | » | » |
| | Candé. | » | » |
| De Maisons-Neuves. | Breloux. | » | » |
| | Estrées. | » | » |
| | L'Ile. | » | » |
| | La Villedieu. | » | » |
| | Le Pairé. | » | » |
| | Tressauve (2). | Chavagné. | Chavagné. |
| | Moullay (3) (Moullé) | Fressines. | Fressines. |
| De Bougouin . . . | Thille. | » | » |
| | Chavagné (4). | Chavagné. | Chavagné. |
| | Les Champs. | » | » |
| | Mizeré (5). | » | » |
| De Vaumoreau (6). | Gascougnolle (7). | Vouillé. | Vouillé. |
| | Villeneuve. | » | » |
| D'Artenay. . . . . | Vouillé (8). | » | » |

(1) *Bull.*, I, 236. — IV, 228, 322, 352, 505. — VI, 387, 391. — IX, 294. — XI, 82. — XV, 518, 380. — XX, 231. — XXI, 169. — XXIV, 551. — XXVII, 416. — XXXIV, 367. — XXXVI, 110, 211. — XXXIX, 68. — XLII, 165, 424. — XLIII, 128. — XLIV, 360, 610. — XLVI, 451. — LIV, 304, 331, 348.
(2) Lièvre. *Les Martyrs Poitevins*, p. 273.
(3) *Journal de Jean Migault*, Edit, de Bray. Niort, 1840, p. 20, 24, 64.
(4) *Bull.*, XXXVIII, 170. — Lièvre, *Martyrs Poitevins*, p. 230.
(5) *Journal J. Migault*, p. 125, 132.
(6) *Bull.*, LII, 256.
(7) *Journal J. Migault*, p. 32, 47.
(8) *Journal J. Migault*, p. 27.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| D'Artenay . . . . . | La Moise. | Vouillé. | Vouillé. |
| | Chaban (1). | Chauray. | Chauray. |
| De Niort . . . . . | Niort. | Niort. | Niort. |
| De Griffon . . . . | Trevin. | Chauray. | Chauray. |
| | Chauray (2). | » | » |
| | La Roche. | » | » |
| | Moulin-Neuf. | » | » |

IV. — **Église de Mougon** (3).

| | | | |
|---|---|---|---|
| De la Chesnaye . . | La Chesnaye (4) | Aigonnay. | Prailles. |
| | Bois-Martin. | Fressines. | Fressines. |
| | Lortet. | » | » |
| | Chanteloup. | » | » |
| De Fressines (5). . | Le bourg de Fressines. | » | » |
| | La Raimondière. | » | » |
| | Rochetant. | » | » |
| | La Billaudière. | » | » |
| | La Plinière. | » | » |
| | Poitrenault. | » | » |
| | La Bardinière. | » | » |
| | La Gallinière. | » | » |
| De Mougon. . . . | Le bourg de Mougon. | Mougon. | Mougon. |
| | Alleray. | » | » |
| | Lalut. | Thorigné. | Thorigné. |

(1) *Journal J. Migault*, p. 89. 123.
(2) *Bull.*. XXXVIII, 214.
(3) *Bull.*, IV, 230. — XV, 518. — XXXVIII, 217. — XLIII, 127, 139. — XLIX, 180, 310. — LIV, 304, 349, 398. — *Journal de J. Migault*, 21, 60, 43. 68. — Lièvre. *Martyrs Poitevins*, 270, 281.
(4) Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 260 ss.
(5) *Bull.*, XXXVIII, 110. — XLIII, 147. — *Journal de J. Mignault*, p. 26.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De la Couture (1). | Le village de La Couture. | Aigonnay. | Prailles. |
| | Grand-Ry (2). | Prailles. | » |
| | La Groie. | » | » |
| | Jussay. | » | » |
| | La Pelletrie. | » | » |
| | Montaillon. | Mougon. | » |
| | La Combe. | » | » |
| | Ecravois. | Mougon. | » |
| | Charcogné. | » | » |
| De Jonchereau . . | Les Marchollières. | Prailles. | Prailles. |
| | Virzay. | » | » |
| | La Baldrie. | » | » |
| | La Touche. | » | » |
| | Le Gros-Permat. | » | » |
| D'Aigonnay (3) . . | Le dit Bourg. | Aigonnay. | » |
| | Le Breuil d'Aigonnay. | » | » |
| | Laubarée. | » | » |
| | Les Rhues. | » | » |
| | Magné. | » | » |
| | Le Joug. | » | » |
| | Lautremont. | » | » |

**V. — Églsie de Prailles** (4).

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Prailles . . . . | Le dit Bourg. | Prailles. | Prailles. |
| | Le Breuil. | » | » |

(1) Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 212.
(2) *Bull.*, IV, 227. — LIV, 384. — *Journal J. Migault*, p. 176. — Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 489. *Martyrs Poitevins*, p. 185.
(3) Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 269.
(4) *Bull.*, XLII, 592. — XLIII, 130 ss.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Gros Bois (1). . | Le dit Village. | Prailles. | Prailles. |
| | Saint-Martin. | » | » |
| | Biard. | » | » |
| | La Crière. | » | » |
| | Le Bouchet. | » | » |
| | La Sibaudière. | » | » |
| | Villebeurre. | » | » |
| De Maisoncelle . . | Le Coussat. | » | » |
| | Pied-Foulard. | » | » |
| | La Pelletrie. | » | » |
| | Le Pinier. | » | » |
| De Vitré (2). . . . | Le dit Bourg. | Vitré. | Baussais. |
| | La Bertramière (3). | » | » |
| | L'Infirmerie. | » | » |
| De Grois-d'Abbé. . | Les Ombrails. | Celles. | Celles. |
| | Ripailles. | » | » |
| | Garochet. | » | » |
| | La Cigogne. | Thorigné. | Thorigné. |
| | Conzais. | » | » |
| | La Forêt. | Thorigné. | » |
| | Tauché | Sainte-Blandine | Celles. |
| | Escoulois. | » | Thorigné. |
| | La Juinière. | » | » |
| De Thorigné (4). . | Le dit Bourg. | » | » |
| | Jadré. | » | » |
| | La Crouzille. | » | » |
| | Couteaux. | » | » |
| | Richet. | » | » |

(1) Lieu d'Assemblées jusqu'à la construction du Temple de Prailles, 1858.
(2) *Bull.*, XXXVIII, 216. — XLII, 597. — Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 259.
(3) Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 257.
(4) *Bull.*, LIV, 399. — *Journal J. Migault* (1840), p. 52. — Lièvre. *Martyrs Poitevins*, 239, 291.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Thorigné. . . . | La Chimbaudière. | Thorigné. | Thorigné. |
| De Besset. . . . . | Les Touches, village et moulin (1). | » | » |
| | Le Clouzeau. | Aigonnay. | Prailles, |
| | Le Vigneau. | Prailles. | » |
| | Monteil. | Aigonnay. | » |
| De Chateauneuf (2) | Le dit Village. | Vitré. | Baussais. |
| | La Gaillaudière. | Thorigné. | Thorigné. |
| | La Chaize. | » | » |
| | Pied-d'Ouaille. | Prailles. | Prailles. |
| | La Guigneraie. | Thorigné. | Thorigné. |
| | Verruies. | » | » |

## VI. — Église de Melle (3).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Du Genet (4). . . . | La Bonnaudrie. | Vitré. | Baussais. |
| | La Bessière (5). | » | » |
| | La Poupaudière. | » | » |
| | Le Vau. | » | » |
| | La Renaudière. | » | » |
| | Eclopegenet. | » | » |
| Des Chaumes. . . | Les deux métairies du Courtiou. | Baussais. | » |
| | Logis et bourg de Baussais (6). | » | » |

(1) Lieu de naissance de J. Migault. *Bull.*, LIV. 337.
(2) *Bull.*, XLII, 596. — Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 291.
(3) *Bull.*, IV, 231. 352. — XV, 518. — XXI, 238. — XXV, 61, 109. — XXXIII, 186. — XXXVIII, 216. — XLIII, 127, 130, 137. — XLIV, 429. — L, 590. — LI, 92. — LIV, 331 ss, 349, 398.
(4) *Bull.*, XLIII, 131.
(5) *Journal de J. Migault*, p. 29, 32, 53, 66.
(6) *Bull.* XXVIII, 170. — XLIII, 147 ss. — XLVIII, 341. — Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 284. — *Martyrs Poitevins*. p. 87, 295.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| Des Chaumes . . . | Le Village de Crouzon (1). | Baussais. | Baussais. |
| | Le Village de Moinard. | | » |
| | Six-Chiens. | » | » |
| | Faugeré. | La Couarde. | La Motte S^t Héray. |
| | Fonchâtré. | Baussais. | Baussais. |
| De La Touche. . . | Village de La Chollerie. | » | » |
| | Fonbelle (2). | » | » |
| | Les deux métairies de La Touche. | » | » |
| | Le village de Mortaigre. | » | » |
| De La Carte. . . . | Le village de La Ronze (3) et trois métairies. | Verrines. | Verrines. |
| | Le village de La Garzelle. | » | » |
| | La Revétison. | Celles. | Celles. |
| | Le village de La Carte. | Vitré. | Baussais. |
| | Les deux métairies de La Bessière. | Vitré. | Baussais. |
| | Le logis et village de Villermat (4). | Baussais. | » |
| | La métairie de Faugeré (5). | » | » |
| | La métairie de Virleban (6). | » | » |
| De Chironail . . . | Follet. | » | » |
| | Parsay. | » | » |
| | La Mouline. | » | » |
| | Bois-Renaud. | » | » |
| | Viré. | » | » |
| | Le village de Bonneuil. | » | » |
| | La métairie de Feux. | » | » |

(1) *Bull.*, XLIII, 131, 133.
(2) *Bull.*, XLIII, 141.
(3) Lieu de naissance du pasteur Jean Marteau, vers 1760.
(4) *Journal de J. Migault.*
(5) *Bull.*, XLVIII, 338.
(6) Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 260.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Chironail . . . | Mortefont. | Baussais. | Baussais. |
| De La Caillaudrie . | Le village de Nègresauve (1) | Verrines. | Verrines. |
| | La Brousse. | » | » |
| | La Grand-Rue. | » | » |
| | La Brissonnerie. | » | » |
| | Le Lucq. | » | » |
| De La Nègrerie . . | Le village de La Roche. | Melle. | Melle. |
| | La métairie de La Vergne. | » | » |
| | La métairie au Moine. | » | » |
| | Le village du Bouchet. | Thorigné. | Thorigné. |
| | La métairie de La Vau. | Celles. | Celles. |
| | La métairie des Maisons-Neuves. | » | » |
| | La métairie de Madre. | Melle. | Melle. |
| | La métairie du Nac. | » | » |

## VII. — Église de La Brousse (2).

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Tublier . . . . | Village de La Jaunetière. | Sepvret. | Sepvret. |
| | Logis de Bocelay. | » | » |
| | La métairie du Breuil. | Baussais. | Baussais. |
| | La métairie de La Poinière. | » | » |
| | La métairie de Javarzais. | » | » |
| | La métairie du Tublier. | L'Enclave | Melle. |
| | La métairie du Quaireux. | » | » |
| Du Breuil de la Fragnée . . . . | Village de L'Orberie. | » | » |
| | L'Epine. | Sepvret. | Sepvret. |
| | Le Bignon. | L'Enclave. | Melle. |
| | Les Quatre-Vents. | « | » |

(1) Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 273.
(2) La Brousse-du-Cerf, commune de Chey. — *Bull.*. XXXVIII. 219,

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| Du Breuil de la Fragnée . . . . | La Vinière. | L'Enclave. | Melle. |
| | La Guillotière. | » | » |
| | La métairie de La Vacherie. | » | » |
| | Le Crapaud. | » | » |
| De la Martinière . | La Bertramière. | » | » |
| | L'Epinière. | » | » |
| | L'Aubonnière. | » | » |
| | La Morillonnière. | » | » |
| | La Mouchetune. | Saint-Léger. | » |
| | Fayette. | L'Enclave. | » |
| | La Fain. | » | » |
| De La Touche. . . | La Brousse. | Chey. | Chey. |
| | La Sauzée. | Saint-Léger. | Melle. |
| | Le Coudray. | Sepvret. | Sepvret. |
| | Le Chatellier. | » | » |
| | La Barre-Clairin(1). | » | » |
| | La Touche-Esnard. | Lezay. | Lezay. |
| | La Touche. | Chey. | Chey. |
| | La Richardière. | » | » |
| | Pré-Conseil. | » | » |
| | La Fourne, | » | » |
| | Le Clousil. | Lezay. | Lezay. |
| | Chabosseau. | » | » |
| De L'Houmée. . . | La Grande et la Petite Foye (2). | » | » |
| | L'Houmée. | » | » |
| | La Cailletière. | » | » |
| | La Lambertière. | St Vincent. | Melle. |
| | Moissac. | » | » |
| | Miseré. | » | » |
| | La Rimbaudière. | Lezay. | Lezay. |

(1) Lieu de naissance du pasteur P. Gamin. 14 août 1715. — Lièvre *Martyrs Poitevins*, p. 299.
(2) Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*. II. 260, 293.




CARTE DU MOYEN-POITOU PRO




MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| | La Mauvaitière (1). | » | » |
| De Cerolour . . . | Puy-Richard. | Saint-Coutant. | Saint Coutant. |
| | Le Souil. | » | » |
| | Le Magnou. | Lezay. | Leray. |
| | Saint-Aubin. | Saint-Coutant. | Saint-Coutant. |
| | Ruisseau. | Lezay. | Leray. |
| | Le Chantiveau. | » | » |
| | Les métairies de Lezay. | » | » |
| | Saint-Coutant. | Saint-Coutant. | Saint-Coutant. |

**VIII. — Église de Chay** (2).

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Piébaché. . . . | Les Branges. | Exoudun. | Exoudun. |
| | Fonblanche. | » | » |
| | Les Maisons-Neuves. | Sepvret. | Sepvret. |
| | Le Pinier. | » | » |
| | Circé. | » | » |
| | La Bourellière. | » | » |
| | La Grosse-Talle. | » | » |
| | Le bourg et la métairie de Sepvret. (3) | » | » |
| | Pillac. | » | » |
| | Fonbedoire (4). | » | » |
| | La Tremellière. | » | » |
| | La Reverserie. | » | » |
| | Tarouenne. | » | » |
| De Bagneaux (5). . | Qui comprend ledit village. | Exoudun. | Exoudun. |

(1) Lieu d'Assemblées.
(2) *Bull.*, XXXVII, 170. — XXXVII, 218.
(3) *Bull.*, XI, 245. — XII, 235.
(4) *Bull.*, IV 937. — Lièvre. *Les Martyrs Poitevins*, 273, 286.
(5) *Bull.*, XXXVI, 484. — XLIII, 147, 221. — LV, 6. — Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 199. — *Les Martyrs Poitevins*, 298.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Brieuil. . . . . | Le dit village. | Exoudun. | Exoudun. |
| | Les Epines. | Chey. | Chey. |
| Du Pic . . . . . . . | La Babinière. | » | » |
| | La Briderie. | » | » |
| | La Cardinaudière. | » | » |
| | La Bourdinière. | » | » |
| | La Grange. | » | » |
| | La Grange-Neuve. | » | » |
| | La Malbranchère. | » | » |
| | Logis et village de la Forêt. | » | » |
| | La Coudre. | » | » |
| | Le bourg de Chay. | » | » |
| | Le logis et les métairies de Bois-Couteau. | » | » |
| Du Noyer. . . . . | Lezay (1). | Lezay. | Lezay. |
| | La Cholonnière. | » | » |
| | La Jolonnière. | » | » |
| | Pied-Verdin. | Chey. | Chey. |
| | Le Chailloux. | » | » |
| | La Magnonnerie. | » | » |
| | Lonjoutte. | Lezay. | Lezay. |
| | Beauvoir. | » | » |
| | La Clielle | » | » |
| | La Gault. | » | » |
| | Puy-Limousin. | » | » |
| | La Bouterie. | » | » |
| | L'Anguillerie. | » | » |
| | Le Petit-Marais. | » | » |
| | Butré. | » | » |
| | Ripailles. | » | » |
| | Le Moulin Tuit. | » | » |
| | Le Grand-Marais. | » | » |

(1) *Bull.*, XXXVIII, 218. — XLIII, 380. — LIV, 399, 401.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| Du Noyer . . . . | Bourchenin. | Lezay | Lezay |
| | Bouhas. | » | » |
| | La Mignonnerie. | » | » |
| | Clochet. | » | » |
| De Chasse-André. | Faugerit. | Sepvret. | Sepvret. |
| | Le Petit-Moulin de Circé. | » | » |
| | La Ripaudière. | Chey. | Chey. |
| | La Serpe (1). | » | » |
| | Le Logis et la métairie de Bregion. | » | » |
| | Foucault. | Sepvret. | Sepvret. |
| | La Maisonnière. | » | » |
| | Lussaudière. | » | » |
| | La Granerie. | » | » |

## IX. — Église de Saint-Sauvant.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Bois-le-Bon . . | La Coiraudière. | Rom. | Rom. |
| | Fontaine. | » | » |
| | Balzant. | » | » |
| | La Roche-Rimbaud. | » | » |
| | La Chaussée. | » | » |
| | La métairie de Brejeuille. | » | » |
| | Le Plaisir. | ? | |
| | La Roche-Goupilleau. | Rom. | » |
| | Chassignolles. | » | » |
| De Vançais (2). . . | Le dit bourg de Vançais. | Vançais. | Vançais. |
| | Le village des Brousses. | » | » |
| | Lais. | » | » |

(1) Lieu de naissance du pasteur Jean Bellivier, le 28 décembre 1787. Décédé à Chey, 20 Février 1859.

(2) Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 277.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| çais . . . . | La métairie de Chabannes. | Rom. | Rom. |
| | Les Eclouzettes. | » | » |
| | Le moulin de Bonneuil. | Sainte-Soline. | Saint-Coutant. |
| | Les deux métairies des Coûts. | Vançais. | Vançais. |
| | Le Clouzeau. | » | » |
| | Vausage. | | » |
| De Grandchamp. . | La métairie de Villeneuve. | Lezay. | Lezay. |
| | Régné. | » | » |
| De Teillé. (1). . . | Le dit Village. | » | » |
| | Bignault (Bignet) | » | » |
| | La Baronnière. | Vançais. | Vançais. |
| | La Miolière. | Lezay. | Lezay. |
| | La Métairie de la Bacherie. | » | » |
| | La Pierre. | » | » |
| De Courgé . . . . | Le dit Village. | Vançais et Chenay. | Vançais et Chenay. |
| | Les deux métairies de Taizé. | » | » |
| Des Bourdellières . | Les Hautes-Bourdellières. | » | » |
| | Les Basses-Bourdelières. | » | » |
| Du Breuil de Chenay . . . | Le dit bourg de Chenay. | » | » |
| | Le village du Breuil de Chenay. | » | » |

(1) Lieu d'Assemblées.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| | **X. — Église de Lusignan** (1). | | |
| Du Grand-Breuil . | Le dit Village. | Rouillé. | Rouillé. |
| | Le village de Venours (2). | » | » |
| | La Métairie de la Bouquetière. | » | » |
| | Le village des Touches. | » | » |
| De l'Épine . . . . | Le dit Village. | » | » |
| | Le village de Martran. | » | » |
| | Le village de la Sauvagère. | » | » |
| | Le village de Brantelay. | » | » |
| | La métairie de la Renoncière. | » | » |
| | La Poinière. | » | » |
| | Le village de la Gautelière. | » | » |
| | Le village d'Etournelière. | » | » |
| | La Chatonnière. | » | » |
| | Le village de Crieuil. | » | » |
| | Le village de la Garnaudière. | » | » |
| | Le village de Saugou. | » | » |
| | Le village de la Charantonnière. | » | » |
| | La métairie de la Ragottière. | » | » |
| | Le village de l'Andraudière. | » | » |
| | Le village de Breuilté. | » | » |
| | Le village de la Chaurière. | » | » |
| | La métairie des Amilières. | Jazeneuil. | » |
| Des Chaumes . . . | Le village de la Gauvannière. | » | » |
| | La métairie de la Coudre (3). | » | » |

(1) *Bull.*, IV, 232, 321. — XV, 518. — XXI, 169. — XXXVIII, 219. — XLIII, 126. — LII, 412. — LIV, 331, 348, 356.

(2) *Bull.*, XI, 93. — XXVII, 518 ss. — XXXIX, 328. — XLIII, 126. — L. 277. — LIV, 339, 347. — Lièvre. *Les Martyrs Poitevins*, p. 111, 164.

(3) Aujourd'hui démolie.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| Des Chaumes . . . | Le village de la Jarillière. | Rouillé. | Rouillé. |
| | Le village de la Terraudière. | » | » |
| | Le village de la Bruyère. | » | » |
| | Le village de la Groussinière. | » | » |
| | La métairie de la Georgi-nière. | » | » |
| | La métairie de la Lande. | » | » |
| | La métairie de la Chaume-lière. | Jazeneuil (1) | Lusignan. |
| | La métairie de la Mimau-dière. | » | Rouillé. |
| | La métairie du Bois-d'Au-gère. | Rouillé. | » |
| | La métairie du Courtiou. | » | » |
| | Le village des Chaumes. | » | » |
| | Le village du Breuil. | Jazeneuil. | Lusignan. |
| | Le village de la Basse-Vallée. | » | » |
| De Saint-Sauvant . | Le dit bourg. | S<sup>t</sup>-Sauvant. | S<sup>t</sup>-Sauvant. |
| | Le village de Chiré. | » | » |
| | Le village de l'Eterpe. | » | » |
| | Nillé. | » | » |
| | La Chapelatière (2). | S<sup>t</sup>-Sauvant et Rouillé. | S<sup>t</sup>-Sauvant et Rouillé. |
| | Maisoncelle. | Lusignan. | Lusignan. |
| | La Lotière (La Litière). | S<sup>t</sup>-Sauvant. | S<sup>t</sup>-Sauvant. |
| | La Forêt. | » | » |
| | Le Serret. | » | » |
| | La Brousse (Portron). | » | » |
| | La Bonnetière. | » | » |
| | Mauprié. | Lusignan. | Lusignan. |
| | La Touche. | Cloué. | » |
| | La Fuye. | Lusignan. | » |
| | La cour de Verné. | S<sup>t</sup>-Sauvant. | S<sup>t</sup>-Sauvant. |

(1) Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, I, 150. — II, 300. — III, 323, 356.
(2) *Bull.*. XLVIII, 351, note.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| Des Touches-Moreau. . . . | Le village de la Chevraise. | Saint-Sauvant. | Saint-Sauvant. |
| | Longe. | » | » |
| | Les Héraults. | » | » |
| | Vitré. | » | » |
| | La Teillée. | » | » |
| | Les Marzelières. | » | » |
| | Pouzeau. | » | » |
| | Le Coudré de l'Épine. | » | » |
| | La Forêt. | Rom. | Rom. |
| | Les Touches-Moreau. | Saint-Sauvant. | Saint-Sauvant. |
| | Les Bois-de-Luché. | » | » |
| | La Fiole. | Rom. | Rom. |
| De La Brousse-(Motheau). . . . | Le Village. | Saint Sauvant. | Saint Sauvant. |
| | La métairie de Faljoie. | » | » |
| | Le Breuil-Cartais. | » | » |
| | Le Poyau (1). | » | » |
| | Les Molles. | » | » |

**XI. — Église de Pamproux** (2).

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Bougon . . . . | La métairie de la Chapelle. | Bougon. | Bougon (3). |
| | Le Petit-Moulin. | » | » |
| | La métairie de Riberolles. | Salles. | Soudan. |
| | La métairie de Bougontet. | Bougon. | Bougon. |
| | Le village de La Roche. | » | » |
| | Le village du Grand-Javarzay. | » | » |
| De Pamproux . . . | Le moulin de Pouillet. | Pamproux. | Pamproux. |
| | Le moulin de La Ronce. | » | » |

(1) *Bull.*, XLIII, 351.
(2) *Bull.*, XXXIV, 556. — XLIII, 134 ss. — XLIX, 288. — LIII, 46. — Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II. 286, 295. — Lieu de naissance du pasteur Pierre Poupot, 21 octobre 1798, décédé à Poitiers, 21 nov. 1863.
(3) *Bull.*, XLIX, 283.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Pamproux. . . | Le moulin La Liborlière (1). | Pamproux. | Pamproux. |
| | Le moulin Pié-Frouin (1). | » | » |
| | La métairie du Grand-Coureau. | Salles. | Soudan. |
| | Le moulin du Petit-Coureau. | Pamproux. | Pamproux. |
| | Le moulin de Mouré. | Salles. | Soudan. |
| | La métairie de Puy-Bernaud. | » | » |
| | Le village du Souci. | Soudan. | » |
| | Le village de la Poitière. | Pramproux. | Pamproux. |
| | Le village de la Connonière. | » | » |
| | La métairie de Mortefont. | » | » |
| | Le village de Nerbonneau. | » | » |
| | Le village de Vielpain. | » | » |
| | Le village de la Villedieu (2). | » | » |
| | La métairie de la Jarrie. | » | » |
| | La métairie de la Bourrelière. | » | » |
| | La Grange-au-Prieur. | » | » |
| De Souillaud (3). . | La métairie de la Petite Boutaudière. | Rouillé | Rouillé. |
| | » La Grande Boutaudière. | » | » |
| | Le village de Boisgrollier. | » | » |
| | La métairie de la Poinière. | » | » |
| | Le village de Nardaine. | » | » |
| | Le village de la Coulombière. | » | » |
| | La métairie de Chauday. | » | » |
| | Le village du petit-Breuil-Boussit. | » | » |
| De Parondeau. . . | Le bourg d'Avon. | Avon. | Bougon. |
| | Le village de la Roche d'Avon. | » | » |
| | Le village d'Aintré. | » | » |

(1) Lieu d'Assemblées.
(2) La Villedieu-du-Perron.
(3) *Bull.*, XLIX, 283.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Parondeau. . . | Le village de Parondeau. | Pamproux. | Pamproux. |
| | Le bourg de Saint-Martin. | » | » |
| De Thorigné d'Avon. . . . . . . . | La métairie de Mellier. | Avon. | Bougon. |
| | Les deux métairies de Brioux. | » | » |
| | La métairie de la Crouzillère. | » | » |
| | Le village des Ouches. | » | » |
| | Champ-Roy. | Rouillé. | Rouillé. |
| | La métairie de Boësse (1). | Avon. | Bougon. |
| De Loubigné. . . . | Bourleuf. | » | » |
| | Petit Javarzay. | Bougon. | » |
| | Les Gourjaudières. | Chenay. | Chenay. |
| | Loubigné (2). | Exoudun. | Exoudun. |

## XII. — Église de Sainte-Eanne.

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Soignon. . . . | Le faubourg Charrault (3). | Saint-Maixent. | Saint Maixent. |
| | Lorpoitiers. | Saint-Martin de Saint Maixent. | » |
| | La Fragnée. | » | » |
| | Mounée. | Sainte Eanne. | La Mothe Saint-Héray. |
| De Geay. . . . . . | Chiloup. | Souvigné. | Souvigné. |
| | Le Grand et le Petit Geay. | » | » |
| | Bois-Dureau. | » | » |
| | La Jasse. | » | » |
| | Les Rivières. | Sainte-Eanne. | La Mothe. |
| | Salles. | Salles. | Soudan. |
| | Le Breuil. | Sainte-Eanne. | La Mothe. |

(1) Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 295. — *Martyrs Poitevins*, p. 293.
(2) Lieu de naissance du pasteur Pierre Souché, 7 avril 1803, décédé à Lusignan, le 25 janvier 1878.
(3) Faubourg de Saint-Maixent.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| De Geay . . . . . | Les Bourdelleries. | Sainte-Eanne. | La Mothe. |
| | Le Chatelier. | » | » |
| | Moulin-Neuf. | » | » |
| | Vergor (1). | Salles. | Soudan. |
| | Avernan. | » | » |
| | Gauvin. | La Mothe. | La Mothe. |
| | La Roche-Picher (2). | Sainte-Eanne. | » |
| | La Ronce. | » | » |
| | Les Chassaignes. | Sainte-Eanne. | » |
| De Bois-Bourdet. . | Galmantier. | Souvigné. | Souvigné. |
| | Souvigné (3). | » | » |
| | Fonfréroux (4). | » | » |
| | Bois-Guérin. | » | » |
| | La Garennerie. | » | » |
| | Château-Tison. | » | » |
| | Les Essarts. | La Mothe. | La Mothe. |
| | La Vinaterie. | Souvigné. | Souvigné. |
| | Ferchat. | » | » |
| | Les Fontaines. | La Mothe. | La Mothe. |
| | Boutecule. | » | » |
| | La Villedieu (de Comblé). | La Mothe et Sainte-Eanne. | » |
| | Paille. | Souvigné. | Souvigné. |
| | Les Pierrières. | Salles. | Soudan. |
| | Bois-Pineau. | Souvigné. | Souvigné. |
| | Le Courtiou. | » | » |

(1) Lièvre *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 220.
(2) *Bull.*, XLIX, 283, note 1.
(3) *Bull.*, XLIII, 132. — LII, 575. — LIV, 387, — Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 273.
(4) *Bull.*, XLIII, 141.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| | **XIII. — Église de Régné (1).** | | |
| De R. A. (?) . . . | Le Pont de Vault. | Breloux. | La Crèche. |
| | Epervier. | » | » |
| | La Guiberterie. | » | » |
| | La Crépinière. | » | » |
| | Le Grand-Moulin. | » | » |
| | Sainte-Néomée | Ste-Néomaye. | Ste-Néomaye. |
| D'Aiript. (2) . . . | Goise. | Aigonnay. | Prailles. |
| | Villeneuve. | » | » |
| De J. P. (?) . . . | Les Ouches. | Ste-Neomaye. | Ste-Néomaye. |
| | Les Fontenelles. | » | » |
| | Miauray (3). | Roman. | Ste-Néomaye. |
| | La Grange. | » | » |
| | La Vienne. | » | » |
| De Tinefort . . . . | Roman (4). | Roman. | » |
| | Le Vieux Roman. | » | » |
| | La Guigneraye. | » | » |
| | La Petite-Garde. | » | » |
| | La Cour de La Garde. | » | » |
| | Le Lineau. | » | » |
| D'Argentière . . . | Douhault. | Prailles. | Prailles. |
| D'Insay . . . . . . | Régné. | Souvigné. | Souvigné. |
| | Gourdon. | » | » |
| | La Règle. | » | » |

(1) *Bull.*, XXXII, 182. — XXXIII, 526.
(2) Lieu de naissance du pasteur Louis Gibaud, 15 août 1790. Décédé à la Mothe Saint-Héray le 6 juin 1863.
(3) *Bull.*, XXXIII, 527. — LIV, 309. — Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 313, 316. — *Martyr Poitevins*, p. 300.
(4) *Bull.*, LIV, 350.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| d'Insay. . . . . . . | La Brousse. | Romans. | Ste Néomaye. |
| De La Perjellerie . | L'Archerie. | Souvigné. | Souvigné. |
| | La Pauvrenière. | » | » |
| | La Chevallerie. | » | » |
| | Le Ratou (1). | » | » |
| | La Pergellerie. | » | » |
| | D'Houmeau. | St-Martin de St-Maixent. | St-Maixent. |
| De Chauvet . . . . | Rochetant. | » | » |
| | Boisne. | » | » |
| | Cherchenay. | » | » |
| | La Corbelière. | Azay-le-Brûlé. | Azay. |
| | Recoupettes (Ricou). | » | » |
| | Bois-Gentray. | St-Martin de St-Maixent. | St-Maixent. |

## XIV. — Église de La Mothe-Saint-Héray (2).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Du Souil . . . . . | Le Souil. | Exoudun. | Exoudun. |
| | Le bourg de La Mothe. | La Mothe St-Héray. | La Mothe St-Héray. |
| D'Exoudun (3). . . | Tous les moulins entre Exoudun et la Mothe. | | |
| | La métairie de Plamé. | Exoudun. | Exoudun. |
| | La métairie de Bel-Air. | » | » |
| | Le Prieuré d'Isernay. | » | » |
| | Le Logis de Petousse (4). | » | » |
| | Le Logis de La Lande. | » | » |

(1) Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 201.
(2) *Bull.*. III, 232. — IV, 228, 352. — V. 309. — XV, 518. — XXI, 375. — XL, 596. — XLIII, 126, 139. — XLIX, 291. — LII, 399. — LIV, 356, 333, 396.
(3) *Bull.*, IV, 229, 322. — IX, 297. — XV, 518. — XXVIII, 170. — XXXVIII, 112. — XLIII, 126, 217. — XLVI, 455. — XLIX, 311. — LIV, 330, 333, 395.
(4) *Bull.*, XXXVIII, 170. — *Journal de J. Migault*, p. 134.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| d'Exoudun . . . . | La métairie de La Tresse. | Exoudun. | Exoudun. |
| | La métairie de Massien. | » | » |
| | La métairie du Quéreau. | » | » |
| | Le village de La Bourdonnerie | » | » |
| | La métairie des Princhardries. | » | » |
| Du Vivier. . . . . | Le village de La Villedieu-des-Couts (1). | La Mothe. | La Mothe. |
| | La métairie de Fonmorte. | » | » |
| | Les deux métairies de | » | » |
| | La Chapronnière. | | » |
| | La métairie du Pin. | » | » |
| | Le village de Barbecane. | » | |
| | Trémont. | » | » |
| | | | » |
| De L'Hermitain (2). | L'Hermitain. | La Couarde. | » |
| | La métairie du Fontagnou. | La Mothe. | |
| | Les deux métairies du Pairé. | La Mothe et Souvigné. | La Mothe et Souvigné. |
| | Le village de Savrelle. | Souvigné. | Souvigné. |
| | Le village de l'Hermitain. | » | » |
| | La métairie. de La Cabournerie. | » | » |
| | Le village du Rivaud. | La Couarde. | La Mothe. |
| | Le village de La Couarde (3). | » | » |
| | Le village de La Fontauzelière. | Souvigné. | Souvigné. |
| D'Hurit. . . . . . | Hurit. | Prailles. | Prailles. |
| | La métairie de La Grange d'Oiré. | Souvigné. | Souvigné. |
| | La Gratonnerie. | Prailles. | Prailles. |
| | Le village de La Gravette (4). | » | » |

(1) *Bull.*, XLIII, 135, 143.
(2) *Bull.*, LIV, 381 ss. — Lièvre. *Martyrs Poitevins*, p. 281, 291.
(3) *Bull.*, LIV, 360.
(4) *Bull.*, LIV, 386.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES<br>HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE<br>ACTUELLE | ÉGLISE<br>ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| d'Hurit. . . . . . | Le moulin de Roussillon. | Prailles. | Prailles. |
| | Le village de La Justice. | La Couarde. | La Mothe. |
| | Le village Barbin. | Prailles. | Prailles. |
| De Caunay. . . . | Caunay. | La Couarde. | La Mothe. |
| | La métairie de La Berlière. | » | » |
| | Le village de la Bertaudière. | » | » |
| | La métairie de Maupertuis (1). | » | » |
| | La métairie de la Perjaudière. | » | » |
| | Le village de la Boucquetière. | » | » |
| | Le village de La Maison-Rouge. | » | » |
| | Le village de La Banissière (2). | Baussais. | Baussais. |
| | Le logis de Lussaudière (3). | Prailles. | Prailles. |
| | Le village de Lussaudière. | » | » |
| | La métairie de L'Homellerie. | La Couarde. | La Mothe. |
| | Le village du Chêne. | Prailles. | Prailles. |
| | La métairie de Moulay. | » | » |
| | La Gaucherie. | » | » |
| | La Baudouelle. | » | » |
| | Le village de Bourneuf. | » | » |
| Des Côtes (4). . . | Les Côtes. | La Couarde. | La Mothe. |
| | La métairie de Vilfa. | » | » |
| | Le village de Vigneau. | » | » |
| | La Chaume. | » | » |
| | Le Souci. | » | » |
| | La Gandissière. | » | » |
| | Pied-Limousin. | » | » |

(1) *Bull.*, LIV, 386.
(2) Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, II, 204.
(3) *Bull.*, XLII, 594.
(4) *Bull.*, LIV, 385.

| QUARTIERS | VILLES, BOURGS, VILLAGES HAMEAUX ET FERMES | COMMUNE ACTUELLE | ÉGLISE ACTUELLE |
|---|---|---|---|
| Des Côtes. . . . . | La Bosse (1). | La Couarde. | La Mothe. |
| | Aiglemier. | » | » |
| | Le gros bourg de Goux (2). | » | » |
| | Le village de La Foye. | » | » |
| | Le village de L'Erable. (3). | » | » |
| | La Passe-Bernière. | » | » |

(1) *Bull.*, LIV, 389.
(2) *Bull.*, LIV, 389.
(3) *Bull.*, XLIII, 141, 142.

# Mélanges

## AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

### Chronique des événements relatifs au Protestantisme . de 1682 à 1687 (1)

*A Paris, le 13e Mars 1686.*

...Le Pape a donné audience au Gouverneur de Rome qui ne l'avoit point eue depuis 5 mois, quoyque ce soit un des officiers à qui il seroit plus nécessaire de communiquer souvent. L'on prétend qu'il tiendra bientost un consistoire où il fera une promotion. L'Abbé d'Enoff sera nommé Cardinal pour la Pologne, le Roy s'estant désisté de la nomination qu'il avoit faite de l'Évêque de Beauvais. Cet abbé estoit allé au despens de cet évêque à Rome pour luy soliciter le chapeau.

A présent que les troupes du Milanez sont en partie licentiées et en partie envoïées aux Vénitiens, le Gouverneur de Milan a esté allarmé de la marche de quelques troupes sorties de Casal par les ordres de Mr de Catinat pour secourir le duc de Savoye contre les Religionnaires ; mais l'on apprend qu'une partie de ces gens-là se sont faits catholiques et que l'autre a passé en Suisse, le Duc leur ayant donné passage.

...Le prince d'Orange fait prêter le serment de fidélité à tous les officiers françois qui pour cause de Religion se sont retirez en Hollande. C'est plûtost pour luy que pour les Estats Généraux.

A l'exemple du Roy, celuy d'Angleterre va faire un camp de ses troupes au commencement du mois de may, auprés de Windsor, afin de les discipliner. Il envoye des troupes en Escosse à cause de la dernière émotion qui s'est faite à Edimbourg, pour soûtenir les commissaires qui font le procés aux séditieux. Il va aussi faire publier de rigoureures deffenses contre les duels ; car il y en a eu depuis peu quelques-uns fort considérables. Un des professeurs de Théologie de l'Université d'Oxford s'est déclaré catholique avec tous ses Ecoliers ; il a esté excommunié. (Fol 116).

Il y a eû de nouveaux désordres dans les Sevennes. On y a fait le presche et la Cène dans une grange et dans une vigne. Mr de

(1) Voyez plus haut pp. 254-261.

Boufflers et l'Intendant de la province y sont allez. Quelques uns ont esté pendus et les autres envoyez aux Galères.

Le Père Bourdaloue fait de grands fruits à Montpelier où il presche le Caresme (1).

Deux sœurs de Mr Danjau (2) ont esté arrêtées auprès de Blois. On les amène icy en des convents.

Trois jeunes Dames de la Religion ont esté arrêtées, habillées en Cavaliers. Ce sont Madame de la Sablière et mesdemoiselles de Forest et de Chais. Madlle de la Force s'est faite catholique.

Mr de Bercy, ayant esté tiré de l'Intendance de Lion pour un autre employ (3), on a mis en sa place Mr de Brest qui l'estoit à Grenoble auquel a succédé M. de Bouchu... (Fol. 116 v°).

*A Paris le 16e Mars 1686.*

...Le Duc de Savoye a encore prolongé le délay à ceux des vallées pour leur donner le temps de se faire catholiques ou de vuider de ses Estats. L'on dit que le Régiment de la Croix Blanche ayant voulu tenter la descente dans la vallée de Luserne a esté repoussé.

Le Duc de Savoye n'a pas accordé à l'Empereur les secours qu'il luy demandoit, ne se trouvant pas en estat de cela.

Castelmen, ambassadeur d'Angleterre à Rome, est allé s'embarquer à Marseille et descendre à Livourne; de là il continuera son chemin à Rome.

...Ce n'est pas au nom des Estats que le prince d'Orange a fait prêter le serment de fidélité aux officiers françois qui pour cause de Religion s'estoient retirez en Hollande, mais en son nom. On a esté surpris d'un coup aussy hardy.

Les deux jeunes Bosc, de Montpellier, beaufrères du jeune Duquesne, qui à cause de la Religion s'estoient retirez comme les autres en Hollande, ont pris résolution de revenir en France. Le prince d'Orange, a, de son authorité, fait saisir tous leurs effets. On leur a accordé des représailles sur tous les biens que ce prince a en France.

Le Roy d'Angleterre a dépossédé un officier de l'Echiquier pour

(1) Sur la mission de Bourdaloue à Montpellier, voir mon *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue*, t. I, aux années 1685 et 1686.

Louvois, demeuré en relations avec le jésuite qui lui avait servi de répétiteur au collège, s'était chargé d'aider à son voyage, comme l'indique notre chronique, et comme le confirment les fragments de la correspondance du ministre avec son ancien maître, retrouvés récemment. Cf. *Études* du 5 juillet 1909, p. 704.

(2) Mesdemoiselles Charlotte et Hélène de Courcillon de Dangeau.

(3) Cet emploi était celui d' « intendant du commerce des deux mers », Sourches, t. I, p. 365). Sourches attribue cet avancement à la faveur de M. de Seignelay, car outre que cette nomination étoit de son district, Mme de Seignelay était nièce, à la mode de Bretagne, de M. de Bercy. » (p. 365).

quelque faute qu'il a faite et a mis en sa place un catholique. (Fol. 117).

Mr le maréchal de Schomber a pris le congé du Roy.

Les habitans du village de Mer, prés de Blois, qui estoient cy devant de la Religion, s'avisèrent le jour de Carnaval d'aller dans l'Eglise avant vespres et chanter le psalme 128 qu'ils avoient acoûtumé de chanter devant leur Temple, sans que le Curé ny les paroissiens l'ayent jamais pû empécher. L'on informe contre eux. Ceux qui ont esté de la Religion ne veulent pas estre appelez nouveaux convertis, mais réunis.

...La comtesse de Soissons s'est embarquée à Ostende avec son fils le prince Eugène, pour aller à Madrid. Ce Prince espère que le Roy d'Espagne luy pourra donner le Grand Prieuré de Castille, de l'ordre de Malte.

L'affaire de l'Estang (1), a esté jugée aux Requestes de l'Hostel. Il est condamné à 5 ans de bannissement et à 15 mille livres de réparations civiles. Le chevalier d'Hoquincour doit servir le Roy cinq ans à ses dépens, Saché, banny pour 3 ans; un autre absous de l'accusation. La Pipane et Rouillier sont condamnez a avoir le col coupé. Il n'y a que de l'Estang qui soit prisonnier.

Le cabaretier qui avoit tué Mr Petit, Chanoine de St Germain de l'Auxerois a esté condamné aux Galères à perpétuité et est party... (Fol. 117 v°).

*A Paris le 20e Mars 1686.*

Le voyage que fait la comtesse de Soissons en Espagne est afin d'assurer et mesme augmenter ses pensions qui n'estoient pas trop bien payées aux Pays bas, les fonds manquant le plus souvent. L'on dit aussi qu'elle est assurée d'y marier le prince Eugène, son fils, avec une très-riche héritière. La princesse Colonne sa sœur, qui fut mise dans un convent à Madrid dans le temps que son mary y estoit, estant sortie pour quelques visites, au retour voulant r'entrer, la porte du convent luy fut refusée. Les Religieuses estant depuis long-temps fort mécontents d'elle, crûrent avoir trouvé le moyen de s'en deffaire. Cette Dame employa tous les moyens pour r'entrer. Le Nonce qui a grand pouvoir et mesme jurisdiction en ce pays là, interposa son authorité, mais sans effet. On eût recours à l'autorité du Roy; mais ceux qu'on y envoya furent encore refusez. Sa M. fut obligée d'y envoyer un Alcaïde accompagné de plusieurs Alguasils et autres ministres de justice qui enfoncèrent les portes, mais à quelques pas de là ils trouvèrent un retranchement qu'ils furent obligez d'enfoncer; et de cette manière la connétable trouva les moyens de r'entrer dans son appartement.

(1) Cf. plus haut, p. 175, au 13 février 1686.

Le Pape a congédié son médecin et luy a donné pour récompense un bassin d'argent rempli de chocolat. Il n'a plus avec lui que son chirurgien qui luy a fait l'opération, ayant une fistule. Il a refusé au cardinal Mellini qui luy a fait de fort beaux présents revenant d'Espagne, une petite charge une fort petite charge qu'il luy avoit demandée pour son neveu. Il ne veut pas que le Cardinal Cibo, légat d'Avignon, remplisse les charges de cet Estat. Il a mandé au vice légat qui est sur les lieux d'y pourvoir sans participation de cette Eminence. Il ne faut point espérer de promotion. Il a trouvé le moyen d'empêcher que les Jacobins n'élussent un général françois. Il a supprimé un Mont pour un profit fort modique que la Chambre Apostolique en retire. Le secours qu'il a résolu d'envoyer au Roy de Pologne est de 300 ducats romains qui font un million monnayé de France... (Fol. 118).

A Ratisbonne dans un festin qu'a donné le principal commissaire de l'Empereur à plusieurs Députez des Estats de l'Empire. Mr de Torcy en fut convié. Au milieu du repas, après avoir beû la santé de l'Empereur, on beût aussi celle des 3 Roys d'Angletterre, de France et Espagne. Quand ce fut au tour de Mr. de Torcy, il nomma le Roy de France seul et le premier et les deux autres ensemble, ce qui fit honte à quelques-uns qui avoient beû avant luy qui les avoient nommez tous trois ensemble. Ensuite on recommença à boire de la manière qu'elle avoit esté commencée.

Les Estats Généraux ont fait des deffenses fort expresses de parler à l'avenir dans aucun écrit de la conduite que l'on tient présentement en France à l'égard des Protestans.

Le Roy d'Angleterre a osté la charge de Grand Trésorier d'Escosse au mylord de Guisbury, aussi bien que le gouvernement du chasteau d'Edimbourg. Il a donné l'administration des finances de ce royaume à 4 ou 5 personnes et le gouvernement du chasteau à Milord Gourdon qui est catholique. Il est certain que milord Guisbury a suscité la dernière émotion à Edimbourg, estant un zelé protestant et ennemi du chancelier d'Escosse.

Madame d'Hervart et la marquise de Gouvernay sa fille sont parties pour se retirer en Angleterre, suivant la permission qu'elles en avoient obtenu du Roy (1).

L'on a levé les défenses que l'on avoit faites de débiter les livres de Mr. Le Tourneux qui sont d'une grande édification aux Nouveaux Catholiques. L'on en a seulement changé le canon de la messe.

...L'on juge présentement Mr Vedeau, conseiller à la cour; on en dira le détail au premier jour.

L'on vend en détail la bibliothèque de feu M. le chancelier Séguier.

(1) Voir plus haut, p. 255, au 20 février 1686.

Il y a eû une banqueroute en Provence de huit cent mille livres ; les banqueroutiers sont arrétéz. (Fol. 118 v°.)

*A Paris le 23e Mars 1686.*

...La Reine de Suède avoit résolu de faire un Opera chez elle ce Carnaval; mais à cause de l'indisposition du Pape, elle n'a pas voulu permettre qu'on fit aucunes réjouissances. Le peuple de Rome n'en n'a pas usé de mesme, car aprés qne le Gouverneur de Rome a représenté à S. S. que le peuple vouloit marquer la joye qu'il avait de sa convalescence, l'on a permis aux Dames et mesme aux courtisanes de se masquer.

Le Roy de Pologne s'est entièrement déporté de la nomination qu'il avoit faite de l'Evêque de Beauvais au cardinalat, sçachant l'aversion que S.S. a pour ce prélat. Il a nommé en sa place un Barberin.

Le Duc de Savoye est campé avec ses troupes auprès des vallées, et Catinat avec celles de France est prest à le joindre.

L'on tient que le Roy de Pologne commandera luy-mesme son armée. (Fol. 119).

...Le Prince d'Orange arme 6 vaisseaux à ses dépens. Le secrétaire de l'ambassadeur de Hollande qui est icy a esté révoqué. L'on n'estoit pas content de luy icy non plus qu'en Hollande.

L'on fait le procès à Pépin, officier de marine, pour avoir facilité l'évasion de plusieurs Religionnaires. Quelques Intendants ont fait publier des Ordonnances par lesquelles ils enjoignent aux Nouveaux Catholiques d'entendre la messe sous de grosses amendes,

Le maréchal de Schomber est party au regret de toute la cour. Sa Majesté en a témoigné beaucoup de chagrin. Elle le fit r'entrer deux fois dans sa chambre pour luy dire adieu. Monseigneur l'embrassa; Madame la Dauphine luy dit des choses fort obligeantes. Il s'ira embarquer avec madame la maréchale sa femme dans un vaisseau que le Roy leur donne pour cela à la Rochelle.

L'arrest contre Mr Vedeau porte un bannissement de 9 ans, 4 mille livres envers le Roy, de se deffaire de sa charge dans 6 mois, qu'autrement elle demeurerera impetrable, incapable d'exercer aucunes charges à l'avenir, l'arrest sera écrit où le registre a esté falsifié. Son secrétaire est aussi condamné au bannissement pour 9 ans, le nottaire à une année d'interdiction, et le Gentil'homme r'envoyé absous... (Fol. 119 v°).

*A Paris le 27e Mars 1686.*

Il y avoit eû quelque sujet d'altération entre le Duc de Savoye et Madame Royale sa mère pour quelques prétentions (*sic*) qu'elle avoit contre luy. Le marquis d'Arcy, ambassadeur de France, s'est entremis pour les accommoder et l'a fait avec tant d'addresse qu'il a

terminé l'affaire au contentement de l'un et de l'autre, dont Madame Royale a fait faire des remerciments au Roy.

Les Religionnaires des vallées se sont retirez dans le haut des montagnes en des lieux inaccessibles où il est presqu'impossible de les attaquer.

Il paroit que le Duc de Mantoue évite de rendre réponse à l'envoyé de l'Empereur qui est allé pour solliciter la liberté de deux de ses officiers, son capitaine des gardes et son premier ministre, accusez d'avoir voulu attenter à la personne du prince et de l'Estat.

Le Roy d'Angleterre a très bien reçû le marquis de Ruvigny, aussi bien que toute sa cour. (1) S.M.B. a fait une 4e compagnie de ses Gardes à cheval, dont Milord Douvre est capitaine.

L'on tient que le Parlement d'Escosse sera un préjugé de ce que l'on doit espérer de celuy d'Angleterre, et que les catholiques y seront fort bien traitez. Le Roy a permis une collecte en faveur des Refugiez de France. L'Archevêque de André et l'Evêque d'Edimbourg sont arrivez à Londres. On ne sçait pas encore le sujet de leur voïage. L'on a permis aux ministres des princes catholiques qui sont à Londres de faire prêcher dans leurs chapelles en langue angloise où tous les anglois catholiques pourront aller. (Fol. 120).

...Les Hollandois font un puissant armement par mer. Outre ce qui avoit déjà esté résolu, ils arment encore 12 vaisseaux de guerre et 6 frégates. Les Corsaires d'Alger ont déclaré la guerre aux Estats Généraux.

Un nommé Texier (2), viguier d'une petite ville des Sevennes, a esté pendu avec un autre, comme autheurs de la nouvelle sédition que les Nouveaux Catholiques avoient faite.

Le marquis de Langey et son fils ont esté mis à la Bastille, et sa femme et sa fille chacune dans un convent.

L'on verra dans peu de temps un manifeste ou Déclaration du Roy par laquelle S.M. fera voir les raisons qu'elle a eues de presser les Religionnaires de France à se faire catholiques. Outre les raisons de pieté et de religion, elle a encore celle qu'ils ont voulu troubler en toutes rencontres la paix, S.M. ayant entre les mains les originaux des Traitez qu'ils ont fait avec les Princes Protestans pour faire des soulèvemens. (Fol. 120 v°).

*A Paris le 30e Mars 1686.*

...Le Pape s'est r'enfermé jusqu'à Pasques. C'est son chirurgien qui le gouverne et qui a le plus de pouvoir auprès de luy.

Les voisins du Duc de Mantoue prennent beaucoup de jalousie

(1) Voir plus haut, p, 266 au 28 nov. 1685 et p. 176, au 16 février 1686.

(2) Il s'agit de Teissier viguier de Durfort, cf. plus haut, p. 169 (note) au 26 janvier 1686.

de la manière dont en use ce Duc, appréhendans qu'il ne remette ses Estats entre les mains des François, persuadez qu'ils sont qu'il a fait un traité avec le Roy.

La diette que les Suisses tenoient à Basle est terminée. Ils y ont résolu de secourir cette ville et le canton de toutes leurs forces si quelque puissance les attaquoit. On leur a voulu faire accroire que l'on avoit de mauvais desseins contre la liberté de cette ville et contre celle de Genève; mais on n'a rien voulu statuer à l'égard de celle-cy. Aussy elle n'est alliée que fort peu des cantons : mais il est certain qu'on n'a aucun dessein ny contre l'une n'y contre l'autre.

Van Beuning s'est entièrement démis de tous ses emplois et veut vivre à l'avenir dans Amsterdam comme un autre particulier.

Le Roy d'Angleterre ne fera qu'un médiocre armement de vaisseaux cette année. L'on a depuis peu imprimé et publié à Londres par autorité du Roy un catéchisme qui contient tous les dogmes de l'Église Romaine. Ce livre n'a pas plûtost paru que l'Évêque de Londres en a fait débiter un autre qui contient tous les dogmes de l'Église Anglicane. Ce n'est pas la première fois que ce Prelat en a usé de mesme. L'on a frappé depuis peu une médaille à Londres. D'un costé est la teste du roy avec cette légende : un Dieu, un Roy, une foy; et de l'autre costé est un soleil, de la manière que l'on représente le Saint-Sacrement dans les églises catholiques.

Les deux fils de madame de Gouvernet (1) se sont faits catholiques.

L'on a arrêté plusieurs personnes en Languedoc, les uns soupçonnez et les autres convaincus d'avoir voulu émouvoir une sédition.

L'on a envoyé une partie du régiment des Gardes Suisses en Picardie pour en relever d'autres, qui ont ordre de marcher en Normandie afin de contenir les Nouveaux Catholiques dans leur devoir.

L'Électeur de Brandebourg, conjointement avec l'Envoyé d'Angleterre ont fait icy de grandes instances afin que le prince d'Orange ait main levée de sa principauté; mais on ne void pas que cela fasse un grand effet. (Fol. 121).

Mr des Marais, cy-devant Intendant des finances a eû la permission de revenir icy avec toute sa famille.

Le Prince Électoral de Saxe a vû le Roy incognito, parce qu'il se prétendoit couvrir devant S.M. s'il l'eût veû publiquement. Ç'a esté Madame la Dauphine qui l'a présenté.

L'Archevêque de Rouen a donné la cure de Saint-Gervais à

(1) C'était la fille de Mme d'Herwart, cf. plus haut p. 255, au 20 février 1686.

Mr Feu, qui en a pris possession. Mr de Brillac, Indultaire sur l'Abbaye du Becq pretend emporter ce Bénéfice. Le défunt Curé a fait pour plus de 30 mille escus de fondations à de pauvres écoliers et à la communauté de prestres et aux filles de Sainte-Croix.

Le Roy a approuvé l'arrest que le Parlement a donné pour l'affaire de Mr Vedeau.

L'on dit qu'il y a un Arrest du Conseil qui ordonne que les propriétaires des maisons de la paroisse St Sulpice payeront le double de ce qu'ils ont coutume de payer, afin d'amortir les debtes de la fabrique de cette paroisse et achever le bâtiment.

...Le Roy entend que ceux qui ont esté pourveûs en régale dans le chapitre de Pamiers ayent à se faire religieux de St Augustin comme est tout le chapitre de cette église, à faute de quoi leurs Bénéfices seront impétrables. (Fol... 121 v°).

*A Paris le 3e Avril 1686.*

...L'on perd l'espérance que le Pape fasse jamais des Cardinaux. Ceux qui luy sont présentez par les couronnes sont, dit-il, des sujets qui ne méritent pas cette dignité.

Le marquis de Blanchefort, fils du maréchal de Créquy, a esté reçû à l'audience de S. S. parce qu'elle a sçû qu'il alloit à la guerre d'Hongrie. Il l'a comblé de bénédictions et d'indulgences et l'a extrêmement loué d'un dessein si chrétien. S. S. a fait tenir le chapitre général des Carmes des-chaussez à Bologne, afin d'empêcher les solicitations de l'ambassadeur de France pour que l'on ne nommast pas un sujet qui fut Général et désagréable icy.

Le Duc de Savoye a fait réponse aux envoyez des Suisses qu'ils ne s'estoit point mêlé des affaires qui estoient arrivées en leur pays au sujet de la Religion, qu'il vouloit vivre en bon voisin avec eux, mais que ce n'estoit pas à eux à se mêler de ce qu'il faisoit dans ses estats avec ses sujets, qu'il estoit leur souverain et vouloit estre obeï.

Les Religionnaires des vallées s'estoient retirez en des lieux qu'ils prétendoient inaccessibles; mais la veue des troupes de France leur a fait perdre toute espérance. Il faut qu'ils changent de religion ou bien qu'ils abandonnent le pays; on leur avoit donné dix jours pour se résoudre. (Fol. 122.)

L'Electrice douairière Palatine, mère de Madame et du dernier Electeur Palatin, est morte et le prince palatin est fort malade,

Le Duc de Nortomberlan, fils naturel du feu Roy d'Angleterre, s'est marié clandestinement à une femme de basse naissance. Ces sortes de mariages ne se cassent pas en Angleterre.

Le Roy a licencié cent officiers de ses troupes d'Irlande et a mis cent catholiques en leur place.

L'Evêque de Bath a fait un sermon tout catholique devant le prince et la princesse de Danemark. Le ministre de Posné, à

deux milles de Londres, s'est déclaré catholique à la fin de son presche.

Mr de Barillon fait prescher à Londres pendant le Caresme dans sa chapelle 3 fois en François et 4 fois en Anglois. Les autres ministres des princes catholiques en usent de mesme.

Mr de St Martin, cy devant conseiller à la Cour, de la Religion, a esté mis à la Bastille parce qu'il vouloit dogmatiser. La femme et la fille de Chardon se sont faits catholiques.

Mr Dangeau a épousé Madlle de Levestin la nuit du dimanche au lundy. Mr le Duc et madame la Duchesse donnèrent la chemise. Les fiançailles furent faites dans la chambre de madame la Dauphine par Mr Fléchier Évêque de Lavaur. (Fol. 123).

*A Paris, le 6e Avril 1686.*

...Les Députez des cantons de Zurich et de Bern ont fait sçavoir aux Gens de vallées qu'ils ne doivent attendre aucun secours de leurs supérieurs. Cependant on vient d'apprendre qu'ils sont en volonté de se deffendre contre le duc de Savoye. L'ambassadeur de France en Suisse avoit fait sçavoir de la part du Roy que S. M. prendroit pour infraction et rupture d'alliance s'ils prenoient la résolution d'assister les ennemis ou rebelles de quelque prince que ce puisse estre qui fust de ses alliez, leur faisant connoistre par là que c'estoit le Duc de Savoye dont il vouloit parler. L'on dit que les Suisses veulent faire cet esté deux camps de toutes leurs meilleures troupes.

...Les troupes que le Roy de Suède a fait passer en Poméranie donnent beaucoup d'inquiétude à l'Electeur de Brandebourg.

Le Roy a fait délarer aux Hollandois qu'il n'avoit aucun dessein de troubler la paix ny de faire aucune entreprise sur les Estats du Roy d'Espagne; qu'il ne demandoit autre chose que la restitution de ce que l'on avoit indeuement pris à ses sujets; que si aprés cette déclaration, ils se mêloient d'assister le roy d'Espagne, il prendroit cela pour une infraction à la trêve. On tient que cela a fait cesser l'armement de mer qu'ils faisoient, d'autant plus que chaque fois qu'ils augmentoient le nombre de leurs vaisseaux, le Roy augmentoit le sien au double (1).

(1) Pour les affaires d'Espagne, occasionnées par les vaisseaux confisqués à Cadix, il est trop long de tout reprendre; ce serait l'objet d'un extrait spécial et intéressant. Voici ce qu'on lit au 3 avril :

« L'on a envoyé un courrier à Patoulet qui est à Madrid pour l'interest du négoce. On ne sçait pas précisément quels ordres il porte; mais Patoulet doit revenir dans peu s'il ne reçoit pas une réponse positive pour satisfaire nos négociants. Le Roy ne veut point que la restitution de l'argent qui a esté pris dans le vaisseau saisy à la Corogne se fasse par les mains du Nonce qui est en Espagne, mais qu'elle soit faite par les ordres du Roy d'Espagne.

« Le dessein des Espagnols et des Hollandois joints ensemble est de ruiner le traffic de France. Ceux-cy ont fait cultiver grande quantité de chanvres et

Les Estats Généraux ont ordonné la démolition d'une grande partie des fortifications de Mastrick, qui sont d'une trop grande garde

Par ordre du Roy d'Angleterre, les Evesques ont envoyé défense de prescher des controverses. Mr de Barillon travaille présentement à un traité de commerce. Il s'en fait un pareil entre l'Angleterre et le Danemark.

...L'on poursuit fortement les maires et échevins des villes et autres lieux qui ont touché les deniers des estapes, qui ont fait beaucoup de friponneries. (Fol. 123 v°.)

*A Paris ce 10e Avril 1686.*

...Le pape a tenu un consistoire qui a duré peu de temps, les cardinaux ayant esté avertis de ne pas tenir un long discours. On y a seulement fait quelques propositions d'Evêchés. S. S. y a fait lecture de l'éloge qu'elle a fait du Roy en conséquence des révocations des édits de Nantes et de Nisme, comme fit Urbain 8 de Louis 13 après la prise de la Rochelle. Le cardinal d'Éstrées et le Duc son frère, ont supplié S. S. de leur en donner coppie pour l'envoïer au Roy. S. S. a remis au prochain consistoire qui (se) tiendra apres Pasques, de donner le chapeau, et fermer la bouche au cardinal Mellini.

L'on a crû que l'accommodement des gens des vallées de Piedmont avec le Duc de Savoye estoit fait, que les temples seroient abbatus et les ministres chassez ; que ceux qui voudroient rester le pourroient faire en se faisant catholiques, et que les autres seroient obligez dans un certain temps de vuider le pays ; mais par des lettres du 2 de ce mois, on apprend que les troupes françoises jointes à celles du Duc de Savoye, sont entrées dans les vallées. Ainsi cela fait connoitre qu'il n'y rien de fait.

...La Diète de Ratisbone a déclaré, ainsi que le Roy le demandoit, que la prise de possession qu'avoit fait le nouveau Electeur

de lins dans la Silésie, dont ils ont fait faire des toiles de différente qualité afin de les débiter aux Indes occidentales, dont le débit se faisoit à bien plus bas prix que celles de France ; mais ils n'ont pas eu le succès qu'ils en espéroient ; car une fois blanchies elles se sont trouvées dures et cassantes et d'un fort méchant usage. Ainsi les habitans des Indes ne s'en peuvent plus servir et des plus belles on n'en trouveroit que fort peu de chose, et on sera encore contraint de revenir à celles de France. » (fol. 122.)

On lisait au 16 mars : « L'on attend, avant que d'envoïer les derniers ordres pour nos nouveaux armemens de mer, que Patouillet (en marge, ou Patoulet) qui a passé en Espagne au nom des marchands françois, soit de retour afin de sçavoir quelle résolution le conseil d'Espagne aura pris et de quelle manière on prétend les satisfaire. Deux marchands, l'un de Rouen et l'autre de St Malo, ont ordre de venir icy pour instruire nos ministres de quel interest le commerce d'Espagne, et principalement des Indes peut estre pour la France. » (fol. 117).

Palatin des lieux, places et Seigneuries et des meubles prétendus par Madame dans la succession des deux Electeurs Palatins, son père et son frère, ne luy pourroit préjudicier, ny à Mr le Duc de Chartres, son fils, non plus que cette présente Déclaration ne pourra nuire aux droits de l'Electeur Palatin. (Fol. 124).

Le Roy d'Angleterre a fait pressentir le pape s'il approuveroit qu'il fût couronné à Edimbourg comme Roy d'Escosse par les Evesques protestans comme il a fait pour le Royaume d'Angleterre à Londres. La Cour de Rome a esté contraire à cette demande.

Le Prince d'Orange a fait, de sa propre autorité, armer 6 vaisseaux. On ne doute pas que ce ne soit pour assister le Roy d'Espagne. Il en donnera le commandement au comte Stirum, ausquels doivent je joindre 6 autres vaisseaux de convoy.

Le comte de Théaubon et autres de la Religion qui s'estoient embarquez à Dieppe et si bien cachez que ceux qui visitèrent le vaisseau ne les purent découvrir, pensant estre en sûreté, ils montèrent sur le tillac et se mirent à se réjouir, se faisant servir par un laquais habillé de jaune. Les visiteurs qui, estans dans un autre bastiment, remarquèrent qu'ils n'avoient point vu cette livrée, ce qui les obligea de courir après. Ils r'amenèrent le vaisseau et ont tout mis en prison.

La comtesse de Roye est partie lundy pour aller trouver son mary en Danemark. Elle a esté conduite quelques jours par le maréchal Duc de Duras, son frère.

...L'on a levé les deffences de débiter la traduction qu'a fait Mr le Tourneux du Canon de la messe. Le Roy n'a pas trouvé bon qu'on l'ait fait sans luy en avoir parlé (1). (Fol. 124 v°.)

*A Paris le 13e Avril 1686.*

...Le Pape se rendra plus visible quand le temps auquel on luy a dit qu'il devoit mourir sera passé, un Astrologue luy ayant prédit qu'il seroit pape pendant 16 ans, et comme peu s'en fallut qu'il ne fut élu au lieu de Clément X, il compte depuis ce temps là, ce qui fait à peu près les 16 années.

Comme l'éloge que S.S. a fait en faveur du Roy et que le cardinal d'Estrées a envoyé icy, est mis dans la *Gazette*, il n'en sera point parlé dans cet ecrit ; mais seulement que c'est un appelé Colonis qui l'a composé (2).

(1) Voir plus haut, p. 364, au 20 mars 1686.

(2) L'allocution faite au consistoire du 18 mars est en effet citée dans le numéro 15 de la *Gazette*, paru le 13 avril 1686. On y lit : « Hier il (le Pape) tint Consistoire : après avoir donné part aux Cardinaux de ce que le Roy Très Chrétien avoit fait pour la réunion de ses Sujets à l'Église catholique, il leur a dit en subsistance, Que par l'amitié qu'il avoit pour ce grand Prince et pour le très florissant Royaume de France, il avoit une extrême joye de ce que Dieu luy avoit réservé la puissance nécessaire pour extirper l'Hérésie, et pour délivrer son Royaume, en si peu de temps, de la fausse Religion qui y avoit

S. S. a refusé les décimes des biens ecclésiastiques aux Vénitiens ; ce qui leur fait beaucoup de chagrin et les pourroit porter à écouter les propositions qui leur sont faites de la part des Turcs, quoiqu'il fassent un puissant armement pour la campagne prochaine...

...Les protestans des Vallées sont enfin soumis aux volontez de leur souverain le Duc de Savoye (1).

Le Roy de Pologne sera à la teste de ses troupes au commencement de Juin. Le courier qu'il a envoyé à Rome a rapporté que S. S. a promis de lui envoyer encore un million, monnoye de Pologne, afin de soûtenir la guerre. L'on a nouvelle par la mesme voye de Pologne, que les Tartares Kalmuch ont déclaré la guerre aux Moscovites.

Le duc de Northumberland, fils naturel du feu roy d'Angleterre, a fait passer sa nouvelle épouse en Flandres dans uu convent. C'est la fille d'un marchand de volaille (2). S. M. B. estoit en parole de le marier avec la fille du duc de Neufscatel, la plus riche héritière d'Angleterre.

Le Parlement d'Escosse est retardé de 15 jours. Tout le monde croid en Angleterre qu'il y a un traité d'alliance avec la France ; mais ce n'est que pour le traffic, principalement pour celuy de l'Amérique. (Fol. 125.)

...Le Divan d'Alger a déclaré la guerre aux Hollandois. Cela obligera ceux-cy d'envoyer une partie de leurs vaisseaux dans la Méditerranée.

L'on apprend tous les jours que plusieurs personnes de la Religion se retirent hors de France et qu'ils se vont embarquer en des ports détournez ce qui oblige à mettre des gardes de costes en ces lieux-là...

Mr le Chancelier a fait sçavoir aux principaux des collèges qu'ils fissent les classes plus fortes, parce que les escoliers en sortoient fort ignorants.

Les Espagnols veulent s'excuser de donner les Galères, qu'ils ont promises aux Vénétiens, sous prétexte de la guerre qu'ils appréhendent d'avoir contre nous. (Fol. 125 v°.)

esté introduite au siècle passé... Que le Roy Très Chrétien avoit supprimé les Édits que les Hérétiques rebelles avoient extorquez des Roys ses prédécesseurs... et que Dieu bénissant l'ouvrage de Sa Majesté, avoit donné à ses sujets de la Religion Prétendüe Réformée, un cœur nouveau pour les faire rentrer dans le sein de l'Église... Que comme le zèle et la piété du Roy Très Chrétien avoit extraordinairement éclaté dans cette action, il devoit dès à présent luy donner les loüanges que la prostérité luy donnera toutes les fois qu'elle pensera à une entreprise si grande et si glorieusement exécutée... » (p. 174-175.)

(1) Cette nouvelle était inexacte et sera démentie dès le Courrier du 27 avril.

(2) Voir plus haut, p. 368, au 3 avril 1686.

*A Paris, le 17e Avril 1686.*

...L'indisposition du Pape et l'incommodité qu'a eue le duc d'Estrées ont esté cause que S. S. a remis après Pasques à tenir chapelle papale en action de grâces de ce que le Roy a fait pour chasser l'hérésie de son Royaume. Cette feste se fera avec une grande pompe et cérémonie. S.S. y entonnera elle mesme le *Te Deum*; le canon tirera et il y aura des feux par toute la ville et une girandole au chasteau St Ange. Le lendemain nostre Ambassadeur fera encore une grande feste chez luy, et des feux à la Trinité du Mont.

On se flatte toujours de l'espérance d'une promotion. On croid mesme que l'Electeur de Cologne sera fait cardinal à la nomination de l'Empereur (1). Pour ce qui est du prince Reinalt d'Este, S. S. refuse absolument de luy donner le chapeau, quoyque le Roy d'Angleterre le demande. Il n'y a pas encore de nouvelle que le comte Castelmen, Ambassadeur de S. M. B. soit arrivé à Rome.

Quelques instances qu'ait pû faire l'envoyé de l'Empereur, il n'a pu obtenir du Duc de Mantoue la liberté de son premier ministre et du capitaine de ses Gardes, accusez d'avoir esté gagnez par le comte de Melgar pour mettre ce prince au pouvoir des Espagnols; ce qui augmente extrêmement le soupçon qu'on a qu'il ne se soit accommodé avec les françois; cela donne beaucoup de jalousie aux princes d'Italie qui sont fachez de ce que le comte de Melgar a engagé la plus grande partie de ses troupes au service des Vénitiens...

...L'empressement que les Hollandois avoient de faire cette année un grand armement, a beaucoup diminué, soit que les fonds manquent ou bien qu'il appréhendent d'irriter une puissance plus forte que la leur.

Le Gouverneur de Douvre estant mort, le Roy d'Angleterre a donné ce gouvernement à Milord Douvre, qui est catholique et que S. M. Brit. avoit depuis peu fait milord et 4e capitaine de ses gardes.

L'envoyé du prince palatin faisant bastir une chapelle dans son palais, Milord Maire l'en voulut empescher. Le Roy d'Angleterre luy en a fait une forte réprimande et luy a dit d'en aller faire les excuses à ce ministre (Fol. 126) (2).

Les supposts de l'Université d'Oxford ayant voulu chasser le docteur Valtier, parce qu'il n'assistoit point aux prières communes, le Roy a envoyé faire des deffenses de l'inquiéter et qu'il l'en avoit dispensé.

Les mal-convertis en Languedoc s'estant assemblez en un

(1) L'information du 10 avril (fol. 124 v°) se rapporte peut-être à ces nouvelles ou espérances : « L'Evesque de Strasbourg partit lundy en grande diligence pour se rendre auprès de l'électeur de Cologne, où des affaires de la dernière conséquence l'appellent. »

(2) Cf. plus bas, au 18 mai 1686.

champ auprés de Pin, au nombre de quatre à cinq cents, ils ont imposé les mains à un proposant et l'on reconnu pour ministre. Il les a preschez et donné la cène; mais on les a poursuivis et mis plusieurs en prison. On a trouvé sur un fugitif un mereau de plomb qui avoit d'un costé une ancre et de l'autre un agneau pascal. C'estoit la marque pour se reconnoitre; car on a trouvé chez un ministre prétendu converty à Manosque plus d'un boisseau de ces mereaux (1).

Eugène Griselle.

(*A suivre.*)

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

## LE JUBILÉ DE CALVIN

**En Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Suisse, en France et à Genève.**
**Livres, brochures et articles.**

### En Angleterre, aux États-Unis et en Allemagne.

Le jubilé de Calvin a pris les proportions d'un événement international auquel se sont associés, en beaucoup de lieux, des représentants de toutes les dénominations protestantes (2), ainsi que les autorités civiles et les corps universitaires.

(1) Voir le *Bulletin* du 15 avril, 15 juin, 15 juillet et 15 sept. 1888 (art. de M. E. Delorme); celui du 15 déc. 1893, page 659, note 3; celui du 15 janvier 1894 : *Les Méreaux du Temple de Charenton*, p. 46 à 51; et surtout l'article : *Le Méreau dans les Églises réformées en France* paru dans les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, cité *ibid.*, p. 50. Ce méreau semble, non seulement inédit (on en connait de l'époque du Désert, portant une ancre, mais sans revers), mais d'autant plus intéressant qu'il se présente, comme date, entre l'époque précédant l'édit de Nantes, et la réapparition du méreau, après 1740. Cf. M. H. Gelin, *Op. cit.*, p. 53 : « Nous ne connaissons, écrit-il, aucun écrit antérieur à cette date et portant mention expresse de l'emploi du méreau depuis la Révocation. » Notre chronique comble donc une lacune de l'histoire du méreau dans les Églises réformées de France.

(2) Le *Protestantenblatt* du 21 juillet 1909 ne signale qu'une seule note discordante : Une feuille luthérienne du Schleswig-Holstein (*Die Perle*, La Perle), sous le titre de *Calvin l'ennemi héréditaire des Eglises luthériennes en Allemagne*, a écrit entre autres : « On place Calvin au nombre des réformateurs. Cela peut être vrai dans ce sens que par un enseignement nouveau, il a détaché de Rome un grand nombre d'âmes, mais nullement dans le sens qu'à l'instar de Luther, il aurait remis en pleine lumière l'Evangile de Jésus-Christ... etc. » D'autre part, à Genève, le président de la Confédération et d'autres catholiques n'ont pas craint de reconnaître les services rendus par la Réforme.

Nous avons déjà mentionné, dans notre précédent *Bulletin* (p. 266) quelques commémorations, en Allemagne, Écosse et Hongrie. En voici d'autres : à Londres, le 8 mai, le Synode de l'Église presbytérienne anglaise clôtura ses séances par une grande réunion publique à l'église de Marylebone à laquelle, après une exposition des principales idées de l'*Institution* par le docteur Bavinck, d'Amsterdam, prirent part : MM. Oswald Dykes, principal *emeritus* du Westminster collège de Cambridge et le Rev. Sylvester Horne du Tabernacle congrégationaliste de Whitfield.

Aux Etats-Unis, le neuvième concile de l'Alliance universelle des Églises presbytériennes, qui représente près de 6.000.000 de membres et qui siégea à New-York du 15 au 25 juin, a également payé un tribut de reconnaissance émue à la mémoire de Calvin (voir le *Quarterly Register* d'août 1909 et l'*Echo des Vallées* (Vaudoises) du 30 juillet).

En Allemagne, le 6 juin, à Brunswick, après l'ouverture du Synode de la confédération des Églises réformées de la basse Saxe, en présence des autorités civiles et ecclésiastiques, le professeur D. Mirbt, de Marbourg, démontra comment et pourquoi Calvin n'appartient pas seulement à l'Église réformée, mais au protestantisme tout entier (1).

Le 8 juin, à la conférence pastorale de Strasbourg en Alsace, le pasteur R. Will exposa, en un travail solide et bien documenté, la valeur de Calvin pour le temps présent (*Calvins Bedeutung für unsere Zeit*, une brochure de 38 pages in-8°. Strasbourg, Heitz, 1909).

Un travail analogue et non moins remarquable fut présenté le 14 juin, par M. le professeur P. Wernle de Bâle à la Société pastorale suisse, réunie à Saint-Gall. Un résumé de ce rapport a été publié par la *Semaine religieuse* de Genève du 19 juin (supplément au n° 25) sous le titre : *Calvin et le temps présent*. On y trouve un tableau du christianisme calviniste et de la réaction anti-calviniste, suivi d'une série d'appréciations personnelles.

Les Églises réformées française et allemande de Francfort-sur-Main rappelèrent solennellement la mémoire du réformateur le 13 juin. — A Erlangen la même fête eut lieu le 15 juin, veille de la 51e session du Synode de l'Église réformée de Bavière. La séance fut présidée par le professeur K. Müller et le discours prononcé par le pasteur Lang de Nuremberg (voir *Reformirte Kirchenzeitung* de 1909, n° 27).

Le 26 juin, ce fut le tour de Breslau où la séance commémorative eut lieu sous les auspices de l'Association évangélique, et avec la participation du professeur docteur D. Cornill. A Bückeburg elle fut présidée, le 27 juin, par le prédicateur de la cour

(1) Cette conférence a paru : *Verlag des ev. Bundes zu Halle a/S. Flugschriften*, Heft 272 (n. 8 der 23 *Reihe*), sous le titre de *Johannes Calvin*, von Prof. D. Carl Mirbt-Marburg.

Dr Brandes, et, le même jour, elle eut lieu avec une grande solennité à l'église réformée allemande de Magdebourg avec le concours de représentants de toutes les autres Églises, et du docteur Hermann Dalton (1). (*Ibid.* nos 30 et 31).

Les universités de Vienne en Autriche, de Berlin, Breslau, Halle, Heidelberg, Strasbourg et Giessen s'associèrent à ce jubilé par des séances académiques solennelles qui eurent lieu à Vienne le 9 juillet, à Berlin, Breslau, Halle, Heidelberg, et Strasbourg le 10 juillet, enfin à Giessen le 16. On y entendit le doyen Dr K. Beth, et les professeurs Holl, Loofs, D. Arnold, H. de Schubert et Eck, dont les discours seront sans doute publiés (2). A Strasbourg le professeur D. P. Lobstein, dont nous avons déjà cité l'étude d'histoire et de dogmatique sur la *Connaissance religieuse* (expérimentale) *d'après Calvin* (tirage à part de 64 pages in-8° Paris, Fischbacher; Lausanne, Bridel, 1909), compara, en un parallèle original, l'idéal chrétien, moral et social de Calvin à l'idéal payen et essentiellement égoïste de son compatriote et contemporain Montaigne (*Calvin und Montaigne*, une brochure de 20 pages in-8° Strasbourg, E. van Hauten, 1909).

Enfin, le 11 juillet, dans un très grand nombre d'églises d'Allemagne et de Suisse, le souvenir du réformateur a été rappelé conformément à l'invitation du conseil supérieur de l'Église évangélique unie de Prusse et des autorités ecclésiastiques des Cantons Suisses (3).

## En France.

En France il y a eu quelques manifestations isolées. Ainsi, à l'église de l'Oratoire à Paris, le service du 27 juin fut spécialement consacré à Calvin. Les trois pasteurs, MM. Viénot, W. Monod et Roberty y prirent successivement la parole. On trouvera dans la *Revue Chrétienne* du 1er août un résumé des deux premières allocutions. Nous croyons savoir qu'un grand nombre d'églises se proposent de consacrer à ce jubilé le service de la Fête de la Réformation du mois de novembre prochain.

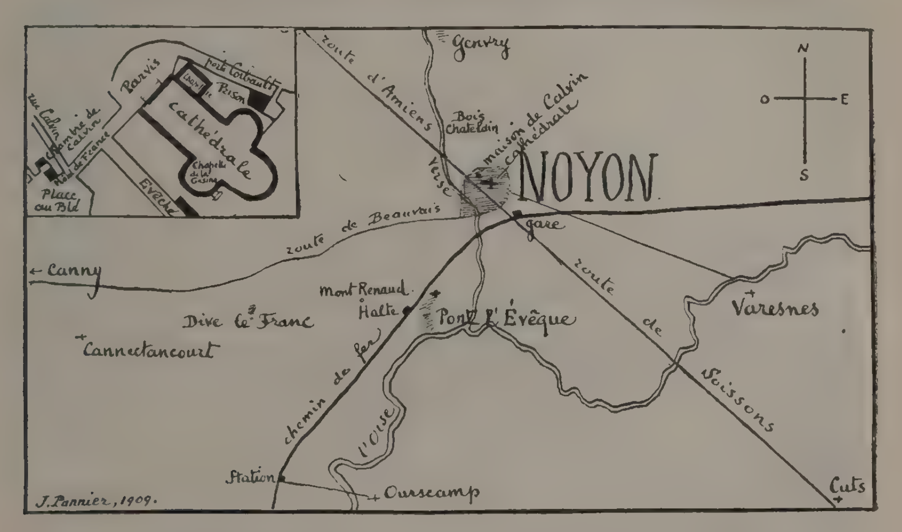
(1) A l'occasion de cet anniversaire, le docteur Dalton, bien connu par ses travaux sur la Réforme en Pologne, a fait don de sa blibliothèque, toute cataloguée, au séminaire de l'Église réformée à Elberfeld.

(2) La Faculté de théologie de l'université de Halle a conféré le doctorat honoraire au prédicateur du dôme Aug. Lang, auteur de la biographie de Calvin dont nous avons parlé (p. 266), et à M. A. Bœgner directeur de la Société des Missions de Paris. L'université de Giessen a, de son côté, nommé docteur en philosophie M. le doyen E. Doumergue et docteur en théologie le pasteur Ch. Wagner. M. A. Lang a, en outre, été nommé professeur à Halle.

(3) A Lausanne le public fut invité à une séance commémorative le 4 juillet au soir à l'église St-François; MM. Secrétan, Herzog et le soussigné y prirent la parole. On rappela surtout les nombreuses relations de Calvin avec Lausanne où était P. Viret. Le Dr Barth et le lic. Hadorn, de Berne, ont parlé de l'influence de Calvin, le premier à Berne et le second à Francfort.

Toutefois, quelques-uns d'entre nous n'ont pas voulu attendre cette époque, généralement encombrée par la rentrée des vacances, pour faire un pèlerinage à Noyon. Non que la petite cité de 7.336 habitants se soucie beaucoup du plus illustre de ses fils qu'elle vit naître le 10 juillet 1509, sans se douter que quarante ans plus tard il entraînerait à Genève l'élite de sa population, et sur lequel elle a depuis lors fait le silence. Mais il nous a semblé qu'avant d'aller à Genève, nous devions voir les lieux où le futur réformateur reçut les premières impressions qui sont si profondes et durables.

Si, à bien des égards, la petite cité picarde est restée inféodée




Noyon, la cathédrale, la maison de Calvin et les environs.

au moyen âge dont son admirable cathédrale est au milieu d'elle le témoin éloquent et significatif, il semble pourtant qu'à l'endroit de Calvin il s'y manifeste quelque chose qui ressemble à un revirement d'opinion. On sait qu'un Noyonnais, descendant de la famille de la mère du réformateur, M. Abel Lefranc, aujourd'hui professeur au Collège de France, en renouvelant, en 1888, l'histoire de la *Jeunesse de Calvin*, a tracé de l'étudiant de Paris, Orléans et Bourges un portrait bien différent de celui qui avait cours dans les milieux bien pensants. Le premier indice de ce revirement parut il y a quinze ans, lorsque quelques citoyens noyonnais proposèrent de donner le nom de Calvin à une rue située derrière le bloc de maisons qui renferme celle où il naquit. La proposition ne passa pas, comme bien l'on

pense, sans d'énergiques protestations, mais on en profita pour changer les noms d'une quinzaine d'autres rues.

Aujourd'hui la bibliothèque de la Ville acquiert, dans la limite de ses crédits, tout ce qui est publié sur Calvin et, le jour même de notre excursion, le journal *Le Libéral de l'Oise*, qui y paraît le jeudi et le dimanche, inséra la petite notice de notre collègue, M. Jacques Pannier, intitulée *Une visite à la ville natale de Calvin* (brochure de 12 p. in-24 chez Fischbacher, 0,15 cent.) Depuis lors il a même fait paraître un aperçu, par le même au-



Les excursionnistes entrant par le grand portail de la Cathédrale de Noyon.

teur, de *l'enfance de Jean Calvin à Noyon* (N$^{os}$ des 22, 25, 29 juillet, 1$^{er}$, 5 et 8 août).

Nous étions une quarantaine (1) lorsque, le jeudi 1$^{er}$ juillet, un peu après midi, nous prîmes place autour de la table de la salle à

(1) Un seul de ces convives, notre collègue, M. Henri Monod, pouvait revendiquer, parmi les ascendants de sa famille, le fils du célèbre Noyonnais, Laurent de Normandie, l'ami de Calvin et du non moins célèbre Guillaume de Trie. Ce fils, Jean, épousa Marie fille de Guillaume de Trie et de Marguerite fille de l'helléniste Guillaume Budé. La fille d'un de leurs descendants, Jacques Tremblez, mari d'Esther Calandrini (1666), épousa un Puerari dont la petite-fille Suzanne, mariée en 1763 à Gaspard Joël Monod, donna le jour en 1765 à Jean Monod, père des douze Monod, dont descendent tous les autres.




L'abside de la cathédrale de Noyon. En face de la porte qu'on voit à gauche, se trouvait, dans ce transept, la chapelle dite de la Gésine.

manger de l'hôtel de France élevé sur l'emplacement de la partie de la maison de Calvin qui faisait face à l'ancienne place au Blé et à la petite église de Sainte-Godeberte où il fut baptisé et qui n'existe plus (Voy. *Bull.* 1888, p. 45 et 1897, p. 375). Cette salle à manger a été agrandie récemment, derrière l'hôtel, par une annexe qui occupe presque toute la cour laquelle naguère séparait l'hôtel du bâtiment du quinzième siècle, lui appartenant, et qui renferme, au premier étage, à gauche, la chambre dite de Calvin, parce qu'une tradition constante affirme qu'il y est né. Nous étions donc réunis sur le sol même de l'ancienne cour que le jeune fils de Gérard Cauvin, « scribe de la Court spirituelle de Noyon », et de Jeanne le Franc, devait traverser toutes les fois qu'il se rendait à l'école des Capettes (1). Le déjeuner fut présidé par M. le député E. Réveillaud. On y émit le vœu qu'un monument, ou du moins une plaque commémorative, rappelât au visiteur de ces lieux le nom de Calvin, et que ce qui reste de sa maison soit conservé, comme ont été conservées les maisons de Luther, de Zwingli et de Knox.

Après le déjeuner la petite troupe s'achemina vers la cathédrale qui fut visitée dans tous ses détails et du haut de laquelle nous pûmes contempler le gracieux paysage, ondulé et boisé, qui entoure la ville. J'ai pu, au cours de cette visite, préciser l'emplacement de la chapelle dite « de la Gésine », dont le bénéfice fut attribué en 1521 au jeune écolier, alors âgé de 12 ans et dont on savait seulement qu'elle était proche du chœur. En regardant une pierre tombale sur un côté du transept de droite, quand on est entré par le porche principal, j'y lus, en effet, ces lignes : « *Hic jacet magister Thomas Carteron, presbiter parisinus, ad altare sub invocatione beatæ Virginis puerperæ, in hac ecclesia per 40 et amplius annos capellanus...* 1714, — dont voici la traduction : « Ci gît maître Thomas Carteron, prêtre parisien, devant l'autel érigé sous l'invocation de la bienheureuse Vierge des femmes en couches, lequel fut chapelain de cette Eglise pendant plus de 40 ans... 1714 ». Il y eut donc dans ce transept, au moins jusqu'au XVIII[e] siècle, en face de la porte par laquelle on y pénètre du côté de l'abside et qu'on voit sur la reproduction ci-contre d'une carte postale de M. Compiègne, de Noyon, — un autel consacré à la Vierge des femmes en couches, c'est-à-dire une chapelle de la Gésine, et c'est du bénéfice de cette chapelle, située, en effet, près du chœur, que le jeune Calvin fut pourvu grâce à la faveur qu'on portait alors à son père et aussi au fait qu'il était lui-même destiné à la carrière écclésiastique.

(1) Voir une vue de la cour et de la maison du XV[e] siècle avant la construction de l'annexe de l'hôtel, dans le *Bulletin* de 1897, p. 373, et une autre, de la cour et de l'escalier qui conduit à la galerie et à la chambre de Calvin, dans le *Jean Calvin* de W. Walker, trad. E et N. Weiss, p. 18.

Après la visite de la cathédrale, de la salle capitulaire, du cloître où poussent des herbes folles, de la prison de l'officialité où Calvin fut enfermé à deux reprises en 1534, nous n'eûmes que le temps de donner un coup d'œil à la charmante façade de la Bibliothèque du Chapitre où, en attendant les décisions des autorités, les précieuses archives de ce Chapitre sont en proie aux rongeurs — et à celle, non moins intéressante de l'Hôtel de Ville, puis de reprendre le train pour Paris. — Nous joignons à ces notes une petite carte sommaire, dressée par notre collègue M. J. Pannier, à l'usage de ceux qui, après nous, viendront entreprendre le même pèlerinage, et nous voulons espérer qu'une autre occasion permettra aux Noyonnais de faire plus ample connaissance avec le Calvin, non de la légende, mais de l'histoire.

## A Genève.

Le lendemain de cette visite dont tous nous gardons le meilleur souvenir, le train emportait le signataire de ces lignes à Genève, où il arriva juste à temps pour se glisser dans la foule qui, à Saint-Pierre, écoutait la conférence du doyen E. Doumergue sur *Calvin le prédicateur de Genève*. Pour traiter ce sujet, l'orateur qui occupait la chaire de Calvin n'avait qu'à puiser à pleines mains dans la masse imposante de plus de 2000 sermons du réformateur qu'au pied de cette même chaire des auditeurs qui étaient de vrais sténographes, avaient recueillis mot à mot. Il a pu ainsi nous donner une idée prise sur le vif d'une parole dont l'austère simplicité et la sincérité familière produisirent sur les contemporains une impression dont, plus tard, la prétendue « éloquence de la chaire », si en honneur jusqu'à nos jours, ne parvint pas à effacer le souvenir (1).

Mais comment donner une idée de ces fêtes qui furent inaugurées par ce discours et par les beaux psaumes qui l'encadrèrent? Car même si nous nous bornions à énumérer ce qui remplit, on peut dire chaque heure de cette semaine héroïque, ce *Bulletin* n'y suffirait pas.

Ceux qui voudront la revivre en imagination ont d'ailleurs à leur disposition, en premier lieu la belle publication de la maison Atar intitulée *Les Jubilés de Genève en 1909*, que nous avons déjà annoncée. Les cent pages du troisième et dernier fascicule donnent un aperçu aussi pittoresque que vivant de ces « *Journées* » désormais historiques. Il y a là une série de notes enlevées au courant de la plume, qui donnent la sensation de l'instantané, et des photographies multiples et d'autant plus remarquables, que le soleil

(1) Le texte entier de cette conférence vient d'être publié par la maison Atar (Corraterie 12, Genève) sous ce titre : Prof. E. Doumergue, *Calvin le prédicateur de Genève*, une brochure de 29 pages in-16, prix 1 fr.

n'en a favorisé aucune. Puis il y a les comptes rendus quotidiens du *Journal de Genève* (3 au 15 juillet), de *La Tribune* (1er au 10 juillet); enfin, *last but not least*, les 25 paragraphes, supérieurement rédigés, du travail de M. Francis Chaponnière intitulé les *Jubilés Calviniens* et publié dans la *Semaine religieuse de Genève* des 10, 17 et 24 juillet.

Nous nous bornerons à noter ici quelques impressions personnelles. Et tout d'abord, le soin, la précision avec laquelle tout fut organisé jusque dans les moindres détails. Il y eut trois jubilés proprement dits, celui de l'*Eglise* (du 2 au 4 et du 6 au 7), celui du *Collège* (le 5), et celui de l'*Université* (du 7 au 10); enfin, entre le second et le troisième (du 5 au 7) et à cheval sur la fin du premier, ce qu'on pourrait appeler *la Commémoration monumentale* qui fut le point de départ et le centre des trois jubilés puisque le monument rappelait à la fois la naissance du réformateur et le fondateur de l'Église et de l'université. On ne pouvait guère empêcher ces quatre comités d'empiéter quelque peu les uns sur les autres, mais le public qu'ils se sont passé les uns aux autres ne s'est aperçu d'aucune friction. En somme il n'y eut guère qu'une journée, celle de 6 juillet où il eût fallu, outre une certaine force de résistance, le don d'ubiquité pour participer, successivement ou simultanément : 1° à la séance solennelle des délégués et invités à Saint-Gervais ; 2° au défilé se rendant à la promenade des Bastions ; 3° à la pose de la première pierre du monument et aux nombreux discours qui l'accompagnèrent ; 4° au déjeuner au palais Eynard suivi de toasts abondants et prolongés ; 5° à la visite des expositions historiques ; (6, 7, 8) à une soutenance de thèse présidée par M. Boutroux, à la réception, à l'hôtel National, des délégués des universités étrangères, pendant que le soussigné donnait à l'Aula une conférence sur *la Réforme et la Pensée moderne* ; enfin (9 et 10), à la réconfortante réception de Madame Th. de Saussure à la Tertasse et au concert du soir au kiosque des Bastions, pendant que la pluie inondait les préparatifs de ces deux dernières réceptions.

Eh bien! pour employer une expression favorite de Calvin, « comme on dit », il y eut du monde partout et en foule, malgré cette pluie qui, après les deux ou trois premières journées (à peu près passables) semblait prendre plaisir, mais sans y réussir d'ailleurs, à contrarier la bonne volonté, l'inaltérable bonne humeur, l'entrain des Genevois.

* * *

En effet, et c'est là le deuxième trait que je tiens à relever, les Genevois et leurs hôtes, dont il est impossible de dire le nombre, les Genevois surtout qui doivent pourtant être blasés sur les congrès (y a-t-il un congrès qui ne se soit pas tenu à Genève?) — y sont allés cette fois de tout cœur. Il fallait voir, le lundi 5 juillet,

avec quelle unanimité et quel goût ils pavoisèrent toutes les maisons des rues basses, de la Corraterie et en général tous les coins du vieux Genève et de Saint-Gervais. Il fallait voir avec quel enthousiasme débordant protestants, catholiques et libres penseurs célébrèrent le jubilé du Collège sur les bancs duquel, depuis tant d'années, ils avaient tous appris, dans la diversité des tempéraments, des intelligences et des traditions, à se considérer comme les enfants joyeux et reconnaissants d'une même famille spirituelle. Il fallait les voir écouter et applaudir orateurs et conférenciers !

Et c'était un spectacle réconfortant que celui des autorités civiles, administratives, cantonales et fédérales (j'en oublie certainement), accompagnées des huissiers en manteaux rouges et jaunes, fraternisant aussi bien avec les représentants des Eglises qu'avec ceux des universités. Ceux qui venaient d'un pays où le moindre personnage officiel se croit tenu, sous peine de nuire à son avancement, de s'abstenir comme du feu, de toute participation à une cérémonie religieuse quelconque (1), ont eu cette impression inoubliable : Les luttes d'autrefois n'ont pas réussi à rompre, à Genève, les liens sacrés qui unissent le présent au passé et, sans rien sacrifier de sa liberté individuelle, personne ne se croit obligé de répudier l'héritage de ce passé.

Cet esprit de solidarité profonde, uni à la plus entière liberté individuelle, a été particulièrement saisissant et bienfaisant sur le terrain religieux. Il s'est manifesté dans une grande diversité d'appréciations de l'œuvre de la Réforme et d'expressions de sentiments individuels ou collectifs, à la séance solennelle de réception des délégués ecclésiastiques à la grande salle de la Réformation le samedi 3 juillet, à celle de l'Association du monument international, le 6 juillet à Saint-Gervais, enfin et surtout, le dimanche 4 juillet, à huit heures du matin, au culte émouvant et à la communion à Saint-Pierre à laquelle participèrent plus de 1.800 protestants de tous pays, de toute langue et venus des points les plus opposés de l'horizon ecclésiastique.

Involontairement on se représentait Calvin, le Calvin de l'histoire, élevé à l'école du moyen âge, mais entrevoyant les temps modernes et en posant les fondements, involontairement, dis-je, on se représentait Calvin assistant à ces séances mémorables, écoutant ce qu'on disait de lui et voyant ce qu'on faisait en mémoire de lui. Certes s'il avait été là, sans avoir rien appris

(1) Voici un symptôme caractéristique de cet état d'âme : Au congrès des *Petites amicales laïques* (œuvres postscolaires) tenu au Havre les 16, 17 et 18 juillet 1909, un des organisateurs, au cours d'une discussion, proféra cette phrase qui a dû lui faire l'effet d'une véritable trouvaille : « Je vous ai écouté, *je ne dirai pas religieusement, car le mot serait déplacé ici*, mais avec une très grande attention » !!

depuis 350 ans, il n'aurait pu prendre part à la communion de Saint-Pierre, pas plus qu'il n'aurait admis que son nom figurât sur la pierre de Champel, lui qui croyait fermement à la nécessité de la suppression de l'hérétique et n'admettait la communion des âmes que dans leur soumission sans réserve à une profession de foi, identique pour tous. Et pourtant, ceux qui le connaissent tant soit peu, sentent que s'il avait pu vivre les 350 années qui nous séparent de son ministère terrestre, lui l'humble esclave de la vérité en marche, il l'aurait saluée comme nous, comme nous il l'aurait adorée sous ces formes si différentes de celles sous lesquelles il la concevait!

***

Mais si Calvin avait pu, comme nous, voir en combien de lieux divers la semence répandue « en pleurant, » avait produit une moisson inespérée; s'il avait pu faire le compte approximatif de ceux qui, dans l'univers dont il ne connaissait qu'une minime partie, se réclament de lui ou plutôt de la cause qu'il a servie — je crois qu'il aurait approuvé l'hospitalité grandiose de Genève à l'occasion de ces jubilés.

Un des premiers buts qu'il poursuivit et qu'il réalisa malgré une opposition, très vive parfois, ce fut de faire de Genève une cité — disons mieux, *la* cité du Refuge. Cela entraîna des difficultés diplomatiques, des menaces de la part des gouvernements voisins, mais cela entraîna surtout de grands sacrifices de la part de la ville et du public. C'est ainsi que Calvin enseigna aux Genevois l'hospitalité. S'ils lui firent grise mine, surtout lorsqu'ils constatèrent que ces réfugiés lui étaient — tout naturellement — plus dévoués qu'eux-mêmes, il faut reconnaître que sur le terrain de l'hospitalité, depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours, ils ont égalé, sinon dépassé celui qui leur avait donné l'exemple.

Qui ne se rappelle avec quelle largeur de cœur, au milieu du XVI^e^ siècle, la petite cité pauvre et souvent presque à bout de ressources accueillit ceux qui ailleurs avaient vu les portes et les cœurs se fermer? Qui ne sait qu'encore aujourd'hui le Jeûne fédéral est le témoin annuel de l'hospitalité accordée aux réchappés de la Saint-Barthélemy? Et qui peut oublier qu'à partir de la Révocation, le flot de la grande tribulation européenne se déversa sur Genève pendant près d'un siècle?

Or on peut dire que les Genevois de 1909 ont été à la hauteur de ceux de 1572 et de 1685. Les quatre ou cinq comités qui s'étaient partagé ces quatre jubilés n'ont pu mener à bien une tâche aussi écrasante que grâce au concours bénévole de toute la population. Je ne crois pas qu'aucun gouvernement d'Etats beaucoup plus puissants aurait pu recevoir, pendant dix jours, tant de centaines

d'hôtes comme on le fit à Genève, précisément grâce à l'active et sympathique collaboration du public.

Ici je ne parle pas seulement des banquets officiels ou officieux — ils furent légion et nulle part aucun de nous n'avait vu une série aussi importante d'agapes aussi formidables — mais surtout des réceptions particulières — de M. et Mme Perrot de Montmollin et de M. et Mme H. Berguer à Chambésy (3 juillet); —



Coin de la Corraterie et de la promenade des Bastions.

de M. et Mme Bernard Bouvier (5 juillet); — de M. et Mme Alexandre Claparède; de Madame Théodore de Saussure (6 juillet); — de M. et Mme Casimir de Candolle au Vallon (8 juillet); — de MM. et Mmes Ferdinand, Léopold et René de Saussure au creux de Genthod (9 juillet); — sans parler d'un grand nombre d'invitations plus intimes et surtout des deux bateaux qui pendant toute la journée du 7 juillet, sous le discret patronage de M. et Mme Lucien Gautier firent faire le tour du lac à plus de 1500 convives en les réconfortant matériellement et spirituellement à Villeneuve et à Chillon. Presque chacune de ces réceptions, organisées dans des

cadres merveilleux, faillit être compromise par la persistance du mauvais temps, mais l'inaltérable bonne grâce des hôtes aidant, elles ne laissèrent aux invités que les plus gracieux souvenirs.

*
* *

Puisque je parle de la concurrence redoutable faite par les Genevois à la locution proverbiale de l'hospitalité écossaise, il faut au moins mentionner la manière délicate avec laquelle l'Université a exercé ses devoirs de maître de maison. Elle a voulu



Le Collège de Genève.

associer au jubilé qu'elle célébrait des représentants de la haute culture dans le monde entier. On a vu défiler à Saint-Pierre, le 8 juillet, des délégués de toutes les contrées, non seulement de l'Europe et des Etats-Unis, mais encore de l'Afrique, du Brésil, du Mexique, de la République argentine, de l'Inde et de l'Australie, — et rien n'était pittoresque et suggestif, en un tel lieu, comme cette réunion de costumes variés encadrés par des centaines d'étudiants groupés en grande tenue autour de leurs bannières.

Mais, outre cette marque de déférence par laquelle la Genève universitaire accentuait le caractère international de l'Académie de Calvin, elle a voulu s'associer plus étroitement encore un certain nombre de ceux qui dans les domaines les plus divers, et sans égard pour leurs titres universitaires, avaient rendu quelque service, soit à la science, soit à l'humanité. Elle a donc, d'un seul coup, créé cent cinquante docteurs *honoris causa*, dont les noms

ont été proclamés et souvent acclamés le vendredi 9 juillet, à la séance solennelle du Victoria-Hall (1).



Un coin de Saint-Pierre.

Je regrette que le temps et l'espace me manquent pour parler, et de l'exposition calvinienne que M. F. Gardy, conservateur de la

(1) Cinq membres de notre Comité se trouvent sur la liste qu'a donnée le *Journal de Genève* des 8 et 9 juillet, savoir : MM. F. Buisson, Th. Dufour et

Bibliothèque de Genève, organisa avec tant de soin (1); et de la séance populaire de la grande salle de la Réformation, du jeudi soir, où figurèrent les représentants de 80 familles de la Genève du temps de Calvin et où M. Edouard Favre, descendant de l'une de celles qui firent le plus d'opposition au réformateur, montra qu'au fond les libertins étaient autre chose que ce qu'on entend communément par ce mot (2); — enfin du fameux cortège historique à la difficile reconstitution duquel s'était depuis longtemps consacrée une phalange de Genevois compétents et dévoués. Cette curieuse et impressive leçon de choses fut malheureusement, de toutes les manifestations de ces jours de fête, celle qui eut le plus à souffrir de la pluie. Il n'en faut féliciter que plus chaudement ceux qui en la bravant courageusement, donnèrent, pour terminer, une leçon qui n'est jamais superflue.

Je devrais aussi remercier, du moins au nom des Français, ceux qui derrière et au milieu des rouages de cette grosse entreprise, furent exceptionnellement à la peine et que personne n'a remerciés comme il aurait fallu. Tels MM. Lucien Gautier, et Charles Borgeaud dont les allocutions pleines de tact laissaient deviner combien cette rare vertu leur avait été nécessaire (3); — MM. le pasteur Alexandre Guillot et Louis Cramer-Micheli dont tous nous connaissons maintenant l'écriture; — les reporters de journaux, vraiment à plaindre, vu le nombre prodigieux de discours qu'ils durent écouter et résumer séance tenante; — M. Guillaume Fatio dont l'étranger en quête de son chemin, d'un renseignement, voire d'un secours, rencontrait invariablement le regard rassurant et l'inépuisable obligeance... Mais, que le lecteur genevois, à son tour, se rassure; je me garderai bien de me lancer dans une énumération fatalement inexacte et qui — fût-elle complète — ne pourrait donner la mesure de notre gratitude.

## Publications.

Essayons d'ajouter encore quelques notes bibliographiques à celles de notre dernier *Bulletin*.

A tout seigneur tout honneur. Nous avons reçu, avec reconnaissance, de la part de l'université de Genève le beau volume de

G. Monod (Faculté des lettres), F. de Schickler et N. Weiss (Faculté de théologie. Les quatre biographes de Calvin, MM. A. Lefranc, E. Doumergue, A. Lang et W. Walker ont aussi été nommés, le premier, docteur ès lettres, les trois autres, ainsi que le Dr Loesche, de Vienne, et P. Frédéricq, l'historien de l'Inqui-sition aux Pays-Bas, docteurs en théologie.

(1) Voy. *Semaine religieuse* du 3 juillet.

(2) Voir la *Semaine religieuse* du 24 juillet.

(3) *Journal de Genève* des 7 et 13 Juillet.

M. Ch. Borgeaud l'*Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon* (VIII-252 p. in-4°, Index, avec 16 planches hors texte, Genève Georg, 1909), qui, pour le fond et la forme, ne le cède en rien à son aîné intitulé l'*Académie de Calvin 1559-1798*. Il faut hautement féliciter et remercier l'auteur d'avoir, à travers tout ce que, depuis des mois, il a dû donner de son temps et de ses forces, soit à l'Association du Monument, soit à l'Université — su mener à bien ce livre pour lequel il a fallu combler les graves lacunes des documents officiels par des recherches multiples dans des archives privées. La lecture en est singulièrement attachante. On voit l'ancienne université de Genève aux prises avec l'absolutisme ombrageux de Napoléon, obligée de se suffire à elle-même et de lutter à armes inégales contre des influences occultes qui avaient juré sa ruine. Grâce aux traditions d'indépendance, d'abnégation et de prudence qu'elle avait héritées du passé, grâce aussi à des concours individuels de Genevois et de Genevoises haut placés, elle réussit à tenir tête à l'orage et à remporter la victoire, au moment même où le curé Vuarin croyait toucher au but de ses menées déloyales et ténébreuses et voyait s'effondrer celles-ci dans la déroute de Napoléon.

*Le livre du Collège*, de dimensions beaucoup plus restreintes (in-16 de XVI-270 p. Genève, Jullien, 1909), est une compilation extrêmement intéressante de textes de toutes les époques et provenances donnant une idée complète et souvent amusante de ce que voulut être et de ce que fut le collège de Genève à travers les âges. Une quinzaine d'anciens élèves collaborèrent à ce recueil qui s'ouvre et se ferme par une préface et un article plein de faits, de finesse et de verve, de l'écrivain aussi connu chez nous qu'à Genève, Philippe Monnier.

On sait que de tous les calvinistes de tout le monde entier, qui participèrent aux jubilés, les Hongrois furent les plus nombreux et les plus enthousiastes. Il fallut organiser pour eux un culte en langue hongroise à Saint-Pierre le 4 juillet à midi (1) et une séance le lundi 5 à l'Auditoire, en langue française, suivie de la réception de M. Alex. Claparède. Ce dernier, qui s'était spécialement consacré aux compatriotes de Madame Claparède, a publié à cette occasion une fort instructive brochure (72 p. in-8°, Genève, Jullien, 1909), intitulée : *L'Église réformée hongroise, coup d'œil jeté sur son passé et son état actuel, avec un abregé de ses lois ecclésiastiques et une carte.*

A la base de la constitution de cette remarquable Eglise, plus démocratique que celle de Calvin, il y a l'appel et l'élection des pasteurs, directement par le peuple — et non la présentation aux

(1) Voir les photographies du 2e fascicule des *Jubilés*, p. 152.

électeurs par une autorité ecclésiastique, d'un ou de plusieurs candidats. — C'est ce qui explique que l'Eglise hongroise a su, mieux que d'autres Eglises réformées du continent, résister aux influences adverses et rester intimement unie aux destinées du peuple magyar (1).

*
* *

Passons aux publications plus spécialement calviniennes. La Compagnie des Pasteurs de Genève a fait paraître en un vol. de 432 p. pet. in-8° (Jullien) les *Œuvres choisies de Calvin*, accompagnées de deux portraits. MM. E. Choisy et Th. Dufour ont préparé ce choix d'écrits français précédés de courtes notes explicatives, et qui remplacera avantageusement celui du bibliophile Jacob, devenu d'ailleurs introuvable. Ce volume prendra place à côté de la réimpression de l'*Institution* de 1541, dont la première partie a pu être présentée à l'Association du Monument et à l'Université de Genève par MM. J. Pannier et G. Monod, de la part de l'une des hautes écoles de cette même Sorbonne qui avait fait brûler l'original exactement 367 ans auparavant. Nous espérons qu'un jour ou l'autre ces textes publiés par la Compagnie des pasteurs pourront être complétés par un recueil d'extraits caractéristiques des registres du Consistoire qui nous donneraient en quelque sorte l'application pratique des écrits du réformateur (2).

Nos lecteurs savent depuis longtemps que M. le doyen E. Doumergue préparait pour cette année une *Iconographie calvinienne*. Elle a paru, chez G. Bridel à Lausanne. C'est un petit in-folio de VII-280 pages qui se compose, outre la dédicace et l'Introduction, de deux parties, consacrées aux portraits et aux caricatures, et complétées par un catalogue descriptif des portraits gravés de Calvin, par le D[r] H. Maillart-Gosse et par un inventaire descriptif des médailles concernant Calvin, par le D[r] E. Demole. Il y a 76 gravures dans le texte et 26 planches en phototypie. La publication est très soignée, comme tout ce qui sort de la maison Bridel et les deux inventaires méthodiques ont été rédigés avec la plus grande précision. — Quant au fond, il y aurait beaucoup à dire sur les appréciations, classifications, etc. Je me bornerai à quelques remarques sommaires.

Les deux seuls portraits vraiment nouveaux que nous donne l'iconographie, sont celui de Rotterdam (pl. III) qu'un expert

(1) Cf. les articles de MM. S. P. Jœrimann et A. Maday dans la *Semaine religieuse* du 3 juillet et le *Journal de Genève* du 8.

(2) Pourquoi ne pas avoir terminé le recueil par les deux discours d'adieu de Calvin? Bien que sortis, non de sa plume mais de sa bouche, et fidèlement transcrits, ils sont très caractéristiques et auraient heureusement complété les quelques renseignements autobiographiques que renferme la préface des Psaumes.

affirme être du XVI^e siècle et celui de la collection Tronchin (pl. VIII) qui est sans aucun doute celui que Calvin donna à Th. de Bèze. Ce dernier portrait est évidemment l'effigie la plus authentique du réformateur. Plus on la regarde, plus on l'y retrouve tel qu'il nous apparaît dans ses écrits si nombreux et si divers et surtout dans son œuvre, l'œuvre prodigieuse de sa maturité. Ce qui jusqu'ici nous a tous empêchés de voir Calvin tel à peu près qu'il apparut à ses contemporains, c'est la mauvaise copie de cette peinture qui est à la Bibliothèque de Genève et qui seule était accessible au public, et aussi le fait qu'on semblait faire peu de cas de la gravure sur bois des *Icones* que, pour ma part, j'avais toujours considérée comme le meilleur portrait du réformateur et qui est effectivement une copie gravée de celui de la collection Tronchin, bien supérieure à la peinture de la Bibliothèque.

J'avoue que je ne partage pas l'opinion de M. Doumergue sur le portrait de Rotterdam. Le grand reproche que je lui adresse, c'est de manquer absolument d'expression. On convient qu'il ressemble beaucoup à celui de Bâle (pl. IV, Cf. *Bulletin* 1902, p. 384) qu'un autre expert affirme catégoriquement être du XVIII^e siècle. Si ce dernier est une copie du même original qui a été reproduit par celui de Rotterdam, il en est certainement une copie plus exacte (comparer le dessin de la bouche) et moins banale. Malheureusement la phototypie de ce portrait de Bâle est tellement noire qu'on n'y distingue guère que la partie supérieure du visage.

Quant aux portraits gravés, je placerais en première ligne celui qui a été retouché par Tscherning (71 et 70) et dont la plus ancienne reproduction est une gravure hollandaise qui porte la date de 1616 mais qui remonte peut-être au XVI^e siècle (p. 72). Il me semble peu probable, en effet, que Tscherning (est-on sûr qu'il n'y avait pas déjà un imagier de ce nom au XVI^e siècle?) ait *inventé* la date de 1539 et vraisemblable qu'à Strasbourg il ait existé une effigie de cette époque. Puis viennent les portraits de 1559 (pl. V), — dont le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque de notre Société — et de 1562 (René Boivin, pl. VI), qui ont l'un et l'autre rajeuni les traits de Calvin à cette époque; ceux de Wociriot (pl. XIV), dont il existe, si je ne fais erreur, des exemplaires moins frustes que ceux de M. D. a fait reproduire (cf. *Bull.* 1905, 445); enfin celui des *Icones* ou des *Vrais Pourtraits*.

M. Doumergue a aussi donné le portrait supposé d'Idelette de Bure que le *Bulletin* a fait connaître en 1907 (p. 222). Il l'accompagne d'un point d'interrogation (voir planche XV et p. 91) et de deux notes, l'une de M. Rütgers, professeur d'histoire ecclésiastique à Amsterdam, qui écrit : « J'ai eu tout d'abord l'impression que l'inscription, *femme de Jan Caluein*, ne peut être exacte ». L'autre est de M. E. W. Moes, directeur du musée des estampes.

Ce dernier écrit : « La dame dont vous m'avez montré le portrait photographié ne peut aucunement représenter la femme de Calvin. Il serait déjà singulier de la voir dans un tel habillement; mais il est tout à fait inadmissible qu'une femme se soit parée d'un costume qui ne devait être en usage que plus tard. Or Idelette de Bure est décédée le 31 mars 1549 et le portrait en question présente une dame passablement jeune, de la haute société, d'environ 1560 à 1565. La mode des manches inférieures transparentes sur les avant-bras nus, ne permet pas de s'éloigner beaucoup de la période nommée. On peut se servir pour type de comparaison d'un portrait d'Emilie Walburg, comtesse de Maurs, la femme du comte Hoorne, décapité en 1568, portrait dont l'original se trouve à Chantilly et dont une photographie est au musée d'Amsterdam. »

J'ai tenu à reproduire toute l'argumentation du savant directeur du musée des estampes d'Amsterdam — à titre de document complémentaire de celui que constitue la peinture du musée de Douai, non toutefois parce que cette argumentation me parait irrésistible et de nature à classer définitivement cette peinture dans la catégorie des légendes.

En effet, la première objection : « Il serait déjà singulier de voir la femme de Calvin dans un tel habillement », tombe d'elle-même. Je n'ai jamais eu, ni exprimé la pensée que la personne ainsi vêtue pût représenter la femme de Calvin. En donnant ce titre à mon article j'ai simplement voulu reproduire la légende de la peinture. Cette légende, je le répète, ne s'explique que si elle a été inscrite, soit sur une copie de l'original exécutée lorsque la personne représentée fut devenue la femme du réformateur, soit sur l'original lui-même, mais postérieurement à son exécution, par les soins de quelqu'un qui connaissait ce fait, sinon la personne elle-même. Ce qui me ferait croire à une copie de l'original exécutée lorsque la veuve de Jean Stordeur devint l'épouse de Calvin, c'est que le peintre chargé de copier ce tableau pour le musée de Liége, a découvert, dans l'angle opposé à celui où se trouvent les mots « femme de Jan Caluein », mais de la même main et couleur, deux chiffres dont le second est certainement un 7 et le premier, peu visible, un 2 ou un 3. Ces deux chiffres indiquent sans doute l'âge de la personne, soit 27 ou 37 ans.

La deuxième objection se résume en cette proposition : Le costume ne peut être antérieur à 1560, dit M. Moes, — à la fin du règne de Henri II, disent les conservateurs des estampes de la Bibliothèque nationale de Paris et d'autres (1). Remarquons d'abord que l'expression « la fin du règne de Henri II » — tué le 10 juillet 1559 — nous permet de remonter un peu plus haut

(1) M. A. Boghaert-Vaché, dans le *Petit Bleu* de Bruxelles. N° du 6 août 1909.

que 1560 — disons aux environs de 1555. Mais, est-on bien sûr que ce costume n'ait pas été porté *avant* ces dernières années de Henri II? M. Boghaert donne des échantillons, notamment d'après Tortorel et Perissin, etc. de ce costume, en vogue entre 1559 et 1572, et M. Moes cite le portrait d'Emilie Walburg, femme du comte de Hoorne (décapité en 1568) qui se trouve à Chantilly. Fort bien, mais pour entraîner ma conviction, il faudrait me montrer des costumes liégeois, de 1535 à 1545 par exemple, absolument différents de ceux-là. J'ai peine à croire que pour le XVIe siècle, époque de transition et de grande variété, où l'Europe était encore partagée en une foule de petits États qui avaient leur vie propre et surtout leurs costumes, très différents les uns des autres, on puisse affirmer que telle mode, — mettons celle des manchettes transparentes — n'ait fait son apparition qu'à une date précise, ou que si on fournit cette date pour une certaine région, il faille en conclure qu'elle n'existait pas ailleurs auparavant.

Enfin, dans quel but un peintre aurait-il mis cette légende sur un portrait postérieur au moins d'une vingtaine d'années à l'époque où vivait la personne qu'il représentait?

En attendant des arguments plus probants, nous savons (*Fr. Prot.* 2e éd. IV, 913), qu'il y avait à Douai, où probablement le Dr Escallier a trouvé ce tableau — une famille Commelin, dont deux membres se réfugièrent à Genève où Antoinette, la fille de l'un d'eux, Toussaint Commelin, épousa, en secondes noces, Antoine, le frère de Calvin. Il y avait donc alors des relations entre Genève et Douai où l'on connaissait Calvin, et on se demande tout naturellement si ce portrait n'a pas appartenu à un membre de cette famille Commelin.

Je n'ai pas la prétention de conclure, mais je crois que la question reste ouverte.

Sur la planche XVII de l'*Iconographie*, qui représente deux faux portraits de Calvin, il faut intervertir les légendes. M. Doumergue aurait dû citer aussi un beau portrait de Jean Bugenhagen, au musée Condé à Chantilly, daté de 1538, sur lequel on lit : *Calvinus ætatis 44*.

Page 64, lisez au lieu de Dédicace à Mazure, — à Desmazures; — p. 73, manque la note 2. — Enfin p. 154, la gravure d'Abraham Bosse ne représente nullement, comme se l'est imaginé l'inconnu qui y a mis une note manuscrite, *Calvin travesti*. C'est tout simplement un petit tableau de genre représentant la saison de l'hiver. D'ailleurs Abraham Bosse était protestant, et peut-être Le Blond aussi.

Outre l'*Iconographie*, M. E. Doumergue a publié encore, en guise de *Souvenir du jubilé*, *La maison de Calvin*, une plaquette de 40 pages in-4° (Genève, Atar) ornée de vingt photographies et de deux

portraits de Calvin. C'est en partie la reproduction, avec de très belles gravures, de ce qui se trouve déjà, sur le même sujet, dans la *Genève calviniste* du même auteur (1).

***

M. le professeur A. Schroeder, de Lausanne, a aussi écrit, sous le titre *Jean Calvin, esquisse de sa vie et de son œuvre* (ornée du portrait de Tscherning), une courte brochure de 32 p. in-16 (Lausanne G. Bridel). C'est peut-être ce qui a paru de plus complet et de plus précis en français sous un volume aussi réduit. L'auteur résume à grands traits la vie de Calvin, sans rien omettre d'essentiel, puis il expose et discute, avec non moins de netteté, de vigueur et de concision les principales idées qui sont à la base de l'œuvre religieuse et sociale du réformateur.

Enfin, nous avons, grâce à la librairie Delagrave, dans le tome Ier de l'*Histoire de la littérature française classique* (1515-1630) par Ferdinand Brunetière (VI-640 p. in-8o), les trente et quelques pages qu'il a écrites sur l'*œuvre littéraire de Calvin.* Ce sont les pages 191 à 230 de ce volume qui va de *Marot à Montaigne* (1515-1595). On y retrouve les qualités de style et de composition et aussi les défauts du célèbre littérateur, c'est-à-dire son parti pris et ses sophismes lorsqu'il aborde le sujet de la Réforme. Il commence par opposer la Renaissance à la Réforme, « la seconde ne s'étant établie que sur les ruines de la première » (p.125),— comme si l'une et l'autre n'avaient pas, en réalité, la même origine et comme si, malgré que beaucoup d'humanistes se soient détournés de la Réforme, d'autres, à commencer par Lefèvre d'Etaples et Calvin ne l'avaient pas embrassée. — Puis, rejetant les causes « philologiques » (?), théologiques et morales, il ne veut admettre, pour la conversion de Calvin, que des causes « historiques » (p. 200), c'est-à-dire sa répugnance pour la tradition — comme si en théologie et en morale, il n'y avait pas une différence radicale entre les principes du réformateur et ceux du catholicisme. Enfin, M. Brunetière conteste que ces principes, Calvin les fonde sur l'Ecriture (p. 228). Celui-ci « met l'individualisme et le subjectivisme à la base de sa morale comme de sa théologie et transforme la religion elle-même, d'une institution sociale en une affaire personnelle », — comme si le calvinisme,

(1) Cette plaquette a été presque aussitôt épuisée. Mais on peut encore se la procurer, au prix de 6 fr., chez G. Bridel, à Lausanne.

Citons aussi, dans le même ordre d'idées, et aussi chez Atar, de M. Doumergue, *Autrefois et aujourd'hui,* très intéressant *Guide historique et pittoresque de l'étranger à Genève,* joli volume illustré de plus de 100 p. in-18, qui a été gracieusement offert à beaucoup de délégués aux Jubilés.

partout où il a triomphé, n'avait pas créé un véritable état social fort différent de celui des pays restés catholiques.

D'autre part, M. Brunetière convient (p. 227) que « l'*Institution chrétienne,* par sa date, est le premier de nos livres que l'on puisse appeler classique. Elle l'est également — par la sévérité de la composition, par la manière dont la conception de l'ensemble y détermine la nature et le choix des détails. Elle l'est, — par cette inclination de convaincre ou d'agir qui, comme elle en est la cause, en fait le mouvement intérieur, l'anime de son allure ou de son rythme oratoire. Elle l'est encore, — par la gravité soutenue d'un style dont on a pu voir que la « tristesse » n'est pas le seul caractère. Elle l'est enfin, — pour cette « libéralité », si je puis ainsi dire, toute nouvelle alors, avec laquelle Calvin y a mis à notre portée les matières qui ne s'agitaient jusqu'alors que dans les écoles de théologiens... S'« il faut qu'il y ait des hérésies », celle de Calvin n'a pas été tout à fait inutile, je dis : à l'Eglise même ; et pour ne pas sortir ici du domaine de la littérature, je ne sais, sans Calvin, si Pascal, peut-être, et Bossuet, certainement, seraient tout ce qu'ils sont — ou plutôt, j'ose dire qu'ils ne le seraient point. »

Quelque signifiatifs et honorables que soient ces aveux, que le *Manuel de l'histoire de la Littérature française* du même auteur ne laissait pas prévoir (1), ils sont loin de donner une idée complète des mérites littéraires de Calvin. Je recommanderai à cet égard, à ceux qui auraient lu Brunetière, de lire les pages écrites sur le même sujet, il y a 70 ans, par M. A. Sayous, dans ses *Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation* (2).

*
* *

Il me reste à citer un assez grand nombre d'articles et de brochures auxquels le centenaire de Calvin a donné naissance et dont il vaut la peine de conserver la trace.

Je signalerai, en premier lieu, l'excellent *Coup d'œil historique sur l'Église de Genève du XVIe siècle à nos jours,* illustré de nombreux portraits et vues, par lequel M. Alexandre Guillot a ouvert le premier fascicule des *Jubilés de Genève* (3) (p. 1 à 12). A côté de cet aperçu se placent les articles du 2e fascicule sur *l'Académie* et *le*

(1) Voy. *Bull.* 1898, p. 161. La principale différence entre le *Manuel* et l'*Histoire,* c'est que, dans cette dernière, Brunetière reconnaît que la Réforme n'est pas une importation germanique, mais qu'il y a une Réforme française. Il est vrai qu'il fait de Lefèvre d'Etaples, qui n'était qu'un humaniste chrétien épris de Réforme, un réformateur.

(2) L'étude sur *Calvin* parut à part, à Genève et à Paris, chez Cherbuliez, dès 1839 (123 p. in-8°). Elle fut retouchée dans l'ouvrage de 1841.

(3) Le même fascicule renferme, tout aussi abondamment illustrée, l'*Histoire de la genèse du Monument.*

*Collège*, celui de M. le recteur Chodat sur les *hommes de science à l'Académie et à l'Université de Genève au XIX^e siècle* (*ibid.*), à lire après les pages de M. Emile Yung, *la Genève savante*, insérées dans le *Journal de Genève* du 4 juillet et auxquelles il faut joindre une fort intéressante notice de M. H. Aubert, *A propos de la discipline morale dans l'ancienne Académie*, notice qui renferme quelques lettres inédites de et à Théodore de Bèze (*ibid.*, n° du 7 juillet). — M. Paul Frédéricq a aussi envoyé au même journal (10 juillet) un article plein d'aperçus nouveaux sur *Le self-government et le Calvinisme* (1).

Pour l'Allemagne j'ai à compléter les indications de ma précédente chronique en ajoutant aux écrits populaires que j'y ai cités, ceux de W. Conrad (*Johan Calvin, ein Lebensbild zum 400 Jahrestage der Geburt des Reformators*, 56 p. Gummersbach, Fr. Luyken); — W. Stark (*Calvin, ein Lebensbild, ein Gedenkblatt zu seinem 400 Geburtstage*), que le consistoire de Posen a fait répandre dans les écoles et les familles (32 p. in-8°, Posen, Verlag der ev. Vereinsbuchhandlung); — enfin le petit volume de 90 p. in-8 (*Johannes Calvin. ein Bild seines Lebens für das christeiche Volk dargestellt*, Basel, Missionsbuchhandlung), dans lequel M. W. Schlatter a surtout fait ressortir les côtés les plus humains et les moins connus de Calvin, en les illustrant de gravures (2) empruntées aux volumes de M. E. Doumergue. J'ai vu citer aussi un recueil d'études sur Calvin paru à Elberfeld : Lic D^r S. Bohatec, *Calvinstudien* (3).

Si nous passons maintenant aux articles parus en allemand, on lira avec plaisir et profit une série d'études sur les amis de Calvin, avec de nombreux et frappants extraits de ses lettres, par le traducteur de ces dernières, M. R. Schwarz. Ces articles intitulés *Calvins Freundschaft* ont paru dans les n^os 12 à 16 (21 mars-25 avril 1909) de la *Reformirte Kirchenzeitung*, et mériteraient d'être tirés à part. Le même auteur a tracé pour le *Sonntagsblatt der Basler Nachrichten* (4 et 11 juillet) une esquisse du réformateur et essayé de caractériser sa valeur actuelle (*Kirchenblatt für die Ref. Schweiz*, N^os 27, 28 et 29).

(1) Le même journal a publié un n° (176) des *Jubilés* où MM. A. Borgeaud, P. Seippel et G. Vallette ont écrit pour le grand public quelques pages sur *Calvin et Genève*, la *Schola genevensis* et le *livre du Collège*.

(2) Un petit volume qui, racontant surtout le rôle de Calvin à Genève, complète heureusement la plupart de ceux ci-dessus énumérés, a déjà paru il y a une vingtaine d'années : E. Langhans, *Johan Calvin und die Reformation in Genf* (114 p. in-8°, Zurich, A. Frik, 1888).

(3) Presque toutes ces publications ont été l'objet de compte-rendus, de la part de M. le past. R. Schwarz, dans le *Kirchenblatt fur die reformirte Schweiz* n^os 9, 10, 16, 23 et 25 de 1909.) J'ai relevé aussi, Lic. W. Lüttge, *Die Rechtfertigungslehre Calvins und ihre Bedeutung für seine Frömmigkeit* Berlin, Reuther u. Reinhard. — D^r F. Barth, *Calvins Persönlichkeit*, Bern, A. Franke, 24 p. et D^r W. Hadorn, *Calvins Bedeutung*, Neukirchen, 24 p.

Le journal religieux spécialement destiné aux classes cultivées de l'Allemagne, *Die christliche Welt* a consacré tout son numéro du 8 juillet et une partie de celui du 15 juillet (28 et 29) à Calvin. Il y a là une série de notices écrites par quelques-uns des historiens ou des théologiens les plus compétents : MM. Brieger (*Calvins Bedeutung für den Protestantismus des sechzehnten Iahrhunderts*, Calvin et le Protestantisme au XVI[e] siècle) ; — F. Kattenbusch (*Das bedeutende Moment in Calvins Lehre*, Ce qu'il y a de plus important dans son enseignement) ; — A. Jülicher (*Calvin als Schriftausleger*, Calvin exégète) ; — E. Simons (*Geist und Form*, Le fond et la forme) ; — M. Schulze (*Jenseitshoffnung und Sittlichkeit bei Calvin*, Calvin et ses idées sur l'au-delà et sur la morale) ; — P. Wernle (*Zu Gottes Ehre*, A la gloire de Dieu) ; — K. Benrath (*Calvin in Ferrara* 1536, Calvin à Ferrare) ; — P. Lobstein et Joh. Ficker (*Zu Calvins Aufenthalt in Strassburg* et *Calvin und Strassburg*, Calvin à Strasbourg) ; — K. Sell (*Calvin und der Reformkatholizismus*, Calvin et la Réforme Catholique) ; — K. Holl (*Calvin-Briefe*, la Correspondance de Calvin, suivie de quelques extraits topiques) ; — enfin E. Trœltsch (*Calvinismus und Luthertum*, Le calvinisme et le luthéranisme, résumé très précis des pages 528 à 587 de l'histoire de la religion chrétienne — *Geschichte der christlichen Religion* — qui forme la 4[e] partie (t. I) du grand ouvrage publié par Paul Hinneberg sous le titre de *Die Kultur der Gegenwart*, La culture moderne (1).

***

Je terminerai cette trop rapide et pourtant — malgré ses lacunes — longue revue, en complétant mes notes (*Bull.* 1908, 387 et 1909, 6) sur *Servet*.

M. D. Fritz Barth, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Berne, a publié une conférence qu'il y a donnée sur Calvin et Servet (*Calvin und Servet*, brochure de 24 p. in-8°, A. Franke, Bern 1909) qui est peut-être le résumé le plus concis, le plus objectif et le plus impartial qui existe actuellement sur cette question. Je ne m'en écarterais que sur un seul point qu'a d'ailleurs déjà relevé M. Schwarz (*Kirchenblatt fur die reformierte Schweiz*, 1909, p. 92), celui où M. Barth dit (p. 12), que de Trie n'a certainement pas écrit la première de ses lettres (26 février 1553) à A. Arneys (2), sans que Calvin en ait eu connaissance, vu l'étroite

(1) Un vol. de X-792 pages grand in-8° (index), Berlin et Leipzig, Teubner, 2[e] éd. 1909. Ce vol. a été rédigé par F. Wellhausen, A. Jülicher, A. Harnack, N. Bonwetsch, K. Müller, A. Ehrhard et E. Troeltsch. Il y a aussi un article sur l'attitude de Calvin à l'égard des Juifs, de W. Rotscheid (*Calvins Stellung zu den Juden*) dans la *Reformirte Kirchenzeitung*, n° 31 (1909).

(2) Dans laquelle, pour protester contre le reproche adressé à Genève, de

amitié qui existait entre eux. Je réponds, cela est possible, mais cela n'est pas prouvé. Ce qui est certain c'est que de Trie a protesté, dans cette même lettre qu'il « *avoit esté quatre fois plus loin qu'il ne pensoit* » (1), c'est-à-dire qu'il n'avait pas l'intention de parler de Servet, mais y avait été entraîné par le besoin de se justifier des reproches qu'on lui avait adressés de ne s'être réfugié à Genève que pour y vivre licencieusement. Admettons toutefois ce qui, je le répète, n'est et ne peut être prouvé, que Calvin ait eu connaissance de cette lettre de son ami et que cette phrase puisse être interprétée autrement. Une chose est certaine, *cette lettre n'a pas été écrite pour être communiquée à l'Inquisition*, ou *pour faire dénoncer Servet*. De Trie, en effet, on s'en souvient, lorsqu'un mois plus tard il apprend que l'inquisiteur a été mis au courant de ce que lui, de Trie, avait appris à Antoine Arneys, — écrit à ce dernier : « *je ne pensois point que la chose deust venir si avant... vous avez déclaré ce que j'avois entendu escripre privément à vous seul...* »

Dans cette phrase qui n'a certainement pas été écrite pour la postérité, — ou bien de Trie dit la vérité, dans ce cas il faut admettre qu'il ne songeait pas à l'Inquisition quand, pour se justifier, il parla à son cousin de Servet, et Calvin a dit vrai en protestant qu'il n'avait eu aucune relation, ni directe, ni *indirecte* (comme le prétend M. Barth), avec le tribunal catholique. — Si de Trie ment et si, par voie de conséquence, Calvin joue sur les mots, il faut que ceux qui le croient en fournissent la preuve.

Si l'on objecte que, malgré sa surprise, de Trie, non seulement prend vite son parti des conséquences imprévues de sa confidence, mais s'associe à la dénonciation de son cousin, en lui fournissant, le 26 mars, de nouveaux documents, je réponds qu'il était dans la situation d'un homme qui ne pouvait plus se déjuger, à moins d'être pris pour un étourdi ou un lâche. Et si, comme je le soupçonne, il avait *intérêt* à se justifier des imputations de son cousin, on comprend qu'il ait insisté auprès de Calvin jusqu'à ce qu'il eût obtenu, faute du livre de Servet (où elles étaient imprimées), une partie des lettres manuscrites de Servet à Calvin.

Calvin aussi, en se laissant faire violence pour ne pas abandonner son ami dans cette conjoncture, s'est associé à cette dénonciation. Il a commis un acte pour le moins indélicat puisque Servet était son ennemi et, à ses yeux, le démon qui voulait détruire ce qu'il avait enseigné comme venant de Dieu. Or j'ai montré, puisque, au moment où il les livrait à de Trie, ces lettres de Ser-

favoriser le libertinage, il dit qu'on laisse Servet organiser secrètement à Vienne une propagande religieuse subversive.

(1) Voy. pour les renvois, mon article dans le *Bulletin* de 1908, p. 387. Prière, à la page 397, première ligne, de lire Antoine au lieu de Claude.

vet *étaient déjà imprimées* (1) par les soins de Servet lui-même, que Calvin a pu croire licite de les communiquer. Il n'en reste pas moins qu'il a eu le sentiment de la faute qu'il commettait, puisque de Trie écrit « qu'il luy semble que son debvoir est quant à lui (Calvin) qui n'a point de glaive de justice, de convaincre plustost les hérésies par doctrine, *que de les poursuyvre par tel moyen*, mais qu'il (de Trie) l'a tant importuné... qu'à la fin il s'est accordé à les lui bailler. »

La faute de Calvin est donc évidente. Mais je répète qu'en présence de son affirmation et de celle de son ami, nous n'avons pas le droit de transformer cet acte de faiblesse — accompagné de circonstances atténuantes — en *un acte prémédité de lâche trahison justifié après coup par une équivoque.*

Si j'insiste c'est que tout récemment j'ai été entraîné dans une polémique dont il n'est pas inutile de dire ici quelques mots : Le journal religieux *La Vie nouvelle* du 1er mai, citait cette phrase d'*Orpheus, Histoire générale des Religions*, par Salomon Reinach (1909, p. 465) : « Calvin eut par trahison les feuilles d'un ouvrage que Servet faisait imprimer secrètement. Il les envoya à Lyon, avec les lettres qu'il avait reçues de lui, action qui suffirait à le déshonorer à jamais. Calvin fit accuser Servet par un émissaire : quel rôle pour un apôtre »!.. — et me priait d'y répondre.

Je répondis, entre autres (*Vie nouvelle* 15 mai) : « Ce n'est pas par trahison que Calvin obtint l'ouvrage que Servet avait fait imprimer secrètement mais c'est Servet qui le lui fit parvenir. Puis aucune « feuille » de cet ouvrage (sauf le titre) ne fut envoyée à Lyon, mais seulement deux feuillets de l'*Institution* annotés par Servet ; — et cet envoi ne *fut pas fait par Calvin*, mais par Guillaume de Trie qui tenait à se justifier d'avoir sans préméditation, spontanément dénoncé Servet, lequel n'a, par conséquent, pas été accusé par un émissaire de Calvin », etc...

Cette lettre fut réimprimée par le *Signal de Genève* (5 juin) sous le titre : *Calvin, Servet et M. Salomon Reinach*. C'est ainsi que M. S. Reinach en eut connaissance. Il écrivit au *Signal* (19 juin) : « Dans l'édition prochaine d'*Orpheus* (en anglais) dont je corrige actuellement les épreuves, je rectifierai, après m'être reporté aux sources, les assertions qui ont ému M. Weiss, mais ces assertions font partie d'un texte de Voltaire (*Essai sur les mœurs*), imprimé entre guillemets et sous son nom ; à la place de M. Weiss je n'au-

(1) Voici comment elles étaient intitulées, à la fin (p. 577) de la *Restitutio* : *Epistolae triginta ad Ioannem Calvinum Gebennensium concionatórem.* Si l'on objecte qu'après tout elles étaient anonymes, je ferai remarquer que la *Restitutio* se termine p. 734, par ces trois initiales M. S. V., sous lesquelles ceux qui depuis longtemps connaissaient le *De Trinitatis erroribus*, per Michaelem Serveto... 1531, ou *Dialogorum de Trinitate libri duo*, per Michaelem Serveto... 1532, pouvaient facilement retrouver le nom de Servet.

rais pas omis ce détail ». Puis M. Salomon Reinach se mit en rapport avec moi, je lui envoyai mon article, nous échangeâmes quelques lettres et finalement la discussion se poursuivit dans le *Signal* du 26 juin où M. R. répondit, en substance : « Calvin a nié avoir dénoncé directement Servet à l'Inquisition... mais ne réfute pas l'accusation d'avoir *fait* dénoncer Servet ; il répond à côté et sans bonne foi. C'est donc qu'il se sent coupable ».

On trouvera ma réponse, basée sur les mêmes faits que je viens d'exposer, dans le *Signal* du 3 juillet, enfin, dans celui du 17 juillet, une nouvelle lettre de M. Reinach, maintenant son interprétation dont je conteste le bien fondé dans une dernière réplique (1).

Le même sujet a encore été traité, en réponse à des objections faites au Comité américain du Monument, par M. Edwin D. Mead de Boston, dans un long article du *Boston evening transcript*, du 12 juin 1909 (*part three*), dans lequel l'auteur montre, par de nombreux faits tirés en particulier de l'histoire religieuse de l'Angleterre, combien le protestantisme a mis de temps à répudier l'intolérance que le catholicisme lui avait léguée et qui dès les premiers jours de la Réforme, avait scandalisé quelques esprits illuminés par l'Évangile, mais trop peu nombreux pour combattre efficacement des idées et des pratiques séculaires.

On se demandait si les promoteurs du monument de Servet à Vienne, qui devait être inauguré au mois d'août, rendraient hommage à la vérité, en s'abstenant d'exploiter contre le protestantisme, ou contre le christianisme, le supplice du malheureux espagnol, martyr, non de la libre pensée, mais de la foi libre, — lorsqu'on apprit par les journaux que, le sculpteur ne pouvant être prêt, ces fêtes de Vienne étaient remises à l'année prochaine. Cette circonstance imprévue aura du moins l'avantage de ne pas les faire passer pour la contre-partie de celles de Genève.

N. Weiss.

(1) L'*Action radicale*, de Genève, des 10 et 24 juillet, a naturellement exploité, contre moi, les articles de M. Reinach (celui du 24 est même intitulé, dans une intention visible de me déshonorer, *la bonne foi du salarié*, d'où je conclus que les écrivains de l'*Action* vivent tous de leurs rentes, ce que j'ignorais absolument). Au même moment on répandait à Genève un placard intitulé *Sonneries de cloches*, où l'on traite Calvin de « meurtrier, de délateur, de desposte cruel », etc. etc.

*Le Gérant :* Fischbacher.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2233.

# Études Historiques

---

## UN SYNDICAT EN BRÉAUNÈZE EN 1651

Par un vieux reste de féodalité, qui, à distance, nous paraît tout spécialement un apanage des seigneurs catholiques, il se rencontrait, encore au XVIIe siècle, un certain nombre de familles chevaleresques qui méritaient, par leurs procédés envers leurs paysans, l'idée que nous attachons aujourd'hui à ce mot. Le pillage des campagnes, les exactions et les violences étaient encore, à cette époque. dans les mœurs de beaucoup de seigneurs, quoique fût close l'ère des grandes guerres protestantes, et il fallut les jugements des cours souveraines et les Grands Jours d'Auvergne pour amener les maisons féodales à une conception plus moderne de la civilisation, et des droits de leurs vassaux.

Dans le grand procès qu'eurent, au Vigan, à partir de 1607, les Ginestous et leurs descendants, sous les noms de Montdardier, la Rouvière ou Cabanis, procès qui se termine par le rasement du château de Montdardier, il est constamment question de « mille voleries et brigandages commis sur les pauvres paysans qui seroient contraints, si lesdites voleries étaient de durée, de quitter le pays et de se retirer ailleurs ».

Un cas analogue se produisit au milieu du XVIIe siècle dans les environs du Vigan. Les Montfaucon (1), sei-

(1) Grande famille féodale possessionnée dès le moyen âge dans la viguerie du Vigan et les Causses environnants. Elle devait d'ailleurs bientôt sortir de sa région natale, puisqu'en 1525 elle possédait Calviac, près Lasalle, Gard, à 40 k. de son lieu d'origine. Elle avait possédé Avèze de 1252 à 1490, elle

gneurs de Vissec et du Clos, avaient, comme barons d'Hierles, autorité sur la partie haute de la viguerie du Vigan : d'autre part, ils mettaient leur mépris du paysan au service et au compte de leur haine religieuse. Restés obstinément catholiques, ils se vengeaient par leurs exactions de leurs sujets devenus protestants.

Mais, à partir de 1650, ils se heurtent à un pouvoir nouveau, dont ils n'ont pas, jusque-là, soupçonné l'importance : l'opinion publique est née, les peuples, au contact de la Réforme et des lumières qu'elle dégage, se sont ressaisis, ont pris conscience d'eux-mêmes, et, en face du seigneur féodal appuyé sur la force, se dresse le syndicat de ses vassaux, étayé sur le droit.

En l'année 1651, les habitants d'Aulas, Arphi, Bréau, Bréaunèze (1), composant une même paroisse dépendant de l'autorité du baron de Vissec, se forment en syndicat contre leur seigneur, Christophe de Montfaucon, baron de Vissec et d'Hierles. Les membres du syndicat furent : MM. d'Espinasse, Mahistre, Quatrefages, de Caladon et Dunal. Leur premier acte consiste en un emprunt de 742 livres pour pouvoir mener à bien les poursuites qu'ils intentent contre leur seigneur.

Les « violements, roberies, meurtres et autres dommages » exercés par Christophe de Montfaucon et son fils Pierre avaient été tellement criants que, dès 1649, la cour souveraine, séant à Castres, avait condamné à mort Pierre de Montfaucon, et requis tous les consuls et habitants des villes et lieux des environs du château de Vissec pour prêter main-forte pour l'exécution de cet arrêt ; « ce que, dit un vieil acte notarié, ils auroient faict soudain, sans remise, ayant, les consuls d'Aulas et habitans d'icelle communauté capables de porter armes, accompagné le

acquit au XIVe siècle la baronnie d'Hierles et tenait encore au début du XVIIe siècle Vissec et Molières où était le château seigneurial.

(1) On entendait par « Breaunèze » la partie de la viguerie du Vigan qui avoisinait Bréau : cette petite circonscription est sise au Nord Ouest de la ville du Vigan, sous-préfecture du département du Gard. La plupart des villages cités Aulas, Arphi, etc., sont également situés au N.-O. du Vigan et à une faible distance de cette ville.

sergent de Vissec chargé de signifier cet arrêt par tout le causse, ès toutes ses métairies, en telle sorte que la force en est demeurée au Roy et à sa justice.

« Et d'autant que ladite communauté et habitans d'Aulas se sont constitués en grands frais et despenses, outre l'extraordinaire peine qu'ils ont prise, ledit sergent de Vissec, désirant en quelque façon les indemniser, leur a donné tout le blé qu'ils pourraient recueillir de la récolte pendante dans les terres du sieur d'Assas. » Par une singulière anomalie, le baron d'Hierles et son fils du Clos contresignent leur propre spoliation.

Le 14 avril 1652, le procès est porté devant le roi. Noble Étienne Dunal, Pierre de Quatrefages (1), sieur Pierre Mahistre, fils à feu Pierre, du lieu de Bréau, rappellent que, le 26 septembre 1651, ils ont obtenu acte de ratification et d'approbation du syndicat créé pour poursuivre le procès criminel contre les Montfaucon, syndicat dont les membres étaient : le sieur Mahistre, noble Jacques de Caladon, sieur de Lacaze, fils, Pierre de Quatrefages, Estienne Dunal et Charles d'Albignac, seigneur d'Arre. Les sommes empruntées jusqu'ici pour la constatation et répression des crimes ont été insuffisantes, « les poursuites vont donc demeurer suspendues et sans punition », les membres du syndicat ont donc, « d'une commune voie et opinion, décidé qu'il sera emprunté la somme de 1642 livres, du recouvrement de laquelle les sieurs Dunal, de Quatrefages et Mahistre, sont chargés, sous l'obligation de leurs biens propres, solidairement et l'un pour l'autre ».

La personnalité du notaire qui reçoit l'acte, Parlongue, homme intelligent, actif et animé d'une haine particulière contre les Montfaucon et la personnalité des témoins, entre autres Daniel de Montcalm, sieur de la Baume

(1) Ce Pierre de Quatrefages était le fils de François Quatrefages et de Marie Balsin parente proche de Jean Balsin, second consul du Vigan en 1621. Pierre épousa par contrat du 23 octobre 1624 Magdelaine de Cayrol. Un de leurs fils, également nommé Pierre, dont il est question plus loin, épousa Suzanne des Hours (26 mars 1672), fille de Charles des Hours de Calviac, et de Diane de Sarret. Cette dernière était dame de Saint-Jean de Védas, près de Montpellier, un des derniers châteaux où se célébra le culte protestant avant la Révocation.

Saint-Véran, Fulcran d'Aubignac, seigneur de Madiérès, etc., témoignent qu'il va s'agir d'un procès sérieux dont les auteurs ne reculeront devant aucun sacrifice pour arriver à le mener à bien.

De son côté, Montfaucon ne s'endormait pas. En 1651, il présentait une requête contre les syndiqués à messeigneurs du Parlement. Il les suppliait de considérer que Charles d'Aubignac, sieur d'Arre, Fulcran, sieur de Récollette, frères, Jean François de Lavalette, sieur de la Condamine, ayant conçu une haine mortelle contre lui, avaient résolu de le prendre, « de l'assassiner par toutes sortes de moyens, avaient fait plusieurs assemblées et embûches en chemin pour le tuer ». Sous la menace de cette haine,en vertu des provisions qu'il avait obtenues. il s'était mis, lui et ses domestiques, sous la protection et sauvegarde du Roi (1) et de la cour, et avait obtenu droit de prise de corps contre ses ennemis. Néanmoins, Etienne Mahistre, Gabriel et Etienne Unal, Quatrefages, Caladon, etc., la plupart armés d'épées, fusils, pistolets et autres armes, attroupés en forme de gens de guerre, enseignes déployées, seraient allés, le 13e jour du présent mois en la ville du Vigan, en plein jour, à dessein de le tuer.

L'embuscade qu'ils lui avaient tendue ayant été éventée et « leur pernicieux dessein manqué, ils auraient tiré plusieurs coups de fusil et de mousquet, l'auraient injurié, avec plusieurs blasphèmes exécrables du saint nom de Dieu, par haine de l'ordonnance de la cour », qui le sauvegardait contre leur fureur.

Le 23 septembre 1651, Louis XIV, par arrêt du Parlement, le prend de nouveau sous sa sauvegarde. Il est évident qu'il y avait là, déjà à cette époque, une tendance particulière à faire aux seigneurs catholiques en compétition avec leurs sujets protestants, un régime de partialité et de spéciale faveur.

Entre temps, Pierre de Quatrefages, docteur et avocat,

(1) Le jugement prononce même la peine de mort contre les ennemis de Montfaucon.

qui nous paraît l'âme du syndicat de la Bréaunèze, vint à disparaître. Sa veuve, demoiselle Magdelaine de Cayrol, le remplace dans le syndicat, avec l'énergie qu'ont déployée, à plusieurs époques de notre histoire, les femmes huguenotes. Le 17 juillet 1652, nouvelle instance ouverte en la chambre de l'édit de Castres. Jacques de Caladon, sieur de Lacaze, syndic particulier des habitants de la Bréaunèze et de la baronnie d'Hierles, Etienne Mahistre, écuyer, demoiselle Magdelaine de Cayrol, Charles et Fulcran d'Aubignac, sieurs d'Arre et de Madières, Daniel de Montcalm, sieur de la Baume St-Véran, Pierre de Quatrefages, maîtres Etienne et Gabriel Unals, Jacques Reilhan et Jean Anterrieu, se portent partie contre les Montfaucon. Ces derniers sont représentés par le baron d'Hierles, fils de Christophe, son procureur Siméon, dit la Plume, ses domestiques, chambriers et palefreniers, Louis du Clos, sieur de la Baume, le capitaine Jean Surville et Jean-François de la Valette Combecalde.

Tous les partisans de Montfaucon sont convaincus des crimes à eux imputés, pour réparation desquels ils devront être appréhendés, amenés sous bonne et sûre, garde aux prisons de la conciergerie de la chambre de Castres, et mis en mains de l'exécuteur de la haute Justice. Ce dernier les fera, « les jours accoutumés, promener par les rues et carrefours de ladite ville, et, sur un échafaud qui y sera dressé, rompra et brisera les membres au dit Pierre de Montfaucon, baron d'Hierles, et, après son corps mis sur une roue hors de la ville, à un des carrefours, pour y demeurer jusqu'à être consumé, et sur une potence, qui y sera aussi plantée seront pendus et étranglés jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive : Siméon la Plume, le capitaine Surville » et tous les affidés du baron d'Hierles.

Le même arrêt déclarait leurs biens acquis et confisqués à qui de droit, en réservant seulement la troisième partie pour leurs femmes et enfans, sans préjudice de la somme de 10.000 livres d'amende à partager entre Caladon, Quatrefages et les syndics qui avaient intenté le procès.

Cet arrêt spécifie nettement le droit de ces derniers,

y compris Magdelaine de Cayrol, veuve de Quatrefages, le droit de prendre et de saisir au corps, en quelque part qu'ils pourront se trouver dans le royaume, Montfaucon et ses complices. Il est enjoint à tous magistrats, gentilshommes, consuls, prévôts, etc. de prêter main-forte à l'exécution de cet arrêt.

Il en résulta : d'abord la confiscation effective des biens du baron d'Hierles, dont une partie fut donnée en 1653, en considération de ses services, à Claude d'Assas, le bisaïeul du héros de Clostercamp. Il en résulta encore cette chose tout à fait anormale pour l'époque, une réunion de notables et de bourgeois de la baronnie d'Hierles, se syndiquant après avoir fait les frais d'un procès retentissant, pour lever les troupes, assiéger le château de leur seigneur, en vertu des ordres royaux, et en saisir la garnison.

Ces actes d'énergie n'étaient d'ailleurs possibles sous le règne du Roi-Soleil, qu'à l'époque où Mazarin écrivait : « Le petit troupeau broute une mauvaise herbe mais ne s'écarte point. » Cet acte, par lequel des bourgeois se substituaient à l'autorité légale, par lequel des protestants mettaient la main sur des catholiques, ne devaient pas avoir d'analogues dans les années qui suivirent la majorité de Louis XIV.

Le coup de main une fois réussi, à la réserve pourtant de Pierre de Montfaucon, qui s'échappa, qu'est-ce que les habitants de la Bréaunèze allaient faire de leurs prisonniers ?

La route était longue, d'Aulas jusqu'à Castres. Elle passait sur les terres de bien des seigneurs catholiques, qui pourraient avoir la tentation de délivrer leurs coreligionnaires. Il fallut aviser aux moyens de les escorter avec sûreté, de les nourrir en route et de les amener sans encombre aux conciergeries de la chambre mi-partie. De là nouveaux frais, énumérés dans un rapport de Jacques Mahistre, chargé de l'escorte, rapport consciencieusement épluché par les membres du syndicat, lorsque Mahistre revint à Aulas, sa mission heureusement terminée.

Etienne Quatrefages (1), consul de Bréau, lui avait remis au départ la somme de 500 livres, qu'il dépensa presque entièrement. Ses étapes furent, par l'Espérou : le logis de M. de Sumène, St-Maurice, Millau, la Nuéjols, le logis de Fitou, Vabres, St-Cernin, Montfranc, la Triballe, la Beyssonié, etc. Il était escorté par 50 soldats de Bréau et Bréaunèze, pour chacun desquels il paie 4 sous par nuitée; à chaque ville protestante, St-Affrique, Milhau, etc. Il est rejoint par des volontaires qui grossissent ou remplacent l'escorte, et qu'il s'agit de nourrir aussi. A une ou deux étapes à l'est de Castres, un avocat général de la cour se détache à la rencontre du convoi. Malgré les accidents prévus, chevaux déferrés, mulets de litière qui ont rompu leurs bâts, le voyage ne dure que 5 jours, et Mahistre, aussi bon chef de convoi que scrupuleux comptable, ne demande pour sa peine qu'une solde de 15 livres pour ses dix jours de route.

Il y eut des faux frais néanmoins, auxquels durent participer les habitants des lieux circonvoisins, depuis Ganges jusqu'à la Nuéjols, et qui furent payés, le 20 mars 1653, suivant un état signé par Pierre Goubert, François Quatrefages (2), Guillaume Brunel, Etienne Villaret, consul moderne d'Aulas, Arphi de Bréaunèze, Pierre Mahistre Pierre Boisson, Pierre Mazel et Pierre Galari, députés du syndicat, et qui aboutirent au remboursement, au comptable Mahistre, de la somme de 342 livres.

Mais le coup de force réussi par les protestants de la Bréaunèze n'avait pas intimidé le baron de Vissec. Appuyé sur ses hautes relations, allié d'ailleurs à un grand nombre de familles illustres du pays, les du Poujol d'Olargues, les la Farre etc. il tentait d'intimider les protestants et de surprendre l'impartialité de la cour mipartie. Sur les instances des syndiqués, deux conseillers de Castres furent députés pour venir étudier sur place les

(1) Sans doute, oncle de Pierre de Quatrefages, mari de Magdelaine de Cayrol.

(2) Cousin de Pierre de Quatrefages de Cayrol, il avait épousé Marie Mazel, d'une famille protestante de Sumène.

origines de ce procès, qui remontait déjà à plus de cinq années. MM. de Jullien et de Commerre furent désignés à cet effet : l'un d'eux au moins étaient protestant, M. de Jullien sans doute, d'une famille qui eut plus tard la terre de Scopon, près de Toulouse, les possessions protestantes des la Tour de Pin, de la branche de Maleyrargues, et culmina, en 1753, en la personne du marquis de Pégueirolles (1), premier président à Toulouse.

Une supplique fut adressée à la chambre de l'Édit, par laquelle Jacques de Caladon-Lacaze et Pierre de Quatrefages, deux des syndics des habitants d'Aulas et de Bréau, dépendant de la baronnie d'Hierles, se plaignaient des grands frais qu'ils avaient supportés pour faire transporter sur les lieux MM. de Commerre et de Jullien, conseillers en la cour de Castres, députés par elle pour parfaire le procès à 28 prévenus, soldats du baron de Vissec, « à raison de plusieurs crimes capitaux, par eux commis ». Pour empêcher le jugement de ce procès, Vissec exerce toutes les chicanes imaginables, récuse la juridiction de la cour de Castres, au point que les deux syndics sont obligés « d'aller à la suite du Roi, à grand frais, pour faire renvoyer la cause en ladite cour ». Vissec s'étant pourvu auprès du privé conseil de Sa Majesté, le Roi fait évoquer l'instance devant lui. Une nouvelle procédure en résulta c'est-à-dire nouveaux frais, 80 écus entre autres, au sujet desquels les impétrants exposent qu'ils sont ruinés en cette poursuite. « Il n'est pas juste, ajoutent-ils, que les dits suppliants puissent être obligés de payer ces 80 écus : il n'est pas juste non plus que le crime dont il est question demeure impuni, faute de remettre la dite procédure en la chambre de l'Édit de Paris. »

Il semble que justice fut faite à la recommandation des suppliants. En tout cas, Antoine de Commerre et Pierre de Jullien évoquent, le 7 juillet 1656, devant la

(1) Les Julien sont sortis du Levezou (Aveyron), et ont été protestants pendant une partie du XVII^e siècle. Ils avaient dans le Gard actuel, Mons Maleyrargues, Saint-Just et Vacquières; ces dernières terres appartenaient avant 1688 aux La Tour du Pin qui y maintenaient la religion protestante et y encourageaient les assemblées.

chambre de l'édit de Castres, le représentant des syndics de la Bréaunèze. Ce procureur, nommé Randon, se présente pour Jacques de Caladon-Lacaze et Pierre de Quatrefages, syndics des habitants faisant profession de la R. P. R des villages d'Aulas et de Bréau. Mais Randon a besoin, pour appuyer ses dires, des quittances des communautés qui ont concouru avec Aulas à la prise et à l'escorte des complices du baron d'Hierles. Or, les notaires de la région du Vigan, soupçonneux et pratiques, ont craint que des copies qu'ils délivreraient de ces comptes ne les compromissent ou ne leur fussent pas payées, et ont refusé de les minuter. Randon obtient qu'ils seront contraints par toute voie raisonnable, d'expédier ces copies, à peine de de 500 livres d'amende et d'y être contraints par corps. Les huissiers chargés de signifier ce mandement se heurtent naturellement à un refus des communautés dont la plupart, Montdardier entre autres, pourtant si intéressé à se venger du baron d'Hierles, affirment n'avoir aucun compte ou délibération ayant trait à la question.

Entre temps, Vissec s'occupe de ses affaires comme s'il n'avait pas déjà été roué en effigie sur le carrefour de Castres. Le 12 août 1656, il vend sa terre et seigneurie de Rogues à noble d'Albignac, sieur de Madières, pour la somme de 1050 livres. Il use néanmoins d'un certain stratagème, fait cette vente au nom de sa femme, Félice du Poujol, et fait remettre à cette dernière la somme dont il s'agit.

Il a besoin d'argent pour continuer un procès aussi coûteux et aussi long, et donne pouvoir à sa femme de tout négocier en son nom.

Les délibérations de la Bréaunèze se multiplient pour arriver à une solution, pour obtenir l'exécution de l'arrêt rendu en sa faveur, et surtout pour se libérer des charges écrasantes qu'entraîne la lenteur du procès.

Le 10 février 1661, les habitants de la région se réunissent en conseil général dans le temple de Bréau, en présence et sous la direction de maître Jean de Cayrol, sieur de Randonnières, docteur ès droit, juge d'Aulas et de la Bréau-

nèze, beau-frère de Pierre de Quatrefages, l'ardent champion des huguenots, alors décédé. Les membres de l'assemblée sont : Pierre Mahistre et Pierre Boudes, consuls de Bréau et Bréaunèze, noble Jacques de Caladon et sieur Pierre de Quatrefages, syndic des habitants d'Aulas et de Bréau, François et Etienne Quatrefages, Pierre Poujade, Pierre Mazel, François Douc, Jacques Mahistre et André Nadal, habitants de Bréau et Bréaunèze. La réunion est motivée par les lettres d'amnistie (en Viganais « de mixti »), que le baron d'Hierles dit avoir obtenues de la cour de Paris, et qui sont confirmées par le député que la Bréaunèze a envoyé à la cour pour poursuivre le procès. L'assemblée décide d'envoyer un nouveau député, « exprès pour solliciter et être au jugement, pour conserver notre droit et demander réparation des crimes commis ». Mais il est nécessaire d'emprunter 300 livres pour éviter les avantages que Vissec pourrait obtenir contre la communauté. Après avoir mûrement réfléchi, l'assemblée décide, d'une commune voix et « sans discrépance », que comme elle n'a aucune rente ni revenu, elle délègue les deux consuls, Mahistre et Boudes, pour emprunter comme ils pourront la somme nécessaire.

Le 12 mars de la même année, nouvelle réunion dans le temple, nouvelle lettre de Senebier, le député de la communauté à Paris, réclamant les 300 livres qui sont indispensables pour suivre le procès. Pierre Mahistre et Boudes sont encore chargés de se procurer cette somme.

Le 21 mars, la même formalité se renouvelle au même lieu. L'assemblée est plus considérable encore. Aux membres déjà nommés s'ajoutent noble Henri de Surville, sieur de Puechméjan, François Quatrefages (1), sieur de la Roquette, Jean de Peyre, Étienne Balsin, le

(1) La descendance des Laroquette quitta les Cévennes pour passer en Lyonnais avec Louis, directeur des fermes de Roanne en 1746, et Pierre conseiller secrétaire du Roi à Lyon en 1741 dont le petit-fils Jean Rodolphe seigneur de Limonest, de Saint-André du Coing et de Saint-Didier, premier président du bureau des finances de la généralité de Lyon, fut membre de l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789.

descendant du fondeur de canons de Rohan, Jacques Quatrefages, enfin la plus grande partie des habitants de Bréau et de la Bréaunèze.

Cette fois-ci, c'est un véritable réquisitoire que fait le premier consul : il s'élève contre tous ceux qui, depuis « depuis 10 ans en ça », ont géré les affaires dans la communauté. Il leur reproche de refuser de donner les comptes de leur administration, « à cause qu'ils ont en leur pouvoir de notables somme de deniers, qu'ils refusent de délivrer pour être employées aux affaires de la communauté ». L'assemblée, émue de cette vibrante accusation, donne aux consuls Mahistre et Boudes, procuration pour poursuivre, par toutes voies utiles, tous ceux qui ont eu part à la gestion des affaires, et refusent de montrer leurs comptes.

En 1672, Etienne Quatrefages est consul de Bréau. Il reçoit à ce titre des lettres du député Senebier, qui nous apprennent que Vissec est enfin incarcéré, que la justice a fini par suivre son cours, et qu'il gémit sur la paille de la Conciergerie de Paris. Mais ce merveilleux intrigant est sur le point de se tirer d'affaire. Il a pu réunir une somme de 1 500 livres, et, par ses intelligences avec le geôlier de la Conciergerie, tente de s'évader. Mais il a manqué son coup : et, se retournant avec sa dextérité habituelle, il a donné requête à la chambre de l'Édit et a exposé qu'au mois de juillet 1651, les accusations qu'il avait formulées contre ceux qui le poursuivaient n'avaient pas été suivies d'effet. Il a donc demandé la révision de cette procédure.

Cette argumentation paraît avoir réussi, et certainement Vissec fut mis peu après en liberté. Par un revirement bien humain, ceux qui s'étaient réunis pour le poursuivre se tournèrent les uns contre les autres. Une fois leur entreprise avortée, pour essayer d'éviter les frais immenses de ce procès. Le 21 décembre 1665, Jacques de Caladon témoigne en justice qu'il a été fait syndic en 1651 des habitants de la Bréaunèze pour poursuivre la réparation des plusieurs « foulles, extorsions, violements,

assassins, concussions et autres crimes commis contre lesdits habitants par le baron de Vissec ». Il énumère les arrêts qu'il a obtenus en la chambre de Castres, au Sénéchal de Nîmes, au conseil privé du Roi, en la chambre de l'Édit du parlement de Paris. Il expose les dépenses qu'il a faites en considération du syndicat. Il explique qu'il a, depuis longtemps, « requis les syndiqués de procéder à l'ouïe de ses comptes, mais ces derniers n'ont accepté qu'une partie de ses comptes, et comme le roi a établi des commissaires pour la révision des dettes des communautés il se pourvoit devant ces derniers pour obtenir l'examen de ses comptes et le remboursement de ses avances.

Deux procédés se présentent : ou bien les consuls de la Bréaunèze accepteront la discussion immédiate de la comptabilité ou bien, ils la porteront au greffe de la commission royale, à Pézenas, pour être examinée par les commissaires de Louis XIV.

Que fit alors le syndicat de la Bréaunèze, si puissamment uni jusque-là et si fortement constitué par l'acte juré, le 26 septembre 1652, par-devant M. de Cassagne, conseiller au sénéchal de Nîmes? Il préféra porter ses comptes devant le greffier de Pezenas. On constata qu'en 1652, 800 livres avaient été empruntées à Jean Arbousse, que 255 livres dues à divers furent rayées en 1668, à faute de justifier de l'emploi, que cette somme fut rétablie le 19 janvier 1659, et enfin payée par la Bréaunèze vers cette époque.

Le syndicat avait encore emprunté : à Jacques Baumes, 200 livres; à M. Roussy, 855 livres, qui furent acquittées par Aulas, dans les dernières années du XVII^e^ siècle.

A Pierre Sales, on emprunta 225 livres, dont il restait encore une dette de 146 livres dans les premières années du XVIII^e^ siècle, 742 livres furent empruntées à Étienne Mahistre, Estienne Quatrefages, Pierre Estienne et Pierre Mazel. Aulas devait encore, en 1680, 127 livres sur ce total. Quant à Caladon, on lui emprunta 800 livres, qui lui furent rendues, mais comme il ne fut pas payé des dépenses accessoires qu'il avait faites pour le procès,

on transigea encore en faveur de son fils, M. du Caylou, à qui la Bréaunèze paya 363 livres.

Mais à cette époque, les communautés de la Bréaunèze entrent dans une phase plus misérable encore. Les dragonnades de 1683 font loger à Bréau deux compagnies du régiment colonel-général et 50 places d'état-major. Aulas logea la compagnie de Grandval, Bréau la compagnie de Gouhas. Les dépenses qui en résultent, ayant excédé ce que la communauté devait dans la répartition générale imposée à la viguerie, le surplus servit à amortir les dettes de la Bréaunèze. De nouveaux frais sont d'ailleurs venus absorber par avance cet excédent ; le père Bougas, inspecteur de la bâtisse des églises, a fait élever une chapelle catholique à Bréau, acheter pour 355 livres aux du Caylou, Puech-Méjan, Pierre Martin et Surville le terrain nécessaire et payer au sieur Fulcran Finiels « le clocher et glacis de la dite église », « accordée » (quel mot délicieux !) par Monsieur l'Intendant.

Il résulte de ce qui précède que bien des causes se réunissaient pour ruiner d'une façon définitive les habitants de la Bréaunèze.

Que devenait pendant ce temps-là Pierre de Montfaucon ? Le 10 mai 1670, le procès était encore pendant. Quelques mois auparavant, le 6 février, les procureurs et syndics de la Bréaunèze se présentent devant le château du baron de Vissec pour lui signifier les arrêts de la chambre de l'Édit de Paris. Le 10 mai, Ricard, chargé à Paris des affaires des syndiqués, donne avis à ses commettants de faire diligence pour envoyer de l'argent, afin de poursuivre vigoureusement et obtenir arrêt du Parlement. Le procès contient d'ailleurs plus de 4300 articles. L'avocat remarque du reste que Montfaucon voit assurément sa cause perdue et que sa tactique consistera plutôt à empêcher que l'arrêt ne soit rendu, qu'à y faire opposition.

Qui se lassa le premier, du syndicat ou du baron de Vissec ? Ce dernier, encore qu'il jouât sa tête et qu'il eût fait effectivement quelques années de prison, semble avoir trouvé, dans sa situation sociale d'abord, dans sa

qualité de catholique, ensuite, le moyen d'échapper aux foudres de la justice. Le procès qui se traînait depuis 1651, et, comme nous venons de le voir, renaissait de ses cendres au milieu de 1670, ne dut pas aboutir. Les 28 soldats enfermés dans les prisons de Castres pour avoir commis d'affreux brigandages et tendu des embûches aux passants inoffensifs dans les fossés du château de Molières, échappèrent sans doute au gibet qui les menaçait. Les événements qui se précipitaient, la suspicion qui environnait les protestants, leur mise hors la loi, qui se dessinait d'une façon précise entre 1675 et 1685, n'étaient pas des circonstances favorables pour leur faire rendre justice, et les juges qui avaient leur procès entre les mains n'étaient plus assez impartiaux pour leur faire droit. Un seul résultat est acquis : le baron de Vissec n'ose plus reparaître dans le pays, quoique la sanction suprême soit refusée aux protestants, sanction qui, au début du siècle, leur avait été accordée, lorsque, en 1608, le château de Montdardier fut rasé pour punir les déportements de ses seigneurs.

Où sont les sacs de notre procès ? Sont-ils à la conciergerie de Paris ? Sont-ils au greffe de Toulouse, dans ce grenier immense où s'entassent 50 000 procès réunis en forme de moellons figurant une forteresse avec des créneaux, ses bastions et ses embrasures ?

Que reste-t-il de cette poussière, sinon le souvenir d'un des premiers syndicats, de la lutte des notables d'un petit pays contre leur puissant seigneur, le témoignage de l'énergie qu'ont déployée nos ancêtres pour défendre leurs droits et maintenir leur liberté de conscience. Nous repensons, en remuant ces poudreuses archives, au laboureur de Virgile, dont la charrue éventre des tombeaux antiques, et qui

Pâlit de la grandeur des ossements romains :
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

A. DE CAZENOVE

# Documents

## CALVIN ET MARIE STUART

Il n'est question que deux ou trois fois de Marie Stuart dans la correspondance de Calvin, par exemple lorsque Knox ou un correspondant anonyme l'informent qu'elle fait célébrer la messe dans son palais, bien que son peuple eût embrassé la Réforme (*Opera Calvini Epistolæ N^os 3584 et 3612*). Il ne semble pas que le réformateur français ait jamais été en contact direct avec la belle nièce des Lorrains. Pourtant, il ressort d'un texte qu'on va lire que celle-ci, non seulement savait qui était Calvin, mais avait de bonne heure été mise en garde contre son enseignement que Knox, un des plus grands admirateurs de la Réforme genevoise propageait avec tant de zèle en Ecosse.

Parmi les curiosités de la Bibliothèque nationale se trouve un recueil de thèmes écrits par la jeune princesse. D'après M. A. de Montaiglon qui a publié ce manuscrit, il y a plus d'un demi-siècle, dans un recueil anglais peu accessible (*Warton Club 1855*) le précepteur qui dirigea, c'est-à-dire dicta ou inspira ces exercices de langue et de style était un M. de Saint-Estienne. Il dictait sans doute ou faisait rédiger les textes français que Marie devait traduire en latin. Ce sont généralement des lettres, hypothétiquement ou réellement adressées à des parents ou amis de la princesse, auxquels peut-être quelques-unes d'entre elles furent effectivement envoyées pour donner une idée des progrès de la jeune reine.

Au milieu de ces pages sans grand intérêt on en trouve tout à coup une, le thème XVIII, qui est adressée à Calvin et porte la date de 1554. On verra qu'il reproche au réformateur, à grand renfort de citations plus ou moins probantes, de nier le Purgatoire. Comme M. de Montaiglon l'a déjà remarqué, il est peu probable que cette prétendue lettre ait jamais été envoyée à Genève, mais elle prouve que dans l'entourage de la jeune reine on parlait de Calvin et on combattait son enseignement. Cela n'est pas surpre-

nant lorsqu'on sait que celui qui dirigeait l'éducation de la jeune Marie était le fameux cardinal de Lorraine.

Nous ne pensons pas qu'il faille faire grand état de la date de 1554, si ce n'est parce qu'elle coïncide avec l'année où Calvin atteignit le point culminant de sa renommée. Par le supplice de Servet sa situation avait été définitivement consolidée à Genève et l'on réimprimait d'année en année l'*Institution*, c'est-à-dire le livre qui à cette époque battit en brèche avec le plus de succès le papisme. Ainsi en 1553 et 1554 il n'y eut pas moins de trois éditions de l'*Institution*, une latine et deux françaises. La dernière sortit des presses de Philbert Hamelin, l'apôtre de la Saintonge, qui allait aussitôt la répandre lui-même en France, en attendant d'être brûlé à Bordeaux à cause de cette propagande. N. W.

---

## XVIII

Socratee disoit qu'il i avoit deus voies par lesquelles les esprits sortent du corps. Car ceus qui se sont gardés chastes et entiers, et qui aus corps humains ont ensuivi la vie des Dieus, ils retornent facilement à eus. Et ceus qui se sont du tout souillés de vie, ont un chemin détorné du conseil, et de la présence des Dieus. Mais les esprits de ceus qui se sont quasi fais serviteurs des voluptés, et non toutefois du tout, sont longtemps à errer par la terre avant que de retorner au ciel. Tu vois donc que Socrate, Platon, et plusieurs autres philosophes ethniques, ont eu cognoissance du purgatoire que toi, doué de la loi de grâce, misérablement et à ta perte tu nies. Jésuchrist le fils de Dieu te vueïlle rappeler, Calvin. De Compienne 18 d'Aoust.

---

## XVIII

M. S C. R. CALVINO S. D. P.

Socrates dicabat duplices esse vias quibus animæ exeunt e corpore, nam illi qui se servarunt castos et integros, et qui in corporibus humanis imitati sunt vitam deorum redeunt facile ad eos. Illi vero qui se totos contaminarunt vitiis habent viam seclusam a consilio et præsentia deorum. Sed eorum animi qui se præbuerunt quasi ministros voluptatum, et non tamen omnino, diu errant circa terram antequam redeant in cœlum. Tu vides ergo quod Socrates et Plato et plures alij philosophi ethnici habent notitiam purgatorii, quod tu, miseri et tuo damno negas, cum sis dotatus lege gratiæ. Christus filius Dei te avocet Calvine, interim cura ut recte et pie sapias.

# LOCKE ET LES PROTESTANTS DU LANGUEDOC (1676-1677).

Les notes qui suivent sont traduites du *Journal* de Locke. Le manuscrit aujourd'hui conservé au Musée britannique, fut publié en 1829 par un descendant du philosophe, lord King, dans : *The Life and Letters of John Locke*, Londres. 2 vol. in-8.

*30 décembre 1675* (N.S.). A trois lieues de Pont-Saint-Esprit, nous arrivons à Orange, petite ville entourée de murs en quadrilatère, moins considérable que Bath. Les demi-lunes à l'entrée des portes sont démolies par le roi de France, ainsi que les châteaux-forts qui se trouvaient sur un rocher juste au-dessus... Ici je vois de quelle façon l'on dévide la soie au moyen d'une machine qui fait tourner en même temps cent-trente-quatre bobines ; elle est trop compliquée pour que je la décrive sur un simple coup d'œil ; une vieille femme les fait toutes tourner ; elles tordent et dévident la soie d'un même mouvement. La population de la ville compte douze protestants pour neuf papistes ; deux consuls sont protestants et deux papistes ; il y a deux églises protestantes ; l'une d'elles que nous sommes allés voir est une manière de jolie construction, une seule arche de pierre, pareille à un pont, embrassant toute la longueur de l'église et soutenant les chevrons, comme la poutre maîtresse d'une maison ; c'est pour une pareille salle une façon de bâtir nouvelle et non sans avantages.

*Nismes, 3 janvier 1676.* Les protestants de Nismes n'ont plus maintenant qu'un seul temple, l'autre ayant été démoli par ordre du roi il y a environ quatre ans. Deux des consuls sont papistes et deux protestants, mais ceux-ci n'ont plus comme autrefois le droit de communier en robe. Les protestants avaient bâti un hôpital pour leurs malades, mais on le leur a enlevé: on leur y a laissé une seule salle pour leurs malades, mais ils ne s'en servent point, parce que les prêtres les tourmentent quand ils y vont. Malgré leur découragement, je ne trouve pas que beaucoup d'entre eux passent au papisme : l'un d'eux me dit, quand je lui pose la question, que les papistes n'obtiennent rien, sinon par la force ou par l'argent.

*4 janvier.* Nous sommes arrivés à Montpellier à une heure avancée de la nuit, ayant dîné dans une auberge protestante, à

Lunel, à trois lieues de Montpellier, et où nous avons été bien traités.

*18 janvier.* Vers 9 heures ce matin, je suis allé à l'hôtel de ville (town-hall) où les états du Languedoc alors assemblés dans la ville, tiennent leurs séances. La salle est belle. Au fond se trouve un siège plus élevé que les autres pour le duc de Verneuil, gouverneur de la province, quand il vient à l'assemblée, ce qui est rare et seulement quand il a quelque chose à proposer. D'ordinaire le cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne, prend ce siège d'honneur sous le dais; à sa droite sont les évêques, au nombre de vingt-deux, et les barons, au nombre de vingt-cinq; les députés de la ville sont au nombre d'environ quarante-quatre. Vers 10 heures ils commencent à arriver dans la salle où les évêques mettent leurs vêtements d'apparat, ornés de riches dentelles: le cardinal est en rouge; dès qu'il arrive, ils vont tous entendre la messe à Notre-Dame, une église tout près de là, et vers 11 heures ils sont de retour et commencent à siéger, terminant à midi et siégeant rarement dans l'après-midi, à moins d'une occasion extraordinaire. La session dure quatre mois par an, commençant en octobre et se terminant en février.

*19 janvier.* Uzès, ville de la province située à peu de distance de Nismes, envoyait tous les ans un député protestant à l'assemblée des états de Montpellier, comme la population est en majorité protestante; on le leur a interdit cette année; et cette semaine les protestants ont reçu ordre du roi de ne plus choisir des consuls de la ville de leur religion; leur temple doit être démoli, c'est le seul qui leur reste, bien que la ville soit aux trois quarts protestante. On allègue comme prétexte que, le temple étant trop près de l'église papiste, le chant des psaumes trouble les offices.

*1er février.* Les protestants sont, d'ordinaire, traités impartialement par les juges, à moins qu'ils ne plaident contre un nouveau converti, auquel cas on cherche à favoriser celui-ci. Les protestants ne paient pas de taxes plus lourdes que leurs voisins, mais ils sont incapables d'exercer des charges publiques. Dans les dix dernières années on leur a démoli au moins cent-soixante églises. Dans cette région, ils vivent en assez bons termes avec les papistes laïques; tantôt ils gagnent et tantôt ils perdent des prosélytes. On ne fait rien à ceux qui se convertissent à la religion réformée, à moins qu'étant auparavant devenus papistes, ils ne soient relaps: alors on les poursuit en justice quelquefois. Le nombre des protestants dans ces dernières années ne s'est point accru et n'a pas beaucoup diminué. Ceux qui passent à l'Eglise de Rome sont généralement séduits par de belles promesses, lesquelles communément ne sont point

tenues. Les protestants ne mènent pas meilleure vie que les papistes.

*13 février*. Je visite M. Birto. Les protestants n'ont pas eu de synode général depuis dix ans : ils ont naturellement un synode provincial du Languedoc tous les ans, mais non sans la permission du roi. Ils y font les lois ecclésiastiques pour la province, à la condition de ne pas contrevenir aux lois faites par le synode national. Le synode comprend environ cinquante pasteurs et autant de diacres ou d'anciens. Il a le pouvoir de réprimander ou de destituer un pasteur qui fait scandale ; il admet aussi les candidats à la consécration et à être pasteurs dans certaines Églises, nul n'étant admis dans les ordres à moins d'avoir un poste. Voici comment les choses se passent : quand une Église veut un pasteur, comme par exemple Montpellier, si l'un des quatre pasteurs est mort ou parti, les candidats s'adressent au consistoire de cette Église. Celui que le consistoire préfère, reçoit l'ordre de prêcher devant la congrégation ; s'il est agréé, le candidat se présente au prochain synode ; quatre pasteurs sont désignés pour l'interroger en langues anciennes, sur ses études d'université et en théologie. Avant tout il doit exhiber les certificats des universités où il a étudié. Il prêche un sermon en latin et un sermon en français et, si toutes ces épreuves sont passables, deux pasteurs sont désignés pour le consacrer. Ceux-ci, après un sermon sur les devoirs du ministre, descendent de chaire et lisent devant le candidat plusieurs chapitres des Epîtres, où il est question des devoirs du ministre ; ensuite, après une prière, il lui imposent les mains en déclarant que, de par l'autorité du synode, il a pouvoir de prêcher, de remettre les péchés, de bénir les mariages, de célébrer la cène ; ceci fait, il est ministre dudit lieu. Son traitement dépend du consistoire.

Si quelqu'un ici professe une doctrine contraire à la confession de foi réformée, le roi le punit, en sorte qu'ici il faut être de l'Église romaine ou de l'Église réformée. Il n'y a pas longtemps, il arriva qu'un homme d'ici, inclinant vers l'arianisme et cherchant à publier ses doctrines, fut l'objet d'une plainte du gouverneur au roi. L'ordre vint de mettre l'homme en jugement, il fut donc envoyé à Thoulouse; là, il prit le parti de tout nier devant les juges et fut élargi ; s'il avait avoué, on l'aurait brûlé comme hérétique.

...Montpellier compte 30.000 habitants, parmi lesquels il y a 8.000 communiants à l'Église protestante. On me dit que le nombre des protestants depuis vingt ou trente ans a manifestement augmenté ici, et augmente encore quotidiennement, bien qu'ils perdent tous les jours quelque privilège. Leurs consistoires pou-

vaient autrefois interroger les témoins sous serment, il y a dix ans qu'on leur a enlevé ce droit.

*16 février*. Toute la force de la discipline ecclésiastique réside dans le consistoire; celui de Montpellier comprend les quatre pasteurs et les vingt-quatre anciens. Le consistoire décide à la majorité de toutes les affaires de l'Église, gère les finances, ordonne les censures, etc. C'est la majorité des voix qui l'emporte, quand même aucun des pasteurs n'aurait voté pour. S'il s'élève entre eux quelque contestation juridique, ils en réfèrent à des notables de bon conseil de la ville ou à des homme de loi protestants. Il y a encore six conseillers de cette religion, et les avocats sont libres de professer la religion qui leur plaît.

Voici comment l'on procède pour les censures ecclésiastiques: Si quelqu'un mène une vie scandaleuse, on commence par l'exhorter en particulier; s'il ne s'amende point, il est mandé par-devant le consistoire et admonesté; si cette mesure ne donne aucun résultat, on agit de même avec lui devant la congrégation publiquement assemblée; si malgré tout il reste incorrigible, il est exclu de la cène.

... *19 février*. Mercredi des cendres. Les censures publiques sont rares : des deux derniers qui en furent l'objet l'un avait frappé un coreligionnaire à la joue en pleine église, un jour de communion, ce qui lui valut d'être privé de la cène; l'autre avait donné sa fille en mariage à un papiste, faute pour laquelle il resta excommunié pendant six mois. L'excommunication entraîne simplement la privation de la cène, non l'exclusion de l'Église et du prêche.

... *21 février*. Le roi vient de faire une loi qui défend les mariages mixtes, cause fréquente de changement de religion, surtout *sequioris sexus*.

Aujourd'hui à l'église on a beaucoup toussé.

*24 février*. La province de Languedoc est ainsi gouvernée : le duc de Verneuil, le gouverneur, commande toute la province. Il a un pouvoir assez semblable à celui du roi, bien qu'il soit à proprement parler lord-lieutenant. Je n'entends pas dire qu'il s'immisce le moins du monde dans les affaires judiciaires, soit civiles soit criminelles. En son absence, la province est divisée en trois districts, ayant chacun un vice-gouverneur investi du même pouvoir; chaque ville a aussi son gouverneur, dont le pouvoir ressemble assez à celui d'un chef de garnison. Montpellier a six consuls, qui ont le gouvernement de la police municipale, surveillent les poids et mesures, jugent au civil quand la somme en litige ne dépasse pas cinq livres; ils avaient autrefois

une autorité considérable, aujourd'hui ils ne sont plus que les serviteurs du gouverneur de la ville; naguère ils étaient trois protestants et trois papistes, mais les protestants ont été exclus cette année.

... *28 mars.* Baptêmes de la religion à Montpellier environ 300, enterrements environ 260.

... *1er mai.* Les protestants de France sont, croit-on, un seizième de la population; dans le Languedoc ils sont 200.000.

... *Paris. 13 février 1679.* Depuis vingt ans on a démoli plus de 300 églises protestantes, depuis deux mois on en a condamné quinze de plus.

Locke garda longtemps le souvenir de ce séjour en Languedoc. Dans un de ses ouvrages philosophiques écrit vers la fin de sa vie, il rappelle la finesse d'esprit des paysans languedociens en ces termes :

Il y a des exemples de gens de condition très modeste, dont l'esprit s'est haussé jusqu'à bien sentir et à bien comprendre la religion... Car, si je ne me trompe, les paysans réformés de France (classe de la société beaucoup plus accablée par le besoin et la misère que les journaliers d'Angleterre) comprenaient la religion bien mieux et raisonnaient mieux là-dessus que ceux d'une condition supérieure parmi nous. » *Works*, III, p. 207.

Ch. Bastide.

---

# MADAME DE BRAIL DE MOULENS

Le 22 février 1686, on arrêtait à Agen plusieurs religionnaires qui cherchaient à gagner Bordeaux et, de là, une terre de liberté (1). Au nombre de ces prisonniers, se trouvaient un gentilhomme de Puylaurens, Jean de Brail Sr. de Moulens, et sa femme Louise Dupuy (2).

(1) Ces fugitifs étaient les suivants : Jérémie Dupuy, de Caraman; Etienne Malabiou (ou Maillabiou), de Castres; Jean Mascarenc et sa femme Marguerite Salavy, de Castres; Marquis Caudié et sa femme Françoise Rigal, de Bruniquel; Jean de Brail Sr de Moulens, sa femme Louise Dupuy et leur valet Isaac Lanis. — Cf. Du Puy, *la Juste reconnaissance*, éd. de Toulouse; Baird, *Réf. hug. en Amérique*, traduction française ; Arch. du Tarn B, 241 *France Prot.* 2e éd. III, 74 et V. 919, 921.

(2) Leur contrat de mariage avait été retenu par Paul Tournier notaire à Saint-Paul le 4 août 1659. — Louise Dupuy était fille de Samuel, docteur et avocat, Sr de la Bousquetié, et de Marie Le Roy.

Plutôt que de renier leur foi, ils ont laissé dévaster par les dragons leurs métairies et leur château de Roquevidal, ils ont enduré les fatigues et couru les dangers de la fuite. Mais maintenant, devant la perspective des galères ou de la réclusion perpétuelle, ils ont une défaillance et consentent à abjurer.

Mis en liberté le premier, M. de Moulens se rend à Bordeaux et s'embarque pour l'Angleterre où il « reconnaît » aussitôt sa faute, et où il est « reçu à la paix de l'Église » ; puis il passe en Allemagne et prend du service dans les troupes de l'Électeur de Brandebourg. — Quelques années plus tard il meurt en Saxe.

Quant à Louise Dupuy, « n'ayant pas été assez à temps à Bordeaux pour s'embarquer avec son mari, elle fut prise un soir sur le port où elle devait s'embarquer cette nuit-là pour le suivre ». Le document publié ci-après raconte les circonstances de cette arrestation. Mais l'ami inconnu qui a rédigé, écrit et signé cette supplique, ne s'est certainement pas inspiré des sentiments de la noble prisonnière, quand il lui fait demander la liberté « afin de pouvoir faire l'exercice de sa religion catholique » : une lettre du 28 août 1686 nous apprend, en effet, que « Madame de Moulens est à Tholose dans un cloître depuis deux mois pour ne vouloir pas faire les exercisses », et que ses biens sont saisis en même temps que ceux de son mari fugitif.

Bientôt d'ailleurs le régime du couvent fut jugé trop doux, puisqu'il n'avait pas réussi à abattre le courage de la recluse, qui fut transférée dans les prisons de l'Hôtel de Ville. Toujours même obstination, entretenue, pensa-t-on, par des visites ou des messages d'amis dévoués. Aussi, en mai 1687, Madame de Moulens fut-elle tirée de son cachot, éloignée de tous les siens, reléguée en plein pays catholique et confiée aux... soins des religieuses de St-Etienne en Forez. Mais elle ne voulut jamais « faire aucune fonction de cette religion qu'elle avait embrassée par force ». Elle lassa le zèle de ses nouveaux convertisseurs, et enfin « le roi la fit sortir lorsqu'il fit sortir tous les confesseurs qui étaient dans les prisons ». Conduite en

Suisse, elle rejoignit son mari en Allemagne et s'établit plus tard à Berlin.

Là s'arrêtent nos renseignements à son égard : ils suffisent à montrer ce que peut la force de Dieu s'accomplissant dans la faiblesse d'une pauvre créature humaine.

G. Dumons.

*A Monseigneur. Monseigneur de De Lamoignon ch[er] con[er] d'Estat Intandant en la province de Languedoc.*

Supp[ie] humblement dame Louise Dupuy, femme de noble Jean de Brail sieur de Moulins, disant qu'à cause des garnisons extraordinaires de diverses troupes de gens de guerre quy ont esté baillés aud. S[r] de Moulens dans son chateau de Roquevidal près Puilaurans au diocèse de Lavaur, quy leur ont prins et ravagé tous leurs biens, bestiaux et autres effets mobilaires de notable valleur et réduit la supliante et sond. mary à ne pouvoir pas subcister, elle auroit été obligée de se retirer ailleurs pour la conservation de sa personne, et se transporter en la ville d'Agen, où la supliante adjura la R. P. R. entre les mains du sieur grand vicaire dud. lieu quy luy en expédia son certifficat le dernier février dernier, à suite de quoy la supliante alla visiter le sieur de Lupé son beau-frère et dam[lle] Dupuy (1) sa famme sœur de la supliante, habitans à leur maison de campagne à trois ou quatre lieues dud. Agen ; et, après y avoir fait quelque séjour, elle s'en alla en la ville de Bourdeaux pour apprendre des nouvelles dud. sieur de Moulens son mary ; mais elle feust arrestée avec un de ses parans habitant dud. Bourdeaux, deux jours après son arrivée aud. Bourdeaux, en s'an allant à la campagne, par des gens de guerre, de l'ordre de Monsieur l'Intandant de Guienne et des Consulz de lad. ville, soubz préteste du soubçon qu'ils avoint, contre toutte apparance, que la supliante vouloit sortir du Roiaume, au préjudice des déclarations de Sa Majesté et des ordonnances. En sorte que lesd. consulz luy prindrent et enlevèrent la somme de 645 l. en quatre pièces de quatre pistolles, quarante deux louis d'or, un demy louis d'or et une pièce de trante sols qu'elle aportoit, ensemble le certifficat de son adjuration, comme aussy luy firent saisir et arrester dans Bourdeaux les habits et linge qu'elle y avoit. Et despuis la supp[te] a esté conduite aud. Puillaurans, par quelque officier des troupes de Sa Majesté avec quelques dragons, où elle arriva le trantiesme *lire : treizième*) du courant et a esté deslivrée entre les mains

1. Marie Dupuy avait épousé (contrat Bosquet notaire à Algans, 5 juillet 1666) Josué de Luppé de Tillac S de Talbosc et habitait le Fezensaguet.

des consuls dud. Puilaurans, quy l'ont remise en celles de dem[lle] Delaline directrisse des Filles Dévotes dud. Puilaurans où elle est détenue, luy aiant seulement permis d'aller voir la sainte messe le 16 du courant, ainsin que résulte du certifficat du S[r] Gaillard p̃bre et curé de Puilaurans. Et d'autant qu'il n'est pas juste qu'elle demure plus longtemps dans la maison desd. Filles Dévotes, veü mesmes que par vostre ord[ce] du 4[e] du courant, publiée et affichée aud. Puilaurans le susd. jour 13[e] du courant, jour de l'arrivée de la suppliante, il est accordé délay de quinsaine à tous ceux de la province quy ont abandonné leurs maisons d'y revenir, moienant quoy touttes poursuites cesseront à leur esgard; et attendu que la supliante y a satisfait, elle a recours à vostre justice à ce que, veü vostred. ordonnance et certifficat dud. sieur curé de Puilaurans cy attachés, il vous plaise, Monseigneur, ordonner que la supliante sera mise en liberté, à l'instant du commandement quy sera fait ausd. consulz de Puilaurans, à lad. Dem[lle] de Laline ou autres détenteurs de sa personne, afin de pouvoir faire l'exercisse de sa religion catholique, à paine d'y estre constrains par fraction de portes et par corps. Et, ce faisant, que les consulz ou jurats dud. Bourdeaux et autres détenteurs dud. argent et autres choses qu'ils détiennent à la supliante le luy randront aussy à l'instant du commandement, à peine d'y estre constrains par toutes voyes et par corps, et la supliante priera Dieu pour vostre santé et prospérité.

(*signé*) Blaud.

Nous ordonnons que lad. dame de Moulins sera remise entre les mains du S[r] de Najac (1) à la charge de faire les exercices de la Religion catholique, apostolique et romaine. Fait à Puylaurens, le premier may 1686.

(*signé*) Delamoignon.
Par Monseig[r] (*signé*) Lesellier.

L'an m. vi[e] quatre vings six et le second may, par moy Jean Bourgues, huissier au domaine reçu par monsieur le juge de Puilaurens y habitant soubs[né], à la réquisition de dame Louise de Dupuy femme de noble Jean de Brailh sieur de Moulens, avons intimé et signifiée la requeste et ordonnance rendue au pied d'icelle par monseigneur l'Intandant de la présante province, à mon présent exploit original attaché, en dacte du premier du courant, de point en point, selon sa forme et tenur, à messieurs les consuls modernes dud. Puilaurens aux fins ne l'ignorent; parlant à Sieur

(1) Philippe de Gineste S[r] de Najac avait épousé en secondes noces (contrat Vialas notaire à Puylaurens 22 juin 1673) Antoinette Dupuy, sœur de M[me] de Moulens.

Pierre de Trinquier sieur de la Plaine premier consul dud. Puils, auquel trouvé en personne aud. Puilaurens luy ay baillé, tant pour luy que pour ses collègues, tant de lad. requeste et ordonnance que présent exploit. En foy de ce

(*signé*) BOURGUES.

Controllé à Puilaurens le second may 1686.

(*signé*) GONTIER.

---

# L'ORIGINE DU SOULÈVEMENT DES CAMISARDS AU BAS-LANGUEDOC

## L'Affaire du Prieur des Valérargues (1) racontée par un témoin catholique

Il est un fait certain que tous les nouveaux documents viennent confirmer; c'est que la barbarie de l'abbé du Chayla (2) et les supplices terrifiants qui suivirent son assassinat firent soulever les Cévennes; il est aussi prouvé qu'à son tour le Bas-Languedoc fut entraîné dans cette

(1) Valérargue est un ancien petit village (259 h.) du canton de Lussan, à 15 kilomètres d'Uzès (Gard); on le voit de la grande route sur une hauteur au milieu de la plaine et ses vieilles maisons s'échelonnent à travers des arbres toujours verts.

(2) Voltaire qui le premier vint consulter les archives du ministère de la guerre pour écrire l'histoire du siècle de Louis XIV, fut convaincu de la culpabilité de l'abbé du Chayla, d'après les pièces officielles qu'il étudia et dans le chapitre sur le Calvinisme, il accuse l'archiprêtre des Cévennes d'avoir provoqué la guerre. Le baron d'Aigaliers dans ses *Mémoires*, après avoir parlé de la mort de l'abbé du Chayla, ajoute : « Voilà l'origine des derniers troubles du Languedoc, qu'on appele *Camisars*, non pas un projet de prendre les armes concerté par les huguenots, comme l'a voulu persuader à la cour le clergé, voulant excuser leur faute, en la rejetant sur des innocens qui n'ont eu que trop de complaisances pour les hommes, puisqu'ils l'ont poussée jusqu'à trahir leur concience. »

Un cévenol, Jacques Morin, dit aussi : « que l'abbé, ce cruel cœur de lion, acquitta en quelques années le grand nombre de dettes que son château devait en ruinant les Cévennes » et le baron d'Aigaliers assure que l'archiprêtre acquit à ce métier 4.000 livres de rente; ces sortes d'accusations sont encore mentionnées dans le rapport du comte de Peyre, Intendant général de la Province (Archives historiques de la guerre, Volume 1614, f° 46). Voy. du reste, plus haut, pp. 243-253, l'article intitulé *Précisions documentaires sur l'histoire des Camisards.*

révolte par la rigueur avec laquelle on avait puni la sédition de Valérargues, le 11 juin 1701. Les nouveaux convertis du diocèse d'Uzès alors prêts à d'impitoyable représailles attendirent le premier appel des Cévenols pour se joindre à eux et venger leurs martyrs. Ce fut l'origine de la participation du Bas-Languedoc au soulèvement des Cévennes, qui devint la guerre des Camisards.

Ces deux répressions sanglantes qui eurent les plus graves conséquences, ne nous laissent aucun doute sur la brutalité et le pouvoir du clergé sous Louis XIV pendant ces années de persécutions, comme aussi sur sa responsabilité, qui du reste est affirmée par Monsieur *de Paratte* commandant à Uzès.

Il avait la hardiesse d'écrire à M. de Chamillart (1) le 6 juillet 1704 : « Si j'ozois vous dire Monseigneur qu'il « seroit à propos pour le bien de la Religion et du service « du Roy de retenir Monsieur *l'évêque d'Uzès* (2) où il « est s'en seroit un d'y atirer *l'évêque d'Alais* (3); ces deux « prélats sont en partie cause du désordre de cette pro- « vince par leur *dureté* et *injustice* » (4).

Voilà qui est catégorique!

Les historiens catholiques contemporains des Camisards ont généralement passé sous silence cette émotion populaire qui s'appelle : *L'Affaire du Prieur de Valérargues.*

Bien au contraire un officier, le colonel de Marcilly (5) qui était venu combattre les Camisards pendant la campagne du comte de Broglie attacha une grande impor-

(1) Ministre de la guerre de 1701 à 1708.

(2) Monseigneur Poncet de la Rivière, ancien officier de cavalerie et plus soldat que prêtre, fut un persécuteur implacable. Il était alors à Paris.

(3) François Chevalier de Saulx, premier évêque d'Alais, fut nommé en 1694 pour anéantir les huguenots des Cévennes. L'érection de cet évêché eut lieu dans ce but, « suivant les saintes intentions du Roy » écrivait le cardinal de Bonzy à l'évêque de Montpellier (*Chroniques du Languedoc*).

(4) Archives historiques ministère de la guerre, Volume 1798, p. 178.

(5) M. le marquis de Marcilly, colonel d'un régiment de son nom, le commandait en Languedoc en 1703. Il tomba souvent dans les embuscades des Camisards et sut en tirer vengeance. Lorsqu'il entra en vainqueur à Genolhac (février 1703) il s'empara des réformés, tranquilles dans leurs maisons, et les fit périr par la main des soldats (Antoine Court, t. I, page 232).

VALÉRARGUES

tance à cette manifestation hostile, car il voyait en elle ce feu qui couvait sous la cendre et d'où allait s'envoler l'étincelle qui embraserait le pays.

Connaissant les préoccupations de la Cour il envoya à M. de Chamillart le 11 novembre 1703, de Poncharra en Dauphiné où il était en résidence, un mémoire, pour lui donner le moyen de pacifier le Midi et quoique mal renseigné, aveuglé par les idées fausses de son temps et de son état, il donne aux faits qu'il mentionne l'importance qu'ils ont eue.

Voilà le début de ce mémoire concernant les affaires du Languedoc (1).

Trois choses principalles sont en partie cause de la continuation de tous ces désordres.

La première — par l'impunité de la prophanation de l'église de Vallérargue (2) diocèse d'Uzès arivé au mois de mai 1701 et par le massacre de l'Abbé du Chaila arivé au Pont de Montvert le 24 juillet 1702.

Voilà le commencement de tous ces désordres.

La deuxième — pour avoir armé plusieurs milices bourgeoises qui se sont laissés battre et enlever des armes ce qui a fourny la plus grande partie des armes des rebelles, et pour avoir mis la plupart de ces bourgeoisies en garnison dans les lieux qui paroisoient les plus coupables pour en tirer *seulement de l'argent*, nommant cette sorte de punition *pure perte*.

La troisième — pour n'avoir pas connu ou voulu connoitre de quoi il s'agit, à qui l'on avoit à faire et la manière comme il faloit se comporter pour l'apaisement de cette naissante révolte joint à la mauvaise disposition des troupes, sans oublier les égards qu'on avoit pris pour les personnes recommandées.

On verra par la suite que ce que *M. de Marcilly* appelle l'impunité était tout autre chose. L'essentiel c'est qu'il donne à l'affaire de Valérargues une signification prépondérante.

*Le Président de La Baume* (3) qui écrivait à l'époque

(1) Archives historiques du Ministère de la guerre, Volume 1708, page 239.

(2) L'église n'était autrefois qu'une toute petite chapelle qui fut agrandie, même doublée en 1686 et qui ne fut remplie de fidèles qu'à force d'amendes, d'emprisonnements et de supplices.

(3) *Relation historique de la révolte des Camisards*, page 35.



UZÈS, PLACE DU CASTEL

LA TOUR DU MILIEU ÉTAIT CELLE DE L'ÉVÊQUE

même des troubles fait à peine allusion à cette émeute dans ces termes dont on verra tout à l'heure l'inexactitude. Voici son récit :

*Daniel Raouls*, de la paroisse de Vagnas en Vivarais fut un de ceux qui se distingua le plus en fanatisme. Il disoit que Dieu lui avoit donné l'esprit du prophète Daniel.

Il fit un grand nombre de prophètes et de prophétesses. Ses disciples et ses émissaires (1), au mois de juillet de l'an 1701, eurent l'audace d'aller en plein jour à l'église de Vallerargues, d'en rompre le tabernacle, d'en emporter les vases sacrés et de commettre plusieurs autres désordres. On prit *Alexandre Jaussaud* (2) et quelques autres des plus coupables que Monsieur de Basville jugea à Uzès le 25 du même mois avec des commissaires du Présidial de Nismes.

Jaussaud convaincu d'avoir brisé le tabernacle fut brûlé vif.

Ces exemples n'aiant pas arrêté Raouls, il continua ses assemblées séditieuses où il engendrait une infinité de prophètes.

Dans le *Fragment de la guerre des Camisards* l'auteur anonyme cite en passant seulement l'horrible sacrilège commis à Valleraugue (3) comme si Valleraugue et Valérargues étaient une même localité. Il donne ensuite une partie tronquée du jugement. On ne peut reprocher à Antoine Court (4) que d'avoir été trop bref; mais il est exact en s'exprimant ainsi :

Rapportons quelques exemples du zèle aveugle et barbare des ecclésiastiques.

Le Prieur de Valeirargues près d'Uzès, ayant découvert sur ses pas un jeune berger à genoux faisant sa prière, le traina par les cheveux dans sa maison et afin que Guiraud, Juge de Lussan, en put dresser un procès-verbal, il alla lui-même demander du papier marqué au fils du notaire nommé *Bouton*.

Celui-ci, non seulement refusa de lui en donner, mais le taxa

(1) Aucun des émissaires de Daniel Raouls ne vint à Valérargues en *juillet 1701* puisque dès le *11 juin* les prétendus coupables avaient subi les supplices de la roue et du gibet. Autre erreur : les vases sacrés ne furent pas emportés.

(2) Alexandre Jaussaud ne vint jamais à Valérargue puisqu'il fut condamné le *21 juillet 1701* pour un motif inconnu. On voit combien il faut se méfier de la prétendue exactitude de La Baume.

(3) Ce *Fragment* a été publié et annoté par Marius Talon (Privas 1867) qui n'a pas remarqué l'erreur de son chroniqueur.

(4) *Histoire des Camisards*, Livre I, pages 24-25.

de faux prophète et, par une suite de la dispute qu'ils eurent sensemble, ce jeune homme courut à l'église du lieu, jeta tous les ornemens dans un puits et ne se fit aucune peine de raconter à qui voulut l'entendre ce qu'il venoit de faire ; il poussa même la sécurité si loin qu'il se retira tranquillement chez lui où il fut arrêté et avec lui un nommé *Olimpe* son voisin, mais qui n'avoit eu aucune part à son action.

Ils furent conduits à Uzès où Basville fit rouer le jeune Bouton après lui avoir fait couper le poing (1) et fit pendre Olimpe, nonobstant toutes les preuves qu'il put donner qu'il avait même ignoré le dessein de Bouton.

Les prêtres des autres cantons n'en usoient pas avec plus de douceur que le Prieur de Valeirargues.

Un bourgeois d'Uzès Siméon Abauzit qui vivait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, homme instruit et curieux qui eut le loisir de recueillir dans le pays même les vestiges de ce qui s'était passé, raconte ainsi dans ses Mémoires le tumulte et sa répression.

En 1701 le Prieur de Valeirargues, petit village près de Lussan, traîna lui-même par les cheveux un jeune berger parce qu'il l'avait rencontré priant comme les huguenots.

Il dénonça le fils du notaire Jacques Bouton et le sieur Olimpe qui avaient blâmé cette violence. Bouton fut roué vif à Uzès. Olimpe fut pendu. La sentence fut exécutée sur la place publique d'Uzès.

Mais M. Weiss nous a communiqué la copie d'un document catholique anonyme et contemporain qui apporte sur ce point des révélations émanant certainement d'un témoin oculaire.

L'auteur qui les consigne est très probablement l'abbé Poncet de la Rivière, vicaire général du diocèse d'Uzès où son oncle Mgr Michel Poncet de la Rivière était évêque depuis 1678.

L'abbé était tourmenté par les agissements des religionnaires et redoutait le sort qu'ils réservaient aux gens d'Église leurs plus infatigables persécuteurs.

(1) Quoique cette aggravation dans le supplice ne soit pas mentionnée dans le jugement, elle est probable ; c'était la punition des *sacrilèges*.

(2) Monseigneur Poncet de la Rivière mourut en 1728 et resta 50 ans sur le trône episcopal à persécuter les huguenots et à les ruiner par des amendes qu'il gardait pour lui-même afin d'augmenter ses revenns déjà très considérables.

Il écrivait aisément(1), et entretenait une correspondance suivie avec M. de Chamillart et le dimanche 8 décembre 1702, il lui mandait ceci :

Permettez moi aussy, Monseigneur, de vous représenter l'état où nous sommes icy par rapport à la religion. Nous voyons tous les jours massacrer nos prêtres, brûler nos églises, enlever nos anciens catholiques (2) qu'on trouve ensuitte assassinés (3) dans les bois ou dans les grands chemins.

Nous sommes déjà les plus faibles en nombre puisqu'on peut dire que presque tous les nouveaux convertis trempent directement ou indirectement dans ce désordre (4).

Au témoignage d'Antoine Court, en avril 1703, le même abbé lui proposait ce moyen radical de terminer le conflit (5) :

Un enlèvement est le plus doux remède (6) pour trois raisons.

La première qu'il évite l'effusion du sang des sujets du roi et la longueur des procédures.

La seconde qu'il prévient la mauvaise volonté qu'ont les protestants depuis un temps considérable de se soulever.

La troisième qu'il assure les prêtres dans leurs paroisses et qui sans cela trembleront toujours se voyant environnés de leurs ennemis.

Mais surtout, ce qui fait attribuer ce récit à l'abbé Poncet, c'est qu'aidant son oncle dans toutes les affaires,

(1) L'abbé avait une réputation d'écrivain et d'orateur, son oncle obtint qu'il prononçât l'oraison funèbre du cardinal de Bonzy dans l'église de Narbonne en 1704. C'est ce même cardinal qui fit bâtir pour sa maîtresse, la comtesse de Ganges, un hôtel merveilleux à Montpellier, sur le terrain, confisqué à son profit, où avait été le temple des huguenots. (Lettres de M[me] du Noyer.)

(2) L'abbé ne mentionne pas que, le 17 novembre, M. de Broglie avait enlevé 60 religionnaires à Aiguesvives et que la cour de Nîmes les avait jugés et condamnés (probablement aux galères).

(3) Il oublie aussi que le 26 octobre, le jour du marché à la porte d'Anduze, on avait attaché la tête de treize nouveaux convertis qui venaient d'être massacrés (*Fragment de la guerre des Camisards*, page 22).

(4) Archives historiques Ministère de la guerre, Volume 1614, page 124.

(5) Antoine Court, *Histoire des Camisards*, Livre I, page 258.

(6) Ce plus doux remède fut goûté par Montrevel, Villars et leurs officiers, et autorisé par le roi. Des familles furent enlevées, emprisonnées, et dans leurs maisons pleines de leurs biens, des anciens catholiques furent installés. On devine quelle indignation soulevaient de tels actes et quelles vengeances ils provoquaient!

ambitieux et se mettant toujours en avant, il dut certainement jouer un rôle actif dans ce procès. Il y trouvait l'occasion de venger un confrère insulté et en punissant cet outrage par les plus horribles tortures, il se protégeait et augmentait son autorité. Dans tous les cas celui qui a écrit ces lignes, vivait à Uzès, était présent aux interrogatoires, et raconte avec le style et les pensées d'un prêtre.

Les subdélégués de l'intendant de Bàville, MM. de Larnac (1) et Rosier, s'ils avaient résumé ces événements, auraient écrit différemment avec d'autres formules.

En somme la lettre de l'abbé Poncet à M. de Chamillart et son mémoire, ainsi que le manuscrit qui est une sorte d'histoire des Camisards (2) émanent évidemment du même homme, on y voit toujours les mêmes craintes, e même désir de les dissiper par tous les moyens, et les plus injustes ne semblent pas peser sur cette conscience morte.

## Manuscrit anonyme attribué à l'Abbé Poncet de La Rivière

Toutes les diligences et les précautions qu'on sceut joindre aux chatimens devinrent si inutiles qu'on vit dans le commencement de l'année 1701 si fort augmenter le nombre des fanatiques et surtout dans le diocèse d'Uzès qu'à peine y eut-il un endroit qui en fut exempt et la maladie devint si contagieuse qu'à son introduction des communautés entières en estoient infectées dans lesquelles il n'est point de folies et d'extravagances qu'on y vit ensuite commettre.

La première qui paru la plus enfarinée et qui leva le masque avec plus d'hardiesse fut celle de Valeyrargues.

Le Dimanche de la Trinité 1701 (3) à Valeyrargues dans le diocèse d'Uzès il se tint une grande assemblée au Cabaret où l'on fit tous les exercices du fanatisme.

(1) Rodolphe de Larnac, lieutenant-magistrat en la judicature royale de la ville et viguerie d'Uzès était, ainsi que Rozier, commissaire subdélégué de Monseigneur de Bâville, intendant du Languedoc.

(2) Le récit de l'affaire de Valérargue n'en est qu'un épisode de quelques pages.

(3) Ce dimanche qui suit la Pentecôte était, cette année-là, le 22 mai.

Le sieur Cousin Prieur du lieu, en estant adverti, s'y estant porté la dissipa. Quelques jours après s'estant de nouveau assemblés et le Prieur les ayant encore surpris dans leur fonction, après en avoir arrêté luy-même quelques-uns et lié avec des cordes, il les fit conduire (1) dans les prisons d'Uzès (2).

Le lendemain, jour de l'octave du Saint-Sacrement (3), le Prieur du lieu de Lussan (4) avec son curé et le juge estant venus à Valeyrargues pour y visiter le Prieur, la première personne qu'ils y découvrirent fut un jeune berger (5), âgé de 15 à 16 ans tout au plus, les mains jointes, à genouil devant une porte et comme enfoncé dans l'oraison, auquel ayant voulu parler, leur dit en propre terme :

« Je vous commande de la part de l'Éternel et du Saint Esprit dont je suis rempli de vous retirer d'icy au plus tôt. »

Sur quoy ces messieurs s'en estant saisi et l'ayant conduit chez le Prieur (6), auquel, sur le premier interrogat qu'il lui fit, luy répondit :

Qu'il venoit du Paradis où il avoit veu Dieu et les Anges.

Et luy ayant demandé pour le faire parler : Comment est-ce que les anges estoient faits? de quoy estoient-ils vestus? et comment leurs ailes estoient faites?

Il luy dit que le tout estoit blanc.

Ses postures et son raisonnement l'ayant fait envisager à bon droit comme un sujet de distinction dans la société visionnaire obligea ces messieurs de l'attacher à un arbre de la basse-cour (7) pour ensuite le faire conduire à Uzès comme les autres.

(1) Le Prieur avait à cette époque un pouvoir absolu ; il possédait le fief de Valérargues et se trouvait en même temps seigneur temporel et spirituel de son village. Ce Prieuré de Saint-Christophe de Valérargues, arrenté 750 livres (Chamand, notaire), était à la collation de l'évêque, c'est-à-dire que ce prélat le nommait comme il l'entendait et le prêtre choisi devenait sous cette dépendance un vrai limier de police.

(2) Uzès était la résidence de l'évêque qui possédait une des trois tours féodales, dont il avait fait ses prisons. La grande pièce du bas était la salle de l'inquisition.

(3) C'était le jeudi 2 juin, la Fête Dieu et du Saint-Sacrement étant le 26 mai ; ces indications de jours de fêtes religieuses révèlent un écrivain ecclésiastique.

(4) Lussan est un gros village (1006 h.) chef-lieu de canton à 15 k. d'Uzès ; son Prieur, comme celui de Valérargues, était à la collation de l'évêque d'Uzès ; la population était protestante, nouvellement convertie comme son seigneur Jean d'Audibert comte de Lussan, prieur gentilhomme de la chambre du prince de Condé.

(5) La version d'Antoine Court et d'Abauzit met le Prieur de Valérargues en contact avec le jeune berger dès qu'il le voit à genoux.

(6) En le rudoyant, dit la tradition, et en le trainant par les cheveux sur la rue pierreuse qui monte au presbytère.

(7) La basse-cour existe encore et le vieux mûrier qui l'ombrage est peut-être le même.



LA BASSE-COUR DU PRIEUR OU FUT ATTACHÉ LE JEUNE BERGER

Mais l'inspiré, prévoyant que tous ses prétendus dons et ses faveurs divines n'estoient pas en estat de le mettre à l'abri du juste jugement que son manège lui alloit attirer, ayant sceu trouver le moyen de se détacher, il eut facilement après celuy de se sauver (1).

Ces messieurs, croyant ensuite ne pouvoir esviter de verbaliser (2) sur son évasion, le curé de Lussan alant pour cet esfet chez le sieur Bouton notaire du lieu pour y prendre du papier timbré, trouvant sur ses pas Jacques Bouton (3) son fils auquel ayant voulu demander où estoit son père, s'approchant de luy en secouant la teste et marmotant entre dents, le traita d'idolâtre, de séducteur, d'ange de Satan et de faux prophète.

Le curé ignorant pour lors son fanatisme, surpris d'ailleurs qu'un homme qui luy avoit tousjours paru estre de ses amis le traita de la sorte, ne sceut s'il devoit recevoir cette action comme une insulte ou comme l'esfet d'une raillerie; mais le voyant pousser jusques à luy porter le poing sur le nez avec menasses et des injures (4) encore plus atroces, saisissant pour lors le furieux au colet, le conduisit chez le Prieur où il fanatisa dès aussitot soubs la figure et les postures d'un obsédé, vomissant contre l'église et l'Estat les abominations les plus exécrables.

Ces messieurs ne trouvant ensuite personne pour le conduire aux prisons d'Uzès, se croyant pour lors obligé de le faire eux-mêmes, s'estant mis en chemin, tout le village complice à l'attentat et atteint du mesme mal (5) s'estant ameuté contre eux pour le leur enlever, ils furent constraint de le leur abandonner (6) et trop heureux encore d'eschaper de leur fureur qu'ils n'auroient sceu pourtant esviter, s'ils n'eussent eu des fusils (7) qui, en les

(1) La population surexcitée était massée devant l'église qui touchait la cure, la basse-cour placée derrière la sacristie avait deux sorties, une qui donnait dans le haut du village sur une traverse étroite et l'autre sur la campagne; il était plus facile de se sauver par là et de trouver une retraite sûre dans les cavernes des rochers.

(2) Leurs attributions étaient de rédiger des accusations que l'on appelait « Les inquisitions secrètes ».

(3) Il avait fui la manifestation de la rue; mais il ne put réprimer son indignation quand il comprit quelle serait la gravité du rapport de ce prêtre.

(4) Ces menaces et injures sont extrêmement exagérées puisqu'elles ne sont pas mentionnées dans le jugement de condamnation.

(5) En effet, converti par force, le village était favorable aux meneurs de la bande. Dès le XVI[e] siècle, Robert d'Albenas était co-seigneur de Valeyrargues; après la Révocation, ses descendants s'établirent à Lausarne; leurs vassaux partageaient cette même foi ardente, ce qui explique leur résistance. Aujourd'hui il n'y pas une famille catholique à Valérargues, l'église est transformée en grange, le chœur en est rempli de paille, et par les dons de la population, un temple protestant a été bâti. La puissance du Prieur s'est évanouie.

(6) Cette foule exasperée n'attaqua jamais les prêtres, ce ne fut qu'à la fin, devant le danger que courait Bouton, qu'elle le délivra, mais sans brutalité.

(7) Les fusils n'ont protégé ni les Prieurs ni le juge. Les paysans avaient



CE QUI RESTE DU PILORI DU ROI A UZÈS

préservant, leur donnèrent lieu de se retirer à Lussan (1).

Pour lors cette troupe séditieuse dont Bouton paraissoit le chef le plus passionné se portant à l'église armée d'haches et de marteaux, en ayant enfoncé les portes, brisa le bénitier, rompit le tabernacle où par bonheur le St Cyboire n'estoit pas, jetta le crucifix de l'autel, la pierre sacrée, les napes, le voile et tout le reste dans le puis (2) du dit lieu et renversa finalement l'autel.

Et ayant ensuite passé par une porte de communication (3) dans la maison du Prieur, elle y rompit les portes, les fenestres et générallement tous les meubles et jeta à la rue ses livres et ses papiers après les avoir déchirés (4).

Le jour suivant les prisons d'Uzès furent remplies de ces coupable sacrilège que la compagnie bourgeoise du lieu de St Quentin (6) envoyée à Valeyrargues immédiatement après les désordres avoit capturé, au nombre desquels se trouva heureusement le dit Bouton qui, en y entrant, commença de dire au nommé Euzeby huissier du Présidial qu'il estoit prophète et que pour l'en convaincre il l'aloit rendre témoin d'un grand miracle qui estoit de luy faire voir le père Éternel avec tous les anges. Et, ayant fanatisé soubs une figure horrible, se voyant moqué après par le dit Euzeby aussi bien que par les autres assistans de ce qu'il ne leur avoit pas fait voir ce qu'il leur avoit promis, il leur respondit :

« Vous n'avez pas la foy, vous n'avez pas la foy! la foudre vous confonde, oui, oui, c'est la vérité » !

Le concierge le pressant pour lors de s'asseoir pour luy mettre les fers aux pieds, après une petite espace de temps, joignant les mains, il se mit à dire en tremblotant et branlant les bras :

des haches et des marteaux et n'ont pas voulu s'en servir. On sait que les Camisards ont remporté les premières victoires sur les armées du roi sans aucune arme. Le maréchal de Montrevel écrivait le 31 mars 1704 à M. de Chamillart, après la défaite du sieur de la Jonquière : « Une partie n'avait que des fourches et les autres de grands bâtons ». Les prêtres seuls étaient armés et c'était une honte de les voir menaçants au milieu de leur troupeau ou courant la campagne armés comme les dragons du Roi. »

(1) Lussan posé sur un mamelon était une véritable forteresse, de gros murs élevés, restés en partie debout, entouraient le village et le château; les portes fermées les prêtres s'y trouvaient en sûreté.

(2) Le puits, est intérieurement, à l'entrée de l'église dans un coin sombre, délabré et garde au milieu des ces ruines un aspect tragique.

(3) Cette porte existe toujours et donne accès de l'église dans la maison qui fut le presbytère.

(4) Cela se comprend, ces paysans voulaient anéantir les charges du fief et les procédures.

(5) Il y avait à Uzès outre les prisons de l'évêque celles du roi dans son château, et sa tour, celles des consuls dans la tour Banastière et celles du Duché.

(6) Saint-Quentin est un village important du diocèse d'Uzès. Il était en grande partie catholique, sa bourgeoisie était fanatique et le peuple peu éclairé.

« Non, l'esprit me dit : Non, mon fils, demeure là et les luy ayant mis dans cet estat, il pria dès aussitot le dit Euzeby de les faire oster. »

Sur quoy, luy ayant dit qu'estant prophète et favorisé de si grands dons, il pouvoit luy mesme sans le secours de personne se les tirer, à quoy il respondit qu'il le pouvoit si bien, que c'estoit là le moindre de ses pouvoirs et qu'il n'avoit qu'à venir sur le soir qu'il l'en verroit deslivré. Le soir venu, toujours chargé de ses fers au préjudice de ce qu'il avoit si bien assuré, estant conduit au commissaire pour procéder à son audition, au premier interrogat qui luy fit sur son nom et surnom, en tremblotant de tout son corps, il luy respondit :

« Oui je suis, je suis Jaques Bouton, Jaques Bouton. » Interrogé ensuite sur sa capture, il dit que l'Abé Cousin, Prieur de Valeyrargues, l'ayant constitué prisonnier avec des autres prêtres estant au chemin de Lussan, l'esprit luy avoit dit :

« Va mon fils, ne crains point, quand tu seras à un buisson tu n'as qu'à tenir le pied ferme et tu seras délivré. »

En effet il le fut comme j'ay desja dit par l'enlèvement qu'en firent les habitans du dit lieu (1), à la sollicitation du nommé Jaques Olimpe exécuté avec lui à Uzès (2).

Il dit ensuite que l'esprit l'avoit obligé d'aler à l'église et d'y faire tout ce qu'il y avoit fait.

Le Mardi suivant (3) de sa prise, se voyant frustré des secours dont il s'estoit flaté dans ses visions, au contraire prévoyant la juste punition que ses impiétés et ses extravagances lui aloient attirer, poussé d'un sentiment de repentir ou de politique, il pria le dit Euzeby de luy faire venir un capucin pour le consoler et le faire mourir catholique (4), disant qu'il croyoit qu'on luy avoit donné quelquechose le matin du désordre de Valeyrargues qui l'a porté à faire toutes ces figures et à commettre ces sacrilèges dans l'église et qu'il souhaitoit de voir Monsieur le Prieur pour lui demander pardon.

Le Samedi suivant onzième Juin, estant condamné par le Présidial de Nismes qui estoit à Uzès (5) à estre rompu vif, après

(1) Cette délivrance miraculeuse pouvait faire espérer à Jacques Bouton d'être délié de ses liens.

(2) Ce fut cet acte de courage qui le fit brûler vif.

(3) Ce mardi était le 7 juin.

(4) Si Bouton a voulu se confesser, faisant croire *in extremis* à une conversion soudaine, c'était, sans doute, afin de sauver sa femme et son père des rigueurs de l'évêque, pour les laisser vivre et mourir en paix.

(5) L'intendant de Bâville, « ce funeste roy du Languedoc » était alors à Uzès l'hôte de l'évêque, logé dans le palais épiscopal, demeure somptueuse où le prélat tenait un grand état de maison. Grand mangeur et, comme bourguignon, grand buveur, sa table était des plus recherchées. Il entretenait des musiciens qui lui coûtaient fort cher, sa musique avait une grande

avoir escrit à sa femme pour quelques affaires particulières, il se confessa bien ou mal, il escouta avec plaisir le capucin qui l'exhortoit où il en fit semblant, il baisa le crucifix qu'on luy présenta de cœur ou peut-estre seulement de bouche et donna finalement des marques extérieures de conversion auxquelles tout le monde n'adjouta pas foy et moy moins que personne.

L'aveu que Bouton fit avant mourir de ses folies et la punition exemplaire qu'on fit ne servirent encore qu'à rendre celles de ses confrères plus communes et plus générales, elles se respandirent pour lors dans les communautés des diocèses de Nismes, d'Alais et de Mande également que dans celles de celuy d'Uzès.

Voilà bien l'aveu de l'extension de l'exaltation religieuse provoquée par des exécutions aussi injustes que cruelles. Nous donnons ci-après le jugement officiel auquel nous avons ajouté quelques notes. L'original fait partie du recueil Séguier n° 200 à la Bibliothèque de Nîmes.

## 11 Juin 1761.

*Jugement Présidial de condemnation à mort contre Bouton et Olimpe et des Galères contre Serre, de Valérargues.*

Les deux premiers exécutés à la place publique d'Uzès, savoir le dit Bouton rompu vif et Serre pendu.

Jugement rendu par le Présidial de Nismes contre les autheurs du sacrilège commis dans l'église de *Valérargues.*

Les commissaires députés du Présidial de Nismes au premier huissier requis sçavoir faisons que par écrit cejourd'hui entre le procureur du Roy demandeur en réparation du crime de *Sacrilège* fait avec effraction et émotion populaire dans l'église du lieu de Valérargues d'une part, et Jacques Bouton laboureur de terre du lieu de Valérargues fils d'Antoine Bouton notaire du dit lieu, Jacques Olimpe cardeur de laine du dit lieu et Hiérome Serré isolé du dit lieu de Valérargues, accusés, prisonniers, défenseurs d'autre.

Veu le jugement de compétence par nous donné le huitième

réputation. Ainsi dans les délices de la vie, se préparaient les jugements impitoyables.

C'est Antoine Court et La Baume qui nous informent de la venue de Bâville à Uzès pendant le procès.

de ce mois ensemble les actes et procédures interrogatoires et réponses des dits accusés sur lesquelles le dit jugement a esté rendu avec l'exploit de signification au dos, faits à Jacques Bouton, l'un des dits accusés du 9 et 10 de ce mois; autre cahier de confrontations faites à Hiérome Serre du 9 de ce mois, ensemble les conclusions du Procureur du Roy.

Les dits commissaires députés du Présidial de Nismes, jugeant en dernier ressort ont déclaré le dit sieur Jacques Bouton atteint et convaincu du crime sacrilège avec effraction et émotion populaire dans l'église de Valérargues, pour réparation duquel l'ont condamné à faire amende honorable pieds et tête nus en chemise, la corde au col, tenant en mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, au devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville (1) où il sera conduit à cet esfait par l'exécuteur de la haute justice, ayant un écriteau devant et derrière avec ce mot « Sacrilège » et là il déclarera que méchamment il a commis le dit sacrilège dont il se repent et en demande pardon à Dieu, au Roy et à sa justice.

Et ensuite sera mené (2) par le dit exécuteur à la place de cette ville (3) où il sera rompu tout vif sur l'échafaud qui sera fait à cet efait où il restera jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive et ensuite (4) son corps mort porté aux Fourches Patibulaires (5) sur une roue qui sera à cet efait dressée (6).

Comme aussi ont déclaré le dit Jacques Olimpe atteint et convaincu d'avoir participé au dit sacrilège, pour réparation de quoi condamnons le dit Olimpe a estre pendu et étranglé à une potence

(1) L'église cathédrale attenante au Palais épiscopal s'élève sur une large terrasse qui était alors entourée par les maisons des chanoines et titulaires du diocèse; mais d'un côté, à droite, au-dessus des remparts, la vue des garrigues pierreuses, des oliviers épars, devenait à cette heure un symbole en rappelant le Golgotha.

(2) Le cortège suivit l'étroite rue de l'officialat, petite ruelle solitaire qui semble garder dans sa tristesse le souvenir de ces pauvres patients.

(3) Cette place était le centre de la cité; elle est telle aujourd'hui qu'à cette époque, les arceaux et les piliers qui soutiennent les maisons sont toujours les mêmes.

Il y manque seulement un îlot de bâtisses démoli depuis quelques années et justement derrière l'endroit appelé « Le Costel ».

Là, les Consuls étaient les maîtres depuis un temps immémorial et les jours d'exécutions ils y faisaient dresser l'échafaud.

Pour avoir cette justice à cette place et les douze pas à l'entour, ils s'étaient engagés à payer au Roy comme albergue une maille d'or par an.

(4) Les bourreaux brisaient avec une barre de fer les membres du condamné, puis ils le laissaient mourir de douleur!

(5) Les fourches patibulaires étaient formées de trois piliers; un seul reste debout, il est fait de larges dalles superposées et s'élève encore à une certaine hauteur; mais les pierres s'écroulent, et lentement disparaît ce qui reste de cette effroyable justice.

(6) Au milieu des pierres est encore le vide où l'on plaçait la roue.

qui sera à cet effait dressée à la dite place publique jusques à ce que mort naturelle s'en suive et ensuite son corps mort porté au dites fourches patibulaires (1).

Les biens des dits Bouton et Olimpe acquis et confisqués à qui de droit apartiendra (2), distrait préalablement sur yceux la troizième partie pour leurs femmes et enfans s'ils en ont.

La somme de cens livre d'amende pour chacun envers le Roy si la confiscation n'a lieu au profit de sa majesté.

Les dits Bouton (3) et Olimpe (4) préalablement appliqués à la question ordinaire pour la révélation de leurs complices; et à l'égard de Hiérome Serre (5), veu les actes de genne (6) du dit Bouton et Olimpe, estre ordonné contre luy ainsy qu'il appartiendra, condamnant le dit Bouton et Olimpe au fres de la justice, en faveur de ceux qui lès ont exposés.

*Signé :*

MONTCLUS, Président, nous Lieutenant principal.
GÉVAUDAN (7), Rapporteur *Isabeau*, *Maillan*, *Galepin*.
DE VARANGLES, commissaire.

Donné à Uzès le onzième Juin mil sept cent un.

*Signé* : MARTEL, Greffier.

(1) Quand le jour eut baissé Bouton et Olimpe furent enlevés de la place et portés hors de la ville par des bourreaux qui, de la petite bourgade, suivirent une traverse étroite bordée par des murs bas qui enclosent des jardins, des champs d'oliviers et des vignes. Le chemin monte et domine une campagne fraiche et ombragée; tout en haut s'élève ce grand pourrissoir : « Le pilori du Roy ».

Il y en avait trois à Uzès appartenant à chaque justice. Celui des évêques au quartier St-Ferréol.

Celui des consuls dans l'enclos de la cité à la place du Costel, et celui de la justice royale en dehors des faubourgs, sur la hauteur au-dessus du chemin de Nimes et de la vieille petite ville d'Uzès. Les cadavres restaient longtemps à la cime de ces colonnes; puis le dernier acte de ces tragédies se terminait dans une sorte de cahute en pierre appelée « Capitèle » où l'on jetait dans un brasier les lambeaux de chair tombés à terre et qui empestaient l'air.

(2) Naturellement l'intendant et l'évêque.

(3) La famille de Bouton est éteinte; elle datait du XVI^e^ siècle; elle était très honorable : En 1713 Anthoine Bouton, le père du supplicié: avancé en âge dicta son testament; n'ayant eu qu'un fils unique, mort sans enfants à peine marié, il donna une partie de ses biens à une nièce de sa femme Françoise du lieu de Lussan, qui était venue le soigner ayant compassion de sa veillesse et fit son héritière Alix Françoise, son épouse bien aymée. Les témoins étaient Messire Guillaume Vezins, Prieur du Belvezet et Jacques Gourand, Prêtre dudit Valérargues (Chamand, notaire). Le Prieur Cousin était mort: mais craintif le vieux Bouton restait entre les mains des prêtres.

(4) Il y a encore à Valérargues des habitants qui s'appellent Olimpe.

(5) Les Serre sont restés nombreux et riches.

(6) Les actes de Géhenne sont malheureusement perdus.

(7) Gevaudan était le frère de la maitresse du cardinal de Bonzy.

Prononcé et exécuté le dit jour dans la place publique de la ville d'Uzès.

*Signé* : MARTEL, Greffier.

Par jugement du 12me du même mois Hiérome Serre a esté condamné aux galères perpétuelles.

Voilà comment s'appliquait ce qu'on appelait la justice il y a deux cents ans, pendant le grand siècle. C'est ce qui explique suffisamment les violences qui furent commises plus tard et que l'on reproche injustement aux Camisards, car dans leurs lentes représailles, ils furent toujours au-dessous des misérables qui leur avaient fait connaître les pires cruautés.

Bne DE CHARNISAY.

---

## CINQ LETTRES INÉDITES DE RABAUT ST-ÉTIENNE

Les lettres ci-dessous qui font partie de notre collection de documents sur le Vivarais sont adressées à Louis Mariton, le père de mon arrière-grand'mère, Anna Mariton, épouse de François Fuzier.

Louis Mariton, né à La Voulte-sur-Rhône, le 22 juin 1727, y mourut le 17 prairial an II : il avait épousé à Beauchastel, le 16 février 1749 Madeleine Menet, fille de François Menet et de Marie Torras, et sœur d'*Isabeau Menet*. Sa sœur Marie-Elizabeth Mariton, née le 2 mars 1734, décédée en février 1812, avait épousé *Alexandre Vernet* né à Annonay et décédé à La Voulte-sur-Rhône, où il résidait, le 1er germinal an IX, âgé de 73 ans. On conserve dans nos archives municipales le registre des mariages bénis par le pasteur Vernet : le premier est du 19 novembre 1752, le dernier, qui porte le numéro 1579 est du 10 décembre 1780.

Louis FUZIER.

Nimes, 3 Février 1773.

Monsieur

Le peu de connoissance que j'ai formée avec vous dans votre passage à Nimes, est moins ce qui m'autorise à vous écrire, que l'idée que ceux qui ont l'honneur de vous connaître m'ont donnée de votre disposition à obliger : car c'est un service que je viens vous demander. — Je fais imprimer un ouvrage intitulé : *Le Manuel des Malades, ou Recueil de lectures édifiantes à l'usage des malades, des vieillards et des infirmes.* Cet ouvrage, Monsieur, est fait pour suppléer aux visites des Pasteurs qui sont rares, ce livre manque absolument à la piété et à la consolation des fidèles, car on n'a que le livre de M. Drelincourt, qui n'est pas précisément ce qu'il faut. J'ai pensé, Monsieur, qu'il pourrait s'en débiter dans le Vivarais et que vous voudriez bien vous prêter à fournir un débouché favorable autant que cela ne vous exposerait pas, ce que je ne présume point. Il s'agirait d'introduire 3 ou 4 cens exemplaires de cet ouvrage et de le disperser dans vos Eglises, en choisissant d'honnêtes gens pour dépositaires. L'impression m'a coûté beaucoup de fraix qu'il serait toujours désagréable de perdre. Je donnerai ces ouvrages à un prix sur lequel les personnes qui le débiteront pourront trouver un honnête bénéfice : il pourrait se trouver, Monsieur, un honnête homme que vous voudriez obliger et qui gagnant de six à huit sols par exemplaire y ferait ainsi quelque profit. Ayez la bonté de me dire en réponse si je n'ai pas été trop indiscret de m'adresser à vous pour une commission pénible, et au cas que vous ne puissiez pas vous en charger, à qui je pourrais m'adresser pour cela. Je me chargerai de faire rendre mes exemplaires au Bourg St-Andéol, à une adresse sûre, il m'est impossible de les faire monter plus haut n'y connaissant personne ; mais du Bourg on les ferait randre chez vous à l'adresse sûre que vous donneriez. Encore une fois, Monsieur, je vous prie d'excuser la liberté que j'ai prise, et d'être bien persuadé que si je pouvais vous randre quelque service dans ce pays-ci, je m'y employerais avec zèle. Je suis avec beaucoup de considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De St-Etienne.

Mon adresse est à Messieurs Lapierre frères pour M. Brunet à Nimes.

Nîmes, 3 Mars 1773.

Monsieur.

Agréez, je vous prie, mes sincères remercimens pour la peine que vous avez bien voulu prendre à cause de moi. Je suivrai de point en point les indications que vous me donnez; et comme je ne puis point faire encore cette expédition, j'aurai soin de vous en donner avis dans le tems, ce qui n'ira pourtant pas plus tard que la fin du mois. En attendant, obligez-moi, Monsieur, d'en parler dans l'occasion aux personnes qui pourraient favoriser le débit de cet article. Je vous réitère ici mes remercimens, et les assûrances d'une reconnaissance entière. J'ai l'honneur d'être dans ces sentimens

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Saint Étienne.

Nîmes, 2 Avril 1773.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire de nouveau pour vous prévenir que dans peu vous recevrez deux cens exemplaires de l'ouvrage que je vous ai annoncé, avec les précautions convenables. Je vous prie de vouloir bien en payer le port de Bourg St-Andéol chez vous, et de vous rembourser sur la vente des premiers exemplaires. C'est une bonté que vous joindrez à celles que vous m'avez déjà témoignées, et dont je conserverai toujours une infinie reconnoissance. Agréez, je vous prie, mes très sincères remercimens. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

De Saint Étienne.

Nîmes, 26 Avril 1773.

Monsieur,

J'ai été surpris que les livres que je vous ai annoncés ne vous soyent pas parvenus, et j'ai écrit pour cet objet. Quand je vous ai dit qu'ils vous viendraient de Bourg, c'est qu'ils y ont été imprimés; ceci, monsieur, doit rester entre vous et moi pour la sûreté de l'imprimeur. Il s'est chargé de vous en faire passer deux cens exemplaires, et je lui écris par ce même courrier pour l'en faire souvenir. Si vous aviez vous même, monsieur, quelque occasion sûre à lui fournir vous m'obligeriez beaucoup de la lui indiquer : il s'appelle Guiremand, et il est libraire et imprimeur au Bourg.

Je prends la liberté de vous prier encore de lui rembourser les frais que pourra coûter le transport du ballot chez vous, ou les payer vous même au voiturier : — vous vous payerez vous-même sur le produit des premiers exemplaires qui se vendront. Je ne pourrai pas les laisser à moins de trente sols, ce qui est assez cher pour un pays pauvre, mais vous sentez, monsieur, qu'il faudra donner un bénéfice à ceux qui se donneront des peines pour le vendre : je les passerai à ces personnes-là vingt-six ou vingt-quatre sols, selon les lieux et leur distance de la Voute afin qu'elles puissent y trouver un certain profit. Vous taxerez vous-même, monsieur, ce qu'il sera juste de leur faire gagner, je suis trop loin pour en pouvoir juger. La coutume de donner tant par exemplaire est la meilleure parce qu'elle engage le marchand à se donner plus de mouvement pour le débit.

Ce dont on vous a parlé, Monsieur, de ce qui s'est passé en Provence, se réduit, grâce à Dieu, à peu de choses. Quelques cavaliers de la maréchaussée déguisés furent faire une descente chez M. Pic qu'ils ne trouvèrent pas : c'est à Lourmarin. Cependant M. Pic qui s'y manifeste publiquement n'est pas un homme difficile à trouver ; on n'a donc voulu que lui faire peur et l'engager à plus de ménagement. Il y a apparence que l'échevin de Marseille qui a tant persécuté les Protestants de cette ville a sollicité des ordres contre M. Pic qui va de temps en temps y faire des assemblées. Vous savez peut-être, Monsieur, qu'on a fait plusieurs descentes chez les trois Past^rs du Béarn et chez quelques particuliers qui prêtaient leurs maisons ou pour les Min: ou pour les assemblées : cela ne prouve pas que la Cour veuille persécuter, mais cela prouve, je crois, que si quelques subalternes veulent nous inquiéter, on n'aura pas la force de les refuser entièrement : il faut donc encore bien des ménagemens. Mon cher Père à qui j'ai communiqué la question que vous lui faites au sujet de la maison que M. V. doit faire bâtir, ne croit pas qu'il y ait des inconvéniens à le faire, pourvû que ce soit sans éclat, et surtout sans avoir l'air de morguer les prêtres qui sont un peu écoutés. Il y a apparance que les Moines ne le seront plus, car on assure que le Roi s'empare de leurs revenus, et les taxe à 400^l. de pension pour ceux de Paris, et 300^l. pour ceux de Province : on m'a assûré que l'Edit allait être enrégistré au Conseil Supérieur. Une sentence de notre sénéchal nous donne de grandes espérances sur la tranquillité de nos mariages. Un homme Prot. de quelque coin des Cevennes ou du Vivarais marié au désert, mourut après avoir fait son testament. Un de ses fils voulant engloutir toute la succession obtint du roi des lettres de légitimation, au moyen desquelles il se présenta comme unique héritier et demanda la cassation du testament de son Père : procès : il le gagne aux ordinaires : appe

au Sénéchal de Nîmes où il a été débouté et condamné aux dépens, et le testament confirmé. Les juges l'ont traité avec le mépris qu'il mérite ; ils sont persuadés que le conseil supérieur, si l'on y appelle, jugera comme eux : cet exemple effraiera peut-être les mal-intentionnés. Voilà, Monsieur, de bonnes et de mauvaises nouvelles, c'est une image de notre état, où il y a pourtant très peu de bon sur beaucoup de mauvais. Je vous prie de présenter mes respects à M. V. Quand les livres seront arrivés vous en tirerez deux, s'il vous plait, un pour M. Vernet et un pour vous. Mon C. Père vous présente à l'un et à l'autre les assûrances de son attachement et et de son souvenir. Pour moi, Monsieur, je vous dois beaucoup de reconnaissance, je vous l'offre avec mes services, et tout ce qui dépendra de moi pour vous témoigner que je suis très réellement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

De St-Etienne.

Nîmes, 1er Septembre 1773.

Monsieur,

Je vous annonçai, il y a quelque temps, l'arrivée de quelques livres, et vous eûtes la bonté de me promettre de vous donner des soins pour en faciliter le débit. On a prodigieusement tardé de les faire passer chez vous, cependant, Monsieur, je les crois à la veille d'arriver, et j'ai l'honneur de vous écrire pour vous en donner avis. Ce délai, Monsieur, et la cherté du livre, et la pauvreté des campagnes me décident à les laisser à 24 sols. C'est à ce prix-là, Monsieur, que je vous prie de dire qu'il faut le vendre ; et les personnes qui voudront bien se charger du débit trouveront le bénéfice que vous voudrez, et que vous jugerez raisonnable. Elles peuvent gagner quatre ou cinq ou six sols par exemplaire à proportion de la peine qu'elles auront. Pourvû qu'ils me reviennent à dix huit sols tout quitte pour moi, je n'y perdrai pas si je n'y gagne point. Je souhaite que les autres y gagnent. Je vous prie, Monsieur, d'en prendre deux exemplaires un pour vous, et un pour M. Vernet à qui je présente les assûrances de mon respect, j'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reconnaissance,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

De St-Etienne.

---

# Mélanges

## L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE PONTORSON-CORMERAY, D'APRÈS UN REGISTRE D'ÉTAT CIVIL INÉDIT (1).

Pontorson, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avranches (Manche), est une petite ville de 2700 habitants, bien connue comme tête de ligne du tramway qui mène au Mont-Saint-Michel.

Au moyen âge et à l'époque des guerres de religion, elle eut une certaine importance stratégique. Par son château, elle commandait le pont du Couesnon, petit fleuve côtier séparant la Normandie de la Bretagne. Du Guesclin l'avait défendue avec succès contre les Anglais. Mais Gabriel II de Montgomery (2), fils du meurtrier involontaire d'Henri II, réussit à la prendre (1590) (3); il en resta gouverneur au nom d'Henri IV. Dès lors, Pontorson fut l'une des places de sûreté des réformés bas-normands. En vertu de l'édit de Nantes, son Église fut confirmée à titre personnel, comme fief des Montgomery.

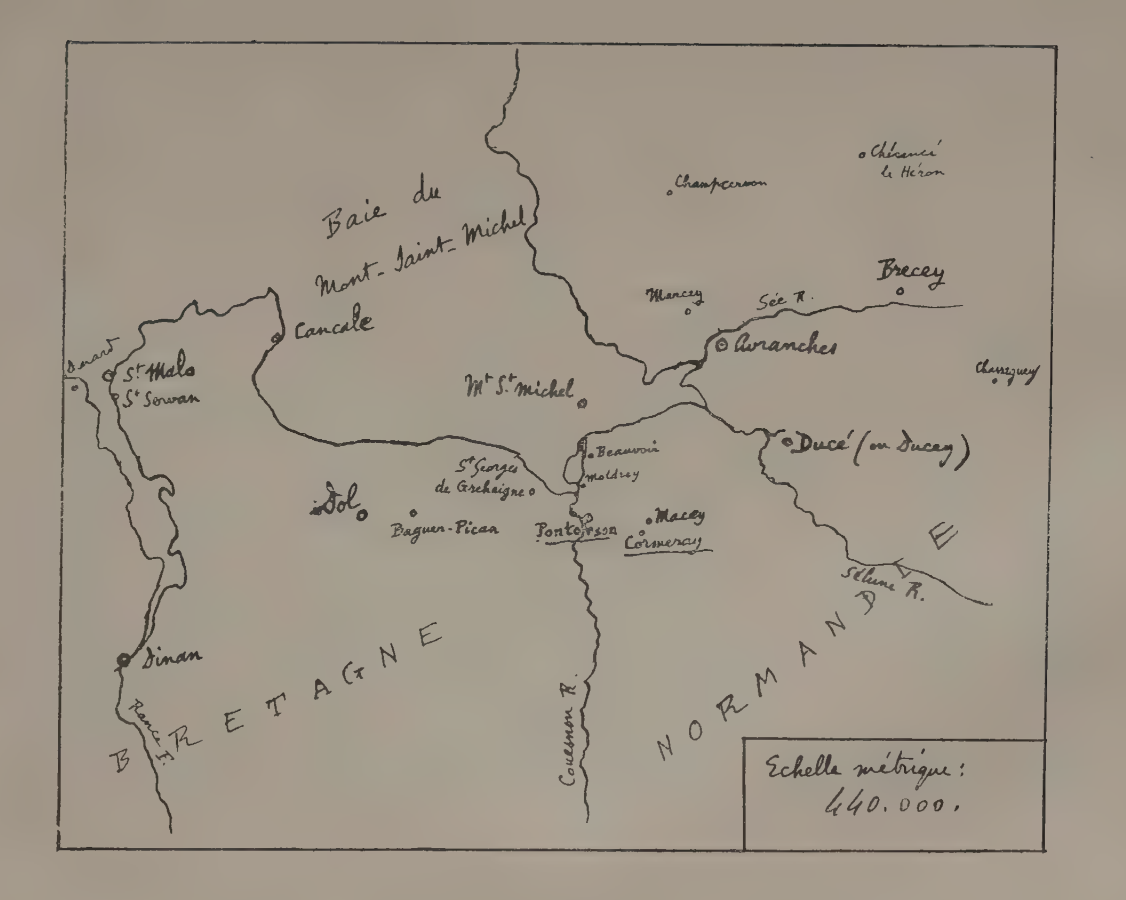
Or, c'est moins de deux ans après l'Édit que s'ouvre le registre d'état civil mentionné dans notre sous-titre. Ce registre, contenant les « baptesmes administrés par M. Pierre Paris pasteur de l'Église Réformée de Pontorson

(1) Ce registre se trouvait mêlé, nous ne savons comment, aux papiers d'un de nos oncles par alliance, récemment décédé. Nous en avons fait don à la bibliothèque de la Société.

Nous regrettons de ne pas en avoir eu connaissance, lorsque nous préparions notre *Essai sur l'histoire du Protestantisme en Basse-Normandie*, publié en 1898.

(2) Bien que notre registre donne *Mongommery*, nous adoptons, comme en 1898, la forme *Montgomery*, d'après M. Léon Marlet (*Le comte de Montgomery*, 1890).

(3) Il est vrai qu'il échoua l'année suivante contre le Mont-Saint-Michel.


Baie du
Mont-Saint-Michel
Cancale
St Malo
St Servan
Dinan
Rance R.
Dol
Baguer-Pican
St Georges
de Gréhaigne
Mt St Michel
Beauvoir
Moidrey
Pontorson
Macey
Cormeray
Couesnon R.
Champcervon
Chérencé
le Héron
Marcey
Sée R.
Brecey
Avranches
Ducé (ou Ducey)
Sélune R.
BRETAGNE
NORMANDIE
Echelle métrique:
440.000.

et par quelques autres pasteurs en icelle Église », va du 10 décembre 1599 au 6 octobre 1669, sauf une interruption de 1623 à 1627, déterminée par les troubles du règne de Louis XIII.

Nous allons voir d'abord les réformés de Pontorson célébrant leur culte dans cette ville. Puis nous les suivrons à Cormeray, village voisin, où ils durent « se recueillir » après 1627. Nous dirons enfin comment la Révocation les dispersa sans retour.

## I

Le temple de Pontorson était situé « au midi de l'église, et près du château » (1). C'est à ce temple que les baptêmes sont presque toujours administrés, et de préférence les dimanches et jeudis, jours de cultes réguliers.

Le registre ne donne que des actes de baptême, sans digression. Toutefois, à plusieurs reprises, il signale des services de Cène, notamment le dimanche 24 *octobre* 1621 et le dimanche 15 *janvier* 1623. On peut en inférer qu'à Pontorson, comme à Caen (2), la Cène se célébrait tous les trois mois.

Jusqu'en 1622, le pasteur de l'Église est Pierre Paris (3), marié d'abord à Ester Guyneau, puis en secondes noces à Marie Ravenel.

Souvent il fait échange avec son collègue, tout voisin, de Ducé (4), autre fief des Montgomery. Ce pasteur de Ducé est « Anthoine Philponneau (ou Philiponneau), escuier, sieur de la Fleur-Argier », marié à Judith d'Au-

(1) Voir deux articles sur le *Protestantisme dans l'Avranchin*, publiés par M. Le Breton, notre ancien et regretté proviseur, dans le *Nouvelliste d'Avranches* des 22 et 29 décembre 1900. Rien ne reste du château de Pontorson. Mais des Pontorsonnais se rappellent avoir connu, entre l'église et la grande rue du Couesnon, une *rue du Prêche*, aujourd'hui englobée dans un clos privé.

(2) Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 82.

(3) Il y avait des *Paris* protestants à Caen (*Ibid.* 276, 401).

(4) Chef-lieu de canton de l'arrond. d'Avranches, à 14 kilom. au N. E. de Pontorson.

teville. Pierre Paris va baptiser à Ducé leurs enfants : Jean (12 juin 1612), Suzanne (25 mars 1614) et Nathanaël (28 juillet 1618). En revanche, Philiponneau vient baptiser à Pontorson, le 22 janvier 1606, Suzanne, fille de Pierre Paris et d'Ester Guyneau.

De 1599 à 1623, sont désignés sur le registre comme *anciens :*

André Audebert,
Antoine de Grigny,
David Guérard,
Henry de la Fosse,
Jean Lebret Lescu (ou sieur de Lescu),
Joacim Le Roux,
Jacques Suppliau (ou Suppligeau), dit Le Bignon.

Dans cette première partie, les actes de baptême sont rédigés sous une forme très sèche ; la date de naissance n'est pas régulièrement indiquée ; souvent des prénoms, voire des noms restent en blanc. Mais il est un fait qu'on ne peut s'empêcher d'observer : c'est que, de 1601 à 1603, et surtout de 1604 à 1606, la mortalité est effrayante. Quatre actes consécutifs de baptême, du 3 juin 1604 au 4 août 1605, se terminent par la même mention, sorte de glas funèbre: « dempuis décédé ». Le 2 octobre 1605, un autre enfant meurt « incontinent après le baptesme ». Par les dates ci-dessus, on voit que ces décès se produisent même dans la belle saison. Sans nul doute, il y eut alors, à Pontorson, une épidémie sur les nouveau-nés.

Si nous comptons les baptêmes des années 1600 à 1621 inclusivement (années complètes), nous trouvons un total de 241, ce qui donne, pour 22 années, une moyenne annuelle de 10, 9 ; soit bien près de 11 baptêmes par an. Admettons 1000 habitants à raison de 30 baptêmes; nous aurons pour Pontorson, entre 1599 et 1621, un chiffre approximatif (et peut-être inférieur à la réalité) de 366 fidèles.

Les mariages qu'ils contractent sont, pour la plupart, très féconds : nous le verrons par plusieurs exemples. En

outre, leurs mœurs doivent être pures : d'un bout à l'autre du registre, on ne relève aucune naissance illégitime.

A la tête du troupeau, parade « haut et puissant seigneur » le comte Gabriel II de Montgomery. Il porte « écartelé de gueules, au premier et quatrième quartier chargé de trois coquilles d'or, au deuxième et troisième de trois fleurs de lys d'or » (1). Il est « chevalier des ordres du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, sieur chastelain de Ducé, Cherencez (2), Champcervon (3), et gouverneur des ville et chasteau de Pontorson » (4).

En 1600, il a été salué par Jean Brouault (5) comme « le principal et le plus sûr appui » des réformés du Cotentin, par « le rocher non esbranlé de sa ferme foi en l'Evangile ».

Sa femme est Suzanne de Bouquetot, fille de Jean du Breuil, sieur de Vaux.

Déjà sont venus au monde : leur fils aîné, *Gabriel III*, marié plus tard à Aimée de Chastenay, et leur fille aînée *Louyse*, qui épousera en 1614 Jaques de Vassy, seigneur de la Forest, baron de Brecey (6).

Après 1599, ils font baptiser à Pontorson six autres enfants :

En 1600, le 17 février : *Suzanne*, présentée et nommée par « noble homme » Jean de Glay, sieur de la Costardaye, et dame Charlotte de Mongommery, femme de noble homme Daniel de la Tousche, sieur de la Ranardière ;

(1) *Généralité de Caen : Recherche de la noblesse, en 1666 et ann. suivantes, par Messire Chamillart, intendant* (Caen, Delesques, 1887), p. 206.

(2) Chérencé le Héron, c. de Villedieu, arr. d'Avranches, ou Chérencé le Roussel, c. de Juvigny, arr. de Mortain.

(3) C. du c. de La Haye-Pesnel, arr. d'Avranches.

(4) *Reg. passim*, ann. 1599 à 1623.

(5) Polémiste de Carentan. (Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 33).

(6) Brecey est un canton de l'arr. d'Avranches. — Sont baptisés à Pontorson deux des enfants de Jaques de Vassy : le 6 novembre 1614, Gabriel, présenté et nommé par Gabriel, comte de Montgomery, baron d'Escouché (Orne) ; — le 14 septembre 1616 : Jaques, qui a pour parrain le sieur du Bordage.

(7) Le prénom est en blanc dans le registre.

En 1602, le 3 février : *Louis*, futur sieur de Ducé ; son parrain est « noble homme (7) de Mornay, sieur *de Bauves*, fils de noble homme Philippe de Mornay, sieur du Plessis, gouverneur de Saumur ;

En 1603, le 27 novembre : *Elizabeth*, née le 20 dudit mois, présentée et nommée par noble homme Isaac de Pienne, sieur de Bricqueville (1).

En 1605, le 11 décembre : *Jean* (2), futur sieur du Breuil, présenté et nommé par son grand-père Jean du Breuil, et par Suzanne de Refuge, femme de (3) Froté, sieur de Sey ou Sai (4) ;

En 1607, le 28 juin : *Charlotte*, née le 21 juin, présentée par noble homme Jacob du Désert, sieur de Villelou, et nommée par Louyse de Montgomery sa sœur ;

En 1609, le 22 octobre : *Jacques*, futur sieur de Lorges, presenté par Anthoine de Gaillardy, et nommé par Louyse de Montgomery.

Souvent Gabriel II, sa femme, ses fils et ses autres filles acceptent d'être parrains ou marraines ; mais (sauf exceptions) ils se contentent de « nommer » l'enfant, sans le « présenter ».

Notre registre laisse entrevoir ce qu'était l'entourage d'un seigneur protestant, chef d'une place de sûreté.

En l'absence de Montgomery, le château de Pontorson est commandé par Benjamin de Pieres, sieur de Saint-Sonnin. Sont désignés comme étant « de l'ordonnance du chasteau » :

Jacques Suppliau (ou Suppligeau), dit le Bignon (ou sieur de Bignon), « sergeant » ;

(1) Châtelain d'Isigny.

(2) Donc, par ordre, de naissance les deux fils cadets de Gabriel II sont Jean et Jacques, et non Jacques et Jean, comme le dit la *France protestante*, 1re éd., VII, 483, 484.

(3) Le prénom est en blanc au registre.

(4) Le 15 octobre 1601, sont baptisées à Pontorson deux filles de Guillaume Martin, sieur d'Esselme (?), et de Marie Froté.

Ces Froté doivent être des aïeux de Louis de Frotté, le fameux chef de chouans. Sur les de Frotte protestants, voir M. de la Sicotière, *Louis de Frotté*, I, 1 16, et notre *Prot. en B. Norm.*, p. 476, 478).

Urbain Bysson, sieur de la Cousture, « sergeant » ;

Jacques Bysson, dit Laillerye, marié à Jacqueline de Sainctemarie ;

André Audebert, dit la Bresche ;

Antoine Beauchef, sieur de la Bretonnière ;

Jean Corbière, dit Jouan ;

Julien Gallien, sieur de la Vigne ;

Abraham Le Jeune la Commune ;

Pierre Le Tellier, sieur de la Pierre ;

Pierre Ogeron, sieur du Puits ;

Daniel Perrin, sieur de Pontivy ;

Pierre Turpin, dit le Hamel.

Figurent peut-être aussi parmi les hommes d'armes du gouverneur : un Allemand, Jacques Bourgard, dit *le landsknecht*, et trois Suisses : Jean Lebret Lescu (1) ; Hérodin Le Tellier, dit la Fleur ; Rodolphe Wandermuller, ou Werdemiler, plus tard francisé comme « bourgeois de Pontorson » sous le nom de *Verdemilet*, et marié à Suzanne du Mont.

Gabriel II de Montgomery a pour « escuyer » le « seigneur » Jules Copolo (ou Copollo) ; pour « maistre d'hostel » : Anthoine de Gaillardy ; pour « homme de chambre » : Daniel Le Roux ; pour secrétaire » et « intendant » de ses « affaires » : l'avocat au Parlement Jaques Dallibert (ou d'Alibert), sieur du Désert, de la Villefrisson et de Laumerais, marié en premières noces à Suzanne Tardif, sœur de Gabriel Tardif, sieur de Moidré (2) ; en secondes noces, à Louyse de Pilois (ou de Pilouays).

Cette famille Dallibert va être anoblie en 1637 ; elle portera « d'azur à trois têtes de loup d'or (3) ».

Plus ancienne est la famille d'Auteville (ou de Hauteville) : un vieux nom normand.

Elle porte « d'argent à trois fasces de sable au sautoir de

(1) Jean Lebret, André Audebert et Jacques Suppliau sont, en outre, *anciens* de l'Église. (V. *supra*).

(2) Moidré ou Moidrey, commune entre Pontorson et le Mont-Saint-Michel. — Vers 1877, un Tardif de Moidrey était avocat général près la cour d'appel de Caen. Cette famille est aujourd'hui catholique.

(3) Génér. de Caen. *Rech. de la nobl.*, p. 756, 757.

gueules, brochant sur le tout, à la bordure de gueules ». Nous avons vu qu'une Judith d'Auteville avait épousé le pasteur Philiponneau. Gabriel d'Auteville, écuyer, épouse en 1618 Élisabeth de Corbet (1).

D'autres « nobles hommes », écuyers pour le moins, figurent dans cette partie du registre comme parents ou parrains : les d'Anfernet, les Carbonnel de Chasseguey (2) ; les de Chesnaye ; les Douessay de Saint-Clou et d'Estellen ; les du Breuil du Plessis Challonge ; les de Gloris ; les Guyot-Tanet (ou Tannel), sieurs de Courtepierre et de Villecunan ; les de la Fosse ; les de la Haragne d'Astrey ; les du Rocher-Montagu ; les Le Maistre ; les de Martigny ; les Missanes ; les de la Palluelle (3) ; les Pesant de la Masure ; les Le Resseguier de la Pierre.

Des bourgeois, les uns sont fonctionnaires. Ainsi Charles Tourmyne, sieur de la Hyonnière et de la Morinaye, marié à Renée Janot, est « receveur de la traitte foraine » de Pontorson, c'est-à-dire qu'il perçoit dans cette ville les droits de douane entre la Normandie et la Bretagne.

D'autres sont médecins, comme François Collet et Charles Lucas, ou chirurgiens, comme Jacob Bougie (ou Bougis), et Jean Bougie, sieur de Lestang.

Jean Le Fèvre (ou Le Febvre), sieur de la Prime, est « maître-imprimeur ». Epoux de Jeanne de Grigny (ou Grigney), fille d'Anthoine de Grigny et de Rachel Dallibert, il meurt en 1607 (4). Il a publié diverses plaquettes de controverse religieuse, sur la messe, le purgatoire (5), etc.

Bertin est chapelier, Boyseau « sarger » (6), Jamet boulanger, Le Jeune tailleur, Tiellent boucher, Hommery serrurier, Périer (ou Poirier) La Fosse : armurier.

Sont inscrits sans mention de métier : les d'Auron, Bar-

(1) Dans la *Rech. de la noblesse*, p. 286, on suppose les formes *Corbres*, *Cordray* ou *Coudren*, qui semblent toutes trois inexactes.

(2) C. de Juvigny, arr. de Mortain.

(3) Voir *Rech. de la nobl.*, p. 215.

(4) Le 13 septembre 1607, on baptise Rachel, sa fille *posthume*.

(5) Les traités sur la messe et le purgatoire, de quelques pages seulement, sont cotés 120 francs chacun, et très recherchés par les bibliophiles. (M. Le Breton, *Nouvelliste d'Avranches*, 22 décembre 1900).

(6) Fabricant de serges.

berot Saint-Pierre, Basset, Bernier, Blouet-Lespins, ou de Lespinne; Boudon, Buette, Cairon, Champion la Roche, Channevière, Couespel, Dairou, Des Bouillons, Du Cosney, Du Moustier, Durand les Sallières, Duré, Eschard, Fanet, Galliot de la Noë, Gautier, Girard la Chaussée, Gosselin la Chapelle, Goulepel, Guernier, Hannet, Jouennot, La Rose, de Launay (1), de La Vieuville, Le Chartier, Lemeunier, Lemoine, Lemonnier, Le Pellé, Le Prince, Le Roy, Le Seigneur (et Seigneur), Le Tessier de Lisle, Levaré, Le Villain, Lohier de Verbysson, Mahot, Maillard, Meschin, Michel de Saint Agnen, Milet, Mongis, Nouail (ou Nouel, ou Noël), Odolf dit le Flamant, Pautret, Pinot, Piquet, Poulain, Rabec dit Larsonneur, Regnier, Remon Saint-Gilles, Roesson-Laillerye, Souesmier, Trouvé, Varin la Rivière, Villalard.

## II

Mais les beaux jours sont passés pour l'Église de Pontorson.

Le dimanche 15 janvier 1623, le pasteur Philiponneau est venu, de Ducé, y donner la Cène et baptiser deux enfants. Après les deux actes de baptême, on lit ces quelques lignes, qui sont d'une autre main :

« Depuis lez baptisteres ci-dessus escrits il est advenu interruption à l'exercice de la religion jusques en l'an 1627... » (2).

La cause de cette interruption, c'est la tourmente de 1621, qui déjà va coûter aux protestants la plupart de leurs forteresses. Gabriel II de Montgomery est « pécunieux »; moyennant 100.000 écus et le commandement d'Argentan, il a rendu au roi Pontorson, dont il était gouverneur. Sans tarder, on a démantelé Pontorson, démoli son « presche », et interdit dans cette ville toute célébration du culte protestant (1623).

Mais Louis XIII a considéré que dans tout le diocèse

(1) Un de Launay représente Corneray au synode normand de 1655.
(2) *Reg.*, p. 52.

d'Avranches il n'y avait aucun exercice de bailliage. En conséquence, par arrêt du 12 décembre 1626 (1), il a permis aux réformés de Pontorson de se « recueillir » à Cormeray, village distant d'une lieue vers l'Ouest, et qui a pour seigneur leur coreligionnaire Gabriel d'Aute ville.

De 1623 à 1627, pendant l'interruption, c'était à Ducé que l'on portait les enfants à baptiser. C'est aussi le pasteur de Ducé, Anthoine Philiponneau, qui fait « le premier presche », le 12 août 1627, au « temple neuf » de Cormeray (3); il dessert les deux Églises jusqu'en 1630. A cette date, il a pour successeur, tant à Ducé qu'à Cormeray, le pasteur Jacques Giron.

A partir de 1646, Cormeray aura un pasteur particulier : de 1646 à 1650, Jortin (ou Fortin?) (2); puis, de 1650 à 1674, Luc Pouquet (ou Poucquet), ancien condisciple de Samuel Bochart à Sedan. Luc Pouquet reçoit de son troupeau un traitement annuel de 480 livres (4). A peine est-ce de quoi nourrir sa nombreuse famille : de 1651 à 1661, sa femme, Marguerite Lemoine, lui donne six enfants : Elisabeth, Suzanne, Gabriel, Elizée, Marguerite et Paul, presque tous présentés et nommés par de nobles personnages, des Montgomery, des Dallibert ou des d'Auteville.

A Pontorson, avant 1623, quelques baptêmes avaient été célébrés par des pasteurs d'autres Églises : Pierre de Saulx, de Falaise (1608 et 1610); Charles de Beaunays, d'Alençon (7 mars 1619). De même, à Cormeray, viennent baptiser : Giron, de Ducé (après 1646); — de Hautpays, de Fresne (5); — de Barhays, de Fontenay (6) et Chasseguey; — un pasteur Bourseau, dont on n'indique pas l'Église (29 juillet 1668.)

(1) Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 33.
(2) *Reg.*, P. 52.
(3) On croit lire *Jortin*; mais il y avait, dans l'élection d'Avranches, des *Fortin* protestants. (*Rech. de la noblesse*, p. 376),
(4) Voir notre *Pr. en B. N.*, p. 66.
(5) Fresne, c. du c. de Tinchebray, arr. de Domfront (Orne).
(6) Fontenay, c. de Mortain.

Pour le troupeau « recueilli » à Cormeray, quatre fidèles sont désignés au registre comme anciens :

Joachim Le Roux;

Jean de Glay (ou Glé), sieur de la Costardaye, marié à Elisabeth de Beauvoir (1);

Jacob Bougie, chirurgien;

Isaac Bouchet, sieur du Plessix, ou du Plaissy, garde du bureau des traites foraines.

Sauf quelques omissions rectifiées après coup (2), les actes semblent rédigés avec plus de soin. Presque toujours, avant de donner la date du baptême, on indique celle de la naissance, et sous une forme solennelle : « naquit en nostre Seigneur... »

Mais le nombre des baptêmes a singulièrement diminué. Avant 1623, la moyenne atteignait près de 11 par an. De 1628 à 1636 (années complètes), elle tombe à 3, 3 (30 baptêmes en 9 ans).

Si elle remonte à 4, 4 pour la période de 1639 à 1668 (132 baptêmes en 30 ans), c'est que les parents qui apportent leurs enfants au baptême ne sont pas tous de la région Pontorson-Cormeray. Dès avant 1623, il en venait des paroisses bretonnes les plus proches : Saint-Georges de Gréhaigne (3) ; « Bagnes-Picquant », ou plutôt Baguer-Pican (4) ; voire Cancale (famille Estenar, ou Estenard). Dans la seconde partie du registre, ces exceptions sont de moins en moins rares. Ainsi, sont baptisés à Cormeray :

Le 24 mai 1665, un fils de Pierre Ryé et d'Elisabeth Mogier, « de l'Église de Plouer (5) en Bretagne » ;

Les 17 février et 25 avril 1666 : un fils de Jean du Feu et de Michelle Corniche, et une fille de Jacques Guillemet et de Jeanne Le Tellier, tous les quatre habitant Saint-Servan.

(1) Beauvoir, village entre Pontorson et le Mont-Saint-Michel.

(2) Ainsi, après le 12 juin 1630, est inscrit un baptême de 1624. Des actes de 1640, 1642 et 1643 sont respectivement intercalés dans les années 1641, 1643 et 1644.

(3) C. du canton de Pleine-Fougères, arr. de Saint-Malo.

(4) C. du canton de Dol, même arr.

(5) Bourg entre Dinan et Dinard.

De 1607 à 1668, plusieurs réformés de « Vittrey » (ou Vitré) (1) figurent au registre comme parrains (2).

Même on relève des noms d'outre-Manche : Gosselin, de « Grenezay » (Guernesey); Jean Pope, « marchand anglais »; la fille d'un Ecossais : « Wallter Singentonne (pour Singleton ?), présentée au baptême par « le capitaine Houstor » (13 mars 1639).

Quant aux Montgomery, le seul mentionné avec quelques détails, après 1627, est Jacques, « seigneur de Lorges », dernier fils de Gabriel II. De sa femme, Jeanne Le Révérend, il a eu, en 1646, un fils, Jean, (3) présenté au baptême à Cormeray par Jean de Montgomery et Judith de Barberie, « damoiselle » de Saint-Contest (4). Suzanne, sa fille, est trois fois marraine à Cormeray (en 1652, 1661 et 1669).

L'ancien secrétaire de Gabriel II, Jacques Dallibert, est devenu « président en l'élection d'Avranches ». De sa première femme, Suzanne Tardif, il a eu sept enfants : Gabriel, Suzanne, Aimée, Jacques, Loys, une seconde Suzanne et Gédéon, nés de 1609 à 1620. Louise de Pillois sa seconde femme lui en donne trois : René, Madeleine et Jacques, nés de 1627 à 1635.

Une de ses parentes, Louise Dallibert, est veuve du sieur Béchevel de la Motellerie.

C'est peut-être son fils aîné, Gabriel, qui est désigné comme écuyer, sieur de Langevinnière, et mari d'Anne Marguerite Gouyon. Leurs cinq enfants sont :

*Marguerite*, présentée au baptême (janvier 1656) par le vicomte de Terchaut;

*Claude-Charles*, présenté, en février 1657, par Claude-

(1) Sous-préfecture d'Ille-et-Vilaine.

(2) Jean Clavier, sieur de Challon; le sieur de Fueillet; Gendrel; Jean de Gennes, sieur de la Guinarderie; Jacob Grillet, sieur de la Paindavinnière; Jean Hardy; Suzanne Noël; Pierre Nouail; Noël Daudrairie, ou Dautrairie, ou plutôt Baudrairie. (Il y a encore aujourd'hui à Vitré une rue Baudrairie).

(3) Qui sans doute abjura vers 1685, et devint maréchal de camp. Dans notre *P. en B. N.* (p. 98), nous l'avons confondu par mégarde avec son oncle Jean.

(4) En 1690, Mme de Tilly, née Barberie de Saint-Contest, écrit de Hollande à l'évêque Huet : « *Ma sœur de Montgomery* est avec M. Oldembourg. » (Voir notre *P. en B. N.*, p. 488).

Charles Gouyon, baron de Marcey près Avranches, époux d'Élisabeth Du Matz ;

*Claude*, présenté, en juillet 1658, par Claude Gouyon, sieur de Touraude ;

*Gabriel*, présenté, en octobre 1660, par Louis Ruer (ou Rues?) sieur d'Escures (1) ;

*Elisabeth*, présentée, en novembre 1661, par Jacob Hue de Montays.

Mais celui qui, nouveau Montgomery, a « recueilli » la petite Église, c'est Gabriel d'Auteville, appelé « seigneur de Cormeray », ou « M. de Cormeray ». De sa femme, Elisabeth de Corbet, il a eu, de 1618 à 1634, dix enfants, dont quatre sont nommés au registre : Gabriel, Louys, Charles, Elizée, son « neuvième » fils.

Cet Elizée d'Auteville, sieur de Rommilley, marié à Marie de Bechevel, en a cinq enfants :

*Marie-Anne* (avril 1654) ;

*Philippe* (septembre 1655), présenté au baptême par Philippe de Bechevel, écuyer, sieur de La Motte-Blagny ;

*Magdelaine* (septembre 1656), présentée par M. de Carnet, écuyer, beau-frère d'Elizée d'Auteville ;

*Élizabeth* (décembre 1657) ;

*Marguerite* (juin 1668).

Peut-être faut-il aussi compter parmi les enfants de Gabriel d'Auteville et d'Élisabeth de Corbet :

1° Jean d'Auteville, dit « sieur de Cormeray » (2), marié á Catherine Mahot ; d'où cinq enfants ; Henry, Jean, Jacques, Elisabeth, Judith (1642-1648) ;

2° Jacques d'Auteville, marié à Suzanne de Rieux ; d'où quatre enfants : Gabrielle, Jeanne, Gilles et Philipes. — Jeanne a pour marraine, le 21 août 1652, Jeanne Duchastellier, dame de Macey, près Pontorson. Philipes a pour parrain, le 28 août 1658, Philipes de la Rocherre, écuyer, sieur de Villaurey, et pour marraine Louyse de Philiponneau (sans doute une fille du pasteur), épouse d'Henry Le Bouteiller, écuyer, sieur de Houlebec.

(1) Peut-être Escures sous Favières, près Falaise.

(2) Une demoiselle Magdelaine Meslin est dite aussi « dame de Cormeray ».

Des autres noms mentionnés avant 1623, beaucoup ont disparu. Ainsi, il n'est plus question ni de Gaillardy, ni de Copolo, l'un maître d'hôtel, l'autre, écuyer de Gabriel II de Montgomery. Des douze soldats « de l'ordonnance du chasteau », quatre seulement : Le Jeune, Ogeron, Suppligeau et Turpin, semblent être restés au pays, ou y avoir laissé des parents. On retrouve en 1645 une Marie Le Jeune. Une Jaquenne Ogeron a épousé Mathurin Marual. sieur de La Haye. Une Jeanne Suppligeau est mariée avec Abel Gaullard, sieur des Vallées; une Rachel Suppligeau, avec Gabriel Camas (ou Camatz), sieur Lusserie (ou de Luisserie). D'Abraham de Cheux, écuyer, sieur de la Fontainne, et de sa femme Magdelaine Turpin, naissent sept enfants : Suzanne, Ester, Jean, Gabriel, Judith, Magdelaine et Abel (1651-1661).

Un Philippe Taixoire (ou Tessoires?), « sieur du Béarn », a épousé Anne Cairon, de Pontorson; il en a deux enfants : Magdelainne (1656) et Rachel (1667).

Figurent seulement comme parrains, dans cette seconde période : Anthoine de Couvains (1), écuyer; Jacques Le Ricollais, sieur de Laubinnière; Osseber (ou Osbert), sieur de Castillon.

La « recette des traites foraines » de Pontorson a passé de Charles Tourmyne à Claude Regoumier, sieur de Poisioux, « conseiller ordinaire de l'artillerie », époux de Louyse Armenauld; il a pour « garde de bureau » Isaac Bouchet, sieur du Plessis, marié à Suzanne Le Roux.

Nous trouvons encore un médecin : Guillaume Le Moyne; — deux chirurgiens : Semeon Feillet, Talbot du Hamel; — un « opérateur » (2) : le sieur de Chailleu; — un serrurier : Jaques Gosselin, dit Lafosse; — un « cuisingnier » (cuisinier) : Saudrayn.

Terminons par quelques nouveaux noms de bourgeois, que ne distingue aucune mention spéciale : Barbier, Bau-

(1) C. du canton de Saint-Clair, arr. de Saint-Lô.

(2) « Artisan », ou plutôt : « Celui qui fait une opération de chirurgie. » (Voir F. Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue française*, tome V, et complément, tome X, au mot « opérateur ».)

prest, Bouchard, Chevreil, Du Bos, Du Bourg, Du Cartier, Fleury, Fouquelin, Frémont (et Froment), Fresnaye, Friquerolles, Hardy, Hue, Lainey, Leconte, Lefort, Léon, Martin, Pelerin, Perrin, Roudel, Ruault, Sevestre, Tillard.

## III

Les trois derniers baptêmes inscrits au registre sont des 30 juin, 4 juillet et 6 octobre 1669. Le 1er mai de la même année, les fidèles de Cormeray déléguèrent, au synode provincial de Caen, leur pasteur, Luc Poucquet, et Abel Gaullard des Vallées, ancien. Le synode leur alloua, pour un incendie survenu à leur temple, un secours de 281 livres (1).

Au synode du 6 juin 1674, Gaullard des Vallées représenta seul Cormeray. C'est que Luc Poucquet, en raison de son grand âge avait demandé et obtenu d'être « deschargé » de ses fonctions; il mourut la même année, le 27 août, âgé de 76 ans. Au synode du 16 juillet 1675, les députés de Cormeray furent Haupays, ministre, et Gaullard, ancien (2).

De jour en jour, l'horizon devenait plus sombre. Depuis 1660, en Normandie comme dans toute la France, on contestait aux réformés leurs lieux d'exercice, on recherchait leurs « usurpations ». — « Produisez vos titres! » leur disait-on. Or, le hasard avait voulu (était-ce bien un hasard?) que des registres de baptêmes et de mariages fussent dérobés, en 1663, à l'Église de Cormeray.

Cette Église trouva pourtant grâce devant le conseil du roi, lors des arrêts sur les « partages » (1679-81); mais sa « faiblesse » l'empêcha de se faire représenter, en 1682, au dernier synode de Normandie. Indifférente à l'*Avertissement pastoral* du clergé (1683), elle fut enfin supprimée, en 1685, par sentence du lieutenant-général

(1) Bibl. Prot., Pap. Norm., aff. gén,, suppl., II. 74 sqq.
(2) *Ibid.*, 86 sqq.

d'Avranches, et ses pauvres rentes attribuées à l'hôpital général de Pontorson.

Déjà l'Avranchin ne renfermait plus que 193 réformés. En 1699, Nesmond, évêque de Bayeux, félicite son collègue d'Avranches, le célèbre érudit Daniel Huet, de n'avoir plus de « Montgommerie » dans son diocèse.

Au Refuge, nous ne connaissons que deux noms de Pontorson-Cormeray.

C'est d'abord une Marguerite Dallibert (1); en 1688, devant l'Église française de Rotterdam, elle s'accuse d'avoir abjuré dans son pays par contrainte, elle en fait pénitence, et demande à rentrer dans la communion de ses frères.

L'autre nom se rattache à un fait beaucoup moins édifiant. Jeanne Voisin est née à Jersey, en 1692, de Louis Voisin et d'Anne d'Auteville (2). Survient la déclaration royale du 29 décembre 1698, promettant restitution de leurs biens aux réfugiés qui rentreront en France dans les six mois, et abjureront dans le mois de leur retour. Dès qu'elle a connaissance de cette déclaration, Jeanne Voisin se sent touchée de la grâce. A peine a-t-elle perdu « une mère qui l'obsédait », qu'elle abandonne un père obstiné dans son « erreur »; elle revient en Normandie, « où Dieu la rappelle ». Après avoir abjuré, elle réclame ses biens confisqués. Mais les parents mis en possession refusent de lâcher prise; d'où procès, qui durait encore en 1733 (3).

Aujourd'hui, rien ne subsiste, à Pontorson, de l'ancienne Église réformée, que le souvenir d'une *rue du Prêche*, et, s'il se trouve dans la région quelques protestants disséminés, ils ne doivent pas en être originaires.

A. GALLAND.

(1) Peut-être la fille ainée de Gabriel Dallibert, sieur de Langevinnière, et de Marguerite Gouyon (V. *supra*).

(2) Peut-être Marie-Anne d'Auteville, née en avril 1654, d'Elizée d'Auteville et de Marie de Bechevel. (V. *supra*). — C'est par erreur que, dans notre *P. en B. Norm.*, nous avons imprimé d'*Anteville*.

(3) Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 71, 169, 193, 202, 207, 210, 238, 250, 25[1], 254, 293, 346.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

---

## Le 350e anniversaire de la fondation de l'Église réformée de Chalon-sur-Saône.

Ce jubilé a eu lieu, dans le temple de Chalon-sur-Saône, le 18 juillet, à la suite des fêtes de Genève. Tous les protestants de Chalon et des environs s'étaient donné rendez-vous dans le modeste édifice orné de guirlandes. M. le pasteur Rimond de Genève représentait la Société évangélique de cette ville, qui avait pris une part prépondérante à la reconstitution de l'Église de Chalon au XIXe siècle. Au culte du matin, M. le pasteur Cornet-Auquier, en un travail approfondi, résultat de longues années de recherches dans les archives locales et régionales, résuma l'histoire dramatique, émouvante, de l'ancienne Église de Chalon, de 1559 à 1685. Les faits principaux de cette histoire, M. Cornet Auquier les avait d'ailleurs fait graver sur une grande plaque de marbre qui fut inaugurée à cette occasion et dont nous reproduisons ici la photographie, dans l'espoir que cet exemple sera suivi dans d'autres Églises. L'étude détaillée dont elle ne pouvait être en quelque sorte que l'ossature, paraîtra du reste dans ce *Bulletin*. A la suite de cette conférence, le chœur de l'Église chanta quelques strophes d'un cantique composé par le poète chalonnais et huguenot Philibert Guide pour l'inauguration d'un des anciens temples de Chalon qui avait eu lieu le 1er juillet 1584.

Voici une de ces strophes :

Chassez la peur que vous aviez jadis,
Que le plus faible en soy pense à mes dits :
C'est que de Dieu son espoir confirmé
Il faut, viril, de vraie foy estre armé.

Après une allocution de M. le pasteur Rimond on écoute la lecture d'une série de lettres adressées à cette occasion à l'Église de Chalon, entre autres par le président de notre Société qui n'avait pu, à son grand regret, venir assister à ce jubilé comme il en avait eu l'intention.

L'après-midi, un auditoire, peut-être encore plus compact, vint écouter la conférence, adaptée à la solennité qui nous réunissait, que le soussigné avait donnée à Genève le 6 juillet sur *la Réforme et la Pensée moderne*.

# EGLISE RÉFORMÉE DE CHALON-SUR-SAÔNE

350ième anniversaire de sa fondation. 1559-1909

Fondée en 1559, par le pasteur
François GUILLETAT de Gien-sur-Loire,
l'Eglise Réformée de Chalon s'assembla
d'abord dans une maison de la rue aux-Fèvres.
Elle eut bientôt trois pasteurs,
et le conseil des échevins lui céda les halles
de la ville où elle se réunit jusqu'en 1562.
Il fut alors interdit aux protestants,
de célébrer leur culte dans la cité.
De 1563 à 1587, ils durent se rendre
successivement pour cela à Verdun, au
Péage de Dracy, à Corcelle, au château
de Cruzille, à Chatenoy-le-Royal.
Le 13 Janvier 1602, ils inaugurèrent
aux-Es-Chavannes un grand temple
qu'on leur fit démolir en 1637.
Ils allèrent dès lors au prêche à Buxy,
jusqu'en 1685.
La Révocation de l'Edit de Nantes
anéantit l'Eglise de Chalon.
Ses biens furent donnés à l'hôpital
et la plupart de ses membres émigrèrent.
Le culte réformé ne reparut en ville qu'en 1833.
Il fut d'abord célébré rue aux-Fèvres,
puis dans ce temple, inauguré le 26 Juin 1839.
Reconnaissants envers Dieu pour la liberté
dont ils jouissent, les membres de l'Eglise Réformée
de Chalon ont décidé d'ériger ce marbre
à la mémoire de tous ceux qui l'ont servie
ou qui ont souffert pour elle.
Ils se bornent à citer:
Au XVIe Siècle: François GUILLETAT
pendu à Dijon en 1562 et dont la tête fut
exposée à Chalon, les pasteurs Antoine POPILLON
BON-DUPRÉ et Philibert GRENÉ qui
organisèrent l'Eglise de 1560 à 1562
Louis DARSE et Jean de VIN décapités
en 1562. Claude CRESTIN, le pasteur
Nicolas DIVES victime de la St Barthélemy,
les jurisconsultes DESCOUSU et DONEAU.
GUÉRIN de CABRAYROLLES Seigneur de CRUZILLE
Jean de SAINT-LÉGER, baron de RULLY
le poète Philibert GUIDE, les médecins
Toussaint DUCRET, Josias MACHUREAULT
et Marc de la CROIX, les pasteurs de PASSY,
Benoit ALIZET et Jérôme SALME.
Au XVIIe Siècle, les pasteurs Théophile
CASSEGRAIN, Amé de BON, HÉLIODORE
et Michel DUNOYER, l'avocat Job BOUVOT,
Sara HÉLIOT veuve de Jean GIRARD et son
gendre Pierre PLANTAMOUR, traines sur la Claie
1686 et 1691. Suzanne de la CROIX
consolatrice des prisonniers pour cause religieuse.
François COULOM, Samuel JANTHIAL,
Pierre VINCENOT et les familles BOUVOT,
de la CROIX, GIRARD, GIROD, GUIDE,
JANTHIAL, LESPINASSE, PERREAULT,
PLANTAMOUR, RIBOUDEAULT qui pour rester
fidèles à l'Evangile abandonnèrent tous
leurs biens et passèrent à l'étranger.
Au XIXe Siècle: les pasteurs HOFFMANN
et TESTUZ qui avec Louis-Elie BARRY ancien
maire de Chalon furent les restaurateurs de
l'Eglise de 1833 à 1840, et les pasteurs
Augt GONIN, F. DUMUR, Ed DESCOMBAZ
John PETER, Élie CROZAT et A. GORY

*Chalon s/S 18 Juillet 1909*

*A. Cornel-Auguier étant pasteur.*

Ajoutons qu'à cette occasion les membres du petit troupeau exercèrent, à l'égard de leurs coreligionnaires des environs et leurs invités, la plus aimable et cordiale hospitalité.

N. W.

---

## A propos d'une Étude sur les Fugitifs du Languedoc.

M. Ch. Bost a consacré dans le *Bulletin* de 1908 (p. 193 et ss.-) un article aux deux premiers volumes publiés par M. l'abbé Rouquette sur la *Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc*. Il a montré le grand intérêt que présente la publication des docu. ments provenant de l'Intendance du Languedoc, documents jusqu'ici enfouis dans les cartons des Archives de l'Hérault. A notre tour nous exprimons à M. l'abbé Rouquette la reconnaissance qu'il mérite pour avoir abordé, malgré son aridité, une étude sur *les Fugitifs* (1685-1715), et nous souhaitons qu'il donne à cette étude une deuxième partie en la prolongeant jusqu'en 1789.

Dans le dernier chapitre de son ouvrage, M. R. donne de longues listes de fugitifs dont la lecture rendra grand service aux continuateurs de la *France protestante*; peut-être pourrait-on demander à l'auteur une exactitude plus scrupuleuse dans l'orthographe des noms cités, exactitude qui ferait de son ouvrage un véritable « livre de sources ».

M. R. analyse avec beaucoup de soin et de clarté la législation concernant les biens des fugitifs; il expose les grandes lignes de l'administration de ces biens, et tâche de se rendre compte de la fortune laissée par les réfugiés.

Il distingue cinq périodes dans la législation :

1° De 1669 à 1685, la confiscation des biens est prononcée de droit contre les fugitifs : exception est faite pour les ministres et sujets sortis du royaume avec permission; le dénonciateur du fugitif se voit attribuer la moitié des biens par la déclaration du 20 août 1685. — Pendant cette période, les listes de fugitifs sont sans doute dressées au siège de chaque intendance, mais peut-être ne sont-elles pas tenues à jour très soigneusement.

2° De 1686 à 1687. L'édit de Révocation, puis la déclaration du 1er juillet 1686, accordent une amnistie valable jusqu'au 1er mars 1687 à ceux qui rentreront dans le royaume et abjureront la R.P.R. Les biens des absents, confisqués en droit, sont en fait seulement séquestrés, soumis à la régie ou donnés à bail ; les parents des fugitifs obtiennent souvent des brevets de don du Roi, ou la main-'evée du sequestre ou des provisions sur ces biens. Dans le Languedoc, Bâville exige de ces parents des preuves de conversion sincère.

3° De 1688 à 1689. L'édit de janvier 1688 réunit au domaine les immeubles des consistoires, ministres et sujets de la R. P. R. Conformément à cet édit, l'intendant adjuge au plus offrant, le Sr Audiffret, la ferme de ces biens. Tous ceux qui ont des prétentions sur eux doivent faire opposition dans le délai d'un an. Ces mesures provoquent des procès sans fin; l'imbroglio est complet. — Pendant cette période, comme pendant la précédente, les commissaires nommés par l'intendant pour administrer les biens des fugitifs, puis les commis du Sr Audiffret, dressent la liste complète des réfugiés possédant des biens avec l'indication de la valeur de ces derniers (ces listes que nous possédons en grande partie sont reproduites dans l'ouvrage).

4° De 1690 à 1698. L'édit de décembre 1689 annule les édits antérieurs, casse les baux, et rend aux plus proches parents les biens des fugitifs tels qu'ils étaient en 1686; seuls les biens des ministres et des personnes sorties avec permission et n'ayant pas d'enfants en France restent soumis à la régie.

5° De 1699 à 1715. Un certificat de catholicité est exigé des possesseurs des biens des émigrés; ceux qui ne peuvent pas en représenter sont privés de ces biens dont le Roi dispose à sa volonté. — Les listes de fugitifs, qui n'avaient guère été tenues à jour pendant la période précédente, sont refaites et complétées; elles mentionnent le nom des détenteurs des biens avec une annotation concernant leur zèle pour la religion catholique.

Avec M. R. nous constatons que les mesures de confiscation prises par le Roi n'ont guère enrichi l'État. Les dépouilles des fugitifs ont servi à récompenser les parents bien convertis, à payer des pensions aux « ci-devant ministres et autres », et ont surtout profité aux sequestres des biens.

Les premiers chapitres de l'étude ont trait à l'émigration proprement dite. Nous ne dirons rien de celui qui est intitulé *Guides et Routes* : ce sujet a été traité amplement par M. Ch. Bost dans le *Bulletin* de 1898 sous les titres de : *Le Guide Paul Berger Ragatz*, et *Les Routes de l'Exil*.

Au chapitre II, M. R. énumère les mesures législatives prises pour empêcher la fuite des religionnaires et nous fait toucher du doigt les difficultés matérielles de cette fuite; il montre que l'émigration en masse n'a pas pu se produire et il justifie cette assertion en reprenant sa thèse — faut-il dire son thème? — sur la lâcheté des protestants au moment de la Révocation. Nous ne discuterons pas de nouveau cette thèse, à laquelle M. Ch. Bost a déjà répondu (*Bull.* 1908, p. 194 et ss.).

M. R. semble envelopper d'ailleurs dans le même dédain et ceux qui, restés en France, se soumettent à toutes les exigences du pouvoir civil et religieux malgré la protestation intérieure de

leur conscience, et ceux qui, après une première chute, osent, pour obéir à cette conscience, braver tous les périls et passer la frontière. Sans doute, il concède en bloc que beaucoup parmi ces derniers « ont fui pour pouvoir aller à l'étranger pratiquer leur religion en toute liberté », mais les documents qu'il cite avec complaisance ne paraissent lui avoir révélé que des motifs de fuite peu honorables : un collecteur de tailles s'enfuit en emportant la caisse, un grand nombre de huguenots, avant de passer à l'étranger ont gaspillé leur patrimoine ou dissipé la dot de leurs femmes; certains ne font pas honneur à leur signature; la plupart ont le tort impardonnable de ne pas régler leurs affaires avant leur départ. Or est-il besoin de faire remarquer que les mauvais renseignements donnés sur un fugitif proviennent le plus souvent d'un créancier, d'un parent qui demande une provision sur les biens confisqués ou la main-levée du sequestre, et qui a tout intérêt à exciter la pitié de l'intendant en se représentant comme privé de toutes ressources par la faute même du fugitif? D'autre part n'oublions pas qu'à cette époque la fortune est à peu près exclusivement immobilière : les femmes, les créanciers qui n'ont pas été remboursés de leur dot, de leurs loyers, de leurs créances par des débiteurs peu soucieux d'éveiller l'attention des consuls et des prêtres en réglant leurs comptes à la hâte, pourront frapper d'opposition la mise en régie des immeubles de ces débiteurs fugitifs. Admettons sans contrôle les faits cités par M. R.; ne nous portons pas garants de la délicatesse et de l'honorabilité de chaque réfugié en particulier; disons qu'il a pu se trouver quelques brebis galeuses parmi ces hommes qui, pour leur foi, risquaient la liberté et la vie. Mais il nous semble qu'en un si grave sujet M. l'abbé R. a fait plutôt œuvre de polémiste que d'historien en laissant supposer, comme il le fait, que ces défaillances ont été générales (p. 43 à 52). Il résume d'ailleurs son opinion sur les fugitifs en déclarant qu'ils ne sont guère intéressants, qu'ils ne constituent nullement une élite dans notre patrie. Élite d'énergie? Non, car ils ont tous accepté l'édit de Révocation (oh! cette acceptation, sous la menace de la ruine, de la torture, de la dragonnade, de la prison!); car, devant leurs juges, sans défenseurs, ils n'ont pas volontiers affronté les galères, la prison perpétuelle ou la mort en avouant leur dessein de fuir. — Élite de désintéressement? Non, car en partant, ils n'ont pas laissé leurs affaires en ordre, ils ont eu la faiblesse d'emporter à l'étranger quelque argent pour subsister, car, après tout, ils n'ont pas abandonné grand'chose sur la terre de France! — Élite commerciale, industrielle, agricole? Non, car le vide laissé dans la patrie a été imperceptible (et qu'importe sans doute l'essor indiscutable donné à l'industrie de l'Angleterre, à la colonisation du Brandebourg?)

Bref M. R. veut bien, pour être juste, ne pas « les écraser du poids de leur faiblesse » et reconnaître en eux « des hommes dignes de notre pitié et de notre commisération », quoique ce peuple emporte sur ses épaules, « fardeau bien lourd, le souvenir de sa chute qui engendre le remords, et le souvenir de sa religion qui engendre la haine ! ».

C'est déjà quelque chose que cette pitié à laquelle condescend M. l'abbé R. : nous regrettons pourtant qu'il n'ait pas su ou pu s'élever plus haut, et que le spectacle de ces fugitifs de tout âge, de tout sexe, de toute condition, — quittant position, biens, famille, patrie, et s'exposant aux fatigues et aux dangers de la fuite, à l'incertitude et au dénuement de l'exil, ou aux prisons et aux galères du Grand Roi, — n'ait pas réussi à provoquer chez lui le moindre sentiment d'admiration.

Aussi bien le nombre de ces fugitifs n'est-il pas tellement infime qu'on pourrait être tenté d'excuser les auteurs responsables de cet exode sans importance? S'appuyant sur l'affirmation de Bâville (d'après laquelle, sur 200.000 religionnaires du Languedoc, 4000 seulement auraient émigré, dont 3600 définitivement), sur les listes de fugitifs qu'il publie et sur la valeur des biens délaissés qu'il cherche à supputer, M. R. évalue à 20 pour 1000 la proportion de réformés fugitifs de 1685 à 1715.

Il faut ici serrer la question de près, et, à défaut d'une exactitude impossible à obtenir, chercher une estimation moins fantaisiste que celles de la plupart des auteurs cités par M. R., et que celle... de M. R. lui-même.

Suivons attentivement les déductions de ce dernier.

A l'époque de la Révocation la population protestante de la France est d'environ 600.000 personnes d'après un état par généralités qui se trouve aux archives de l'intendance et qui a été publié dans le *Bulletin* (1908, p. 82), de 650.000 d'après les mémoires des intendants consultés par Bâville; celle du Languedoc en constitue donc à peu près le tiers. — Si l'on admet avec M. Lavisse, dont l'évaluation est une des plus modérées, que 200.000 huguenots sortirent du royaume, la proportion indiquée donne pour le Languedoc environ 65.000. En raison de l'éloignement des frontières, et de difficultés particulières, n'accordons au Languedoc qu'une proportion du cinquième dans l'émigration totale : nous trouverons encore 40.000 réfugiés. « Or Audiffret afferme en 1688 les biens de tous les fugitifs de cette province pour 64.000 livres. Dans cette supposition, voici la conclusion logique et mathématique : en moyenne chaque fugitif ne possédait que trente sols de revenu annuel. Du coup l'absurdité apparaît.

M. R., qui veut éviter une semblable absurdité, nous dit qu'au moment du bail d'Audiffret (mai 1688) il n'y a, d'après ses listes,

que 2000 fugitifs : de ce nombre, il défalque environ 1000 femmes et enfants, 240 fils de famille, et une soixantaine de « misérables » ne possédant rien; il trouve ainsi 700 chefs de famille ayant chacun un revenu de 90 livres ou un capital de 400 à 500 livres en moyenne. Il y a alors, selon lui, harmonie entre le nombre des fugitifs et la valeur des biens et les comptes présentés par les subdélégués et signés par l'intendant.

Prendre pour base le montant du bail du Sr Audiffret, nous paraît pour le moins arbitraire. L'adjudicataire ignorait-il que les biens ainsi mis en régie donneraient un revenu beaucoup moindre que s'ils étaient restés entre les mains des propriétaires? Que l'exploitation de cette ferme (commençant au moment des récoltes) allait demander la constitution d'une véritable armée de commis d'un entretien fort onéreux? Que le Roi avait déjà accordé et accorderait encore en grand nombre, pensions, provisions, dons, mains-levées? Ne faut-il donc pas supposer qu'en réalité la valeur des biens des fugitifs était très supérieure à celle qu'indique le prix du bail d'Audiffret?

Ou inversement, de ce que le bail d'Audiffret semble avoir été, d'après les comptes qui nous sont produits, un véritable désastre pour ce financier, faut-il conclure que les biens des fugitifs n'avaient à peu près aucune valeur?

On le voit : trop d'éléments divers, trop de facteurs inconnus entrent dans cette question de l'évaluation des biens délaissés pour qu'il soit possible d'en tirer argument.

Les listes de fugitifs publiées dans le volume analysé sont-elles complètes, comme M. R. semble le supposer, et nous fournissent-elles une base plus solide pour édifier nos calculs? Ici nous pouvons encore répondre positivement que non.

M. R. explique fort bien que ces listes, centralisées au siège de l'intendance, avaient pour but, non de faire connaître le nombre exact de ceux qui quittaient le royaume, mais bien plutôt de permettre la mise sous séquestre ou en régie des biens de ces derniers. On ne trouve à peu près aucune liste dressée par les consuls et donnant le catalogue complet de tous les absents de la communauté quelle que fût leur situation pécuniaire ou de famille. En d'autres termes, à part de rares exceptions, les listes dressées ne donnent que les noms de ceux qui possédaient quelque chose : chefs de famille avec ou sans leurs femmes, veuves, enfants orphelins ou ayant un patrimoine. Il suffit de se reporter aux listes publiées pour se convaincre de la vérité de notre assertion. Sont donc exclus de ces listes : 1° les « misérables »; 2° les enfants non orphelins ou n'ayant pas de patrimoine. Quelle est l'importance de ces deux catégories? Pour les besoins de sa cause M. R. apprécie diversement le nombre des premiers : tantôt il expose

que ces « misérables » sont une exception, que les historiens se sont trompés en prétendant qu'ils constituent les neuf dixièmes des fugitifs, tantôt il assure que « le nombre de ceux qui ne possèdent rien est plus grand que ne le disent les historiens » ; tantôt il parle d'une soixantaine de « misérables » (voir pp. 20, 21, 52). Faute de données positives, nous n'articulerons nous-même aucun chiffre. — Quant aux enfants nous allons voir s'il est possible d'être fixé sur leur nombre relatif.

Une note de l'article dont il a été question plus haut (*Bull.* 1908, p. 82 et ss.) cite un état (1) officiel fixant, à la date du 30 janvier 1688, à 5.681 le nombre des réfugiés du Languedoc, soit à 28 pour 1000. Ce qui nous intéresse encore plus que ce nombre absolu (inférieur suivant nous à la réalité), c'est la proportion relative des divers éléments dont il est composé : 1.049 chefs de famille, soit 1/5 ; 673 femmes, soit 1/8 ; 2.726 garçons, soit 1/2 ; 1.233 filles, soit 1/4. Cette énorme proportion de fugitifs sous la puissance paternelle (les 3/4) peut surprendre au premier abord, mais elle est confirmée par la lecture des listes d'assistés à l'étranger. Ces listes nous montrent que nombreux sont les enfants emmenés au Refuge par leurs parents et bien plus nombreux encore les jeunes gens et jeunes filles de 15 à 35 ans, plus vigoureux, plus enthousiastes, plus rebelles au joug, plus faciles à déraciner que leurs parents attachés à leurs biens et au sol natal.

Quoi qu'il en soit, si nous considérons le diocèse de Castres, dont la population protestante est estimée par les uns à 12.550, par les autres à 14.600 et dont le nombre des chefs de famille fugitifs serait, d'après les seules listes publiées, d'environ 155, et si nous lui appliquons la proportion du 1/5e trouvée plus haut, nous arrivons à un total de 775 réfugiés soit 50 à 60 pour 1000. En procédant de même pour le diocèse de Lavaur (5.300 à 5.700 protestants, 116 chefs de famille fugitifs d'après les listes), on trouve 580 réfugiés soit 100 à 110 pour 1000.

Contrôlons ces résultats : On a évalué la population réformée du pays castrais, à l'époque de la Révocation, à 22.800 ou à 20.400 personnes. Or, d'après les recherches que nous avons faites, soit aux archives de l'intendance du Languedoc, soit dans les ouvrages spéciaux, le nombre des réfugiés de cette région, de 1685 à 1715, s'élèverait à environ 1200 (2). La proportion de ces derniers serait donc de 50 à 60 pour 1000 (3).

(1) Rappelons que cet état était tiré de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les Intendants* publiée par M. de Boislisle (t. I, p. 394. n.)

(2) On trouve plus de 200 autres réfugiés pour la période de 1716 à 1765.

(3) Nous n'avons consulté ni les listes d'assistés à Londres, à Genève, en

D'autre part un état officiel (dressé vers 1696) des nouveaux convertis du diocèse d'Albi donne dans l'ensemble du diocèse 65 fugitifs pour 1.080 protestants, soit 60 pour 1000, et à Réalmont seulement 51 fugitifs pour 700, soit 74 pour 1000 (1).

Nous regrettons de ne pas avoir sur d'autres diocèses ou d'autres régions du Languedoc des données précises qui permettraient d'intéressants rapprochements. Mais nous croyons être au-dessous de la réalité en évaluant à 80 pour 1000 la proportion des fugitifs de cette province de 1685 à 1715.

Reportons-nous au magistral article de M. F. de Schickler sur *les Pays de Refuge*, publié dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* (t. XII). Nous y lisons que, jusqu'en novembre 1687, 28.000 fugitifs avaient traversé Genève; il est incontestable que la plupart d'entre eux arrivaient des provinces du Midi et l'on peut admettre que le tiers au moins, soit 9000, appartenait au Languedoc. D'autre part, on assistait en Angleterre, en 1687, 15.500 émigrés; le septième au minimum devait provenir de notre province; ajoutons les Languedociens qui s'étaient acheminés vers la Hollande, l'Allemagne ou les autres pays de refuge sans passer par Genève, nous aurons un total de 12 à 13.000 jusqu'à cette même année 1687, et probablement de 18 à 20.000 jusqu'en 1715.

Nous nous excusons en terminant de l'aridité de cette discussion et de ces calculs statistiques qui nous amènent à formuler cette conclusion : si la plupart des historiens, frappés surtout de ce que l'étranger a gagné au point de vue matériel, intellectuel et moral du fait même du Refuge, ont exagéré l'importance absolue de cette émigration, M. l'abbé R., au contraire, a diminué comme à plaisir le nombre des fugitifs, dont par ailleurs il essayait de rabaisser la valeur morale, n'apercevant pas suffisamment le côté relatif des documents qu'il a consultés.

En continuant, dans ses prochaines études, la publication de documents semblables, M. R. ne négligera pas sans doute de les passer au crible de sa critique; s'il confronte soigneusement les persécuteurs avec les victimes, il fera œuvre, non de polémiste, mais d'historien impartial.

G. Dumons.

Suisse, en Hollande etc., ni celles listes de réfugiés de passage à Genève et à Zurich qui nous auraient certainement fourni un gros contingent de fugitifs.

(1) Arch. Hérault, C. 274. —. Nous avons trouvé en réalité, pour la période de 1685 à 1715, dans le diocèse d'Albi 100 fugitifs, soit 93 pour 1000; dans la seule ville de Réalmont 74 fugitifs, soit 105 pour 1000.

## Correspondance de Samuel Robert.

Le baron Léon Michel de La Morinerie avait préparé avec le plus grand soin la publication de la correspondance de Samuel Robert, que la Société des archives historiques d'Aunis et de Saintonge, vient de faire paraître avec une introduction de M. Georges Musset, lauréat de l'Institut, archiviste paléographe et bibliothécaire de la Rochelle. Nous ne saurions mieux donner une idée de l'intérêt que présentent ces lettres qu'en reproduisant les passages même d'un rapport adressé en 1861 au Préfet de la Charente-Inférieure par le baron L. de la Morinerie.

« Samuel Robert était ce qu'on appelle un curieux. Il avait puisé le goût des choses littéraires chez son parrain Samuel Veyrel. Il aimait à consigner dans sa correspondance, dans ses registres journaliers les événements politiques de son temps et jusqu'aux circonstances les plus intimes de sa vie. Le lieutenant particulier en l'Élection, Étienne Auger, venait de mourir, laissant pour héritière une fille Jeanne, mariée à Alexandre de Rabar, conseiller au Parlement de Bordeaux. En 1650, Samuel Robert acheta de M. de Rabar l'office de son beau-père et se mit en mesure de faire procéder à sa réception, mais il était huguenot, et son admission rencontra d'ardents adversaires. Notre futur lieutenant particulier se rend à Paris, il sollicite et obtient plusieurs arrêts de la Cour des Aides qui, nonobstant les oppositions du clergé, prescrivent à la Chambre de l'Élection de le recevoir en son office. Les arrêts de la Cour n'arrêtent point les difficultés. Il faut porter l'affaire au Conseil privé (1).

« Pendant son séjour dans la capitale, Samuel Robert entretient ses amis de Saintonge de toutes ses démarches ; il note les bruits de la Cour et de la ville, et ses remarques nous initient à de curieuses révélations sur ces temps de troubles. Revenu au pays, il continue de tenir au courant le brouillon de sa correspondance, qui devient de plus en plus abondante en détails. Il écrit tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend : il suit à la piste les marches et les contre-marches des armées du roi et de la Fronde. Il a l'œil ouvert sur les préparatifs du comte de Daugnion et tout ce qu'il rapporte peint à merveille le caractère à double face de ce personnage. Il nous montre en scène le prince de Condé, le comte d'Harcourt, le duc de Tarente, La Rochefoucault, Saint-Simon, Richelieu, Bellière, du Vigean, Matha, Jonzac et Balthazar. Les événements se pressent sous sa plume, il nous fait assister aux deux capitulations de Saintes, à l'arrivée des Espagnols en cette

(1) L'acharnement avec lequel on s'opposa à ce que Samuel Robert prît possession de l'office qui lui appartenait ne remonterait-il pas aux agissements secrets de la célèbre *Compagnie du Saint-Sacrement* ? *Récl.*

ville, à l'horrible saccagement de Pons, à la destruction de Moëze, aux sièges de Cognac, de Saint-Jean-d'Angely, de Tonnay-Charente, de Brouage et d'autres lieux de la province, au combat de Montanceys, en Périgord. Puis, au milieu de ces grandes figures et de ces actions mémorables se détachent le caractère impassible de Samuel Robert, ses querelles de ménage... compliquées et attisées par des interventions étrangères... »

La publication de sa correspondance complète celle de son journal (1er octobre 1647 au 1er août 1668) par M. Gaston Tortat.

De Richemond.

---

## Le bi-centenaire de l'Église française de New-Rochelle (1).

Le 30 mai 1909, les Protestants de New-Rochelle (État de Massachussets) ont célébré le 200e anniversaire de leur rattachement à l'Eglise anglicane, sous le nom d' « Eglise de la Trinité ». Nous avons raconté il y a quelques années, dans le *Bulletin* de la Société, la fondation de cette Église de réfugiés; nous avons dit comment, en 1689, John Pell, seigneur du manoir de Pelham, fit, en faveur des huguenots réfugiés, « une vente de 6000 acres « de terre, pour la fondation de la ville de New-Rochelle, plus « 100 acres, pour y bâtir une église; à charge par eux de lui four- « nir un veau gras, le 4e et 20e juin de chaque année ». La colonie se composait de trente familles parmi lesquelles on remarque les noms de Bonrepos, Constant, Guion, Dutuffeaux, Dr Neufeuille, Le Roy, Pintard, Sicard etc. Le temple fut bâti en 1692 et d'abord desservi par des ministres anglicans de Westchester.

Cette Église eut pour premier pasteur Daniel Boudet, qui s'était d'abord fixé à Boston et vint à New-Rochelle, en 1695, et fut subventionnée par la Société anglicane pour la propagation de l'Evangile (S. P. G).

Quatorze ans après, le 12 juin 1709, tous les membres de la dite Eglise réformée française, excepté deux, déclarèrent consentir, pour le culte, de se conformer à la liturgie et aux rites de l'Eglise anglicane, telle qu'elle était établie par la loi du Royaume de Grande Bretagne et, par un vote solennel, ils se mirent sous la protection de cette Eglise. Cette résolution était à la fois un témoignage de reconnaissance pour l'appui que ces réfugiés français avaient reçu de la S. P. G., et un acte de loyalisme envers le souverain, qui avait autorisé leur établissement dans cette colonie dépendante de la Couronne.

(1) H. Augur : New-Rochelle through seven generations. N. Rochelle, 1908, in-16°, nombreuses illustrations.

Ce rattachement ne se fit pas sans opposition, et un certain Moulinars fut le champion de la minorité de l'Église. qui tenait à célébrer le service suivant le rite des Calvinistes de la vieille France.

D. Boudet mourut en 1722, léguant tous ses livres, environ 400 volumes, à la bibliothèque de l'Église de New-Rochelle et eut pour successeur, le ministre Stouppe, aussi un Français de naissance, mais qui avait été consacré par l'évêque de Londres. L'opposition des Calvinistes intransigeants ne cessa qu'avec la mort de Moulinars, vingt ans après.

G. Bonet-Maury.

---

## Histoire de St-Jean-d'Angely (1).

« Pour mon compte, dit M. Eug. Réveillaud, dans son éloquente « préface, devant à l'histoire, pour une grande part, ma formation « morale et intellectuelle, et je dirai patriotique, et en étant « resté toujours un fervent zélateur, j'ai été heureux de lui « rendre, comme historien, un peu de ce que j'en ai reçu comme « étudiant... Ce m'a été un très grand plaisir de pouvoir payer en « quelque mesure, mon tribut de reconnaissance à l'Histoire en « écrivant, après mon Histoire du Canada et des Canadiens fran- « çais, et après le Précis historique qui ouvre mon livre plus « récent sur la Séparation des Églises et de l'État, cette Histoire « de la ville, commune et sénéchaussée de St-Jean-d'Angely, qui, « dans ma pensée, avec les cartes et illustrations dont elle est « ornée, s'adresse surtout à la jeunesse de nos écoles publiques. » Hâtons-nous d'ajouter que comme l'Histoire de France racontée par M. Guizot à ses petits-enfants a été fort bien accueillie par le grand public, il en sera de même du nouveau livre de M. Réveillaud, qui complète et rectifie ses prédécesseurs, Guillonnet, Merville, Brillouin, D. Massiou. Il se réfère lui-même souvent aux livres de M. L. C. Saudau, le plus exact et le plus complet, et à M. Georges Musset lauréat de l'Institut, l'éminent éditeur du cartulaire de l'abbaye.

Comme La Rochelle, Montauban, Sancerre et tant d'autres. St-Jean-d'Angely a subi des sièges pour la conservation de la foi protestante ; quatre chapitres rentrent donc plus particulièrement dans le cadre des études de notre Société, dont M. Eugène Réveillaud déclare avoir souvent profité. St-Jean-d'Angely, pendant la Réforme et sous les guerres de Religion, jusqu'au siège de

(1) *Histoire de la ville commune et sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angely* par Eugène Réveillaud, député de la Charente-Inférieure, ouvrage orné d'une carte et de nombreuses illustrations hors texte, 316 p. in-8. Paris. Henri Jouve, 1909.

1569, sous Charles IX — depuis le siège jusqu'à l'assassinat du roi Henri IV en 1611, — depuis l'avènement de Louis XIII jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, — depuis la Révocation jusqu'à la Révolution de 1789. (Les événements importants depuis cette dernière époque trouvent naturellement place dans son *Histoire politique et parlementaire*, actuellement en cours de publication).

De nombreux documents empruntés aux archives nationales servent de pièces justificatives. De fréquentes citations de Michelet enrichissent le récit. Le style de M. Réveillaud est d'ailleurs excellent. Nous n'oublierons pas de dire, avec Jurieu « que les « guerres dont on a voulu faire un crime aux protestants, ont esté « des guerres civiles de la nature de toutes les autres qui « s'élèvent dans le sein des Etats, c'est-à-dire qu'elles ont esté « excitées par le mécontentement des peuples, par les jalousies « des Grands, et la Religion n'y est entrée que par accident... « Durant près de la moitié d'un siècle, nous avons souffert des « cruautés inouïes sans chercher les moyens de nous venger et « de nous défendre... » Comme dit Mézaray : Le malheur de la France fut le bonheur du duc de Guise et l'abaissement du Connétable son exaltation. Dès l'heure la jalousie qui étoit entre ces deux maisons aboutit à former deux partis contraires dans le Royaume... Quant à la conjuration d'Amboise, « c'est la plus « grande de toutes les injustices de vouloir charger nos Huguenots de cette affaire. Il est très constant que dans cette partie « il y avait autant de Catholiques Romains que de Huguenots, le « chancelier de l'Hôpital en étoit ». M. Réveillaud n'a pas de peine à démontrer que des massacres qui sont loin d'être prouvés ont été à tort attribués aux Huguenots, qui se sont bornés à des excès contre les *idoles*, malgré leurs chefs.

Ceux qui se sont appuyés sur l'Espagne n'ont pas à reprocher aux Huguenots d'avoir manqué de patriotisme et ce sont les Huguenots qui ont contribué à mettre Henri IV sur le trône.

Le beau livre de M. Réveillaud vient à point au lendemain de la pose de la première pierre du monument de la Réformation et du jubilé de l'Académie de Genève et à la veille du monument de Jean Guiton à La Rochelle.

De Richemond.

---

# CORRESPONDANCE

**Famille de Caumont-Montbeton.** — Le *Bulletin* a plusieurs fois entretenu ses lecteurs du noble confesseur David de Caumont-Montbeton (*Bull*, 1885, 1888. 1894) : voici sur sa famille quelques renseignements généalogiques destinés à compléter ceux de la *France protestante* (2e éd., III, 899).

Jean de Caumont baron de Montbeton épousa (contrat 10 mars 1612, Boneau notaire à Montauban) Marie d'Aliès; de ses 6 enfants il ne restait, à la mort de cette dernière (1668) que :

Marie qui épousa en 1676 Jean de Viçose Sr de Genebrières (le baron de Viçose) veuf d'Anne de Ségur,

et David baron de Montbeton. Celui-ci, dont l'héroïque constance, au milieu des défaillances générales, contribua à sauver l'honneur du protestantisme montalbanais, avait eu de sa femme, Jeanne de Martel, 4 enfants :

1° Paul, qui suit;

2° Marguerite, qui épousa (contrat 17 mai 1680, Rigaud, notaire à Montauban) Paul de Sarrau Sr de la Brande, fils de Pierre et de Suzanne du Bousquet, habitant au château de la Brande, juridiction de Monflanquin;

3° Marie, qui épousa (contrat 5 déc. 1682, Rouère, notaire à Montauban) François de Jaussaud, avocat, fils de Louis, conseiller à la chambre de l'Edit de Castres et de Bernardine Guy d'Airebaudouze de Clairan; elle se réfugia à Genève avec son mari et y mourut, un mois et demi avant lui, le 13 décembre 1697 (1);

4° Tabita, qui épousa (contrat 7 août 1685, Rouère, notaire). Jean de Cazettes, avocat, fils de Jean, avocat, juge de Tournon et de Percide de Rabar.

Paul, baron de Montbeton épousa le 6 novembre 1678 Marthe Dulong (morte sans doute à Montauban en 1716), fille de Pierre Sr de Moliage et de Marie de Colom (2). Il émigra au moment de la Révocation (3) et, après diverses pérégrinations, finit par s'établir à Hameln où il mourut en décembre 1735. Sa fille unique, Jeanne, en butte pendant sa jeunesse aux persécutions du clergé, se maria en 1704 avec Jean d'Aliès (ou Daliès) Sieur de Réalville qui, seul des sept enfants du baron de Caussade resta en France, et qui devint président à la cour des Aides de Montauban; elle mourut en octobre 1729, laissant une fille mariée en 1731 avec M. de Scorbiac,

(1) *Bull.* 1909, p. 60.

(2) H. de France : *les Montalbanais et le Refuge* p. 153.

(3) Un document des archives de Schaffhouse (*Exulante-Büchlein*) mentionne son passage dans cette ville, le 12 février 1686, sous le nom de « Estienne de Causmon, seigneur et baron de Montbeton ».

et un fils Paul Antoine Daliès de Réalville, président à la Cour des Aides. G. D.

---

**Didier Abria.** — Au nombre des premiers adhérents de la Réforme à Metz on compte Didier ou Désiré Abria (Aubryot), curé de Saint Gorgon (*Bull*. t. XXXII p. 195, — *O. Cuvier*, *Trois martyrs*, pages 1 et 77). En 1524, il étudiait à Bâle pour devenir évangéliste. Il retourna à Metz, brusquement, en juin 1525. Suspecté d'hérésie, il y est arrêté et mis en prison; mais il peut fuir Metz et se réfugier à Paris. (Ment. dans plusieurs lettres de Pierre Toussain à Farel, Herminjard, I, pass. et *Bull*. XXV, 466). En février 1532, des poursuites sont de nouveau commencées contre lui par ordre du cardinal de Lorraine. J'ignore quelle en fut l'issue. Toujours est-il qu'« en 1538 il est absent de Metz où l'on ignore ce qu'il est devenu » (*Cuvier*).

Quand a commencé cette nouvelle absence? Peut-être durait-elle depuis plusieurs années. Je me demande s'il ne faudrait pas alors identifier Abria que Toussain n'appelle que *Desiderius* ou *le curé*, avec *Desiderius* ou *Didier*, prêtre français, brûlé à Liége le 26 avril 1533; et cette supposition me paraît d'autant plus plausible que Daris (*Histoire du diocèse de Liége au XVI^e^ siècle*, p. 61), s'en référant au Registre de l'official de Liége (n° 63, le nomme *Aubert*.

Il y a cependant une difficulté. Les auteurs qui parlent de l'exécution de Desiderius disent tous qu'il venait de l'Artois ou de la Picardie (Chapeauville, *Gesta Pontificum leodiensium*, t. III, p. 325, l'appelle *Moriensis*, ce qu'il faut entendre probablement par : venant du territoire habité par les Morins, c'est-à-dire le pays de Térouanne (1). — Foullon, *Historia leodiensis*, le fait venir du diocèse de Tournai. — Daris, *loc. cit.*, du diocèse d'Arras. — Lenoir, *Réformation au Pays de Liége*, p. 20, de la Picardie).

L'ancien curé de Metz aurait-il pendant quelque temps, après son séjour à Paris, exercé un ministère itinérant en Artois et dans les contrées avoisinantes?

Pourriez-vous — ou quelque lecteur du *Bulletin* pourrait-il me donner à ce sujet une indication démontrant péremptoirement qu'il s'agit de deux personnages différents, ou au contraire venant confirmer ma supposition?

JEAN MEYHOFFER

---

**Naves.** — Ce nom, cité dans le *Bull*. 1909, p. 258, l. 11 et note 1, est sans doute celui de Balthazard de Vilette (ou Villettes), S^r^ de Naves, de Saint-Antonin en Rouergue. Un réfugié de cette

(1) Ou peut-être Montreuil-sur-Mer?

ville, Pierre Vieusseux, rencontrait en mai 1688 à Tournon ce M. de Naves, devenu « lieutenant général des troupes du Languedoc », avec (Jean) de Villettes (Sr de Pailhairols) gouverneur de Saint-Antonin (*Bull.* 1876, p. 277). La mère de ce dernier, Jeanne de Doux d'Ondes, veuve de I. de V. Sr de Pailhairols, se réfugia en Angleterre où on la trouve assistée en 1702 (*Fr. prot.* 2e éd. V, 191). G. D.

---

**La date de la mort de Jean Cousin Ier (1).** — M. Maurice Roy publie dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (t. XXIV 1909 p. 65 à 148) sur *Les deux Jehan Cousin*, un mémoire qui débute par cette affirmation avantageuse : « Tout ce qui a été écrit, depuis le XVIIe siècle, sur la biographie de Jean Cousin n'est, ou peu s'en faut, qu'un véritable tissu d'erreurs... » Grâce à ses investigations dans les études des notaires sénonais, M. Roy apporte en effet quelques précisions utiles à la biographie du grand peintre, et notamment à celle de son fils et continuateur Jean II Cousin, mais il omet de citer le remarquable article de M. H. Bordier dans la 2e édition de la *France protestante*, t. IV, 1884, col. 842 à 858, et les textes découverts par MM. J. Guiffrey et N. Weiss qui ont dès longtemps établi la distinction à faire entre les deux artistes. Le plus intéressant des documents nouveaux donnés par M. Roy à la suite de son étude est le bail consenti par Jean Daussonne, armurier et gendre de Jean Ier Cousin, de la maison occupée par celui-ci au faubourg Saint-Germain, rue des Marais proche de la rue de Seine. Ce contrat est du 22 décembre 1562, et l'on est autorisé à penser que la date jusqu'ici inconnue de la mort de Jean Ier Cousin doit être de peu antérieure. Dès lors comment ne pas reprendre l'hypothèse de l'identité du célèbre artiste avec le peintre huguenot qui n'échappa aux prisons de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés que pour être noyé dans la Seine, le 21 juillet 1562, ou avec le « Jean Cousin, orfèvre» précipité, la même année, par la populace dans le fleuve qui charria tant de victimes du fanatisme? (v. Fr. Pr. art. *Cousin* col. 856). Le fait même que les titres de la famille ainsi que les documents postérieurs sont muets sur cette mort misérable et sans sépulture nous paraît un argument de plus à invoquer en faveur de la thèse peut-être trop facilement abandonnée de deux Jean Cousin, dont le premier, l'ancien (1500 à 1562) aurait été huguenot, et dont le fils homonyme (1522 à 1595), ainsi que ses sœurs seraient retombés dans le catholicisme. H. D.

(1) J'ai déjà, à la fin du *Bulletin* de mars-avril, touché à ce travail que je ne connaissais que par un journal local. Les lignes de notre collaborateur ne faisant, au fond pas double emploi avec ma note, je les insère bien volontiers. N. W.

## Monument international de la Réformation.

Voici la liste complète des Églises qui, jusqu'à ce jour, nous ont envoyé une souscription pour ce monument. Nous la donnons dans l'ordre alphabétique : Aigues-Vives, Alger, Antibes, Argenteuil, Aubais, Auxerre, Bar-le-Duc, Bellevue-Sèvres et Ville-d'Avray, Bernis et Aubord, Beuzeval, Bolbec, Bordeaux, Brest, Caen, Calmon, Calvisson, Carcassonne, Castres (réf. et ind.), Chalon-sur-Saône, Chambéry, Châtillon-sur-Loire, Clermont-Ferrand, Cozes, Dijon, Eynesse, Florac, Gabre, Gap, Guelma, le Havre, Houilles, Jallieu, Labastide-Rouairoux, Landouzy-la-Ville, Laparade, La Pervenche, Les Ollières, Libourne, Lussan, Lyon (réf. et ind.), Mantes, Marseille (chr. réf.), Marsillargues, Mas-d'Azil, Mazamet, Meaux, Metz, Meyrueis, Millau, Montargis, Montpellier, Moulins, Mulhouse (Égl. fr.), Nancy, Nantes, Nanteuil-les-Meaux, Nice, Nieulle-sur-Seudre, Nîmes, Pamproux, Paris (Batignolles, Bon Secours, Oratoire, Passy, Saint-Marcel, Sainte-Marie), Pau, le Pouzin, Pranles, le Raincy, Reims, Rouen, Saint-Eloi, Sotteville et Petit-Quevilly, Royan, Rueil, Saillans, Saint-Affrique, Saint-Chamond, Saint-Cloud, Saint-Dié, Saint-Etienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Martin-de-Lansuscle, Saint-Pierre-d'Oléron, Sainte-Foy-la-Grande, Salies-de-Béarn, Saujon, Saumur, Tonneins, Toulouse, Tours, Tunis, Valence, Vauvert, Vernoux, Versailles, Vialas, Vincennes.

Le total des souscriptions de ces 101 églises (dont 2 hors de France) s'élève à 3790 fr. 15. Nous espérons bien qu'à l'occasion de la Fête de la Réformation, spécialement consacrée cette année au souvenir de Calvin, quelques Églises qui ne figuraient pas sur cette liste nous permettront d'atteindre le chiffre de 4.000 francs. Nous avons recueilli, en outre, *trente-sept* souscriptions particulières qui ont produit la somme de 3058 francs. Nous prions instamment tous ceux qui n'ont pas encore répondu à notre appel, soit ici, soit ailleurs, de bien vouloir le faire pour que, dans la prochaine livraison de ce *Bulletin*, nous puissions publier une liste définitive et complète des donateurs et des sommes données. Nous remercions, en attendant, bien vivement ceux qui ont bien voulu nous répondre N.W.

---

**Erratum.** — P. 205, ligne 7. Au lieu de *Duchat*, lire *Le Duchat*, et à la note 2 : Son prénom était *Timothée*. Il a publié en 1623 à Sedan (39 p. in-8) une *Méditation sur le X^e chapitre de S. Mathieu, vers. 22.*

---

*Le Gérant :* FISCHBACHER.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2322.



## FERNAND DE SCHICKLER

Un grand nombre de nos lecteurs savent déjà quel est le coup qui a frappé notre Société. Son président, le baron Fernand de Schickler est décédé presque subitement, à Paris, le mardi 12 octobre dernier (1). Le jeudi 7 octobre, après une assez longue absence, il était venu à la Bibliothèque prendre connaissance de ce qui s'y était passé pendant les vacances et s'entretenir avec le soussigné. Le surlendemain, une indisposition subite qu'on croyait sans gravité immédiate l'avait obligé à s'aliter. Mais quatre jours plus tard déjà Dieu mettait un terme à ses souffrances en le rappelant à Lui. Cette fin si rapide ne pouvait surprendre que ceux qui étaient accoutumés à le voir sans cesse sur la brèche, avec un entrain et une ponctualité toujours les mêmes, mais qui ignoraient au prix de quels efforts il parvenait à remplir ses multiples devoirs.

(1) La dernière livraison du *Bulletin* étant déjà tirée à cette date, il n'a pas été possible d'y faire mention de ce deuil.

D'après une ancienne tradition, sa famille était originaire de Gran, en Hongrie, et avait dû quitter ce pays au XVIe siècle pour cause de religion. Elle se fixa à Bâle — où l'on en rencontre des représentants dans les rangs du pastorat et de l'enseignement depuis 1555 jusqu'à la fin du XVIIe siècle, — puis à Mulhouse en Alsace, à Berlin, et enfin à Paris. Dans un *Album amicorum*, qui a appartenu à Jean Rodolphe Wetstein, professeur de grec à l'Académie de Bâle et qui est maintenant déposé à notre Bibliothèque, figure, en effet, un *Immanuel Schicklerus Basiliensis*, ministre de la parole de Dieu (*pastor v. d.*) à Mogelsberg dans le Toggenbourg (*Mogelsbergae inter Toggios orthodoxos*) en 1634. La devise qu'il inscrivit dans cet album au-dessus de sa signature, est un écho caractéristique des sentiments qui animaient les fugitifs pour la foi : *Tandem bona causa triumphat* (*C'est la bonne cause qui finit par triompher*). On peut dire, en conscience, qu'en consacrant sa vie dans son pays d'adoption, aux intérêts du protestantisme et surtout à ses œuvres d'éducation et de piété filiale, M. Fernand de Schickler s'est noblement et fidèlement inspiré de cette devise et de ses traditions de famille.

Né à Paris le 24 août 1835, il fit ses études sous la direction d'un futur pasteur alsacien et son instruction religieuse chez le pasteur Athanase Coquerel père, à l'Eglise et à la famille duquel il resta toujours profondément attaché. Dès 1864, sur la proposition de feu Ch. Read, il devenait membre du Comité de notre Société. L'année suivante il en fut élu président et il l'est resté jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante-quatre ans. En 1877 il était, en outre, nommé président de la délégation libérale des Eglises réformées, aujourd'hui comité national des Eglises réformées unies; en 1878, président de la Société biblique protestante de Paris; en 1879 membre du Conseil central des Eglises réformées; en 1892 président de la Société de l'Instruction primaire parmi les protestants de France; en 1902 président de la Société de l'Histoire de France, etc. Cette liste, très incomplète, montre le cas que l'on faisait de son concours dans les œuvres ou sociétés auxquelles il s'intéressait. L'honneur de sa vie et de son nom, ce sera la reconnaissance émue de tous ceux qui avaient cru pouvoir compter sur lui et dont, sans recherche et sans faste il a toujours justifié, et au-delà, la confiance. Car il

ne présidait pas pour diriger, mais uniquement pour servir, affermir, développer et au besoin défendre ce qui lui était confié. On ne connaîtra jamais toute l'étendue des sacrifices de temps, d'influence, d'argent qui lui étaient devenus si habituels dans l'exercice de ses diverses fonctions, que parfois sa main droite ignorait ce que faisait sa gauche.

Je n'insisterai pas sur tout ce que lui doit notre Société d'Histoire. Il n'y a qu'à feuilleter les quarante-cinq volumes du *Bulletin* depuis 1865, pour constater combien il l'aimait, sans acception de personnes ou de partis, parce qu'il aimait uniquement la vérité et la justice. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les trente sept rapports qu'il a rédigés de sa plume élégante, délicate et impartiale, pour voir avec quel soin il signalait et encourageait ceux qui manifestaient quelque intérêt pour notre œuvre, avec quelle émotion il parlait de ses collègues qui l'avaient secondé ou devancé dans la mort. Il suffit de parcourir la longue liste de ses dons, ou, mieux encore, notre Bibliothèque elle-même pour y trouver, non seulement dans l'aménagement du beau local dont il l'a dotée, mais sur chacun de ses rayons et jusque dans notre collection de fiches, des traces visibles de sa constante sollicitude. Il n'y venait guère sans m'apporter des extraits de catalogues qu'il parcourait en chemin de fer ou en voiture pour y relever tel ou tel livre ou papier utile ou intéressant. C'est ainsi que, grâce à une patience infatigable et à un dévouement incessant, peu à peu la Bibliothèque est devenue un instrument de travail de plus en plus apprécié et durable.

Au milieu de toutes ses occupations il trouvait encore le temps d'écrire des livres. Les trois beaux volumes de son *Histoire des Eglises du Refuge en Angleterre* s'arrêtent malheureusement au commencement du XVIIe siècle, mais forment un ouvrage presque définitif sur ce sujet. Il laisse, en outre, le manuscrit achevé d'un travail d'érudition par lequel il comptait remercier l'université de Genève de l'avoir nommé docteur honoraire en théologie : *John Veron the anglo-french Reformer*, 1548-1563 (1).

(1) On lui doit aussi un travail très utile sur l'*Histoire de France dans les archives privées de la Grande Bretagne* (1879) et deux articles importants sur la *Géographie historique du Protestantisme français* et sur les *Églises du Refuge*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*.

Il ne m'appartient, ni de rappeler, ni même d'indiquer les services que M. F. de Schickler a rendus en dehors de la Société d'Histoire. Mais comment oublier sa grande discrétion, son humilité, sa profonde piété dont M. le pasteur E. Roberty a cité de si touchants exemples le jour de ses obsèques! C'est bien parce qu'il était extrêmement exigeant pour lui-même et que jusque tard dans la nuit il s'astreignait au travail, qu'il fut si indulgent, si large, si généreux, qu'il laisse des regrets unanimes partout où il a passé. Certains lui ont fait grief de sa largeur d'esprit et de cœur, de sa passion pour l'union et la paix dans la sincérité et la liberté de toutes les convictions. Sa consécration à ce haut idéal de justice et de vérité a eté pour lui une véritable école de renoncement et de douloureuses expériences ; il a dû apprendre qu'il ne suffit pas, hélas! de vouloir et de faire le bien pour être compris et approuvé! Il a beaucoup souffert dans ces toutes dernières années et au moment même où il était éprouvé durement dans ses plus tendres affections. Sans se plaindre il a cherché la consolation dans un redoublement d'activité qui, à vues humaines, a hâté sa fin. Il est entré dans son repos, et il jouit maintenant de cette paix qu'au milieu de nos divisions et de nos luttes il poursuivait avec une douce obstination et pour laquelle ceux qui l'ont bien connu et aimé, savent qu'il a donné le meilleur de lui-même.

N. W.

---

# Études Historiques

## LA SAINT-BARTHÉLEMY

### Version du duc d'Anjou (1).

Le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne le 9 mai 1573 ; le 28 septembre, il quitta Paris pour Cracovie, où il fut couronné le 21 février 1574. La chose n'avait pas été sans difficulté. Charles IX, jaloux des lauriers qu'Henri avait cueillis à la guerre par la main de Tavannes, redoutant peut-être les suites de la préférence que Catherine de Médécis affichait pour le duc d'Anjou, avait poussé activement des négociations dont le succès devait éloigner son frère de la Cour de France. Un habile homme, Montluc, évêque de Valence, avait été envoyé à Varsovie pour soutenir la candidature française, laquelle rencontrait des hostilités fort vives : on représentait le duc d'Anjou comme un catholique fanatique, instrument docile dans la main de la Cour de Rome, et la Saint-Barthélemy était venue apporter aux adversaires d'Henri un argument terrible. « Les rivaux de la France, disait Montluc au Conseil du Roi, mettoient tout en œuvre pour rendre le duc d'Anjou odieux aux Grands de Pologne à l'occasion du massacre de Paris qu'ils disoient avoir été fait de dessein prémédité (2). »

(1) La plus grande partie de ce travail a été publiée par la *Revue de Paris* le 15 août 1908, mais avec une ordonnance différente de celle que l'auteur avait conçue, et qui est rétablie ici. Deux documents importants, l'arrêt du 29 janvier 1566 qui reconnait Coligny innocent du meurtre de François de Guise, et la lettre adressée le 28 août 1572 par Charles IX à Jean de Nogaret, seigneur et baron de La Valette, ont été publiés dans son numéro de juillet 1909 par la *Revue historique*. Ils ont repris ici leur place, dans les notes.

(2) De Thou, *Histoire universelle*. Trad. fr., Londres, 1734, in 4°, t. VII, p. 5.

Cet événement avait, en effet, sans acception de partis, été condamné en Pologne, où la tolérance religieuse était généralement pratiquée. Lorsque, en avril 1573, s'était ouvert en plein air, aux portes de Varsovie, l'assemblée des seigneurs où devaient être discutées les candidatures au trône, les gentilshommes protestants avaient demandé que des garanties leur fussent données pour leur sûreté pendant les délibérations. Mais les gentilshommes catholiques s'étaient indignés. Ils avaient protesté « qu'ils mourraient tous plustost qu'endurer qu'il y eust jamais guerre en Pologne pour la religion (1) ». Montluc rendit nécessairement compte à la Cour de France de ce grave incident : dès janvier 1573 ce peu scrupuleux diplomate avait écrit à Charles IX : « Si vous pouviez faire *ou contrefaire* un édit contenant que vous n'entendez pas qu'aucun soit forcé de sa conscience en votre royaume, cela servirait de beaucoup. Si vous avez l'intention contraire, vous le pourriez adresser aux gouverneurs seulement qui en useraient puis après comme vous le leur vouldriez commander (2). »

Dans son discours devant la Diète de Varsovie, Montluc, en soutenant la candidature du duc d'Anjou, avait observé un silence prudent sur le rôle actif joué par celui-ci dans les guerres civiles. Il avait loué ses talents militaires, mais il n'avait nommé ni Jarnac ni Moncontour. Il avait fait l'éloge de la paix civile : « C'est cette union et concorde », avait-il dit, « qui a si longuement défendu et conservé vos maisons, vos femmes, vos enfants, la dignité et la gloire souveraine de vostre nom. Que si d'aventure par quelque sinistre destinée elle se départoit d'avec vous, incontinent la discorde se mettroit en son lieu, qui tousjours est contraire et ennemie de repos, de paix et de toute félicité, et, comme elle est coustumière de renverser ce dessus dessous des maisons excellentes, des citez opulentes, des choses publiques très puissantes et des

(1) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme*, 1576-77, t. II, p. 360.

(2) Bibl. nat. ms. coll. Colbert, 338 (Cité par le marquis de Noailles : *Henri de Valois et la Pologne en 1575*, t. II, p. 130, *note*).

Royaumes très florissants, aussi vous jetteroit-elle divisez en diverses factions à prendre les armes pour les convertir contre vos propres entrailles, à vous faire entretuer les uns les autres, à commettre toutes sortes de meschancetez, et bref, à la subversion et destruction entière de tout vostre Estat (1). »

Le même Montluc, adressant aux Polonais une défense imprimée contre ceux qui avaient, disait-il, calomnié le duc d'Anjou, jugeait habile de terminer par ces mots : « Retenez donc le duc d'Anjou pour protecteur et compagnon à maintenir votre Estat. Et avant que le recevoir, donnez ordre de le faire obliger par promesses, serment solennel, et tous autres moyens de vous maintenir en vos libertez et franchises (2). » C'était faire la part du feu et aller habilement au devant d'une exigence dont on savait qu'elle serait produite. Montluc réussit, moins par les mérites personnels de son candidat qu'à cause des graves objections auxquelles les autres candidatures donnaient prise. Le duc d'Anjou fut donc élu roi des Polonais et des Lithuaniens; l'élection était soumise à cette condition que le roi, avant d'être couronné, s'engagerait par serment à respecter la liberté des cultes. Voici les termes énergiques de ce serment, qu'il dut prêter deux fois, une fois entre les mains des ambassadeurs polonais qui portèrent à Paris le décret de l'élection et une seconde fois à Cracovie, préalablement à son couronnement : *Pacem inter dissidentes de religione tuebor et manutenebo* (3).

(1) Premier discours de Montluc. Traduction des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, II, 368.

(2) *Ibid.*, p. 189.

(3) C'était une sorte d'axiome au XVI[e] siècle que l'unité de la religion est un élément essentiel d'ordre public, et que le droit pour le souverain d'imposer la sienne à ses sujets est un des attributs de la souveraineté : *Illud dogma nostrum firmum maneat : unam religionem in uno regno teneri* (Juste Lipse : *De una religione liber*). J. B. Agneau Bégat, président au Parlement de Bourgogne, publiait un libelle intitule : *Remontrances faictes au Roy de France par les deputez des trois Estats de son Duché de Bourgogne sur l'edict de la pacification, par où se monstre qu'en un Royaume deux religions ne se peuvent soutenir, et les maulx qui ordinairement adviennent aux Roys et provinces où les hérétiques sont tolerez*. Anvers, 1564 (et Toulouse, 1565). La principale cause de la deuxième guerre civile fut que le connétable de Montmorency déclara officiellement à Conde, de la part du roi, que jamais celui-ci ne tolé-

Traversant les pays allemands pour gagner son royaume, Henri, universellement considéré comme un des principaux fauteurs de la Saint-Barthélemy, avait rencontré, au milieu des honneurs qui partout lui était rendus, des blâmes à peine dissimulés, parfois même de véhéments reproches. De somptueux banquets lui étaient offerts, mais sur les murs de la salle on accrochait des tableaux représentant les horreurs du massacre; dans les belles chambres, aux lambris dorés, préparées à son sommeil, dans les galeries qu'on lui faisait visiter, partout son regard se heurtait à des portraits de l'Amiral Coligny, à ces images qui venaient d'être condamnées par le Parlement de Paris, dans son arrêt du 29 octobre 1572 : « Toutes les pourtraictures dudit de Coligni, soit en bosse, ou peinture, ou tableaux, ou autres, en quelque lieu qu'ils soient, seront rasez, cassez, rompus et lacérez. »

Le nouveau roi comprit qu'avant même qu'il arrivât à Cracovie, il était nécessaire qu'il cherchât à dégager sa responsabilité de l'acte qui soulevait ainsi l'indignation du Nord de l'Europe.

A son entrée en Pologne, à Miedzéricz, il fut complimenté par l'Evêque de Cujavie au nom du Sénat et de la noblesse. Pibrac répondit en son nom. Entre autres choses il dit : « Qu'ayant appris dès son enfance à préférer la piété et la religion à tout, le roi de Pologne auroit fort souhaité de trouver tout le monde d'accord sur cet article; qu'en attendant un si grand bien, l'amour de la paix et de la tranquillité, l'expérience qu'il voit par lui-même et par les autres des maux et des calamités qu'entraîne après elle la guerre civile, l'engageoient à les exhorter tous à se joindre à lui pour empêcher que l'union

rerait deux religions dans le royaume (voir plus loin la note 4). Il n'y a pas de doute que le serment exigé de lui parut très pénible à Henri d'Anjou, si pénible qu'à Cracovie il chercha à l'éluder, de complicité avec l'archevêque qui présidait la cérémonie. Mais des *Grands* s'aperçurent de la substitution au texte ancien du texte nouveau. Ils réclamèrent à grands cris. La cérémonie fut suspendue. Quand elle eut été reprise, l'archevêque ne put poser la couronne sur la tête d'Henri qu'après que celui-ci eût prêté le serment dans les termes que je cite.

des cœurs, et la sûreté de l'Etat qui en dépend, soient altérées (1) ».

C'est évidemment sous l'empire des mêmes préocupations que fut rédigé en latin, imprimé en Cracovie, chez le même imprimeur, dans le même format, et avec les mêmes caractères que l'avaient été les deux discours de Montluc en faveur du duc d'Anjou, un opuscule intitulé :

VERA ET BRE
VIS DESCRIPTIO
TVMVLTVS POSTREMI
GALLICI LVTETIANI, IN
quo occidit ADMIrallius cum alijs non
paucis, ab origine, sine cuiusquan
iniuria facta

CRACOVIÆ.
In Officina NIcolai Scharffenbergij
Anno Dni M. D. LXXIII.

C'est un petit in-quarto de huit feuillets, y compris celui du titre, sans pagination (2). Quel en fut le rédacteur? Parmi ses familiers Henri d'Anjou n'avait que l'embarras du choix : Montluc, Pibrac, Lansac... Plusieurs indices, particulièrement des traits communs à la *Vera descriptio* et à la *Defensio Montlucii contra quorumdam calumnias*, donnent à penser qu'ici encore ce fut Montluc qui tint la plume. Mais, en lisant, l'on acquiert la certitude que pas un mot ne fut écrit qu'Henri d'Anjou n'eût préalablement approuvé.

Pendant longtemps, lorsque les historiens de la Saint-Barthélemy ont invoqué le témoignage d'Henri d'Anjou, l'usage a été de citer un document à propos duquel il est nécessaire que j'entre dans quelque détail.

Cinquante et un ans après la Saint-Barthélemy, trente-quatre ans après la mort de Henri III, en 1623, du Mesnil-

(1) De Thou, VII, 30.
(2) Le dernier feuillet est blanc.

Bazire, avocat du Roi, conseiller en sa Chambre des aides à Rouen, publia dans la *Suite des mémoires de Villeroy* un document intitulé : *Discours du Roy Henri troisiesme à un personnage d'honneur et de qualité estant auprès de Sa Majesté.* Dans la nuit qui précéda son couronnement à Cracovie comme roi de Pologne, le duc d'Anjou, » l'entendement troublé d'inquiétudes et d'agitation en repensant à l'exécution de la Saint-Barthélemy », avait appelé un de ceux de sa cour, quelques-uns disent son médecin Miron (1), et lui avait fait ce récit du tragique événement.

Ce récit, d'une publication si tardive, eut, sans doute à défaut d'autres documents, la bonne fortune de capter l'attention des historiens. « Nous considérons, dit Henri Martin, la confession d'Henri III *comme le document capital sur la Saint-Barthélemy*, celui autour duquel il faut grouper tous les autres. » Michelet hésite d'abord, puis il acquiesce : Dans un récit très vraisemblable attribué au duc d'Anjou.., Ce qui me prouve que le récit attribué au duc d'Anjou est vraiment de lui ou d'un homme à lui, c'est qu'à ce moment il dissimule la situation honteuse où se trouvèrent les coupables (lui, sa mère et Retz)... » L'argument est aussi bon en faveur de ceux qui pensent que c'est sous l'inspiration de Retz que le récit a été écrit. Enfin, nettement : « Nous allâmes, *dit le duc d'Anjou...* (2) »

Il existe plusieurs manuscrits du *Discours a un personnage d'honneur.* Le plus ancien connu (je crois que c'est celui que je possède) ne remonte pas au delà des premières années du XVIIe siècle.

En 1879, dans son livre : *La Saint-Barthélemy et la critique moderne* (3) — ouvrage qui a eu le très appréciable honneur de modifier l'opinion de M. Alfred Maury (4) — M. Henri Bordier soutint que ce *Discours* n'a jamais été

(1) M. Miron de l'Espinay ne dit pas un mot de cette légende dans le livre qu'il a consacré à François Miron, le prévôt des marchands, et où il ne laisse pas de parler de son grand-oncle, le médecin d'Henri III.

(2) Michelet, *Histoire de France*, t. IX.

(3) Genève et Paris, 1879, in-4° de 116 p.

(4) *Journal des Savants*, mars 1880.

prononcé par Henri d'Anjou, qu'il a été fabriqué longtemps après les événements qu'il expose, dans le dessein visible de servir la famille de Gondi en allégeant la lourde responsabilité qui, du fait de ces événements, pesait sur la mémoire d'Albert de Gondi, maréchal de Retz (1). La lecture attentive du document confirme ces conclusions. En les combattant, M. Loiseleur (2) reproche à M. Bordier de s'être trompé sur la date de la publication du *Discours d'Henri III*. Il est vrai que ce discours a été publié pour la première fois, non pas comme le croyait M. Bordier, en 1631 dans l'*Histoire de France* de Pierre Matthieu, mais, comme nous l'avons dit, en 1623, par du Mesnil-Bazire. Pierre Matthieu avait écrit ce passage de son histoire avant la publication de 1623, puisqu'il est mort en 1621. C'est donc lui, bien probablement, qui a communiqué le *Discours* à du Mesnil Bazire. D'ailleurs ce qui importe ce n'est pas qui l'a publié, mais quand il a été rédigé, et ce qu'il contient. Si vraiment, dans cette nuit dramatique qui précéda son couronnement, la nuit du 20 au 21 février 1574, le roi de Pologne, « l'entendement troublé d'inquiétudes et d'agitation en repensant à l'exécution de la Saint-Barthélemy, » dicta ce récit à son confident six mois après les événements qu'il relate, comment expliquer qu'il n'ait été produit au jour qu'en 1623, après un nouveau délai de quarante-neuf ans, trente-quatre ans après la mort de son soi-disant auteur? Et quant au contenu de cette relation, si elle était de la façon d'Henri, duc d'Anjou, elle dénoterait chez lui une inintelligence et une maladresse que ses pires ennemis ne lui ont jamais reprochées. Nous allons montrer quelle fut en réalité son apologie ; mais ici, non seulement il ne s'excuse pas, mais il s'accuse, si bien qu'à l'hypothèse si vraisemblable de M. Bordier que le *Discours à un homme d'honneur* a été rédigé en faveur de Gondi, l'on peut

(1) « On disoit que Charles IX avoit appris d'estre ainsy dissimulateur de son grand favory Albert Gondy, qui estait un florentin fin, caut et trinquat, corrompu, grand menteur et dissimulateur » (Brantôme, *Edit. de la Société de l'histoire de France*, t. v, p. 253).

(2) *Trois énigmes historiques : les nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy*. Paris 1882, in-12.

ajouter qu'il l'a été aux dépens d'Henri d'Anjou. L'auteur lui impute les déclarations les plus compromettante, les confessions à la fois les plus accablantes et les plus inutiles.

Dès le début, le roi de Pologne raconte que, « bien peu devant la Saint-Barthélemy », il trouva un jour le roi fort en colère, et que celui-ci mit même la main sur la garde de son poignard en regardant son frère d'un air furieux. « Du pas je m'en allay trouver la Royne ma mère... Nous demeurasmes l'un et l'autre aysément persuadez et comme certains que l'Amiral estoit celuy qui avoit imprimé au Roy quelque mauvoise et sinistre opinion de nous; et *résolusmes dès lors de nous en deffaire* et d'en rechercher les moiens avec Madame de Nemours » (la veuve de François de Guise). Ils s'adressèrent d'abord à un spadassin qui leur parut « trop esservelé et évanté; » puis s'avisèrent de se servir de « Montravel comme d'un instrument plus propre et déjà praticqué et expérimenté à l'assassinat que devant il avait commis en la personne de feu Mouy (1)... Asseuré qu'il fust d'une bonne récompense, et de l'appuy et support qu'il pouvoit espérer de nous, et encores conforté de tout ce que nous pensions servir à l'encourager et fortifier davantage à l'entreprendre asseurément (*c'est-à-dire sans risques*) nous le laissasmes, comme on dict, aller sur sa foy tirer le coup d'arquebuse... »

(1) Rappelons que ce Montravel, ou plutôt Maurevert, était communément appelé « le tueur du roy » (Brantôme), et que lorsqu'il eut assassiné l'un des principaux capitaines huguenots, Claude de Vaudray, sieur de Mouy, dont il s'était fait l'ami, et dont il était le commensal et l'obligé, Charles IX adressa à son frère, le duc d'Alençon, la lettre suivante : « Mon frère, pour le signalé service que m'a fait Charles de Louvier, sieur de Monreveil, présent porteur, estant celuy qui a tué Mouy de la façon qu'il vous dira, je vous prie, mon frère, lui bailler de ma part le collier de mon ordre, ayant été choisy et esleu par les frères compaignons dudict ordre pour y estre associé; et faire en sorte qu'il soyt, par les manans et habitans de ma bonne ville de Paris, grattifyé de quelque honneste présent selon ses mérites, pryant Dieu, mon frère, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. Escript au Plessis-les-Tours, le 10e jour d'octobre mil cinq cens soixante neuf. Votre bon frère : Charles. » De même, trois ans plus tard, Besme, qui tua Coligny, reçut en récompense une grosse somme d'argent du roi d'Espagne. (Dépêche de l'ambassadeur Petrucci au grand duc de Toscane, 15 septembre 1072. Abel Desjardin, *Négociations avec la Toscane*, III, 338.)

La mort de Coligny est évidemment due à d'autres motifs que ceux qui sont ici allégués ; il ne fut pas assasiné uniquement parce qu'on le soupçonnait d'avoir indisposé Charles IX contre Henry et Catherine (1). Cependant on comprendrait qu'un narrateur eût été induit en erreur sur ce point. Ce que l'on ne comprendrait pas, ce qui semble inadmissible, c'est que ce soit Henri qui, pour un tel grief, se charge d'un tel crime, et précise ainsi une culpabilité qui jusqu'à son aveu restait dans une obscurité favorable.

Continuons notre analyse du *Discours* : celui-ci étant présenté comme un fragment auto-biographique, la suite semblera plus surprenante encore. Le duc d'Anjou a donc envoyé Maurevert « tirer le coup d'arquebuse ». Maurevert s'est montré maladroit. L'amiral a été seulement blessé. Charles IX va le voir. Sa mère et son frère d'Anjou accompagnent le roi. « Le roy *et nous* donnasmes à l'Amiral bon espoir de guérison, l'assurant que nous luy ferions faire bonne justice de celui ou ceulx qui l'avaient ainsi blessé et de *tous les autheurs et participans* ». Revenant de cette visite, d'Anjou examine la situation avec sa mère : « J'eus bien martel en tête », dit-il, « et elle aussi de son costé, et *ne fust pour lors pris autre délibération que de faire, par quelque moien que ce fust despescher* (c'est-à-dire assassiner) *l'amiral* ». Catherine et lui font venir Nevers, et Tavannes, et Gondi, et Birague, mais seulement pour avoir leur avis sur les moyens d'exécution de la chose *laquelle nous avions desjà arrestée, la Royne et moy*. Puis viennent les efforts pour décider le roi Charles IX. Ainsi l'homme qui avait armé le bras du meurtrier,

(1) Le roi dut intervenir, car Maurevert a déclaré lui-même qu'il avait agi « du consentement du roy ». Il n'y a aucune raison pour ne pas accepter ici le témoignage de Pierre Fayet, greffier d'Estampes, qui écrit dans son journal du 22 août 1572 : « Le vingt deuxièsme du dit mois, messire Gaspard de Coligny, admiral de France, fut blessé au bras d'un coup d'arquebuse par Maurevert, gentilhomme de Brie, lequel, du despuis, me dict, en la ville de Salluces, l'avoir faict du consentement du roy : ce qu'il n'eust jamais faict n'eust esté qu'il avoit tué Monsieur de Mouy. » (*Journal historique de Pierre Fayet sur les troubles de la Ligue*. Tours, 1852, In-12, pp. 2-3). Maurevert n'evita pas d'ailleurs la vengeance qu'il redoutait ; il fut tué de la main du fils de Mouy.

qui se préparait à achever la victime, allait visiter cette victime pour lui souhaiter guérison et lui promettre justice. Cela est odieux ; cela est monstrueux ; et cela est en grande partie vrai ; mais, encore un coup, on ne dit dit pas de telles choses de soi-même. Comment! Il y a deux jours qu'Henri est arrivé à Cracovie ; il est roi d'une nation en partie protestante, tout entière tolérante ; demain matin, dimanche, il va être couronné et prêter le serment dont j'ai donné plus haut la formule : et c'est le moment qu'il choisit pour une semblable confession, faite sans doute pour être connue, qui en tous cas peut être connue, et qui semble calculée pour soulever contre lui l'indignation de son nouveau peuple! Cela est impossible. Le *Discours d'Henri troisièsme à un personnage d'honneur* (et ce titre même, qui fait partie de l'ouvrage, est une preuve que celui-ci ne fut écrit qu'après la mort de Charles IX, puisqu'auparavant Henri d'Anjou n'était pas Henri III) a été faussement mis dans la bouche du roi de Pologne, probablement par quelqu'un qui avait intérêt à le charger pour se décharger soi-même. Les considérations que nous avons fait valoir s'ajoutent à celles présentées par M. Bordier pour ruiner l'authenticité du document. Déjà, pour M. Alfred Maury, il avait « perdu presque toute valeur (1). » Nous croyons qu'il ne lui en restera aucune lorsque l'on connaîtra la version véritable du duc d'Anjou sur la Saint-Barthélemy.

Son langage en effet, lorsqu'il parla lui-même, ou fit parler pour lui, fut bien différent de celui qui lui est si malencontreusement prêté dans le *Discours*. Pour conter la Saint-Barthélemy, il eut soin de remonter à l'origine des guerres civiles, de présenter de celles-ci un sommaire, où les torts, habilement répartis entre les Guises et les Huguenots, ne semblaient jamais être du côté de la royauté, où sa propre personnalité était exaltée, où l'événement du 24 août n'était plus que l'aboutissant malheureux de longs troubles, un désordre des rues (*tumultus*), dû d'abord au

(1) *Journal des Savants*, loc. cit., p. 161.

hasard d'une rencontre entre deux partis fort animés, ensuite à un mouvement populaire auquel en tous cas il était resté, lui, Henri, absolument étranger. Tel est le résumé de la *Vera et brevis Descriptio*. Qu'on le compare à celui que nous avons donné du *Discours ;* on reconnaîtra sans peine quelle a dû nécessairemeut être la version du roi de Pologne.

De ce qu'Henri d'Anjou fut l'auteur, ou l'inspirateur, de notre opuscule, il ne faudrait d'ailleurs pas conclure que cette *descriptio*, qui est *brevis*, comme l'annonce son titre, mérite également son épithète de *vera*. En ce qui concerne spécialement la Saint-Barthélemy, les récits présentés par ceux qui y ont été personnellement mêlés sont forcément suspects.

La royauté, par exemple, au début, dans le premier enivrement des violences réussies, leva la tête ; elle revendiqua la responsablité du sang versé. La Cour de France recevait des puissances catholiques des félicitations enthousiastes et les acceptait. Charles IX déclarait fièrement au Parlement de Paris que tout ce qui avait été accompli l'avait été par son ordre. Mais, très vite, l'on s'aperçut que cette arrogante franchise nuisait à la bonne renommée de la France et compromettait sa politique extérieure. L'attitude se modifia de tout point et le subtil Pibrac se chargea de faire cadrer les faits avec les nouvelles tendances de la Cour, Si donc on lit sa célèbre épitre : *Ornatissimi cujusdam viri de Rebus Gallicis ad Stanislaum Elvidium Epistola*, ou encore la *Lettre de Pierre Charpentier*, jurisconsulte, dont Charles IX luimême prenait la peine d'envoyer des exemplaires à son ambassadeur à Londres (1), ce que l'on devra y chercher, ce n'est pas la vérité historique, c'est ce que, en décem-

(1) Lettre du roi à M. de la Mothe-Fénelon, le 3 décembre 1572 : « Monsieur de la Mothe, je vous envoye une douzaine de livres d'une espitre faicte par Carpentier que je desire qui soit secrètement publiée et faicte courir de main en main, sans que l'on saiche que cela vienne de vous ny de moy ; mais que l'on dye et croye qu'elle a esté imprimée en Allemagne. Je vous y en envoyerai d'ici à quelque temps, qui seront en françois, dont il faudra que faciés de mesme. CHARLES. » (*Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de la Mothe Fénelon*, t. VII, p. 402).

bre 1572, la Cour de France désirait que l'on pensât et que l'on dît de la Saint-Barthélemy.

Tavannes a été un des acteurs de premier rang, le 23 août dans la délibération, le 24 dans l'exécution. Mais dans ses *Mémoires*, (1), combien son rôle est effacé! C'est de Sauve et de Retz qui avertissent la reine-mère des fâcheuses dispositions du roi; quand, après l'entrevue de Montpipeau, Catherine se retire à Monceaux, et que Charles IX vient l'y rejoindre, Tavannes est présent, mais il ne dit mot; c'est encore de Sauve qui prend la parole; Catherine est nettement accusée de s'être moins occupée de l'Estat de France que de sa propre domination et des intérêts du duc d'Anjou (2); Tavannes a blâmé Maurevert de l'assassinat de Mouy; il ne l'a agréé pour assassiner l'Amiral que par « commandement de la Royne »; après la blessure de Coligny, c'est la Reine et de Retz qui mettent sa Majesté en colère contre les huguenots, luy font croire avoir « sceu une entreprise des huguenots contre luy ». Tavannes a accompagné Charles IX dans sa visite à Coligny le 23 août (3); cependant il ignore cette visite; il dit que « le roy *envoie* visiter l'amiral blécé ». Quand le massacre commence, Tavannes n'apparaît que pour sauver La Neuville, Bethunes, Bugnac, le maréchal de Biron, « soupçonné sans subject de favoriser les huguenots ». Le pillage est horrible : « le seul sieur de Tavannes a les mains nettes ». Il se présente cependant une occasion où Tavannes se départ de cette extrême modestie. Dans le Conseil du Roy, l'on a proposé de mettre à mort Navarre et Condé. Lui seul s'y est opposé. A lui seul, il a amené le Conseil et le roi à des résolutions plus sages. Il a fait observer « que le roi de Navarre et le prince de Condé estoient du sang de France qu'il falloit

(1) Ecrits par son fils.

(2) Voici le passage : « La royne juge qu'il n'y alloit seulement de l'Estat de France, mais *de ce qui luy estoit plus proche*, du gouvernement d'icelle, de la renvoyer à Florence, et du danger de M. d'Anjou; elle résout avec deux conseillers » (Tavannes n'était-il pas l'un des deux? Il ne l'avoue pas!) « et M. d'Anjou la mort de l'amiral ».

(3) De Thou, VI, 387.

espargner et respecter; qu'ils estoient jeunes et qu'on leur pouvoit donner des serviteurs qui leur feroient changer de religion et d'opinion. De ce seul advis et de cette seule voix du sieur de Tavannes, ce grand roy Henri quatriesme, regnant aujourd'hui, et le feu prince de Condé tiennent la vie ». Voilà donc ce que Tavannes désirait que son fils racontât. Mais qui pensera connaître, sur ce seul récit, la part que prit Tavannes soit dans la préparation, soit dans l'exécution, du massacre? Chacun en croira plus volontiers l'ambassadeur vénitien, Jean Michiel, lequel dit dans sa relation au Sénat : « On chargea le maréchal de Tavannes et Nevers, regardés comme très sûrs et ennemis acharnés des huguenots (1), de tuer M. de Larochefoucauld et les autres chefs (2) ».

C'est de même que le soi-disant *Discours d'Henri troisiesme* a été écrit principalement en vue de produire cette affirmation audacieuse que Gondi, dans le Conseil du roi, s'était opposé au sanguinaire projet. Les preuves du contraire sont surabondantes. Nous venons de citer Tavannes, et Brantôme voit en Gondi « le premier et principal autheur et conseiller du fait (3) ». L'intérêt du mensonge est ici de montrer comment, peu de temps après la Saint-Barthélemy, les plus compromis s'efforçaient à l'envi de se dégager.

Le duc de Montpensier fut un de ceux qui mirent le plus d'entrain dans les tueries. « Qu'il n'en échappe pas un », criait-il par les rues. Mais qu'on lise sa vie par Nicolas Coustureau, « Conseiller d'estat des Roys Charles IX et Henri III » (4). La Saint-Barthélemy est à peu près passée sous silence, et de la part que le duc y prit, pas un mot. On peut faire une remarque analogue sur les Mémoires du duc de Nevers.

C'est de même qu'Henri d'Anjou a dicté ces pages,

(1) *Tenuti confidentissimi e inimicissimi degli Ugonotti.*

(2) Avec une grâce aimable, l'ambassadeur ajoute, s'adressant au Doge : « Si je donne ces détails, c'est qu'il me semble que votre sérénité doit les entendre avec plaisir ».

(3) Brantôme, IV, 301.

(4) Rouen, 1645, 1 vol. in-4°.

où son rôle est celui d'un défenseur des droits de la royauté, se retirant noblement de la lutte dès qu'elle n'est plus à armes égales. Chercher dans un tel récit la vérité historique serait une naïveté; la *Vera et brevis descriptio* n'a que la valeur d'un plaidoyer royal.

Le père Griffet, dans ses observations sur *l'Histoire de France* de Daniel, dit avec force et justesse, en parlant de tous ces narrateurs du massacre : « Comme ils n'en étaient mieux instruits que les autres que parce qu'ils en étaient coupables, il semble que, plus ils avaient de connaissance de tout ce qui s'était passé, moins on doit ajouter foi à leurs témoignages (1) ».

Henri Martin, après avoir dit l'importance qu'il attache (bien à tort) au *Discours d'Henri III à un personnage d'honneur*, ajoute : « Nous regrettons de n'avoir pu comparer le Discours de Henri III avec une pièce latine publiée à Cracovie, vers la fin de 1573, par ordre, dit-on, de Henri lui-même (*Vera et brevis Descriptio Tumultus postremi Gallici Lutetiani*), document rare, dont nous ne connaissons que le titre (2) ». C'est la pièce qui fait l'objet du présent travail et l'on va donc pouvoir faire la comparaison souhaitée par Henri Martin. Lorsque celui-ci publia son Histoire, la pièce existait à la Bibliothèque nationale. Mais, perdue qu'elle était dans un recueil, elle n'avait pas été individuellement cataloguée. Elle l'est aujourd'hui : 8° Lb [33] 3/3. Mais elle n'a pas été sérieusement utilisée. M. le Mis de Noailles, qui la cite dans son livre : *Henri de Valois et la Pologne de 1572*, ne lui consacre que quelques lignes, et n'en a évidemment pas saisi l'importance.

J'ai fait de cette version de la Saint-Barthélemy, que j'attribue à l'inspiration directe du duc d'Anjou, la traduction qu'on va lire et que je ferai suivre de notes en guise de commentaires ou de rectifications.

(1) Cité par Leber, *Collection de pièces relatives à l'histoire de France* t. XVIII, p. 32.

(2) Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 309, *note*.

RÉCIT VÉRIDIQUE, SOMMAIRE ET IMPARTIAL, DEPUIS L'ORIGINE, DU DÉSORDRE QUI S'EST PRODUIT RÉCEMMENT A PARIS ET OU PÉRIRENT L'AMIRAL ET NOMBRE D'AUTRES PERSONNES.

Personne n'ignore quelles furent l'occasion et la cause de la première guerre civile. Il s'agissait de la tutelle des fils de France, que revendiquaient de puissantes familles. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet (I) (1). Voici ce qui détermina la seconde guerre. La charge de connétable est dans le royaume de France la première dignité : elle met aux mains de son titulaire toute la puissance militaire. Le prince de Condé (*Dux Condæus*) y aspirait. La fortune semblait favoriser ses efforts. Mais le cardinal de Lorraine était désireux de réfréner les desseins du prince, et résolut de l'éloigner de son but par des voies détournées. Il prit les dehors de la sympathie, de l'amitié; il offrit son concours; en même temps il conduisait l'affaire de manière à persuader au duc d'Anjou que la prétention du prince de Condé était une menace pour son autorité à lui, d'Anjou; qu'étant en France le premier après le roi, c'était à lui, non à Condé, qu'il appartenait de commander l'armée, et qu'il ne devait pas supporter que Condé en usurpât l'honneur. Par cet artifice, il irrita d'Anjou contre Condé, et les projets de celui-ci vinrent se briser contre l'opposition de celui-là. Condé, qui tenait le succès pour acquis, et se voyait, pour ainsi dire, enlever le morceau de la gorge, fut enflammé de colère; ruminant les moyens de tirer vengeance de cette humiliation et de cette duperie, il se retira de la Cour (II).

Peu de temps après, en 1567, le jour de la Saint-Michel, comme le roi était à Meaux, une embûche fut dressée par Condé, où Charles IX fut sur le point d'être pris, et l'eût été sans l'héroïque bravoure des Suisses. L'idée de Condé était de faire prisonniers le roi et ses frères, puis de tuer tous les Guises : il toucherait alors au pouvoir suprême. Pour bien comprendre que ce ne fut pas là un plan improvisé au hasard, mais une véritable conspiration, méditée, machinée, ayant de nombreux complices, il faut savoir que ce jour-là même les huguenots envahirent plusieurs cités dont ils se rendirent les maîtres. Condé, voyant ses ambitions désormais connues, ivre d'orgueil à la nouvelle des villes occupées par ses partisans, élève son âme vers des entreprises plus hautes. Sans retard, il s'établit à Saint-Denis avec l'amiral Gaspard Coligny, lève des troupes et s'attaque à Paris. Pendant un mois et demi, Paris est assiégé. Pour donner à la guerre qu'il commence l'apparence d'une juste cause, pour attirer à lui, en le

(1) Les chiffres entre parenthèses et en caractères romains renvoient aux notes.

détournant de l'obéissance due au roi, le bas peuple qui se laisse toujours prendre à l'appât d'une liberté immodérée, Condé publie que ce n'est nullement la religion qui lui a mis les armes à la main ; son objet est de délivrer les citoyens de charges intolérables, d'impôts énormes et injustes; d'instituer une administration meilleure, plus secourable; de rendre à tous la liberté qu'opprime la tyrannie de quelques-uns. Il en dit bien d'autres, multipliant ces incitations qui si aisément s'insinuent dans l'esprit de la multitude éprise de liberté. Il avertit le roi que si la chose publique lui est chère, il faut qu'il le prouve par ses actes, qu'il supprime les impôts excessifs ; qu'il lui confie, à lui Condé, la haute administration du royaume : qu'il relègue le duc d'Anjou en Aquitaine; qu'il écarte de sa cour tous les Guises, fauteurs de troubles et factieux : voyez le reste dans l'*Histoire de France* récemment éditée à Genève (III).

Le Roi, en présence de ce siège si témérairement, si audacieusement entrepris, en présence de ces propositions outrageantes, en présence de ces hommes si prêts au combat, si étrangers à tout souci de la paix et du repos public, ulcéré qu'aux yeux de l'univers des sujets osassent recourir à la violence et prendre les armes contre lui, le Roi laissa enfin échapper sa colère. Contraint d'opposer la force à la force, il se dressa contre ses ennemis, les battit le jour de la Saint-Martin, et les chassa des abords de Paris. Peu après cette défaite, Condé et l'Amiral reçurent par la Lorraine des renforts d'Allemagne, et mirent le siège devant Chartres. Le Roi, dont le seul désir était de pacifier le royaume, ne négligea aucun effort pour mettre un terme à cette lutte et rentrer dans une ère de repos et de tranquillité. Ses soins furent couronnés de succès; on s'entendit sur les conditions d'un accord ; la paix fut faite; les griefs furent oubliés ; tout bruit de guerre s'apaisa : on était au mois de mars 1568 (IV).

Le prince de Condé ne se tint pas tranquille longtemps. Agité de nouveaux soupçons, irrité par les artifices du cardinal de Lorraine, que le Roi lui-même supportait malaisément, il quitta au mois d'août, en compagnie de l'Amiral et d'autres chevaliers, le château de Noyers (V), traversa la Loire et arriva à la Rochelle, qui l'accueillit. Cette ville dès lors refusait, comme aujourd'hui encore elle refuse, de laisser mettre en garnison chez elle. Condé s'empare rapidement de quelques autres cités, et les livre au pillage. D'Angers, et d'une grande partie du Poitou, il enlève un butin qu'il envoie vendre en Angleterre. Sur l'ordre du roi (VI), le duc d'Anjou accourt avec une armée; il arrive près de Bassac; il engage la bataille; il la gagne; Condé est tué.

La mort de Condé eût dû mettre fin à la guerre civile; mais son compagnon d'armes, l'Amiral, ne l'entendait pas ainsi. Il la

renouvela au contraire et concentrant vers la lutte toutes ses forces, tous ses projets, grâce à des renforts allemands, cavaliers et fantassins, au nombre de 17000 hommes, sans parler des Français qui combattaient avec eux, de l'étincelle qui allait s'éteindre il sut faire un vaste incendie.

Le duc d'Anjou, voyant que l'Amiral allait recommencer la guerre avec des forces accrues, prit ses dispositions, décidé à mourir ou à délivrer sa patrie d'un tel fléau. A la tête d'une armée, grande par le nombre, plus grande par le courage de ses soldats, il se porta vivement vers l'Amiral, le joignit à Moncontour, lui livra une importante et sanglante bataille qu'il gagna. Quatorze mille ennemis furent tués (VII); un grand nombre furent faits prisonniers. Dans la chaleur du combat, le cheval du duc fut tué sous lui. Le duc se releva intact, enfourcha un autre cheval, chargea impétueusement, et remporta ainsi la victoire. Sans perdre un instant, il marcha sur Saint-Jean-d'Angely qu'occupaient les gens de l'Amiral, et s'en empara (VIII).

Après un succès où la fortune de la guerre avait été si favorable au duc d'Anjou, on passa les premiers mois de l'année 1570 à étudier les moyens de rétablir la paix, qui fut enfin heureusement signée au mois d'août (IX). Les prisonniers furent rendus à la liberté ; les places occupées par les rebelles furent restituées ; les rebelles eux-mêmes rentrèrent en grâce auprès du roi. Tout était réglé; les accords étaient de part et d'autre observés, lorsque ce déplorable désordre, ou plutôt ce malheureux accident, vint de nouveau troubler la douce paix enfin reconquise. Mais je reviendrai sur cela plus tard. Pour l'heure poursuivons notre récit.

En 1571, eurent lieu les premières négociations qui aboutirent au mariage de la reine de Navarre. L'Amiral vint trouver le roi à Blois. Non seulement le Roi le reçut avec bonté, avec joie, mais toute la cour, et les princes, l'accueillirent de la manière la plus bienveillante. Bien plus, le Roi, afin de marquer mieux encore en quelle estime était l'Amiral auprès de lui, et combien sincèrement il désirait que de l'esprit de tous disparût la mémoire des choses passées, voulut que l'Amiral eût le pas sur tous les Maréchaux, il lui octroya, avec bien d'autres dons et prérogatives, cinquante mille couronnes (X). Le légat du Pape et l'Ambassadeur d'Espagne étaient alors à la Cour (XI). Cependant entre le duc de Nevers et l'Amiral s'éleva une nouvelle querelle qui surexcita leur haine l'un pour l'autre. Voici quelle en fut l'occasion : Comme un citoyen d'une ville appartenant au duc de Nevers présentait au roi une supplique pour qu'il autorisât dans cette ville la libre et publique profession de la religion réformée, l'Amiral intervint, et recommanda l'affaire au roi. Le duc de Nevers fut

irrité que l'Amiral se permît de prendre ainsi la défense d'un de ses vassaux, à lui Nevers, et dans la chambre même du roi ; il s'en plaignit vivement à l'Amiral. Mais l'Amiral lui ayant répondu : « Vos vassaux! Ils vous tiennent si bien pour leur ami qu'ils vous envoient des balles dans la jambe » (ce qui en effet avait eu lieu pendant les troubles (XII). Nevers, exaspéré qu'on osât lui reprocher si vilainement son malheur, répliqua : « Moi du moins, je n'ai jamais porté les armes contre mon seigneur et mon roi ». L'Amiral fut si piqué de ce propos qu'il provoqua immédiatement Nevers, et ils allaient quitter pour se battre la chambre du Roi, mais celui-ci s'opposa énergiquement à leur sortie, et, leur parlant avec douceur, finit par apaiser l'un et l'autre. Si le Roi eût nourri dès lors quelque dessein hostile à l'Amiral, s'il eût prémédité ce qui arriva plus tard, il n'eût sans doute pas aplani ce différend; il lui était facile alors d'être vengé de l'Amiral sans que personne pût mettre sa vengeance sur le compte de son ressentiment, car il semblait incroyable qu'ayant si gravement offensé Nevers, lequel jouissait d'un si grand crédit, d'une puissance si grande, l'Amiral pût se tirer sain et sauf d'une rencontre avec lui (XIII). Le fait est qu'alors, et plus tard encore, le Roi s'opposait à tous ces commencements de querelle. L'Amiral retourna dans sa province l'esprit tranquille, et revint auprès du roi avant les noces de la Reine de Navarre, en juillet 1572.

Ce n'est pas le lieu de décrire ces noces, la réunion de tant de princes et des plus grands seigneurs, la pompe des cérémonies, le luxe des festins et des jeux, la nouveauté des spectacles : ces splendeurs sont d'usage dans de telles fêtes royales. Je ne dirai qu'un mot, parce qu'il touche à l'objet de mon récit. Une ancienne inimitié couvait entre le duc de Guise, dont le père avait été assassiné par un sicaire affidé (XIV) et l'Amiral. Cette haine s'était attisée par l'extrême faveur où l'Amiral était auprès du Roi, et dont le duc de Guise, le duc de Nevers, tout Paris étaient les témoins. Lorsque des esprits ardents sont ainsi animés l'un contre l'autre, la dispute est dans l'air, et à la moindre occasion elle éclate. Une altercation se produisit en effet un jour entre Coligny et Henri de Guise au moment où le Roi se mettait à table. Mais le Roi fit un signe à l'Amiral, le priant de ne se laisser émouvoir par aucune provocation ; si quelqu'un lui faisait injure, qu'il voulût bien patienter et dissimuler, pour que ces belles fêtes ne fussent pas troublées. « Tant que le Roi, dit Coligny, est sain et sauf, l'Amiral ne redoute les menaces ni le pouvoir de personne. » Ces paroles provoquèrent de la part du duc de Guise un geste violent, mais l'Amiral remarqua qu'elles n'avaient pas choqué le Roi, et il quitta le Louvre.

Peu de temps après, comme l'Amiral revenait du Palais vers son logement, un soldat — qu'on croit généralement avoir agi à

l'instigation de Guise (XV) — lui tira un coup d'arquebuse et le blessa à la main droite et au pied gauche (XVI). Dès qu'il l'apprit, le Roi fut rempli d'inquiétude. Il vit clairement le péril, et que, dans un si grand rassemblement d'hommes, avec tant de factions, et des factions si puissantes, ce forfait risquait d'entraîner des tueries. Il envoya des cavaliers de sa garde pour rechercher l'assassin, il ordonna d'emprisonner les personnes que l'on trouverait dans la maison d'où le coup avait été tiré, et dès qu'il eut dîné, il alla avec ses frères et avec sa mère rendre visite à l'Amiral (XVII). Il se lamenta sur le malheur arrivé; il pria l'Amiral de ne pas songer à venger cette injure avant que l'auteur en fût connu : une entreprise hâtive dans ce sens pourrait causer de grands malheurs; se produisant au sein de cette multitude effrénée, composée d'hommes dont après tant de guerres, tant de sièges, les esprits n'avaient pas encore eu le temps de s'apaiser, elle donnerait lieu à des troubles plus graves, et qui sait si le peuple, divisé entre tant de factions, ne se déchirerait pas lui-même (XVIII)? Et sur l'heure, le Roi nomma des juges de la religion réformée (XIX); il les chargea du soin de rechercher les auteurs du crime et de les punir. L'Amiral se montra très calme. Mais la noblesse de sa faction n'agit pas de même. Le jour suivant, par trois fois elle assiégea le Roi et la Reine-mère; elle réclama hautement, par prières, par menaces, se vantant de pouvoir appuyer les unes et les autres de 50000 hommes, que le duc de Guise fût arrêté. Des deux côtés la difficulté était extrême, le péril grave. Guise était puissant, par lui-même, par ses richesses, par ses amis et ses clients, petit-neveu du roi Louis XII, ayant derrière lui une très grande part du royaume. Il était bien certain qu'il ne s'abandonnerait pas, qu'il ne se laisserait pas, sans citation, sans jugement, sans avoir été entendu, arrêter et emprisonner, ce qui eût été sur son nom et sur sa famille un opprobre éternel. Les nobles, ses partisans, se soulèveraient, et de nouveau l'Etat serait profondément troublé : cela ne faisait aucun doute. On supplia les amis de Coligny de patienter au moins un jour; il ne fallait pas prendre de determination aussi grave tumultueusement; les juges désignés découvriraient les auteurs du crime et en mettraient en lumière toutes les circonstances. Mais ni raisonnements ni prières n'eurent d'empire sur eux, et ils quittèrent le palais plus irrités encore qu'ils n'y étaient entrés. Leur attitude était bien différente de celle qu'avaient eue les Guises lors de l'assassinat du duc François. Celui-ci avait été tué de la manière la plus infâme, en trahison; la veuve, les enfants, les frères de la victime, accablés de douleur, s'étaient jetés au pieds du Roi, pour obtenir justice; et cependant, par considération pour la paix publique, un délai de quatre ans avait été accordé à ceux que les plaignants accusaient. Et maintenant, ceux-

là mêmes qui avaient été les complices du meurtre du duc de Guise, à propos, non de la mort, mais de la blessure de l'Amiral, ne pouvaient pas supporter un délai d'un seul jour (XX)!

Le 23 août, deux chevaliers de l'ordre (de Saint-Michel), l'un gouverneur pour le roi de Navarre, l'autre commandant militaire (*duo equites aurati, alter prorex Regis Navarriæ, alter præfectus militum*), vinrent trouver le Roi de nuit. Ils lui déclarèrent qu'une conspiration était ourdie entre les huguenots; que ceux-ci devaient envahir en armes le Louvre, tuer les Guises, tous les membres de leur famille et leurs partisans; qu'eux-mêmes avaient naguère pris les armes pour obtenir la libre profession de l'Évangile, mais qu'en cette affaire, où le salut du royaume était en jeu, où il s'agissait de renverser le pouvoir suprême du Roi, ils ne pouvaient se résoudre à poursuivre un aussi pernicieux dessein, et se retiraient donc de la conspiration (XXI). Le Roi, consterné, ajouta foi à leurs paroles, car il se rappela alors d'autres tentatives, consignées dans des libelles que l'on avait trouvés chez Condé; et il se demandait par quelle assez prompte action son Conseil pourrait prévenir l'effet d'un complot qui, pensait-il, ne devait pas l'épargner lui-même.

Il manda son frère Henri, duc d'Anjou, et l'ayant mis au courant de la découverte, lui exposa le plan arrêté par le Conseil. Mais le duc d'Anjou, peu soucieux de compromettre son nom, illustré par tant de victoires éclatantes, craignant d'obscurcir sa gloire militaire en allant ferrailler par les rues contre les survivants de ces armées qu'intactes et florissantes il avait tant de fois vaincues sur les champs de bataille, méprisa toute cette histoire de conjuration; refusa d'y attacher la moindre importance, quitta le Roi son frère, et rien ensuite ne put le décider à revenir siéger au Conseil (XXII).

Quant au Roi, il ne jugea pas que la dénonciation dût être ainsi rejetée sans examen, et, soit pour faire des recherches à cet égard, soit, dans le cas où le fait serait confirmé, pour prévenir et arrêter les conspirateurs, il renvoya les princes et les soldats. Ceux-ci, à peine sortis du Louvre, se heurtent à une troupe de quelques gentilhommes huguenots; un garde du Roi leur donne l'ordre de se rendre au Louvre sans armes; les uns prennent la fuite; d'autres tirent leurs épées; un combat sanglant s'engage; trente personnes sont tuées (XXIII); c'est du moins ce que raconte de Bèze dans sa lettre aux habitants de Nuremberg (XXIV). Ce triste début eut des suites plus tristes encore, car bientôt la ville fut remplie de clameurs; tout le monde courut aux armes; nombre de meurtres horribles, comme on pouvait les attendre d'une multitude transportée de fureur, furent perpétrés; l'Amiral fut tué un des premiers par le duc de Guise; environ cinq cents hommes périrent (XXV).

Pendant toute la journée du lendemain, afin de faciliter l'apaisement et la fin du désordre, on ordonna que les portes de la ville fussent fermées, et elles le furent effectivement (XXVI). Et pour que les autres villes ne troublassent pas l'ordre public, et ne se laissassent pas entraîner à de semblables excès, pour qu'elles restassent fidèles aux traités de paix, à la concorde antérieure, le Roi envoya immédiatement des instructions à tous ses gouverneurs. Il expliqua que le massacre avait eu lieu à son insu, contre son gré (*se inscio et invito*). Il est vrai qu'ensuite, pour des raisons graves (*certis de causis*), il fut forcé de lui donner son approbation. Toutes les villes obéirent aux ordres du Roi (XXVII), excepté sept (XXVIII). A Lyon, à Orléans, à Bordeaux, à Toulouse, à Rouen, à Tours, et Meaux, la population, en dépit des édits du Roi, suivit l'exemple de celle de Paris; elle prit les armes, et dans ces villes environ cinq mille hommes furent tués. Par l'ordre du Roi, on fit de cela de sévères enquêtes; les auteurs des désordres furent punis (*in authores tumultus animadversum*) (XXIX). Les premières instructions furent confirmées en termes beaucoup plus sévères. Dans toutes les autres villes royales, comme dans celles appartenant au duc d'Anjou, pas un homme ne fut tué, pas un enfant (XXX).

Telle est la description fidèle de « l'accident » qui s'est produit en France (*casus gallici*). Ce n'est pas là un récit imaginaire. C'est une relation dont la vérité, dont l'exactitude pourront être établies par des lettres royales, par les dépositions faites devant les tribunaux et par les arrêts émanés de ceux-ci, par les témoignages de tous les hommes probes et dignes de foi. L'an 1573.

# NOTES

## I

### (*Page 499*).

On admirera avec quelle prestesse le massacre de Vassy est escamoté. Ce devait cependant être le point de départ de l'auteur s'il voulait justifier son titre : *Vera Descriptio ab origine*, à moins qu'il n'eût préféré remonter aux massacres de Cabrieres et de Mérindol, ou plus haut encore, à celui des Albigeois, qui avait si fort hanté et stimulé sa mère, Catherine de Médicis. Deux ans avant la Saint-Barthélemy, en 1570, l'ambassadeur vénitien, Gio-

vanni Correr, dans le rapport qu'il présenta au Sénat de Venise sur son ambassade à Paris en 1569, raconta une conversation fort extraordinaire qu'il avait eue avec la reine-mère : « La reine me dit avoir lu à Carcassonne, en revenant de l'entrevue de Bayonne, une chronique manuscrite où il était relaté comment la mère du roi Saint-Louis, celui-ci n'ayant pas plus de onze ans, rencontra l'opposition des grands... Ceux-ci s'unirent avec les hérétiques albigeois, lesquels, comme les huguenots, ne voulaient pas de prêtres, ni de moines, ni de messes, ni d'images, ni d'églises. Il fut nécessaire d'en venir aux mains. La victoire resta au Roi. Toulouse, l'asile des rebelles, fut démantelé. Enfin, à la persuasion de la Reine, on fit la paix, et plusieurs de leurs demandes furent accordées aux rebelles. Mais d'après les conseils de la même Reine, le roi, devenu grand, accabla ses ennemis de sa vengeance. En me racontant ces choses, elle les appliquait aux affaires actuelles. On était entré en campagne; Orléans avait été démantelée comme Toulouse; la paix avait été faite d'après ses conseils, et cette paix était avantageuse aux Huguenots... « Madame, lui dis-je, les « choses présentes étant comme un miroir des choses « anciennes, vous pouvez être sûre que la fin ne sera pas « dissemblable ». Elle se mit à rire beaucoup, comme elle fait quand elle entend une chose qui lui est agréable, et me répondit : « Je ne voudrais pas que personne sût que « j'ai lu cette chronique, car on dirait que je me suis « conduite d'après l'exemple de cette dame et Reine qui « s'appelait Blanche et était fille d'un roi de Castille » (Armand Baschet, *la Diplomatie Vénitienne*, pp. 521-522).

## II

(*Page 499*).

Voici en quels termes Henri Martin (IX, 212) raconte cet incident : « Le duc Henri d'Anjou, jeune homme de quinze à seize ans, dont Catherine exaltait avec prédilec-

tion l'ambition précoce, eut aussi sur ces entrefaites une scène violente avec le prince de Condé; le vieux Montmorenci souhaitait résigner l'épée de connétable à son fils aîné, et Condé, fort mal à propos pour les intérêts de la Réforme, se jetait pour son propre compte en travers de cet arrangement. Catherine engagea le vieillard à garder son titre et fit promettre par Charles IX au duc d'Anjou la lieutenance-générale du royaume, qui emportait le commandement suprême des forces militaires. De cette occasion naquit la haine du jeune duc d'Aujou contre Condé, haine qui eut de tragiques résultats ». On voit que l'historien n'a aucune connaissance de l'intervention cauteleuse du cardinal de Lorraine en cette affaire, et du rôle actif auprès du duc d'Anjou qui lui est ici prêté. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que la *Vera descriptio* est défavorable aux Guises presqu'autant qu'aux huguenots. Si Henri d'Anjou fut un des bourreaux de la Saint-Barthélemy, ce fut aussi celui qui fit plus tard assassiner à Blois Henri de Guise.

Quant aux vraies causes de la seconde guerre civile, elles furent plus générales et plus graves que des rivalités d'ambition personnelle. « Les protestants », écrit de Thou (V. 343 et sq.) « dont la patience se trouva épuisée par les supplices, les bannissements, les ignominies et les pertes de biens qu'on leur fit souffrir pendant un assez long temps, rassemblèrent enfin tous leurs sujets de plaintes. Leur principal grief était l'inobservation des édits donnez en leur faveur, dont on éludoit les dispositions, soit par de nouvelles déclarations, soit par la mauvaise volonté des juges et des gouverneurs de provinces. Un autre grief étoit que tout le mal qu'on leur faisoit, même le meurtre de plusieurs personnes de leur parti, demeurait impuni ». Et l'historien part de là pour raconter les réunions à Chatillon-sur-Loing, et les délibérations qui aboutirent à la prise d'armes.

## III

(*Page 500*).

L'ouvrage dont il est ici question est celui de Jean de Serres : *Commentariorum de Statu Religionis et Reipublicæ in regno Galliæ partes V*, dont les trois premières parties avaient paru en effet à Genève en 1570 et 1571. Il y a quelque perfidie dans cet appel au témoignage d'un historien protestant à la fois incomplètement et très inexactement cité. Ainsi de Serres ne dit nulle part que Condé exigea l'administration du royaume. Pour lui-même Condé ne demandait absolument rien. Il n'y a pas non plus dans les *Mémoires* produits par les protestants pour être soumis au roi un seul mot qui fût relatif au duc d'Anjou.

Nous possédons le texte officiel des revendications de Condé. Il est reproduit par de Thou (V, 358 et 559) et c'est justement à Jean de Serres que de Thou l'a emprunté. Le Roi ayant fait demander à Condé l'exposé écrit de ce qu'il souhaitait, la réponse de Condé renfermait ces demandes : « Que le Roi congédiât au plus tôt toutes les troupes étrangères ; — qu'il permît au prince de Condé, et aux seigneurs qui étaient avec lui de se rendre, après avoir mis les armes bas, auprès de Sa Majesté ; qu'il eût la bonté d'écouter leurs plaintes et punît les calomniateurs ; — — qu'il confirmât et maintînt les édits donnés en faveur des protestants, lesquels édits avaient été en fait presque entièrement abolis ; — qu'en donnant à ses sujets la liberté de conscience, il rendît la paix à son royaume ; — que le Roi partageât également, et sans distinction de religion, les dignités, les honneurs et les magistratures, et en revêtît tous ceux qui s'en trouveraient dignes ; — qu'il soulageât les peuples en diminuant les impôts que les Italiens, et ceux qui avaient trop de crédit à la Cour, avoient fait excessivement augmenter à leur profit ; — que, pour établir la tranquillité par les moyens les plus pro-

pres, on tînt incessamment, suivant l'ancien usage, une assemblée parfaitement libre des États du royaume ».

Encore ne fut-ce qu'un premier texte, et, le roi ayant montré que ces prétentions étaient sur plusieurs points attentatoires aux droits de sa souveraineté, « on prit la résolution de changer le mémoire des demandes, et on dressa une nouvelle requête dans laquelle on supplioit très humblement Sa Majesté d'accorder à tous ses sujets une pleine et entière liberté de religion et de conscience... Les réclamants s'excusoient d'avoir parlé dans leur premier écrit du soulagement du peuple et de l'assemblée des États; ils dirent qu'ils l'avoient fait avec une bonne intention, non pour porter aucune atteinte à l'autorité royale, mais pour donner au roi des preuves de leur fidélité, en le suppliant de regarder quelquefois un peuple malheureux et désolé... »

Même après ce second mémoire l'entente fut impossible, le connétable de Montmorency ayant répondu au nom du roi que *jamais il ne tolèrerait deux religions dans le royaume*. On voit à quel point les choses sont faussement présentées dans la *Vera descriptio*.

Il importe d'ailleurs de se replacer dans l'esprit du temps, et de ne pas perdre de vue que la prétention de Condé et de Coligny était que, loin d'opprimer le roi, ils tendaient à le délivrer de l'oppression des Guises et de l'Espagnol. Dans l'édit de pacification d'Orléans, (13 mars 1563) le roi avait reconnu que cette prétention était fondée : « Sont mis à néant tous jugemens donnez pour choses faictes sous l'aveu et mandement du prince de Condé, que nous tenons et réputons pour nostre très cher cousin, obéissant sujet et fidèle serviteur, et tous qui sous lui ont prins les armes; avouant tout ce qu'ils ont fait et ce qui s'en est ensuyvi *comme fait pour nostre service...* » On chercherait vainement ce texte dans le *Recueil des édicts de pacification... depuis l'année 1561* de P. d. B. (Pierre de Belloy). On le trouve dans l'ouvrage de la Popelinière : *La vraie et entière histoire des troubles...* (La Rochelle, 1573, f° 3$^b$). C'est l'édit rendu en exécution de la paix d'Amboise, dont Coligny en Conseil dit à Condé :

« Monseigneur, d'un trait de plume vous avez ruiné plus d'églises qu'on n'en eût détruit en dix ans ». Mais ici nous ne voulons que montrer que Condé, se déclarant le défenseur de la royauté, avait vu sa déclaration officiellement confirmée.

## IV

(*Page 500*).

Ce passage semble directement inspiré du préambule de l'édit de pacification du 23 mars 1568 (paix de Longjumeau) : « Charles..., prévoyant la désolation qui pourroit cy après advenir si les troubles n'estoyent promptement pacifiez, pour à iceux mettre fin, remédier aux afflictions qui en procèdent, remettre et faire vivre nos sujets en paix, union, repos et concorde comme toujours a esté nostre intention,... après avoir sur ce prins l'advis et conseil de la Royne, nostre très chère et très honorée Dame et mère, de nos très chers et très aimez frères le duc d'Anjou, notre Lieutenant général, et duc d'Alençon. Princes de nostre sang... » Le duc d'Anjou peut bien avoir eu la main dans les deux textes.

## V

(*Page 500*).

Il eut raison de le quitter, le château de Noyers! La paix de Lonjumeau à peine signée (23 mars 1568), Catherine de Médicis entreprit de s'emparer par trahison de Condé et de Coligny. Voici ce qu'en dit Davila, grand admirateur de la politique de Catherine (I, 290) : « On sentoit que, tant que le Prince et l'Amiral (ceux avec lesquels on venait de signer la paix) pourroient agir, la paix ne seroit jamais solide... On conclut, sans balancer, à se saisir d'eux... Ils se trouvoient alors à Noyers, petite ville sur les frontières de Bourgogne, trop foible pour résister longtemps. Comme le succès demandoit plus de

secret que de forces, on chargea le comte de Tavannes d'investir si promptement cette ville que le Prince et l'Amiral ne pussent échapper... L'on espéroit réussir aisément ainsi dans le dessein d'exterminer le parti, parce qu'on accableroit les chefs avant qu'ils fussent secourus, et que les autres, comme Dandelot, n'étoient pas assez accrédités pour recommencer la guerre... » Condé fut averti juste à temps pour prendre la fuite. Il traversa la Loire à gué, tenant son fils entre ses bras. Dans la nuit le fleuve grossit et quand les troupes de Tavannes arrivèrent, elles ne purent passer (25 août 1568).

## VI

(*Page 500*).

« Sur l'ordre du roi (*pro injuncto sibi a Rege munere*) ». On remarquera le soin avec lequel est écartée du duc d'Anjou toute responsabilité dans l'initiative de la campagne où périt le duc de Condé. On sait que Condé fut tué à Jarnac par derrière, après s'être rendu, de la main de Montesquiou, un des gardes du duc d'Anjou, et, affirme l'auteur, en général bien informé, du *Tocsin des massacreurs* (f^os^ 64 *a* et 105 *a*) « par le commandement » de celui-ci. (J'aurai plus d'une fois recours à cet ouvrage, plein de renseignements précis et précieux, et auquel je ne trouve à reprocher que son titre. Celui qui découvrirait le nom de l'auteur du *Tocsin* rendrait à l'histoire un sérieux service).

## VII

(*Page 501*).

Quatorze mille, c'est beaucoup. L'évaluation de l'historien de Thou (V. 636) est moindre : « De quatre mille fantassins allemands, il n'en resta que deux cents. En outre, il périt à Montcontour deux mille fantassins français, et bien trois cents cavaliers. Ceux qui veulent

compter les valets, les goujats et tous ceux de cette espèce qui périrent ce jour-là font le nombre des morts bien plus grand ». Même en comptant ceux qui pour de Thou ne comptent pas, nous sommes loin de quatorze mille morts d'un seul côté. D'Anjou se vante sans doute un peu.

## VIII

(*Page 501*).

Ce fut la paix de Saint-Germain, celle que Charles IX, dont on sait la profonde rancune contre les huguenots depuis l'aventure de Meaux (1568), appelait « ma paix », et sur laquelle l'historien italien Davila, très catholique, très dévoué au duc d'Anjou, s'exprime en ces termes : « Le roi tint conseil avec la reine-mère, le duc d'Anjou et le cardinal de Lorraine. On résolut de revenir au projet tant de fois formé, tant de fois abandonné, celui d'accorder la paix aux huguenots, de délivrer ainsi le royaume des troupes étrangères » (non pas bien entendu des Suisses qui défendaient le roi, mais des reîtres qui combattaient avec les princes) « et ensuite d'employer l'artifice et de profiter des conjectures favorables pour se défaire des chefs du parti... Ainsi la cour se décida à substituer la ruse à la force ouverte pour exécuter un dessein qui avait toujours échoué lorsque l'on n'avait eu recours qu'aux armes ». La paix signée, Davila écrit : « Le Roi et la Reine ne tardèrent pas à faire jouer les ressorts qu'ils avaient imaginés pour attirer les chefs des huguenots, et exécuter enfin par artifices ce qui s'était montré de plus en plus difficile par la voie des armes. Ces artifices étaient les mêmes que ceux qui avaient été mis en usage tant de fois, mais qui avaient toujours échoué à cause des défaillances de volonté de la reine, dont d'ailleurs les adversaires s'étaient toujours défiés, et surtout à cause des révélations faites par des ministres infidèles. Mais cette fois on espérait le succès parce que l'on ne confiait le secret de ces desseins qu'à des ministres personnellement

intéressés à leur réussite, et parce que le Roi tenait lui-même la main à leur exécution. Ce Roi, âgé alors de vingt ans » (Davila dit par erreur : ving-deux ans) « paraissait d'un caractère ferme, implacable dans son ressentiment, mais surtout consommé dans l'art de dissimuler, et voulant gouverner par lui-même. » Voilà qui explique admirablement le mot de Charles IX, disant de la paix de Saint-Germain, en apparence si favorable aux huguenots : c'est ma paix. Le Roi a pris, sinon les affaires, au moins cette affaire-là en main. Et il la conduit sûrement : Fuite de Meaux (1568) ; — Paix de Saint-Germain (1570) ; — Saint-Barthélemy (1572) : ce sont les trois étapes. Saint-Germain, c'est sa paix : la Saint-Barthélemy, c'est sa guerre. Le 26 août, il dit : « Ce n'est que maintenant que je suis Roi ».

## IX

(*Page 501*).

Dans le récit des combats de Jarnac et Montcontour, le vrai vainqueur, qui fut incontestablement Tavannes, n'est pas même nommé. C'est un fort indice que le récit fut rédigé sous l'inspiration directe de celui qui prétendait s'attribuer toute la gloire de ces journées. D'Anjou était en cela bien différent du duc de Guise, lequel, s'il faut en croire Brantôme (V. 91), « ne desroba jamais l'honneur d'un vaillant homme. »

## X

(*Page 501*).

La couronne devait valoir deux livres, car Henri Martin (IX, 284) écrit : « Charles IX fit à l'amiral un présent de 100000 livres et comme cadeau de noces (Coligny venait de se remarier) et comme dédommagement du sac de Chatillon-sur-Loing, pillé pendant la guerre ». Mais les libéralités du Roi ne se bornèrent pas là : « Il con-

firma à l'Amiral une Abbaie du feu cardinal de Chastillon son frère, avec la tutelle de la maison de Laval, dont le bien montoit à cent mille livres de rentes, sans estre tenu de rendre compte ny faire autres frais qu'à l'entretenement des enfants jusqu'à leur majorité ». (*Tocsin*, f° 62 *b*).

## XI

(*Page 501*).

« Erant tunc *ibi* », dit le texte, ce qui donnerait à penser qu'une partie au moins de notre récit a été écrit à Paris, avant le départ pour la Pologne, et envoyé à Cracovie pour y être imprimé et distribué.

## XII

(*Page 502*).

Voici en quels termes Brantôme (IV, 381-82) raconte cet incident : « En allant jusqu'à Nevers voir madame sa femme, le duc de Nevers vint à rencontrer quelques gentilzhommes, tous huguenots, qui alloient à l'armée, dont la pluspart estoient ses vassaux et voisins. Sans dire gare, il les chargea ; il en porta par terre un, et son vassal qui, tout par terre, lui déchargea son pistolet à la jambe vers le genouil. Il demeura ainsi estropié. »

## XIII

(*Page 502*).

Ceci semblera si extraordinaire qu'il me faut donner le texte latin : *Incredibile enim fuit admirallium in tanta Ducis Nivernensis injuria, gratia, et potentia, ex ea pugna incolumem evadere potuisse*. Que l'on pût donner aux rencontres entre gentilshommes l'issue qu'exigeait le Roi,

nous le savions par celle du soi-disant duel de Villequier et de Lignerolles (en voir le récit dans Eudel du Gord. (*Recueils de fragments historiques sur les derniers Valois*, Paris, 1869, in-8°, pp. 213 et sq.) ; l'on reste néanmoins étonné de l'entendre avouer aussi ingénument.

## XIV

(*Page 502*).

L'insertion à cette place de cette parenthèse constituait une insinuation des plus perfides, non moins que l'emploi de ce mot : *affidé* : *per* SUBMISSUM *sicarium*, l'auteur comptant bien que le lecteur ajouterait mentalement *ab Admiralio*. Henri d'Anjou et son secrétaire Montluc, celui qui probablement tint la plume pour écrire la *Vera descripito*, étaient pourtant de ceux qui, le 29 janvier 1566, au Conseil du roi, avaient déclaré Coligny innocent de toute complicité dans le meurtre commis par Jean de Poltrot. Cet arrêt solennel, rendu dans une cause que le roi avait évoquée, comme il est expliqué dans l'arrêt même, a une importance que la plupart des historiens semblent avoir méconnue.

Voici comment s'exprime de Thou :

> Il se fit une réconciliation, au moins apparente, entre les Coligny et les Guises, et c'est ce qui avoit été le principal objet de l'assemblée. Ainsi, après que l'affaire eût été bien débattue de part et d'autre, l'amiral s'étant purgé par serment du meurtre du duc de Guise, assurant qu'il n'en étoit pas l'auteur et qu'il n'y avoit pas même consenti, le Roi interposa son autorité en leur ordonnant d'être amis (1).

Le silence de l'historien sur l'arrêt du 29 janvier 1566 est d'autant plus surprenant que son père était au nombre des juges et qu'il avait lui-même (2) expliqué comment le procès avait été évoqué par le roi.

(1) De Thou, *Histoire universelle*; texte franç. (Londres, 1734), t. V, p. 184.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 541.

Davila est encore plus laconique et plus vague :

Le Roi, qui vouloit éteindre les animosités particulières pour travailler au repos général du royaume, s'appliqua à réconcilier les maisons de Guise et de Châtillon... Les Coligny et les Guises eurent une entrevue en présence du Roi ; mais le Roi et tous ceux qui étoient présens jugèrent que cette réconciliation ne seroit pas longue (1).

Henri Martin n'est pas beaucoup plus explicite quand il écrit :

Une scène plus dramatique se passa le 29 janvier dans le Conseil du Roi : Coligny jura qu'il n'avoit été ni l'auteur ni le complice de l'assassinat du duc de Guise et défia au combat quiconque voudrait soutenir le contraire. Le Conseil, à l'unanimité, déclara qu'il n'existoit aucunes charges contre l'amiral ; le Roi le déclara innocent et enjoignit aux parties de vivre désormais en paix et amitié (2).

Michelet ne voit dans cet essai de rapprochement qu'un piège pour discréditer Coligny :

Il fallait le montrer faible et versatile ; c'est ce qu'on essaya à Moulins. Ce roi ordonna une réconciliation. L'amiral, sommé au nom de la paix, au nom de l'Évangile, ne peut reculer. Il lui faut embrasser les Lorrains (3).

*La France protestante* en dit un peu plus : elle connaît le fait de la récusation par Coligny du parlement de Paris ; mais, au moment où il serait tout naturel d'indiquer que l'instance aboutit à l'arrêt du 29 janvier 1566, l'auteur de l'article *Châtillon* tourne court et, comme les autres, se contente de dire que les deux maisons se réconcilièrent sur l'ordre du roi :

Les Guises allèrent trouver le Roi à Meulan pour lui demander justice de l'assassinat du duc. Charles IX leur permit de se pourvoir au Parlement ; puis, sur les observations du cardinal de Châtillon que jamais son frère n'accepterait pour juges des hommes qui s'étoient montrés beaucoup trop partiaux pendant les troubles, il revint sur la décision, ôta au Parlement la connaissance de cette

(1) Davila, *Guerres civiles*, livre III, ann. 1566.
(2) H. Martin, *Hist. de France*, t. IX, p. 197.
(3) Michelet, *Hist. de France*, t. IX, p. 535.

affaire et la renvoya au Grand Conseil, malgré l'opposition des princes lorrains... L'affaire traîna ainsi jusqu'à l'assemblée de Moulins où, sur l'ordre formel du Roi, les deux maisons se réconcilièrent en apparence, après que l'amiral eût affirmé par serment qu'il n'avoit pas trempé dans le meurtre dont on l'accusoit d'être complice.

Qui se douterait, avant lu les textes reproduits ci-dessus, que la réconciliation entre Guise et Coligny fut ordonnée, non par une intervention personnelle de Charles IX, mais par la prescription, rédigée en termes impérieux, d'une décision judiciaire ? Il ne s'agit pas ici d'une « scène dramatique », d'un serment déclamatoire et d'un appel par Coligny au jugement de Dieu. Voici comment les choses s'étaient passées. Les Guises, auxquels ne suffisait pas l'effroyable supplice subi par Poltrot, et qui ne voulaient pas se laisser convaincre par les réponses si nettes, si décisives qu'avait opposées Coligny à ses accusateurs (1), demandèrent au roi l'autorisation de poursuivre Coligny comme complice de l'assassinat du duc François de Guise devant le parlement de Paris. Coligny récusa cette juridiction, si l'on en croit de Thou :

La reine fut d'avis que, puisque les Coligny récusoient le Parlement de Paris, le Roi évoquât l'affaire à lui et la renvoyât à ce qu'on appelle le Grand Conseil. Mais les Lorrains se plaignant qu'on leur faisoit injure de les renvoyer à un autre tribunal qu'à celui des pairs du royaume, le Roi, ne pouvant plus résister à leur importunité, évoqua de nouveau cette affaire à lui ; et pour de bonnes et justes raisons, il en suspendit le jugement pendant trois ans. Après lequel tems on en commença l'examen lorsque le Roi étoit à Moulins.

On voit que *La France protestante* s'est trompée et qu'à tort elle a confondu, comme les historiens l'ont fait souvent, le *Grand Conseil* avec le *Conseil du Roi*, qui portait en effet autrefois le nom de *Grand Conseil*. Mais en 1497 fut créé le tribunal qui prit le nom de *Grand Conseil* et qui devait remplir les fonctions judiciaires que le *Conseil du Roi* avait conservées, malgré l'organisation

(1) *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 285 et suiv.

séparée du Parlement. Seulement, le *Conseil du Roi* continua à juger certaines affaires, particulièrement celles qui intéressaient la sûreté de l'État *par évocation*. Il s'appelait alors le Conseil d'État ou d'En-Haut, et lorsqu'il avait à délibérer sur des affaires d'Etat, il était constitué comme nous allons voir qu'il le fut dans le procès des Guises contre Coligny.

La décision royale qui évoque l'affaire, et dont le texte offre un grand intérêt, est reproduite en entier dans les *Mémoires de Condé* (1). Elle est intitulée : *Arrêt du Conseil du Roy, par lequel il évoque à sa personne le procès mis entre les maisons de Guise et de Chastillon à l'occasion du meurtre du feu duc de Guise et en suspend le jugement pendant trois ans*. L'arrêt est daté : « Donné à Paris, le cinquiesme jour de janvier 1563 ». C'est en exécution de cet arrêt que, le 29 janvier 1566, le délai imparti des trois années étant expiré, l'affaire fut jugée définitivement.

La composition du Conseil qui, sous la présidence du roi, la jugea était des plus imposantes. La voici, telle qu'elle résulte des termes mêmes de l'arrêt :

Le Roi;
La Reine-mère;
M. le frère du Roi (duc d'Anjou);
Le cardinal de Bourbon;
Le prince de Condé, prince du sang;
Le duc de Montpensier, prince du sang;
Le prince Daulphin;
Le duc de Longueville, pair de France;
Le duc de Nemours, pair de France;
Le duc de Montmorency, pair et connétable;
Monsieur le Chancelier (l'Hospital);
Sieur de Vieilleville, mareschal de France;
Sieur de Bourdillon, mareschal de France;
Monsieur de Morvillier;
L'évêque de Valence (Montluc);
Sieurs de Crussol, de Grimault, de Lansac, de Chaulne, baron de la Garde, chevaliers de l'Ordre;
M. Christophe de Thou, premier président;
M. Pierre Séguier, président à la cour du Parlement de Paris;

(1) *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 495 et suiv.

Sieurs de Laubespine et de la Case-Dieu, conseillers;

Maître Baptiste du Mesnil, conseiller et avocat du Roi en ladite cour de Parlement.

L'arrèt du Conseil est remarquable par son texte, par la qualité de ceux qui y participèrent, par les efforts qu'il trahit chez les Guises pour éviter un jugement définitif, et par l'unanimité avec laquelle il fut rendu. Il a une telle importance historique que, malgré son étendue, il doit ètre reproduit en entier :

Le Roy, estant bien recors et mémoratif des requestes cy-devant présentées à Meulan, l'une le 26e jour de septembre l'an 1562 par les dames duchesses de Guise, mere et femme de feu messire François de Lorraine, en son vivant pair, grand maistre et grand chambel an de France, par les enfants, parens et amis dudit deffunct soubs-signez en ladite requeste; l'autre a Chantilly le 27 octobre audit an. L'autre requeste présentée par ladite dame de Guise, veufre dudit deffunct, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs dudit deffunct et d'elle, le 8e jour de décembre ensuivant, tendant à ce qu'il pleust à Sa Majesté luy permettre de faire poursuite en ses cours de Parlement de l'homicide commis en la personne dudit deffunct duc de Guise à l'encontre de tous ceux qui s'en trouveront chargez et coupables, mesme contre Gaspard de Coligny, sieur de Chastillon, amiral de France, des responses sur ce faictes et des requestes présentées de la part dudit sieur amiral;

Sur quoy et sur aucunes resquestes il auroit pleu à Sa Majesté, le 5 de janvier ensuivant, tenir en estat, suspens et surséances lesdites poursuites pour le temps de trois ans et tel temps qu'il lui plairoit;

Pendant auroit fait deffences à chacune desdites parties de se travailler l'une l'autre, directement ou indirectement, et à tous juges d'en cognoistre, retenant à lui la cognoissance de la cause;

Et ayant depuis cogneu que l'interdiction de cette affaire donnoit couleur à beaucoup d'inimitiez et de divisions qui se nourrissent parmi ses sujets, auroit mandé venir à soy, en cette ville de Moulins, Monsieur le cardinal de Lorraine et ladite dame de Guise, veufve dudit deffunct et tutrice des enfants mineurs dudit deffunct et d'elle, auxquels il auroit déclaré le singulier désir qu'il avoit pour plusieurs grandes occasions de mettre une bonne fin au différend qui estoit entre leurs deux maisons à l'occasion que dessus, et luy-mesme embrasser à définition d'iceluy différend par voyes justes et équitables;

Ce que lesdits sieur et dame ayant entendu, lui auroient res-

pectivement déclaré estre prests et disposez de recevoir en cet endroit l'équitable raison et justice qu'ils ont tousjours attendu et esperé de sa bonté en toutes choses, ainsi qu'il est plus à plain contenu et déclaré en l'acte de ce faict le 12e jour du présent mois, signé : Charles et contre-signé : Laubespine ;

Depuis ledit acte, ledit sieur cardinal et dame de Guise auroient faict entendre à Sa Majesté qu'ils n'avoient avec eux les pièces qui pouvoient servir à la justification de leur droict, pour lesquelles recouvrer ils auroient requis délay, lequel sadite Majesté leur auroit accordé ;

Laquelle toutefois, ayant par après cogneu que ce délay pourroit tourner à quelque longueur, et que toutes les pièces, ou la plupart de celles dont ils entendoient s'ayder, se pouvoient promptement recouvrer, les a admonestez de déclarer quelles estoient lesdites pièces pour lesquelles ils auroient demandé ledit délay ;

A quoy obeïssant lesdits sieur cardinal et dame de Guyse auroient faict déclaration particulière d'icelles pièces, lesquelles seulement ils entendoient produire pour ce faict, se départans dudit délay s'il plaisoit à Sa Majesté les assurer estre par devers Elle pour être veuës et en ordonner par Sa Majesté ;

Laquelle auroit ordonné cet acte estre faict et expédié ainsi comme il appert par iceluy acte du 17e jour dudit mois, signé de Laubespine ;

Après lequel auroit ladite dame duchesse de Guise, le 26e jour desdits mois et an, présenté requeste à sadite Majesté, tendant à fin de lui estre permis de faire contre les chargez et coulpables poursuite de ce que dessus en la cour de Parlement de Paris et y faire porter et envoyer les pièces estans par devers sadite Majesté;

Sur quoy le Roy auroit déclaré qu'il retenoit à luy et à son Conseil la cognoissance de sa matière principale et de tout ce qui en despend pour, après avoir le tout veu à sondit Conseil, faire droit à ladite dame, ainsi qu'il appartiendroit par raison ;

Et pour cet effet auroit sadite Majesté, assisté de la Reyne sa mère, faict assembler les princes de son sang et autres seigneurs et mareschaux de France, chevaliers de son Ordre et conseillers en sondit Conseil, cy-dessous nommez (*la liste en a été donnée ci-dessus*);

Et, en sa présence et desdits sieurs faict donner lecture des confessions de feu Jean de Poltrot, soy-disant sieur de Meray, exécuté à mort pour ledit homicide, envoyées au Roy par sa cour de Parlement de Paris, en vertu de ses patentes et commendement, et de toutes et chascunes les pièces spécifiées audit acte du 17 de cedit mois, et rapport des autres pièces, actes et requestes cy-dessus mentionnés ;

De quoy lecture et rapport faicts, Sa Majesté auroit aujourd'hui faict entendre auxdits sieur cardinal de Lorraine et dame de Guise, ensemble audit sieur de Chastillon, amiral de France, les personnes appellées et assistans audit Conseil, pour sçauoir s'ils entendoient en récuser aucunes;

Lesquels sieur cardinal de Lorraine et dame de Guise auroient déclaré qu'ils ont présenté requeste au Roy comme à leur souverain et naturel seigneur et non à autre, remettant à luy d'ordonner en ce faict ce qu'il lui plaira, ce que ledit sieur amiral a de sa part semblablement respondu qu'il se remettoit aussi à ce qu'il plairoit à Sa Majesté d'en ordonner;

Après lesquelles déclarations auroit sadite Majesté mandé ledit sieur de Chastillon, amiral, et luy a enjoinct et commandé de déclarer à sa présence, et des susdits, ce qui estoit de la vérité du faict dudit homicide, en ce que l'on l'en avoit voulu charger et accuser;

Lequel sieur amiral auroit respondu qu'il avoit cy-devant dit, déclaré et affermé à sa dite Majesté comme il disoit, déclaroit et affermoit encores devant Sa Majesté comme devant Dieu qu'il n'avoit faict, ne faict faire, ne approuvé ledit homicide;

Le Roy, tout ce que dessus bien entendu et au long examiné, et après avoir pris sur ce l'advis des dessus dits princes et seigneurs et gens de son Conseil, qui tous ont esté d'un mesme accord et advis;

A déclaré ledit sieur de Chastillon, amiral de France, purgé, deschargé et innocent du faict dudit homicide et des charges qu'on luy a voulu, ou pourroit pour ce regard imputer;

Et a imposé et impose silence perpétuel à son procureur général et à tous autres;

Fait inhibitions et deffences, tant auxdites parties qu'à tous autres, en faire cy-après aucunes recherches et poursuites, ores ne pour l'advenir, soit par voye de justice ou autrement, et à tous juges d'en prendre aucune cause et cognoissance;

A pris ledit seigneur lesdites parties en sa sauvegarde, leur enjoignant de vivre en amitié sous son obéissance, sans aucune entreprise de faict les uns à l'encontre des autres, directement ou indirectement;

Déclarant dès à présent auxdites parties, leurs parents, amis et alliez qui contreviendront à ce présent jugement, avoir encouru et encourir crime de lèze-majesté comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public, et leurs personnes et biens confisquez, lesquels biens audit cas il a, dès à présent comme pour lors, unis et incorporez, unit et incorpore au domaine de sa couronne;

Deffendant ledit seigneur, sur les peines que dessus, à toutes personnes, de quelque qualité que ce soit, de contrevenir à ce

présent arrest, ne iceluy révoquer en doute, controverse ne dispute, et veult iceluy estre envoyé à toutes les cours de Parlement de ce royaume, baillages et sénéchaussées d'iceux, pour y estre leu, publié et enregistré, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Faict audit Conseil, auquel estoient présens (*voir la liste ci dessus*), le 29e iour de janvier l'an 1566, au chasteau de Moulins en Bourbonnois, et prononcé aux parties le dernier iour dudit mois.

*Signé :* BOURDIN.

Le texte de cet arrêt occupe les sept premières pages d'une plaquette intitulée : *Arrest || par lequel Monsieur || l'Amiral de Chastillon est déclaré inno || cent de la mort du Duc de Guise.* (1) Ce qui est imprimé sur la huitième page mérite d'être recueilli :

Sa Majesté, ayant fait appeler Monsieur le cardinal de Lorraine et Monsieur l'Amiral, leur déclara que, suivant l'arrest qu'il avoit donné, il vouloit que toutes occasions d'inimitiez cessassent et qu'ils fussent desormais amis, n'estant accompagnez dores-en-avant que de leurs trains ordinaires.

Ledit sieur cardinal fit responce qu'il vouloit en tout et partout obéir au Roy et suivre ses commandemens.

Monsieur l'Amiral a respondu qu'il louoit Dieu qu'en sa présence la vérité de son innocence avoit esté connuë et de ce que Sa Majesté demeuroit satisfaite de luy.

Qu'il avoit tousjours ouy dire que la cause pour laquelle le cardinal de Lorraine et les siens luy vouloient mal, c'estoit qu'ils avoient opinion qu'il fut cause de la mort de feu M. le duc de Guise, que maintenant le contraire leur apparoissoit, et que, s'il pouvoit prendre seureté qu'ils eussent perdu leur mauvaise volonté et qu'ils ne luy voulussent plus de mal, il leur voudroit faire service.

Un tel arrêt, auquel avaient participé Henri d'Anjou et Montluc, ne leur permettait pas, sept années plus tard, d'expliquer la haine des Guises pour Coligny en disant que le duc François avait été assasiné *per submissum sicarium.* Il n'y a pas si longtemps qu'à la tribune de notre Chambre des députés étaient lancées contre Coligny des accusa-

(1) Il est reproduit presque en entier dans le *Gaspard de Coligny* du comte Jules Delaborde, Paris, 1881, t. II, p. 404 et suiv., d'après un manuscrit de la Biblioth. nat.

tions ridicules, cent fois réduites à néant, autant de fois ranimées par le plus injuste esprit de parti. Rappelons à ce sujet qu'au mois de juin 1883 le comte de Paris souscrivait mille francs pour la statue de l'amiral et écrivait à celui qui avait pris l'initiative de l'entreprise : « Il vous a été facile de justifier ce vrai patriote de l'accusation portée contre lui après le crime de Poltrot. »

Comment l'arrêt de 1566 fut obéi, on ne le sait que trop. Six ans plus tard, très probablement à l'instigation de celui qui l'avait rendu, Henri de Guise tuait Coligny. Mais l'arrêt de Moulins était antérieur à l'affaire de Meaux !

## XV

(*Page 503*).

« *Miles quidam, ut vulgo creditum est, instinctu Guisii* ». Un soldat... un soldat quelconque... L'auteur ne sait même pas son nom... C'est probablement un émissaire du duc de Guise... On le croit généralement... En tout cas le duc d'Anjou n'y est pour rien... Voilà qui diffère des précisions, rappelées plus haut, qu'on trouve dans le *Discours d'Henri III à un personnage de qualité !* Il ne sera pas inutile de reproduire ici quelques lignes des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (I, p. 361) : « Trois semaines avant la Saint-Barthélemy » (donc, au commencement du mois d'août) « le duc d'Anjou, feignant aller jouer en un Chasteau près Paris, avoit faict venir Maurevel ». C'est le *miles quidam* « auquel il avoit longuement parlé « en un cabinet ». Nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle joué par d'Anjou le 24 août.

## XVI

(*Page 503*).

Maurevert tira trois balles. Coligny fut blessé à la main droite, dont un doigt fut emporté, et au bras gauche,

une balle ayant presque traversé l'avant-bras dans le sens de la longueur : entrée près de la main, elle avait pénétré jusqu'au coude. Notre récit fait donc erreur, et sans doute cette erreur est-elle voulue. C'est toujours la même préoccupation et le même système. Il fallait que le lecteur se dît : d'Anjou était tellement en dehors de tout qu'il se trompe sur les détails les plus insignifiants et les plus connus.

## XVII

(*Page 503*).

D'après les *Mémoires sur l'Estat de France* (t. I, 374), ce fut sur la demande de Coligny que Charles IX se rendit auprès de lui : « Tandis qu'on bandoit les playes de l'Amiral, Théligny par son commandement vint trouver le Roy, lequel il pria humblement de la part de son beau père de le vouloir visiter, s'il lui plaist en prendre la peine : qu'iceluy est en grand danger de mort, et a cependant à dire au Roy choses importantes et concernantes son salut (sa sûreté), lesquelles il est assuré qu'homme de son Royaume ne lui oseroit descouvrir. Le Maréchal de Danville, prié par l'Amiral, dit le même au Roy, lequel respondait à tous deux qu'il iroit volontiers... »

## XVIII

(*Page 503*).

Ce furent des raisons analogues que le roi donna pour décider l'Amiral (qu'il n'y décida pas) à se laisser trans- « porter au Louvre ; qu'il y avoit danger de sédition, et et que quelque grand « trouble ne s'esmeut en la ville plaine de mutins et enragez ». (*Mémoires de l'Estat de France*, I, 378.)

## XIX

(*Page 503*).

Il y a là encore une confusion voulue. Les trois membres du Parlement que le Roi avait chargés d'instruire l'affaire

étaient le président de Thou, et les conseillers de Morsen et Viole : aucun des trois n'était protestant. Mais le roi ayant, au cours de sa visite, demandé à l'Amiral s'il avait pour agréables les juges qu'il avait commis, « Sire, répondit l'Amiral, je m'y accorde bien. Seulement je vous supplie humblement que Cavagnes, l'un de vos maîtres des requêtes, y soit adjoint, ensemble M. de Masparault, et un autre qu'il nomma, du nom duquel ne se souvient plus celui qui oyoit ces propos ». (*Memoires de l'Estat de France*, I, 377). Le Roi y consentit, et ce sont là les *judices evangelicos* dont parle notre auteur. Mais il ne dit pas ce qu'il en advint. Nous ne savons si le second et le troisième furent massacrés le lendemain. Mais nous savons que le premier, Arnaud de Cavagnes, un des négociateurs de la paix de Saint-Germain, fut traduit par le Roi devant le Parlement, qu'il fut condamné comme étant un des complices de la soi-disant conspiration ourdie par Coligny, et fut pendu le 27 octobre 1572. Le roi voulut le voir mourir, en même temps que le vénérable Briquemaut, âgé de 70 ans, et, comme ils furent pendus le soir, il fit apporter des torches, afin de s'amuser de leurs grimaces. C'est certainement à ce fait, et aussi aux mutilations que subit le cadavre de Coligny, que pensait Montaigne quand il écrivait dans les *Essais* :

A peine me pouvois-je persuader, avant que je l'eusse veu, qu'il se fust trouver des âmes si monstrueuses qui, pour le seul plaisir du meurtre, le voulussent commettre, hacher et destrencher les membres d'autrui, aiguiser leur esprit à inventer des tourmens inusitez et des morts nouvelles, sans inimitié, sans profit, et pour ceste seule fin de jouir du plaisant spectacle des gestes et mouvemens pitoyables, des gémissemens et voix lamentables d'un homme mourant en angoisse. Car voylà l'extrême point où la cruauté puisse atteindre. (*Les Essais*, l. II, ch. II : *De la Cruauté*.)

La mémoire de Cavagnes et de Briquemaut fut réhabilitée par l'article 36 de l'Édit de pacification de 1576.

## XX

## (*Page 504*).

L'auteur ne devrait pas oublier que Poltrot avait été arrêté, jugé, supplicié, tandis que l'assassin de Coligny s'était facilement enfui. Il devrait aussi dire à quelle occasion se produisirent les instances des seigneurs protestants auprès du Roi. On avait su immédiatement que dans la maison d'où les coups de feu sur l'Amiral avaient été tirés logeait Villemur, précepteur du duc de Guise. On savait que l'assassin avait été conduit à cette maison et y avait été recommandé par Chailly, superintendant du duc de Guise, et, dans sa conversation avec le Roi, Coligny avait demandé que Chailly et Villemur fussent interrogés. On savait que l'assassin s'était enfui à cheval, et qu'au sortir de la ville il avait trouvé un cheval frais qui l'attendait. Or le lendemain, et c'est un historien ultra-catholique, Capilupi, qui nous l'apprend (*Stratagema di Carolo Nono*, p. 54), on prit l'homme qui avait « baillé le cheval de relais à celuy qui avait tiré le coup de harquebouse, et cesluy-ci confessa qu'il estoit serviteur de la maison de Guyse ». Dès lors la culpabilité du duc de Guise parut amplement prouvée, et c'est de quoi les huguenots demandaient justice. Cette culpabilité ne faisait d'ailleurs pas de doute pour le Roi. « Si M. de Guise ne se fust caché tout ce jour-là, le roy l'eût fait pendre » (*Histoire de France* de M. Ernest Lavisse, tome VI, p. 127. Ces mots sont entre guillemets dans le texte de M. Mariéjol, mais, suivant l'usage de la plupart des historiens, il n'indique pas d'où ils sont tirés). D'ailleurs, la courte retraite de Guise et la courte colere du Roi semblent avoir été aussi sincères l'une que l'autre.

## XXI

(*Page 504*).

On trouve dans les *Relations* de Jean Michiel, ambassadeur de Venise à Paris en 1572, l'origine de ce roman, que Charles IX ne craignit pas de produire en plein Parlement, et que le Parlement ne craignit pas de donner pour base à des condamnations à mort. D'après Michiel, un des chefs huguenots, Bouchavannes, vint dire au roi que les protestants projetaient de se réunir et de rassembler leurs forces à Melun le 7 septembre afin de tirer vengeance de l'attentat commis sur l'Amiral. Il y a certes loin de là à la conjuration dénoncée depuis par le Roi comme ayant nécessité l'emploi immédiat de moyens préventifs de défense. Le fait relaté par Michiel tire de la vraisemblance de la mansuétude dont Bouchavannes de Bayancourt fut l'objet pendant les massacres. Quant à la conspiration, voici ce qu'en écrivait à Rome le nonce Salviati : « Le compte rendu officiel du procès « fait à la mémoire de l'Amiral dit en autant de mots « que l'Amiral conspirait en ces derniers temps contre « la personne du roi et de ses frères, bien que ce soit « d'une fausseté absolue et c'est une honte qu'une « allégation pareille soit admise par des hommes dont « le métier est de se tenir au courant des choses de « ce monde. » (Dépêche citée par Hubert Reade : *The true story of the Massacre of St Bartholomæus*, p. 225).

Dans sa remarquable étude : *The massacre of St-Bartholomew* (p. 47), sir Henri Austin Layard s'exprime sur ce point en termes catégoriques :

L'excuse présentée par le Roi et la Reine-mère pour justifier le massacre, à savoir que c'était un acte de légitime défense contre les huguenots, qui avaient tramé une conspiration contre la vie du Roi, de sa mère et de ses frères, est démontrée par les documents n'avoir aucun fondement quelconque. Elle ne fut pas même invoquée par le Pape Grégoire, qui ne voulut voir dans le massacre que

le triomphe de la foi. Elle ne trompe, les dépêches des ambassadeurs vénitiens l'établissent, ni Elisabeth, ni les Princes allemands. Dans sa déclaration au Sénat de Venise, l'ambassadeur Michiel la rejeta. Elle est d'ailleurs contradictoire avec l'ordre donné par le Roi d'exterminer les protestants à travers toute la France.

Voici en quels termes Bossuet s'est exprimé au sujet de cette soi-disant conspiration :

Tout ce qu'on employoit pour décrier l'Amiral ne servit qu'à illustrer sa mémoire. Elle fut pourtant condamnée par un arrêt solennel qui eût pu être juste dans un autre temps et pour un autre sujet, mais rien ne parut plus vain ni plus mal fondé que la conjuration dont on l'accusoit alors. (*Abrégé de l'Histoire de France*, par feu M. Bossuet, Évêque de Meaux, Paris, 1747, in-4°, pp. 831-832.)

On a dit que la Saint-Barthélemy fut la conséquence de la maladresse de Maurevert, que, Coligny mort le 22 août, tout eût été terminé. « Comme l'Amiral ne fut pas frappé à mort », écrit le Nonce du Pape, Salviati, « la reine-mère, voyant l'insolence des huguenots, prit le parti de pousser le roi à les faire tous massacrer ». L'historien Pierre Matthieu est plus affirmatif : « *Il est certain* que si l'Amiral fût mort de ses blessures, le malheur de son parti s'en fût allé avec lui ». (*La Saint-Barthélemy et les Archives du Vatican*, par M. Boutaric, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXIII, pp. 21 et 25). Cela ne nous paraît pas certain du tout. Le contraire nous paraît certain. Si l'Amiral eût été tué au lieu d'être blessé, les choses se seraient passées exactement comme elles se passèrent. Les seigneurs protestants eussent eu plus de raisons encore pour se plaindre véhémentement. La Cour eût eu plus de raisons encore pour présenter ces plaintes comme des menaces. L'on eût bâti là-dessus la même fable d'une conspiration, et l'on eût procédé par les mêmes moyens au même massacre.

Brantôme, qui n'est pas souvent naïf, fait preuve d'une naïveté extrême quand il écrit (VII, 363) que « si, après le coup d'arquebuse à l'Amiral, ses amis se fussent tenus

çois et n'eussent sonné mot, il n'en eût été autre chose ». Voilà une résignation et une apathie que l'on pouvait à coup sûr ne pas attendre des compagnons de Coligny. Aussi est-ce l'attitude opposée que l'on escomptait ; c'est sur leur indignation, sur leurs récriminations passionnées, sur leurs révoltes, peu à redouter d'ailleurs dans le milieu parisien et avec les précautions prises, que l'on avait tablé.

L'ambassadeur extraordinaire de Venise, Giovanni Michiel, avait parfaitement compris cela (qu'il approuvait du reste) et l'a énergiquement exprimé dans sa relation au Sénat : « On s'est demandé si, dans le cas où l'Amiral aurait été tué par le coup d'arquebuse, on se serait contenté de sa mort. Les gens qui connaissent le fond des choses disent résolument que non, et que, dans ce cas, sous prétexte de rechercher l'auteur de l'arquebusade, on aurait immédiatement fermé les portes de la ville : on aurait pourvu, au moyen de postes nombreux, à ce que personne ne pût sortir, et on aurait fait la fête à tout le reste, soit ce même jour, soit la nuit suivante. Il suffit de dire qu'on y avait pensé et pourvu de façon que personne n'aurait pu échapper ».

## XXII

(*Page 504*).

Nous voici au point central, à la phrase capitale ; lorsqu'on lit le récit d'ensemble, on a l'impression que c'est pour ce morceau que l'ouvrage a été fait. Combien en effet n'était-il pas injuste de reprocher au duc d'Anjou l'entreprise de la Saint-Barthélemy, alors que, premier prince du sang, il avait refusé d'assister aux délibérations du Conseil où elle fut décidée ! Le texte latin doit être cité : *Vocat (rex itaque) fratrem Henricum Ducem Andegavensem, eique et conspirationem patefactam aperit, et Consilii sui rationem exponit. Sed Dux Andegavensis, ne nomen suum tot clarissimis victorijs illustratum, et belli gloriam (si cum*

*reliquijs eorum intra muros urbis certaret quos incolumes, florentes et armatos bello toties devicit) contaminaret, ac obscuraret, omnem eam conspirationem contempsit ac pro nihilo duxit : simulque a Rege fratre discessit : nec postea in Concilium adduci potuit.*

Malheureusement pour le duc d'Anjou, les documents sont surabondants pour démontrer la vanité de ces allégations audacieuses.

Dans sa relation au Sénat de Venise, Jean Michiel disait : « Toute l'affaire, du commencement à la fin, a été l'œuvre de la Reine ; c'est celle-ci qui l'a conçue, organisée et menée à terme avec la seule participation de son fils, le duc d'Anjou ». Plus loin, Michiel explique que la première tentative contre Coligny (*archibusciata*) avait été « concertée par la Reine et le duc d'Anjou », et que, le coup manqué, la Reine et d'Anjou vinrent, le soir, trouver le Roi, et là, seuls avec lui, lui démontrèrent la nécessité de prévenir les attaques des protestants, et de profiter de ce qu'ils étaient venus s'enfermer dans Paris pour en finir avec eux.

Au lendemain du 24 août, le nonce du pape, Salviati, écrivait à Rome, racontait les faits et ajoutait : « Toute l'affaire a été conduite principalement par le duc d'Anjou... » (Dépêche citée par M. Hubert Reade. Voici sa traduction : *The whole business has been chiefly managed by M. d'Anjou*.)

Le secrétaire du Pape, Camillo Capilupi, renseigné de première main par le cardinal de Lorraine qui alors résidait à Rome et dont il était un des familiers, écrit dans son *Stratagema di Carolo nono* : « Le soir venu, M. d'Anjou envoya quérir le duc de Guise, et eux deux seuls accordèrent que, la nuit suivante, ils devaient tuer l'Amiral et tous ses adhérents » (page 49 de la traduction française publiée, en 1574, à la suite de l'original italien). Le même écrivain nous apprend que, le moment de l'exécution arrivé, ce fut le duc d'Anjou qui fit chercher le duc de Guise par M. de Losses (p. 51) ; que lorsque les trois ducs (Aumale, Angoulême et Guise) allèrent procéder au meurtre de l'Amiral, ils étaient accompagnés de plusieurs

harquebousiers de la garde du Roy, et de toute celle de M. d'Anjou (p. 52).

Nous venons d'entendre d'Anjou déclarer qu'il n'a même pas voulu siéger au Conseil du Roi où l'entreprise fut discutée. Mais Camillo Capilupi, son admirateur, est d'un sentiment bien différent. A chaque pas il nous signale la participation constante, active, du duc d'Anjou, et à cause d'elle, résumant son *Stratagema*, il couvre d'Anjou de louanges. Voici le passage, dont j'emprunte la traduction à Aignan (elle a été publiée par lui au premier volume de son excellente *Bibliothèque étrangère*, 3 vol. 8°, 1823) : « Il faut porter en particulier le même tribut d'éloges à M. d'Anjou ; ce prince, non seulement a été initié à tout ce qui s'est fait, mais on doit le considérer comme la cheville ouvrière de l'entreprise ». Capilupi a accentué ce passage dans le manuscrit, encore inédit, qu'il déclare être le meilleur de son livre ; il tient à dire que d'Anjou a été présent partout, à la délibération comme à l'exécution. Voici les termes dont il se sert : « *Monsieur d'Anjou in particolare che e stato, non solo consapevole sempre di tutto quello che si trattava, ma senza il cui parere et opera niuna cosa si deliberava, o, deliberata, si mandava al effetto* ». L'on dirait qu'il tient à justifier la pension que faisait au duc d'Anjou la Cour de Rome.

On considérait si bien d'Anjou comme un des auteurs de l'acte du 24 août que des Cours étrangères catholiques lui envoyaient des félicitations directes, et il les acceptait, et il répondait. On trouve dans les *Négociations avec la Toscane* (Collection des documents inédits de l'Histoire de France) au tome III, p, 840, note, le texte de la réponse du duc d'Anjou à Cosme I, Grand Duc de Toscane : « Paris, 16 septembre 1572... Le Roy, mon « seigneur et frère, s'estoit tousjours bien promis que, « comme vous avez toujours eu une très ardente dévotion « à l'avancement de la gloire de Dieu et au bien de cette « Couronne, vous seriez des premiers à vous conjouir de « l'heureux succès de l'exécution de l'Amiral et de ses « adhérans... »

Roederer, à la fin d'un livre écrit contre la préméditation de la Saint-Barthélemy, répartit les responsabilités et dit : « Le duc d'Anjou fut le plus lâche, le plus ardent et le plus atroce » (*La proscription de la Saint-Barthélemy*, 1830, in 8, p. 245). Il rappelle l'opinion exprimée par Le Laboureur : « D'Anjou eut la principale part à cette cruelle et sanglante tragédie et il ne se répandit tant de sang que pour ses intérêts ».

C'est que d'Anjou était l'homme du clergé catholique, qui comptait entièrement sur lui, comme lui comptait sur le clergé. « Ce cher fils que la Reine-mère avait façonné à couvrir les artifices avec une douceur apparente, monstroit d'avoir les Huguenots en grand'horreur... On l'appelait le Dieu tutélaire des Catholiques ». (Mezerai, *Histoire de France*, 1651, t. II, pp. 1066 et 1072). Le clergé reconnaissait sa collaboration par des dons d'argent, ce qui est assez significatif. « Monsieur, frère du Roy, « ne pouvait laisser si tost la haine qu'il portoit aux Huguenots, ni mesme la dissimuler, pour l'obligation qu'il avoit à l'Église Romaine, de laquelle et du clergé François il avoit deux cent mille francs de pension. » (*Réveille Matin des Français*, Dialogue I, p. 30). Récusera-t-on le *Réveille-Matin* comme écrit par des protestants ? On ne récusera donc pas le cardinal de Lorraine. Lorsque le cardinal Charles de Lorraine vint, au nom de l'universalité du clergé de France, féliciter Charles IX de la Saint-Barthélemy, le saluer à cette occasion du titre de *Père de l'Église*, et lui remettre comme marque de gratitude une grosse somme d'argent, il ajouta que l'assemblée générale du clergé suppliait le Roi d'agréer que, « pour reconnaistre les signalés services rendus par le duc d'Anjou à l'Eglise Romaine, le clergé lui fit présent de huit cent mille livres pour les frais de son voyage de Pologne » (R. P. Dom Guillaume Marlot, *Histoire de Reims*, 1845, t. IV, p. 423). Il est piquant qu'une partie de cet argent ait été employée à répandre en Pologne l'opuscule niant toute participation du duc d'Anjou à la Saint-Barthélemy.

On a vu plus haut les termes violents, méprisants,

qu'emploie Rœderer pour qualifier la conduite d'Henri d'Anjou pendant les massacres. Il ne semble pas qu'ils soient excessifs. Le jour même, le dimanche 24, d'Anjou « ne sortit qu'à demi caché dans un coche » (Michelet, IX, 429). Ses hommes étaient employés à piller. « Le seul « sieur de Tavannes eut les mains nettes; il ne souffre pas « que ses gens prennent aucune chose. Ceux de M. d'Anjou « pillent les perles des étrangers » (*Mémoires de Saulx Tavannes*, édit. Buchon, p. 435, col. 2). Le goût immodéré de ce prince pour les bijoux et les perles est connu : l'occasion lui parut bonne pour s'en munir. Les *Mémoires* de Tavannes, auxquels nous empruntons ce trait, ne parurent qu'en 1653 : ils confirment sur ce point ce qu'écrit l'auteur du *Tocsin* : « Les couppeurs de bourse et autres larrons se ruèrent sur les huguenots pour l'espérance de butin, sinon d'aventure qu'il fut trop grand. Car en ce cas les principaux chefs le réservoient pour eux; comme entre autres la maison de Thierry-Badoire, riche lapidaire, fut en butin aux Suisses, ou, comme affirment aucuns, au duc d'Anjou, à cause de plusieurs pierres et joyaux précieux qui y estoient ». Plus tard, d'Anjou « se trouva parmi les rues, ses armes sur le dos, et mesme se plaça sur le pont Notre-Dame, afin que sa présence servît à encourager les petits (à tuer) et qu'il pût faire remarquer là ceux qui s'y fussent acheminez (vers Notre-Dame) pour se sauver » (*Tocsin*, f° 86[a]). Le lendemain, s'il faut en croire l'auteur des *Matines de la Saint-Barthélemy* (1690, p. 70), l'exécution faite, tout péril écarté, le duc d'Anjou, accompagné de ses gardes, parcourut lui-même la ville et les faubourgs, se faisant ouvrir les maisons où les massacreurs avaient rencontré un semblant de résistance, pour rechercher s'il n'y trouverait pas quelque huguenot caché. C'est le vautour apparaissant après le carnage. En même temps, il envoyait des soldats de sa garde « à la campagne, aux environs de Paris, visiter les huguenots dans leurs maisons des champs. Et afin que nul n'y fust épargné, il envoyoit aux divers quartiers ceux de ses soldats qui n'y connoissoient personne,

tellement qu'ainsi ils n'en épargnèrent pas un, excepté quelques-uns qui furent pris à rançon pour « ceux qui estoient plus friands de l'argent. Et si ne laissoient pas pourtant de tuer les prisonniers, leur rançon une fois payée » (*Réveille-Matin des Français*, I, 170).

Voilà ce que l'on racontait dans les livres protestants. On comprend l'exécration dont les huguenots du monde entier poursuivaient le roi de Pologne, et si, ce qui est bien probable, leurs récits sont exacts, on est tenté de les excuser lorsqu'ils le comparent, non pas au vautour, mais au lièvre, qui n'est pas réputé pour son courage, et en même temps à un autre animal qui n'est pas un emblème de délicatesse (*Mémoires de l'Estat sous Charles IX*, 1576, II, 362).

Nous avons montré qu'amis et adversaires sont d'accord pour reconnaître que le duc d'Anjou a eu, nous ne dirons pas dans la lente et profonde préméditation, mais dans la préparation du massacre, dans les moindres détails de cette préparation comme il a eu dans son exécution, un rôle considérable. Seule, la *Vera Descriptio* le nie, et déclare qu'Henri d'Anjou est resté étranger à tous ces événements. Cette dénégation n'a évidemment aucune valeur historique; mais l'isolement de ce témoignage d'innocence est un puissant indice qu'il émane du coupable.

Celui-ci persistera d'ailleurs dans sa dénégation, et deux ans plus tard, devenu roi de France, réduit à signer la « paix de Monsieur », il y désavouera la Saint-Barthélemy, en annulera les conséquences juridiques, déclarera « n'y avoir eu aucune part et été mortifié au dernier point de ce malheureux accident » (*de Thou*, VII, 417). Il signera l'Edit dont l'art. 32 débute ainsi : « Les désordres et excez faicts le xxiiij d'aoust et jours suivans en conséquence dudit jour, à Paris et en autres villes et endroits de nostre Royaume, sont advenus à notre très grand regret et desplaisir ».

## XXIII

(*Page 504*).

La Cour de France a beaucoup tergiversé sur l'attitude à prendre après les massacres. Avant de s'en faire gloire, ce qui fut de courte durée, ou de se donner l'excuse de la légitime défense en découvrant une conspiration imaginaire, elle avait tenté de présenter l'événement comme une querelle entre les Coligny et les Guises, à laquelle le pouvoir royal était comme étranger. On voit qu'ici le duc d'Anjou parle d'une rencontre quasi fortuite entre les catholiques qui sortaient du Louvre et les protestants qui s'y rendaient. Charles IX a essayé du même subterfuge.

Le jour même de la Saint-Barthélemy, il écrit à son ambassadeur à Londres :

Il est advenu que ceux de la maison de Guise, qui n'ont petite part en ceste ville, comme chacun sçait, ayant sceu certainement que les amis de mon dict cousin l'Admiral vouloient poursuivre et exécuter sur eux vengeance de ceste blesseure parce qu'ils les soupçonnoient d'en estre la cause, se sont esmeus ceste nuit passée si bien contre les uns et les autres qu'il s'est passé une grande et lamentable sédition... ayant esté forcé le corps de garde qui avoit esté ordonné à l'entour de la maison du dict sieur Admiral, luy tué avec quelques autres gentilhommes, comme il en a esté aussi massacré d'autres en plusieurs endroits de la ville. Ce qui s'est meu avec une telle furie qu'il n'a esté possible d'y apporter le remède tel que l'on eust désiré, ayant eu assez à faire à employer mes gardes et autres forces pour me tenir en seureté dans mon chasteau du Louvre... Tout ceci advenu par la querelle particulière qui est, de longtemps, entre ces deux maisons. (*Correspondance diplomatique de la Mothe Fénelon*, t. VII, p. 324.)

Charles IX faisait porter des affirmations analogues aux princes allemands par M. de Schomberg; et aux Suisses confédérez par le trésorier des Ligues. Le 27 août, il écrivait dans les mêmes termes à ses gouverneurs, notamment au Vicomte de Harte, gouverneur de Bayonne (Bibl. nat., fr. N° 15555, f° 42 v°).

Et le lendemain 28, en plein Parlement, il déclarait — l'auteur de notre écrit va le reconnaître — que tout s'était fait par son ordre.

Je dois à l'obligeance de M. le Comte de Juigné, qui a bien voulu m'autoriser à en faire prendre copie dans les archives de sa famille, une lettre inédite, qui fut écrite par Charles IX le 28 août. Son destinataire était Jean de Nogaret, seigneur et baron de La Valette, dont le fils cadet, Jean-Louis, porta le titre de marquis de la Valette et, à partir de 1581, de duc d'Epernon. Le marquis de Juigné actuel est le petit-fils de la Marquise de Juigné, née La Valette. C'est grâce à l'aimable intervention de sa tante, Madame de Juigné de Castellane, que j'ai pu me procurer cet important document :

A *Monsieur de La Vallette, chevalier de mon Ordre, cappitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances et gouverneur de ma ville de Lectoure.*

Monsieur de La Vallette, ayant esté descouvert comme l'admiral et ses adhérans, depuis sa blessure, avoient conspiré contre ma personne, de la Royne Madame et mère et de mes frères et des autres princes et seigneurs estant près de moi, j'ay esté contrainct faire prévenir leur pernitieuse entreprise par ceux de Guyse, ce qui a été si dextrement exécuté que ledict admiral et ses dicts adherans y ont esté la plus grande part tuez ; et combien que j'aye escript partout et faict publier, nonobstant cette exécution, mon ntention estre entretenir mon edict de paciffication et empescher que mes subgectz s'offensassent l'un l'autre, toutefois je doubte (je suppose) que ceulx de la nouvelle relligion se veillent eslever et troubler le repos de mon royaume, ce que je désire empescher en faisant rompre et tailler en pièces ceulx qui s'assembleront contre mes edictz. Et d'autant, Monsieur de La Vallette, que je me confie à vous et que vous avez pouvoir et crédict par delà entre mes subgectz, je vous fais ceste lettre pour vous pryer assembler de voz amys et de mes subgectz et serviteurs le plus grand nombre que vous pourrez, et me rendre obey soit par douceur ou autrement, admonestant mes subgectz de demourer en repos en leurs maisons et chastiant ceux qui vouldroient faire le contraire. Je serais très aise que vous peusiez vous rendre maistre de la ville de Lectore, estant de tel poix qu'elle est, et est à craindre si ceulx de la dite relligion se trouvent les plus fortz qu'ils en

veillent mal user. Je vous prie donc vous y employer et me servir en cela et toutes autres occasions selon que vous avez accoustumé en me mandant de voz nouvelles au plus tost, pryant Dieu, Monsieur de La Vallette, qu'il vous tienne en sa garde.

Escript à Paris, le XXVIII^e jour d'aoust 1572.

*Signé :* CHARLES.

*Et plus bas :* DE NEUFVILLE.

Cette lettre appartient à la série de celles qui continuaient à pousser au massacre. On remarquera cette phrase : « La chose a été si dextrement exécutée que l'amiral et ses adhérents ont presque tous été tués ». On notera aussi l'ordre qui suit de « tailler en pièce » ceux qui s'assembleraient contre les édits et d'obtenir la soumission par douceur ou « autrement ». Très vite, il fallut, au moins dans les rapports diplomatiques, prendre un ton tout opposé.

## XXIV

### (*Page 504*).

Il est probable qu'il s'agit de la lettre adressée par Théodore de Bèze, le 4 septembre 1572, *ad Herdesianum, jurisconsultum, et Norimb. Reip. a consiliis*. On lit dans cette lettre : « *Aliqui conglobati nobiles egregii restiterunt, sed multitudine tandem sunt oppressi; non nullis et quidem paucis exceptis qui quod in suburbio agerent fuga dicuntur elapsi* ». C'est de cette tardive, partielle, peut-être isolée tentative de résistance, immédiatement avortée, que le trop habile auteur de notre récit fait la bagarre originaire d'où est sortie la Saint-Barthélemy! (On trouvera la lettre de Th. de Bèze à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme française, dans le *Thesaurus Baumianus*). Voilà sans doute ce qui lui a permis, au début, d'appeler la Saint-Barthélemy un accident : *casus*, comme Charles IX et Catherine, en écrivant à notre ambassadeur à Londres, le 9 septembre 1572, l'appelaient *une émotion :* « l'émotion qui est advenue ici...

l'émotion advenue en plusieurs villes de mon royaume ». (*Correspondance de La Mothe Fénelon*, t. VII, pp. 338-341). « Sa Majesté, écrit encore le Trésorier des Ligues suisses, m'a fait commandement de vous communiquer *un accident* advenu ces jours passés dans la ville de Paris... Le mariage célébré cinq jours avant *cet inconvénient*... Chacun connoistra ainsi cet *accident* estre advenu pour querelle particulière... » (*De furoribus gallicis*, 1573, pp. CV et CVII). Jamais expressions ne furent plus impropres, car jamais entreprise ne fut plus méthodiquement préparée. Le plan, simple et pratique fut exactement suivi. Il fallait aller de haut en bas, commencer par Coligny et les grands chefs pour continuer par les gentilshommes, passer de ceux-ci aux « membres du Parlement et conseillers notables » (*Mémoires de Geizkofler*, p. 63), puis aux marchands, pour finir par le petit peuple.. Les paisibles bourgeois huguenots ne seraient attaqués que lorsque les seigneurs auraient été mis hors d'état de les défendre. Quant aux seigneurs, chefs et simples gentilshommes, les maisons qu'ils habitaient avaient été réparties entre des « Capitaines », disposant d'un nombre d'hommes suffisant, de manière que chacun « peust assaillir le sien par ordre *et au même instant* ». (*Le Tocsin*, 74 *a.*) « La tuerie débuta à petit bruit vers une heure du matin, les rues étant encore plongées dans l'obscurité » (Léon Marlet, *Notes critiques sur la St-Barthélémy*, Paris 1905, in 8°, p. 21), et les victimes dans leur premier sommeil. Ce fut une battue supérieurement ordonnée par ce maître veneur passionné, auteur du livre : *La Chasse Royale*, Charles de Valois, roi de France. Lui-même, « en derrière, disoit, se riant, qu'il avoit fait comme son fauconnier, et *veillé* ses oiseaux ». (*L'Estoile*, édit. Petitot, XLV. 71). Ainsi les nobles huguenots furent tous, dans un même moment, désarmés, rien ne leur ayant laissé soupçonner une attaque, et, dans l'impossibilité de se défendre les uns les autres ou de se défendre eux-mêmes, mis à mort sans combat. « Les gentilshommes du roy de Navarre et du prince de Condé

furent tirés de leurs chambres et désarmés de l'espée et de la dague qu'ils portaient » (*Tocsin*, 77[a]). Les princes du sang durent eux-mêmes subir la même rigueur : « Deux heures avant le jour furent réveillez le roy de Navarre et le prince de Condé par nombre d'archers de la garde qui entrèrent effrontément dans leurs chambres et leur firent commandement, de par le roy de s'habiller et de venir le trouver *sans espée* » (Sully, *Memoires des sages et royales economies d'Estat*, 1638, in-fol., I, 10). Ainsi le mot d'ordre du désarmement, immédiat et simultané, fut général. « Les personnes massacrées étoient endormies et désarmées », écrit l'historiographe de France, Jean de Serres, dans son *Inventaire de l'Histoire de France*, Lyon 1653, in-8°, I, 705). Et le confesseur du roi, Arnault Sorbin, dans son *Vrai Réveille-Matin des calvinistes et publicains françois* (pièces liminaires : *Comparaison*) loue le roi de les avoir attaqués

*Quand il a veu leurs yeux appesantis de somme.*

On ne saurait expliquer autrement comment tant de vaillants soldats ont pu être égorgés sans que les égorgeurs subissent presque aucune perte. Il fut sans doute unique, le cas de ce lieutenant de la maréchaussée qui, ne s'étant pas laissé surprendre, joua des pistolets et de l'épée jusqu'à son dernier souffle, ne cessant de répéter qu'il était officier du Roi, et confiant, le candide gendarme, que s'il tenait bon, le Roi l'allait délivrer de cette populace (*Le Tocsin*, 84[a]). Ce lieutenant doit être celui que d'Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, col. 554) nomme Teverni, et qualifie de « Lieutenant de la Robbe-longue de la Connestablie ». D'Aubigné s'émerveille que de cette « valeureuse Noblesse » il n'y en eut qu'un autre qui mourut l'épée à la main : Marafin de Guerchi, lieutenant des gens d'armes de Coligny, lequel « mit son manteau autour du bras, et se fit tuer à coups d'épée, se vengeant comme il pouvoit » (*Ibid.*, col. 546).

## XXV

(*Page 504*).

L'auteur, pour diminuer l'importance de l'acte, diminue le nombre des victimes au-delà de toute vraisemblance. Dans la relation de Jean Michiel, l'ambassadeur extraordinaire de Venise, on lit : « Quant au nombre des tués à Paris, ceux qui disent le plus disent quatre mille; l'évaluation la moindre est de deux mille environ » (Albéri, série I, t. IV, p. 291). Ce dernier chiffre, le plus faible, est celui qu'adopte Tavannes : « Il demeure deux mille massacrés ». De Thou : « Il y eut environ deux mille hommes de tuez *le premier jour* ». Sigismundo Cavalli, l'ambassadeur vénitien résidant, déplore que quelques huguenots aient échappé au massacre, » ce qui, ajoute-t-il, ne fut pas arrivé si les ordres donnés avaient été exactement suivis ». Nous voilà loin des cinq cents victimes de la *Vera Descriptio!* Montluc, l'auteur présumé de celle-ci, a produit dans sa *Defensio contra quorumdam calumnias* une affirmation encore plus audacieuse : « On prétend qu'il y a douze cents gentilhommes tuez : il n'y en a pas eu plus de quarante ». (*Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, 1576, t, II, p. 179). Quant aux massacrés qui n'étaient pas gentilshommes, cela ne compte pas pour l'évêque de Valence. Pas plus que ne comptent les femmes et les enfants : *Hominum circiter quingenti perierunt*. (Cf. sur le nombre des victimes parisiennes, le *Bulletin* de 1897, p. 474-481.)

## XXVI

(*Page 505*).

Comment la clôture des portes, qui ôtait toute chance de fuite à ceux qui avaient jusque-là échappé au massacre, pouvait-elle faciliter l'apaisement? Nous saisissons d'ail-

leurs, ici encore, une inexactitude faite pour fourvoyer le lecteur. Ce n'est pas « le lendemain, *postera die*, » le lundi 25 août que les portes de Paris furent fermées. C'est le vendredi 22 août, le jour où Coligny fut blessé. « On dépêcha des gens pour courir après le meurtrier qu'on ne connaissoit pas encore, et, afin qu'il ne pût échapper, on ferma toutes les portes, excepté deux qu'on réserva pour l'entrée des vivres, mais le Roi y fit mettre des gardes ». (De Thou, VI, p. 386). La raison donnée fut la recherche du meurtrier, qu'on ne prit pas. Le résultat effectif fut d'empêcher les huguenots de sortir de la ville. Pour la nuit du 23 au 24 les ordres furent des plus stricts : « Le Roy commanda la nuict que les portes de la ville fussent tenues fermées et que tous se missent en armes » (*Le Tocsin*, 74ª). Ce n'était plus sans doute pour se saisir de Maurevert.

## XXVII

(*Page 505*).

Les dépêches de Cavalli, ambassadeur de Venise à la Cour de France, nous édifient sur la véracité de cette affirmation. Le 25 août, Cavalli racontait le massacre de la veille, et ajoutait : « La nuit dernière, le Roy a envoyé des ordres à Orléans et d'autres cités pour *qu'on y fasse ce qu'on a fait à Paris.* » Et le 27 août, Cavalli écrivait encore au doge : « Il est vrai que le Roi a donné l'ordre de massacrer les huguenots dans les villes, et l'on sait déjà qu'un grand nombre ont été tués à Rouen, à Meaux, à Chartres et à Orléans » Extraits des *Annali* et du *Rubricario* de Venise, publié par Tomaso Gar dans les *Atti del Regio Istituto Veneto*, t. XV série 3).

Giovanni Michiel donne la même note : « Depuis lors on a agi de même, avec une fureur égale et souvent plus grande, dans toutes les provinces et presque dans toutes les villes du royaume, et l'on n'a épargné qui que ce soit, pas même ceux qui avaient des charges » Alberi, *Relations des Ambassadeurs vénitiens*).

## XXVIII

(*Page 505*).

A ces sept villes, M. William Martin, qui a donné la traduction des rapports de Michiel et de Cavalli dans son livre (*La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise*, p. 27, *note*) en ajoute quinze : Agen, Angers, Beaugency, Blaye, Blois, Bourges, Castres, la Charité, Dax, Jargeau, Moissac, Romans, Saumur, Troyes, Valence.

## XXIX

(*Page 505*).

L'histoire n'a consigné le souvenir d'aucun de ces « auteurs de désordres » qui auraient été recherchés pour avoir, en dépit des ordres royaux, continué à massacrer leurs concitoyens. Les poursuites dirigées contre eux ont été clandestines, et les résultats de ces poursuites sont restés ignorés.

## XXX

(*Page 505*).

Cependant, le 5 septembre, Jean Michiel écrivait au Doge de Venise : « Le massacre des huguenots continue dans tout le royaume. Hier matin, une procession publique et solennelle, à laquelle ont pris part, avec le Roi, la Reine, les princes frères du Roi, tous les officiers et tout le clergé portant le Saint Sacrement et les Reliques des Saints, a eu lieu pour appeler sur cet événement la protection spéciale de Dieu ». Et le 13 septembre : « La mise à mort des huguenots continue, quelques-uns des plus notables étant, avec leurs partisans et les personnes à leur service, noyés secrètement la nuit ». (Gar. *loc. cit*). Ce qui confirme d'avance ce que, quatre ans plus tard, ignorant les rapports ci-dessus cités, écrira l'auteur du *Tocsin* (93 b.) : « Plusieurs furent mis prisonniers, desquels aucuns estoient la nuict jetez en la rivière ».

Henri Monod.

# Documents

## LA CONFESSION DES PÉCHÉS DE LA LITURGIE

**des Églises réformées de France insérée dans un livre de piété catholique.** (*Suite.*)

Grâce à l'obligeance de M. le pasteur Ch. Bost je suis en mesure d'ajouter quelques éclaircissements bibliographiques aux notes que j'ai données plus haut (1) sur certaines infiltrations protestantes dans la littérature d'édification catholique des XVI[e] et XVII[e] siècles.

Notre collègue du Havre veut bien me signaler un autre petit livre qui a du reste une proche parenté de titre avec le *Thesaurus precum*... de 1587, 1601 et 1615, mais qui paraît avoir été délibérément rédigé et édité à trois reprises, en 1585, en 1602 (2) et en 1686, pour faire passer sous un pavillon catholique un recueil populaire de prières et d'instructions protestantes. Le plan est tout différent de celui du *Thesaurus* et l'élément didactique y tient une place absente dans le recueil latin qui est d'une piété plus mystique.

Voici une intéressante citation de Gautier de Saint-Blancart (3) à ce sujet :

« ...Puisque je suis tombé sur les Livres de Religion il est bon de rapporter ici ce qui se passa à l'égard d'un petit livre intitulé *Le thrésor des prières, oraisons et instructions chrétiennes*, etc., par *M. J. de Ferrières, curé de St-Nicolas-des-Champs*...

(1) *Bull.* LVIII, p. 158.

(2) Et peut-être encore en 1603 [in-12 chez J. Micard à Paris] si le *Dictionnaire de bibliographie catholique* de Migne auquel j'emprunte ce renseignement n'a pas confondu avec l'edition de 1602.

(3) *Histoire apologétique ou défense des libertés des Eglises réformées de France.* Amsterdam 1688, t. II, p. 133, 134. — Elie Benoit, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. V, p. 945, donne des renseignements concordants.

« Quelques personnes de piété tâchèrent de contribuer quelque chose à l'édification de leurs frères par le moyen du Livre dont j'ai rapporté le titre, et qui avait été publié vers la fin du siècle passé (1), ou au commencement de celui-ci. J'ai une édition de ce livre de l'année 1602.

« C'est un recueil qui contient non seulement un grand nombre d'oraisons sur divers sujets, composées pour servir aux dévotions particulières des Réformes, et dont l'usage leur était ordinaire, soit dans leurs familles soit dans leurs cabinets ou ailleurs; mais encore des Prières dont les Églises de France se servoient publiquement dans leurs Temples (2), des paraphrases de plusieurs pseaumes; l'explication de l'Oraison dominicale, du Symbole des apôtres et des Dix Commandements de la Loi, et plusieurs autres excellentes instructions tirées de l'Écriture Sainte de nos catéchismes et de notre Liturgie. Mais l'auteur de ce recueil, se proposant sans doute ou de donner le moyen aux fidèles de s'en servir en des temps de persécution sans craindre la vigilance des inquisiteurs, ou de mettre entre les mains de ceux de la communion de Rome même, pour leur inspirer adroitement la vérité et la piété, ou peut-être les deux ensemble, cet auteur, dis-je, quel qu'eût été son dessein, avoit habillé son livre à la Romaine Il l'avait publié sous le nom d'un prêtre, il l'avait muni d'un calendrier (3), il avoit parlé et dans le corps de l'ouvrage et dans le titre de la *Salutation Angélique* et des sept *Psaumes pénitentiaux*; et il avoit pris soin dans l'impression, d'y faire mêler en divers endroits des caractères rouges avec les noirs.

« Ces personnes pieuses dont j'ai parlé, ayant recouvré un

(1) La première édition est de 1585. La Bibl. Nat. en possède un joli exemplaire en maroquin olive, réglé, ayant appartenu aux capucins de Paris (B. N. invent. D. 35007). En voici le titre complet : *Thrésor des prières, oraisons et Instructions chrétiennes pour invoquer Dieu en tout temps, avec plusieurs sainctes Méditations et Expositions tant sur l'Oraison dominicale, la Salutation Angélique, les articles de la Foy, les Dix commandemens de Dieu, que sur les sept pseaumes pénitentiels extraictes tant des sainctes escritures que des saincts Pères et Docteurs anciens et modernes ensemble un calendrier historial.* A Paris pour Guillaume Auvray rue St-Jean-de-Beauvais au Bellerophon couronné, 1585. — Il faut remarquer que cette édition ne fait pas mention du nom de l'auteur supposé, M. J. de Ferrières, curé de St-Nicolas-des-Champs qui n'apparaît que dans les éditions de 1602 et 1686.

(2) Y compris la *Confession des péchés* (p. 56) précédée d'un préambule, comme suit : « Seigneur Dieu Père Éternel et Tout Puissant, qui ne voulez pas la mort du pécheur mais qu'il se convertisse et qu'il vive, *nous confessons et nous reconnoissons devant votre Sainte Majesté...* » Plus loin (p. 210) une *Oraison très dévote pour dire principalement le jour du saint Dimanche, par laquelle on prie Dieu pour tous les rois, princes, évêques et pasteurs de l'Église...* n'est autre que la prière d'intercession de la liturgie calviniste.

(3) Ce calendrier historial est orné de 12 figures gravées sur bois par le petit Bernard. L'observateur le moins superficiel y reconnait la note protes-

exemplaire de ce livre; crurent que sans que les persécuteurs s'en aperçussent il pourroit servir utilement à l'instruction et à la consolation des fidèles qui gémissoient sous l'inquisition de France. Dans cette pensée, ils le retouchèrent pour l'accommoder à l'usage de ce temps (1) échangeant les expressions qui avoient le plus vieilli et en substituant d'autres à leur place. Ils firent aussi quelques petits changements dans les choses même et pour mieux éblouir nos ennemis, ils y mêlèrent quelqu'un de leurs dogmes les moins dangereux; comme celui du *Limbe* des Pères, dont l'auteur n'avait pas parlé.

« Cela fait, ils le remettent à un Libraire de Paris à qui ils inspirent de le réimprimer (2). Le Libraire le fait passer par l'examen de deux docteurs de la Sorbonne ; ces Docteurs y donnent une approbation extrêmement avantageuse. Ils témoignent qu'ils l'ont lu exactement, que la doctrine leur en a paru orthodoxe, et les oraisons d'autant plus propres pour l'usage des fidèles qu'elles sont toutes, ou tirées mot à mot de l'Écriture Sainte, ou composées de ses sentences les plus choisies. Ils ajoutent que quoique l'auteur ne se soit pas attaché à toutes les actions de la Religion catholique, ce qui relève le mérite et le prix de son *Thrésor*, c'est qu'il apprend dans le détail à faire saintement beaucoup d'actions dont il n'est

tante, par exemple, à la fin : « Supputation des années depuis la création du monde jusqu'à l'an 1585 selon le calcul de M. Luther... »

Les éphémérides signalent longuement les orages et autres événements météorologiques mais ne négligent pas les faits contemporains qui intéressent les Réformés :

« 13 mars 1569, Bataille de Gernac.

« 10 juin 1572, ce iour la Royne de Navarre décéda en la ville de Paris, rue de Grenelles.

« 18 juillet 1585. Ce mesme iour le Roy assistant au Palais à Paris fut aboly l'Edict de pacification avec ceux de la Religion, la volonté du Roy estant qu'il n'y eust qu'une religion.

« 24 aoûst 1572 : La iournée dite Sainct-Barthélémy. »

(1) Quelques-unes de ces retouches ne sont pas de pure forme et l'on sent que la doctrine calviniste a perdu sur certains points de sa rigidité. Ainsi l'édition de 1585 dit à propos de la Cène : « La table de N. S. nous est proposée sous l'espèce de pain et de vin, par lesquels nous recevons vrayement le corps et le sang du Seigneur Jésus, d'autant qu'estans icy en terre, nous montons par foy au ciel jusques à luy, et estans membres de son corps, nous sommes faits participans de tous ses biens. » En 1686 il est dit : « Le saint-sacrement du corps et du sang de J.-C. est une sainte cérémonie par luy instituée la veille de sa mort et passion, sous les espèces du pain et du vin pour estre faite en mémoire du sacrifice de sa croix, par lequel tous les fidèles sont faits participans, non seulement de tous les bienfaits de J.-C. mais aussi sont nourris de son vray et substantiel corps et sang en recevant les espèces visibles du pain et du vin, tellement que par cette sainte communion, nous sommes faits un avec luy, et incorporez en lui... »

(2) Estienne Lucas, rue Chartière, vis-à-vis du Puits-Certain, à la Bible-d'Or, qui, avant la Révocation avait une boutique à Charenton et édita plusieurs Bibles et psautiers huguenots.

parlé qu'en général dans leurs exercices de dévotion. Enfin ils déclarent que la réimpression de ce livre ne peut être que très utile (1). Sur cette approbation le Roi permet de le réimprimer par un privilège authentique (2). On le réimprime donc dans Paris même et *avec approbation et privilège du Roi*.

« Cette nouvelle édition ne parut pas plutôt qu'on en débita une infinité d'Exemplaires ! Ce ne furent pas seulement les *Nouveaux Convertis* qui l'achetèrent ; les anciens catholiques Romains voulurent aussi l'avoir (3), et pas un d'eux ne trouva rien à redire à cet ouvrage ; ils en parloient tous au contraire, comme d'un ouvrage excellent et rempli de piété et d'onction : si bien qu'il se répandit en peu de temps sans aucun obstacle, et dans Paris et dans toutes les provinces du Royaume (4).

« Mais quelqu'un ayant enfin remarqué, que ce *Thrésor* ne renfermait que les richesses de la Religion réformée, on ne le regarda plus avec les mêmes yeux. Ce *Thrésor* dont l'éclat avoit d'abord frappé tous les yeux, et dont MM. de la Sorbonne avoient eux-mêmes si fort relevé le mérite et le prix, n'eut plus rien de riche ni de précieux ; il n'eut plus rien que de noir et de funeste... Ce fut un livre pernicieux ; un livre enfin qu'il falloit supprimer pour cette seule raison, qu'il contenoit la religon des Réformes, quoiqu'au fond la Doctrine, et les maximes en fussent pures et que les pratiques qui y étoient enseignées fussent saintes et dignes de la Religion chrétienne. On fit en effet ce que l'on put pour le supprimer ; on en défendit la lecture comme d'un livre de magie : et les curés eurent ordre de publier ces défenses dans leurs prônes et d'obliger leurs paroissiens à leur apporter tous les exemplaires de ce livre qu'ils auroient en leur pouvoir.

« Dieu permit sans doute tout ce je viens de dire, soit pour faire éclater la pureté de la Religion réformée, soit pour découvrir la passion et l'aveuglement des Catholiques Romains ».

Ajoutons pour finir, que l'innocent artifice dont les éditeurs de 1686 durent se servir au lendemain de la

(1) Ces docteurs, Varet et De Rivière pourraient bien avoir été complices de la pieuse industrie des éditeurs ; ou leur nom est-il aussi apocryphe que celui du curé Jean de Ferrières ?

(2) Ce privilège est daté du 16 janvier 1686.

(3) L'exemplaire de la B. N. est relié en maroquin rouge aux armes de Louis XIV. (B. N. im. D. 19370.)

(4) Le pasteur François Murat de Grenoble qui avait publié, en 1688, à St-Gall un manuel de piété intitulé *Armes de Sion, ou prières convenables pour consoler et fortifier les fidèles qui gémissent sous la croix*, le réédita sous un titre qui rappelait le succès du volume de 1686, et le dénomma, en de nombreuses réimpressions : *Nouveau Thrésor de prières propres en tous tems et surtout en celui de l'affliction de l'Eglise.*

Révocation pour fournir un livre d'édification à leurs coreligionnaires privés de temples et de pasteurs n'a pas encore cessé d'abuser les lexicographes. Dans le *Dictionnaire de bibliographie catholique* de Migne, le *Thrésor de prières... de M. J. de Ferrières* continue à figurer au catalogue des ouvrages approuvés. Il n'est pas non plus à l'*Index libiorum prohibitorum* de Rome. Espérons que ces lignes destinées à intéresser quelques bibliophiles huguenots au sort des rares exemplaires qui en subsistent n'attireront pas au problématique et peut-être inexistant curé de Saint-Nicolas-des-Champs une condamnation aussi tardive qu'imméritée.

H. DANNREUTHER.

---

## LES TEMPLES ET LES PASTEURS DE MOUCHAMPS

**Avant la révocation de l'édit de Nantes.**

(1561-1685)

### LES TEMPLES

Le culte réformé commença à être célébré publiquement à Mouchamps au mois d'août 1561 (1), mais il est difficile de dire en quel endroit. On peut supposer que ce fut dans l'église paroissiale, quoique cela ne soit pas prouvé. En tout cas, cet édifice ne dut pas servir bien longtemps aux protestants sans qu'ils fussent inquiétés, car un édit du mois de janvier 1562, qui leur accordait une certaine liberté de réunion, leur défendait de s'assembler dans les anciennes églises.

C'est probablement à ce moment que le seigneur de Mouchamps, Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de

1 Bibl. nat. Ld, 176,332 : *Factum pour les habitants de Mouchamps faisant profession de la R. P. R.* — Lièvre : *Hist. des protestants et des Églises réformées du Poitou*, I, 88.

Soubize (1), qui s'était déclaré publiquement pour la Réforme (2), fit fermer l'église, dont il pouvait bien se croire propriétaire, puisqu'elle se trouvait dans l'enceinte d'un château lui appartenant (3). Tout porte à croire, cependant, que les réformés, qui formaient alors la très grande majorité de la population de la paroisse, ne tardèrent pas à utiliser l'église comme lieu de culte. Ils en jouirent une soixantaine d'années, mais pas toujours librement, en particulier après la Saint-Barthélemy.

D'après une factum fourni par le syndic du clergé du diocèse de Luçon, quelques années avant la révocation de l'édit de Nantes, pour faire interdire l'exercice du culte réformé à Mouchamps, cet édifice aurait même été, à la fin du XVI[e] siècle, soumis au simultaneum, c'est-à-dire qu'il aurait servi à la fois au culte catholique et au culte protestant, et cela du consentement du prieur-curé (4). Toutefois cette double affectation ne dut être qu'exceptionnelle.

C'est dans l'église devenue temple, que le lundi 2 septembre 1566, fut inhumé Soubize, seigneur de la paroisse, mort en chrétien, la veille, au château du Parc (5).

Les protestants jouissaient encore de l'église au mois d'octobre 1621, lorsque le grand vicaire de l'évêque de Luçon vint en prendre possession, la réconcilier et chanter « en icelle la première messe » (6). Ce représentant de l'évêque laissa derrière lui un curé, Isaac de Ringère, qui fut chargé d'officier dans l'église rebénite; mais ce prêtre ne tarda pas à être inquiété par les réformés qui, dès le mois de mars de l'année suivante, le firent prisonnier et

(1) Soubize près Rochefort.

(2) Jules Bonnet : *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubize*, pages 43 à 50.

(3) Lièvre : *Hist. des prot. du Poitou*, I, 134-135.

(4) Bibl. de Poitiers, Dom Fonteneau, XIV, 745 : *Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Luçon.*

(5) Jules Bonnet : *Mémoires de la vie de Jean Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubize*, 98; *Bulletin de la Soc. de l'hist. du prot. franc.*, XIII, 311 : Testament d'Antoinette d'Aubeterre.

(6) *Mercure de France*, 1622, VIII, 491-492.

le menèrent lié à la Chaize-le-Vicomte, où se trouvait une armée protestante, conduite par Benjamin de Rohan-Soubize, petit-fils de l'ancien seigneur de Mouchamps. On l'y retint six jours, après quoi il fut mis en liberté.

Revenu à Mouchamps, de Ringère continua à dire la messe; mais, à la fin de l'année, l'exercice de son ministère fut encore troublé. La veille de Noël, en effet, les



Eglise dans laquelle les réformés célébrèrent leur culte jusqu'en 1621.

protestants, maîtres du château, refusèrent d'en ouvrir les portes aux catholiques qui voulaient aller entendre les matines et la messe de minuit; le lendemain, le mardi suivant et le premier jour de l'an 1623, ils causèrent du désordre en allant dans l'église faire des « insolences » aux fidèles assemblés et des « menaces » au curé, qui fut obligé de se retirer (1).

(1) Arch. de la mairie de Mouchamps : reg. tenu par le clergé cath. de 1621 à 1659.

Sur les instances de ce dernier, le cardinal de Richelieu, évêque de Luçon, en porta plainte, et par arrêt du 13 février 1623, le conseil privé du roi ordonna de faire assigner à comparaître devant lui dame Catherine de Parthenay, douairière de Rohan, devenue propriétaire du château de Mouchamps depuis la mort de Soubize, son père, en 1566. Celle-ci refusa d'obéir à cette assignation et demanda par requête du 17 juillet 1624 à porter l'affaire devant le Parlement de Paris, chambre de l'édit.

Mais Richelieu, qui dominait déjà au conseil royal (1), fit décider que l'opposante serait appelée devant ce conseil pour fournir ses moyens. Comme elle ne comparut pas et ne fit rien produire, un arrêt donné par forclusion, le 11 septembre 1624, ordonna le rétablissement de la messe dans l'église de Mouchamps, défendit à Mme de Rohan et aux réformés de « troublez et empescher le curé dudit lieu et autres prêtres qui y seroient employez en la célébration du service divin, jouissance de leurs bénéfices et perception des dixmes ».

La douairière de Rohan ne se conforma pas immédiatement à cette ordonnance, car le conseil privé dut prendre, le 27 mars 1626, un nouvel arrêt pour faire exécuter celui du 11 septembre 1624 (2). Vraisemblablement, le culte romain ne fut rétabli dans l'église qu'un peu plus tard.

Définitivement dépossédés de l'église en 1628, les protestants se bâtirent un temple (3) sur lequel voici quelques détails :

Le temple érigé à cette époque était placé sur un terrain situé entre la rue principale du bourg, la route de Rochetrejoux, la petite rue qui part de cette route pour descendre en dessous de l'église et une autre rue partant de cette dernière pour remonter à la rue principale, à

(1) Il avait obtenu le chapeau de cardinal en 1622 et était entré au ministère en 1624.

(2) Filleau. *Décisions catholiques*, édition de 1668, 161-162 : Arrêt du conseil privé du roi contre Mme de Rohan et les religionnaires de Mouchamps pour le rétablissement du service divin à Mouchamps, 27 mars 1626.

(3) Lièvre, *Hist. des protestants du Poitou*, I, 309.

côté de la maison de M. Bordron. Son emplacement est actuellement occupé par les bâtiments de M. Lucas.

Au nord-est du temple, un terrain (actuellement le pré de M. Moreau) fut converti en lieu de sépulture pour les protestants. Plus tard, en 1673, le Consistoire se rendra acquéreur d'une maison et de ses dépendances situées au sud-ouest (1).

Le temple avait deux portes, l'une donnant sur un emplacement laissé libre du côté de la rue principale et l'autre sur la rue qui relie cette dernière à la route de Rochetrejoux. Il était établi sur plancher et couvert de tuiles. Auprès de chaque porte était une « boëte » (tronc) fermant à clef, où les fidèles déposaient leurs dons. Une « chaize » (chaire), sur laquelle se trouvait une Bible recouverte de cuir et des bancs composaient tout le mobilier de ce simple édifice ; mais sur le fronton extérieur du temple, ou à côté, existait une cloche destinée à appeler les fidèles au service divin. Le clocher, ou l'appui qui en tenait lieu, ne devait pas être très élevé : il ne fallait que cinq « brasses » de corde (environ 8 m. 50) pour sonner la cloche. Le culte était célébré dans ce temple tous les dimanches et quelquefois le jeudi. La cène y était généralement distribuée tous les trimestres, deux dimanches de suite. Les époques de communion étaient Noël, Pâques, fin de juin et fin de septembre. On communiait le dimanche d'avant et le dimanche d'après la fête de Noël, plutôt que le jour même. Un « plat » pour les offrandes était placé à côté de la table de communion ou sur la table même (2).

En vertu d'un arrêt du 6 août 1665, presque tous les temples du Bas-Poitou furent démolis; il ne resta que ceux de Mouchamps et de Pouzauges.

Pendant un séjour qu'il fit à Paris en 1682 et 1683, de Barillon, évêque de Luçon, obtint la démolition du

(1) Arch. départ. de la Vendée, série I : Contrat de rétrocession au Consistoire d'une maison située près du temple ; — série G : Titres de l'ancien prieuré de Mouchamps.

(2) Arch. départ. de la Vendée, I : Cahiers de recettes et dépenses du consistoire de Mouchamps.

temple de Mouchamps et la translation de celui de Pouzauges. Il comptait beaucoup, pour ramener les protestants, sur le chagrin que leur causaient ses vexations (1). L'arrêt ordonnant la démolition du temple de Mouchamps fut rendu en Conseil d'État du roi tenu à Versailles, le 11 janvier 1683; il portait que le temple devait être démoli par les protestants eux-mêmes dans le délai de deux mois, sinon le roi autorisait le syndic du clergé à le faire abattre et à prélever les frais de démolition sur le produit de la vente des matériaux. L'arrêt fut signifié aux anciens du consistoire de Mouchamps le 29 janvier 1683 par Robin, archer et huissier, demeurant à Fontenay (2). C'est le 28 janvier 1683, un jeudi, qu'eut lieu pour la dernière fois, dans le temple, la célébration du service divin. La cloche fut descendue le 6 février suivant. Les protestants procédèrent eux-mêmes à la démolition et disposèrent des matériaux.

Vers la fin de juin 1683, les habitants des localités situées sur le chemin de Mouchamps à Pouzauges purent voir passer huit charrettes à bœufs chargées de bois de charpente que des métayers protestants de nos environs conduisaient à Pouzauges. Ces métayers étaient ceux de la Rajolière, de la Pagerie, de la Brechoire, de la Barillère, de la Bretaudrie, des Forges, de la Maison-neuve et d'Algon. Au commencement du mois de juillet suivant, les métayers des Coudrais, des Boudaudries, de la Mothe et des Forges firent d'autres charrois à Pouzauges (3). Tous ces braves cultivateurs allaient conduire des matériaux provenant de la démolition du temple de Mouchamps et que les fidèles de cette malheureuse Église avaient donnés à leurs coreligionnaires de Pouzauges

(1) Lièvre : *Hist. des prot. du Poitou*, II, 137-138.

(2) Arch. départ. de la Vendée, série I : Arrêt du Conseil d'Etat, du 11 janv. 1683, interdisant l'exercice du culte à Mouchamps et ordonnant la démolition du temple de cette localité.

(3) La Rajolière, la Pagerie et les Coudrais, commune de Mouchamps; la Brechoire, la Barillère, la Bretaudrie, les Forges et la Maison-Neuve, com. de Rochetrejoux; Algon et la Mothe, com. de St-Prouant: les Boudaudries, Com. de St-Germain.

pour reconstruire leur temple dont la translation avait été ordonnée. Les charrois étaient faits gratuitement; il était seulement alloué vingt sous par charrette pour indemniser les bouviers de leurs dépenses en cours de route.

On ne vendit en fait de matériaux provenant de la démolition du temple de Mouchamps que quelques pierres de taille, 400 briques, un reste de bois de charpente, de mauvaises planches, une porte et de la pierre à bâtir



Temple bâti en 1806, reconstruit presque totalement en 1833.

qu'on donna à quatre sous la charretée. Le produit de la vente fut distribué aux pauvres.

Après la suppression de l'exercice du culte à Mouchamps, et jusqu'au mois d'août 1685, époque où fut démoli le nouveau temple de Pouzauges, notre Église fut rattachée à celle de cette dernière localité. Un certain nombre de fidèles se rendaient à Pouzauges pour assister au service divin, principalement les jours de communion. Ils contribuaient aux frais de culte et les anciens de Pouzauges prélevaient sur leurs recettes une certaine somme pour les pauvres de Mouchamps (1).

(1) Arch. départ. de la Vendée, série I : Cahiers de recettes et dépenses du Consistoire; — Quittance de l'hôpital de Luçon, 1688.

Après la Révocation, tous les biens du Consistoire de Mouchamps furent confisqués et attribués à l'hôpital général de Luçon par déclaration du roi. Ces biens comprenaient : l'emplacement du temple, une maison et ses dépendances situées à côté, un petit jardin, le fief de vigne des Plantes, contenant alors cinquante journaux, et une pièce de terre y touchant, d'une superficie de cinq boisselées, qui servait de cimetière aux réformés (1). Le petit cimetière qui touchait le temple fut purifié et béni par le prieur-curé de Mouchamps qui en fit un cimetière catholique en octobre 1686 (2).

Ici finit l'histoire du dernier temple de Mouchamps avant la révocation de l'édit de Nantes. Pendant 123 ans après sa démolition, nos aïeux n'eurent d'autres lieux de culte que le « désert », car c'est seulement en 1806 qu'ils purent s'édifier une maison de prière.

### LES PASTEURS

Le premier pasteur de Mouchamps connu est *Jean Loubat*, dit Baptiste, originaire du Midi, qu'on trouve à partir de 1572.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il se réfugia au château du Parc-Soubise, où il mourut le 8 avril de l'année suivante (3).

*De la Fayolle*, ministre de Coulonges et de Mouilleron, vint momentanément prendre la place de Baptiste dans les derniers jours de juillet 1574, et fit, quelques semaines après, plusieurs baptêmes « dans la grange du Fief-Goyau, le plus secrètement possible ». En cette même année les troubles causés par une nouvelle guerre dispersèrent les fidèles de Mouchamps et d'autres églises.

(1) Arch. départ. série I : Jugement rendu par Lamoignon de Basville, intendant du Poitou, contre les anciens de Mouchamps, le 23 juin 1685 ; — Série G : Acte d'abandon, par l'hôpital de Luçon, aux pauvres de Mouchamps, de divers immeubles ayant appartenu au Consistoire de cette dernière localité, du 7 juin 1697 ; — Titre nouvel de rente, du 17 mai 1784.

(2) Arch. de la mairie de Mouchamps : Acte de sépult. du 15 oct. 1686.

(3) Benjamin Fillon : *Lettres écrites de la Vendée à Anatole de Montaiglon*, 1861 ; — Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, I, 186.

Ceux de ces fidèles qui en avaient les moyens se retirèrent à la Rochelle, et de la Fayolle se cacha de nouveau au château du Parc, où il continua à baptiser en secret (1).

*Dominique de Losses*, dit la Touche, pasteur à Saint-Fulgent depuis 1570, se rendit à la Rochelle à la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Il était revenu à Saint-Fulgent en 1576, époque où il devint pasteur de Mouchamps par suite d'un arrangement conclu entre notre Eglise et celle de Saint-Fulgent. Par cet arrangement, cette dernière Eglise consentait à prêter son pasteur à celle de Mouchamps qui devait contribuer pour un tiers à son entretien et l'envoyer chercher les jours où il prêcherait à Mouchamps.

Ces dispositions venaient d'être prises, lorsque le 22 décembre suivant la Touche fut obligé de s'enfuir pour pourvoir à sa sécurité. Il revint à son poste vers la fin de l'année 1577.

L'Eglise de Mouchamps étant de beaucoup plus nombreuse que celle de Saint-Fulgent, demanda au synode de Sainte-Foy, en 1578, que le pasteur vînt résider à Mouchamps, ce qui fut accordé un peu plus tard (2).

De Losses desservait aussi les Herbiers en 1598. Vers la même époque il célébrait même un culte dans la maison fortifiée de la Boucherie (paroisse des Landes-Genusson).

La Touche fut un des pasteurs les plus considérés de son temps. En 1588, le Poitou l'envoya à l'assemblée politique de la Rochelle, et, en 1596, au synode national de Saumur, dont il fut élu modérateur (3). En mai 1598, Madame, sœur du roi Henri IV, demanda au synode national de Montpellier que de Losses fut donné à l'Eglise recueillie dans sa maison au Louvre « pour y servir quatre mois de l'année », ce qui lui fut accordé. Mais ce pasteur, donnant comme excuse une indisposition, n'accepta pas cette

(1) Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, I, 186-187.
(2) Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, I, 203-204.
(3) Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, III, 301.

charge et le synode du Poitou, réuni à Saint-Maixent trois mois plus tard, décida d'envoyer par écrit au Consistoire de l'Eglise de Madame « les vallables excuzes du dict sieur de la Tousche ». Ce synode provincial substitua la Touche à Hénard, décédé, comme membre de la commission chargée de réviser la discipline.

De Losses prêcha bien par occasion à Paris, au Louvre même, devant les seigneurs et dames huguenots de la cour, notamment en décembre 1598 et dans le dernier trimestre de l'année suivante, mais il ne voulut pas abandonner l'Eglise de Mouchamps à la tête de laquelle il était encore en 1608 (1). Il avait épousé, à Loudun, en 1572, Madeleine Moreau qui lui donna deux fils et une fille. Les fils étudièrent la théologie et la fille épousa Crozé, pasteur à Civray.

Dans ses moments de loisir, de Losses se livrait à la peinture. En 1630, on pouvait encore voir au Parc-Soubize deux portraits d'enfants de la famille de Rohan, exécutés par ce pasteur (2).

*Sibilleau*. Pendant l'absence du pasteur de Losses, en 1576 et 1577, l'Église de Mouchamps fut visitée par un nommé Sibilleau. Le 10 septembre 1577, la prédication publique de ce pasteur fut suivie du baptême de vingt-neuf enfants (3).

*René de Losses*, sieur de la Touche, fils aîné de Dominique de Losses et de Madeleine Moreau, fit ses études à Sedan, aux frais de la province de l'Ile-de-France. Il fut pasteur à Compiègne et à Blain avant de venir succéder à son père, à Mouchamps, où on le trouve de 1616 à 1637 (4).

*Jean Gresland*, pasteur à la Chaume, près des Sables-

(1) Auzière et Teissier : Liste manuscrite des pasteurs, conservée à la Bibl. de la Soc. de l'hist. du protestantisme français, à Paris ; Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, III, 301.

(2) Merland : *Biographies vendéennes*, art. Catherine de Parthenay.

(3) *Factum pour le syndic du clergé du diocèse de Luçon* ; Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, I, 203.

(4) Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, III, 301 ; — Auzière et Teissier : Liste manuscrite des pasteurs.

d'Olonne, en 1635 et 1637, paraît comme pasteur de Mouchamps à partir du mois de juin 1649, mais il devait l'être auparavant. A cette époque il avait une fille nommée Judith. Gresland était encore pasteur de notre Église à sa mort arrivée vers le milieu de l'année 1676 (1).

*Vincent.* L'âge ralentissait-il l'activité de Gresland dès l'année 1671? On serait porté à le croire car à cette époque un collègue, le nommé Vincent, lui est associé pour desservir l'Église. Ce pasteur resta à Mouchamps jusqu'au mois d'octobre 1675 (2).

*Jean Farcy*, pasteur à Mouchamps en 1675, y était encore au printemps de l'année 1682. Depuis quatre ans, un second pasteur, Matthieu Souverain, lui avait été adjoint; mais ce collègue ayant dû cesser ses fonctions, Farcy se trouva seul à un moment où la maladie l'empêchait de continuer son ministère. Il demanda un congé qui lui fut accordé par le synode provincial réuni à Thouars le 22 avril 1682 et jours suivants.

Voici ce que disent les actes de ce synode à son sujet :

« Les députez de l'Église de Mouchamps ayant représenté au synode que Mr. Farcy, l'un de leurs ministres, leur ayant demandé son congé depuis peu de temps, à cause de ses grandes incommoditez, il pleust à la compagnie de pourvoir à l'édification de leur Église en mettant un autre ministre à sa place.

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

« La compagnie voyant avec beaucoup de déplaisir que l'estat dudit Mr Farcy l'empesche de faire les fonctions de son ministère a été d'avis qu'on luy accorde son congé avec les thémoignages qu'on donne ordinairement à ceux qui se sont acquittez fidèlement de leur charge » (3). Au

(1) Contrat de mariage, pièce de ma collection ; Auzière et Teissier : Liste manusc. des past. ; Arch. départ. de la Vendée, série I : Cahiers de recettes et dépenses du Consist. de Mouchamps.

(2) Arch. départ. de la Vendée, I : cahiers de recettes et dépenses du Consistoire.

(3) Auzière et Teissier : Liste manuscrite des past. ; — Arch. départ. de la Vendée, série I : Actes du synode de Thouars.

printemps de l'année 1680, Farcy était allé en Bretagne avec sa femme (1).

*Matthieu Souverain.* Le synode de Thouars, qui avait à pourvoir au service de l'Église de Mouchamps, devait aussi prendre une décision au sujet de Matthieu Souverain, originaire du Bas-Languedoc, pasteur accordé à notre Église par le synode provincial de Melle en 1678, lequel était accusé d'avoir plusieurs opinions contraires à la parole de Dieu et à la doctrine de nos Eglises.

Après une enquête minutieuse, cette assemblée déposa Souverain et chargea les ministres Bernardeau et Pallardy de venir à Mouchamps annoncer cette révocation du haut de la chaire. Les fidèles, soit qu'ils partageassent les idées de leur pasteur, soit qu'ils ne comprissent rien aux distinctions des théologiens, apprirent avec peine la décision du synode, et le consistoire, prenant fait et cause pour un conducteur aimé, refusa de livrer ses registres sur lesquels on voulait transcrire l'acte de déposition (2). L'année suivante, au mois de juin, Souverain se présenta au synode de Fontenay pour se défendre, mais après l'avoir entendu cette assemblé ne vit en lui « aucune marque de repentance, mais plusieurs marques de fierté et d'obstination » et le jugea digne de blâme. Elle l'engagea à lire l'Ecriture avec un esprit d'humilité et de prière et à ne plus troubler nos Eglises (3). En 1685, Souverain passa en Hollande et ensuite en Grande-Bretagne, où il obtint une place dans l'église anglicane. Il mourut dans cette contrée avant la fin du siècle. Outre une dissertation sur l'évangile selon saint Jean, restée inédite, on a de lui *Le Platonisme dévoilé ou Essai sur le Verbe platonicien,* publié à Cologne en 1700 (4).

Les représentants de l'Eglise de Mouchamps au synode de Thouars n'eurent pas seulement à prendre acte du congé

(1) Arch. départ. de la Vendée, série E : Lettre signée Ravenel, écrite de Paris à de Ramsay, ancien du Consist. de Mouchamps.

(2) Actes du synode de Thouars ; — Actes du synode de Fontenay, copie, pièce de ma collection.

(3) Actes du synode de Fontenay.

(4) Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, III, 302-303.

accordé au pasteur Farcy et de la déposition du pasteur Souverain, mais encore de la décision de cette assemblée accordant à leur Eglise les pasteurs Bar et Pineau qu'ils lui présentèrent (1).

*Zacharie Bar* était pasteur dans la maison de Mr de la Forêt-Bironnière (2), lequel devait faire célébrer le culte au bourg de la Jaudonnière, qui était en partie sous sa dépendance (3). Bar fut accordé par prêt à l'Eglise de Mouchamps, dans laquelle il exerça le ministère avec le pasteur Pineau jusqu'à la démolition du temple en 1683; ses enfants furent retournés à la Jaudonnière, aux frais de notre Église, le 11 février 1683 (4). Au mois de juin de la même année, le synode du Poitou, réuni à Fontenay, autorisa l'Eglise de Pouzauges à prendre Bar pour remplacer momentanément Mr Bobineau, son pasteur, malade (5). La maison qu'occupait Bar, à Mouchamps, appartenait à un Mr Ravenel (6).

*Pierre Pineau*, pasteur dans la maison de Mr de Payré, près Parthenay, en 1678, avait été reçu devant le synode d'Anjou tenu à Saumur, l'année précédente, le 28 octobre et jours suivants (7). Comme son collègue Bar, il fut prêté à l'Eglise de Mouchamps par le synode de Thouars, et, comme lui, resta dans cette Eglise jusqu'au moment de la démolition du temple. La dernière fois qu'il est fait mention de ce pasteur, le 27 avril 1683, il se trouvait au Chaillou, maison de maître de la paroisse du Boupère (8).

Bar et Pineau sont les deux derniers pasteurs de Mouchamps avant la révocation de l'édit de Nantes.

B. Sarazin.

Mouchamps, le 21 février 1909.

(1) Actes du synode de Thouars.
(2) Le château de la Bironnière, commune de St-Martin-Lars, est situé entre la Jaudonnière et Ste-Hermine.
(3) Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, III, 293.
(4) Cahiers de recettes et dépenses du Consistoire.
(5) Actes du synode de Fontenay.
(6) Cahiers de recettes et dépenses du Consistoire.
(7) Auzière et Teissier : Liste manuscrite des pasteurs.
(8) Actes du synode de Thouars; — Cahiers de recettes et dépenses du Consistoire.

# EXTRAIT D'UN MÉMOIRE SUR LE DIOCÈSE DE CASTRES (1)

(1674 ou 1675).

Ceux de la R. P. R. ont l'exercice de leur religion dans les deux quartiers de la ville que la rivière sépare : Ils sont maintenus par un jugement contrad[re] de M[rs] les commissaires en celluy de Castres et il y a partage pour celluy de Villegoudou. Castres entretient 4 ministres : il n'y en a présentement que trois et un quatrième qui sert par prest, en attendant le synode prochain qui en donnera un quatrième sur la nominaōn de l'église qui, en de telles occasions a accoustumé de s'assembler dans les temples par l'ordre des consuls et du consist[re]; et ce sont les consuls qui président dans l'assemblée.

Castres (pour dire quelque chose de leur gouvernement ecclésiastique) est chef du colloque qu'ils appellent d'Albigeois. Colloque est un certain nombre d'églises voisines qui avoient accoustumé de s'assembler fort souvent et suivant les ocasions pour vuider les appellations des consistoires et pour autres affaires; ces colloques sont subordinés aux synodes provinciaux comme les synodes provinciaux aux synodes nationaux.

Le Haut Languedoc, la Haute Guyenne et le Pays de Foix composent un synode duquel dépendent sept colloques, sçavoir : le colloque d'Albigeois dont Castres est le chef comme il a esté dit, le colloque de Lauragois dont Puylaurens est le chef, le colloque de Rouergue dont Millau est le chef, le colloque du Haut Querci dont S[t]-Antonin est le chef, le colloque du Bas Querci dont Montauban est le chef, le colloque d'Armagnac dont Mauvesin est le chef, et le colloque de Foix dont Mazères est le chef.

Depuis quelques années on ne permet pas à ceux de la R. P. R. de s'assembler en colloque hors mis pendant la tenue des synodes ce qui leur est presque entièrem[t] inuttile, puisque pour vuider les appellaōns des consistoires on est obligé d'attendre quelquefois un an entier pour attendre la tenue du synode qui ne se tient qu'une fois l'an et que le synode sçauroit bien vuider ces appellaōns sans colloques. En effet ces colloques ne s'assemblant sur les lieux de leur ressort ni dans le temps et dans les ocasions qu'il seroit nécessaire, ces assemblées de colloque qui se font pendant la tenue des synodes ne servent presque à autre chose qu'à préparer les matières qui se doivent proposer dans l'assem-

(1) Arch. de l'Hérault, C. 45. Cette pièce curieuse dont l'auteur s'est certainement bien renseigné, se passe de commentaires. (*Réd.*)

blée du synode hors mis pour quelques matières très légères qui ne méritent pas d'estre proposées et portées dans l'assemblée.

Le synode de cette province du Haut Languedoc, Haute Guyenne et Foix se tient au mois de septembre par tour dans chacun des sept colloques et par tour aussi dans chacune des villes du colloque qui peuvent contenir l'assemblée. Lors que le synode se doit tenir dans le colloque d'Albigeois ou dans celluy de Lauragois, qui sont de Languedoc, l'église où se doit faire l'assemblée a le soin d'obtenir la permission de M. le maréchal d'Albret, et pour le colloque de Foix on l'obtient du gouverneur de Foix. On l'obtient aussi quelquefois de M. le marquis de Chasteauneuf qui est cellui des secrétaires d'Estat qui a les affaires de la R. P. R. dans son département.

Les synodes sont composés des députés de toutes les églises de la province, c'est-à-dire province synodalle comme elle a été désignée, sçavoir d'un ministre et d'un ou deux anciens, car les églises qui peuvent en faire les frais ont la faculté d'en envoyer deux. Ils appellent anciens ceux qui avec les ministres composent le consistoire qui sont des personnes choisies pour avoir soin des pauvres et veiller sur les mœurs des part^ers^. Il y a aussi un commiss^re^ du Roy sans lequel il ne se fait point d'assemblée, c'est un gentilhomme, magistrat ou avocat de la R. P. R.

On a remarqué que tout y va mieux lorsqu'il s'y trouve nombre d'anciens, parce que les anciens n'ayant rien à espérer ni à craindre, ils en font mieux leur devoir au lieu que les ministres y ont le plus souvent des affaires et par ces considéraõns, ils ont les uns pour les autres des complaisances fort stitesnju.

Dès que l'assemblée est formée, on fait eslection d'un modéraeur qui conduit l'action, d'un adjoint qui tient sa place en cas de maladie ou autre empeschement et est aussi le premier opinant, et de deux secrétaires, l'un ministre, l'autre ancien. Le modéraeur et l'adjoint sont aussi ministres et cette eslection se fait par scrutin.

Après cella le commissaire fait un petit discours à l'honneur du Roy où il parle aussi de la bonté qu'a S. M. de permettre ces assemblées, avec une exhortation à leur devoir envers Sa Majesté.

Le modérateur respond à ces discours par un autre qui va aussi à louer le Roy, à des remerciemens de sa bonté, des vœux pour sa prospérité et finit par des protestations de fidélité.

Après quoy on entame les matières ordinaires qui sont les différens d'entre les ministres et leurs églises pour leurs gages, pour se libérer les uns des autres (ce sont leurs termes) ou pour la conduite des ministres dont les églises font quelquefois des plaintes, comme aussi les appellations des consistoires, les diffé-

rents d'église à église prétendant l'une et l'autre un mesme ministre, etc. Ces matières se traittent le plus souvent avec tant de brigues et si peu d'édification que ce n'est pas sans cause si un grand prélat [*en marge, M. de Bourlemont*] disoit que pour estre bon huguenot il ne faloit pas aller aux synodes, non plus qu'à Rome pour estre bon catholique.

Tous les ministres opinent les premiers et ensuitte les anciens.

Pendant qu'on propose, qu'on opine et qu'on délibère, le commissaire du Roy est tousjours présent, et s'il arrivoit par mesgarde ou autrement que quelqu'un proposât ou raisonnât contre les termes des édits, déclaraõns et arrests du Con[el], le commissaire ne manqueroit pas de l'interrompre et de le blâmer, et, s'il persistoit, le commiss[re] d'authorité luy imposeroit silence et en feroit mention dans son procès-verbal. Car le commiss[re] doit envoyer à M. de Chastauneuf secrétaire d'Estat, ou au lieutenant du Roy, un procès-verbal sommaire de ce qui s'est passé dans le cours de l'assemblée et luy envoyer aussi un original des actes du synode signé des modérateur, adjoint, et des deux secrétaires. Il s'en fait plusieurs semblables originaux, sçavoir un pour chaque église chef de colloque, qui sont sept comme il a esté remarqué (1), et pour les autres églises on ne leur en délivre point, sauf à elles à recourir au chef de leur colloque. On délivre seulem[t] à chacune de celles dont on a jugé les différens une expédition de l'article qui les regarde.

La durée des synodes est ordinairement de huit jours.

J'oubliois (2) la forme de la réception des ministres qui est telle. Ceux qui aspirent au ministère (qu'on appelle proposans) se présentent au synode avec des attestations et tesmoignages des consistoires où ils ont vescu, et de l'académie où ils ont estudié, touchant leurs mœurs et leurs estudes; sur ces tesmoignages on les admet à subir l'examen. Le synode nomme pour cella, du corps de l'assemblée, des commissaires qui les examinent sur les langues latine, greque et hébraïque, sur la philosophie et théologie, et ensuitte leur donne un texte de l'escriture pour une proposition latine et un autre pour une proposition françoise. Ils appellent propositions les sermons ou essais de sermons que font ceux qui estudient pour estre ministres *et inde proposans*. On leur donne 24 heures pour chaque proposition. Que s'il se trouve qu'ils ayent satisfait, le synode les reçoit sur le raport des examinateurs, leur donne des églises à servir, et commet des ministres voisins de ces églises pour leur imposer les mains avant qu'ils entrent en fonction. La forme de

(1) Que sont devenus tous ces originaux?

(2) Ce paragraphe a été ajouté après coup au mémoire par son auteur et se trouve à la fin dans l'original.

cette imposition des mains est expliquée dans leur discipline qui est imprimée. Il est à remarquer qu'on ne reçoit point de proposant sans luy donner une église; que s'il n'y en a point de vacante, on se contente de luy donner acte de ce qu'il a satisfait dans l'examen, et ensuitte un autre synode le reçoit et le pourvoit d'église; que s'il n'est pas trouvé capable, on le renvoye à estudier.

Pour espuiser cette matière de R. P. R., je croi qu'il faut dire quelque chose de leur académie, quoi qu'elle ne soit pas dans ce diocèze, car n'ayant rien à dire du diocèze de Lavaur où elle se trouve présentem^t, je n'en aurois pas l'ocasion, et cellui qui rendra conte de ce diocèze n'en sera peut estre pas instruit.

L'académie qui estoit à Montauban fut transférée à Puylaurens, dans le diocèse de Lavaur, il y a 14 ou 15 ans à l'occasion de quelque tumulte arrivé à Montauban. Il y avoit anciennement dans ce royaume quatre académies de la R. P. R. : une à Saumur, une autre à Montauban, une troisième à Nismes, et encore une à Dye en Dauphiné, sans parler de celle qui estoit à Ortez en Béarn establie par la Reyne Jeanne mère de Henry 4, qui fut ensuitte dissipée lorsqu'en l'année 1621 le feu Roy alla en Béarn pour la réduction des villes qui résistoient à ses ordres. Celles de Nismes et Dye ont esté anéanties faute de subsistance, car, les bienfaits du Roy qui aydoient à cet entretien leur ayant manqué, ceux de la R. P. R. ne furent pas en estat de soutenir cette despense et se réduisirent aux deux académies qui estoient à Saumur et à Montauban.

Celle de Montauban, transférée à Puylaurens a deux professeurs en théologie, un professeur en hébreu, deux professeurs en philosophie et trois régens pour les humanités.

Le sieur Martel, natif de Montauban, qui est le plus ancien professeur en théologie est un très beau génie pour les belles-lettres.

Le sieur Gomar qui estoit aussi professeur en théologie estant mort depuis peu, au lieu d'en eslire un autre, on a partagé sa fonction en deux, ayant esleu en sa place le sieur Pérez (qui estoit, comme il est encore, professeur en hébreu) et le sieur Arbussi, tous deux natifs de Montauban. Ils n'ont pas une grande élévation d'esprit, non plus que leur prédécesseur, car on prétend que le sieur Martel, qui est fort puissant comme ayant eu sous luy la plus part des ministres de la province, a esludé adroitem^t l'eslection de ceux qui auroient pu l'esgaller.

Le sieur Pérès, d'origine espagnolle, est homme de bon sens et plein d'honneur. Le sieur Arbussi, qui estoit ministre de Millau, fut exillé pour avoir dans un sermon dit quelques parolles imprudentes, et ensuite restabli par la faveur de son frère, autre

ministre, d'un esprit brillant, dont les mœurs n'estoient pas trop resglées, qui a embrassé la religion catholique.

La forme d'eslire et recevoir les professeurs est que le conseil académique, composé de tous les professeurs, avec la participation de l'église où se trouve l'académie, et sur le tesmoignage des églises où ils ont servi, les nomment au synode de la province qui fait choix de cellui que bon luy semble, et, le choix estant fait, le mesme synode nomme certain nombre de ministres des plus capables pour disputer contre le nommé qui fait imprimer des thèses et les communique aux ministres nommés, qui se rendent au lieu où est l'académie, et les disputes faites et continuées pendant plusieurs jours, le conseil académique avec ces ministres nommés jugent de leur réception.

L'eslection des autres professeurs se fait à peu près de mesme, du moins à l'esgard de la philosophie, car pour le professeur en hébreu, comme il n'y a point de thèses à soustenir pour les langues, on luy donne pour sujet des textes hébreux de l'Escriture et autres autheurs, sur lesquels il fait des leçons, et il y a aussi des agresseurs auxquels il a à respondre.

C'est encore le synode qui se mesle du choix des régens.

Il n'y a pas dans ce synode nombre de ministres d'un mérite extraord^re^. Ceux qui ont le plus de talent sont le sieur Martel professeur, le sieur Jaussaud ministre de Castres très capable d'affaires ecclésiastiques, il presche bien aussi quand il s'en veut donner la peine, le sieur Charles ministre de Montauban, Bonafoux ministre de Millau, Fabrègues et Ticier ministres de la Chambre de l'Édit, et Campdomere ministre de Roquecourbe : ceux-là sont bons pour la prédicaõn. Il y a encore le sieur Bardon ministre de S^t^ Antonin qui a un talent extraord^re^ pour les langues. Il y a aussi le sieur Laserre ministre d'Espérausses qui est sçavant pour les humanités et d'ailleurs ne presche pas mal. Le sieur Perrin ministre de Cardaillac seroit capable de bien prescher s'il estoit en lieu où il pust estre redressé, car il a beaucoup de génie ; mais comme on l'accuse d'estre sujet au vin, il ne sera jamais considéré.

Les lieux d'exercice de ce diocèse sont Castres, Roquecourbe, Briteste, Damiate, S^t^ Amans, Lacaune, Lacabarède, Viane, La Crouzette, Castelnau de Brassac, Brassac, Ferrières, Vabre, Espérausses, Lacaze, Pontdelar, Sablairolles, Sénégas, la Béchonié, Berlats, Gijounet.

Outre ces lieux-là qui sont du diocèse de Castres, il y a Réalmont et Paulin du diocèze d'Albi, et encore Anglés et Labastide du diocèze de S^t^-Pons, qui sont du colloque d'Albigeois, le plus grand de tous les colloques de ce synode.

# Mélanges

---

## AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

### Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

*A Paris, le 20 Avril 1686.*

...Le comte de Castelman, ambassadeur d'obédience à Rome, doit séjourner à Modène avant que de poursuivre son chemin à Rome, où tous les cardinaux, les princes et les seigneurs romains se préparent à l'envy à luy faire de magnifiques présents. Il logera d'abord chez le cardinal Nolfolch et ensuite le pape luy fournira un palais.

Un Jésuite revenu de la Chine a fait présent de quantité de livres chinois à S.S., et luy a remontré que pour établir le christianisme dans ce grand Empire, il estoit absolument nécessaire de se servir de prestres du pays et de permettre le service divin en langue vulgaire. Ce que S.S. n'a jamais voulu permettre nonobstant toutes les remontrances qu'on luy en ait pû faire.

...L'affaire des vallées de Piedmont s'est terminée selon la volonté du Duc de Savoye.

...Le Duc de Northumberland, après avoir mis sa femme dans un convent à Bruges, a pris la route de Vienne avec son frère le Duc de Grafton dans le dessein de faire la campagne en Hongrie.

Le Roy d'Angleterre veut obliger tous les prestres catholiques de s'habiller modestement, porter une perruque courte sans cravate et sans épée. Il a permis à quelques ecclésiastiques protestans qui se sont faits catholiques de jouir de leurs bénéfices et de les faire servir par des protestans (Fol. 127).

Les Seigneurs catholiques d'Escosse assisteront au parlement et seront exemts de faire le serment du Test. Pour le parlement d'Angleterre, on ne doute point qu'il ne soit prorogé jusqu'au mois d'octobre et peut-être sera-il cassé dans ce temps-là si le Roy voit de ne pouvoir obtenir ce qu'il demande.

Le Roy, à la prière de la Duchesse de Zell, a permis à

(1) Voy. plus haut p. 361 à 374.

Mr d'Olbreuse, gentilhomme de Poictou et à sa femme, sœur de cette Duchesse, de se retirer avec toute leur famille à la cour de Zell et qu'il jouira de tous ses biens quoyqu'il ne se fasse point catholique.

Le marquis de Perrine [Peray] et sa femme doivent sortir de la Bastille ayant promis de se faire catholiques.

Le marquis de Bougis (1) s'est aussi fait catholique. Il évitera par là toutes les peines à quoy il avoit esté condamné comme déserteur estant officier dans les troupes du Roy.

...L'on a trouvé dans les caves de Formont (2) un trésor fort considérable.

...Le Roy d'Angleterre a fait courir après les Duc de Northumberland et de Grafton; mais le vaisseau ne les a pû attraper (Fol. 127 v°).

*A Paris le 24e Avril 1686.*

...Le comte de Castelmen n'a point esté à Modène comme on l'avoit mandé et ne devoit voir aucun prince sur sa route.

Il est arrivé à Rome un courier du Roy de Pologne qui a apporté la nomination d'un autre sujet que l'Evêque de Beauvais pour le cardinalat. On croid que ce sera pour l'abbé d'Enoff.

La reine de Suède a esté fort en colère de ce qu'on a condamné au bannissement perpétuel un de ses principaux officiers pour avoir donné un souflet à un sergent qui fut assez hardy de luy apporter une assignation dans le palais de la princesse. Elle se vouloit retirer à Naples ou à Milan, mais on tient que l'affaire est accommodée.

...Les duc de Northumberland et de Grafton sont retournez à Londres; ce que le Roy d'Angleterre ayant sceu, il a envoyé ordre à celuy-cy de se retirer à sa maison de campagne sans paroitre plus à la cour et à l'autre de retourner quérir sa femme sur peine de la teste, l'ayant enlevée sans son consentement; que puisqu'il l'avoit épousée, il falloit qu'il vécut maritalement avec elle. Ce Duc se repent de la faute qu'il a faite. Aussitost qu'elle fut enlevée, sa sœur en alla porter ses plaintes au juge; mais à cause de la qualité des personnes, il en voulut parler au Roy, qui luy ordonna de faire sa charge. Cet ordre a esté fort agréable aux Anglois; cela faisant voir qu'il veut maintenir les loix du Royaume qui sont fort sévères pour les mariages, ne se pouvant casser. (Fol. 128.)

Le Duc de la Force a esté mené par ordre du roy aux Pères de l'Oratoire de Saint Magloire.

(1) Voir plus haut, p. 260, n. 2, au 9 mars 1686.
(2) Voir plus haut, p. 268, au 2 déc. 1685.

...La fille de Mr le procureur général (Omer Talon) est entrée dans les Filles de Ste Elisabeth pour y prendre l'habit, au grand regret de Mr son père qui l'aime tendrement... (Fol. 128 v°.)

*A Paris le 27 Avril 1686.*

L'on a nouvelles qu'il est arrivé au port de Lisbone deux Ambassadeurs du Roy de Siam qui doivent venir en France, afin de faire une alliance perpétuelle avec le Roy et pour luy demander son assistance contre les Hollandois qui avec leurs vaisseau bouchent la rivière d'Odia, qui est celle de ce Royaume là, et qui en interrompent tout le traffic. Ces Ambassadeurs sont chargez de riches présents que ce prince envoye à Sa Majesté.

...L'on avoit cru l'affaires des Vallées accommodée (1); mais par une lettre dattée du jour de Pasques, l'on apprend qu'ils sont résolus de se deffendre jusqu'à l'extrêmité, que ce mesme jour ils avoient travaillé à boucher les gorges par lesquelles on peut aller dans les vallées de Lucerne et d'Angrogne. Les troupes du Roy se sont avancées aux environs de Saint-Second, où Mr de Catinat qui les commande, met le quartier du Roy. Il a sous luy pour Brigadier Melac, Longueval, et La Nave, et pour colonel La Lande, Duplessis-Bellière, Clairambault, Dampierre et Milly. Les troupes françoises sont divisées en deux corps, et celles de Savoye, au nombre de 5000 hommes, ayant leur Prince à leur teste, doivent agir en mesme temps par l'autre costé... (Fol. 129).

...Le Roy a exemté Quinaut, qui est de l'Accadémie, de faire les Opera dont il faisoit scrupule depuis long-temps. Il luy continue les 12 mille livres de pension. Il va travailler à faire les Inscriptions de la Galerie de Versailles et on efface toutes celles qui y sont.

L'on a publié les Déclarations du Roy pour les pensions congrues des curez ; mais cela n'aura lieu que dans les pays où il y a beaucoup de nouveaux convertis ;

L'on parle d'une Déclaration qui obligera les femmes qui pour quelque cause que ce puisse estre, veulent poursuivre leur marys afin de se séparer de corps, de se retirer en des convents pour n'en point sortir, d'où elles pourront former leurs instances, à faute de quoy elles ne seront point receues... (Fol. 129 v°).

*A Paris le 1er May 1686*

...Le comte de Castelmaine est arrivé à Rome.

Par des lettres de Pignerol du 21 du passé, on devoit le lendemain attaquer les gens des vallées. Catinat a divisé les troupes du Roy en 3 corps, dont il en commandera un, Melac un autre et

(1) La fausse nouvelle avait été donnée au 13 avril 1686. Voir plus haut, p. 372.

le 3$^{eme}$ par Nave. Il se servira de quelques petites pièces de canon pour forcer les retranchemens des révoltez. Monsieur de Savoye attaquera par un autre costé avec six bataillons, un régiment de dragons et 3 ou 400 de ses Gardes qui ont presque tous fait leur testament.

Les Algériens ont pris 4 vaisseaux Hollandois chargez de bled près de Cadix à la veue de deux convois de la mesme nation. (Fol. 130).

Bonrepos est de retour d'Angleterre. Il a conclu un traité de commerce avec S. M. B. principalement pour l'Amérique. L'Archeveque d'York est tombé en apoplexie et l'Evêque de Saint-David, dans le pays de Galles est mort. On croid que celuy que le roy a mis est catholique. Il estoit principal d'un collège.

La collecte que l'on a fait en Angleterre pour les réfugiez de France est considérable.

La reine d'Angleterre a esté malade... (Fol. 130 v°).

*A Paris le 4e may 1686.*

...Le Pape a paru mécontent de ce que sans son autorité on a réuny la prévôté de l'Eglise de Grasse à l'Evêché.

Le Duc de Mantoue est encore à Rome pour fuir l'envoyé de l'Empereur qui le fatigue et Gombaut envoyé de France l'a tousjours accompagné.

Le Duc de Savoye a r'envoyé fort honorablement Madame et mademoiselle d'Albon en France; elles ont esté conduites à ses despens. Il leur a donné pour plus de 10 mille escus de pierreries, et a promis 6 mille escus à la Damoiselle quand elle se mariera,

...Le Roy d'Angleterre obtiendra assurément du parlement d'Escosse la révocation des loix contre les catholiques et qu'ils pourront estre élus menbres de la chambre basse.

Mr l'Archevêque a rendu plusieurs visites au duc de la Force qui est aux Pères de l'Oratoire de St Magloire, mais jusqu'à présent fort inutilement. (Fol. 131).

Un vaisseau qu'on croyoit Hollandois est venu à la rade de Trahan (1), où au signal de trois volées de canon, les faux-convertis de Caen se sont précipitemment jettez dans les chalouppes qui ont joint ce vaisseau qui aussitost a mis à la voile.

Il y a encore eu une espèce d'émotion en Languedoc parmy les faux-convertis; l'Intendant en informe, et quelque-uns ont des-jà esté pris. L'on a défendu à toute sorte de personnes dans ce pays-là de porter les armes; on l'a cependant permis depuis peu aux Gentils-hommes... (Fol. 131 v°).

EUGÈNE GRISELLE.

(*A suivre.*)

(1) Ouistreham?

# SÉANCES DU COMITÉ

*8 Juin 1909.*

Assistent à la séance MM. le général d'Amboix de Larbont, Bonet-Maury, Chatoney, P. de Félice, H. Monod, J. Pannier, F. Puaux, R. Reuss, E. Rott, et N. Weiss. Le président, éprouvé par la mort de la baronne F. de Schickler et par la maladie, et M. John Viénot se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et sur la proposition de M. J. Pannier, le Comité prie le secrétaire de présenter à notre président l'expression de toute sa sympathie ainsi que ses vifs regrets à l'occasion du deuil qui vient de le frapper et de la maladie qui l'a éprouvé. — Le secrétaire ajoute que M. de Schickler espère néanmoins pouvoir se rendre à Genève pour les fêtes du Jubilé de Calvin, et peut-être même à Chalon-sur-Saône où, après ces fêtes, on doit commémorer le 350e anniversaire de la fondation de l'Église réformée.

Le Comité discute ensuite, à l'instigation de M. Pannier, l'opportunité de réorganiser pour le 1er juillet l'excursion historique à Noyon qui, une première fois, n'a pu avoir lieu à cause du deuil qui frappa notre président. Bien que la date du 1er juillet coïncide avec la veille du jour où commenceront les fêtes de Genève, le Comité se rallie à la proposition de M. Pannier et le charge de rédiger pour nos journaux religieux, la note invitant ceux que ce pèlerinage intéresserait à se joindre à nous.

On s'entretient ensuite de l'organisation du Comité qui désire inviter le public parisien à une séance commémorative de la Réforme Calvinienne au Palais du Trocadéro le 1er novembre prochain. Ce Comité a prié notre président et plusieurs membres de se joindre à lui pour que l'invitation soit faite au nom du Protestantisme tout entier. Comme la séance du Trocadéro supprimera ou rendra superflue celle que notre Société avait annoncée, il est décidé que nous répondrons au désir de ces Messieurs, à la condition que notre Société d'Histoire figure expressément dans l'appel qui sera adressé au public.

Le secrétaire-trésorier informe le Comité qu'une somme de 1 000 francs a été inscrite, au nom de notre Société, sur la liste des dons recueillis par elle en faveur du Monument de Genève, et il invite chacun des membres du Comité à y joindre, comme l'a déjà fait notre président, sa souscription personnelle, après quoi la séance est levée.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE

## Jubilé de Calvin. Premier supplément (1).

Bien que j'aie déjà consacré un grand nombre de pages à cet événement, je suis loin d'avoir signalé tout ce qui a été fait et imprimé à l'occasion de ce jubilé. On dirait que cette tardive commémoration a tout à coup rappelé le nom et l'existence de Calvin à une foule de gens qui jusque-là l'avaient à peu près ignoré. Elle leur a en même temps révélé — à ceux qui se sont donné la peine de lire quelques pages de ou sur Calvin — la réalité et l'importance d'une série de faits qui semblaient avoir passé jusque-là inaperçus. Quand cet anniversaire n'aurait servi qu'à attirer l'attention sur l'action profonde et durable exercée par le réformateur français, il n'aurait donc pas été inutile.

C'est toutefois en France que le retentissement de cet événement a été jusqu'ici le moins grand. Notre Société d'Histoire se proposait de convoquer le public à une séance solennelle qui devait être organisée à Paris après la rentrée et avoir lieu, comme il convenait, dans le plus grand de nos temples (2). Nous y aurions, sans nul doute, attiré l'attention sur l'œuvre religieuse de l'homme qui n'avait voulu vivre et agir que pour elle, — car c'est un fait caractéristique que Calvin n'a estimé les talents exceptionnels dont il était doué, la science qu'il avait acquise, les relations qu'il avait pu former qu'en tant que tout cela pouvait servir à développer l'œuvre à laquelle il s'était consacré sans restriction.

Il n'a pas pu, bien malgré nous, être donné suite à ce projet et il n'y a pas eu, en définitive, à Paris du moins, de compte rendu public et explicite des fêtes de Genève. Dans un synode qui s'est tenu dans la capitale au printemps on avait décidé de convier le public protestant à une solennité commémorative et on eut l'idée d'organiser celle-ci sous la forme d'une matinée littéraire et artistique. Notre Société fut invitée à s'associer à ce projet qui a été exécuté avec éclat dans la salle des fêtes du Trocadéro le lundi 1er novembre à 2 heures 1/2. Le général d'Amboix

(1) Voy. plus haut p. 264 à 278 et 374 à 400.

(2) Comme nous avions fait en 1885 pour le bicentenaire de la Révocation; — en 1887 pour le centenaire de l'édit de Tolérance; — en 1898 à Nantes pour rappeler l'édit promulgué dans cette ville en 1598; — en 1902 pour le centenaire de la réorganisation du culte protestant, etc.

de Larbont, membre de notre comité, présidait. Des chœurs (500 exécutants) des églises et unions chrétiennes de Paris, sous la direction de M. Ch. Huguenin chantèrent successivement les psaumes 68 (M. Greiter), 118, 25, 42 (L. Bourgeois), 98 (Cl. Le Jeune), 68 (Goudimel) et le *Te Deum* (1). Après l'allocution du président il y eut celles de M. E. Doumergue (*Le Français Jean Calvin*); de M. Gaston Deschamps (*Calvin et la langue française*); du pasteur E. Roberty (*La Réforme et les droits de l'homme*) et de M. de Witt-Guizot (*Calvin et la jeunesse*) (2). On s'est demandé jusqu'à quel point Calvin aurait pu s'associer à un hommage qui ignorait de propos délibéré les choses essentielles pour lesquelles il avait vécu et lutté. Mais c'est là une question oiseuse puisqu'on avait voulu attirer sur Calvin l'attention du « grand public ». Celui-ci ne semble d'ailleurs guère avoir été ému, si toutefois l'on en juge par les journaux quotidiens lesquels, sauf deux ou trois, se sont abstenus de faire usage du compte rendu qui leur avait été adressé. D'autre part, la publicité faite autour de cette réunion a eu l'avantage d'en provoquer d'autres qui ont eu lieu un peu partout, dans un grand nombre d'Église protestantes et dont notre presse religieuse a rendu compte à l'occasion de la fête de la Réformation (3).

Signalons maintenant quelques écrits en langue française qui compléteront la liste de ceux dont j'ai déjà parlé. A Genève M. Francis de Crue, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, a publié un solide Mémoire sur *l'action politique de Calvin hors de Genève d'après sa correspondance* (76 pages in-8°, Genève 1909), action qui s'est surtout exercée par les hommes qu'il a inspirés ou dirigés, comme Coligny, Jeanne d'Albret, Florent Chrestien, les Marnix, John Knox, etc. — M. Henri Heyer, lic. théol., ancien pasteur, a pris la peine de faire paraître un gros livre dont voici le titre : 1535-1909, *l'Eglise de Genève, esquisse historique de son organisation suivie de ses diverses Constitutions, de ses pasteurs et professeurs et d'une table biographique* (XIV-554 pages in-8°, Genève Jullien 1909). Quiconque s'occupera de l'histoire religieuse de Genève depuis la Réforme jusqu'à nos jours trouvera réunis dans ce volume une foule de textes et de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Deux brochures parues l'une à Genève, l'autre au Locle (imprimerie Courvoisier) nous renseignent, la première sur les « *Libertins* » (16 pages, pet. in-4°, — ce sont les paroles prononcées par M. Edouard Favre à la salle de la Réformation, au cours de la grande séance du 8 juillet 1909. Dans la

(1) Un programme distribué le jour de la séance donnait le texte et la musique de ces chants; on y a vendu aussi un portrait de Calvin par M. Schmied.

(2) On publie en ce moment même le texte de ces diverses allocutions.

(3) Le soussigné a été appelé à parler, entre autres, à Berlin, Hambourg, Copenhague, Stockholm, Helsingfors et Upsala.

seconde (30 pages in-8° avec facsimilés) M. A. Matthey-Jeantet étudie *l'écriture de Calvin* dans laquelle il retrouve quelques-uns des principes de la sténographie moderne (1).

En France, les discours prononcés à l'Oratoire par MM. J. Viénot, W. Monod et E. Roberty ont paru chez Fischbacher sous le titre de *Calvin, l'homme, sa pensée, son œuvre.* Notre collègue J. Pannier a publié (Société d'édition de Toulouse) une brochure abondamment illustrée sur *L'Enfance et la jeunesse de Jean Calvin* (62 p. in-8°, 1909). La revue *Foi et Vie* a consacré son numéro (20) du 16 oct. 1909 également très illustré, au réformateur. Les 64 pages in-4° sur deux colonnes, de cette livraison, renferment des articles d'Abel Lefranc (*Calvin à Noyon*); — Gabriel Monod (*Luther, Calvin et Ignace de Loyola*); — Portraits à la plume (Michelet, Renan, Lanson, Brunot, Faguet); — Paul de Félice (*Ce « grand fantôme noir »*); — Jean Palès (*Calvin intime*); — Eug. Choisy (*L'État chrétien calviniste*); — Émile Doumergue (*Deux grandes doctrines de Calvin, La paternité et l'honneur de Dieu*); — Victor Monod (*La prédestination calviniste*); — N. Weiss (*Servet et Calvin*); — Th. de Bèze (*La mort de Calvin*); — Ch. Gide (*A propos d'un jubilé à Genève*); — *Calvin d'après Calvin* (extraits); — Henri Chatelain (*Le style de Calvin*). — M. le professeur John Viénot vient de faire paraître dans la brochure rendant compte de la *Séance de rentrée des cours de la Faculté libre de théologie protestante de Paris* (5 nov. 1909), sa leçon d'ouverture (p. 17 à 46) sur *Calvin et la conscience moderne.* — Enfin, dans les *Etudes des Pères de la Cie de Jésus* (5 et 20 juillet 1909), M. P. Bernard explique la conversion de Calvin « *par des motifs très personnels de calcul et d'ambition déçue* », c'est-à-dire par le dépit qu'il aurait ressenti de ce qu'en 1534, *après avoir résigné ses bénéfices*, un prieuré qu'il aurait demandé au roi, fut donné à un parent du connétable! Il me paraît superflu de discuter ce fait — affirmé par J. Soullier dans son *Histoire du Calvinisme* sur la foi d'un prétendu document rédigé en 1682, c'est-à-dire 148 ans après 1534 — puisqu'aussi bien, pour un collaborateur des *Etudes*, Calvin ne pouvait obéir qu'à des motifs personnels et intéressés. N. WEISS.

(1) Il faut mentionner aussi la partition réduite, pour chant et piano, de la *Cantate pour le Jubilé de Calvin, Post Tenebras Lux,* musique de Otto Barblan, paroles de M. H. Roehrich, en dépôt chez J. B. Rotschy, Genève, 22 p. in-4°. J'ai vu citer encore : *Jubilé du quatrième centenaire de la naissance de Calvin, Sermons du 4 juillet 1909*, Genève, Atar 1910 (in-16 de 157 p. : — *Jean Calvin, Douze estampes de H. van Muyden,* album oblong de 10 p. imprimées avec 12 illustrations, Atar, 1909; — P. Valloton, *Que faut-il garder du calvinisme de Calvin*, brochure de 24 p. in 8°, Vals-les-Bains, imp. Aberlen; — *Calvin et son Idéal théocratique*, par Léopold Monod (Tiré du « Prédicateur »), Lyon, Royer, 1909, in-8° de 12 p.; — et, *Pour le 4e centenaire de Calvin.* Aux « Amis de Chexbres » par R. Saillens, Neuchatel, Delachaux et Niestlé, 1909, (8 p. in-8° avec portrait).

## Locke et la Tolérance (1).

Dans l'évolution libérale de l'Angleterre, l'illustre auteur de l'*Essai sur l'entendement humain*, John Locke, a joué un rôle qu'il n'y a point d'exagération à qualifier de prépondérant. Si les principes posés par le grand philosophe dans ses *Lettres sur la Tolérance* et ses *Traités du gouvernement civil* ont mis quelque lenteur à porter leurs fruits, la cause en remonte avant tout à l'état continuel de troubles et de bouleversements au milieu desquels se déroula péniblement l'histoire de l'Angleterre protestante au XVIIe siècle. En face d'adversaires toujours en éveil et de réactions sans cesse menaçantes, l'on comprend la persistance de ce besoin de garanties que Locke lui-même ne considérait point comme tyranniques, du moment que la sûreté de l'Etat était en jeu. Inconséquence peut-être chez le théoricien, mais à coup sûr perception très nette du péril. On peut se demander s'il n'y a point, chez M. Ch. Bastide, une tendance un peu trop marquée à atténuer les dangers du « complot papiste » dont la crainte était, pour tout bon Anglais d'alors, le commencement de la sagesse. Pour le dire en passant, l'historienne nous paraît pas rendre toujours justice aux Puritains, et sa définition, d'après Bayle, du sacerdoce universel est au moins incomplète; ce sacerdoce, « dogme des Réformateurs », étant autre chose et plus que la « vocation naturelle » de chacun « pour les fonctions pastorales, quand il s'agit des besoins pressants de l'Église ».

Quoi qu'il en soit, les moissons ont levé et aujourd'hui « tout l'essentiel de la doctrine de Locke fait partie du bagage mental contemporain ». La laïcité de l'Etat, le respect de l'individu, l'inviolabilité de la pensée, la tolérance religieuse, constituent pour notre temps des conquêtes intangibles, malgré les inévitables retours offensifs d'ennemis dont les armes s'usent chaque jour davantage. Or, quand on veut contempler la liberté à l'œuvre, on regarde aux peuples émancipés du joug catholique et romain, à ceux dont la Réforme a fait des précurseurs. Quels qu'aient été pour eux les tâtonnements de la première heure, si graves qu'aient pu être les convulsions de leur croissance spirituelle, ils ont fait valoir, pour le bien général et les progrès de l'humanité, les énergies fécondes qu'ils devaient à l'esprit nouveau.

Le protestantisme français a eu sa part, d'ailleurs, dans la formation des théories politiques de Locke, et c'est par là que nous intéresse surtout le savant travail de M. Bastide. L'ancien boursier du collège de Westminster, le gradué d'Oxford devenu l'homme de confiance du célèbre comte de Shaftesbury, séjourna à diverses

(1) Ch. Bastide, *John Locke. Ses théories politiques et leur influence en Angleterre* (Paris, Ern. Leroux, 1907, in-8°, 398 pages).

reprises en France. Il s'y trouva, notamment, de 1675 à 1678 et vit de près à Montpellier, à Nîmes, à Orange, ailleurs encore, les fruits empoisonnés du despotisme acharné à vouloir faire le salut des gens malgré eux. Le *Bulletin* a publié récemment des extraits de son *Journal* de voyage (1) qui, malgré la sécheresse de la forme, témoignent, non seulement du soin qu'il apportait à se renseigner exactement sur toutes choses, mais aussi de l'intérêt avec lequel il a suivi sur place les destinées précaires des protestants de France, exposés sans espoir aux plus terribles assauts. — Exilé plus tard, Locke a vécu en Hollande, au milieu de cette élite intellectuelle et religieuse des réfugiés de la Révocation, où l'on aimait encore trop, sans doute, les procès en hérésie, mais où l'on a, quand même, porté les plus rudes coups à la tyrannie de Louis XIV et, par elle, à la tyrannie de tous les temps. C'est dans ce milieu de liberté que les théories politiques du philosophe anglais parvinrent à complète maturité ; l'œuvre du penseur était achevée quand il repassa en Angleterre à la suite de Guillaume d'Orange, salué de tous côtés comme le libérateur.

M. Ch. Bastide a raconté, avec une maîtrise des faits qui, poussée à ce degré, est plutôt rare, la vie agitée de ce père des libertés modernes, son activité diverse et infatigable, et l'époque dont il est l'un des représentants les plus authentiques, nul n'ayant été mêlé plus étroitement que lui aux révolutions politiques et aux transformations intellectuelles de son peuple. Quiconque voudra se retrouver dans le dédale de l'histoire anglaise au siècle des Stuarts et de la Révolution de 1688, devra prendre pour guide cet ouvrage riche d'érudition sûre, que l'auteur a complété par un livre récent sur l'*Anglicanisme*, désormais inséparable du premier (2). P. F. B.

---

# CORRESPONDANCE

**Monument international de la Réformation**. — Un nom a été oublié par inadvertance dans la liste des Églises dont nous avons reçu les souscriptions (voy. plus haut, p. 480), c'est celui de l'Église de Dieulefit. — Nous avons reçu depuis lors les souscriptions des Églises d'Agen, Barbezieux, Branoux, Cognac, Gensac, Jarnac, Luc-en-Diois, Lunéville, Montauban et Segonzac.

(1) LVIII, p. 417-421. — Publiés déjà, moins complètement, dans le tome XXVIII, p. 282 et suiv.

(2) *Falayseau* dont M. Ch. Bastide se demande (p. 57) qui il est, ne serait-il pas le même que le banquier Samuel Falaiseau, ancien de l'Église de Paris ? — De même « *un certain Coste* » (p. 113) est le même que le proposant Pierre Coste, né à Uzès, reçu à Amsterdam, et passé en Angleterre en 1697. (Cf. Bordier, IV, 730-731).

**Au sujet du sacrilège de Vallerargues** (voy. plus haut p. 425 à 443) (1).

Avec un vif intérêt, j'ai lu dans le dernier n° du *Bulletin*, les documents relatifs au sacrilège de Vallerargues survenu en mai 1701. Comme ces questions-là m'intéressent, que j'ai déjà fait des recherches couronnées de succès puisque j'ai des manuscrits de l'époque (2) sur bien des points de l'histoire protestante de Lussan et de Vallerargues, je pense être autorisé à faire quelques rectifications aux notes qui accompagnent la transcription des documents, et, qui, à elles seules, forment presque un article.

Tout d'abord les questions d'orthographe : le prote a lu à la fin de l'article « Bne de Charnisay » et au sommaire de la couverture « Bne de Chamisay ». — En outre, p. 442, note 3, Me la baronne de Charnisay écrit « Gourand prêtre de Valerargues » c'est « Goirand » qu'il faut lire : j'ai souvent rencontré ce nom dans les cahiers des délibérations de la communauté (3). — Enfin, Me de C. écrit Valerargues avec un seul *l*; or, il est manifeste qu'il faudrait (à l'exceptiou des citations qu'on fait telles qu'on les trouve) écrire : Vallerargues. L'étymologie est en effet « vallis larga », elle transperce dans le mot patois tel qu'on le prononce encore : Vallilargue (4).

Mais les questions d'orthographe sont moins importantes encore que celles d'exactitude historique ou topographique. p. 434. n. 4, Lussan, est placé à 15 kilom. d'Uzès, c'est plutôt 18; Vallerargues, lui, serait à 15. — La n° 1, p. 436 parle de « cavernes de rochers « où il est facile de trouver une retraite sûre. J'ai le regret de dire qu'il n'y a pas de cavernes si ce n'est au mont Bouquet à 5 kilom. de là, ou bien aux Concluses de Lussan, même distance (5). — La note 5, même page porte qu'« aujourd'hui il n'y a pas une famille catholique à Vallerargues ». C'est presque exact pour l'agglomération principale (6), et moins pour les mas dans l'étendue de la commune : sur 250 habitants il y a 50 catholiques. — Contrairement à la n. 4, p. 442, depuis longtemps il n'y a plus

(1) J'ai communiqué ces remarques à Mme de Charnisay dont on trouvera les réponses en note.

(2) Pièces du procès de Jérôme Serre envoyé aux galères pour cause de religion. — Pièces du procès de Jean Grasset, envoyé aux galères pour cause de religion. — Pièces du pillage de Vallerargues par les cadets de la croix, etc...

(3) Gourand est un nom mal corrigé.

(4) Germer-Durand, *Dictionnaire du département du Gard*, écrit Valérargues.

(5) Au temps de Louis XIV, le pays était couvert de forêts; s'il avait eu l'aspect qu'il a aujourd'hui, le pâtre n'aurait pu se sauver.

(6) C'est tout ce qu'on a voulu dire.

d'habitants du nom d'Olimpe. — La note 5, p. 442, devrait être corrigée ainsi : « il n'y a plus à Vallerargues que deux familles Serre et même une seule, l'autre habitant Paris. — La n° 1, p. 438, a dû certainement dépasser la pensée de Me de C. Car, si les murs de Lussan entourent le village, c'est à l'exception du château et de ses dépendances.

Enfin deux autres erreurs plus importantes sont à signaler : p. 436, n° 5, « par les dons de la population un temple protestant a été bâti » ; il faut lire : « par le don princier d'une seule famille de Vallerargues, un supplément du synode régional évangélique, un terrain donné et quelques menus dons venus de l'extérieur, un temple protestant a été bâti .» Je puis l'affirmer en toute connaissance de cause, puisque j'ai eu l'honneur de présider à toutes les opérations matérielles, financières, légales, qui ont permis l'érection de ce temple en 1907 (1).

La n. 4 de la p. 434 donne Jean d'Audibert, comte de Lussan comme nouvellement converti au catholicisme (2). Je ne crois pas que ce soit exact. J'ai en effet étudié de près la question et fait des recherches sur les seigneurs de Lussan ; j'ai pu même reconstituer leur généalogie. Je tiens Jean d'Audibert pour un catholique de naissance : en effet : 1° ses cinq sœurs étaient religieuses à Bagnols-sur-Cèze et son frère Charles d'Audibert, prieur de Goudargues. A ce qu'il semble, Jean devait donc être également catholique. 2° Trois de ses tantes, sœurs à son père, Jeanne, Esther et Françoise avaient été successivement abbesses de Valsauve de 1601 à 1672 ; et si son père Jacques d'Audibert était encore protestant en 1628, il est probablement devenu catholique en 1645, quand sa terre eut été érigée en comté (voir article Audibert dans la *France protestante*). 3° Enfin Jean d'Audibert, celui que vise la n. 4, p. 434 est chevalier de l'ordre du St-Esprit. On sait que cet ordre de chevalerie était réservé aux seuls catholiques.

J'ai pensé que le secrétaire et les lecteurs du *Bulletin* se piquant, et à bon droit, d'exactitude et de précision rigoureuse seront heureux de lire ces quelques remarques que m'a suggérées l'article de la baronne de Charnisay.

Arthur Lafont,
Pasteur à Lussan et Vallerargues.

(1) Il est permis d'ignorer ces détails quand les gens du pays vous disent qu'ils ont tous aidé à construire le temple.

(2) J'aurais dû dire qu'il était d'une famille autrefois huguenote, ainsi que leurs alliances avec les Pellegrin et autres protestants le laissaient supposer.

*Le Gérant :* Fischbacher

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2377.

# TABLES

## 1. TABLE ALPHABÉTIQUE

### DES NOMS DE PERSONNES
### DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME LVIII (ANNÉE 1909)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*

# 2. TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES COLLABORATEURS AU TOME LVIII

# 3. TABLE

## GENERALE ET CHRONOLOGIQUE

## 1909



### ÉTUDES HISTORIQUES



### DOCUMENTS classés par ordre chronologique.
(Voy. aussi la *Correspondance*.)

#### XVI^e SIÈCLE.



#### XVII^e SIÈCLE.

XVIII^e^ SIÈCLE.



MÉLANGES



CHRONIQUE LITTÉRAIRE

## CORRESPONDANCE



## NÉCROLOGIE



---

# *ERRATA*

P. 89, l. 2, lire Guigue. — P. 150, l. 19, lire : Jacob Couvreur. — P. 167, note 1, l. 1, au lieu de p. 30, note 1, lire : *Bull. 1907, p. 473, note 2.* — P. 168, note 1, au lieu de « plus haut » lire : *Bull. 1908.* — P. 171, note 2, lire de même : *Bull. 1907, p. 280.* — P. 175, notes 1 et 2, et p. 176, note 3, remplacer « plus haut » par *Bull. 1908.* — P. 177, l. 11, lire : déma*rche.* — P. 189, l. 33, au lieu de « Pharrine » lire : *Patronne.* — P. 192, l. 12, lire : F. P. iv, 852. — P. 232, l. 14, lire : Tu ne vauldrois... — P. 273, l. 3, lire *P.* de Félice. — P. 293, note 3, ligne dernière, au lieu de 1902, lire 19*1*. — P. 346, dernière colonne, lire Lezay. — P. 391, l. 38, lire :... « que ceux *que* M. D... ». — P. 416, 2e alinéa, livre Socrate. — P. 425, note, l. 20, lire : *lieutenant* général. — P. 436, note 5, l. 3, lire : Lausanne. — P. 438, note, l. 7, à la fin, supprimer le guillemet. — P. 473, note, à la fin, lire : *Réd* — P. 487, n. 3, l. 3, lire *Illud.* — Voy. aussi 480, 575.

---

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saint-Pères — 2499.

